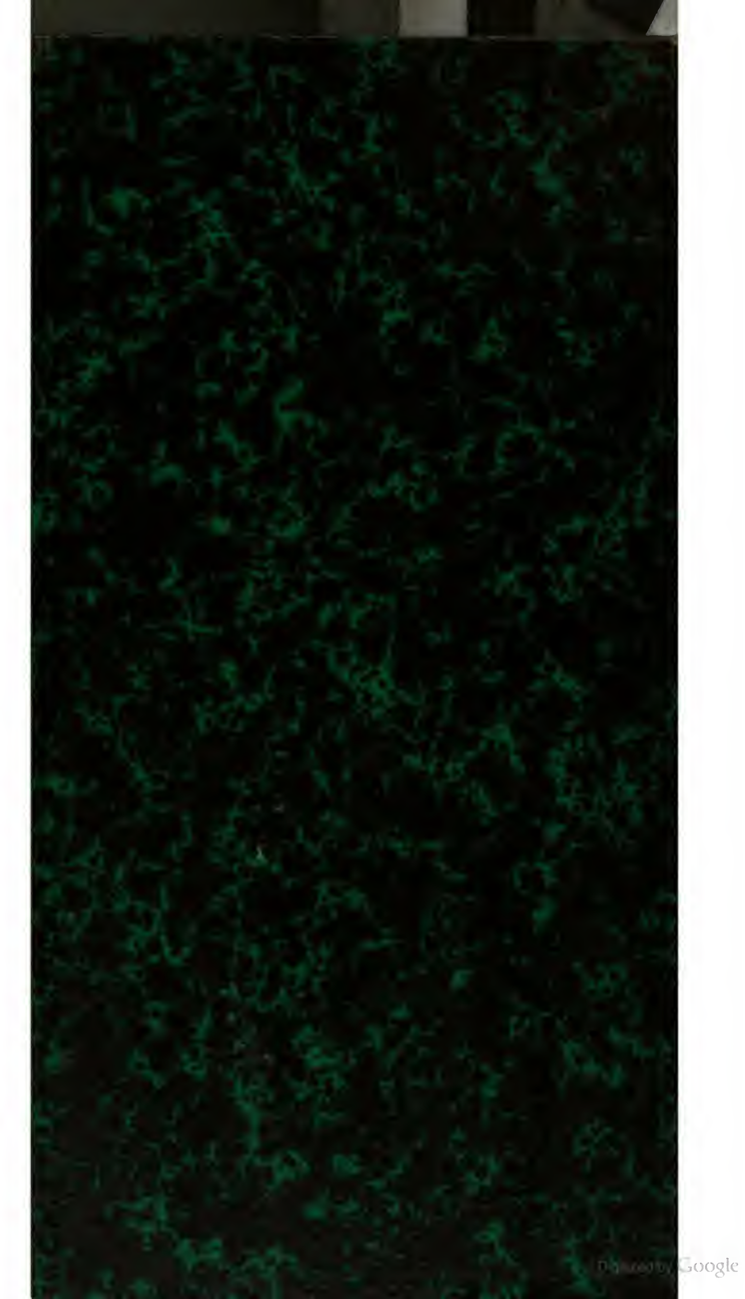



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE,

OU

HISTOIRE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DE TOUTES LES PERSONNES NÉES DANS CE DÉPARTEMENT,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER

PAR LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS ÉCRITS, LEURS VERTUS,

OU LEURS CRIMES;

PAR ÉMILE-AUGUSTE BÉGIN,

AUTEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU PAYS-MESSIN.

TOME IV.

METZ.

VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-EDITEUR,

RUE DES JARDINS, 14.

1829.

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE.

BIOGRAPHIE
DE

LA MOSELLE,
OU
HISTOIRE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DE TOUTES LES PERSONNES NÉES DANS CE DÉPARTEMENT,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER

PAR LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS ÉCRITS, LEURS VERTUS,

OU LEURS CRIMES;

PAR ÉMILE-AUGUSTE BÉGIN,

AUTEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU PAYS MESSIN.

. . . Magne parens frugumque virumque Mosella;
Te clari proceres, te bello exercita pubes,
Æmula te latiæ decorat facundia linguæ.
Quin etiam mores, et lætum fronte severâ
Ingenium, natura tuis concessit alumnis.

Auson Mosella.

TOME IV.



METZ,

VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES JARDINS.

1832.

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE.

RAIGECOURT (Les).

La maison des *Raigecourt* est la seule qui subsiste encore de nos anciens *paraiges*. Elle a, pendant près de six siècles, exercé d'importans emplois, non-seulement dans la province, mais encore à la cour des ducs de Lorraine, en Autriche et en France. Dès l'année 1243, on voit un *Philippe de Raigecourt* remplir à Metz les fonctions de maître-échevin. Ses fils, *Jean* et *Poince de Raigecourt*, furent élevés, en 1264 et en 1280, à la même dignité; et depuis, plusieurs autres membres de cette famille dont il est inutile de rappeler les noms, ont été également décorés du maître-échevinat. En 1323, un Jean de Raigecourt, écuyer, châtelain et capitaine ou gouverneur de Nomeny, reçut à titre de don, de la part d'Édouard, comte de Bar, le village de Knulanges, en considération des services signalés que Pierre de Raigecourt, son père, lui avait rendus à la bataille de Frouard. En 1533, le duc de Lorraine reçut à son service deux nobles Messins, savoir : Philippe de Raigecourt, seigneur de Mardigny

et de La Donchamps, en qualité de chambellan, aux gages de 400 francs barrois; et Michel de Gournay, chevalier, seigneur de Beux, au nombre de ses officiers, moyennant une pension annuelle de 300 fr. barrois.

En 1760, un marquis de Raigecourt, ami des lettres, habitait Metz. Il fut compris dans la liste des membres fondateurs de l'académie royale de cette ville, et en suivit les travaux jusqu'à l'époque de sa mort arrivée en 1783. Voici dans quels termes en a parlé M. Le Payen, alors secrétaire perpétuel de la société:

« Le marquis *de Raigecourt*, qu'une mort cruelle vient de nous enlever, joignait à un zèle ardent pour le bien de la patrie, une sagacité d'esprit et des connaissances étendues qui rendaient son jugement sûr dans les matières qui sont principalement l'objet de notre application. Il était plein d'ardeur pour tout ce qui pouvait donner quelque lustre à cette ville, où une longue suite de ses aïeux avait exercé pendant plusieurs siècles la suprême magistrature qui, dès lors, était autant le prix du mérite que celui de la naissance. Il avait jugé qu'un établissement littéraire pouvait, en excitant l'émulation, étendre le goût des lettres et inspirer l'amour des sciences et des arts. Il s'était empressé de solliciter une place dans cette société dont, comme membre titulaire, il suivait les travaux, auxquels il a ensuite présidé en qualité de directeur.

« Dans tous les temps, il s'est montré l'ami des gens de lettres; il les honorait autant qu'il lui était possible, sans admettre entre eux aucune distinction de places ou de naissance; c'est ainsi qu'en encourageant les talens il a par là autant mérité que par ses vertus d'être placé

au rang des hommes précieux et rares dont nous devons vénérer et chérir la mémoire. »

Le 25 août 1780, une comtesse de Raigecourt, fille du marquis de Raigecourt-Gournay, et nièce du précédent, a été reçue chanoinesse du chapitre royal et séculier de Saint-Louis établi dans cette ville. Son père, chambellan de l'empereur d'Autriche, habitait Vienne. Il a trouvé place dans le Panthéon messin de D. B. Pierron, qui en a dit :

Vincere majorum egregios contendit honores,
Atque novos addit titulis Raixcurtus avitis.

Le marquis Anne-Bertrand-Antoine de Raigecourt-Gournay, pair de France, né à Nancy, est de la même famille que les précédens.

RAIGECOURT (LE MARQUIS C. J. DE).

RAIGECOURT (le marquis Charles-Joseph de), cousin-germain du pair de France, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Metz le 1.er janvier 1771, est fils de messire Christophe marquis de Raigecourt, comte du Saint-Empire romain, chevalier-seigneur de Grosyeulx, Busy, Bayonville, Vignot et autres lieux, et de dame Marie-Joseph comtesse de Saintignon. Entré au service de France en 1786, il émigra, fit la campagne de 1792, en qualité d'officier supérieur dans le corps des hommes d'armes à cheval, organisés à l'instar de la petite gendarmerie de Lunéville; celles de 1794 et de 1795 dans les régimens d'émigrés à la solde de l'Angleterre; puis, dix autres campagnes dans la cavalerie légère au service d'Autriche. Rentré en France en 1806,

il est venu se fixer à Nancy, et a été nommé, depuis le retour du roi, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis en 1816, et, en 1817, inspecteur général des gardes nationales de la Meurthe.

Une de ses sœurs, dame Elisabeth-Marie-Charlotte comtesse de Raigecourt de Saint-Balmont, était dame du chapitre de Remiremont.

. Temple des Messins, p. 174, 175. — Affiches des Évêchés et Lorraine, 1780, p. 286; 1783, p. 275.—Hist. de Metz, t. II, p. 522, 632, 634, 676; III, 17. —Histoire biogr. de la Chambre des Pairs, par A. Lardier, p. 123, 124.— Biogr. Michel, p. 430.

RAUCH.

Rauch (..............), ancien ingénieur des ponts et chaussées, directeur des Annales européennes et de la société de fructification générale, etc., est né à Bitche vers 1770. Auteur profond et brillant, il s'est formé d'après les bons modèles, et jouit d'une place honorable parmi les écrivains de l'époque. M. Rauch, après avoir exercé à Strasbourg, vers 1800, les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, a long-temps habité Vergaville, dans la Meurthe, où il a établi une manufacture de sucre de betteraves. C'est là qu'il a composé une partie des ouvrages qui l'ont fait connaître du monde savant. Obligé d'abandonner sa propriété, en raison des pertes énormes que lui fit éprouver l'invasion de 1814, il se rendit à Paris, et s'associa à plusieurs travaux scientifiques. Il a déjà publié :

I. *Harmonie hydro-végétale.* Nancy, 2 vol. in-8.°, an X, avec figures. Ouvrage dédié au premier consul. Cet ouvrage a eu une seconde édition sous le titre de *Régénération de la Nature végétale.* Il a valu à son auteur les félicitations de plusieurs souverains étrangers.

II. *Lettre aux Agriculteurs sur un canal à exécuter pour unir la Saône à la Seille;* in-4.°

III. *Les Annales européennes de Physique végétale et d'Économie publique.*

Ces annales se publient par livraisons depuis 1822.

M. Rauch a été reçu, en 1826, membre correspondant de l'académie royale de Metz. Il s'occupe, en ce moment, de former une société de riches capitalistes qui aura pour objet le défrichement des terres incultes du royaume.

M. Rauch a épousé M.lle de Vivette, de Dieuze.

RAVELLY.

Ravelly (Jean), médecin stipendié de Metz, né probablement dans cette ville, ayant observé les funestes effets produits par les morsures d'une louve enragée qui exerça ses ravages dans le Pays Messin, en 1696, composa le traité suivant :

Traité de la Maladie de la Rage, par Jean Ravelly, médecin stipendié de la ville. Metz, Jean Collignon, 1696, in-12.

Ce petit ouvrage, le seul que nous connaissions de Ravelly, est dédié à messieurs de l'Hôtel-de-Ville. Il est devenu fort rare.

D. Calmet, dans sa Bibliothèque lorraine, p. 784, le dit imprimé à Paris. C'est une erreur qu'il a copiée sur les Mémoires de M. Lançon, avocat de Metz.

L'Histoire de Metz, p. 359, ne dit qu'un mot de Jean Ravelly.

REBEL.

Rebel (Jean-Nicolas), littérateur, né à Thionville le 8 septembre 1737, était fils de Jean Rebel et de Marie-Marguerite Becker. Il est mort le 20 mars 1795.

Rebel jouissait, dans sa patrie, de la réputation justement acquise d'homme d'esprit; il avait passé sa vie, libre de tout lien, sans femme, sans emploi. Ses loisirs étaient consacrés à l'étude, à la promenade, à la poésie et à tous ces aimables riens qui faisaient le charme de la société d'alors. Insouciant pour ses vers comme il l'était pour sa fortune, Rebel ne leur cherchait ni patronage ni Mécènes; il les confiait à ses amis, et s'inquiétait ensuite fort peu de leur destinée : aussi nous reste-t-il peu de productions de cet écrivain élégant et facile. Les Affiches des Trois-Évêchés contiennent quelques-unes de ses pièces fugitives qui ne figurent pas d'une manière désavantageuse à côté des productions dont François de Neufchâteau, Pons de Verdun, Hoffmann de Nancy, Courtois de Longuion, etc., enrichissaient alors ce recueil hebdomadaire.

RÉGINALD.

Réginald (Mathieu) ou Renaud, poète, né à Gorze dans le 16.e siècle, bachelier de Sorbonne, docteur en droit, et professeur d'éloquence à Angers, a publié :

I. *Discours pour la rentrée des classes, prononcé le trois des nones de décembre* 1610.

II. *Horæ subressivæ de D. Lezino Andegavensi Episcopo dictæ, Julio Magiandium apud Antonium Hernault,* 1611. Ce recueil est composé d'odes, de distiques, d'un poème grec sur S. Lezin, et d'un panégyrique du même saint.

D. B. Pierron a dit de Réginald :

Ille diù blando facundæ munere linguæ
Et culto Andegavos recreavit carmine fines.

« Il enchanta long-temps les peuples de l'Anjou par les grâces de son éloquence et les beautés de sa poésie. »

D. Calmet. Bibl. lorr., p. 799.—Temple des Messins, p. 166, 167.—Hist. de Metz, t. III, p. 197.

REGNAULT.

Regnault (le baron Jean-Baptiste ou Claude), ou, selon d'autres, Rennot, peintre célèbre, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, membre de l'académie royale des beaux-arts, de l'Institut, professeur-recteur aux écoles royales et spéciales de peinture et de sculpture, ancien directeur de l'école française à Rome, l'un des régénérateurs de l'école française, émule de David, est né à Sarreguemines, selon le Dictionnaire de M. Viville, le 11 juillet, et non à Paris le 14 octobre 1754, comme le disent la plupart des Biographies. Cela, au reste, mérite vérification.

Regnault était né peintre. Dès l'âge de sept ans il montra les plus heureuses dispositions pour les arts. Son père l'ayant un jour conduit dans le cabinet de M. Bataille de Montval, il prêta une telle attention aux estampes et aux dessins qu'il avait sous les yeux, et fit des observations si judicieuses, que M. de Montval, enthousiasmé, pressentit l'avenir du jeune artiste, et lui prêta des dessins qu'il copia avec une parfaite exactitude. Peu de tems après, il suivit son père en Amérique, mais ne pouvant trouver, dans ces climats lointains, un aliment convenable à ses goûts, il quitta sa famille pour voyager. Après avoir parcouru l'Afrique et l'Amérique, dit une notice à laquelle nous empruntons beaucoup, Regnault était encore à bord depuis quatre ans, lorsque sa mère, qui venait de perdre son mari et ses deux fils ainés, débarqua au Hâvre, cherchant le troisième et unique enfant qui lui restât. Le bruit de ses recherches

étant parvenu aux oreilles du capitaine du bâtiment sur lequel servait le jeune Regnault, ce dernier se rendit près de sa mère, et revint avec elle à Paris où M. Bataille de Montval, qui n'avait oublié ni les dispositions rares du jeune artiste, ni l'amitié qu'il portait à son père, l'accueillit avec un vrai plaisir, et crut devoir aider au développement de son génie en lui donnant un maître capable de l'apprécier et de lui imprimer une direction normale. Confié aux soins généreux de M. Bardin, Regnault partit avec lui pour Rome, et fit, en peu d'années, des progrès d'autant plus sensibles que son imagination féconde, sa touche délicate et facile, les chefs-d'œuvre qui l'entouraient, le soleil d'Italie dont il était frappé, agissaient sur ses sens plus que n'auraient pu faire les leçons isolées et froides du meilleur des maîtres. A l'école de M. Bardin, la peinture ne fut cependant pas l'unique objet des études de Regnault, il voulut encore orner son esprit par des connaissances variées, et prendre l'habitude de ce charme dans les manières qui le rendait si aimable en société. Plus heureux que ses camarades, il n'apporta pas à Rome le goût faux et maniéré de l'école française d'alors, et n'eut rien à oublier. Son maître, ennemi des systèmes académiques, lui traça, dès ses premiers pas dans la carrière des arts, la voie qu'il devait suivre pour atteindre le vrai beau, et bientôt la grâce, la simplicité, la correction de son dessin le mirent au rang des premiers élèves de la première des académies de peinture du monde. De retour à Paris en 1771, les mêmes succès l'y attendaient. Il mit au concours. Le sujet était *Diogène dans son tonneau*, disant à Alexandre : *Retire-toi de mon soleil*. L'exécution

parfaite, le coloris du tableau de Regnault lui mérita le prix, et l'on vit, chose rare, un artiste de vingt ans obtenir par son seul mérite une faveur si souvent accordée à l'intrigue.

Pensionnaire du roi à Rome, notre compatriote justifia les espérances qu'on avait conçues de son talent. Il composa beaucoup de tableaux d'un faire remarquable, et dont les amateurs de l'Italie s'empressèrent d'orner leurs galeries. Mais, celui qui lui fit le plus d'honneur est le *Baptême de Jésus*, exécuté en grand. Tel était le mérite du style et du coloris de cette large composition, qu'en la voyant, le célèbre Raphaël Mengs s'écria : *Questo e di nostra scola*. M. Bardin, orgueilleux à juste titre de la réputation de son élève, disait partout que Regnault était son plus bel ouvrage; et celui-ci, de son côté, ne cessait d'apporter dans ses rapports avec son maître cette condescendance officieuse, ces procédés délicats dont une âme bien née ne s'affranchit jamais. On le vit, même dans un âge avancé, longtems après la mort de M. Bardin, à une époque où l'égoïsme exerce ordinairement sur nous un grand empire, donner à sa reconnaissance l'expression la plus vive, et parler avec un abandon charmant des mœurs simples, des talens, des habitudes d'un homme qu'il vénérait comme son père.

A l'expiration de son pensionnat, Regnault avait l'intention de parcourir l'Asie, seule partie du monde civilisé qu'il n'eût pas visitée, mais une maladie grave survenue à la suite d'études anatomiques poussées beaucoup plus loin que ne le font la plupart des artistes, l'empêcha d'exécuter ce projet. Il revint en France et débarqua à Marseille où un riche négociant, appréciateur de ses talens

et de ses qualités, voulut lui donner sa fille, mais à condition que son gendre se fixerait à Marseille. La passion des arts l'emporta sur l'amour; Regnault partit pour Paris, précédé d'une réputation qu'il soutint à un degré si élevé, que les portes de l'académie lui furent ouvertes en 1782. Ce fut son tableau d'*Andromède et Persée*, le plus mauvais peut-être de cet artiste, et le seul pour la composition duquel il ait sacrifié au goût de ses juges, qui décida l'aréopage en sa faveur. Il fit voir, peu de tems après, dans l'*Education d'Achille*, que son pinceau avait repris toute son indépendance, et fut placé dès lors au rang des grands maîtres qui devaient opérer dans l'école française une brillante révolution.

Regnault a toujours travaillé; les quinze dernières années de sa vie il n'a presque pas quitté son atelier. Combien de fois, dit un de ses biographes, n'avons-nous pas été vivement émus, en contemplant cette tête blanche comme la neige, concevoir encore, à l'âge de 75 ans, les compositions les plus riantes de la mythologie, et les transmettre à la toile avec tout le feu de la première jeunesse. Il excellait à peindre les idées les plus abstraites et les sentimens les plus tendres, et la description seule de ses ouvrages serait une page remplie de poésie. On peut en voir un échantillon dans le grand tableau qui décore une des salles du palais des pairs, (*La France s'avançant sur un char triomphal vers le temple de la paix.*) Il est d'un développement noble et riche de composition. Les groupes nombreux, sans être confus, y sont distribués avec ordre et conçus avec esprit; les draperies sont légères ou solides, suivant la convenance, et l'ensemble du tableau a un caractère épique remarquable. Peut-être

manque-t-il d'unité dans la distribution des ombres et de la lumière; peut-être les éclats lumineux sont-ils trop fréquemment répétés et resserrés par l'ombre, mais ce défaut est assez ordinaire à tous les peintres de l'école française.

L'école de Regnault a été fort nombreuse, car, pendant plus de quarante années, il n'a cessé de professer. Son attachement pour ses élèves était tel que jamais il n'a voulu s'absenter, dans la crainte de les priver d'une leçon; jamais il ne se fit suppléer par un autre, et préféra ne plus prendre part aux expositions du salon que de nuire à l'instruction des jeunes artistes qui se mettaient entre ses mains. Aussi Regnault vit-il encore dans la personne de plusieurs peintres distingués dont il a dirigé les pas et développé le génie; nous citerons, entre autres, MM. Waffard, peintre d'histoire et de portraits, et G. F. Lépaule, de Versailles, lauréats de l'académie royale des beaux-arts, etc.

Regnault était ennemi des innovations pittoresques. Un jour, dit le chevalier Alexandre Lenoir, dans un article critique consacré à notre compatriote, que je parlais de la nouvelle méthode adoptée par nos jeunes peintres, il me dit: « *Mon ami, s'ils ne retournent* « *promptement à l'étude sérieuse des statues antiques et* « *des peintures de nos grands maîtres, ils sont perdus:* « *le romantique pittoresque commence où le bon sens et* « *le bon goût s'arrêtent.*»

« Quatre jours avant la mort du célèbre professeur, ajoute M. Lenoir, il faisait disposer, en ma présence, un fauteuil pour se faire monter à son atelier où ses élèves attendaient ses dernières leçons. Il était affligé d'une

toux catarrhale; son atelier étant fort élevé, il ne pouvait monter les quatre-vingts marches qui y conduisaient. Sa fin fut le soir d'un beau jour; il succomba tranquillement dans les bras de ses trois fils.»

La plupart des curieux qui venaient à Paris cherchaient à s'introduire dans les salons où Regnault avait rassemblé ses chefs-d'œuvre; mais, telle était sa modestie, qu'il souffrait des visites et des éloges dont il devenait l'objet, au point de refuser souvent sa porte aux personnes qui n'avaient pas le bonheur d'être dans son intimité. Inaccessible aux suggestions de l'amour-propre et d'un orgueil bien excusable chez un homme qui se connaît et s'apprécie, Regnault vivait isolé et travaillait uniquement pour la gloire de son siècle. Six semaines avant sa mort, l'ex-duchesse de Berri étant allée le voir, s'était longtems entretenue avec lui en langue française et en langue italienne.

Charles X, par ordonnance royale en date du 19 juillet 1829, avait conféré à Regnault des lettres de baron. C'était une juste récompense méritée par celui qui a partagé avec David la gloire d'être un des chefs de cette école française devenue si célèbre en peu de temps.

Le baron Regnault était, depuis plusieurs années, doyen des peintres et des professeurs des académies royales des beaux-arts, lorsque, le 13 novembre 1829, la mort l'enleva à sa famille et à ses nombreux amis. Ses obsèques eurent lieu en l'église de Saint-Germain-des-Prés, le lendemain à midi. Après les cérémonies religieuses, on porta ses dépouilles mortelles au cimetière du père Lachaise, où un monument fort simple indique la dernière demeure de l'un des plus célèbres artistes de

l'époque. Une députation de l'académie royale des beaux-arts, un long cortége de parens et d'amis accompagnaient le convoi, qui était précédé d'un détachement d'infanterie. Deux des fils du défunt conduisaient le deuil. MM. Huyot, architecte; Guérin, peintre; Cortot, sculpteur, et Richomme, graveur, portaient les coins du drap mortuaire. La foule qui se pressait aux funérailles de Regnault, la pluie de couronnes d'immortelles sous lesquelles il est descendu dans la tombe, sont une nouvelle preuve que le vrai mérite réduit au silence et à l'admiration l'envie même qu'il est en droit d'inspirer. Un concert d'éloges fut, en cette triste solennité, le dernier salut donné à Regnault; et ses nombreux amis, ses élèves affligés se séparèrent en s'entretenant du génie gracieux et élevé, de l'âme honnête, du cœur tendre que la tombe venait d'engloutir pour jamais.

Le 14 décembre, M. Heim a été appelé par l'académie à l'honneur de remplacer le baron Regnault.

OUVRAGES DU BARON REGNAULT.

Les compositions de ce peintre sont si nombreuses qu'il nous serait impossible de les citer toutes. Nous nous bornerons aux plus remarquables :

GENRE HISTORIQUE.

I. *L'Education d'Achille,* tableau poétique, un des chefs-d'œuvre du peintre. La réduction a été vendue 1,560 fr. Ce sujet a été gravé par M. N. Lecomte.

II. *Une Descente de croix,* sujet historique et moral, pour l'exécution duquel l'artiste a dû se pénétrer des sentimens religieux que tendent à inspirer les mystères de la religion chrétienne. Ce tableau a été fait pour la chapelle de Fontainebleau. La réduction, vendue 1,400 fr.

III. *La Mort de Priam*. On remarque, dans ce tableau, de l'érudition historique et une parfaite connaissance du monde moral. « Il y a de l'intérêt, du mouvement, de l'expression, et malgré la confusion de cette scène cruelle, tous les personnages sont caractérisés comme ils doivent l'être; ils sont à leur place, et l'on peut dire avec raison que ce *beau désordre est un effet de l'art.* »

IV. *Le Déluge*. Composition d'un genre sévère, inférieure à celle de Girodet, mais ayant son mérite.

V. *La Mort de Cléopâtre*. Cette scène, rendue avec beaucoup de naturel et de vérité, porte dans l'âme une impression douloureuse. Vendu 950 fr.

VI. *Socrate et Alcibiade*. Socrate arrache son disciple des bras de la volupté.

VII. *Iphigénie en Tauride*.

GENRE ALLÉGORIQUE.

VIII. *Le Jugement de Pâris*. Grand tableau inspiré par une âme de feu. Cette Vénus est belle de la beauté des Dieux; tout en elle est enchanteur, tous ses attraits captivent, et cependant elle est chaste. Il fallait un art infini pour peindre l'*Amour plaisir* dans les traits d'une femme, sans la ramener aux conditions de l'humanité. Nous ne pouvons mieux la décrire qu'en lui adressant ces vers composés pour la Vénus de Gnide:

Cypris passait à Gnide, elle y trouva Cypris......
O ciel! dit la Déesse émue,
Quel objet se présente à mes regards surpris!
Aux yeux de trois mortels j'ai paru toute nue;
Adonis, Anchise et Pâris;
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue?

IX. *Les trois Grâces*. Tableau dont le dessin a été considéré comme la perfection des formes humaines. Malheureusement, la peinture des grâces, autrefois éclatante de fraîcheur, est aujourd'hui si décolorée qu'elle ne produit plus

guère que l'effet du dessin. Vendu 2,100 fr. La réduction ne s'est élevée qu'à 605 fr.

X. *La Mort d'Adonis.* C'est, a dit un célèbre connaisseur, le beau faire de Guide, sous un aspect plus agréable et moins prétentieux. Vendu 6,000 fr.

Ces deux derniers tableaux sont vraiment classiques.

XI. *Mars désarmé par Vénus.*

XII. *La Mort du général Désaix.*

XIII. *Tableau allégorique, philosophique et moral,* où Regnault s'est représenté comme le personnage principal.

XIV. *Pan et Syrinx*, vendu 1,640 fr.

XV. *L'Enlèvement d'Orithie,* vendu 3,000 fr.

XVI. *L'Amour et l'Hymen,* vendu 1,550 fr.

XVII. *Hercule délivrant Alceste,* vendu 2,800 fr.

XVIII. *La Toilette de Vénus,* vendu 4,000 fr.

XIX. *Io dans les bras de Jupiter,* vendu 3,360 fr.

XX. *Une Danaée*, vendu 3,360 fr.

XXI. *L'Amour et Psychée,* vendu 3,000 fr.

Les tableaux XVI, XVII et XVIII, signés de la main du peintre, portent l'âge de soixante-quinze et soixante-seize ans. On dirait que Regnault, en consacrant les trois dernières années de sa vie à des compositions fabuleuses, qui exigent toute la vivacité, toute la fraîcheur d'une âme jeune et neuve, ait voulu porter un défi à la nature et braver jusqu'au tombeau les rigueurs du tems, les glaces de la vieillesse. La métamorphose qui s'est opérée dans le coloris de Regnault, généralement trop pâle et trop sévère, semble une dernière offrande faite à la déesse des fleurs. On dirait que sa palette est allée chercher ses teintes sous le ciel épuré de la Grèce, et que les dernières étincelles de la vie du peintre sont venues s'épuiser dans son pinceau, comme ces feux d'artifice qui jettent en mourant un éclat plus vif encore que dans leur trajet. Le tableau de *Io* représente la jeune

immortelle par le dos, et cependant la pose que lui a donnée l'artiste exprime toute sa passion pour le souverain de l'Olympe; le dessin, le coloris, le maniement du pinceau y sont admirables. C'est du Corége, s'est-on écrié, quand il a été produit à la vente.

L'Amour endormi sur le sein de Psychée est une de ces délicieuses créations où la grâce et l'expression le disputent au charme de la pensée. La santé de Regnault était déjà fort chancelante, lorsqu'il travaillait à ce tableau, à peine ébauché quatre mois avant sa mort. Le jour qu'il y mit la dernière main, il dit à M. Alexandre Lenoir : *Je suis heureux, mon cher Lenoir; j'étais loin de croire que je pourrais finir ce dernier ouvrage.....*

La plupart des tableaux que nous venons de signaler, se trouvaient avec une infinité d'autres du même auteur et de plusieurs maîtres distingués dans ce que Regnault appelait son *Cabinet*, galerie magnifique qu'on a comparée, en raison de la variété des objets qui y sont traités, à une corbeille de fleurs.

Après la mort de ce peintre, ses fils, désirant réparer, autant qu'il était en eux, le tort fait aux arts par la modestie de leur père qui laissait ses chefs-d'œuvre ignorés, se sont empressés d'ouvrir les vastes salons qui les contenaient. Ils ont été exposés publiquement depuis le 13 février 1830 jusqu'au 20, et, quelques jours après, on procéda à la vente qui dura huit jours, et s'éleva à plus de 100,000 francs. Le duc d'Orléans, ainsi que beaucoup d'autres personnages distingués, se sont rendus à cette exposition. On y admirait, indépendamment des tableaux, plusieurs belles gravures et cent soixante dessins des métamorphoses d'Ovide, que l'auteur avait réunis et fait relier en format in-4.° Ce livre précieux, accompagné du texte écrit à la main, en beau caractère, était fait pour orner une bibliothèque de la capitale. Deux

compositions du recueil, *Borée ravissant Orithie, Pan et Syrinx,* ont été peintes par l'auteur.

Moniteur, 1828, p. 1556, 1797; 1829, 1328, 1769, 1776, 1849, 1850, 1896, 1920; 1830, 63, 193, 216, 275.

RENAUD.

Il y a, dans le caractère de cet artiste célèbre, une teinte d'originalité, un mélange d'insouciance capricieuse et d'humeur fantastique bien propres à donner l'idée de ces êtres bizarres qui, dans la société, font une exception à la règle commune et ne ressemblent qu'à eux-mêmes. Né avec un esprit vif, décidé, entreprenant, passionné pour les arts, doué d'une imagination riche, capable d'apprécier le beau dans tous les genres, Renaud eut de fort bonne heure l'instinct de sa vocation, et la médiocre fortune de ses parens ne fut pas un obstacle dans la carrière d'un homme toujours satisfait de l'*aurea mediocritas* d'Horace.

Renaud (Jean-Martin), sculpteur médailliste, membre de l'Académie de peinture et de sculpture de Valenciennes, de la société d'émulation de Liége, etc., a vu le jour à Sarreguemines, au mois de novembre ou de décembre de l'année 1746. Son père, Sébastien Renaud, était aubergiste. Peu soucieux de l'éducation d'un fils auquel il destinait sans doute l'héritage de sa cuisine et de son office, le père de Renaud ne fit rien, ou du moins très-peu de chose pour cultiver ses dispositions naissantes et lui donner un rang dans le monde. Ce fut à Sarreguemines, en gardant les chevaux d'un oncle aussi peu éclairé que l'était son père, que Martin Renaud

fit de lui-même ses premiers essais. Il modela avec de la terre différentes figures, auxquelles il eut l'art de donner de la grâce et de l'expression; les fourneaux de la faïencerie, où un de ses frères était employé, lui servaient à les cuire, et il les vendait ensuite ou les distribuait à ses connaissances. Son père avait chez lui une table d'officiers pensionnaires qui surent apprécier le talent du jeune artiste; ils achetèrent ses productions, lui donnèrent des encouragemens, et le mirent à même de fixer définitivement son genre de vocation. Le frère dont nous venons de parler ayant été renvoyé de la fabrique en raison du peu de dispositions qu'il y montrait, Renaud se mit sur les rangs pour le remplacer, mais on le trouvait trop jeune, trop léger; enfin, on l'accepta en qualité de modeleur d'anses. Lorsqu'il eut atteint son quatrième lustre, désireux de quitter la province et ne sachant où diriger ses pas, il s'entendit avec ses frères qui différaient d'avis. Renaud prend tout à coup son chapeau, le met au bout de sa canne, et s'écrie: « Le vent en décidera; j'irai du côté où tournera telle « corne de mon chapeau. » Cette corne se dirigea vers Paris, et Renaud partit pour la capitale, où il arriva sans lettres de recommandation, sans secours, sans appui, et n'ayant dans sa poche que deux sols avec lesquels il acheta du raisin. Il se rendit, faubourg Saint-Antoine, chez un nommé Sifflet, faïencier, qui lui procura du travail. Après quelques années d'études et des sacrifices pécuniaires qu'il faisait sur ses économies, il entra dans les fabriques de porcelaine, et s'en servit comme d'échelon pour arriver au rang distingué où il est venu s'asseoir parmi les artistes de l'époque.

Après avoir, pendant plusieurs années, copié l'antique au Muséum, Renaud, pour se faire connaître dans le monde, composa des portraits en cire, et le fini, l'air de vérité qu'il sût leur donner, lui procurèrent une réputation qui s'accrut dès lors avec rapidité. Son frère aîné, valet de pied de la reine Marie-Antoinette, l'introduisit au château. Accueilli par la famille royale, et surtout par Louis XVI, près duquel le vrai mérite eut toujours un facile accès, Renaud eut la faveur de composer, d'après nature, le portrait du roi, de la reine, des princes et princesses. Il n'en fallut pas davantage pour le mettre en vogue. Toute la cour voulut faire travailler le jeune artiste, et il modela une immense quantité de portraits en cire de différentes dimensions, mais dont les plus grands n'excédaient pas un diamètre de trois pouces. Telle était déjà, en 1783, sa renommée que la société d'émulation de Liége se l'attacha, le 7 décembre, en qualité d'associé honoraire. Le 22 août 1787, il fut également agrégé à l'académie de peinture et de sculpture de Valenciennes.

Les témoignages de bonté que recevait Renaud de la part du roi et de sa famille; la fréquentation obligée des seigneurs attachés à la cour; l'espèce de dépendance dans laquelle il avait mis son talent, le consacrant alors d'une manière presque exclusive aux désirs d'une riche aristocratie, exercèrent sur l'esprit de cet artiste une influence inévitable, et qui explique parfaitement les opinions contre-révolutionnaires qu'il manifesta sous le régime de la terreur et sous l'empire. Partisan enthousiaste de l'hérédité et de la monarchie absolue, Renaud brava follement tous les dangers du régime de la terreur

pour exprimer avec liberté ses sentimens politiques. Il secourut, dans les prisons, un grand nombre de victimes, fut l'émissaire secret de plusieurs personnages de haut rang, et différentes fois exposa sa vie pour eux. Les cordons tricolores, tendus pendant la terreur à travers les rues de la capitale, et qu'on ne pouvait franchir sans danger, n'arrêtaient pas Renaud; il ne tenait aucun compte des défenses, alors si sévères, d'une police vendue aux sycophantes de l'époque, et conservait, en toutes circonstances, le *libretto* d'artiste qui fut dans les compositions de notre compatriote, comme dans sa vie politique et domestique, la seule règle à laquelle obéit son originalité.

Pendant qu'un certain nombre d'écrivains, dévoués à l'ancienne dynastie, composaient en secret des pamphlets ou des articles de journaux destinés à soutenir une royauté qui se ruinait elle-même, Renaud était demeuré au petit nombre des artistes qui cherchaient à conserver le souvenir de leurs anciens maîtres, soit par de touchantes allégories, soit par des portraits auxquels les circonstances attachaient un grand prix.

Durant la captivité de Louis XVI, Renaud monta plusieurs fois la garde au temple, et repoussa violemment les jacobins furieux qui venaient, à toutes les heures du jour, insulter au malheur de la famille royale. Soupçonné de modérantisme et d'aristocratie; accusé d'avoir maltraité quelques sans-culottes, il eut probablement payé de sa tête les inconséquences de son cœur, si des amis dévoués n'étaient parvenus à le sauver des mauvais pas où il ne cessait de s'engager; car, chez lui, l'expérience de la veille était perdue pour le lendemain. Parmi une

infinité d'anecdotes, nous citerons la suivante, parce qu'elle se rapporte non-seulement à Renaud, mais encore à l'une de nos premières illustrations messines : En l'an VII, les sections de Paris s'étaient réunies pour nommer des candidats à l'administration du département de Paris : Rœderer était du nombre; un registre, ouvert en sa faveur, se couvrait de signatures; Renaud entre précipitamment dans la salle, et, au lieu de signer, renverse l'écritoire sur le registre, en se récriant contre ceux qui avaient donné leurs voix à l'*assassin de Louis XVI*. C'était, comme on le verra plus loin, mal juger Rœderer, dont la conduite, dans ce célèbre procès, a été exempte de tout reproche; mais Renaud, qui ne pouvait se rappeler sans horreur l'exécution du 21 janvier, poursuivait de sa haine quiconque avait pu prendre quelque part à la révolution.

L'époque du consulat vint enfin rendre à Renaud une partie du calme dont il était privé depuis plusieurs années, et lui permettre de se livrer avec assiduité à l'étude des beaux-arts que les commotions politiques l'avaient presque forcé d'interrompre. Ce fut alors qu'il trouva, dans la personne du célèbre Denon, un ami indulgent qui sut pardonner les erreurs de son esprit en faveur des excellentes qualités de son âme. Denon, père des artistes, fut, pendant vingt ans, l'appui de Renaud, sans jamais le lui faire sentir autrement que par son indulgence à supporter les incartades d'un caractère fantasque. Pendant vingt ans ces deux hommes, dont l'humeur contrastait singulièrement, ne cessèrent de se voir, de se disputer et de s'aimer. Denon, qui avait Renaud à sa table plusieurs fois dans la semaine,

se plaisait à le mettre en contact avec des hommes d'une opinion politique diamétralement opposée à la sienne : Renaud, dont la répartie était prompte, ergotait avec une facilité étonnante, et ne perdait jamais un pouce du terrain qu'il défendait. On se séparait furieux, on se serrait affectueusement la main quelques heures après, et le lendemain, les mêmes scènes se reproduisaient entre Denon, Renaud et leurs amis, toujours disposés à exploiter, au profit de la gaîté qui présidait à leurs réunions, l'irascible originalité de notre compatriote.

Renaud avait épousé, en 1790, mademoiselle Marie-Prudence Langibout, parisienne aimable, âgée de 19 ans, dont il eut deux fils. L'aîné mourut en Russie, où il avait accompagné la grande-armée en qualité de pharmacien; le second a suivi, avec un certain succès, la profession de son père.

Il était impossible que l'éducation de ce dernier ne se ressentît pas de l'esprit bizarre de ses parens. La mise seule du jeune Renaud donnera une juste idée de ce que pouvait être la théorie systématique à laquelle le soumettait la volonté paternelle. Ses cheveux, poudrés et retenus dans un large cataugan, s'échappaient, les jours de fête, en boucles onduleuses qui couvraient la moitié du dos; sa veste et ses pantalons, d'une seule venue, étaient collans, faits en laine tricotée, et maintenus par une ceinture également en laine; de sorte que le jeune Renaud, en 1810, 1811 et 1812, avait assez la tournure d'un mignon de Louis XIII. Cette manière de se vêtir le rendait la risée de tous les enfans de son âge, et, au collége, il ne cessait d'être le jouet d'habitude

pour toutes les heures de récréation. Renaud père prétendait que ces contrariétés formeraient le caractère de son fils, et développeraient son courage en l'obligeant à repousser par la force les attaques journalières dirigées contre lui; aussi, dans les rues, prenait-il lui-même plaisir à le voir se ruer contre les polissons qui le poursuivaient de leurs cris et de leurs risées.

Martin Renaud, qu'il faut bien se garder de confondre avec Renaud, de Dijon, également sculpteur, mais ivrogne et criblé de dettes, avait plus de conduite que n'en ont généralement les artistes, quoique son imagination mobile et l'ardeur de son tempérament l'entraînât volontiers aux plaisirs. C'est même la crainte d'être confondu avec son homonyme, qui l'engagea à signer *Renaud de Sarreguemines*, surtout après une saisie mobiliaire que des huissiers, trompés par la ressemblance des noms, étaient venus faire chez l'artiste lorrain qui eut une peine infinie à persuader alors aux gens de justice que lui et le sculpteur bourguignon n'étaient pas la même personne.

Renaud, logé assez à l'étroit, augmentait encore les embarras de son domicile, par une foule d'oiseaux, et par des chiens, qui le transformaient en une véritable ménagerie. Il faisait, tous les soirs, plusieurs lieues pour leur chercher du mouron, et travaillait ensuite une grande partie de la nuit, ne se couchant que vers deux ou trois heures du matin. Aussi l'œuvre de cet artiste est-il très-nombreux. On ne compte pas moins de quinze cents pièces de sa composition, dont plus de moitié sont originales. Les autres sont presque toutes copiées sur l'antique.

Cet habile sculpteur avait atteint sa 73.e année, et souffrait depuis deux ans d'un catarrhe vésical qui exigeait la présence continuelle de la sonde dans le canal de l'urètre, lorsque, s'étant levé de son atelier pour uriner dans la chambre voisine, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Son fils, qui travaillait à ses côtés, après l'avoir inutilement appelé, croyant qu'il boudait comme c'était assez sa coutume, lorsque quelque chose le contrariait, courut vers lui et le trouva baigné dans son sang, ne donnant aucun signe de vie. C'était le 20 janvier 1821, à onze heures du matin, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, n.° 16.

Les trompettes de la renommée n'ont point sonné à la mort de Renaud; les journaux même ont omis de signaler la perte que faisaient les arts : quelques amis seulement, parmi lesquels se trouvaient Denon, de l'Institut, Lemire, Gérard, Giraud, Matte, statuaires, et d'autres artistes distingués, sont venus à sa dernière demeure, mêler des éloges et des regrets aux larmes de son fils et de son épouse qui succomba, en 1829, à un anévrisme de l'aorte. Heureux de réparer une injustice et d'empêcher qu'une lacune importante existe dans l'histoire des arts de notre époque, nous déplorons en même temps l'indifférence avec laquelle les contemporains accueillent généralement les pensées et les ouvrages des hommes qui, n'appartenant à aucune coterie, laissent à la postérité le soin de les juger et de recueillir leurs titres aux hommages de l'avenir.

Renaud a formé plusieurs élèves distingués, parmi lesquels nous citerons Couriguière, né aux environs de Sarreguemines, recommandable par le fini de sa touche,

plus que par son génie; et Casimir-Henri Renaud, fils du précédent, né à Paris le 4 messidor an IX (23 juin 1801). Ce jeune homme a modelé en cire et ciselé le bronze. On lui doit une belle tête de Démosthènes, en bronze, des vases aussi en bronze, et différens portraits en cire. Il a travaillé pour le gouvernement. Denon avait reporté sur lui l'affection qu'il vouait à son père. Il est fâcheux que sa mauvaise vue l'empêche de continuer ses travaux et nous prive d'un artiste de plus.

OUVRAGE DE JEAN-MARTIN RENAUD.

Nous partagerons les ouvrages de Renaud en deux classes, les bas-reliefs et les ronds de bosse. Les premiers sont en bien plus grand nombre que les seconds, et se divisent naturellement en sujets antiques et en sujets modernes. Voici, d'après ce que nous avons vu et les rapports qu'on nous a faits, les plus remarquables de ses ouvrages :

Bas-Reliefs (Sujets antiques).

I. *Jupiter et Junon, partagés d'avis sur cette question,* lequel des deux sexes éprouve le plus de plaisir en amour, *s'en rapportent à Tirésias qui avait été de l'un et de l'autre. Il décide en faveur des femmes. Junon, irritée, le rend aveugle; mais Jupiter, pour le dédommager, lui accorde le don de deviner.* Ce sujet, modelé en cire sur fond d'ardoise, avait été indiqué à l'auteur, pour ouvrage de réception, par l'académie de Valenciennes.

II. *Le trépied d'Hélène.*

III. *Les Sept Sages de la Grèce.*

IV. *Hercule enfant.*

V. *Hébé offrant à boire à Jupiter sous la forme d'un Aigle.*

VI. *L'Amour dans son char, traîné par un Papillon.*

VII. *Thalie.*

VIII. *Héraclite et Démocrite.*

IX. *Hercule Farnèse.*

X. *Quatre combats d'Amazones*, en cire blanche, sur fond d'ardoise. (Bas-reliefs d'environ 8 pouces de longueur sur 18 à 20 lignes de hauteur.) C'est un des ouvrages les plus remarquables de Renaud.

XI. *Combat d'un Bouc avec un Satyre.*

XII. *Deux sacrifices à Priape.* (27 lignes de diamètre.)

XIII. *Une Bacchanale.*

XIV. *Vénus jouant avec l'Amour.*

XV. *Vénus bandant son Arc.*

XVI. *Vénus donnant le fouet à l'Amour avec des roses.* (Ces trois bas-reliefs, d'une admirable exécution, sont en cire, sur ardoise, et ont 1 pouce de hauteur sur 5 de largeur. Ils existent aussi en une dimension moindre.)

XVII. *La Famille de Léda.* (3 pouces de diamètre.)

XVIII. *Danse de Corde exécutée par une Nymphe. Un Satyre, placé au-dessous, jette sur la danseuse un regard indiscret.*

XIX. *Marchande d'Amours.* (Bustes en deux dimensions.)

XX. *Alexandre et sa Mère.*

XXI. *Deux bustes de Guerriers perses*, en cire de deux couleurs, imitant les camées. (3 pouces de diamètre.)

XXII. *Buste de Guerrier romain*, en cire de deux couleurs. (Bas-relief ovale.)

Sujets modernes.

XXIII. *Un intérieur de la salle des Antiques du Muséum de Paris.*

XXIV. *Un intérieur de la salle d'Apollon*, du même. (Bas-reliefs de 27 lignes de diamètre, faisant perspective.)

C'est une grande difficulté vaincue. On fait beaucoup de cas de ces deux ouvrages.

XXV. Tous les *Sujets traités par Salvator-Rosa.* (Bas-reliefs détachés, de 3 pouces de diamètre.)

XXVI. *Bataille navale de Pool-Jones.* (27 lignes de diamètre.)

XXVII. *Expériences aérostatiques de Mongolfier et de Pilâtre de Rozier, ami de Renaud.* (27 lignes de diamètre.)

XXVIII. *L'Ile des Peupliers. Tombeau de J.-J. Rousseau à Ermenonville.* (27 lignes de diamètre.)

XXIX. *Portraits de Wasington, Pool-Jones, Francklin, J.-J. Rousseau, Voltaire, etc.,* presque tous de 27 lignes de diamètre.

XXX. *La Paix tendant la main à Bonaparte, premier Consul, qui descend du char de la victoire dont les chevaux sont mis en liberté.* (5 pouces de longueur sur 2 de hauteur.)

XXXI. *Les Trois Martyrs.* Bas-relief triangulaire, d'une très-petite dimension, représentant le roi, la reine et madame Elisabeth à chacun des angles. Ce bas-relief, exécuté en 1793, a été tiré un grand nombre de fois. L'auteur en a déposé une copie à la bibliothèque impériale. En 1814, le comte d'Artois s'étant rappelé cette marque d'attachement de la part de Renaud, lui donna une gratification assez considérable.

XXXII. Toute *la Famille Royale*, avant la révolution.

XXXIII. Toute *la Famille Impériale.* Bas-reliefs en pierre, à deux couches, dite à rasoir, fond bleu, figures en blanc, 3 pouces carrés. (Portraits exécutés par ordre du ministre de l'intérieur.)

XXXIV. Depuis la restauration, *Louis XVIII, Charles X* et *la Dauphine.* Bas-reliefs de 3 pouces carrés.

XXXV. *Denon*, exécuté en terre cuite, dans une niche égyptienne, ornée de bas-reliefs égyptiens et d'hiéroglyphes.

XXXVI. *Portraits de Denon*, en bas-reliefs et en ronds de bosse de différentes dimensions.

XXXVII. *Le Lit de Denon*, enrichi d'ornemens et de figures égyptiennes en argent sur fond d'acajou.

XXXVIII. *Noyaux de Cerises et d'Abricots*, sculptés en bas-reliefs, et représentant différens sujets. Deux de ces noyaux ont été vendus 100 francs à mademoiselle Raucourt. Denon en avait acheté un grand nombre.

XXXIX. *Modèles de bas-reliefs pour orner les Fusils de chasse et les Armes de l'Empereur*. L'un d'eux, exécuté sur un médaillon servant de garde à l'une de ses épées, représentait madame de Polignac implorant la grâce de son mari.

XL. *Modèles de bas-reliefs pour orner toute la vaisselle de l'Empereur*.

XLI. *Modèles de bas-reliefs pour orner une partie de la vaisselle de Louis XVIII*.

Ces modèles étaient exécutés en cire. On fondait ensuite sur eux, et l'on ciselait en or et en argent. MM. Boutet, armurier de l'empereur, Bienfait, orfèvre du même, et Cahié, orfèvre du roi, ont commandé à Renaud des bas-reliefs pour une valeur de plus de 40,000 francs.

Ronds de Bosse.

XLII. *Auguste*, copié d'après l'antique, statue pédestre d'environ deux pieds et demi de haut, destiné à un surtout de porcelaine, commandé par l'empereur de Russie à la fabrique de Sèvres.

XLIII. *Bustes de François I.er, Henri IV, Sully, Louis XIV, Richelieu, Mazarin, Christophe Colomb, et*

de la plupart des souverains et des hommes remarquables de l'époque.

Renaud possédait, en outre, plusieurs recettes de terres cuites de différentes couleurs qui, par leur dureté et leur tendance à se vitrifier, peuvent être regardées comme porcelaines de couleur. Elles sont restées à son fils.

RENCONNAULX.

Renconnaulx (Henri), célèbre architecte que l'on croit né dans le pays messin, vivait dans le cours du 14.e siècle. Ce fut sous sa direction, qu'à la mi-juillet 1477, on éleva l'élégant clocher de pierre qui surmonte la Cathédrale de Metz. Renconnaulx ne fut que trois années à le construire. Cet artiste travailla encore à une infinité d'autres ouvrages; il mit la plupart des murailles de Metz à l'épreuve du boulet, construisit des ponts, des églises, celle des Grands-Carmes, par exemple, l'un des plus beaux monumens de l'époque; et fut secondé, dans ces différens travaux, par Jean de Commercy, autre architecte que la ville de Metz eut long-temps à sa solde.

On ne sait l'époque à laquelle mourut Renconnaulx. Ce fut vraisemblablement dans les premières années du 15.e siècle.

V. l'Histoire littéraire du Pays Messin, par E.-A. Bégin, p. 296 et 333 à 338. — La Bibliothèque lorraine et toutes les Biographies ont omis Renconnaulx. Le Temple des Messins n'en dit mot, et la grande histoire de Metz le cite à peine.

RENEAULD.

Reneauld (Michel), général de division, né à Sarrelouis en 1760, était, en 1787, sous-lieutenant-porte-drapeau au régiment de Nassau. Il s'éleva rapidement au grade de général de division, car il était déjà revêtu de cette dignité en 1795, époque à laquelle il avait un commandement à l'armée de Rhin-et-Moselle. En 1798, on le nomma pour présider l'administration municipale de Sarrelouis. Nous n'avons pu nous procurer aucuns détails sur la carrière militaire de Michel Reneauld. Il ne paraît pas que Napoléon lui ait accordé ses bonnes grâces, car, sous le consulat et l'empire, on l'écarta des emplois de l'armée. Maire de Sarrelouis jusqu'en 1815, membre du conseil général du département depuis 1802, il fut, cette même année, porté, mais sans succès, par le collége électoral de Metz, comme candidat à la députation. Il devint, sous l'administration prussienne, *ober-burgermeister*, et remplissait ces nouvelles fonctions lorsqu'il mourut en 1826, dans sa ville natale.

RICHEPANSE.

Le général de division Richepanse acquit, en peu d'années, l'une des plus brillantes réputations militaires des armées de la république; son nom figure avec éclat sur les pages de l'histoire contemporaine, et le département de la Moselle se glorifie de lui avoir donné le jour. Cependant, on ignore en quel lieu il est né: les renseignemens que j'ai pu prendre à cet égard ne m'ayant pas éclairé, je crains de voir ma province obligée de

renoncer à l'honneur de compter le général Richepanse au nombre de ses illustres enfans. Fils d'un officier du régiment de Conti, cavalerie, Richepanse est né en 1770. Il fut admis à la solde en 1774, et compté, presque au sortir du berceau, dans les rangs des soldats. Fait sous-lieutenant en 1791, après avoir passé successivement par tous les grades inférieurs, il obtint de l'avancement d'année en année, et devint chef d'escadron en *l'an II*. Deux ans après, s'étant distingué au combat *d'Hénef*, lors du passage de la Sieg, il fut nommé chef de brigade. Richepanse ne tarda point à prouver, dans le nouveau poste où l'avait appelé la confiance du gouvernement, qu'il savait allier, à 25 ans, la prudence de l'âge mûr au bouillant courage de la jeunesse, et le 16 prairial de la même année, les champs d'Altenkirchen furent témoins de ses talens et de sa valeur. Partout où il se montra à la tête du 1.er régiment de chasseurs qu'il commandait, la victoire incertaine se rangea sous nos drapeaux; partout il jeta le désordre et l'épouvante, et sut fixer l'inconstance de la fortune. Kléber, témoin des succès de ce jeune chef de brigade, le vit, au plus fort de l'action, se jeter au milieu des escadrons ennemis, perdre son cheval, recevoir une blessure très-grave, et combattre néanmoins jusqu'à ce qu'il eut forcé les Autrichiens à quitter le champ de bataille. Aussi Kléber éleva provisoirement Richepanse au grade de général de brigade, le combla d'éloges, et fit au général en chef Jourdan un rapport où se trouvaient ces paroles remarquables:
« Je pense, mon cher camarade, que tu approuveras
« cette nomination, et que tu détermineras le gouver-
« nement à la confirmer. J'y attache un intérêt d'autant

« plus vif, que ce paraît être le vœu de tout le corps « d'armée qui a été témoin de ses actions brillantes. »

Dans les plaines d'Ockstadt, Richepanse et Ney, unis alors par une fraternité guerrière qui n'a cessé qu'avec la vie de Richepanse, rivalisèrent de bravoure et poursuivirent jusqu'à la nuit les Autrichiens qui avaient été battus le 22 messidor. La prise de plusieurs centaines d'hommes et d'un matériel d'artillerie assez considérable est venu couronner les efforts de ces deux généraux.

Le 20 thermidor de la même année, la cavalerie française s'étant déployée près du village de Hirscheid, en regard d'un ennemi nombreux, les Autrichiens voulurent déborder notre gauche et menacer nos flancs: Richepanse aperçoit ce mouvement; il rassemble aussitôt quelques pelotons, et sans consulter la supériorité de ses adversaires, il se précipite sur eux et commence un combat furieux suivi d'une mêlée tellement grande, que les deux partis se trouvaient confondus. Cependant les corps parvenus à se rallier, se précipitent de nouveau l'un sur l'autre et recommencent un combat à outrance dont l'avantage demeura du côté des Français. Richepanse avait donné partout l'exemple de la plus grande intrépidité, mais un coup de sabre au bras l'avait contraint de se retirer avant la fin de l'action.

En l'an V, quelques jours avant le 18 fructidor, Richepanse fut inculpé par plusieurs membres du conseil des cinq-cents, pour avoir fait marcher dans l'intérieur de la république quatre régimens de chasseurs à cheval de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le directoire le justifia en prouvant qu'il avait reçu du général Hoche l'ordre

de se rendre à Brest avec sa division de chasseurs, en passant par Chartres et Alençon.

Les armées d'Allemagne, d'Angleterre, des Alpes et d'Italie ont été témoins de la valeur de Richepanse; mais il se surpassa lui-même le 13 nivôse an VIII, à l'affaire de Bassano, où il mérita le grade de général de division, et dans les champs de Hohenlinden illustrés par Moreau. Ce général avait commencé les hostilités le 25 novembre. Le 8 décembre, Richepanse, qui était à environ deux lieues du centre, reçut l'ordre de se mettre en route sur-le-champ avec sa division, et d'assaillir les derrières de l'archiduc dès qu'il serait engagé dans les défilés. L'exécution d'une mission aussi périlleuse fut puissamment secondée par le général Drouet qu'une première attaque avait séparé, avec sa brigade, de la colonne de Richepanse. Il tint l'ennemi en échec, et notre compatriote, s'élançant dans la forêt à la tête du 48.e régiment, jeta la confusion sur les derrières des Autrichiens, pendant que le général Walther mettait leur cavalerie dans l'impossibilité d'agir. Trois bataillons de grenadiers hongrois s'avancèrent en colonne serrée contre la colonne de Richepanse: « Grenadiers de la « 48.e, s'écria-t-il, que dites-vous de ces gens là? — « Ils sont morts! » répondirent les grenadiers, et, dans le même moment, une effroyable décharge accomplit cet oracle du courage. Quelque temps après, l'archiduc Jean, à la tête de cent mille hommes, ayant concentré ses troupes sur Salzbourg et sur les rives de l'Inn et de la Saltza, fut obligé, par les combinaisons stratégiques de Moreau, d'abandonner, le 15 décembre, les fortes positions qu'il occupait. Richepanse reçoit l'ordre de se

mettre à sa poursuite; il part de Salzbourg avec ses escadrons d'avant-garde, franchit avec promptitude les douze lieues qui le séparent de l'arrière-garde autrichienne, l'attaque le lendemain matin et la culbute. Après deux jours d'un combat acharné, il atteint de nouveau l'ennemi qui s'est retranché à Schwanstadt; et, sans avoir égard à la force de ses positions, il l'en débusque et le met dans une déroute complète. Poursuivant alors sa marche brillante, Richepanse se signale dans les affaires de Lambach, de la Traün et dans plusieurs autres rencontres, et se porte à Kremsmunster, par où les Autrichiens se retiraient afin de passer l'Ens à Steyer. Il était sur le point d'entrer dans cette dernière ville lorsque le général Grunne se présenta muni de pleins pouvoirs. Le 23 décembre, une convention termina cette mémorable campagne de vingt jours où Richepanse acquit ses plus beaux titres à la gloire.

Nommé, en l'an IX, commandant en chef de l'armée expéditionnaire de la Guadeloupe, Richepanse partit de Brest avec l'escadre, et arriva devant cette ville insurgée que maîtrisaient une poignée de brigands.

« Richepanse, dit la Galerie militaire de MM. Babié et Beaumont, a tout préparé pour décider la victoire en sa faveur et porter les rebelles au repentir. Les frégates françaises ont forcé la passe de la Pointe-à-Pitre, le débarquement s'est effectué heureusement, et nos troupes, réunies sur la place de la Victoire, ont formé des détachemens pour aller occuper tous les forts, qui sont en partie remis sans opposition. La Grande-Terre est au pouvoir de la république; Richepanse se porte

à la Basse-Terre avec les forces nécessaires; il allait débarquer avec confiance, lorsque toutes les batteries de la côte firent une décharge générale de leurs canons sur les vaisseaux français; alors les soldats qu'il commandait et qui étaient déjà placés dans les chaloupes s'élancèrent sur le rivage, repoussèrent les noirs, et les forcèrent à la retraite. L'ennemi battu, étonné de l'ardeur des Français à gravir les mornes, se retira dans une position formidable, défendue par des lignes flanquées de redoutes et garnies d'artillerie; mais les grenadiers ont franchi le pont de la rivière des Pères et marchent au pas de course sur les retranchemens qu'ils enlèvent. Richepanse, qui les dirige, est déjà maître de la Basse-Terre et de la ville. Le fort Saint-Charles est entouré, et le siége de ce poste important se pousse avec la plus grande vigueur. Le 1.er prairial, les nègres révoltés s'étaient tous réunis; ils furent complètement battus par nos troupes, qui les forcèrent de se renfermer dans le fort Bambriche, et qui, emportés par le désir de vaincre, pénétrèrent dans la redoute, et firent un carnage horrible. Le 8 au matin, les rebelles furent totalement défaits à Danglemont. Déjà plusieurs Français avaient mis le pied dans les retranchemens, lorsque les ennemis, poussés à bout, se sauvèrent dans l'habitation, mirent le feu aux poudres et se firent sauter au nombre de trois cents. Cette dernière affaire détruisit la révolte dans sa source. Tous les chefs étant morts, et le reste des noirs désarmé ou soumis, Richepanse n'eut plus alors d'autre occupation que de réparer les maux que la révolte avait faits à la colonie.

« Il remplissait les devoirs d'un bon administrateur;

il voyait, par ses soins, les habitans heureux et satisfaits, bénir le gouvernement consulaire, lorsque la mort vint terminer ses jours. Il succomba après seize jours de maladie. Cette mort combla de douleur et l'armée qu'il commandait, et la colonie qu'il allait rendre heureuse. Elle leur enlevait un père et un ami, un compagnon d'armes, un héros qui cessait d'exister au moment où il allait jouir du fruit de ses travaux, au moment où la Guadeloupe était pacifiée. Le capitaine-général Lacrosse, qui lui succéda dans le commandement de la colonie, prononça son oraison funèbre. Les restes inanimés de ce guerrier, autrefois si cher à la victoire, furent ensevelis parmi les glorieux débris du grand bastion, vers lequel il avait, quelques mois auparavant, dirigé la principale attaque. Un monument fut élevé sur sa tombe, et les citoyens ainsi que l'armée y attachèrent l'expression de leurs regrets.

« Richepanse eut toutes les vertus qui font le vrai militaire; il offrit en sa personne un exemple particulier de la puissance de l'éducation et des effets de la discipline lorsqu'on y est formé dès l'enfance. Parmi les qualités nombreuses qui le distinguaient, les plus remarquables étaient un attachement sans bornes à ses devoirs, et un dévoûment absolu aux règles les plus sévères de son état. »

Moniteur, an IV, n.os 265, 302, 329; an V, 327, 338; an VIII, p. 18, 214, 914; an X, 694, 1200, 1213, 1325; an XI, 88, 140. — Victoires, Conquêtes des Français, etc., t. VI, VIII, XI, XII, XIII, XIV, XXVI. — Galerie militaire de MM. Babié et Beaumont, t. VI, p. 272 à 277. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. XVII, p. 1. — Histoire de Napoléon, par M. de Norvins, 2.e édition, t. II, 110, 111, 112, 119, 120, 121, 219, 222. La Biographie universelle n'a pas consacré d'article à Richepanse.

RICHER (Évêque).

Richer, quarante-deuxième évêque de Verdun, natif ou au moins originaire du pays messin, vivait à la fin du onzième siècle. Il était, depuis seize ans, doyen de l'église de Metz, lorsque le clergé et le peuple de Verdun, craignant que leur souverain ne les contraignît à recevoir pour évêque un partisan de l'anti-pape Guibert, élurent Richer immédiatement après la mort de Thiéry, leur dernier prélat. Cette élection eut lieu sans le consentement de l'empereur. Le nouvel élu n'obtint que plus tard sa ratification, par le crédit et les sollicitations de ses trois frères Albert de Briey, Hézelin et Jean de Thionville, à condition qu'il recevrait de ses mains l'investiture de cet évêché, et que ses frères garantiraient son attachement au parti de l'empereur. Richer y consentit, mais il ne voulut pas se faire sacrer par Egelbert, archevêque de Trèves, qui avait reçu le pallium de l'anti-pape. Ainsi, soumis à l'empereur pour le temporel, et au pape pour le spirituel, le nouvel évêque de Verdun tenait une conduite conforme aux devoirs de l'épiscopat, mais que condamnait l'esprit ambitieux et inquisiteur de la cour de Rome, désireuse d'arriver alors à la puissance universelle. Richer se rendit à Vienne pour recevoir, des mains de l'empereur, la crosse et l'anneau; il devint, à son retour dans son évêché, l'objet de fêtes magnifiques, et continua de mériter, par son esprit de modération, l'amour de ses sujets et l'implacable inimitié du pape Urbain II. Sept années s'étaient écoulées depuis l'élection de l'évêque de Verdun, et le

souverain pontife ne l'avait pas encore confirmée, alléguant toujours que son alliance avec l'empereur lui faisait partager son schisme. Richer, ayant appris, en 1095, qu'Urbain II viendrait présider, au mois de décembre, un concile à Clermont, lui envoya des présens, et obtint, de la sorte, la permission de se faire ordonner par l'archevêque de Lyon; mais à condition qu'il renoncerait au droit de l'investiture accordé par l'empereur, qu'il n'aurait aucune communication avec les partisans de ce prince, et en donnant sa parole qu'il n'avait usé d'aucune simonie. Richer promit tout et reçut l'ordre de la prêtrise, à Lyon, le jour du samedi saint 1096. Il fut sacré le lendemain en présence des évêques de Mâcon, de Châlons, d'Autun, de Toul, et revint dans son diocèse, où l'on renouvela les fêtes qui avaient déjà signalé son premier retour. L'empereur, irrité d'une désobéissance que l'autorité papale ne pouvait justifier, se vengea en faisant emprisonner Jean de Thionville, le plus jeune des frères de Richer, qui, tous trois, s'étaient cautionnés pour lui. Les deux autres se rendirent à Verdun et sommèrent Richer de les décharger de leur caution et de rentrer en grâce avec l'empereur. L'évêque ayant pris ce dernier parti, se rendit à la cour, fit de nouvelles soumissions, et abandonna la cause de la papauté pour celle du schisme. Le souverain pontife lança de nouveaux anathèmes contre Richer, qui lutta pendant trois ans contre ses supérieurs ecclésiastiques; mais Pascal II ayant succédé à Urbain, Richer envoya à Rome un abbé chargé de solliciter en sa faveur un bref d'absolution. Le bref fut accordé, et Richer se soumit, devant une assemblée générale de son clergé réuni

dans l'église de Saint-Vannes, aux réparations publiques que le pape exigeait. Depuis lors, Richer n'a cessé de gouverner son diocèse avec un calme parfait.

Les guerres, alors si fréquentes, troublèrent à peine l'épiscopat de notre évêque. Il avait eu soin, dès la première année de son sacre, de faire sa paix avec Godefroid de Bouillon, qui lui rendit la terre de Mousa, le château de Stenay qu'il avait fortifié pour résister au clergé Verdunois. Il détruisit aussi le château de Montfaucon élevé dans le même but, et reçut, de la part de Richer, en gage de remercîment et d'amitié, une somme considérable que l'évêque avait prélevée dans les paroisses de son diocèse pour aider Godefroid à la conquête de la Terre-Sainte. Richer envoya également de l'argent à Mathilde, marquise de Toscane, épouse de Godefroid le Bossu, qui réclamait Mousa et Stenay comme son douaire; convoqua ensuite tous les prêtres de son diocèse, et publia en plein synode les anathêmes ordinaires contre ceux qui seraient tentés de lui ravir ces possessions. Le pape Pascal confirma, de son côté, dans un synode tenu à Lestat, le traité conclu entre Mathilde et l'évêque de Verdun.

Albert, frère de ce dernier, et allié à la famille de Thierry, comte de Bar, acheta de Mathilde la terre de Briey, et alla se fixer à Verdun, ayant reçu de Richer l'usufruit, sa vie durant, de la seigneurie de Rouvre. Le comte de Bar, de son côté, obtint du conseil épiscopal de Verdun, le titre de vicomte, sous prétexte d'appuyer, en cas de guerre, le clergé de cette ville; mais telle fut l'adresse ou la prévoyance de Richer que le seul ennemi qu'il ait eu à combattre est le comte Henri de Grandpré,

véritable chef de brigands, qui, après avoir été défait en plusieurs rencontres, prit la croix à Verdun pour se rendre en Palestine.

Richer ayant fait, en 1107, avec Richard d'Albano, légat du saint-siége et archidiacre de Verdun, un voyage à Trèves, tomba malade à Valence, fief au-delà de Trèves, mouvant de l'évêché de Verdun, et mourut peu de temps après, à Trèves, où il s'était fait ramener. Bruno, archevêque de cette ville, au sacre duquel notre prélat avait coopéré en 1101, avec les évêques de Metz et de Spire, lui donna le viatique, fit la cérémonie de ses funérailles, et remit son corps embaumé entre les mains de ses compagnons de voyage. De retour à Verdun, Richard d'Albano l'enterra dans l'église de Saint-Venne.

Voici, selon Wassebourg, une épitaphe composée par Richer, peu de temps avant sa mort. Il avait recommandé de la graver sur son tombeau :

Præsulis indigni, Jesu miserere, Richeri,
    Quem reprobum meritum vergit ad interitum.
Nempè levi curâ neglexi publica jura,
    Invigilans legi segniter, atque gregi.
Per te spero tamen veniam, scelerumque levamen,
    Qui legis hoc carmen, dic rogo lector, amen.

Bertold Constant. et Brover. an. Trevir. ann. 1094, 1102, 1104. — Hug. Flavin. Hist. p. 140. — Ex Schedis D. Dionys de Sainte-Marthe. — Mabill. De re Diplom. p. 592. — Spicil., t. XII, p. 290 à 294. — Hist. ecclés. et civ. de Verdun, par un chanoine de la même ville. Paris, Pierre Guillaume Simon, imprimeur, 1745, in-4.°, p. 213 à 219.

ROBERT LOSINGA.

ROBERT LOSINGA, évêque d'Héreford, en Angleterre, a vu le jour dans la Lorraine allemande. Ses vertus et ses talens lui auraient fait obtenir une place dans la Bibliothèque lorraine, si Dom Calmet avait soupçonné son origine; mais il ignorait que notre province eût donné plusieurs prélats à la Grande-Bretagne.

Robert Losinga, ayant reçu de ses parens une éducation soignée, fit de grands progrès dans ses études; il cultiva la rhétorique, la philosophie, la musique, les diverses branches des mathématiques, et fut chargé de diriger, dans la Gaule-Belgique, les établissemens scientifiques les plus distingués. La faveur dont il jouissait près du roi Guillaume I.[er] le fit élever sur le siége épiscopal d'Hérefort, en remplacement de Walter, un de ses compatriotes. (*Voyez ce nom.*)

Robert, qui avait été élevé au sacerdoce par saint Wulstan, son intime ami, évêque de Worcester, fut sacré évêque en 1079. La cathédrale d'Héreford avait été brûlée au milieu des désastres de la guerre; Robert la fit reconstruire sur le plan de celle d'Aix-la-Chapelle, bâtie par Charlemagne.

Chez les romains, on cherchait la connaissance de l'avenir dans les entrailles des poulets sacrés; dans le moyen âge, on interrogeait les astres sur les événemens futurs. Robert Losinga partageait les préjugés de son siècle; mais il y joignait l'étude de l'astronomie pour laquelle il avait un goût décidé. Marianus Scottes, son contemporain, avait le premier relevé les erreurs chro-

nologiques de Denys-le-Petit, et consigné ses recherches sur la discordance des cycles, dans un ouvrage que Robert trouva trop diffus et qu'il resserra dans un abrégé trop court, à ce que prétend Knypthon.

Le voisinage de Worcester facilitait à Robert le moyen de vivre dans l'intimité de son ancien ami saint Wulstan, évêque de ce siége. La piété et la vertu avaient formé cette liaison que la mort même n'a pu rompre, s'il faut en croire les historiens de qui nous tenons l'anecdote suivante :

« Robert, qui n'allait jamais à la cour qu'à regret et seulement par devoir indispensable, s'y trouva lorsque saint Wulstan, alors dangereusement malade, apparut à son ami et lui dit : Si vous voulez me voir encore une fois avant de mourir, hâtez-vous de venir à Worcester. Robert demande sur-le-champ, et obtient du roi la permission de partir. Il était en route lorsque, dans une seconde apparition, saint Wulstan lui dit : Vous avez fait ce que vous commandait l'amitié chrétienne, mais vous arriverez trop tard : j'ai quitté la vie; préparez-vous à me suivre prochainement. Quand vous aurez inhumé ma dépouille mortelle, un objet, qui était à mon usage et qui vous sera remis de ma part, sera le gage de la prédiction que je vous fais. Robert, arrivé à Worcester, donne la sépulture à son ami. Après ses adieux aux moines, il monte à cheval et se disposait à partir, quand le prieur, prosterné devant Robert, lui dit : Agréez, je vous prie, ce manteau dont se servait Wulstan lorsqu'il voyageait; il sera un monument de votre tendresse mutuelle et un gage de la protection du Très-Haut. Robert, attendri, descend de cheval, raconte aux moines les

visions qu'il avait eues, se recommande à leurs prières, et les quitte ayant le cœur agité par la certitude de sa fin prochaine, la crainte pieuse qu'inspire cette perspective à tous les hommes, et l'espérance de rejoindre bientôt son ami. »

Saint Wulstan était mort en janvier 1096; Robert expira au mois de juin suivant, et fut inhumé dans sa Cathédrale.

Rerum anglicarum scriptores, 2 vol. in-fol., Francfort, 1601. — Guillaume de Malmesbury, l. IV, p. 286. — Historiæ anglicanæ scriptores, 2 vol. in-fol., Londini, 1652. — Historia de gestis Anglorum, par Siméon de Durham, p. 221. — La Chronique de Jean Brompton, p. 970. (Ce dernier ne fait guère que répéter textuellement Guillaume de Malmesbury.) — Knypthon, de eventibus Angliæ, t. II, p. 2347. — Godwin, t. II, p. 60, etc.

Cette notice nous a été envoyée par Grégoire, ancien évêque de Blois.

ROBERT DE SARREBRUCK.

Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, célèbre aventurier, l'exécration de ses voisins, l'implacable ennemi de Metz, et l'un des plus redoutables fléaux sortis de l'anarchie féodale, est probablement originaire de la Lorraine allemande et peut-être de la ville de Sarrebruck. L'histoire de ce prince, infidèle allié et guerrier déloyal, est celle d'un chef de parti tel que le fondateur de Rome. Il commandait une troupe de bandits attirés de toutes parts, et parcourait avec eux les campagnes, portant la désolation et la mort dans tous les lieux où il était sûr de le faire impunément; il rasait les moissons, détruisait les plantations, assommait le bétail, brûlait les bourgs et les villages après les avoir pillés, escaladait

les châteaux qui ne pouvaient offrir une grande résistance. Aussi agile à tomber à l'improviste sur ses voisins, en violant la foi des traités, qu'à disparaître devant l'ennemi; il se montrait de nouveau dès que le danger était passé, et n'apportait ni bonne foi ni générosité dans ses transactions. Brigand heureux, presque toujours impuni, la vie de Robert n'a été qu'une longue suite d'expéditions aventureuses et sanglantes.

Ce partisan, dont René d'Anjou, duc de Bar, avait sans doute acheté l'alliance lorsqu'il voulut enlever, en 1431, le duché de Lorraine à son compétiteur Antoine de Vaudémont, prit part à la bataille de Bulgnéville, livrée le 2 juillet de la même année. Ce fut la défection de Robert qui mit en pleine déroute l'armée de René d'Anjou et qui fit tomber entre les mains de l'ennemi ce prince et l'évêque Conrad Boyer de Boppart, son allié. *Cellui jour*, dit la chronique, *furent bien gardés plusiours d'estre prins, par lours boins chevaulx et par lor esperons qui bien les deffendons.* Pendant que le duc de Bar et l'évêque de Metz étaient emprisonnés à Dijon, Robert de Sarrebruck infestait la province et surtout les environs de Metz. Trois bandits de sa troupe eurent même l'audace d'attaquer de nuit, dans les rues de cette ville, un commerçant nommé *Jehan Regnault;* ils le jetèrent à l'eau du haut du pont Saint-Georges, le *cuidant noyer*, dit la chronique, *mais il ne le fut mie.* Sur le rapport qui en fut fait à la justice et au conseil de la république, *adonc ordonnont on de faire sonner chascune nuict eune grosse cloche à Sainct Salvour, et que nuls ne nulles n'allat après ladicte cloche, sans lanterne sur 40 sols de Mez et don rouwart de la justice.* (sous

peine de 40 sols d'amende et d'être repris de la justice.) Voilà l'origine du signal de retraite que l'on donne encore à dix heures moins un quart.

Le 20 août 1433, il y eut à Metz une sorte de congrès auquel se rendirent les princes voisins, et dont le but principal était de garantir leur sûreté respective contre les tentatives hostiles sans cesse renouvelées du Damoiseau de Commercy; mais ce traité n'arrêta point ses brigandages. En 1434, l'empereur Sigismond ayant adjugé au duc René la souveraineté de la Lorraine, ce prince donna une fête magnifique à Pont-à-Mousson : les étrangers s'y rendirent en foule, et plusieurs gentilshommes de Metz saisirent cette occasion de montrer leur bravoure et leur adresse dans les joutes et les tournois. Ils allèrent à la fête, accompagnés de 45 cavaliers; mais, à leur retour, Robert de Sarrebruck les attendit dans un bois avec 130 hommes; leur prit 22 chevaux de selle, 18 cavaliers, et les emmena dans son château de Commercy. Les Messins, justement irrités d'un tel acte de félonie, prirent les armes, engagèrent, dans leur querelle, le duc René, l'évêque de Metz, l'abbé de Gorze, le comte de Salm, les Toulois, les Luxembourgeois et plusieurs autres petites principautés qui ne demandaient pas mieux de tirer vengeance du Damoiseau de Commercy.

Le 8 septembre, dit l'Histoire de Metz, les Messins firent partir pour cette expédition 270 hommes d'armes, 525 arbalétriers ou archers, un grand nombre de maçons et de charpentiers, avec 35 chariots remplis de vivres, de bombardes et d'autres instrumens de guerre. Le Damoiseau et ses gens se défendirent en désespérés, firent

plusieurs sorties, et eurent souvent l'avantage sur les assiégeans. Le siége traînait en longueur; mais Robert de Sarrebruck allait succomber sous les efforts réitérés des messins, lorsque Artus de Richemont, connétable de France, fit des démarches en sa faveur. Le duc René et sire Nicole Xappel de Raigecourt, l'un des principaux chefs des messins, se rendirent à Châlons-sur-Marne, près du connétable, convinrent des conditions auxquelles ils leveraient le siége, et partirent avec ce prince pour Bar-le-Duc, où ils arrivèrent le 17 octobre. Robert s'y rendit de son côté, et se jetant aux genoux d'Artus de Richemont et du duc René, il jura de ne faire désormais aucun tort à la ville de Metz, ni aux seigneurs ligués contre lui; de leur payer 200,000 couronnes (écu d'or qui, sous Charles VI, valait 22 sous 6 deniers); de remettre entre leurs mains son château, ses prisonniers, et de payer tous les frais du siége. Mais les assiégeans, avant de partir, ayant mis le feu aux maisons qu'ils occupaient, le Damoiseau, regardant cet acte comme une insulte, recommença ses courses dévastatrices. René vint de nouveau devant Commercy, décidé à en finir avec cet implacable ennemi; le Damoiseau sut encore appaiser le duc et fit sa paix avec lui le 13 décembre 1334; cependant, il n'en demeura pas pour cela plus tranquille, et continua, jusqu'en 1344, de ravager les terres de la république messine.

Les chroniques et l'histoire ne parlent plus de lui passé cette époque.

Histoire de Metz, in-4.°, t. II, p. 630, 631, 634, 635, 639, 641. — Affiches des Trois-Évêchés, 1789, p. 35, 36.

ROBERT DE HESSELN.

Robert de Hesseln (Mathias), d'abord professeur de langue allemande, et inspecteur des élèves de l'École royale militaire, devenu ensuite censeur royal, est né à Falkenburg (Faulquemont) le 21 mars 1733. On connaît de lui :

I. *Dictionnaire universel de la France, contenant la Description géographique et historique des Provinces, Villes, Bourgs et Lieux remarquables du Royaume ; l'État de sa Population actuelle, de son Clergé, de ses Troupes, Marine, de ses Finances, de ses Tribunaux, et des autres parties du Gouvernement : Ensemble l'Abrégé de l'Histoire de France, divisée sous les trois races de nos Rois ; des Détails circonstanciés sur les Productions du sol, l'Industrie et le Commerce des Habitans ; sur les Dignités et les grandes Charges de l'Etat ; sur les Offices de Judicature et Emplois Militaires ; ainsi que sur ceux de toutes les autres branches de l'Administration. Avec un grand nombre de Tables qui rassemblent, sous un même coup d'œil, les divers districts ou arrondissemens du Gouvernement Ecclésiastique, Civil et Militaire. Par M. Robert de Hesseln, ci-devant Professeur en Langue Allemande et Inspecteur de MM. les Elèves de l'Ecole Royale Militaire.* Paris, Desaint, libr., 1771. VI vol. in-8.° de 6 à 700 pages. 24 fr.

En 1740, Bruzen de la Martinière avait fait paraître à Dijon un *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, en six volumes in-folio, imprimé à Dijon. Robert de Hesseln ne s'est pas contenté d'en extraire les articles relatifs au royaume de France. Il y a ajouté beaucoup de faits nouveaux, et rectifié de nombreuses erreurs, inévitables dans

un ouvrage de ce genre. Son travail renferme une infinité de particularités curieuses dont la connaissance n'est pas à dédaigner par celui qui s'occupe de l'histoire nationale.

II. *Nouvelle Topographie, ou Description détaillée de la France.* Soixante-onze cartes, avec les discours, 1785, in-fol.

Cet homme de lettres n'a pas trouvé place dans nos Biographies.

Ersch. France littéraire, t. II, p. 184.

ROBILLARD.

Robillard (N.), jeune savant dont les lumières furent précoces, était fils d'un professeur à l'école d'artillerie de Metz. A l'âge de 16 ans, il adressa à l'Académie royale des sciences de Paris un *Traité sur l'application de la géométrie ordinaire et du calcul différentiel et intégral à la solution de plusieurs problèmes.* Cette compagnie savante en fit l'éloge dans ses mémoires de l'année 1740. L'ouvrage de Robillard a été publié depuis à Paris, en 1753, in-4.°, avec 30 planches. L'auteur avait été enlevé aux sciences à l'âge de 20 ans.

La ville de Metz comptait, à la fin du siècle dernier, parmi ses praticiens les plus distingués, un M. Robillard, chevalier de Saint-Michel, chirurgien en chef des armées, premier professeur à l'hôpital d'instruction de cette ville. Il a fait les campagnes d'Amérique avec une rare distinction. Nous regrettons que son origine picarde ne nous permette pas de le renfermer dans notre cadre.

Dictionnaire universel de Prudhomme, in-8.°, Paris, 1811, t. XV, p. 168. — Dictionnaire de Ladvocat, Supplément, t.V, p. 447, 448.

RŒDERER.

Rœderer (Pierre-Louis), écuyer, conseiller du roi, substitut honoraire du procureur général au parlement de Metz, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du même siége, membre de l'académie royale de cette ville, y est né au commencement du siècle dernier.

Reçu, en 1732, avocat au parlement de Metz, Rœderer avait acquis depuis long-temps une juste célébrité dans le barreau, et obtenu de ses collègues l'honorable titre de bâtonnier de l'ordre, lorsqu'une occasion s'offrit de servir avec éclat les intérêts de la province qui lui avait donné le jour. Le parlement de Metz, créé en 1633, avait été supprimé, et son ressort réuni à celui de la cour souveraine de Nancy, par édit du mois d'octobre 1771. Depuis lors, les Trois-Évêchés n'avaient cessé de réclamer pour qu'on leur rendît cette haute juridiction, mais les années s'écoulaient sans qu'ils pussent obtenir la faveur qu'ils réclamaient. Le maréchal de Broglie, gouverneur de Metz, M. de Calonne, intendant, et l'évêque, firent de nouvelles instances à la cour; la ville confia à Rœderer le soin de la représenter à Paris. Il partit pour la capitale au commencement d'avril 1774; et, pour tenir les négociations plus secrètes, on eut soin de répandre dans le public que Rœderer allait à Paris, dans l'unique intention de suivre les affaires de l'évêque. L'activité de cet avocat, ses sollicitations pressantes, avaient obtenu déjà les résultats les plus favorables, lorsque la mort subite de Louis XV, arrivée le 10 mai, fit échouer pour le moment, et retarda de plus d'une année le rétablisse-

ment du parlement de Metz, qui s'effectua au mois de septembre de l'année suivante; les lettres-patentes du roi n'ayant été signées à Versailles que le 26 de ce mois. Voici la lettre qu'écrivit à cette occasion le maréchal de Broglie aux membres des trois ordres de la ville de Metz :

Paris, 26 août 1775.

« Le roi a bien voulu, Messieurs, rendre à la province des Évêchés et à la ville de Metz leur parlement, qu'ils lui redemandaient avec des vœux si ardens et si unanimes. Cette marque d'affection de votre souverain redoublera sans doute l'amour dont vous étiez déjà prévenus pour le plus bienfaisant des maîtres; et tous vos jours seront consacrés à lui en témoigner la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance. Après avoir partagé si long-temps vos inquiétudes et vos alarmes, je ressens toute la joie que cette nouvelle va vous causer; et c'est pour moi un plaisir bien vrai et bien sensible de pouvoir vous l'annoncer. M. Rœderer, votre député, a répondu parfaitement à votre confiance, et a contribué infiniment au succès de vos représentations, par la manière dont il a exposé vos titres et vos besoins. Son travail a été immense, et il n'a cessé de s'y livrer avec l'ardeur la plus infatigable, et souvent aux dépens de sa santé. M. Emmery (Voy. son article.) l'a secondé avec le même zèle, et ces deux citoyens ont bien mérité de leur patrie par l'emploi qu'ils ont fait de leurs talens, et l'attachement qu'ils ont marqué pour elle.

« Je suis, etc. »

Aussitôt que les Messins apprirent le retour de Rœderer, ils se rendirent en foule, le 30 septembre, à

Frescati, où il était descendu chez M. de Montmorency-Laval, alors évêque de Metz. Introduits dans le château, ayant à leur tête M. Dumont, avocat distingué, ce dernier adressa le discours suivant à Rœderer :

« Monsieur, votre présence nous comble de joie. Votre heureux retour dans l'enceinte de nos murs y va causer cette émotion tendre et vive, ce doux saisissement qui s'empare de l'âme tout entière, lorsqu'une reconnaissance fortement sentie en est le juste principe.

« La nôtre, Monsieur, durera autant que la gloire que vous venez d'acquérir; c'est vous dire assez qu'elle sera immortelle.

« Tâchons néanmoins de vous donner une idée plus précise de son étendue, en la mesurant sur la nature et l'importance de vos services; mais déjà votre modestie s'alarme! Rassurez-vous, Monsieur, le temps nous manque; nous n'en tracerons ici qu'une légère et bien faible esquisse.

« Vous aviez à dévoiler et à combattre une infinité de motifs que le seul intérêt personnel avait créés. Il fallait encore éventer les mines de la politique, et rendre inutiles les ressources de cet art, tantôt utile, et tantôt dangereux, mais toujours plus capable que tout autre d'asservir les esprits.

« D'un autre côté, votre plume éloquente, en saisissant avec justesse tous les points contestés, n'employait que le langage de la vérité et du désintéressement pour exposer nos droits et peindre nos malheurs.

« Il fallait enfin se montrer avec courage, et s'exercer héroïquement à la patience, au risque peut-être de déplaire et de paraître trop audacieux ou trop importun.

« Votre patriotisme, Monsieur, a vaincu tous ces obstacles. Plus prudent, mais non moins intrépide que ce courageux Romain (Varron) *qui en fut remercié en plein sénat*, comme lui, et au moment même de notre malheur, *vous n'avez point désespéré de la chose publique*. Et dix-huit mois entiers de travaux pénibles n'ont pu épuiser cette âme grande et forte, qui s'occupait sans relâche du salut de ses concitoyens.

« La patrie, Monsieur, a déjà délibéré sur le prix dû à votre infatigable et noble zèle; elle le devait, et tous ses vrais enfans y ont applaudi de concert.

« Mais sans nuire aux vues honorables qu'elle peut avoir sur vous, venez, Monsieur, venez recevoir une première et plus prompte récompense.

« Le deuil public est converti en allégresse; le peuple enfin respire; son trouble et ses alarmes ont fait place à la gaîté, à une douce et profonde sécurité; et vous, Monsieur, vous, son généreux défenseur, vous allez être *le témoin oculaire* de son bonheur et de ses transports.

« Un cœur fait comme le vôtre, savourera délicieusement ce touchant spectacle: oui, Monsieur, c'est au fond de votre cœur même que vous trouverez le précieux salaire que vous ambitionniez et que vous avez si bien mérité. »

Le trouble, l'émotion de Rœderer l'empêchèrent de répondre à M. Dumont: il embrassa tous les bourgeois avec l'effusion de cœur d'un père tendre qui revoit ses enfans après une longue absence, et qui revient combler leurs vœux. Le soir, Rœderer reçut dans sa maison de nouvelles preuves d'amour: une illumination brillante, un feu d'artifice, un repas splendide où tous ses amis

étaient invités, furent les moindres preuves que ses enfans lui donnèrent de leur attachement et du plaisir qu'inspirait le retour d'un être bien aimé. Sa maison fut remplie, jusqu'à minuit, de citoyens de tous les rangs, empressés de lui prodiguer des témoignages d'allégresse et de gratitude.

Le 5 octobre, jour fixé pour l'installation du parlement de Metz, chacun s'empressa de donner à cette imposante cérémonie toute la pompe dont elle était susceptible. Jamais plus grand enthousiasme, jamais plus parfait accord de vœux et de sentimens n'anima une population tout entière. Pour peindre la joie universelle, il faudrait tout décrire et donner au tableau de cette fête des couleurs locales et de circonstance auxquelles ne se prête point le cadre rétréci d'une notice biographique. Il suffit à notre objet de dire que Rœderer fut, avec le maréchal de Broglie, M. de Calonne et l'évêque, le héros de cette brillante journée; et, dans les expressions de reconnaissance dont il devint particulièrement l'objet, les Messins surent faire la part du citoyen qui se sacrifie, indépendante et plus glorieuse que celle du protecteur qui s'intéresse à un succès auquel son amour-propre est plus engagé que son cœur. Dans les repas qui eurent lieu, Rœderer fut l'objet de toasts répétés; son nom, entouré de devises, figura dans l'illumination générale; on voyait, par exemple, au sommet d'une pyramide : *Vicit amor patriæ, Petrus Rœderer*; et au bas: *A toi, généreux citoyen qui n'a pas désespéré du salut de la cité.* Ailleurs, on lisait: *Civilis prætium amoris, etc.*

Le lendemain, vers onze heures du matin, le comité fit porter chez Rœderer l'inscription suivante, enca-

drée avec luxe, et surmontée d'une couronne civique :

Ludovico Rœderer,
civi optimo,
necnon
Senatus supremi
in pristinum statum
restituti,
imo
felicitatis publicæ
dignissimo cooperatori,
amantissimi gratulantur
cives Metenses.
anno M. DCC. LXXV.

Le comité, voulant assurer la durée de ce monument et consacrer à jamais les vertus et les services de Rœderer, en fit dresser un acte notarié chez le sieur Chevrel.

D'autres réjouissances eurent lieu à Thionville, à Verdun, à Sedan, et dans presque toutes les villes du ressort; le nom de Rœderer fut béni comme celui d'une divinité tutélaire, et de toutes parts des députés furent envoyés pour complimenter le parlement, et adresser un hommage de gratitude à l'avocat modeste, au citoyen dévoué qui venait de servir, avec un si honorable succès, les intérêts de la province. L'évêque de Metz, à Frescati, le comte d'Arros, à Plappeville, M. de Chazelles, à Lorry-devant-les-Ponts, M. Tschudy (V. son article), dans son hôtel à Metz, donnèrent aussi des fêtes magnifiques. Chez M. Tschudy, au moment de se mettre à table, on entendit ce poète élégant et pur réciter une *ode patriotique sur la restauration universelle*

de l'ancienne magistrature. Une des strophes de cette ode était spécialement consacrée à l'éloge de Rœderer, et lui vouait la couronne civique dont les anciens décoraient les bienfaiteurs de l'humanité. En prononçant les vers qui rendaient cette pensée, une couronne de chêne parut, et on la présenta à Rœderer, avec une copie de l'acte public dont nous avons parlé. L'enthousiasme du poète était alors devenu général; mille témoignages de sensibilité éclataient de toutes parts; on eut dit une famille bien unie, dispersée par le malheur, et qui vient, en retrouvant son chef, de ressaisir les élémens de sa prospérité. Une gaîté naïve et pure, soutenue par une musique délicieuse, dura pendant tout le repas. Les yeux s'arrêtaient avec plaisir à un magnifique surtout, placé au milieu de la table, et représentant le couronnement de Rœderer, et la déclamation poétique du baron Tschudy. D'autres festins, donnés par les différens corps de la ville, fournirent pendant près de trois mois de nouvelles occasions de fêter Rœderer comme il le méritait, et d'exprimer la satisfaction universelle.

Au milieu de tous ces témoignages flatteurs, les trois-ordres qui représentaient la ville ne voulant pas être en retard, avaient offert à Rœderer une charge d'avocat-général au parlement de Metz, charge dont la finance était de 36,000 livres. Mais Rœderer crut devoir la refuser, et les trois-ordres rédigèrent, le 6 septembre 1776, une délibération conçue en ces termes: « N'ayant pas « été possible d'engager M. Rœderer à accepter l'un des « offices d'avocat-général que cette assemblée lui avait « fait offrir, et qu'elle se proposait d'acquérir pour M. son « fils, il leur avait paru raisonnable de le remercier par

« un présent de vaisselle d'argent de la valeur de 6,000
« livres, sur laquelle serait gravée, avec les armes de la
« ville, une inscription relative au motif de ce don, et de
« lui faire remettre le montant de ses frais de voyage
« et séjour à Paris, et généralement de tout ce qu'il
« pouvait avoir dépensé pour sa députation concernant
« le parlement. »

Il était difficile, après de telles marques de déférence envers Rœderer, qu'il échappât aux traits de l'envie. On accumula contre lui les plus odieuses suppositions; on le déchira dans le journal de Deux-Ponts; mais il prouva, par son silence, que les coups de la calomnie n'allaient point jusqu'à son cœur, et il cessa, depuis lors, de s'occuper des affaires publiques. En 1783, il avait obtenu un grand nombre de suffrages pour la place de maître-échevin accordée à M. Maujean (Voyez son article), et, à la fin de la même année, ce ne fut qu'après de pressantes sollicitations qu'il consentit à gérer, pour la cinquième fois, les honorables fonctions de bâtonnier de l'ordre des avocats.

Il mourut le 3 mars 1789. On a lieu de s'étonner que les journaux de la province n'aient jeté aucune fleur sur sa tombe.

Cet homme estimable eut de son mariage avec mademoiselle Gravelotte, le comte Pierre-Louis Rœderer à qui nous consacrons la notice suivante.

Affiches des Trois-Évêchés, 1775, p. 146, 165, 166, 167, 169, 170, 196 à 205, 216; 1783, 129, 403; 1789, 88. — Gazette ou journal politique des Deux-Ponts, 1775, p. 103, 104, 133, 134, 195 à 198.

RŒDERER (Le Comte).

Rœderer (le comte Pierre-Louis), ancien sénateur, pair de France et conseiller d'état, ministre des finances du royaume de Naples, ministre secrétaire d'état du grand-duché de Berg, membre de l'institut, titulaire de l'ancienne société royale des sciences et arts de Metz, honoraire de l'académie actuelle de cette ville, de l'athénée de Lyon et de la société des sciences et arts de Mayence, membre correspondant de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société d'instruction de Bastia, etc.; grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, grand dignitaire de celui des Deux-Siciles, etc., naquit à Metz le 15 février 1754.

Après de brillantes études au collége de cette ville, Rœderer se rendit à Paris pour faire son droit, et obtint, en 1779, une charge de conseiller au parlement de Metz. Littérateur et magistrat, membre de cette société des philathènes qui comptait dans son sein plusieurs illustrations naissantes, Rœderer fit marcher de front l'étude sévère des lois et celle plus récréative de l'histoire, de l'économie politique et des belles-lettres. Couronné, en 1781, par l'académie royale de Metz, pour un mémoire relatif au commerce des Trois-Evêchés (Voyez plus bas la liste des ouvrages de Rœderer), il entra l'année suivante dans cette société et fut un de ses membres les plus zélés.

Tous les parlemens du royaume avaient alors de fréquentes occasions d'adresser des *remontrances* au pou-

voir. La cour de Metz ne restait pas en arrière, et c'était le jeune conseiller Rœderer qui était ordinairement chargé d'exprimer au gouvernement les plaintes de sa compagnie. Ces missions l'obligeaient à s'occuper d'une manière spéciale des affaires publiques, et le plaçaient plus que personne dans la sphère d'agitation qui précéda la révolution. Entre autres écrits, il publia, en 1788, un ouvrage sur le préjudice que portait à l'industrie nationale, les *Douanes intérieures*, qui séparaient les provinces de France les unes des autres; et la même année, il fit un ouvrage étendu sur la *Députation aux États-Généraux;* écrit dans lequel on trouve les véritables bases du gouvernement représentatif, ainsi que les principes d'organisation sociale que Rœderer n'a cessé de professer depuis dans ses ouvrages et ses discours.

Élu, au mois d'octobre 1789, député de la province des Trois-Evêchés aux Etats-généraux, il n'arriva à Paris qu'après le 14 juillet, et fut précédé par une grande réputation de savoir et d'éloquence que Mirabeau se plut à proclamer dans l'assemblée même, et que notre compatriote a justifiée en plusieurs occasions. Son début à la tribune a été heureux. Il est peu de questions importantes sur l'économie publique qu'il n'ait abordées avec un succès toujours croissant, et on le vit, quoique lié intimement à Mirabeau, s'écarter souvent de la direction que cet illustre orateur aurait voulu lui imprimer. Royaliste constitutionnel, il fit assez de concessions aux républicains pour qu'ils le regardassent comme un des leurs, mais il n'en fit jamais qui fussent de nature à ternir l'éclat de sa vie.

Le 7 décembre 1789, il demanda que le droit d'éli-

gibilité fût fixé à vingt-un ans, et que les non-propriétaires fussent appelés à l'exercer. Il émit plus tard l'opinion que la condition de paiement des impôts devait être uniquement stipulée pour les éligibles, et il fut d'avis qu'on la fixât à la valeur de quarante journées de travail. Mirabeau avait obtenu de la constituante que nul ne serait éligible s'il ne payait une imposition de la valeur d'un marc d'argent, et chacun se rappelle à quelles réclamations vives et fondées ce décret donna lieu. Le 17 novembre, le parlement de Metz ayant été dénoncé en raison de sa résistance aux opérations de l'assemblée, Rœderer fit des observations sur la conduite des magistrats de son département, et proposa que six d'entre eux fussent mandés à la barre de l'assemblée pour y rendre compte de leur conduite. Dans les séances suivantes, il demanda que l'on décidât la question de la constitutionnalité d'une banque nationale; proposa sans succès, de faire juger par une autorité les titres des citoyens dans les assemblées primaires et électorales; combattit l'ajournement du projet sur la gradualité des fonctions publiques; fit décréter l'enrôlement volontaire pour les troupes, excepté les gardes nationales; demanda que le roi fût prié d'envoyer un commissaire à Rennes, pour y former une autre chambre de vacation, et que ce parlement fût mandé à la barre, comme l'avait été celui de Metz. Il attaqua le plan du comité des finances sur l'émission de nouveaux billets de la caisse d'escompte; parla en faveur des comédiens, s'éleva avec force contre les préjugés dont la sottise et la religion avaient entouré leur profession, et réclama pour eux l'universalité des droits civils et politiques qui ne devaient

être suspendus, dans son système, que pour ceux attachés au service personnel d'un individu. Il demanda qu'on n'imprimât que les noms des déclarans pour la contribution patriotique, et non les sommes déclarées, etc... En 1790, il vote, conformément aux anciennes ordonnances de Blois et d'Orléans, pour que les biens des ecclésiastiques fuyards soient acquis à la nation; demande que le comité des finances soit chargé de la partie de la liquidation; veut que les membres de l'assemblée ne puissent pas accepter de places du gouvernement; vote l'abolition des ordres religieux, demande que la matière en discussion soit renvoyée sur-le-champ au plan général de la constitution ecclésiastique, afin que le rapport du comité féodal soit fait sans retard, et veut que l'on passe à l'ordre du jour sur la motion de l'évêque de Nancy, qui tendait à faire déclarer la religion catholique religion de l'état: « motion qui pourrait faire croire, dit Rœderer, « que la religion périclite au milieu de nous, et que « nous hésitons dans nos respects pour elle. » Dans les séances suivantes, il rejette les divers amendemens proposés sur l'emploi de la loi martiale; il demande que les provinces soumises à la gabelle supportent seules le remplacement de cet impôt; combat le projet sur la contribution patriotique; s'oppose à ce que les députés abandonnent le quart de leur traitement pour cette contribution, et veut que les listes des déclarans soient imprimées et lues aux assemblées primaires; il croit digne d'une sérieuse discussion un plan présenté par Ferrière, pour l'établissement d'une caisse territoriale; il désapprouve Mauri qui veut divulguer un plan de Dupont sur l'Inde; vote l'établissement des jurés en toute matière;

appuie le projet qui supprime les dîmes et met au rang des dépenses publiques l'entretien des ministres du culte, et y propose divers amendemens; il appuie l'émission des assignats; fait défendre d'attenter à la sûreté des juifs; répond aux réclamations de Mauri et Tronchet, contre les taxes établies sur les loyers de Paris; prononce un discours fort remarquable sur l'inamovibilité des juges et l'indépendance du pouvoir judiciaire; fait la proposition, applaudie avec transport, de demander la sanction royale pour l'élection des juges, de lui accorder le choix entre les candidats, et de lui donner le droit d'investir les magistrats; il veut que les domaines de la couronne puissent, dans les besoins de l'état, être vendus et aliénés; présente des observations sur le projet de constitution civile du clergé; fait un discours sur l'impôt du tabac et sur l'injustice de ce monopole; discute le traitement des évêques; vote contre la liberté du commerce de l'Inde, et appuie la proposition d'un seul entrepôt; il parle sur le projet qui règle le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et détermine le serment à prêter par le roi; il insiste pour que le port de l'Orient devienne l'entrepôt unique pour le retour de l'Inde; demande que le comité des recherches fasse connaître les charges qui existent contre les députés impliqués dans l'affaire du 6 octobre; propose d'approuver la conduite de Bouillé et de son armée, dans l'affaire de Nancy; fait un rapport sur le tabac; conseille d'en rendre libres la fabrication et le débit, et d'attribuer à une régie le commerce des tabacs étrangers; veut que Mauri prouve que les évènemens du 6 octobre ont été la suite d'un complot dont Mirabeau et d'Orléans étaient auteurs ou

complices, et qu'on entende le duc d'Orléans, dont l'innocence, dit-il, n'est plus un problème; il fait adopter un décret sur la perception de la contribution foncière; discute celui relatif à la contribution personnelle en ce qui concerne la valeur annuelle de l'habitation; ne veut pas qu'on impose le salarié qui ne gagne pas sa subsistance rigoureuse, et qui ne doit pas jouir du droit de citoyen; développe les moyens d'atteindre les capitalistes; attaque le projet concernant la formation d'un tribunal de cassation; s'oppose à la proposition d'imposer les rentes; fait révoquer les remercimens votés à la municipalité de Nancy et au département de la Meurthe, pour leur conduite lors des troubles qui y ont eu lieu; fait un rapport lumineux sur l'organisation du trésor public, etc. Ce fut surtout dans ses discussions sur l'ordre judiciaire où il combattit avec une grande énergie les parlemens soutenus par Cazalès, et dans les questions de finances que le talent de Rœderer se développa. Il repoussait avec beaucoup d'habileté les attaques dirigées contre ses rapports et dominait quelquefois l'assemblée. Il était, depuis le 20 janvier 1790, membre du comité des impositions, et il en fut longtems un des plus habituels rapporteurs. Ses profondes connaissances en économie publique, sa grande sagacité dans le choix des moyens propres à répartir le poids des diverses contributions le moins inégalement possible, en faisaient un homme précieux dont il eut été alors difficile de se passer. Il préparait, en même tems, par ses écrits, le reculement des douanes aux frontières, et lorsque l'assemblée l'eut prononcé elle le chargea, avec M. Defermon, de reviser le nouveau tarif que le comité de

commerce et d'agriculture avait rédigé. En 1791, il fait décréter l'uniformité du timbre, et spécifier les objets soumis à ce droit; il reproduit son projet sur l'impôt du tabac, fait nommer deux nouveaux commissaires pour les domaines, adopter divers articles sur le droit de patente, décréter la suppression de la ferme et de la régie générale; il présente des vues nouvelles sur la nomination des administrateurs du trésor public, demande l'établissement des droits d'entrée sur les frontières, et prétend que les employés suffiront pour repousser l'armée de Condé, dont on craint l'invasion; il fait décréter la vente du sel et des tabacs nationaux; pense que les administrateurs du trésor public doivent être nommés par le peuple; présente différens aperçus sur la contribution foncière; fait ordonner l'impression d'un travail de Lavoisier sur cette matière, et demande que cette contribution soit fixée à 294 millions; il veut qu'on accorde des secours aux départemens, lorsqu'on en fera la répartition; fait autoriser la ferme et la régie supprimées à poursuivre leurs recouvremens, et décréter l'inventaire des tabacs de la ferme; il provoque une peine contre les députés qui solliciteraient des places du ministère; demande l'ajournement du projet qui divise celui de l'intérieur; s'oppose à la proposition de permettre que le roi aille à Saint-Cloud, pour avoir l'air d'être libre, et demande pourquoi ceux qui se disent ses amis ne lui ont jamais donné un seul applaudissement; il présente un projet sur l'organisation des finances et la perception des impositions; demande *grâce* à Charles Lameth, qui appelle ennemis du bien public les ennemis des assignats; combat le projet qui défend de rien statuer sur les colo-

nies, sans l'initiative de l'assemblée coloniale; accuse le comité de vouloir faire la loi à l'assemblée, et observe aux députés colons que l'article qu'ils réclament contient leur exclusion; il veut que les affiches soient soumises aux droits du timbre; assure que des quarante mille blancs qui verraient avec peine les hommes de couleur jouir des droits de citoyen, il y en a vingt mille qui seraient noirs en France; il cède sur l'initiative des colonies, mais demande que, dès à présent, les noirs nés de pères et mères libres aient l'entrée aux assemblées, et propose différens amendemens pour la conservation des principes; il expose l'inconvénient de protéger trop immédiatement l'échange des assignats ou du numéraire contre des billets de confiance; fait exempter ces billets des droits du timbre; obtient qu'on ajournera le projet qui conserve aux villes une municipalité particulière; demande que l'exclusion des fonctions législatives ne s'étende qu'aux hommes attachés au service personnel d'un individu; qu'on examine s'il ne doit pas y avoir d'incompatibilité entre ces fonctions et celles des militaires; fait prononcer des exceptions à la loi du timbre; expose que l'espérance du prince de Condé s'appuie sur les officiers de l'armée, demande que le comité soit entendu sur leur licenciement, et propose d'étendre à tous les fonctionnaires publics le serment des officiers, etc.

Le 22 juin, lorsqu'on apprend la fuite du roi et les efforts de Bouillé pour favoriser son voyage, Rœderer fait décréter sur-le-champ la destitution de ce général. Nommé commissaire pour aller vérifier, aux affaires étrangères, l'expédition des passe-ports de la reine, il rend compte de cette mission, et justifie Montmorin

accusé à ce sujet; il appuie le décret qui donne au roi une garde particulière; assure qu'il s'agit uniquement d'une arrestation provisoire; est d'avis que le projet tend à préserver le roi contre la nation, et demande à son tour qu'on préserve la nation contre le roi. (Un grand murmure s'élève dans l'assemblée.)

Ce fut dans le même moment que le marquis de Bouillé ayant envoyé à Lafayette et à Rœderer des exemplaires imprimés de sa lettre à l'assemblée nationale, Rœderer y répondit de la manière suivante:

Paris, 3 juillet 1791.

« Hier, Monsieur, j'ai reçu un paquet timbré de Luxembourg, cacheté de vos armes, contenant un exemplaire imprimé de votre lettre à l'assemblée nationale. Je me flatte qu'en m'envoyant cette lettre, vous avez voulu marquer que j'avais personnellement une part dans les insultes qu'elle contient, et je vous en remercie. Peut-être aussi vous êtes-vous rappelé une conversation que nous eûmes ensemble à Metz, à l'époque de la révolution; j'étais à la tête du parti patriote; vous étiez commandant de la place. Les citoyens se défiaient de vous; ils craignaient que vous n'attirassiez dans la ville le roi et les gens de la cour que la révolution condamnait au supplice de l'égalité. Vous étiez la cause d'une continuelle fermentation; alors vous saviez bien (comment l'avez-vous oublié depuis) que vos canons ne serviraient à rien contre les batteries de l'éternelle raison, qui, de l'imprimerie de Baudouin, commençaient à frapper tous les suppôts de la tyrannie et les tyrans, et qui, n'en doutez pas, continueront à les frapper, à quelque distance qu'ils se trouvent, dans quelques citadelles

qu'ils se retranchent. Pénétré de ces vérités tristes pour vous, vous me fîtes cette question:

« Pensez-vous que l'intérêt public exige que je quitte mon commandement? Vous ajoutâtes: Si vous le croyez, je suis prêt à donner ma démission. Si les fugitifs, répondis-je, doivent se rassembler dans ce pays-ci, si le roi veut y venir, si Metz est destiné à devenir le berceau d'uue guerre civile, je vous souhaite à mille lieues. Si, au contraire, le roi adhère à la constitution, si les fugitifs, dispersés dans le monde, se contentent d'y jouer le rôle de chevaliers errans qui leur sied si bien, je suis fort aise de voir à la tête des garnisons de nos frontières un général qui, comme vous, a sur le soldat l'ascendant d'une bravoure signalée, qui peut entretenir l'ordre au dedans, et nous faire respecter au dehors. Vous me répliquâtes dans ces termes: *Je vous donne ma parole d'honneur de faire toujours respecter de tout mon pouvoir les décrets de l'assemblée nationale, soit que je les approuve ou non. Je vous donne aussi ma parole d'honneur de ne jamais tremper dans aucune guerre civile.*

« Peut-être ce discours vous est-il revenu à la pensée depuis que vous êtes à Luxembourg; vous aurez craint qu'une des paroles d'honneur que vous avez trahie ne fût oubliée, et vous m'avez adressé votre lettre, apparemment pour que ce titre d'infamie ne perdit absolument rien de sa valeur. Si tel a été votre motif, Monsieur, je vous remercie doublement de votre envoi. Depuis long-temps la philosophie travaillait à *déshonorer l'honneur* pour élever la vertu pure à sa place. Vous avez en un moment rendu ce service à la na-

tion ; vous avez avancé de trente ans la morale publique. Enfin, je l'espère, l'opinion et les lois ne se borneront plus à demander aux Français qu'elles voudront appeler à quelque emploi public, des faits de chevalerie et *des paroles d'honneur*, mais elles en exigeront sans doute des preuves de vertu et des actes de patriotisme. »

Dans les séances suivantes de l'assemblée nationale, Rœderer combattit la suspension du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution, comme préjugeant la question de son inviolabilité ; il détermina la fixation du prix du tabac pour les troupes de ligne ; proposa une nouvelle rédaction du projet qui supprimait les ordres de chevalerie ; fit envoyer à l'examen la question de savoir si les employés de la liste civile paieraient la contribution mobilière ; il déclara que le titre des *pouvoirs publics*, de *la constitution*, détruisait le système de la représentation ; demanda le maintien de l'article qui exigeait une contribution égale à quarante journées de travail, pour l'éligibilité à l'électorat, ou son remplacement par le marc d'argent ; il exprima le désir que les représentans fussent pris parmi les éligibles de chaque département, et que le décret qui les excluait du ministère pour quatre ans, après l'expiration de leurs fonctions, devint une disposition constitutionnelle. Il demanda que Guillaume expliquât sa dénonciation contre le comité de révision ; réclama contre l'assertion qu'il se trouvera toujours des députés disposés à soutenir le ministère et à prêter leur appui aux plans qu'il pourrait concevoir ; émit une opinion toute libérale dans une discussion vive sur la presse, déclara que l'article qui en réprimerait les délits porterait le denier coup à sa liberté, et soutint que

les lois contre les crimes auxquels les abus de la presse pouvaient donner lieu, suffisaient pour réprimer ces abus, comme les lois contre les crimes qu'on peut commettre avec des armes à feu, suffisaient contre l'abus de ces armes. « Je demande, dit-il, que les écrits ne puissent être assujettis à aucune censure avant leur publication, et que nul ne puisse être poursuivi s'il n'a formellement provoqué la résistance aux actes légitimes des pouvoirs constitués. « Dans la séance suivante, Rœderer s'éleva avec violence contre ceux qui voulaient l'inviolabilité du ministère : « Ils demandent le ministère inviolable, parce qu'ils veulent y être..... La liberté est tuée.... On conjure pour obtenir l'inviolabilité du ministère. » Les jours suivans, Rœderer propose de décider si les membres de la famille royale porteront le titre de *princes;* fait décréter l'éligibilité de tous les citoyens actifs à l'assemblée nationale; demande la priorité pour le projet qui convoque, en 1800, une convention de révision; suppose le cas où les représentans auraient perdu la confiance du peuple, et demande quel moyen il y aurait alors pour reviser la constitution. De violens murmures couvrent sa voix. Le lendemain, il dénonce le ministre de la guerre et Emmery, sur l'approvisionnement de Thionville; est accusé lui-même d'alarmer le peuple, se justifie, et reçoit de l'assemblée l'invitation de s'expliquer à la prochaine séance avec les inculpés, pour la vérification des faits. Le 3 septembre, on arrête, sur sa motion, qu'une députation de quatre-vingt-trois membres présentera au roi l'acte constitutionnel, et, le 28 du même mois, il publie dans le Moniteur l'avis suivant:

« Comme il a été affiché plusieurs placards depuis quinze jours, pour exciter les citoyens à exiger des comptes de l'assemblée nationale, comme si elle avait eu le maniment des deniers publics, et d'autres obligations que de recevoir et d'examiner, comme elle l'a fait, les comptes des ordonnateurs et des dépositaires des deniers publics, je crois devoir publier que ce matin, j'ai entendu M. l'abbé Maury dire de la tribune à des députés qui étaient à portée de lui : *Que l'auteur de ces placards était venu le voir, et que c'était un homme de la commune.* Le peuple saura ce qu'il doit penser de ces mêmes placards, quand il aura appris que l'auteur a des entretiens avec M. l'abbé Maury, sur le sujet qui y est traité. »

Signé Rœderer, député à l'assemblée nationale.

Le même jour, ce député s'éleva fortement contre la révocation du décret de l'assemblée portant que les commissaires de la trésorerie ne pourraient être destitués qu'avec l'autorisation du corps législatif, l'administration des deniers publics n'étant pas une fonction royale; il demanda, d'abord, que l'abbé Maury fût rappelé à l'ordre, et ensuite qu'on lui fit évacuer la tribune. On applaudit; l'abbé Maury insiste, mais est obligé de céder la place à Dupont. Le lendemain, Rœderer fit ordonner un rapport pour autoriser les assemblées primaires à émettre leur vœu sur la réduction des administrations et des tribunaux.

Lors de la scission opérée dans la société des Jacobins, à l'époque des événemens du Champ-de-Mars, Rœderer était passé d'abord au nouveau club des Feuillans, mais

il n'y resta que peu de tems, et retourna aux Jacobins où siégeait encore l'abbé *Syeyes*, dont les opinions lui inspiraient la plus grande confiance.

Après la clôture de l'assemblée constituante, Rœderer resta à Paris, et fut nommé en 1792, par le collége électoral du département de la Seine, procureur général syndic de ce département, à la place de M. Pastoret, appelé au corps législatif. Ce ne fut pas sans inquiétude que les royalistes constitutionnels virent cette élévation de Rœderer; ils se souvenaient des opinions qu'il avait manifestées pendant la révision de la constitution, et le considéraient, mais à tort, comme un des plus zélés défenseurs de la démocratie. Ces fonctions électives, les premières du royaume, et dans lesquelles il était facile d'acquérir une haute influence, avaient excité les désirs d'une foule de concurrens avides de renommée. Rœderer triompha sans peine, mais il s'aperçut bientôt que son autorité devenait de jour en jour plus illusoire, et que la puissance réelle appartenait, dans ces temps d'agitation, à une autre magistrature en rapport plus intime et plus direct avec les classes populaires. Dominé par la municipalité de Paris qui l'était elle-même par la commune, ces trois pouvoirs avaient à lutter contre les orateurs des sections et des clubs, dont la volonté sanglante faisait plier la France sous le joug de la démocratie; car, quoiqu'on en dise, nous n'étions pas alors en pleine anarchie, et la guerre intestine, qui éclata en 1792, fut celle de la démocratie croissante contre la monarchie à son déclin. Un troisième pouvoir s'interposait, c'était celui des républicains modérés; et Rœderer, obligé de marcher avec

la révolution, se trouvait dans une lutte perpétuelle dont ses adversaires n'ont pas assez tenu compte pour le juger avec impartialité.

Exclusivement attaché aux devoirs difficiles de son emploi, Rœderer n'en négligeait point la partie la plus difficile, la rentrée des deniers publics. Le 8 février, il adressa au Moniteur la lettre suivante :

« Je vous prie, Monsieur, de me donner deux fois par semaine un espace de vingt lignes dans votre journal; je vous le demande pour les contributions publiques. L'administration a besoin de l'aide des journaux pour obtenir non seulement le paiement de ses contributions, mais encore leur assiette: les journaux sont nécessaires pour les contribuables, pour les percepteurs, pour les officiers municipaux, pour les administrateurs, pour les *procureurs généraux syndics*, pour les administrés; il les faut pour vaincre une foule de petites oppositions diverses; pour livrer à la censure celles qui, provenant d'une malveillance sourde, échappent à l'action de la loi; pour environner de lumières celles qui ne proviennent que d'ignorance, et d'aiguillons celles qui sont l'effet de la seule paresse; il les faut pour appliquer chaque jour ces moyens aux circonstances; pour pénétrer dans tous les esprits, dans toutes les volontés; en un mot, pour faire, à l'aide *des nouvelles* qui piquent la curiosité, ce que ne peuvent faire ni les lois, ni les magistrats, ni même les livres : car les livres ne parlent d'impôt qu'à la raison, et n'en parlent pas tous les jours, et n'en parlent pas à tout le monde, et ne distribuent pas les détails de leurs opérations à mesure du besoin.

« Tous les citoyens répètent sans cesse ce vœu : *la*

liberté ou la mort; mais point de liberté si les tributs ne se paient. Le serment des administrateurs doit donc être : *les contributions ou la mort;* c'est le mien. Je suis assuré, Monsieur, que vous voudrez bien m'aider à le remplir. Les journalistes patriotes et les administrateurs patriotes ont un intérêt commun de faire concourir leur *magistrature* au paiement des contributions publiques; les froids amis et les amis *déguisés* de la révolution, ceux qui veulent non combattre, mais tromper, non frapper, mais corrompre, ne cessent d'accuser les patriotes énergiques de tendre à l'anarchie, à la subversion de tout l'édifice social : eh bien, qu'il soit prouvé bientôt que ce sont surtout eux qui, dans les écrits périodiques, dans les corps municipaux, dans les corps administratifs, et dans l'assemblée nationale enfin, travaillent à conserver, affermir la chose publique, et la constitution qui en est l'indestructible abri.

« Je compte commencer dès demain, Monsieur, la correspondance que je vous prie de m'ouvrir avec le public. Voici l'ordre que je me propose d'y suivre :

« Je parlerai dans les premiers numéros de l'arriéré des contributions; dans les suivans, il s'agira des contributions de 1791 et des opérations à faire pour celles de 1792.

« Relativement à l'arriéré, je vous ferai passer une liste d'environ cinq cents personnes de Paris qui n'ont pas payé leurs vingtièmes et leur capitation depuis quatre, cinq, six et sept années : ce sont, pour la plupart, des ci-devant *ducs*, *barons*, *marquis*, *comtes*, *vicomtes*, *vidames*, *présidens*, *conseillers*, *hauts et puissans financiers*, dont vous noterez bien que les propriétés étaient

imposées moitié moins que celles des simples citoyens.

« Le public sera fort surpris de trouver dans cette liste un contrôleur général des finances qui a été en place depuis la révolution, et qui s'est plaint mainte fois à l'assemblée nationale des insurrections populaires contre les impositions. Je veux parler de M. Lambert. Le 18 août, il écrivit au président de l'assemblée nationale *qu'il n'était pas vrai*, comme plusieurs députés le répétaient sans cesse, *que les retards des recouvremens vinssent moins de la mauvaise volonté des contribuables que de la négligence, de la pusillanimité, ou de la connivence des percepteurs; il ne faudrait*, ajouta M. Lambert, *pour détruire une allégation si contraire aux faits les plus notoires, que retracer l'affreux tableau des insurrections.* . . . Et puis huit grandes pages in-4.° des insurrections populaires contre la gabelle, contre les aides, contre les impôts odieux que la constitution a procrits. On trouva ces huit pages bien longues. Cependant, il est évident que M. Lambert faisait grâce à l'assemblée nationale de ses plus fortes preuves, car outre les *insurrections populaires* contre les impôts odieux et meurtriers, insurrections qui datent de 1789 seulement, il régnait une *insurrection patricienne* contre le plus juste des impôts d'alors, celui du vingtième, et cette insurrection date du premier jour où il y a eu des impôts en France, et M. Lambert en avait les preuves en main comme contrôleur général, et il en était lui-même la preuve comme particulier.

« C'est à cette insurrection *patricienne* qu'il est temps de mettre un terme. Le 5 décembre dernier il a été fait, par le directoire du département, un arrêté

qui règle les mesures nécessaires pour assurer un prompt paiement de l'arriéré; c'est aux receveurs à les employer sans retard. Il faut qu'enfin les garnisons, qui n'ont jusqu'ici pénétré que dans les chaumières et dans les boutiques, s'établissent dans quelque grand hôtel, et que quelque pauvre dont on a vendu l'habit pour payer l'impôt, voie à son tour vendre pour l'impôt quelque superfluité d'un riche.

« Les listes des redevables que je mettrai sous les yeux du public m'ont été fournies, sur ma demande, par les six receveurs de Paris; je les transcrirai exactement sans m'y permettre aucun retranchement, afin de m'interdire à moi-même toute partialité. Seulement, je ferai ici une observation, c'est que ne pouvant dénoncer dans les papiers publics tous les redevables, j'ai demandé aux receveurs de composer leurs listes des plus riches; j'ai dû en user ainsi; je l'ai dû par calcul autant que par justice : par justice, car les redevables opulens sont les moins excusables; par calcul, car en contraignant un riche on fait payer dix redevables vivant dans la médiocrité; au lieu qu'en poursuivant vingt citoyens obscurs, on ne fait pas payer un seul riche, et qu'ici ce sont principalement les riches qui sont arriérés.

« J'ai suivi le même principe pour les patentes, dont je parlerai la semaine prochaine; ce sont aussi les contribuables opulens qui sont le plus en retard d'en prendre; c'est aussi ceux-là que je veux d'abord dénoncer et poursuivre.

« Je n'ai dessein d'affliger ni de ménager personne en particulier. J'ai fixé l'attention publique sur M. Lambert, parce que ses fonctions et son langage, en 1790, con-

trastent à mes yeux d'une manière si frappante avec son retard de payer l'impôt, que je ne puis attribuer ce retard qu'à cette maladie invétérée qui empêche les hommes puissans de fléchir sous la loi commune, maladie dont il est urgent d'entreprendre la cure radicale. Mon seul désir, mon seul objet, est que les contributions se paient, que le crédit se relève, que les administrations populaires réussissent, que les financiers renoncent à sucer encore le sang du peuple, et l'armée de Coblentz à le répandre. RŒDERER. »

A la suite de cette lettre on lit la note ci-jointe des rédacteurs. Elle prouve tout l'ascendant qu'exerçait déjà le mérite du nouveau procureur général syndic, et l'influence qu'avait son opinion dans les questions de haute administration.

« Nous acceptons avec reconnaissance l'offre que nous fait M. Rœderer. Ce seront des lignes précieuses à tous les amis de la liberté que celles qu'il remplira dans notre journal. Les abus qu'il dénonce en deviendront plus odieux par l'autorité du dénonciateur. L'association de ces deux *magistratures* est une expression flatteuse pour nous, venant de lui, et qui ne nous paraît point exagérée. Il existe, en effet, plus d'un rapport entre le magistrat et le journaliste intègres, incorruptibles, passionnés pour le bien public; et ces rapports ne peuvent échapper aux yeux d'un philosophe et d'un administrateur citoyen. »

Rœderer, fidèle à ses promesses, publia, dans le numéro 52 du Moniteur, l'état des principaux redevables des vingtièmes. *Monsieur*, frère du roi, était à la tête des retardataires. Ce fut un grand scandale dans Paris, mais

il fallut payer, car, huit jours après, des contraintes furent décernées contre les personnes redevables des plus fortes cotes. Le 18, Rœderer ayant mis opposition à la vente de 135,000 livres d'immeubles appartenant à Bouillé, ce furent de nouvelles attaques de l'aristocratie contre le procureur général syndic, on cria à l'abus de pouvoir, à la persécution; mais le temps était venu où le niveau républicain courbait toutes les têtes, et Rœderer résista aux insolentes clameurs élevées contre lui.

Rœderer avait été chargé par le directoire de dresser une liste des citoyens aptes à remplir les conditions du jury. Sa liste fut approuvée le 14 février, et le 27, dans une lettre insérée au Moniteur, il s'expliqua sur les principes d'après lesquels il avait cru devoir composer cette liste. On trouvera dans leur énonciation toute la rectitude d'esprit et le patriotisme éclairé de notre compatriote.

« J'ai considéré d'abord, dit-il, que l'esprit de cette institution était de ne donner pour juges du fait, aux accusés, que des hommes en qui l'innocent pût prendre une confiance individuelle, devant qui il pût se montrer avec cet abandon si souvent nécessaire à la manifestation de l'innocence: par cette raison, j'ai cru devoir choisir les jurés entre les hommes probes et patriotes de divers caractères, de divers esprits, de diverses habitudes, de diverses professions et même de diverses manières; car, comme la probité a diverses formes, la confiance de chaque homme s'attache aussi à quelqu'une de ces formes préférablement à d'autres. J'ai ensuite eu quelques vues accessoires qui m'ont paru pouvoir s'allier très-utilement d'un côté avec l'institution du jury; de l'autre, avec l'esprit public qu'il faut toujours rappeler

ou retenir aux principes de l'égalité et de la liberté. J'ai voulu, par exemple, consacrer la fraternité des hommes quel que fût leur culte; j'ai nommé des catholiques, des protestans, des juifs; j'ai voulu consacrer la fraternité des couleurs, et j'ai nommé le seul homme de couleur citoyen français que je connusse. J'ai voulu indiquer aux divers théâtres de Paris, que les autorités, non plus que l'opinion publique, ne pouvaient s'intéresser qu'aux spectacles propres à soumettre à la révolution les esprits qui échappent au raisonnement, et, à cet effet, j'ai choisi dans chacun des principaux théâtres un des acteurs ou entrepreneurs les plus connus pour leur patriotisme. Enfin, j'ai eu l'intention de consacrer sans retard cette vérité, que malgré la dénomination de *prime* rétablie à la fin de l'assemblée constituante, l'égalité entre tous les Français commence aux premiers degrés du trône; que l'inviolabilité du roi n'appartient qu'à la personne du roi; que tout autre que lui, pour quelque délit que ce soit, doit être jugé, doit l'être par ses pairs, c'est-à-dire par des citoyens français; et dans cette vue, j'ai appelé, au nom de la loi, un prince français à exercer lui-même cette justice. J'ai voulu aussi, par ce choix, faire cesser l'équivoque qui tend à faire regarder l'office de juré comme une fonction, comme un emploi public, tandis que c'est seulement une *obligation* civique, une prestation, ou, si l'on veut, une contribution personnelle, qui n'engage qu'à un acte unique dans tout le cours de la vie, et qui est inséparable de ce droit naturel profondément constitutionnel et inhérent à la qualité de Français, d'avoir un juré pour juge du fait en matière criminelle. Telles ont été

mes principales vues; je les expose au public en homme qui désire la censure instructive, et n'en redoute pas d'autre. RŒDERER. »

Quelques jours après, l'assemblée nationale ayant décrété un prêt de trois millions pour le remboursement des billets de secours, Rœderer demanda que ces trois millions ne fussent pas uniquement à la charge du département de Paris, et que cinq cent mille livres fussent versées dans la nuit même par la caisse de l'extraordinaire au ministre de l'intérieur, qui les ferait passer à la municipalité. Cette proposition, vivement applaudie, vu l'urgence, a été votée à la majorité des voix.

Cependant la municipalité de Paris, qui avait vu dans le directoire un pouvoir nouveau s'élever à côté d'elle, cherchait tous les moyens de conserver son influence, et signalait, soit par des pétitions, soit à la tribune même de l'assemblée, l'esprit d'envahissement et de centralisation que semblait vouloir s'arroger le directoire du département. Admis à la barre, dans la séance du 3 avril, M. Larochefoucault, son président, prit la parole à l'effet d'exposer la cause génératrice des erreurs et des craintes de la municipalité. Après lui, Rœderer s'exprima de la manière suivante :

« La loi du 5 novembre 1790 porte qu'il n'y aura point dans la capitale d'administration de district. La question est de savoir qui, de la municipalité ou du département, doit en exercer les fonctions. Les fonctions de directoire de district ne sont, suivant la loi, qu'une participation locale des fonctions générales attribuées aux administrations de département. D'après cela, celles du directoire de district qui n'existent pas à Paris,

doivent donc rester à l'administration supérieure. Cette conséquence ne pourrait être attaquée par des considérations particulières à Paris, et dérogatoires aux lois générales. Quant aux contributions, l'article II du titre IV de la loi municipale, porte que l'administration du département de Paris pourra charger des commissaires de sections des fonctions relatives à ses contributions.

« La loi du 5 novembre 1790 dit que la municipalité de Paris fera, pour 1791, la répartition des impositions; et si l'administration du département juge à propos de conférer ces opérations aux commissaires de sections, ce ne pourra être que pour l'année 1792. L'objection qu'elle fait contre l'ordre établi, c'est qu'il est contre les principes que le surveillant puisse se surveiller lui-même, puisqu'il serait dès-lors juge et partie dans sa propre cause. Dès que la loi attribue ces fonctions au directoire de Paris, attaquer cette attribution, ce n'est pas s'en prendre au directoire, c'est combattre la loi. Le département de Paris a cela de particulier, qu'il est immédiatement sous les yeux du ministère, du roi, du corps législatif. Tout concourt à prouver que le département, en exerçant la plénitude des fonctions de directoire du district, ne fait qu'exécuter la loi, et que la loi n'a pas les défectuosités que la municipalité lui reproche.

« La municipalité accuse le directoire du département de Paris d'avoir attribué aux commissaires du contentieux des fonctions qui lui appartiennent à elle seule. Le département peut prouver combien l'esprit d'envahissement lui est étranger. Il s'est vu forcé de déléguer au comité du contentieux des fonctions qu'il ne pouvait exercer lui-même, ni déléguer à la municipalité.

Ce comité est composé de cinq membres du conseil général du département, et qui n'ont rien de commun avec le directoire. La municipalité a dit que c'était par la notoriété publique et par la voie des journaux qu'elle apprenait les opérations du directoire du département. Il est de fait que jamais un arrêté, une lettre, un avis, n'a été imprimé qu'il n'ait été communiqué à la municipalité. J'en ai les preuves dans les lettres de M. le maire, qui m'en accusait la réception ; mais ce qui peut arrêter l'arrivée de ces lettres à la municipalité, c'est la mauvaise disposition, la négligence et le désordre de ses bureaux; c'est à ce désordre que je dois attribuer le retard de l'envoi d'un arrêté du corps municipal, du 3 février, que je requiers, réclame, sollicite même, depuis six semaines, et qui n'est pas encore parvenu au directoire. Le quatrième grief, c'est que le département exerce une action immédiate et continuelle sur les préposés de la municipalité. Il est très-vrai que, depuis la création des seize comités pour le recouvrement des contributions, plusieurs membres du directoire et moi, avons fait des visites pour constater leur existence et encourager leur zèle. Les opérations qui leur sont confiées, toutes préliminaires à l'assiette, sont fixées par la loi à un délai très-court. Les difficultés et les erreurs pouvaient, devaient être multipliées dans un travail nouveau pour Paris. Il fallait donc leur donner assistance; c'est pour cela que le directoire leur a envoyé des visiteurs de rôles pour faciliter leur travail, sans lenteur, sans écriture. Ce n'est pas seulement un zèle civique qui nous a conduits, c'est notre devoir, c'est la connaissance de notre responsabilité. Eh ! ne fallait-il pas agir ainsi, pour

exécuter la loi, pour surveiller, pour presser avec activité les opérations préparatoires à l'assiette. Il doit paraître étrange, lorsque la municipalité est elle-même en retard, qu'elle vienne contester au directoire une correspondance bien plutôt officieuse qu'officielle envers ses comités. Elle donne à penser que le directoire s'est refusé à des communications amicales avec elle.

« Chargé par mes fonctions de la poursuite des affaires, j'ai employé, pour obtenir cette communication, tous les moyens imaginables. Il ne s'est point passé de jour que je n'aye insisté auprès des membres de la municipalité que je rencontrais, auprès de ceux qui ont des connaissances en contributions, afin d'avoir des conférences à ce sujet, afin de prévenir un éclat qui ne pouvait que scandaliser l'assemblée nationale et le public. J'ai notamment engagé MM. Clavière et Bidermann à faire en sorte que la municipalité attendit, avant d'agir, au moins une des conférences. La municipalité se plaint de ce que le directoire a ordonné un envoi de troupes à Étampes, sans l'en avoir prévenue. Mais le tort était à moi seul; je l'ai dit, je l'ai dit hautement, j'avais oublié de le faire, et j'écrivis à ce sujet une lettre d'explication à la municipalité; je la finissais en réitérant mon vœu pour la conciliation des difficultés de compétence qui s'élevaient entre deux autorités naissantes, dont les fonctions ont été déterminées par la loi, mais qui n'ont pu encore reconnaître leurs limites. Voilà mes sentimens, voilà ceux du directoire, dont j'étais l'organe. Le 18 mars, une députation municipale vint avec pompe, avec cérémonie, déposer au directoire la bannière de la fédération du 14 juillet 1790. Sur

cette bannière sacrée les deux autorités se jurèrent fraternité, bonne intelligence. La municipalité a-t-elle oublié déjà cet auguste serment? Au surplus, il est bon que l'assemblée nationale sache que cette discussion n'est point celle de la municipalité actuelle, mais de l'ancienne commission municipale contre le directoire, contre le comité du contentieux et contre moi. »

L'assemblée accorde au directoire les honneurs de la séance, et renvoie la justification aux comités de législation et de révision.

La députation traverse la salle au milieu des applaudissemens de l'assemblée.

Ces justifications, ce témoignage éclatant rendu aux mesures sages du directoire, la réputation d'intégrité que Rœderer s'était acquise, ne l'empêchèrent pas d'être calomnié par ces hommes pour qui le mérite et la vertu étaient une satire toujours vivante. Collot-d'Herbois se permit des propos outrageans, et, le 15 avril, Rœderer lui adressa la lettre dont voici les expressions :

« J'ai beaucoup dit, Monsieur, en public et en particulier, que vous étiez un honnête homme; vous avez dit et vous persistez à dire que je ne le suis pas. Comme je suis très-sûr de ma probité, vous m'avez réduit à douter de la vôtre; et comme le bien que j'ai dit de vous donne du crédit au mal que vous dites de moi, et que je me crois aussi bon à garder pour la chose publique que vous, je vous cite au tribunal, et je vous y accuse *d'être un calomniateur*. Vous recevrez demain l'exploit de citation. » *Signé* RŒDERER.

Guadet, Brissot et Condorcet partageaient alors avec lui l'animadversion de la noblesse et des jacobins. Hono-

rable exception qui prouve que ces hommes illustres, placés entre les partis extrêmes, voulaient la liberté, mais dégagée des souillures ou des lambeaux de féodalité dont on voulait la couvrir.

Le 4 mars, Rœderer écrivit, dans le Moniteur, une lettre par laquelle il menace les médecins, banquiers et négocians qui n'ont pas leurs patentes, de les poursuivre devant les tribunaux; annonce que le roi a pris une patente pour sa porcelaine de Sèvres; invite également les prêtres à se conformer à la loi, à raison de la rétribution qu'ils peuvent recevoir pour exercer leur culte, et termine par ces mots : « Il est bon que MM. les médecins sachent « que la patente ne déshonore personne, afin qu'ils s'em- « pressent d'honorer la patente. »

Le 31 mai, il fit acte de courage et d'indépendance en publiant cette autre lettre adressée au maire de Paris, le 27 du même mois.

« Je reçois, Monsieur, l'arrêté du conseil général de la commune qui approuve votre conduite, et votre lettre du 24 de ce mois à vos concitoyens. J'adhère de tout mon cœur à cet arrêté, vous savez si je l'ai attendu pour vous rendre justice.

« Si le roi eût été bien conseillé, au lieu de dénoncer le magistrat qui surveille, il eût dénoncé les vils courtisans qui divulguent les ordres du magistrat et les empoisonnent. Tel était son devoir; tel était aussi son intérêt.

« Si le roi eût été bien conseillé, il n'eût pas dit dans sa lettre, *que le maire doit exécuter sous ses ordres les lois relatives à la tranquillité publique*: il n'eût pas méconnu l'autorité intermédiaire placée entre le monarque

et la municipalité, soit pour empêcher un maire ambitieux de dominer un roi faible, ou un maire courtisan d'opprimer le peuple sous un roi despote, soit pour préserver un maire faible des insolences ou des intrigues de la cour, et un maire vertueux, des injustices et des vexations de la tyrannie.

« Une lettre inconstitutionnelle du roi n'aurait jamais dû être imprimée sous le sceau d'une autorité constitutionnelle; et eût-elle été conforme aux principes, du fait seul qu'elle contenait une inculpation contre le magistrat du peuple, elle n'eût pas dû être publiée avant qu'il eût été entendu.

« Je déclare mon opinion, avec d'autant moins de ménagement, que la ligue formée contre les patriotes est devenue plus insolente et plus redoutable que jamais, et qu'elle me fait l'honneur de s'attacher aussi à me nuire. La même semaine qui devait voir retomber ses coups sur un grand nombre des députés patriotes de l'assemblée nationale, sur les écrivains périodiques les plus distingués, sur le maire de Paris, devait aussi amener sur moi une vengeance; je suis bien aise de la provoquer encore, s'il est nécessaire, ou du moins, de ne pas cesser de la mériter. » ROEDERER.

Lorsque les événemens désastreux du 20 juin, précurseurs de ceux du 10 août, jetèrent la consternation dans Paris, Rœderer ne négligea rien pour les prévenir. Ce fut sur un de ses rapports que le département de Paris, informé que des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel voulaient s'assembler le 20 juin, pour présenter des pétitions à l'assemblée nationale et au roi, arrêta que le maire, la municipalité et le com-

mandant général prendraient sur-le-champ des mesures pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public. Ces mesures ayant été inefficaces, le directoire demanda d'être admis le lendemain à la barre de l'assemblée. Il était onze heures du matin. Les députés venaient de se réunir dans l'attente d'un grand événement. Rœderer, ayant obtenu la parole, s'exprima en ces termes :

« Un rassemblement extraordinaire de citoyens armés a lieu en ce moment, malgré la loi, malgré deux arrêtés, l'un du conseil général de la commune, l'autre du directoire du département, qui leur rappelaient la loi. Il paraît que ce rassemblement, composé de personnes divisées par leurs intentions, a aussi plusieurs objets distincts. Planter un arbre en l'honneur de la liberté, faire une fête civique commémorative du serment du jeu de paume, apporter à l'assemblée nationale un nouveau tribut d'hommages et de nouveaux témoignages de zèle pour la liberté; tel est certainement le but de la plus grande partie de ce rassemblement. Mais nous avons lieu de craindre qu'il ne serve, à son insu peut-être, à appuyer, par l'appareil de la force, une adresse au roi, à qui il ne doit en parvenir, comme à toute autre autorité constituée, que sous la forme de simples pétitions.

« Les rapports qui nous ont été faits cette nuit et qui nous ont occupés pendant la nuit tout entière, autorisent ces craintes. Une lettre du ministre de l'intérieur, parvenue ce matin à neuf heures, les confirme encore davantage. Cette lettre nous prescrit de faire marcher des troupes, sans délai, pour défendre le château;

et le ministre motive son ordre sur des nouvelles qui lui annoncent, dit-il, des dangers pressans. Vous connaissez l'arrêté que le directoire a cru devoir prendre hier pour fortifier celui que la municipalité avait pris le 16. Aujourd'hui nous n'avons eu qu'à en recommander l'exécution à celle-ci, et à lui faire connaître la lettre du ministre de l'intérieur.

« Mais, responsables à l'assemblée nationale de la tranquillité de Paris, et à la nation entière de la tranquillité de l'assemblée nationale, nous nous empressons de lui soumettre l'état actuel de la capitale et les renseignemens que nous avons obtenus. Nous devons aussi lui exposer une observation importante qui la concerne particulièrement, et que nous livrons à sa sagesse.

« La loi défend tout rassemblement armé pour des pétitions, et même tout rassemblement non armé, au-delà de vingt personnes, sans une permission de la municipalité. La loi municipale de Paris est plus précise encore sur ce point. Ces lois, nécessaires pour la tranquillité publique et pour celle du corps législatif, le sont encore pour la responsabilité des corps administratifs et municipaux, afin que cette responsabilité ne soit pas à la fois inutile pour la chose publique et accablante pour eux. Aujourd'hui des hommes armés se rassemblent par un mouvement civique; mais demain il peut se rassembler une foule de malveillans, ennemis de la chose publique et de l'assemblée nationale.

« Qu'auriez-vous à leur dire? Quel obstacle pourriez-vous mettre à ces funestes rassemblemens? En un mot, comment la municipalité et nous pourrions-nous répondre de votre sûreté si la loi ne nous en donnait le

moyen, ou si ce moyen était affaibli dans nos mains par la condescendance de l'assemblée à recevoir des multitudes armées dans son sein? Nous demandons à être chargés de tous nos devoirs, à être chargés de toute notre responsabilité; nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique. »

L'orateur descendit de la tribune au bruit des applaudissemens de la droite et des murmures de la gauche qui, en improuvant les alarmes et la prévoyance du département, approuvait évidemment l'insurrection.

Le président : « L'assemblée nationale prendra en considération les observations que vous venez de lui faire. Elle vous invite à assister à sa séance, à moins que le maintien de l'ordre public ne vous appelle à vos fonctions. »

Les membres du directoire sont introduits. (Quelques murmures d'improbation s'élèvent des tribunes.) Ils sont aussitôt appaisés à la voix du président. Mais les cris des factieux ne cessent de retentir au-dehors : ils demandent qu'on leur ouvre les portes de l'assemblée; les royalistes et les républicains modérés faiblissent, et tout à coup les sections armées défilent dans la salle, ayant Santerre à leur tête. Rien ne put dès-lors empêcher l'envahissement du château ni les outrages dont la famille royale fut abreuvée.

Rœderer, dans ces momens difficiles, déploya autant de zèle que d'énergie : il parcourut les groupes, harangua le peuple, distribua la force armée où elle était nécessaire, et rassura le ministère et l'assemblée nationale sur les projets des factieux. Chargé, par le conseil général du

département, de présenter un rapport sur les événemens du 20 et sur la conduite de Pétion, alors maire de Paris, il jeta un grand jour sur cette affaire, tâcha de prouver que la municipalité avait fait son devoir, assura que Pétion, en particulier, avait été désolé des événemens du 30 juin, et qu'il n'y avait pas lieu à le suspendre de ses fonctions.

Les événemens marchaient avec une effrayante rapidité; chaque jour le parti jacobin profitait des craintives hésitations de Louis XVI et des fausses démarches de la cour, et la chute de la royauté devenait imminente. Dès le 9 août, un tumulte extraordinaire régnait dans Paris; les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau étaient en pleine insurrection et menaçaient le château des Tuileries. Une agitation non moins grande se faisait voir aussi parmi les députés. Ceux qui, comme Lacretelle aîné (*V. son article*), avaient été insultés la veille, se plaignaient en personne ou par lettres, et reprochaient aux membres du département de ne point tenir, avec assez de fermeté, les rênes de leur administration. L'assemblée ayant décrété que le procureur-général-syndic serait entendu pour lui rendre compte des mesures prises ou à prendre pour le maintien de la tranquillité de la capitale, et pour garantir, sous sa responsabilité personnelle, la sûreté et l'inviolabilité des membres de l'assemblée, Rœderer fit lecture des pièces de la correspondance du directoire du département avec le maire de Paris, et s'exprima en ces termes :

« Deux objets, depuis hier, ont dû fixer particulièrement l'attention du département et de la municipalité ; le premier est l'insulte faite à plusieurs membres du corps

législatif à la sortie de la séance. Le second est le bruit très-répandu, confirmé par des actes positifs, que, ce soir, à minuit, le tocsin doit sonner pour rassembler tout le peuple, à l'effet de se porter sur le château des Tuileries. Hier, à peine étais-je instruit que des membres de l'assemblée avaient été poursuivis par des hommes armés, que j'écrivis sur-le-champ au maire, et, pour l'intelligence de cette lettre, je dois vous dire que, le matin, le ministre de l'intérieur m'avait annoncé qu'il était instruit que 900 hommes armés devaient entrer, hier au soir ou ce matin, dans la capitale, et que la municipalité avait fait disposer des casernes pour les recevoir. J'ai interrogé le maire sur ce fait, comme vous le verrez dans la lettre ci-jointe: il m'a répondu, qu'effectivement des commissaires de la municipalité avaient fait préparer des logemens, mais qu'il ne les connaissait pas autrement que par leur inscription sur le registre, et j'invitai le maire à venir au conseil du département pour concerter les mesures à prendre. Vers les neuf heures du soir, le conseil, voyant que le maire ne venait point, me chargea d'écrire une seconde lettre. Nous venions d'ailleurs d'acquérir les preuves du bruit répandu que le tocsin devait sonner cette nuit. La section des Quinze-vingt avait pris un arrêté portant que si le corps législatif ne prononçait pas dans la journée du jeudi la déchéance du roi, à minuit on sonnerait le tocsin et on battrait la générale pour que le peuple se levât tout entier. Cet arrêté avait été envoyé aux quarante-sept autres sections, avec invitation d'y adhérer, ainsi qu'aux fédérés qui se trouvent à Paris. Nous devons dire qu'il fut improuvé par la section du roi de Sicile. Le conseil décida que la

municipalité l'instruirait des mesures prises pour prévenir le tocsin, et qu'elle lui ferait parvenir jour par jour les délibérations des sections. Il invita les citoyens à se tenir prêts à se réunir au premier instant pour maintenir la tranquillité publique. L'assemblée trouvera sans doute, dans notre conduite, que nous avons strictement exercé la surveillance qui nous est prescrite, et que nous avons fait tout ce que la nature de nos fonctions nous permet d'actif. Il ne nous appartient point d'exercer la police immédiate; non-seulement nous manquerions à la loi, mais nous atténuerions la responsabilité de la municipalité et nous risquerions de croiser ses mesures. Ce n'est que dans le cas où le maire aurait voulu concerter avec nous les mesures à prendre, que nous aurions pu, par cette considération, sortir des limites de la surveillance; mais il s'est borné à répondre par écrit à l'une de mes lettres. Cependant, nous avons mandé le commandant général de la garde nationale. Les renseignemens qu'il nous a donnés ne sont pas plus rassurans. La plus importante des mesures, celle qui a pour objet d'assurer la pleine et entière liberté de vos séances, appartient au corps législatif même. Nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'il pourvoie à son indépendance. En vertu d'une réquisition du maire, le commandant-général a usé de toutes les mesures de précaution convenables, telle que celle de placer deux réserves nombreuses, l'une au Carrousel, l'autre à la place Louis XV; en un mot, nous croyons qu'il y a sur pied une force suffisante pour imposer peut-être à ceux qui, par un faux zèle ou par mauvaise intention, voudraient troubler la paix publique. Je ne compte pas, au nombre de nos moyens de force, le

zèle des administrateurs et le mien en particulier. Mais, ce que j'assure à l'assemblée, c'est que nous sommes tous dévoués au bien général, et que j'exposerai ma tête pour m'opposer à toute entreprise qui ne serait pas autorisée par vos décrets. » (On applaudit.)

A dix heures du soir, Rœderer se rendit au château des Tuileries, et il y passa toute la nuit dans le cabinet du roi, correspondant avec l'administration du département qui lui transmettait les nouvelles les plus alarmantes des faubourgs. Le lendemain, entre six et sept heures du matin, 40,000 hommes environ du faubourg Saint-Antoine, presque tous armés, marchent vers le château en suivant les quais et la rue Saint-Honoré. Un autre attroupement du faubourg Saint-Marceau force les ponts pour joindre les premiers. Le commandant de la garde nationale avait été massacré par le peuple; la municipalité dissoute et remplacée par des membres de la commune en révolte; Pétion, maire de Paris, s'était fait consigner chez lui; douze pièces de canon, adossées à l'hôtel d'Elbœuf et aux grandes écuries, étaient pointées sur les appartemens du roi, par un bataillon de Marseillais, arrivé depuis peu dans la capitale; le château, rempli d'une infinité de serviteurs ayant plus de zèle que de sang-froid et de véritable courage, ne pouvait compter que sur les Suisses; l'assemblée nationale, réunie à deux heures du matin, attendait, avec anxiété, les événemens qui allaient surgir. Tous les membres du directoire du département se transportent de bonne heure au château, et Rœderer descend dans la cour des Tuileries, où il trouve ses confrères les membres du directoire du département qui s'y étaient déjà rendus. Il parcourt avec le roi les

rangs de la garnison, fait la proclamation légale qui lui défendait d'attaquer, mais qui lui enjoignait de repousser la force par la force, et reçoit pour toute réponse un morne silence. Après la revue du roi, les membres du département, ayant Rœderer à leur tête, persuadés de l'insuccès qui suivrait la résistance, conseillèrent au monarque de se retirer au sein de l'assemblée. Louis XVI, que la passion n'aveuglait pas, goûtait assez ce projet; mais la reine s'y opposa vivement et mit tout en usage pour faire rejeter la proposition de Rœderer. «Vous voulez donc, madame, lui dit alors celui-ci, vous rendre responsable de la mort du roi, de celle de votre fils, de Madame, de vous-même et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre?» Epouse et mère, Marie-Antoinette n'eut rien à répondre. «Partons, dit alors le roi, d'un air résigné, à sa famille et à ceux qui l'entouraient. — Monsieur, ajouta Madame Elisabeth, vous répondez de la vie du roi et de ses enfans. — Madame, répliqua le procureur-syndic, je réponds de mourir à leurs côtés, mais je ne promets rien de plus.» Alors s'ouvrit la porte de la salle où se trouvaient réunis les courtisans les plus fidèles au roi et les principaux officiers de sa maison. «Messieurs, dit le roi, je me rends à l'assemblée.» Personne ne répliqua, et l'on se mit en marche, après que Rœderer, avec la permission même du prince, eut donné, à haute voix, les ordres nécessaires pour la sûreté de la marche. Le cortége traversa le jardin, la terrasse des Feuillans et la cour du manége. Tous les gentilshommes et les serviteurs du château se précipitaient pour suivre le roi, ils pouvaient le compromettre par leur présence. Rœderer cher-

chait en vain à les arrêter et ne cessait de leur crier : « Insensés, retirez-vous, ne voyez-vous pas que votre présence irrite le peuple qui vous suit en foule et vous observe? Vous exposez la famille royale; vous allez peut-être la faire égorger..... » Il parvint, heureusement, à écarter un grand nombre de ces serviteurs égarés, et l'on arriva, sans opposition, jusqu'au pied de l'escalier dit des Feuillans. Une députation de l'assemblée vint au devant du roi jusque dans le jardin. Pendant que l'orateur haranguait Louis XVI, un furieux, armé d'une perche de batelier, de 8 à 10 pieds de longueur, criait avec des gestes menaçans : « Tu ne monteras pas, tu n'iras pas « à l'assemblée. » Rœderer s'élance aussitôt sur la terrasse, arrache la perche des mains de cet homme et la jette loin de lui. Le roi pénètre immédiatement après, sans difficulté, jusqu'au passage qui conduisait à la salle de l'assemblée; mais comme il était obstrué, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de sauver la vie de la famille royale, gravement compromise, Rœderer se fait jour, entre dans la salle par une porte interdite aux pétitionnaires, et demande que l'escorte du roi, toute composée de garde nationale, fasse évacuer le corridor afin de lui livrer un passage. De violentes clameurs s'élèvent du côté démocratique; on accuse Rœderer d'être vendu à la cour; on veut qu'il soit mis sur-le-champ en état d'arrestation; mais l'entrée du roi fait cesser les vociférations indécentes dont le procureur-syndic était l'objet; preuve évidente qu'il ne s'entendait pas, comme l'ont publié ses ennemis, avec les jacobins qui ont préparé le 10 août.

Le roi ayant pris place à l'assemblée dans la tribune des journalistes, Rœderer, à la tête des membres du

conseil du département, et suivi de deux officiers municipaux, est introduit à la barre et donne les détails suivans sur les scènes du château :

« Nous venons vous rendre compte de ce qui se passe actuellement dans Paris. A minuit, M. le maire, averti qu'il se formait des rassemblemens dans plusieurs sections et qu'on y sonnait le tocsin, s'est transporté au château des Tuileries. Un devoir commun avec ce magistrat m'appelait pareillement au château. M. le maire a exposé au roi l'état des choses; il est descendu dans les cours. Je suis allé ensuite dans le jardin. L'assemblée ayant alors ordonné à M. le maire de venir à la séance, je suis remonté au château. De ce moment, la municipalité n'y a plus eu que deux membres, MM. Borie et J.-J. Leroux. Le commandant-général se trouvait au conseil de la commune, et depuis, nous n'avons eu ni relation avec lui, ni nouvelles de ce qui se passait dans les sections. On nous a rapporté seulement qu'il avait couru de grands risques, que le peuple avait demandé sa tête, et qu'il était en état d'arrestation à la commune. Nous avons appris qu'un ordre particulier d'un membre de la municipalité avait dégarni le Pont-Neuf de la force publique destinée à empêcher la communication des rassemblemens d'au-delà et d'en-deçà de la rivière. Nous avons su que, dès le 4 août, il avait été délivré plus de quatre mille cartouches à balles à des fédérés. Nous avons encore appris que depuis une heure la municipalité est déconstituée, désorganisée; qu'il y a de nouveaux représentans de la commune envoyés par les sections. Ces détails affligeans venaient de nous être donnés, lorsqu'un grand rassem-

blement s'est formé sur la place du Carrousel; des canons y ont été portés et tournés sur le château.

« Nous nous sommes avancés vers le rassemblement, et nous avons représenté qu'une si grande multitude ne pouvait avoir accès auprès du roi ni de l'assemblée nationale. Nous avons invité les individus qui le composaient à nommer vingt députés pour présenter leur pétition. Nous avons cru de notre devoir de parler aux troupes. Je leur ai lu l'article XV de la loi du 3 octobre 1790. Nous ne demandons point, leur ai-je dit, à Dieu ne plaise, que vous dirigiez vos canons contre vos concitoyens, que vous trempiez vos armes dans leur sang; mais nous demandons votre juste défense. Je la requiers, au nom de la loi, au nom de la sûreté que la loi garantit à la maison devant laquelle vous vous êtes placés. La loi vous autorise à maintenir votre poste quand vous serez attaqués; vous ne serez pas assaillans; vous ne serez que sur la défensive. Une partie de la garde nationale, peu nombreuse il est vrai, m'a bien entendu; mais les canonniers, à qui nous demandions de faire bonne contenance, pour toute réponse, ont déchargé leurs canons. (On applaudit.) Nous sommes retournés vers le château. L'effervescence était si forte, qu'un homme a dit que le rassemblement tout entier voulait rester autour de l'assemblée nationale jusqu'à ce qu'elle eût prononcé la déchéance du roi. (Les tribunes applaudissent; le président leur ordonne de respecter l'assemblée.) Des bataillons marchaient du côté du faubourg Saint-Antoine, où nous apprenions que les citoyens sortaient en armes de leurs maisons pour venir à la suite du rassemblement du Carrousel. Vous voyez que la municipalité étant désorganisée, le commandant

de la garde nationale n'existant plus pour nous, nous ne nous sommes plus sentis en état de garder le dépôt qui nous était confié. Nous avons conseillé au roi de se transporter avec sa famille dans l'assemblée nationale. L'assemblée a été elle-même au-devant de ce que nous demandions, puisqu'elle a envoyé une députation pour le chercher et accompagner le cortége.

« Ici finit le compte que nous devons à l'assemblée; nous n'avons rien à ajouter, sinon que notre force étant paralysée, inexistante, nous ne pouvons plus en avoir d'autre que celle qu'il plaira à l'assemblée de nous accorder. Nous désirons rester auprès d'elle, afin d'être plus à portée de recevoir ses ordres. On m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé, et que le rassemblement se propose de le faire tomber à coups de canon. »

La députation fut invitée aux honneurs de la séance; mais les jacobins, qui s'étaient aperçu que la voix de Rœderer était altérée, lui en firent un crime et l'accusèrent dans les journaux.

Le lendemain il écrivit à l'assemblée nationale pour être autorisé à faire lever le scellé apposé au Luxembourg sur les effets de *Monsieur*, et à préparer, pour le roi et la famille, le logement décrété la veille. Cette autorisation ne fut pas refusée.

Le 16, Rœderer, mandé à la barre pour mettre sous les yeux de l'assemblée une expédition en forme de l'arrêté du département relatif au décret portant suspension du pouvoir exécutif, protesta du zèle et du patriotisme du conseil dont il faisait partie, et obtint les honneurs de la séance. Il fut ensuite interrogé par Thuriot à l'effet

de savoir si l'on avait eu le projet d'emmener le roi à Rouen où les prêtres auraient pris les armes. Albitte lui demanda s'il était vrai que le département de la Seine-Inférieure eût exigé, des principales municipalités de son territoire, un commissaire pour s'occuper des intérêts généraux du département; s'il était vrai que le département eût fait venir huit canons du Hâvre; s'il était exact que M. de Liancourt eût fait prêter un serment particulier, et crier *vive le roi* aux suisses de Salis-Samade et au régiment de Bourgogne. Rœderer répondit:

« J'atteste sur mon honneur, sur celui du département, que, le jour où il a été envoyé un courrier à M. Ducastel, il n'en a point été envoyé au ministre de la justice ni au département de Paris. On craignait à Rouen et l'invasion des Autrichiens sur le territoire français, et une descente des Anglais sur les côtes de la Manche. Il était intéressant pour le département d'avoir des certitudes à cet égard. Si le courrier envoyé à M. Ducastel avait des dépêches particulières, je n'en sais rien; mais j'affirme qu'il n'en avait d'officielles de la part du département que pour M. Ducastel seul. Relativement à la demande des commissaires, le département ne l'a faite que pour s'entourer des lumières des municipalités, dans le cas où des évènemens quelconques pourraient troubler l'intérieur du département entier. Quant aux canons, il en a réellement fait venir huit du Hâvre, parce qu'ils étaient réclamés par des jeunes gens enrôlés pour former de nouvelles compagnies de canonniers, et qui voulaient s'exercer. Mais le département s'est obligé à une condition qui a été exécutée, c'est que les canons ne pourraient, en aucun cas, être donnés aux troupes

de ligne, et resteraient invariablement entre les mains des volontaires nationaux. Je passe au fait allégué sur M. de Liancourt. Il est très-vrai qu'il a prêté et fait prêter aux troupes un serment. Il est très-vrai qu'il est venu l'annoncer au département. Mais le département devait-il, pouvait-il l'improuver? Non, sans doute. Je sais bien que, dans mon opinion, dans ma conscience, je regardais cette démarche comme imprudente, comme dangereuse; mais en ma qualité de procureur-général, j'ai dû me taire, comme les membres du directoire.

« On me demande s'il est vrai que l'on dût emmener le roi dans la ville de Rouen. C'est un projet dont il n'a jamais été question dans le conseil général, que je n'aurais pu entendre sans horreur, auquel je me serais constamment opposé. On me demande encore si M. de Liancourt a eu le commandement de la ville, après avoir fait prêter ce serment aux troupes, je n'ai nulle connaissance de ce fait. A l'égard des prêtres, par quelle fatalité inculpe-t-on aujourd'hui le département, qui, le premier, dès le mois de juillet 1791, a pris relativement à eux un arrêté communiqué à l'assemblée nationale? Nous avons tout fait pour les arracher aux campagnes qu'ils regardaient comme leur patrimoine, dont ils égaraient les habitans. Mais il en est résulté un reflument dans les villes, et surtout dans les grandes villes. Au moment où je partais, on s'occupait encore d'un arrêté qui les concerne. Si les Suisses ont fait faire l'exercice aux prêtres, je l'ignore; le département a tout employé pour vérifier ce fait : il n'a trouvé nulle preuve, nul indice. »

Thuriot, montant de nouveau à la tribune, donna quelques explications sur le courrier adressé à M. Ducas-

tel, et termina par ces mots : « Comme le procureur-général ne répond pas avec franchise, (on applaudit) je demande que les membres du département de Paris et le ministre de la justice soient mandés pour répondre à cet égard. »

Ces propositions sont décrétées.

Accusé par plusieurs officiers suisses d'avoir passé les troupes en revue au château en même temps que le roi, et d'avoir donné ordre de repousser la force par la force, le bruit courut aussi qu'il entretenait une correspondance avec la cour. La commune fit mettre les scellés sur ses papiers, et décerna contre lui un mandat d'arrêt, ce qui équivalait alors à un arrêt de mort. Rœderer se cacha; on fouilla en vain sa maison et celle de ses amis. Rien ne put servir à sa condamnation; et, après une retraite et un silence de plusieurs semaines, il crut devoir se justifier vis-à-vis des deux partis qui l'attaquaient avec une égale véhémence. Il confondit ses ennemis par une longue suite d'articles insérés dans le journal de Paris, et par une brochure dont nous extrayons les documens historiques qui suivent:

Le premier fait aurait eu plus de mille témoins; et, à l'exception des officiers suisses intéressés à rejeter leur faute sur autrui, aucun témoin n'accuse Rœderer. Il en cite plusieurs qui peuvent attester qu'il était alors fort éloigné du lieu de la scène, et qu'il l'a même ignorée.

Quant à l'ordre prétendu de repousser la force par la force, est-ce par écrit, est-ce verbalement qu'il l'a donné? Où? Quand? Que les accusateurs indiquent le moment, la circonstance, le lieu où ils prétendent que le magistrat s'est présenté, et il s'engage à prouver l'*alibi*.

Le détail circonstancié de ses démarches dans la nuit et dans la matinée, prête une nouvelle force à ses dénégations. Il a parlé, mais il n'a point *requis;* il a parlé aux gardes nationaux et aux canonniers, mais non aux Suisses; il a parlé enfin, mais uniquement de manière à affaiblir, à corriger toute réquisition hostile, s'il en avait été donné de semblables, ce qu'il ignorait, mais ce qu'il avait lieu d'appréhender; il recommanda surtout *de ne point attaquer.* Son discours fut tel qu'il le rapporta dans la matinée du 10 à l'assemblée nationale qui en fut satisfaite, et l'admit aux honneurs de la séance.

« Quand j'eus parlé aux canonniers postés au milieu de la cour, que je leur eus dit qu'il ne fallait pas attaquer; l'un d'eux, d'une belle figure, d'une belle taille, m'adressa cette question: *Et vous, resterez-vous là, s'ils nous attaquent? Oui*, répondis-je, *et non derrière vos canons, mais devant, pour périr des premiers, si quelqu'un doit périr dans cette journée.* Mes collègues ajoutèrent, *nous y serons tous, et devant.* Sur cette réponse, le canonnier, sans rien dire, débourra son canon; d'autres quittèrent le leur. »

« Mais, poursuit Rœderer (et c'est ici qu'il faut le citer et non l'extraire), je remarque que je n'agite ici qu'une question inutile. Allons au fait. Sont-ce les Suisses ou les gardes nationaux qui ont fait feu? Si ce sont les Suisses, comme tout le monde s'accorde à le dire, qu'importe le discours que j'ai pu faire aux gardes nationaux? Comment justifiera-t-il les gardes suisses qui ne l'ont pas entendu? Si ce sont les Suisses qui ont tiré, *ont-ils tiré les premiers, ont-ils attaqué*, ou se sont-ils bornés à se défendre? S'ils ont tiré les premiers, comme chacun l'assure,

à quoi peuvent leur servir les termes de la loi qui oblige à résister et à repousser la force par la force? Quelle justification trouveront-ils dans un discours où je défends l'attaque, quand même elle aurait déjà été secrètement ordonnée ou requise.

« Ce n'est pas tout, et plus j'avance, plus ma force augmente.

« Lorsque la canonnade a commencé, il y avait plus de trois quarts d'heure que ni les Suisses, ni les gardes nationales, ni les canonniers, n'avaient plus de prétexte même pour défendre leur poste, et surtout pour le défendre par un feu meurtrier; et c'est moi qui les avais dégagés de leur consigne, en emmenant le roi et sa famille à l'assemblée nationale. Comme je l'ai dit ailleurs, faire évacuer le château, c'était sans doute déclarer assez hautement qu'on renonçait à le garder; et il est évident pour tout le monde que si les Suisses ont fait feu trois quarts d'heure après la sortie du roi et de sa famille, ça été dans d'autres vues que celles de sauver le roi et sa famille, et par d'autres ordres ou réquisitions que celles qui avaient pour but unique de garantir leur existence. Toutes les circonstances qu'on rapporte d'une conspiration contre l'assemblée nationale, cet encombrement d'hommes armés et cachés dans le château, depuis les combles jusques dans les caves, en bien plus grand nombre que les troupes qui étaient dans les cours, l'organisation militaire de cette horde clandestine, cet argent trouvé en abondance dans la poche de tant de mercenaires; toutes ces circonstances et mille autres ne supposent-elles donc pas des ordres, des réquisitions bien différentes des phrases que j'ai proférées, et des ordres

secrets et tellement hostiles, que si mon discours me laisse un regret, c'est de l'avoir prononcé aux Suisses pour atténuer en eux les dispositions où on les avait mis. Suis-je coupable ou complice de ces ordres, moi qui les ai contrariés, moi qui, en conduisant le roi à l'assemblée nationale avec sa famille, ai déjoué, autant qu'il a été possible, les trames criminelles qui ont pu être ourdies contre les représentans du peuple?

« Oui, citoyens, j'ose vous le dire, dans la matinée du 10, *j'ai bien mérité de la patrie;* c'est moi, je vous le répète, qui ai entraîné le roi et sa famille à l'assemblée nationale. D'un côté, je voyais une insurrection que chaque minute rendait plus générale, et par conséquent plus légitime; de l'autre, je soupçonnais des intentions hostiles, des moyens cachés, et j'appréhendais un complot cruel; je pris aussitôt ma résolution.

« Comme magistrat, me dis-je à moi-même, tu dois préserver la vie du roi et de sa famille avec le même soin, et c'est beaucoup dire, que tu mettrais à préserver les plus obscurs citoyens; eh bien, c'est les mettre en sûreté que de les conduire à l'assemblée. Comme magistrat encore, tu dois préserver l'assemblée elle-même de tout péril. Eh bien, placer le roi dans son sein, c'est interdire à la faction qui la menace, d'attenter sur elle. Cette faction, dans son triomphe ou dans sa défaite, dans son audace ou dans son désespoir, sera forcée de respecter le lieu où se trouveront réunis les objets auxquels elle se rallie.

« Comme citoyen, j'ai considéré que le roi et sa famille étaient d'utiles otages dans une guerre entreprise sous leur nom par des puissances étrangères, et nous

tiendraient lieu d'un grand nombre de légions contre nos ennemis.

« Comme citoyen, enfin, j'ai considéré que, dans le péril imminent et dans la fermentation extrême qui tourmentaient la France, il n'était pas possible de différer l'examen de cette question, *La constitution peut-elle sauver l'empire?* que ma magistrature, prête à rentrer dans la souveraineté du peuple, ne m'obligeait pas à mourir superstitieusement aux pieds d'un trône qui s'abîmait lui-même dans la puissance nationale, et sans délai j'ai dit au roi et à sa famille : *C'est à l'assemblée nationale qu'est maintenant votre unique retraite.* Quelque résistance m'a été opposée : elle a été pour moi un motif de plus pour presser, pour entraîner. *Marchons*, a dit le roi à mes dernières paroles, et je l'ai précédé à l'assemblée nationale.

« Citoyens, ce service n'est point d'un conspirateur, il n'est pas non plus d'un patriote douteux. Au reste, qu'on examine mes papiers, qu'on recherche ma conduite passée, mes opinions, mes discours, mes liaisons, mes habitudes, et qu'on me dise s'il y a quelque chose de commun entre moi et les conspirateurs. Qu'on voie ce que j'ai écrit et fait imprimer depuis long-temps sur l'*égalité*, sœur et compagne inséparable de la liberté; mes dénonciations contre ses ennemis; mes projets d'ouvrages en son honneur; et enfin, qu'on se rappelle les opinions que j'ai prononcées à l'assemblée nationale sur la royauté, après le 20 juin 1791, et l'on verra, j'espère, que l'*égalité*, *la liberté*, *la monarchie économique et non héréditaire*, *la république elle-même*, ne sont ni assez étrangères,

ni assez peu respectables à mes yeux, pour que j'aie pu m'abaisser jusqu'à conspirer contre elles. »

Le 23 août 1792, madame Rœderer écrivit à Servan, ministre de la guerre, la lettre suivante, et en reçut la réponse que nous reproduisons ci-dessous :

« Monsieur,

« A peine arrivé à Paris, vous ignorez sans doute que mon mari est devenu l'objet des traits de la calomnie la plus noire. Le patriote le plus zélé, le plus pur, le plus sévère, a été dénoncé comme le lâche complaisant des trahisons de la cour. Le mémoire que je vous envoie présente des justifications sur les faits qui ont servi de fondement à cette dénonciation.

« On m'apprend qu'un voyage qu'il a fait à l'armée de Lafayette, donne beaucoup de crédit aux inculpations de ses ennemis. Je me rappelle en effet qu'il s'est rendu, il y a quelques mois, au camp de M. Lafayette, accompagné de M. Achille Duchâtelet; mais je sais aussi que l'objet de ce voyage était de chercher à convaincre M. Lafayette que son rôle était de battre et non d'intriguer, et que c'est vous, Monsieur, qui l'aviez chargé de cette mission Comme elle est un témoignage honorable de votre confiance, et qu'un pareil témoignage ne peut être indifférent, j'ose vous prier de vouloir m'autoriser à m'en prévaloir contre les ennemis de mon mari.

« P. S. Je vous demande de plus, Monsieur, de vouloir bien faire connaître les impressions que mon mari a rapportées de son entrevue avec M. Lafayette : il vous aura sans doute parlé de l'esprit de faction qu'il a remarqué dans ce général, et de l'improbation qu'il en a témoigné à ses amis et au général lui-même. »

Réponse de M. Servan.

Paris, 29 Août.

« Oui, Madame, je dois vérité et justice à M. Rœderer, et je m'empresse de la lui rendre. Pénétré du grand avantage qui pouvait résulter de la bonne intelligence entre les généraux et les ministres, dans un moment où je désirais que nos affaires pussent marcher, je m'adressai à M. Rœderer pour le prier de vouloir bien aller jusqu'à M. Lafayette que je croyais être, de tous les généraux, celui le plus opposé à la franche liberté qui nous était si nécessaire. Je le priai de se transporter au camp de Givet, pour aller faire part à M. Lafayette de ma résolution de marcher loyalement, mais vivement vers tous les moyens de repousser l'ennemi,............ et lui demander de ne plus me communiquer ses idées par des intermédiaires........... M. Rœderer partit avec M. Duchâtelet, s'acquitta de la commission, et revint du camp avec des idées infiniment défavorables à M. Lafayette et à son état-major; je dois donc à M. Rœderer la justice de dire que les comptes qu'il voulut bien me rendre de son entrevue, me confirmèrent plus que jamais qu'il prévoyait déjà tout ce qui est arrivé depuis dans cette armée, et qu'il en avait parfaitement deviné le général. »

Ces deux lettres, si défavorables à Lafayette qu'elles représentent comme traître à la nation parce qu'il voulait une monarchie constitutionnelle, seule forme du gouvernement alors possible, sont d'autant plus curieuses que Rœderer, accusateur de Lafayette, différait très-peu de sentiment avec lui. Tous deux avaient presque les mêmes vues en politique; mais Lafayette, plus en évi-

dence que Rœderer, obligé de se prononcer dans une foule de circonstances, ne pouvait trouver, comme notre compatriote, les moyens de dissimuler ses idées de gouvernement monarchique représentatif sous le vernis d'un patriotisme républicain. Voilà ce qui a sauvé Rœderer et ce qui eût conduit Lafayette à l'échafaud, s'il fût demeuré en France.

Tel est, quant à Rœderer, le récit exact des événemens du 10 août. Nous nous sommes beaucoup étendus sur cet intéressant épisode de sa vie, parce que bien du monde conserve encore une arrière-pensée désavantageuse à notre compatriote. Le conseil qu'il a donné au roi de se retirer au sein de l'assemblée, mille fois calomnié comme le sont tous ceux qui ne réussissent pas, était le seul convenable dans le moment. Cette retraite bénévole arrêtait toute effusion de sang, et la famille royale évitait une mort certaine, si, comme la chose ne pouvait être révoquée en doute, le château tombait au pouvoir des Jacobins. Les ennemis mêmes de Rœderer n'ont au reste pas nié que, dans cette circonstance difficile, il n'ait paru s'intéresser au sort du malheureux monarque et de sa famille : ils avouent qu'il a donné des ordres pour la sûreté de ces illustres victimes. Quinze ans plus tard, Rœderer ayant eu quelques discussions avec Geoffroy, rédacteur du *Journal de l'Empire*, avait insinué, dans un article du *Journal de Paris*, qu'il devait être mis quelques bornes à la licence avec laquelle ce mordant critique parlait de différentes personnes. Geoffroy répondit dans un feuilleton rempli d'esprit, où il amena avec beaucoup de finesse cette phrase : *surtout, méfiez-vous des conseils perfides.* L'allu-

sion, parfaitement saisie, devint, pendant plusieurs jours, le sujet des conversations de Paris, et Geoffroy continua de parler avec la même liberté. Cette attaque maligne du journaliste était d'autant plus injuste que, pendant le procès de Louis XVI, Rœderer a tenté plusieurs fois de le sauver. Il invoqua, par exemple, dans sa feuille, l'opinion d'un député qui, peu de temps auparavant, avait proposé l'abolition de la peine de mort.

« On objecte, écrivit-il, que c'est un moment mal choisi pour adoucir les lois pénales que celui où le peuple est encore ému..... c'est au contraire très-bien choisir. Le moment où il convient le mieux à la raison de se montrer dans tout son éclat est celui où elle peut rencontrer le plus d'obstacles. Elle est alors plus imposante parce qu'elle est plus hardie: elle est plus puissante parce qu'elle manifeste davantage la certitude de l'être. » Un député ayant proposé, quelques jours après, de bannir la famille d'Orléans, Rœderer repoussa le funeste système de proscription et de peines cruelles qui commençaient à désoler la France. « C'est une *garantie*, dit-il, *et non des victimes* que veut la liberté. L'esprit de parti demande des victimes, la république ne demande qu'une constitution. » Le 12 du même mois, le conseil général de la commune ayant arrêté que les conseils accordés au roi seraient déshabillés, fouillés avec scrupule et revêtus de nouveaux habits, avant de communiquer avec Louis XVI, Rœderer écrivit, dès le lendemain, dans le journal de Paris : « La commune doit re-
« noncer a faire adopter son arrêté ailleurs que dans
« les prisons du roi de Maroc ou du dey d'Alger. » Le 6 janvier, douze jours avant le jugement, il eut le courage

d'attaquer l'opinion d'un conventionnel dévoué à Robespierre, et soutint « que l'assemblée n'avait pas le droit « de juger Louis XVI; que le droit de faire des lois n'é- « tait pas le droit de rendre la justice; que le pouvoir « de faire une constitution n'était qu'un pouvoir com- « mis sous la réserve de la sanction publique; que si « l'inviolabilité du roi était, comme le soutenait ce dé- « puté, contraire aux droits du peuple, ce serait au « peuple seul qu'il appartiendrait de le déclarer. » La commune de Paris poursuivait alors Rœderer, et son nom figurait au bas de tous ses articles. Le 31 mai, la convention, obligée de fléchir sous l'influence de jour en jour progressive de ce conseil sanguinaire, décréta l'arrestation de vingt-un de ses membres, qui, sous le nom de Girondins, formaient la partie brillante et morale de l'assemblée. Rœderer comptait dans leurs rangs, et cette mesure le privant du seul appui sur lequel il pût se reposer, il cessa d'écrire, et annonça dans le journal de Paris du 30 juin, que, depuis la fin de mai, il n'avait pris la moindre part à la rédaction de cette feuille. Après le supplice des Girondins et l'arrestation de soixante-treize députés, Rœderer se cacha de nouveau et publia, le 7 novembre 1794, pour la défense de ces victimes, un écrit plein de force et de logique.

Redevenu journaliste au commencement de l'année suivante, il discuta des questions d'économie sociale, s'occupa des affaires publiques sans y prendre une part personnelle, composa une longue série d'articles sur la réorganisation du pouvoir exécutif, lut différens mémoires à l'institut, et acquit dans les sciences et les lettres une réputation non moins honorable que celle

qu'il s'était faite dans l'administration. Il s'établit, à cette époque, entre lui et M. Adrien Lezay, fils du marquis de Lezay-Marnésia (voir son article), une communication assez intime de pensées politiques. Mais Adrien Lezay, moins prudent que Rœderer, se fit proscrire à la journée de vendémiaire, tandis que notre compatriote eut le bonheur d'échapper à toutes les proscriptions.

Le 21 août 1795, Rœderer publia une brochure ayant pour titre: *Des Réfugiés et des Emigrés*, dans laquelle il soutenait qu'il devait y avoir une différence essentielle dans les mesures à prendre à l'égard des émigrés, avant et après le 10 août. Les derniers ne devaient, à son avis, être considérés que comme des fugitifs qu'il fallait laisser rentrer en France, et dans la possession de leurs biens; mais, quant aux autres, il pensait qu'ils devaient être déclarés étrangers, et leurs biens dévolus à la nation pour la dédommager des frais de la guerre qu'ils avaient provoquée.

Au mois de septembre suivant, Rœderer combattit le projet de la prorogation des deux tiers des membres de la convention dans la prochaine législature. Accusé de nouveau de ne pas s'être conduit d'une manière irréprochable envers les patriotes, dans la journée du 10 août, il répondit que ce qu'il avait fait, il le ferait encore dans les mêmes circonstances; qu'il avait voulu sauver le roi, et que la prorogation des conventionnels compromettrait la constitution par les souvenirs sanglans que les citoyens modérés attachaient à leur nom. Rœderer fut un des plus zélés défenseurs de cette constitution de l'an III, qu'il regardait comme un cadre où pouvaient se développer, dans toute leur force, les principes de la philosophie

nouvelle dont il s'est toujours montré un ardent propagateur. Après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), ce publiciste fut obligé d'abandonner de nouveau la scène politique. Il évita ensuite de se prononcer entre les partisans du directoire et les écrivains qui l'attaquaient, et resta debout sur le champ de bataille: ce qui a fait dire à Mallet-du-Pan qu'il avait *serpenté* à travers tous les partis.

Élu, au mois de mai 1796, par le jury d'instruction publique, professeur d'économie politique aux écoles centrales, Rœderer reprit la rédaction de sa feuille et fonda, en outre, un journal décadaire d'économie publique, de morale et de politique. Au mois de juin de la même année, il prit place parmi les membres de l'institut (classe des sciences morales et politiques) dont la formation venait d'être décrétée.

Le 26 novembre, il attaqua vivement le projet de loi du 3 brumaire, qui excluait les nobles et les parens d'émigrés de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix. Le 9 janvier 1797, il accusa de férocité un décret de l'avant-veille, qui instituait une fête annuelle en mémoire du 21 janvier 1793. Il écrivit depuis : « Tout le monde en a rougi ou frémi : cette fête a été désavouée dans sa célébration, par ceux mêmes qui l'ont présidée. » Dans un ouvrage publié la même année *sur l'usage à faire de l'autorité*, il réclama contre la prohibition du culte catholique, contre la proscription de ses ministres, et demanda la liberté de tous les cultes. Il fut aussi le premier à proposer l'abolition de la peine de mort contre ces mêmes émigrés qui, vingt années plus tard, l'ont accablé de leur haine et de leur vengeance.

En fructidor an VII, le bruit ayant couru que Tal-

leyrand-Périgord, Rœderer et Desmeuniers étaient nommés administrateurs du département de la Seine, Garreau, terroriste de 93, s'éleva au conseil des cinq-cents contre cet acte du directoire qu'il regardait comme un attentat envers la république. « Je crois, dit-il, que les moteurs secrets de nos désastres veulent achever d'étouffer l'énergie républicaine...... Ces hommes pervers, en jetant le directoire exécutif dans des mesures au moins inconsidérées, veulent raviver les fureurs de la *réaction* et frayer à la royauté le chemin du trône sur les cadavres sanglans des plus ardens amis de la liberté. Peut-on en douter quand on entend parler d'un Talleyrand et d'un Rœderer pour le département de Paris? N'est-ce pas là le signal d'une réaction nouvelle?.... » Ces plaintes étaient exagérées, au moins quant à Rœderer, car il n'eut certes jamais trempé ses mains dans le sang pour fonder une royauté constitutionnelle, objet des vœux des hommes sages; mais Garreau voyait juste en pressentant que l'élévation de Rœderer à l'un des premiers emplois de l'état, révélerait un système tout opposé à celui des jacobins.

Assez heureux pour avoir échappé, grâce aux bons offices de Talleyrand-Périgord, aux proscriptions du 18 fructidor qui décima les deux conseils législatifs, Rœderer émit ainsi son opinion sur cette journée : « Le moyen « employé par le directoire pour le salut de la consti- « tution peut causer sa perte, il a ouvert un champ « immense aux ambitions particulières.» Cette prédiction se trouva bientôt justifiée par l'évènement. Il publia, à la même époque, différens écrits dont nous donnons la liste à la fin de cette notice.

Au mois d'octobre 1799, le vainqueur d'Italie revint à Paris chargé de lauriers cueillis au pied des pyramides. De ce moment toutes les existences parurent se confondre en une seule, et Rœderer fut avec Boulay, de la Meurthe, un de ceux qui, révélant à Bonaparte la véritable situation des affaires, l'engagèrent à se placer, non pas à la tête d'un mouvement, mais d'une révolution. Aussi, le consulat ayant appelé à sa séance Rœderer, Talleyrand et Volney, Bonaparte, après les avoir remerciés de leur dévoûment et de leurs importans services, ajouta que l'intention du gouvernement était d'utiliser sous peu leurs talens et leurs lumières, en les nommant à une commission consultative, ou *espèce de conseil d'état*. Rœderer assista aux conférences dans lesquelles on s'occupa du système et du style à adopter dans la nouvelle constitution dont Sieyes et lui avaient fourni l'idée à Bonaparte. Ce dernier, pour pressentir la nation, le chargea d'en présenter un exposé sommaire dans le moniteur du 19 frimaire. C'était Rœderer qui avait fixé le choix de Bonaparte en faveur de Lebrun, pour la place de troisième consul, et qui avait été chargé de le lui annoncer. Il fut un de ceux qui pressèrent le plus vivement le premier consul à fermer la liste des émigrés. Il l'en sollicitait en particulier, et en public dans le journal de Paris. Ce fut encore dans cette feuille qu'il plaida la cause des cinquante-neuf membres du conseil des cinq-cents, qui avaient formé, le 18 brumaire, une violente opposition contre la majorité du conseil, et qui, par des arrêtés du 20 suivant et du 4 frimaire, devaient être *déportés*. « Elle est grande et généreuse, fit im-« primer Rœderer, cette opposition des gens de bien

« contre une mesure de rigueur qui pourtant ne devait « atteindre que leurs adversaires : elle sera mémorable « cette pacifique insurrection de l'opinion publique en « faveur de la justice et de la morale.... Le général en « chef Bonaparte avait dit plusieurs fois, avant le 18 « brumaire : *la révolution qui se prépare sera le con-« traire des autres, elle n'entraînera pas une proscrip-« tion et en fera cesser plusieurs.* » Cinq jours après, l'arrêté de déportation fut révoqué, et le premier consul fut redevable à Rœderer de n'avoir point souillé par un acte de tyrannie son avènement au pouvoir souverain.

Appelé par arrêté du premier consul, en date du 4 nivôse, à la présidence de la section de l'intérieur du conseil d'état, Rœderer vint y siéger, ayant à ses côtés Benezech, Crétet, Chaptal, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely et Fourcroy. Un arrêté du même jour lui ouvrit les portes du sénat si improprement appelé *conservateur;* mais il refusa d'y entrer d'après l'avis du premier consul lui-même, qui l'occupa pendant trois ans au conseil d'état où il prit part à une infinité de lois régénératrices.

Le 16 pluviôse, il fut chargé, avec Crétet et Chaptal, de présenter et de soutenir, le 27 du même mois, au corps législatif, un projet de loi relatif à la division du territoire et à l'organisation des administrations locales. Son discours renferme des vues excellentes et des aperçus judicieux sur le système des préfectures; mais on s'étonne que Rœderer n'ait point vu qu'il introduisait dans cette réorganisation des rouages qui hâteraient le retour du despotisme en ôtant aux communes une grande partie de l'influence qu'elles doivent exercer dans un état policé.

Ce projet de loi fut adopté le 28, à une majorité de deux cent dix-sept voix sur deux cent quatre-vingts. Immédiatement après le scrutin, Rœderer prit la parole et s'exprima en ces termes: « Au moment où le corps législatif vient d'adopter une nouvelle division du territoire de la république, il n'apprendra pas sans plaisir qu'une partie de ce territoire, qu'on avait été obligé de mettre hors de la constitution, est rendue à la France par la destruction des rebelles qui l'occupaient.

« Le premier consul me charge de vous annoncer que Frotté, avec tout son état-major, a été pris dans un château du département de l'Orne. On lui a trouvé une croix de Saint-Louis, des fleurs-de-lis, un cachet aux armes de France et des poignards de fabrique anglaise. »

Tous les membres accueillent cette nouvelle aux cris de *vive la république!*

En l'an VIII, il fut conservé à la présidence de la section de l'intérieur au conseil d'état. Joseph Bonaparte, Miot, Français de Nantes, Shée, furent adjoints aux anciens membres. On doit cette honorable justice à notre compatriote, qu'il se montra toujours, même contre le sentiment dominant du premier consul et de ses créatures, le défenseur opiniâtre de la liberté commerciale, ne voyant dans la prohibition et la restriction qu'une suite de mesures iniques, arbitraires, au profit du monopole.

Le 9 vendémiaire, il signa, en qualité de ministre plénipotentiaire, une convention d'amitié et de commerce entre la république française et les États-Unis d'Amérique.

Le 19 nivôse, il fut chargé, avec Fleurieu et Champagny, de proposer au corps législatif cette déclaration : que « l'*armée d'Orient, les administrateurs, les savans et les artistes qui travaillent à organiser, à éclairer et à faire connaître l'Egypte, ont bien mérité de la patrie.* »

Le 21 pluviôse, il exposa, dans un discours rempli de logique et de pensées larges, les motifs d'un projet de loi relatif à la formation des listes de notabilité, loi dont une ambition funeste éluda plus tard les dispositions... Le 8 ventôse, il présenta un autre projet concernant la réunion des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

En l'an X, il prit part à la discussion du projet du code civil, et présenta au corps législatif les ratifications du traité conclu avec les Etats-Unis, après en avoir exposé les raisons avec une lucidité remarquable.

L'année suivante, Rœderer fut maintenu au département de l'intérieur, et le premier consul ayant eu l'idée d'établir une *Direction de l'esprit public et de l'enseignement public*, lui conféra cet emploi, qu'il accepta en observant « que l'esprit public prétendait se diriger lui-même, et ne plus diriger le gouvernement; qu'annoncer l'intention de l'influence était un moyen infaillible de le mettre en révolte. » Bonaparte passa outre, changea le titre de *Directeur de l'esprit public et de l'enseignement* en celui de *Directeur de l'instruction publique*, et le chargea de s'occuper sur-le-champ, avec Delambre et Cuvier, d'un nouveau système d'éducation nationale. Le 11 floréal, il prononça un long discours à l'occasion de cette réorganisation de l'enseignement.

« Législateurs, dit-il, l'institution que le gouvernement vous propose n'est pas purement morale; c'est aussi une institution politique.

« Elle n'a pas pour unique objet de donner à quelques esprits de nobles développemens et d'utiles lumières; à quelques âmes de la douceur et de la force. Elle a aussi pour but d'unir au gouvernement et la génération qui finit, par l'intérêt de celle qui commence, et celle qui commence par la gratitude, par l'espérance, par l'habitude d'affections nées avec les premières idées, développées avec les premiers sentimens. Autour de ces deux idées se rassemblent toutes celles qui composent le système dont nous parlons. Elles en forment le développement et l'appui. » L'orateur, après avoir considéré l'enseignement comme institution morale, établit les principes d'après lesquels le gouvernement a voulu en changer la marche et asseoir ses progrès. Arrivé à la partie politique de l'institution, il la présenta de la manière suivante:

« Enseigner les sciences pour améliorer les individus, même pour les rendre plus capables de servir la patrie, n'est pas le seul but de l'enseignement public; c'est aussi d'attacher au gouvernement les pères par leurs enfans, les enfans par les pères; c'est d'établir une sorte de paternité publique ou plutôt de patriarchat national auquel les pères recourent pour les enfans, d'où les enfans tirent tout ce qui peut leur être nécessaire pour devenir des hommes; où les pays nouvellement réunis placent leurs espérances, d'où ils retirent nos mœurs et la connaissance de nos lois. Abrutir pour asservir est un expédient connu depuis bien des siècles; mais éclairer

pour attacher, est chose particulière au système qui est sous vos yeux : c'est une invention due au génie restaurateur qui se fait sentir depuis deux ans dans toutes les parties du gouvernement. Lier les citoyens au gouvernement par des liens qui annoblissent ceux qui les portent, et assurent la marche de ceux qui les donnent ; voilà l'objet que le gouvernement a voulu remplir. S'attacher les hommes en les éclairant, ce n'est pas seulement les mettre sous son autorité, c'est les mettre aussi sous l'autorité des lumières, c'est s'y placer soi-même. Au reste, les personnes qui observent avec intérêt l'action et le jeu des pouvoirs publics et leurs rapports avec les institutions, auront déjà remarqué avec satisfaction l'indépendance où celles-ci se trouvent relativement à une autre institution collatérale à laquelle elle était autrefois affiliée et qui vient de renaître elle-même. Nul autre système d'enseignement public n'eût été compatible avec cette indépendance. Il eût été impossible d'établir en France des milliers d'écoles secondaires et d'y réunir tous les élèves qui ont besoin de l'instruction de cet ordre, si l'on n'y eût aussi enseigné la religion. L'expérience a prouvé que la plupart des pères de famille voulaient que leurs enfans fussent élevés dans les principes de leur culte, et qu'ils préféraient les écoles salariées par eux-mêmes, où l'on enseignait leur religion, aux écoles gratuites qui ne l'enseignaient pas. Mais si le gouvernement s'était chargé de la religion dans les écoles secondaires devenues nationales, il aurait fallu remettre l'enseignement aux sacerdoces des divers cultes : il aurait fallu mettre un enseignement pour chaque culte avoué par l'état dans chaque école : il aurait fallu en

écarter les enfans dont les parens sont attachés à un autre culte. L'on sent assez combien de raisons détournaient d'un pareil système, et combien il eût été imprudent de l'adopter. L'instruction publique, la religion sont et doivent être deux institutions différentes, qui concourent à la même fin par les moyens qui leur sont propres et qui sont loin de s'exclure mutuellement. L'instruction, la religion étaient également réclamées par l'intérêt public. La philosophie qui rétablit l'une a aussi rappelé l'autre, car c'est elle qui a tendu les bras à la religion; et cette grande restauration, que quelques gens regardent comme le triomphe de l'une des deux, fait assurément la gloire de l'une et de l'autre. »

Rœderer voulait que, dans l'éducation, on fît marcher depuis les plus basses classes, trois genres d'études qui n'ont jamais cessé d'être plus ou moins divisés; la littérature, les sciences physiques et mathématiques, les sciences morales et politiques. Selon lui, et cette pensée vaste est certainement susceptible d'applications heureuses, il fallait qu'on exerçât en même temps, sans les fatiguer, les trois grandes facultés de l'esprit humain, *l'imagination*, *l'observation*, *le raisonnement*; qu'on favorisât leur essor, et que la division consacrée par l'ancien système d'éducation cessât d'exister.

Le corps législatif ordonna l'impression de ce discours à six exemplaires.

Chargé, avec Bruix et Berlier, de donner au corps législatif communication du traité de paix définitive entre l'Angleterre et la république française, et de lui présenter un projet de loi relatif à sa promulgation, il prononça, dans la séance du 16 floréal, le discours suivant :

« Citoyens législateurs, nous croyons être dispensés de développer les motifs du traité d'Amiens. Les motifs de ce traité sont réunis dans ces deux mots : *La gloire et le bonheur de la France.* Qui entreprendrait de donner des motifs à l'acte qui accomplit le vœu de tous les cœurs? Quelles paroles ne seraient pas exubérantes? Quelles expressions ne seraient pas trop faibles, étant couvertes par les acclamations du monde? Ce n'est pas à une froide exposition de motifs que s'offre ici la parole, c'est à l'expression des sentimens qu'inspirent les circonstances; et si vous exigez quelque chose des orateurs du gouvernement, sans doute, citoyens législateurs, c'est qu'ils s'affranchissent de cette loi du gouvernement même qui leur interdit son éloge, je dirai presque la reconnaissance qui lui est due. Et pourquoi l'éloge nous serait-il interdit? Pourquoi serions-nous privés d'un droit commun à tous les Français? Jamais hommes honorés de la confiance d'un gouvernement ne purent moins être soupçonnés de vouloir se louer eux-mêmes en rendant un juste hommage au chef de l'état; toujours précédés par lui dans les voies du bien public, nous n'avons d'autre mérite que le mérite facile de l'y suivre; c'est de lui que nous recevons, chaque jour, l'exemple de l'application et du dévoûment; et entre les grandes pensées qui ont brillé dans son administration, il n'en est aucune qui ne soit sortie de son âme et de son génie. Citoyens législateurs, vous aurez remarqué avec intérêt que le négociateur du traité d'Amiens est le même à qui l'Europe doit et le traité de Lunéville qui nous a donné la paix continentale, et le concordat qui l'a cimentée, et le traité de Paris qui l'a étendue par-delà les mers

jusques en Amérique. Le choix de ce négociateur avait facilité la pacification générale en manifestant les intentions du chef de l'état, et en intéressant au succès des négociations jusqu'à ses affections de famille. Aujourd'hui, l'hommage que les négociateurs étrangers rendent, dans leurs cours respectives, à l'heureux mélange de talent et de moralité, de fermeté et de douceur, de franchise et d'habileté qui le caractérise, la reconnaissance qu'il a obtenue du peuple français, et dont le tribunat a porté l'expression au gouvernement à l'époque du traité de Lunéville, en un mot, sa considération qui s'unit à la gloire du nom qu'il porte, sont autant d'otages donnés au repos du monde et à la prospérité de la patrie. »

Le 22 floréal, Rœderer discuta le projet de loi sur l'impôt du tabac et démontra toutes les difficultés attachées à ce mode d'imposition; le 24, il parla sur les taxes des douanes; et le 25, sur l'institution de la Légion-d'Honneur.

« La Légion-d'Honneur qui vous est proposée, dit-il, doit être une institution auxiliaire de toutes nos lois républicaines et servir à l'affermissement de la révolution. Elle paie aux services militaires, comme aux services civils, le prix du courage qu'ils ont tous mérité. Elle les confond dans la même gloire, comme la nation les confond dans sa reconnaissance. Elle unit, par une distinction commune, des hommes déjà unis par d'honorables souvenirs, elle convie à de douces affections des hommes qu'une estime réciproque disposait à s'aimer. Elle met sous l'abri de leur considération et de leur serment nos lois conservatrices de l'égalité, de la liberté, de la propriété. Elle efface les distinctions nobiliaires qui plaçaient la gloire héritée avant la guerre acquise, et les descen-

dans des grands hommes avant les grands hommes. C'est une institution morale qui ajoute de la force et de l'activité à ce ressort de l'honneur qui meut si puissamment la nation française. C'est une institution politique qui place dans la société des intermédiaires par lesquels les actes du pouvoir sont traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion peut remonter jusqu'au pouvoir. C'est une institution militaire qui attirera dans nos armées cette portion de la jeunesse française qu'il faudrait peut-être disputer, sans elle, à la mollesse, compagne de la grande aisance. Enfin, c'est la création d'une nouvelle monnaie d'une bien autre valeur que celle qui sort du trésor public; d'une monnaie dont le titre est inaltérable et dont la mine ne peut être épuisée, puisqu'elle réside dans l'honneur français; d'une monnaie, enfin, qui peut seule être la récompense des actions regardées comme supérieures à toutes les récompenses. »

La discussion de ce projet de loi ayant été ajournée au 29, Rœderer prononça, ce jour-là même, un discours fort remarquable en faveur de l'institution de la Légion-d'Honneur, mais trop long pour que nous nous permettions de le citer.

Appelé, le 28 thermidor, à distribuer solennellement les prix aux élèves du collége Saint-Cyr, division du Prytanée, Rœderer témoigna à ces jeunes orphelins dont les pères étaient morts pour la patrie, combien ils étaient chers au gouvernement. Dans son allocution, la dignité d'un magistrat fut alliée d'une manière touchante à la bienveillance d'un père; chaque mot devint une leçon utile, et chaque pensée une maxime applicable aux différentes circonstances de la vie.

Rœderer était à la veille de présenter son projet de loi sur l'instruction publique, dont nous avons déjà esquissé l'aperçu, lorsque le *Moniteur* lui apprit sa nomination au sénat. « On regarda, dit la Biographie nouvelle des Contemporains, cette nomination comme une disgrâce qu'on attribua au refus de Rœderer de travailler avec un des ministres que le premier consul avait choisis, refus auquel, en effet, il s'est constamment obstiné. Mais il paraît plus probable que le moment était venu où le premier magistrat de la république, aspirant déjà au trône, devait se soucier moins, se défier peut-être des hommes qui s'étaient dévoués aux faisceaux consulaires. Le premier consul, pour éloigner toute idée de défaveur, invita Rœderer à Saint-Cloud, et lui dit gaîment, en le voyant entrer au salon : « *Eh bien, nous vous avons placé parmi nos pères conscrits.* » *Oui*, répondit-il sur le même ton, *vous m'avez envoyé* AD PATRES. *Le sénat n'absorbe plus*, répliqua gravement le premier consul. Le sénatus-consulte du 4 août venait, en corrompant l'institution de ce corps, d'autoriser le premier consul à employer à son gré les sénateurs, et d'ouvrir pour eux la carrière lucrative des grandes dignités et des grands pouvoirs dont il disposait.

Le lendemain de l'entrevue à Saint-Cloud, Rœderer fut nommé membre de la commission créée pour concerter avec les députés helvétiques une nouvelle confédération des cantons et une nouvelle constitution pour chacun d'eux. Le premier consul s'étant déclaré *médiateur de la Suisse*, ce fut lui qui rédigea cet acte de *médiation*. Le 15 octobre 1803, il fut nommé à la sénatorerie de Caen, et l'année suivante, commandant

de la Légion-d'Honneur. Il eut une grande part aux *sénatus-consultes* organiques du gouvernement impérial, et proposa d'importantes modifications qui ne furent point admises. Il désirait surtout que le sénat fût rendu à une honorable indépendance. »

Les années suivantes, notre compatriote, occupé à la rédaction d'une infinité de projets de loi, se présenta rarement à la tribune et demeura concentré dans les bureaux du conseil d'état.

En 1805, il accompagna Joseph Bonaparte à Bruxelles.

Envoyé à Naples, en 1806, avec les sénateurs Pérignon et Férino, pour complimenter, au nom du sénat, ce même prince, sur son avénement au trône, il y arriva le 7 mai, accompagné de deux aides-de-camp du roi qui étaient venus jusqu'à Rome au devant des envoyés du sénat, et descendit, avec ses collègues, au palais du monarque, où des appartemens leur étaient préparés. Le 11, lorsque Joseph-Napoléon eut fait son entrée solennelle dans ce palais, les députés du sénat lui furent présentés, et Rœderer prit la parole :

« Nous venons, Sire, a-t-il dit, au nom du sénat, féliciter V. M. de son avénement au trône de Naples et de Sicile. En y montant, Sire, V. M. se trouve investie du glorieux pouvoir de faire le bonheur d'une belle et vaste contrée, et de seconder les desseins de votre auguste frère pour le repos et le bonheur du monde....... »

Après avoir retracé les faits historiques que le présent rappelait naturellement au souvenir, il ajouta :

« D'autres circonstances ont exigé que Naples cédât aux armées françaises lorsque le chef de la quatrième dynastie fut forcé de faire, pour conserver et consolider

l'Europe, ce que le chef de la seconde avait fait pour la fonder....... »

Exprimant ensuite les sentimens du sénat, il termina son discours de la manière suivante :

« Mais quelle que soit la grandeur de votre destinée, Sire, qu'il nous soit permis de le dire à V. M., les respectueuses félicitations que le sénat a l'honneur de vous adresser sont une nouvelle preuve que son attachement à la France et à votre auguste famille est le premier sentiment qui l'anime. Nous n'avons pu nous dissimuler, Sire, que le bonheur dont vous allez faire jouir ces contrées est retranché au nôtre. Lorsque le sénat reçut le décret impérial qui reconnaît V. M. roi de Naples et de Sicile, notre premier mouvement fut de joie, d'orgueil, de reconnaissance pour l'Empereur: il nous semblait que nous entrions en partage de vos nouvelles destinées.

« Mais, lorsque la première impression eut cessé, quand l'appareil de la séance fut évanoui; lorsque les sénateurs, rendus aux affections de l'homme privé, eurent quitté leur siége pour rentrer dans leurs foyers, alors...... ils se disaient tristement : *C'en est donc fait, il est perdu pour nous!* Dans ce titre de grand-électeur, qui semble unir encore le sénat à V. M., ils ne trouvaient pour eux qu'un honneur sans consolation. Ils s'approchèrent de nous; chacun nous chargea de l'expression particulière de ses sentimens pour V. M.; et jusque dans les souhaits dont leur amitié accompagna notre voyage, se sentait l'accent des adieux qu'ils nous chargeaient de vous porter.

« Puisse la nation qui va vivre sous vos lois, Sire, connaître tout le prix du sacrifice que lui fait la France et payer vos vertus d'un égal amour et d'un semblable

respect! Puisse Naples connaître bientôt comme nous les éminentes qualités qui vous distinguent, cette sagacité qui pénètre si avant dans les hommes et dans les choses, cette prudence qui prévoit de si loin, cette bonté qui s'intéresse si promptement et si vivement à toutes les souffrances qu'elle peut soulager, cette sagesse qui fait une part si juste aux desseins de l'esprit et aux inclinations du cœur; enfin, cette modération ferme, cette douceur fière, compagnes naturelles de la véritable dignité qui s'allient si bien avec la force de caractère, et qui assurent à votre gouvernement cette obéissance passionnée si préférable à la soumission aveugle et muette! Tels sont les vœux, Sire, que nous formons pour V. M. Heureux d'en pressentir, disons mieux, d'en voir déjà l'accomplissement; heureux, Sire, d'être déjà autorisés, par les acclamations publiques, à porter au sénat la certitude que V. M. trouve dans la confiance, dans l'amour, dans la reconnaissance de ses peuples, le prix de ses vertus, et que le bonheur se mêlera pour vous, Sire, à la gloire d'un beau règne. »

Cette expression flatteuse des sentimens de Rœderer peignait le fonds de sa pensée, car il eut toujours pour Joseph Napoléon une estime toute particulière; et le roi de Naples, appréciant les grandes qualités de notre compatriote, avait d'avance jeté les yeux sur sa personne pour se l'attacher. Il demeura à la cour de Naples, alors brillante et pleine d'avenir, et reçut, le 4 juillet, la place de secrétaire-général du ministère de la maison du roi. Au mois de novembre suivant, le prince Bisignano, ministre des finances, ayant obtenu sa démission, S. M. Napolitaine désigna Rœderer pour lui succéder. Rœderer

eut tout à créer et ne recula ni devant l'immensité de sa tâche, ni à la vue de la responsabilité qu'elle entrainait à sa suite. Intègre, zélé, n'ayant en vue que le bien général, il a laissé dans le royaume de Naples des souvenirs honorables, qui ne s'effaceront pas, et une administration financière tenue dans l'ordre le plus rigoureux. M. Morellet (correspondance imprimée), et le comte Orloff (mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples), parlent avec beaucoup d'éloges de l'administration de Rœderer. Ce qu'il a fait, au reste, subsiste encore et l'on s'en trouve bien. L'empereur récompensa ses services par le titre de commandant de la Légion-d'Honneur. Il fut créé, par décret du 19 mai 1808, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, et la même année, comte de l'empire et grand officier du premier de ces ordres.

Joseph quittant le trône de Naples pour passer sur celui d'Espagne, Rœderer rentra en France. Il avait refusé toute espèce de récompense pour sa gestion. « Le roi, « écrivit-il à Joseph, en me confiant ses finances, m'a- « vait fait l'honneur et la grâce de s'interdire toute libéra- « lité à mon égard. V. M. avait daigné reconnaître que « le moindre accroissement de ma fortune énerverait « mon administration, rendrait ma sévérité contre les « abus ridicule et méprisable, ôterait tout crédit à mes « opérations sur la dette publique, me rendrait suspect « et odieux dans un ministère où la facilité de s'enrichir « fait voir un étranger avec envie, et autoriserait enfin « le public à confondre un sénateur français, riche des « bienfaits de l'empereur, avec des courtisans affamés.

« Le roi, en ne m'affligeant par aucun don, a aussi bien
« jugé mon caractère que ma position. »

En 1810, Rœderer présida une commission chargée par l'empereur de négocier avec les députés du Valais, la réunion de ce pays à la France. Le 24 septembre de la même année, il fut nommé ministre secrétaire-d'état du grand-duché de Berg, résidant à Paris, avec le rang et les honneurs des ministres français. « Cette administration, lui dit Napoléon, doit être l'école normale des « autres états de la confédération du Rhin; c'est quelque « chose que cela! » Une telle place, au moins, n'exigeait, de la part de notre honorable concitoyen, rien de contraire aux principes de justice et de droit public qu'il avait adoptés. Loin d'avoir à soutenir, comme les autres ministres, les maximes prohibitives dont Napoléon avait fait une puissante machine de guerre contre la Grande-Bretagne, il était obligé de les combattre, en sa qualité de conservateur du grand-duché de Berg, un des pays les plus industrieux de l'Europe. Aussi l'empereur se plaisait-il à mettre souvent Rœderer aux prises avec les protecteurs du monopole qui l'entouraient dans son conseil d'administration.

Un décret du 3 avril 1813 décora Rœderer du grand-cordon de l'ordre de la Réunion; et, le 26 décembre de la même année, lorsque nos prétendus alliés envahirent le territoire français, il fut envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire, à Strasbourg, pour y prendre les mesures de salut public que nécessitaient les circonstances. Ces mesures devinrent malheureusement insuffisantes, et quand Rœderer ne douta plus du retour des

Bourbons, il invita, dans une proclamation datée du 3 avril 1814, le peuple et les autorités du pays à reconnaître franchement, à son exemple, Louis XVIII pour roi.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Rœderer fut chargé d'inspecter les 7.e et 8.e divisions militaires, comprenant neuf départemens, en qualité de commissaire extraordinaire. Il écrivit, le 23 mai, au maire de Grenoble, à l'occasion de la fédération dauphinoise, et donna de justes éloges au patriotisme d'une province qui avait vu surgir spontanément de son sein quarante bataillons de garde nationale. Créé pair, il fut un des vingt-cinq membres chargés de présenter à l'empereur l'adresse votée par la chambre. Il fit partie de la commission qui rédigea un projet de réglement intérieur pour les délibérations, ainsi que de celle qui prépara un réglement sur le mode de communication entre les chambres et le gouvernement. Il parla sur la lecture des pétitions, sur les délais à observer entre les propositions, les rapports et les discussions, etc. Dans la séance permanente du 22 juin 1815, où l'on agita la question de l'abdication de l'empereur en faveur de Napoléon II, Rœderer, montant à la tribune de la chambre des pairs, s'exprima en ces termes :

« Proposer de mettre le gouvernement sous le nom de l'héritier de la couronne, est une motion amie de la paix, sous tous les rapports : à l'intérieur, elle est agréable à l'armée; en plaçant devant elle le nom de Napoléon auquel est attaché son dévoûment, ce talismàn salutaire doublera ses forces. Voyez l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, les Trois-Évêchés, la Bourgogne,

la Champagne : à qui ces provinces, déjà dévastées par les ravages de l'ennemi, ont-elles prodigué de nouveau leur sang et leur fortune, si ce n'est à Napoléon? A l'extérieur, elle nous rattache à l'Autriche. Cette puissance pourrait-elle voir en nous un ennemi, quand nous adopterons pour souverain l'enfant issu de son sang? Je conclus que rien n'est plus utile dans les circonstances qu'un gouvernement provisoire gouvernant au nom de Napoléon II. »

Rœderer parla de nouveau, le 25 juin, sur le projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale. Ce fut la dernière fois qu'on l'entendit à la chambre des pairs; depuis ce moment il disparut de la scène politique.

Privé de toutes les faveurs méritées dont il jouissait, éliminé de l'institut au mois d'avril 1816, il ne resta plus à Rœderer que le souvenir consolant de ses services passés. Son titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur ne lui fut même confirmé que le 5 juillet 1821.

En 1817, Maret, duc de Bassano, et le comte Rœderer réclamèrent en justice les droits lucratifs qu'ils avaient exercés sur le *Journal de Paris* jusqu'au mois de février 1816, époque d'une nouvelle concession accordée, à leur exclusion, par le ministre de la police à MM. Huard et consorts. Ceux-ci avaient été propriétaires-éditeurs de l'ancien journal de Paris jusqu'en février 1811 que les éditeurs de plusieurs journaux réunis furent autorisés à publier une autre feuille sous le titre de *Journal de Paris, politique, commercial et littéraire.* Le décret de Bonaparte excluait Rœderer et Maret de toute participation à ses bénéfices et à sa rédaction. Au mois d'avril 1814, les éditeurs du *Journal de Paris*, pensant

qu'ils allaient être rétablis dans l'intégralité de leurs droits, et voulant prévenir toute réclamation de la part de Rœderer et Maret, les admirent au partage des bénéfices; mais les charges dont ils croyaient s'affranchir restèrent les mêmes; et la participation de Rœderer et de Maret aux dividendes du journal ne fut plus, à leur égard, qu'une faveur sans aucun dédommagement, une occasion bénévole sans titre, et dès-lors révocable. Après les cent jours, Louis XVIII crut devoir réappliquer le principe despotique que les journaux ne pouvaient continuer à paraître sans son autorisation; en conséquence, une ordonnance du 8 août 1815 révoqua toutes les autorisations antérieures accordées aux journaux, et décida qu'ils ne paraîtraient plus sans autorisation spéciale. Postérieurement à cette ordonnance, le 12 février 1816, MM. Huard, de Proisy, et consorts, désignés comme seuls concessionnaires du *Journal de Paris*, ont soutenu que tous les droits de Rœderer et de Maret s'étaient évanouis. A cette prétention Rœderer et Maret ont opposé, 1.° les actes qui les investissaient de la propriété de l'ancien *Journal de Paris*; 2.° la délibération du 4 avril 1814, par laquelle ils étaient admis au partage des dividendes; 3.° un acte sinallagmatique du 7 septembre 1815, par lequel leurs droits étaient fixés à deux septièmes dans les produits. L'affaire fut portée devant le tribunal de première instance de la Seine, et, le 11 mars, sur les conclusions de Marchangy, ce tribunal déclara Rœderer et Maret non-recevables dans leur demande. Les condamnés ayant appelé du jugement à la cour royale de Paris, il y intervint, le 7 mars de l'année suivante, arrêt qui, no-

nobstant les réquisitions du ministère public, annula la condamnation prononcée contre les anciens propriétaires du Journal. Cette cause, où le gouvernement voyait un principe grave de politique mis en discussion, la propriété d'un journal concédée à de simples particuliers, et, partant hors de l'atteinte d'une ordonnance qui voudrait violer le principe inviolable de la propriété, avait excité vivement l'intérêt public.

Retiré depuis à la Ferté-sous-Jouarre, où il a accepté les fonctions de maire, Rœderer a consacré son temps au bien-être de ses administrés sur lesquels il exerce une influence toute paternelle, et à coordonner les matériaux immenses qu'il possède sur l'histoire des quarante années qui viennent de s'écouler. La haine de ses ennemis, le sachant sans force et sans appui, s'est lâchement étudiée à exhumer d'anciens griefs dont l'opinon publique a fait justice; mais l'estime de ses nombreux amis, l'attachement de tous ceux qui l'ont connu dans les affaires, le témoignage même des hommes qui, ne partageant pas ses principes, ont assez de bonne foi pour rendre hommage aux qualités qui le distinguent, sont pour Rœderer une puissante garantie du soin que l'on prendra de garantir sa mémoire des attaques aveugles qu'un parti pourrait diriger contre lui.

La révolution n'a pas offert beaucoup d'hommes dont la carrière ait été mieux remplie et qui puissent laisser après eux un aussi bel héritage de vertus civiques, d'ouvrages estimés, d'institutions constitutionnelles, de connaissances profondes et de talens littéraires. Les con-

temporains sages le vengent d'injustes sarcasmes; leur esprit a devancé à son égard le jugement des siècles futurs.

Rœderer avait été nommé deux fois au sénat : la première, par le sénat même; la seconde, par le premier consul; et trois fois à l'Institut: la première, par ce corps savant; la seconde, par les membres de l'ancienne académie française, qui formèrent, en 1800, une société libre; et la troisième, par le décret qui organisa une nouvelle académie française dans l'Institut et y fit entrer l'ancienne. Rœderer était, en 1789, membre de la société royale des sciences et arts de Metz. En 1800, il fut élu associé honoraire de la société des sciences et arts de Mayence; en 1803, de la société d'instruction de Bastia; en 1804, associé correspondant de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen; en 1820, membre honoraire de la société des lettres, sciences et arts de Metz.

Considéré comme publiciste, Rœderer, dans ses écrits, se montre riche d'observations et d'idées applicables au bien-être des masses. Sa manière d'écrire l'histoire a plus de profondeur que de brillant; on pourrait lui reprocher quelquefois de l'obscurité et des aperçus nouveaux qui, s'éloignant des opinions généralement admises, ne se trouvent pas suffisamment justifiés par les faits. Mallet-du-Pan a dit que Rœderer avait introduit dans les discussions politiques, ce *marivaudage* métaphysique et ce galimatias recherché qui, depuis quelque temps, passent pour de la profondeur. Chénier a aussi écrit quelque part :

Je lisais Rœderer, et bâillais en silence....

Ces traits satyriques, effets de l'envie ou de haines personnelles, ne doivent avoir aucune influence sur ceux qui jugent sans prévention et hors de la sphère révolutionnaire où s'agitaient mille ambitions rivales. Rœderer, au commencement de sa carrière législative, n'a pas toujours montré, il est vrai, les vues élevées qu'il a pu développer sous le consulat et l'empire; ses improvisations ont eu quelque chose de lourd, de guindé, à côté des discours brillans de Mirabeau, de Barnave, etc.; on aurait voulu trouver chez lui une richesse d'élocution plus variée, un ton moins uniforme, une diction plus entrainante; mais il était impossible de rencontrer une logique plus serrée et des argumens mieux établis que dans ses harangues et ses écrits. Quant à la conversation, peu de personnes ont su en manier le langage avec autant de facilité. Ses à-propos ont souvent fait fortune dans les cercles de la capitale, et bien des fois il les a dominés par son esprit.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer l'esquisse biographique de Rœderer qu'en rapportant une note que nous a transmise, en 1829, M. Grégoire, ancien évêque de Blois :

« Rœderer a payé un ample contingent à la calomnie « qui le poursuit encore. L'histoire (car il vivra) lui « rendra justice; en le louant, j'anticipe sur les droits de « la postérité à laquelle le recommandent ses ouvrages, « surtout son *Louis XII et François I.er* Il prépare « d'autres écrits.

« En 1816, une vingtaine de membres furent exclus « de l'institut par une ordonnance *illégale* contre-signée « *Vaublanc*, justement nommé par Lacretelle aîné, le

« *Maupeou de la littérature*, et le nom lui restera.

« Il y a plus d'un siècle que le célèbre abbé de Saint-« Pierre, pour un ouvrage qui méritait une couronne « civique, fut chassé de l'académie française par la ser-« vilité adulatrice de ses confrères; sur trente-neuf vo-« tans, un seul (qui cependant ne montra jamais un « grand caractère) se prononça contre l'exclusion, c'était « Fontenelle.

« Dans les quatre classes de l'institut, quatre fois plus « nombreux que l'académie française, il ne s'est pas « trouvé même un Fontenelle.

« D'après l'ordonnance de Louis-le-Fourbe, tous ont « accepté la flétrissure et consenti tacitement à n'être « que des commis congédiables comme ceux des douanes.

« Rœderer, comme celui qui rédige cette note, se « croit plus honoré d'être dans la classe des *exclus* que « dans celle des *maintenus* et des *intrus.* »

Le comte Rœderer avait épousé, en premières noces, mademoiselle Goëtha, fille d'un riche banquier de Francfort. Il en eut deux fils. Ayant divorcé, elle s'unit au général Deperrière. En secondes noces, Rœderer épousa une jeune veuve, fille de M. Decrétot, manufacturier de Normandie fort distingué, employé depuis à la trésorerie impériale. Cette seconde femme avait une fille, mariée au général Gourgaud, et n'eut avec Rœderer qu'une autre fille, épouse aujourd'hui de l'ex-préfet Laurent de Villarceau.

Rœderer, fils aîné, capitaine aide-de-camp du général Saint-Hilaire, en 1806, chevalier de la Légion-d'Honneur, servit avec distinction et devint colonel de la garde

du roi Joseph, en Espagne. Il a cessé d'être employé depuis les cent jours. Gendre de M. de Corcelles, un de nos plus dignes députés, il est beau-frère de M. de Schonen.

Rœderer (le baron), fils puiné, auditeur du conseil-d'état sous le gouvernement impérial, chargé de plusieurs missions diplomatiques en Allemagne, secrétaire intime de Talleyrand, a été, jusqu'en 1814, préfet du Trasimène. Rentré dans la vie privée, au retour des Bourbons, il fut nommé, en avril 1815, préfet de l'Aube, et ne s'éloigna de son département qu'à l'approche des troupes alliées. Devenu ensuite administrateur et copropriétaire de verreries, il s'est retiré des affaires. On lui accorde des moyens, de la littérature; on attend de lui des ouvrages d'histoire et d'économie.

Un neveu de Rœderer, M. Gentil, de Metz, ancien directeur des douanes à Naples, était, en 1815, un des actionnaires et rédacteurs du *Constitutionnel*. Il a épousé la fille de M. Étienne, membre de l'Institut.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LE COMTE ROEDERER.

I. *Mémoire en réponse à la question suivante, mise au concours par l'académie royale de Metz, pour l'année* 1781.

« La Foire qui se tient à Metz au mois de mai de chaque « année, est-elle avantageuse au commerce? Ne serait-il « pas plus utile pour le bien de cette ville de donner à cette « foire les priviléges et franchises dont jouissent celles éta- « blies dans les villes de grand commerce? »

Le mémoire de M. Rœderer, couronné par l'académie, portait pour épigraphe:

L'Agriculture fait naître les subsistances ; les manufactures les retiennent, les font servir en entier à la population nationale, et le commerce, par ses capitaux et son intelligence, favorise à la fois les produits de la terre et ceux de l'industrie.

NECKER.

Ce triomphe précoce a été chanté par M. de Luzancourt, dans une pièce de vers assez faible insérée au journal de la province, page 288.

II. *Discours sur la nécessité et sur les moyens de former un Traité élémentaire et complet des finances*, prononcé en séance publique de l'académie royale de Metz, le 25 août 1782.

III. *Observations sur la manière de traiter la question proposée par la société royale, concernant l'utilité de la jonction de la Meuse à l'Aisne, et de la Moselle à la Meuse, par le moyen de canaux navigables.* Ce mémoire a été lu à la séance publique de l'académie précitée, le 18 novembre 1782. Il en existe une analyse assez étendue dans les affiches des Trois-Évêchés pour 1783, pages 75, 76, 77.

M. Rœderer avait fait les fonds de ce prix, et, par une bizarrerie singulière, aucun mémoire n'ayant mérité la couronne, on destina cet argent à une médaille d'or décernée à Robespierre, alors avocat d'Arras, pour un *Mémoire sur les peines infamantes*. Voyez la notice de Lacretelle aîné.

IV. *Dialogue sur les avantages et les inconvéniens du colportage des marchandises en général, et relativement à la ville de Metz en particulier.* Lu à la séance publique de l'académie royale de Metz, le 25 août 1783. Cet ouvrage, analysé dans les affiches des Trois-Évêchés, pages 347 à 350, 353 et 354, a été imprimé par les commerçans de Metz, avec des notes historiques.

Metz, brochure in-12, Collignon, imprimeur-libraire, à la Bible-d'Or.

V. *Avis aux Messins, ou Développement des moyens indiqués en 1772, par M. de Calonne, pour le rétablissement du commerce dans la ville de Metz et dans la province*. Lu en séance publique de l'académie le 17 novembre 1783.

« Peu de mémoires académiques présentent autant d'intérêt que celui-ci. C'est l'ouvrage d'un ancien administrateur de la province, développé par un magistrat chargé plus d'une fois par ses compatriotes de porter aux pieds du trône les réclamations des peuples. C'est l'analyse raisonnée du premier écrit public où M. de Calonne ait été à même de déployer les talens qui l'ont placé à la tête de l'administration des finances. Le génie et le patriotisme du ministre respirent dans son discours imprimé dans le recueil de l'académie en 1772. Le commentaire de M. Rœderer ajouta encore à l'idée qu'on en avait conçue. » Ce mémoire, clairement résumé par le rédacteur des affiches des Trois-Évêchés (1783, pages 402, 403, 411, 412; 1784, pages 3, 4, 11, 21, 22), contient beaucoup de vues nouvelles et d'idées excellentes qui ont reçu depuis leur exécution, celle du sas de la place de la Comédie, par exemple.

VI. *Eloge de Pilâtre de Rozier,* lu en séance publique de l'académie royale de Metz, le 25 août 1785; inséré en partie dans les affiches des Trois-Évêchés. Le même discours, retouché, a paru avec le titre suivant:

Eloge de Pilâtre de Rozier, lu le 14 *juillet* 1785, *dans une assemblée du* 1.[er] *musée établi en* 1781, *sous la protection de Monsieur et de Madame* (anonyme). Paris, Jorry, 1786, in-8.° de 16 pages.

VII. *Fragmens historiques sur la partie du règne de Louis XII qui concerne les finances, la littérature et les mœurs*. Lu à la même séance que l'éloge de Pilâtre.

VIII. *En quoi consiste la prospérité d'un pays, et quelles*

sont, en général, les causes qui peuvent y contribuer le plus efficacement? 1787. Brochure in-8.°

IX. *Observations sur les intérêts des Trois-Evêchés et de la Lorraine, relativement au reculement des barrières des traites.* 1787. Brochure in-8.°

X. *Réflexions sur le rapport fait à l'assemblée provinciale de Metz, au sujet du reculement des barrières des traites.* 1787. Brochure in-8.°

XI. *De la députation aux Etats-généraux.* 1788. Brochure in-8.°

XII. *Rapport fait à l'assemblée constituante, concernant les lois constitutionnelles des finances.* 1790. Brochure in-8.°

XIII. *Discours prononcé à l'assemblée nationale, dans l'affaire du parlement de Metz.* 1790. Brochure.

XIV. *Rapport fait à l'assemblée constituante sur la proposition d'imposer les rentes dues par le trésor public.* 1790. Brochure in-8.°

XV. *Rapport fait à l'assemblée constituante sur les articles généraux relatifs à l'organisation des corps de finances.* 1791, in-8.°

XVI. *Discours sur l'essence du pouvoir exécutif et sur les bases du système administratif.* 1791. Brochure in-8.°

XVII. *Rapport et discours à l'assemblée constituante sur la prohibition de la culture du tabac et le privilége exclusif de la fabrication et du débit.* 1791. Brochure in-8.°

XVIII. *Lettre à Garat au sujet de l'article assemblée nationale, inséré au journal de Paris.* 1791, in-8.°

XIX. *Réflexions sur quelques bruits concernant les prétendus dangers de la prochaine séparation de l'assemblée nationale.* 1791. Brochure in-8.°

XX. *P.-L. Rœderer à la société des amis de la constitution de Metz.* 1791. In-8.°, 12 sols.

XXI. *Système général des finances de France, adopté*

par l'assemblée nationale constituante, exposé, mis en ordre et discuté. 1791, 3 vol. in-8.°

XXII. *Mémoire sur l'administration du département de Paris, lu à la barre de l'assemblée nationale.* 1792.

XXIII. *De l'intérêt des comités de la convention nationale dans l'affaire des députés détenus* (anonyme) Paris, an III, 1795, in-8.° Voyez les opuscules de l'auteur, t. I.er Paris, an VIII, in-8.°, p. 185.

XXIV. *Du gouvernement.* 1795. Brochure in-12.

XXV. *Des fugitifs français et des émigrés.* 1795. Brochure in-8.° Dans cet ouvrage, l'auteur soutient qu'il doit exister une différence essentielle dans les mesures à prendre à l'égard des émigrés, avant et après le 10 août. Les derniers ne devaient, à son avis, être considérés que comme des fugitifs qu'il fallait laisser rentrer en France, et dans la possession de leurs biens; mais, quant aux autres, il pensait qu'ils devaient être déclarés étrangers, et leurs biens dévolus à la nation, pour la dédommager des frais de la guerre qu'ils avaient provoquée.

XXVI. *Des institutions funéraires convenables à une république, qui permet tous les cultes et n'en adopte aucun; mémoire lu dans la séance publique de l'institut national des sciences et des arts, le 15 messidor an IV.* 1796. Brochure in-8.°

Quatre questions se présentent à l'auteur :

Une nation doit-elle avoir des institutions funéraires?

Quels sont les fondemens naturels de ces institutions?

Quels objets doivent-elles embrasser?

Sur quels principes politiques doivent-elles être faites?

« La connaissance des devoirs de la société envers les morts, et de ses droits sur eux, ne doit être puisée ni dans l'histoire, ni dans les romans; mais dans l'étude de l'homme, des phénomènes que l'idée de la mort fait naître en lui, des ha-

bitudes qu'elle fait contracter à son esprit, et par elle-même, et selon les accessoires dont elle est environnée. La nature imprime à tous les cœurs un sentiment de respect pour les morts, un long souvenir de ceux qui ont eu part à nos affections. Nous croyons sentir une sympathie entre leur existence et la nôtre; nous aimons à supposer une suite de vie et de bonheur à leur ombre. Nous avons besoin de leur complaire encore, et d'en obtenir quelque retour : nobles et touchantes sollicitudes de notre imagination, qui revoit toujours l'objet qu'elle a aimé, alors même que la raison lui dit qu'il n'est plus ! La société doit nous garantir le respect général à la cendre d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur, d'un grand homme, comme elle nous doit la garantie de la propriété. Ce nom est une propriété aussi sacrée que celle de ces images qui résident en nous-mêmes et ne vivent plus que de notre vie. L'homme seul, entre les animaux, sait qu'il doit mourir. Cependant nous avons l'idée nette de la douleur, car nous avons souffert, et nous n'avons pas l'idée nette de la non-existence, car nous n'avons pas cessé d'exister. Tout le monde a lu l'anecdote de cette mère qui s'évanouit en voyant un barbare briser les jambes à son enfant mort, pour le faire entrer dans un cercueil trop court. Bien des circonstances augmentent ces illusions trop naturelles. L'homme est celui de tous les êtres animés dont la mort altère le plus la figure. C'est la transparence de sa peau et le jeu de sa physionomie qui distinguent éminemment la beauté qui lui est propre. Or, la mort décolore son teint, renverse et raidit les muscles de sa face. L'animal mort est peu différent de l'animal qui dort. Quelle différence entre un cadavre humain et l'homme qui sommeille ! Le renversement de la figure et la pâleur des morts étant un des signes les plus sensibles de la douleur physique et de la douleur morale pendant la vie, il est naturel de supposer aux mourans une affliction profonde.

Ces idées, qui nous font regarder la mort comme une souffrance, ajoutent beaucoup à notre amour pour la vie. Plus notre imagination nous a tourmentés, plus elle est disposée à venir à notre secours, en nous donnant l'illusion d'une sensibilité posthume. Nous voulons faire passer quelque chose de la vie dans l'empire de la mort. Qui n'a connu et respecté quelque homme occupé à se ménager une riche succession dans ses propres possessions; à bâtir, à planter, à peupler pour le bonheur de sa mémoire; à acquérir pour elle, par d'immenses bienfaits exercés de son vivant, des trésors de respect et de reconnaissance?.... L'amant de la célébrité n'ambitionne pas seulement le suffrage et les applaudissemens des personnes qui l'environnent, il veut aussi ceux des pays dans lesquels il n'ira jamais, et des gens qu'il ne peut jamais rencontrer. Il se trouverait emprisonné dans sa renommée, s'il en voyait les bornes. Ce besoin de porter son nom aux lieux les plus lointains, ne diffère pas de celui de le faire durer jusqu'au temps le plus éloigné. » A côté du désir de l'estime se place la crainte du mépris, et c'est un levier de plus pour élever l'âme à la vertu, ou du moins la tenir à une longue distance du vice. On voit donc qu'il est des principes physiques qui doivent servir de base aux institutions funéraires. On voit que la société doit affaiblir, par elles, les appréhensions naturelles de la mort. Satisfaire au besoin que nous avons tous de voir respecter ceux qui ne sont plus; ménager l'espèce de sympathie qui subsiste encore entre eux et nous; enfin, faire servir les idées de la mort à la direction de la vie, faire de la sépulture une école pour les vivans; unir les récompenses funéraires à notre code rénumérateur, et leurs peines à notre code pénal : ces obligations de la société envers les morts et les vivans conduisent, 1.° à l'institution des lieux de sépulture; 2.° à celle des monumens funèbres; 3.° à celle des cérémonies funé-

raires; 4.° à celle des juges dispensateurs des peines et des récompenses pour ceux qui ont vécu. Dans une république, ce ne sont pas les honneurs de l'apothéose qu'il faut décerner aux citoyens : c'est vers la douceur des souvenirs reconnaissans, respectueux et tendres qu'il faut tourner leur ambition. Ce sont des *larmes* qu'il faut leur promettre, et non de la *fumée*. On leur doit des *regrets* et non de l'*adoration*. Il ne faut pas mettre la *fraternité*, l'*égalité*, la *liberté* sous la protection de l'orgueil ... Le républicain doit être poussé aux actions du grand homme par les sentimens de l'homme bon, et je dirais volontiers du *bon homme*. La place des morts n'est ni sur les *chemins publics*, comme chez les Grecs et les Romains ; ni dans des *catacombes*, comme chez les premiers chrétiens; ni dans des *caveaux*, comme chez les Germains ; ni dans des *cimetières*, comme chez les peuples de l'Europe moderne; ni dans des *temples* élevés aux morts eux-mêmes, comme chez les Grecs des temps héroïques : la place des morts est dans un *bois sacré;* c'est là, et non sous des voûtes insensibles, que la vie est répandue autour d'eux : là, les arbres, les fleurs, les oiseaux, l'air, la lumière environneront les ombres vertueuses; là, des rochers arides, effrayans, montreront aux méchans des cavernes sépulcrales autour desquelles erreront les vautours, symboles du remords. La place des morts ne doit jamais être loin des lieux où ils ont vécu : il ne faut pas enlever aux départemens leurs grands hommes, leurs citoyens excellens : il ne faut point de *capitale* pour la vertu. Les témoins et les lieux qui déposent de leurs actions, ont une éloquence que ne suppléera jamais celle des monumens. »

Dans les séances particulières de l'Institut, Rœderer avait développé ces idées, et offert le plan, la description des *sépultoires,* nom qu'il a donné aux bois dans lesquels seraient placés les tombeaux. Il avait également présenté un plan de cérémonies funéraires et de fêtes pour chaque sépulture.

XXVII. *Mémoire sur la composition de la force publique dans un État républicain.* Lu dans la classe des sciences morales et politiques de l'institut, en 1796.

XXVIII. *Mémoire sur la manière dont se forme l'opinion publique, et sur les signes auxquels on peut la reconnaître.* Lu à la même classe, en 1796.

XXIX. *Observations sur les deux élémens qui composent l'amour, le désir et la curiosité;*

XXX. *Observations sur deux élémens de la sociabilité humaine, l'irritation et l'habitude;*

XXXI. *Observations sur la rentrée des armées à la paix,* et *sur le prétendu danger du licenciement à cette époque.*

Toutes lues à l'institut en 1796.

XXXII. *Mémoire sur l'usage à faire de l'autorité publique dans les circonstances présentes.* Paris, an V, 1797, rue du Buffaut, faub. Montmartre, n.° 499.

Plusieurs chapitres de cette brochure sont fort bien pensés et vigoureusement écrits. Rœderer les avait insérés déjà en trois articles dans son journal d'Économie publique.

XXXIII. *Rapport sur le concours ouvert par l'institut pour la solution de cette question: Quels sont les cas où il peut être avantageux à un gouvernement d'ouvrir un emprunt?* 1797.

XXXIV. Trois Mémoires sur les questions suivantes:

Quels sont les effets des emprunts publics sur le prix des marchandises et des salaires? 1797.

Quels sont les effets des emprunts sur le taux de l'intérêt? 1797.

Un Etat doit-il ne jamais rembourser ses dettes? 1797.

XXXV. *Dialogue* sur cette question: *Est-il possible d'unir si parfaitement les hommes en société qu'ils n'aient pas besoin de chefs et de lois coactives pour vivre en bonne intelligence?* Lu à l'Institut, en 1797, puis imprimé.

XXXVI. *Rapport sur le concours relatif au prix d'Economie politique qui devait être distribué le 15 nivôse an VIII.*

XXXVII. *Recueil de Lois, Réglemens, Rapports, Mémoires et Tableaux, concernant la division territoriale de la république, et la nouvelle organisation de l'administration, d'après la constitution de l'an VIII;* par Rœderer. Paris. Bureau du Journal de Paris, 1 fr. 40 c. par livraison. An VIII.

XXXVIII. *De l'usage à faire de l'autorité publique dans les circonstances présentes.* Prairial an V. 1797. Brochure grand in-8.°

XXXIX. *Lettre à Adrien Lezay sur Chénier.* 1797, brochure in-8.°

Ce Lezay est le fils du poëte Lezay-Marnésia dont la notice se trouve dans le second volume de notre Biographie.

XL. *Traité des Délits et des Peines,* par Beccaria; traduit de l'italien (par M. André Morellet). Philadelphie. (Paris et Lausanne, 1766, in-12, nouvelle édition, corrigée; précédée d'une correspondance de l'auteur avec le traducteur; accompagnée de notes de Diderot, et suivie d'une Théorie des Lois pénales, par Jérémie Bentham, traduite de l'anglais par Saint-Aubin, le tout publié par les soins de Rœderer). Paris, Imprimerie du journal d'Economie publique, an V, 1797, in-8.°

XLI. *Des Sociétés particulières tels que Clubs, Réunions, etc.* 1799, brochure in-8.°

XLII. *De la philosophie moderne et de la part qu'elle a eue à la révolution française, ou Examen de la brochure publiée par Rivarol sur la phisolophie moderne.* 1799, in-8.° 75 centimes.

XLIII. *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique.* 1799 et suiv. In-8.°

Ces mémoires font suite au journal d'Economie publique, discontinué après le 18 fructidor an V.

XLIV. *Opuscules mêlés de littérature et de philosophie.* Paris, an VIII, (1800). Ce recueil, dont presque tous les morceaux ont paru dans le journal de Paris, pendant l'an VII, a été tiré à un petit nombre d'exemplaires.

XLV. *Opuscules* (anonyme). A Paris, de l'imprimerie du journal de Paris, an X, in-8.° de VIII, 431 pages.

Voici ce qu'on lit au verso de ces *Opuscules*, an X :

« Avertissement. Ce Recueil est presque entièrement composé d'articles que j'ai insérés dans le journal de Paris pendant les ans VIII et IX, et les cinq premiers mois de l'an X. Les auteurs du petit nombre de morceaux qui ne sont pas de moi, sont exactement nommés au commencement ou à la fin de ces morceaux ; on n'a omis que le nom de l'auteur de la lettre concernant feu M. Beurrier, laquelle est imprimée à la page 221 : elle est de M. de Boufflers. R. »

Rœderer a publié, en l'an XII, un troisième volume d'*Opuscules*, ou d'articles insérés par lui et par Boufflers dans le journal de Paris, pendant l'an XI et les six premiers mois de l'an XII.

XLVI. *La première et la seconde année du consulat de Bonaparte* (anonyme). Extrait du journal de Paris des 19 brumaire ans IX et X. 1802, brochure in-8.°

XLVII. *Lettres sur le poëme de la Pitié* (par M. Carion de Nisas), et Observations pour servir de réponses à ces lettres (par M. Rœderer). Extrait du journal de Paris (an XI. 1803), in-8.°

XLVIII. *Petits écrits concernant de grands écrivains du XIX.e siècle* (anonyme), in-8.° de 86 pages. Extrait du journal de Paris de l'an XI.

XLIX. *Mémoires pour servir à une nouvelle Histoire de Louis XII.* Paris, in-8.°, 1820.

Il en a paru une seconde édition en 1825, accompagnée

d'un autre *Mémoire pour servir à une nouvelle Histoire de François I.er* Ce dernier ouvrage porte le titre suivant :

L. *Louis XII et François I.er, ou Mémoires pour servir à une nouvelle Histoire de leur règne*, suivis d'appendices comprenant une discussion entre M. le comte Daru et l'auteur, sur la réunion de la Bretagne à la France ; par P.-L. Rœderer. Paris, 1825 ; Bossange frères, 2 volumes in-8.° de 442 et 428 pages ; prix 14 f.

Voici le jugement qu'a porté de cet ouvrage le célèbre Lanjuinais de l'Institut :

« M. le comte Rœderer, dont on connaît la critique judicieuse et profonde, et le talent fort distingué, a reproduit dans le premier de ces volumes son *Histoire de Louis XII*, très-bien accueillie, lorsqu'elle fut publiée en 1820. Sa conclusion est que, généralement, dans toute sa conduite, Louis XII fut un bon et grand roi, méconnu ou même calomnié sciemment et d'après de honteux motifs, par divers historiens ; que nul de nos rois n'a mieux que lui mérité le titre de *Père du peuple ;* que de l'ensemble de ses actes il résulta pour la France une constitution vraiment libre et représentative entièrement achevée; que cette révolution fut un retour aux conditions, aux garanties communes les plus nécessaires dans un gouvernement raisonnable, à la liberté, à la prospérité, à l'égalité des droits ; d'où il suit que la révolution de 1789, confirmée pour le fond dans la charte de 1814, n'a fait que nous ramener au point où nous étions arrivés dès 1498. Dès-lors, on voyait les députés tirés de la noblesse et du clergé se confondre avec le tiers-état dans les états-généraux. Ces députés étaient élus dans les mêmes assemblées, discutaient dans la même chambre, votaient confusément et par tête, en même tems que des pairs héréditaires et d'autres grands qui leur étaient adjoints

par le roi, délibéraient à part en chambre de législature, et concouraient à renforcer les garanties publiques.

« Dans le second volume, qui forme un ouvrage tout nouveau, l'auteur fait une censure méthodique, détaillée et très-piquante, de ce qui a été écrit par nos historiens sur toutes les parties du règne de François I.er Il résulte de ses recherches et de ses discussions, que dans toutes les carrières où l'on peut apprécier la conduite de ce prince, la politique et la morale condamnent également ses actions et sa personne; que sa vie privée, son gouvernement, ses guerres, ses traités politiques, montrent partout l'empreinte du vice ou de la médiocrité .... L'auteur a complétement réfuté les assertions différentes de plusieurs historiens, fauteurs volontaires de la tyrannie, et dont il ne dissimule pas les noms. Il ajoute : les conséquences du règne de François I.er furent longues et funestes, non moins pour la royauté que pour le royaume, pendant le reste du XVI.e siècle. Elles favorisèrent le pouvoir absolu, dans le XVII.e; elles amenèrent au XVIII.e de grandes catastrophes. Il en résulta d'abord quarante années de guerres civiles et religieuses; puis, le despotisme effréné de Richelieu et de Louis XIV; ensuite les soulèvemens sous Louis XV; enfin, sous Louis XVI, la chute du trône. L'auteur s'engage à prouver, dans un troisième mémoire, que tant de malheurs furent les effets du système de cour, de mœurs, d'opinions et de conduite introduits par François I.er et suivis par ses successeurs. L'ouvrage est accompagné d'une *Dédicace aux jeunes écrivains qui se destinent à écrire l'Histoire*. C'est une instruction fort digne d'être méditée. Elle finit ainsi : : « Imposez-« vous la loi de ne jamais citer un crime, sans dire quel « historien l'a dissimulé, et quel autre a voulu en justifier « l'auteur; ne parlez jamais d'un monstre, sans citer les « lâches qui l'auront loué. »

LI. *Le Marguillier de Saint-Eustache.* Ouvrage attribué à Rœderer, sans que nous ayons la certitude de la vérité du fait.

LII. *L'Esprit de la Révolution de* 1789, in-8.°, 1831. Paris, Jules Renouard, rue de Tournon.

Cet ouvrage renferme une histoire de la terreur de 93 à 94, considérée sous un point de vue tout-à-fait neuf. L'auteur y prouve que le principal motif de notre première révolution a été la passion de l'égalité des droits applicable à toutes les supériorités intellectuelles de l'époque. A la suite d'une discussion fort lumineuse sur la souveraineté, Rœderer a placé le texte d'une loi publiée en 1717, sous la minorité de Louis XV, par Philippe d'Orléans, alors régent du royaume. Cette loi est une reconnaissance formelle du principe de la souveraineté nationale et doit servir d'aide et de guide à la politique de Louis-Philippe. Les ministres de la doctrine, plus versés dans l'Histoire d'Angleterre que dans celle de France, feront bien d'étudier le livre de Rœderer.

LIII. *Le Journal de Paris,* dont M. Sautereau a été le principal rédacteur, depuis 1777 jusqu'en 1790, et qui, du 1.er mai 1789 jusqu'en 1793, a été sous la direction de D.-J. Garat, Condorcet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, a eu pour principal rédacteur, en 1793, notre compatriote Rœderer, qui en conserva la direction jusqu'à son élévation au conseil-d'état. Ce journal jouissait alors d'une grande vogue, et plusieurs articles de Rœderer ont été traduits en langue allemande; par exemple, *ses Remarques sur les fugitifs et les émigrés* dans le journal *Klio* et dans la *Minerva* 1795: son *Mémoire sur l'administration* dans le journal *Beytr. Z. Gesch. d. franz. Revol. XVIII.* Ce fut au zèle éclairé de Rœderer que le journal de Paris, long-temps absorbé par la politique, fut redevable de reprendre, en 1796, le rang élevé qu'il occupait en littérature. Lorque cet homme illustre

en eut abandonné la rédaction, il passa entre les mains de MM. Gallais, Villeterque, Lécuy, Fabien-Pillet et de Sévelinges.

LIV. *Journal d'économie politique*, 1796 et années suivantes, V volumes in 8.° Ce journal a été discontinué après le 18 fructidor an V et repris plus tard.

Rœderer est sur le point de livrer au public un ouvrage détaillé sur les journées du 9 et du 10 août. Des faits inconnus ou mal appréciés y seront révélés; leur authenticité attestée par des lettres autographiques lithographiées dans le récit, redresseront bien des observations historiques sur les causes immédiates de l'évènement le plus important de la révolution française.

Voyez, Affiches des Trois Evêchés, 1781, p. 288, 294; 1782, 186, 388; 1783, 75, 76, 77, 298, 347 à 350, 353, 354, 380, 402, 403, 411, 412; 1784, 3, 4, 11, 21, 21, 283, 284; 1785, 275, 276, 277, 281 et suivantes; 1786, 275, 276; 1789, 250; 1790, 371. — Journal du département de la Moselle, de la Meurthe, etc., an X, n.os 1, 2, 4, 5; 1802, 26. — Journal de la Moselle, 1808, 2, 45; 1809, 65. — Moniteur, an 1789, n.os 91, 98, 107, 110, 115, 116, 119, 121, 126; an 1790, 7, 24, 28, 44, 45, 56, 74, 86, 87, 96, 99, 103, 105, 106, 107, 109, 114, 128, 130, 154, 165, 174, 175, 181, 192, 202, 221, 248, 257, 276, 277, 281, 296, 297, 300, 315, 338, 344, 355; an 1791, 9, 11, 13, 31, 39, 44, 45, 63, 65, 69, 70, 75, 76, 77, 80, 91, 99, 102, 110, 114, 117, 129, 132, 134, 136, 140, 141, 147, 161, 162, 164, 175, 176, 177, 186, 196, 211, 213, 223, 225, 226, 227, 229, 236, 239, 240, 244, 245, 246, 247, 272, 273, 274; an 1792, 40, 52, 53, 65, 67, 93, 96, 100, 117, 118, 119, 152, 160, 173, 175, 179, 198, 224, 225, 232, 235, 237, 246; an IV, 294, 1175; an V, 137; an VII, 329, 363; an VIII, 210, 316, 357, 380, 384, 431, 432, 567, 577, 604, 607, 612, 624; an IX, p. 7, 38, 447, 591, 666, 687; an X, p. 2 du supplément au n.° 76, p. 3, ibid., p. 4, ib., p. 5 et suiv., 262, 285, 258, 693, 897, 922, 955, 960, 962, 991, 1396; 1806, p. 763, 941, 1501; 1808, 66, 741; 1813, 382; 1815, 625, 629, 638, 650, 697, 702, 722, 742; 1817, 312, 341; 1818, 33, 44, 75, 113, 129, 191, 222, 280, 286, 300; 1819, 501. — Gazette nationale, ou extrait de tout ce que les papiers publics offrent de plus intéressant pour l'Histoire de l'assemblée nationale. Metz, Devilly, libraire, Fournirue, 1789 à 1791,

XX vol. in-8.° (publiés par Lallemant de Metz), t. III, p. 225, 226, 310, 311, 379; IV, 35, 39, 84, 126, 130, 227, 358, 371, 388, 389, 393; V, 12, 16, 141, 201, 219, 221, 235, 236, 240, 249; VI, 152, 172, 309, 311, 312, 323; VII, 17, 42, 43, 81, 88, 97, 104, 208, 270, 309; VIII, 163, 293; IX, 8, 9, 99, 100, 101, 257, 311, 337, 357, 363, 407; XII, 75, 142, 172, 196, 250, 251, 262 à 264, 293, 299, 402; XIII, 49, 59, 61, 77, 88, 89, 95, 224, 247 à 250; XIV, 22, 23, 49, 56, 61, 240, 371 à 374; XV, 3, 141 et suiv., 167 et suiv., 274, 372; XVI, 7, 38, 130, 153, 293 et suiv., 300 et suiv., 314, 345, 389, 390, 393, 400; XVII, 31, 81, 192, 201, 202, 209, 213, 341, 342, 345; XVIII, 101, 271, 413, 417, 425, 435; XIX, 6, 7, 8, 9, 14, 16, 27, 39, 40, 45, 46, 205, 208, 218, 232, 233, 255, 318, 323, 324, 344; XX, 323, 324, 358. — La Décade philosophique, littéraire et politique, an IV, 4.e trim., 144, 145, 179, 307, 308, 430; an V, 1.er trim., 138; 3.e trim., 564, 565; 4.e trim., 104, 131, 133, 231, 235; an VI, 1.er trim., 109, 110, 140; an VIII, 2.e trim., 107; 3.e trim., 315; 4.e trim., 119. — Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, avec Louis XVI, la Reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette, etc. Publiée par L. C. R. Paris, Lerouge, impr., et Debraye, libr., 1800, in-8.° de 288 pages, p. 248, 249. — J.-S. Ersch. La France littéraire, t. III, p. 169, 170; IV, 398, 399, 400; V, 453. — A.-A. Barbier. Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût, t. V, p. 221, 229. — Le même. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, 1.re édition, n.os 1691, 3342, 3896, 3870, 5623, 7040, 9896, 10366, 10435. — Biographie des Hommes vivans, V, 221 à 225; article signé U. — Revue des Auteurs vivans, grands et petits. Coup-d'œil sur la république des lettres en France, 6.e année de la République française. Par un impartial, s'il en est (Fabien Pillet). Lausanne (Paris), chez les marchands de nouveautés, in-18 de 86 pages, p. 80. — Biographie nouvelle des Contemporains, par Jouy, Jay, Arnault, Norvins, etc., t. XVIII, p. 139 à 150. — Lardier. Histoire biographique de la chambre des pairs, p. 298 à 301. — Norvins. Histoire de Napoleon, t. II, p. 12, 45, 49; III, 183. — Montgaillard, Histoire de France, t. II, 376, 419, 393, 438; III, 86, 93, 118, 120, 133, 139, 147, 148, 179, 182; V, 259, 277, 305, 367, 417; VI, 102; VIII, 170. — A. Thiers. Histoire de la révolution française. Paris, Lecointe et Durey. 1823, t. II, 142, 143, 144, 259, 260, 269, 273, 274, 278, 279, 280, 281. — Mémoires de M. de Bourrienne, ministre d'état, sur Napoléon, le directoire, le consulat, l'empire et la restauration, X, vol. in-8.° Paris, 1829, Ladvocat, imprimerie de Gauthier-Laguionie, t. III, p. 101, 147, 261; IV, 359, V, 17, 45, 99, 110. — Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'Histoire

de l'Empereur Napoléon. Paris 1828, Bossange, imprimerie de Crapelet, VIII vol. in-8° t. I.er, p. 233. — Revue encyclopédique, t. XXVII, juillet 1825, p. 221 et suivantes.

ROGET DE BELLOQUET.

Roget de Belloquet (Mansuy-Dominique), baron, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Lorry-devant-le-Pont, le 20 octobre 1760.

Le général Roget entra au 7.e régiment de chasseurs à cheval, le 13 mai 1777, comme simple cavalier. Sous-lieutenant à l'armée de Custine et au siége de Mayence en 1793, il fit ensuite partie de ces fameux Mayençais qui, sous les ordres des Marceau et des Kléber, finirent par triompher des Vendéens. Il obtint dans cette guerre le grade d'adjudant-général.

Rappelé à l'armée du Rhin, le général Desaix lui donna le commandement du 13.e dragons, à la tête duquel, à la bataille de Dierstein (2 floréal an V), il défit et prit le régiment d'Alton, ses deux drapeaux et cinq pièces de canon; il se porta ensuite sur Offembourg dont il se fit ouvrir les portes, poursuivit l'ennemi jusqu'au delà de Guegenbach, et lui enleva encore quatre pièces de canon, quarante caissons, la chancellerie de l'armée et un grand nombre de prisonniers.

A l'attaque et à la prise des Grisons par le général Masséna, le 13.e dragons se trouvait sous les ordres du général de brigade Oudinot qui devait passer le Rhin à un gué près de Verdenberg. La crue subite de ce fleuve

ayant rendu ce gué impraticable, et plusieurs braves de la 14.e légère ayant péri en tentant le passage, le général ordonna au colonel Roget de l'effectuer à la nage, avec son régiment. Parvenu à la rive droite, et le terrain n'offrant que des marais et des bois déjà occupés par les tirailleurs ennemis, il proposa au général de faire combattre à pied la moitié de ses dragons et d'envoyer l'autre moitié avec les chevaux chercher l'infanterie. Dix-sept voyages transportèrent la 14.e légère, et pendant ce temps, les dragons à pied défendirent leur position. L'artillerie, aux ordres du chef d'escadron Foi, étant aussi parvenue à passer le fleuve, l'ennemi fut repoussé jusqu'au-delà du village d'Eschen. Le lendemain, à la suite d'un combat très-vif, le colonel Roget chargea à la tête de son régiment, avec tant d'audace et de promptitude, qu'il fit mettre bas les armes à deux bataillons du régiment d'Odonnel, et à deux cents chevaux du régiment de Modène, qui occupaient le village de Neudla, avec cinq pièces de canon.

Après cette affaire, il fut nommé général de brigade. A la bataille de Zurich, sous les ordres du général de division Klein, il repoussa deux fois, jusque sous les remparts de la ville, les cosaques et la cavalerie russe qui tentèrent vainement d'enfoncer sa ligne.

Le général Roget fit la campagne de l'an VIII au corps d'armée du Bas-Rhin; et au combat du 23 messidor, non-seulement il conserva, contre des forces bien supérieures, sa position de Niderrathe, mais repoussa trois fois l'ennemi au-delà d'Offembach qu'il finit par conserver avec trois cents prisonniers.

Dans la campagne d'Allemagne de 1805, il comman-

da une brigade de la deuxième division de dragons, sous les ordres du général Walter. A la bataille d'Austerlitz, ce dernier ayant été blessé, il se trouva chargé du commandement de la division, et, à la tête des 10.e et 11.e dragons, il enfonça la ligne d'infanterie russe et lui prit quatre canons.

Il fit ensuite les campagnes de Prusse et de Pologne. A Zeideneck, il acheva la défaite des dragons de la Reine et des hussards de Schimmel Plemingen, qu'avait déjà attaqués le général Lasalle, les culbuta dans un marais, où la majeure partie fut prise. Le lendemain, à la tête du 6.e dragons, et soutenu par le 10.e, il enfonça et fit entièrement prisonnier le régiment des gendarmes de la garde du roi.

Au combat de Bizunn, le 23 décembre, la brigade du général Roget fut attaquée par le corps du général prussien Lestoq, fort de 10,000 hommes et d'une nombreuse artillerie; profitant habilement de l'avantage du terrain et du moment où les colonnes prussiennes commençaient à déboucher, il fit une des charges les plus audacieuses de la campagne, et qui eut les plus brillans succès. L'ennemi, culbuté dans un marais, perdit, outre un grand nombre de tués et blessés, cinq canons, deux étendards et cinq cents prisonniers.

A la suite de ce fait d'armes, le général de brigade Roget fut nommé, le 30 décembre, général de division; mais le printemps suivant, sa santé délabrée le força de quitter l'armée pour prendre le commandement de la troisième division militaire. Ce fut alors que Metz devint la place d'armes de tous les dépôts de la grande armée. Il conserva ce commandement jusqu'en 1814.

Lors de l'absence du général Durutte, pendant le blocus de Metz, se trouvant commandant supérieur de la place, il enleva, entre Vantoux et la Planchette, un convoi d'une centaine de bœufs destinés pour l'armée russe, et fit prisonnier l'escorte qui l'accompagnait.

Chargé, pendant les cent jours, de l'inspection des remontes de la Normandie, la restauration le vit rentrer dans ses foyers, à Rémelfing près Sarreguemines, où il jouit enfin d'un repos gagné par quarante années de services effectifs.

ROLLAND (Marion).

Rolland (Marion), chirurgien distingué de la ville de Metz, y exercait sa profession en 1625. Il n'est connu que par l'ouvrage suivant, devenu fort-rare:

Le Cadet d'Apollon, né, nourry et elevé sur les remparts de la fameuse citadelle de Metz, pendant la contagion de l'année passée 1625, endoctriné des meilleurs préceptes des plus excellens médecins et plus experts chirurgiens pour s'opposer à la furie de la plus cruelle maladie du genre humain, qui est la peste: présenté à Messieurs de la ville de Metz, par Maistre Marion Rolland, leur très-affectionné concitoyen, Chirurgien stipendié du Roy et de laditte uille, tres-utile pour se préserver de la peste, ou pour s'en guérir, en étant atteint. Imprimé à Vic, par Claude Félix imprimeur de Monseigneur l'évêque, avec approbation et privilége. In-12. 170 pages.

Histoire de Metz, t. III, pages 223, 224. — D. Calmet, Bibliothèque Lorraine, 835.

ROLLAND (J.-B.-D.)

Rolland (Jean-Baptiste-Dominique), magistrat judicieux et législateur intègre, est né le 31 juillet 1753, au village de Rémilly, arrondissement de Metz. Son père, Joseph Rolland, notaire et depuis juge de paix du canton, ne négligea rien pour donner une bonne éducation à son fils. L'ayant mis au collége de Metz, il s'y distingua par son application, sa conduite et ses succès, et alla ensuite faire son droit à Nancy, où brillaient encore cette pépinière d'hommes illustres, de savans modestes que Stanislas y avait attirés. Nommé, à l'âge de 24 ans, avocat au parlement de Metz, sa jeunesse eut à lutter contre les talens et la vieille réputation d'une trentaine de praticiens distingués, parmi lesquels il suffit de citer Gabriel, Mathieu Rondeville, Juzan de la Tour, Pacquin de Rupigny, Rœderer père, Lacretelle père, Lacretelle fils aîné, Emmery, etc. Rolland parut au milieu d'eux et acquit bientôt des droits à leur estime.

La révolution éclate. Rolland voit plusieurs carrières s'ouvrir devant lui; et, en 1790, il est élu président du tribunal de Faulquemont, où il exerçait depuis quelque temps les fonctions de juge. A l'installation de ce nouveau siége, notre compatriote prononça, sur les devoirs des magistrats, un discours qui a produit une vive sensation.

Telle était déjà, en 1791, la réputation qu'il s'était acquise par la sagesse de ses principes et la pureté de son patriotisme, qu'une majorité de voix imposante le désigna pour remplir à l'assemblée législative, le plus

honorable mandat auquel un citoyen puisse aspirer. Couturier, juge du tribunal de Bouzonville; Merlin de Thionville, officier municipal; Marin, juge à Bitche; Pierron, juge à Briey; Adam, membre du district, à Sarreguemines; Pyrot, procureur-syndic du district de Metz; Maugin, homme de loi, à Longuyon, ont été les députés sortis avec Rolland, de l'urne électorale.

Ce dernier n'aborda point la tribune; mais ses votes, toujours dirigés en vue de la prospérité de la France, ne se confondirent point avec les opinions de cette tourbe législative dont la mobile impuissance obéissait au caprice des partis qui venaient la maîtriser. Il ne cessa d'appuyer les opinions de La Fayette et le défendit même en plusieurs circonstances.

Appelé par le vœu et les sollicitations d'un grand nombre d'électeurs, à la convention nationale; nommé, presque en même tems, juge au tribunal criminel, il eut le courage de refuser ces deux emplois, et mérita d'être inscrit sur la liste des modérés que les exaltés dénonçaient à l'opinion publique.

Il avait repris ses fonctions de président à Faulquemont, lorsqu'en l'an VI (21 germinal 1797), les suffrages presque unanimes de ses concitoyens le portèrent au conseil des cinq-cents, avec Couturier (de Bouzonville), ex-député; Barthelemy, commissaire du directoire près les tribunaux civil et criminel; et Giral, accusateur public au tribunal criminel.

Rolland était alors commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de police correctionnelle, et l'assemblée électorale l'avait élu son secrétaire, à la même époque; M. Gobert, ancien entrepreneur des subsistances mili-

taires; Bar, ex-député, et Husson, commissaire du pouvoir exécutif près le département, ont été élus députés au conseil des anciens. M. Altemayer (de Bouzonville), ex-accusateur public, a été fait haut-juré. Rolland occupa ensuite divers emplois honorables dans la magistrature, présida le tribunal de Sarreguemines, et fut nommé conseiller à Metz, à l'époque de l'organisation des cours impériales, en 1811. Président du collége électoral de Metz en 1815, une grande majorité se réunit en sa faveur pour l'envoyer à la chambre des représentans, et l'empereur crut exercer une justice en lui accordant la décoration de la Légion-d'Honneur. Rentré dans ses foyers, il fut mis, l'année suivante, au nombre des conseillers simplement honoraires, en récompense sans doute du rôle d'indépendance qu'il avait joué, et des longs services qu'il avait rendus dans la magistrature. Il rentra en activité de service en 1818, et fut appelé de nouveau, par une immense majorité, à la chambre des représentans, où il se livra avec plus d'assiduité que jamais aux travaux législatifs que lui imposaient les circonstances. La chambre l'élut membre du troisième bureau pour la vérification des pouvoirs; membre de la commission d'examen de la proposition relative à la répartition du fonds de réserve entre les actionnaires de la banque de France; membre de la commission pour l'examen du projet de loi relatif à l'abolition du droit d'aubaine; membre du huitième bureau, de la commission pour présenter à la chambre une adresse au roi. Il fit en outre diverses propositions dont quelques-unes furent accueillies avec faveur. Ainsi, il proposa le rapport de la loi qui oblige les propriétaires à planter des

arbres le long des grandes routes, et d'en faire creuser les fossés, et développa cette opinion dans la séance du 29 mai 1819 et dans celle du 1.er juin. Divers négocians de Marseille ayant présenté un mémoire contre l'élargissement projeté du quai au détriment du port, Rolland, à qui sa voix faible ne permettait pas d'aborder la tribune, communiqua à la chambre, par l'organe de M. Benoist, plusieurs observations judicieuses à l'appui de la pétition des négocians. La chambre prononça le renvoi de la question au ministre de l'intérieur. Le 26, il présenta et développa un amendement tendant à encourager les échanges et les mutations; il fut d'avis que l'on diminuât le droit quand il n'y a pas clause de retour ou de plus value, ajoutant que la modération de ce droit le rendrait plus productif. En 1820, Rolland présida le troisième et le quatrième bureau; il revint sur sa proposition relative aux fossés des routes royales, obtint sa prise en considération, et fut nommé membre de la commission chargée de son examen. A la fin de la session, il obtint trente-six voix pour la candidature à la place vacante de commissaire de surveillance de la caisse d'amortissement.

Le 1.er mars 1821, à propos d'une nouvelle circonscription des arrondissemens électoraux de la Moselle, Rolland s'exprima en ces termes :

« Messieurs, la commission a mal à propos placé le département de la Moselle au nombre de ceux dont la division en colléges n'a donné lieu à aucune réclamation. Un grand nombre d'électeurs de ce département ont réclamé contre cette division, et j'ai moi-même déposé leur pétition sur le bureau de M. le président, dès

avant le rapport de la commission. Je m'étais auparavant transporté spontanément à la commission, qui ne m'avait point appelé, et j'avais déclaré que je combattrais l'art. 52 du projet. Les électeurs réclamans s'élèvent contre la circonscription proposée par le conseil général, et adoptée de confiance par le gouvernement et la commission, sous prétexte qu'elle n'a pas été contredite. Ils se plaignent de ce que les deux plus faibles arrondissemens administratifs, ceux de Briey et de Thionville, qui n'ont ensemble qu'environ le tiers de la population réelle du département, et moins des trois dixièmes des électeurs, aient cependant la moitié des nominations, et que l'arrondissement de Metz, qui a seul plus du tiers des habitans et plus des trois cinquièmes des électeurs, soit réduit au quart de ces nominations. Ils demandent, en conséquence, que les deux petits arrondissemens de Briey et de Thionville soient réunis en un seul collége; que le grand arrondissement de Metz en ait deux, et que le quatrième soit donné à l'arrondissement de Sarreguemines. Je viens, Messieurs, appuyer cette réclamation qui présente une répartition bien plus égale et bien plus juste des élémens électoraux. La défaveur constante qu'ont éprouvé jusqu'ici les propositions contraires aux vues de la commission; le rejet de tous les amendemens, sans la moindre exception, n'ont point dû m'arrêter; mon devoir doit l'emporter; je me bornerai cependant à de très-courtes observations, attendu l'évidence des faits.

« Le département de la Moselle a 376,428 habitans, et 1,006 électeurs; il doit avoir quatre colléges qui, répartis également, auraient chacun 94,107 habitans et 252 électeurs. L'arrondissement administratif de Briey n'a que

55,559 habitans et 183 électeurs. Celui de Thionville, 114 électeurs et 77,461 habitans. Celui de Metz, 601 électeurs et 138,372 habitans. Enfin, celui de Sarreguemines a 105,036 habitans et 118 électeurs.

« Une division administrative, aussi inégale en population réelle et électorale, ne peut raisonnablement servir de modèle pour la formation des colléges. Cependant le conseil général, dont le travail a été adopté de confiance et sans examen par le gouvernement et par la commission, sous prétexte qu'il n'avait donné lieu à aucune réclamation; le conseil général a donné la moitié des nominations aux deux petits arrondissemens de Briey et Thionville, qui n'ont ensemble que le tiers de la population réelle, et qui ne fournissent pas les trois dixièmes des électeurs. Il n'a pas même cherché à leur donner plus de consistance en leur adjoignant quelques cantons du grand arrondissement de Metz. C'est à celui de Sarreguemines qu'il a réuni trois cantons de l'arrondissement de Metz, ayant ensemble une population de 44,000 habitans, tandis que l'arrondissement administratif de Sarreguemines a déjà plus du quart de la population totale du département; il a élevé cet arrondissement de 105,000 à 149,000 habitans, tandis qu'il a laissé celui de Briey à 45,000, et celui de Thionville à 77,000; et, pour opérer cette inconvenante réunion à Sarreguemines, il est venu prendre, aux portes de Metz, le canton de Pange, pour le faire voter à Sarreguemines, qui en est à quinze lieues. Il rompt ainsi toutes les habitudes électorales de ces trois cantons populeux; il les confond dans un arrondissement avec lequel ils n'ont aucunes relations, et leur enlève la portion d'influence à laquelle il

ont droit par leurs suffrages. La division que je propose est, Messieurs, bien plus juste et plus naturelle, et sauve toute coupure, toute *dislocation* d'aucun des arrondissemens. Les deux arrondissemens de Briey et Thionville, qui sont voisins dans toutes leurs parties, et qui ont entr'eux les communications les plus faciles et les plus rapprochées; ces deux arrondissemens qui, comparés à celui de Metz, sont beaucoup trop faibles pour avoir comme lui chacun un collége, doivent être réunis en un seul. L'arrondissement de Metz, qui a plus du tiers de la population réelle, plus des trois cinquièmes de la population électorale, dont le chef-lieu a 42,000 habitans, et dont on serait obligé de diviser les électeurs en deux sections, aura deux colléges, comme les ont obtenus les grands arrondissemens des autres départemens. Le quatrième sera accordé à Sarreguemines qui, s'il n'a pas le quart des électeurs, a plus du quart des habitans qui, d'ailleurs, par sa position topographique, justifiée par la carte, se trouve isolé du surplus du département et n'est pas susceptible d'adjonction, sans obliger les cantons qui lui seraient réunis, à des déplacemens considérables.

« Je ne réclame, Messieurs, pour l'important arrondissement de Metz, que la même justice que le gouvernement et la commission proposent de rendre aux principaux arrondissemens de beaucoup d'autres départemens; tels que ceux de Toulouse dans la Haute-Garonne, Bordeaux dans la Gironde, Lille dans le Nord, Lyon dans le Rhône, Rouen dans la Seine-Inférieure, Amiens dans la Somme et Cahors dans le Lot; plusieurs de ces villes sont, à la vérité, plus populeuses que Metz,

mais plusieurs aussi le sont moins, et la chambre a déjà accordé deux colléges à ceux de ces arrondissemens dont elle a arrêté la circonscription. Elle les a accordés notamment à l'arrondissement de Toulouse, malgré que le département de la Haute-Garonne eût, comme celui de la Moselle, quatre arrondissemens administratifs et quatre colléges à former; elle a, comme je le demande, réuni deux autres arrondissemens en un seul collége, et donné deux colléges à l'arrondissement de Toulouse. La même raison de décider existant pour l'arrondissement de Metz, elle doit entraîner la même détermination, ou bien il y aura privilége pour l'arrondissement de Toulouse et les autres que je viens de citer, et injustice envers celui de Metz. La chambre, pour être conséquente, ne peut donc balancer à préférer un projet qui fait une répartition bien plus égale des populations réelle et électorale, qui ne coupe et ne morcelle aucun arrondissement, qui laisse réunis les électeurs habitués à voter ensemble, et qui groupe autour du chef-lieu la partie la plus populeuse du département, la plus riche et la plus féconde en électeurs. Je demande, en conséquence, à titre d'amendement, que l'art. 52 du projet soit rectifié. »

M. de Wendel s'éleva contre l'amendement de Rolland, qui fut rejeté. Nous avons voulu rapporter toutes les paroles de notre honorable compatriote, non seulement parce qu'elles ont rapport à la localité, mais aussi parce que ce sont les dernières qu'il ait fait entendre à la tribune. Vers la fin de la session de 1820, la longue et douloureuse maladie, à laquelle il succomba, le mit dans l'obligation de rentrer dans ses foyers, où il mourut le 29 novembre 1821, emportant les regrets de sa famille

et de ses nombreux amis. C'est le lieutenant-général Semellé qui a été le remplacer à la chambre.

Rolland n'avait pas cette éloquence de la tribune qui entraine; mais il possédait, à un haut degré, l'amour du travail, la rectitude du jugement, une profonde connaissance des lois et des hommes. Son inflexibilité de principes et de patriotisme, son zèle éclairé pour le bien public le firent aimer du peuple et respecter des gouvernemens qui se succédèrent dans sa patrie depuis le commencement de la révolution. Ses concitoyens lui ont fait élever, par souscription, dans l'un des cimetières de Metz, un tombeau qui, par la simplicité de ses ornemens, la blancheur des pierres qui le composent et sa forme antique, semble rappeler le caractère distinctif de celui dont il recouvre les cendres vénérables. Cette tombe porte l'inscription suivante :

A la mémoire de J.-B.-D. Rolland, intègre mandataire du peuple français, défenseur zélé de ses droits, de son indépendance et de sa liberté, ses concitoyens reconnaissans.

Affiches des Trois-Évêchés et Lorraine, 1790, p. 210, 395; 1791, 274, 283. — Journal des départemens de la Moselle, de la Meurthe, etc., 1797, n.os 101, 102, 103. — L'Abeille des gazettes et journaux des départemens de la république; Metz, Verronnais, an VI, n.os 178, 179; an VII, n.os 257, 270. — Moniteur, an VIII, 1091; 1811, 363; 1815, 546; 1816, 270; 1818, 1255, 1292, 1438, 1459, 1463; 1819, 392, 540, 543, 711, 713, 722, 813, 858, 1565; 1820, 28, 170, 270, 346, 524, 606; 1821, 283, 1631, 1632. — Biographie nouvelle des Contemporains, déjà citée. — Statistique constitutionnelle de la chambre des députés, par J.-B.-M. Braun, p. 374.

ROT (ADAM).

Clericus diœcesis metensis. Telle est la qualité que se donne ce célèbre imprimeur du quinzième siècle, à la fin de plusieurs ouvrages sortis de ses presses; comme dans le précieux volume *de Regulis juris*, du jurisconsultè Dino de Mugello, on y lit: *Per magistrum Adam Rot. meteñ. dioc. clericum.*

On traduirait mal à propos le mot *clericus*, clerc, par celui de prêtre. Il ne veut dire que lettré. « *Clericus* « *cognominatus est*, dit l'historien Orderic Vital, *quià* « *peritiâ litterarum*, *aliarumque artium*, *apprimè im-* « *butus est.* »

Adam Rot, homme de lettres du diocèse de Metz, et peut-être né à Metz, appartient à cet ouvrage.

Deux faits le concernent dans l'histoire littéraire du quinzième siècle :

1.° L'imprimerie fut portée à Metz, en 1471, répète Antoine-François Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon, après nombre de bibliographes qui se sont copiés l'un l'autre. Gabriel Peignot, plus affirmatif, dit même : « Adam Rot imprima à Metz depuis 1471 jusqu'en 1475. »

2.° On prétend, ajoute le même bibliographe, et après lui Pierre Lambinet, dans son Histoire de l'Imprimerie, t. I, p. 279, qu'il introduisit dans l'imprimerie l'usage des diphthongues.

Examinons ces deux faits.

Il n'existe aucun monument typographique appartenant à Adam Rot et publié à Metz. Cette ville ne re-

trouve dans ses archives aucune trace qui signale un établissement quelconque de ce typographe. Les volumes publiés par Adam Rot l'ont été à Rome sous le pontificat de Sixte IV, et le premier ouvrage où se trouve le nom du clerc messin est de 1471, année de l'avénement de ce pape. Il est probable qu'Adam Rot, lors de la dispersion des ouvriers de Mayence, après la prise de cette ville par Adolphe de Nassau, fut du nombre de ceux qui transportèrent leur art en Italie pour y chercher fortune. C'est ainsi que s'établirent Conrad Sweynheym et son associé Arnold Pannartz, Ulric Han, Georges Laver et Georges Pflugel, et bien d'autres, portant tous, comme Rot, des noms allemands qui décelaient une origine voisine du berceau de l'imprimerie.

On ne trouve que pendant peu d'années, des preuves du séjour de Rot à Rome; après 1474, son nom disparait.

Quelques bibliographes, parmi lesquels je trouve Duclos et Debure, attribuent à Adam Rot une superbe édition complète de Virgile qui parut in-folio en 1471, sans désignation de lieu et avec le nom d'*Adam* seulement. Le père Audiffredi, comparaison faite de ce volume avec les éditions sorties des presses d'Adam Rot, a fait voir que celui-ci, dans ses impressions, n'avait jamais employé d'aussi beaux caractères, et que l'édition de Virgile, 1471, est sortie du même atelier que le Lactance, imprimé la même année à Venise par un imprimeur, nommé Adam. Sans autre indication, cet Adam est différent d'Adam Rot : dans l'édition *Ciceronis orationes*, 1472, le surnom *de Ambergau* est ajouté au nom d'Adam. On n'est pas certain qu'il y ait identité

entre l'éditeur du Virgile et du Lactance, et celui des Oraisons. Un autre Adam dit de Rotwil qui a imprimé à Venise, de 1474 à 1480, alla s'établir alors à Aquila, royaume de Naples, ville dont il est le premier typographe connu. Cette homonymie ne laisse pas de répandre de l'obscurité sur ces divers artistes. Mais il est reconnu qu'Adam Rot disparaît de la scène du monde après 1475.

M. Teissier, qui a consacré à Adam Rot un article étendu dans l'Essai philologique sur les commencemens de la Typographie à Metz, pages 13 à 18, déclare n'avoir pas plus de renseignemens sur la postérité de Rot que sur le lieu de sa retraite, après son départ de Rome; il fait des observations qui méritent de l'attention sur le grand nombre de typographes qui, dans le même temps et dans le siècle suivant, ont porté le nom de Rot ou Rodt, mot allemand qui signifie le roux ou le rouge, soit sans changement, soit dans la langue du pays, où ces artistes s'étaient fixés; ainsi la France a eu des *Lerouge;* l'Italie, des *Rossi.* Ailleurs on les a nommés *Rubeus, de Rubeis, ex Rubeorum familiâ:* dernière expression qui ne veut dire autre chose que *de la famille des Roth.* M. Teissier ne suppose pas que tous aient le messin Adam Rot pour souche commune; mais il ajoute qu'il serait difficile de penser que cette homonymie de tant d'hommes exerçant la même profession est l'effet du hasard et ne concerne que des individus tout-à-fait étrangers les uns aux autres.

A l'égard de l'usage des diphthongues, introduit dans l'imprimerie par le messin Adam Rot, les biblio-

graphes ne le lui attribuent qu'avec l'accent du doute. Mais ce fait vient d'acquérir une sorte de certitude par une vérification qu'a faite M. Van-Praet, de l'Institut, à la demande de M. Teissier. « J'ai examiné et par- « couru avec soin, dit ce savant et aimable bibliogra- « phe, les six éditions que nous possédons à la biblio- « thèque du Roi, imprimées à Rome en 1471, 1472 « et 1474, par Adam Rot, clerc du diocèse de Metz: « je puis vous assurer que cet imprimeur n'a jamais « employé dans ses caractères les diphthongues *ae* et « *oe*. Cependant on les trouve dans les éditions qui « sont sorties des presses de Sweynheym et Pannartz « à Rome, en 1469, ainsi que dans celles de Jean de « Spire, en 1469, et de Nicolas Jensen, en 1470. » M. Teissier nous a communiqué ce document, en nous autorisant à en faire usage. Les détails où nous sommes entré, complètent l'article qu'il a consacré à Adam Rot, dans l'Essai sur la Typographie messine.

Essai philologique sur le commencement de la Typographie à Metz, par G.-F. Teissier, p. 13 à 18. — Dict. raisonné de Bibliologie, de Gabriel Peignot. 3 vol. 8.° II, 482. — Dict. bibl. choisi du 15.ᵉ siècle, par La Serna-Santander. 3 vol. 8.° I. 148; II, 371, 440; III, 441. — Catalog. historico-criticus romanarum editionum sæculi XV, à J.-B. Audiffredi. 4.° p. 91. — Origine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques..., par P. Lambinet. 2 vol. 8.° I. 278. — Mémoires bibliog. et littér., par Ant.-Fr. Delandine. 8.° p. 174. — Hist. des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le Pays Messin, par É.-A. Bégin. 8.°, p. 322.

RUGY (LES GOULLET DE MONTLIBERT ET DE).

Ancienne et illustre famille de la province des Trois-Évêchés, qui avait été annoblie par Charles VI, dans la personne de Jean Goullet, nommé *le Capitaine-Ba-*

lafré, à cause d'une blessure qu'il reçut en combattant à la tête d'une compagnie de gendarmes, sous Henri IV. Depuis lors, cette famille, divisée en deux branches. les Goullet de Montlibert et les Goullet de Rugy, a quitté Mézières, lieu de sa souche originaire, pour se fixer dans le pays messin. Nous lui devons la justice de dire que les membres de ces deux branches, dont l'une est éteinte aujourd'hui, ont tous compris l'étendue des devoirs que leur imposait l'honorable héritage de leurs ancêtres, et que cette famille n'a pas cessé de bien mériter de la patrie. Elle compte plusieurs illustrations dans la robe et l'épée. Ses armes étaient d'azur au lion d'or, grimpant une fontaine d'argent. L'usage en a été confirmé, comme nous le verrons ci-dessous, en 1785, à Jean-Melchior Goullet de Rugy.

Branche des Goullet de Montlibert.

Goullet (Henri), surnommé de Boisenval, petit-fils du Capitaine-Balafré, était officier de marine et fut tué sur le vaisseau du chevalier Paul.

Goullet de Moucy (Jean), frère du précédent, capitaine de grenadiers au régiment de Feuquières, fut tué en 1672, au passage du Rhin.

Goullet de Breuvanne (François), fils d'un frère aux deux précédens, remplit successivement les fonctions d'ingénieur en chef à la Rochelle et à Lille. Il mourut en 1708, en Espagne, des suites d'une blessure reçue au siége de Dénia-Nuovo, où il commandait les ingénieurs.

Goullet de Montlibert (Maximilien), frère du précédent, brigadier des armées du roi, directeur des fortifications de la Provence, avait épousé, à Metz, en 1710,

la fille de M. de Vulmont, doyen des conseillers du parlement. Il est mort à Metz, en 1730, après 52 années de services fort distingués, pendant le cours desquels il avait dirigé les opérations militaires les plus importantes, et reçu onze blessures.

Goullet de Signy, troisième frère, commandant de bataillon au régiment de Chartres, fut blessé dangereusement à la bataille de Nerwinde, après être entré le premier dans les retranchemens ennemis; il fut tué, l'année suivante, en poursuivant les restes d'un parti qu'il avait battu près d'Hermanstein.

Goullet de Montlibert (Godefroy-Maximilien), petit-fils de Maximilien qui précède, surnommé le brave de Cassel, était, au commencement de sa carrière, capitaine de chasseurs au régiment de Touraine. Il est mort sans postérité, peu de temps après avoir été fait chevalier de Saint-Louis à 22 ans et colonel aux grenadiers de France, pour la belle défense d'une redoute à Cassel, en 1762. Attaqué par quinze cents hommes, il avait soutenu et repoussé trois assauts, à la tête d'une faible garnison de cinquante fantassins.

La descendance masculine des Goullet de Montlibert s'est éteinte dans la personne de Godefroy François, seigneur de Vulmont, oncle du précédent, et ancien capitaine d'infanterie au régiment royal Vallon, mort sans postérité à Metz, en 178..

Branche des Goullet de Rugy.

En 1624, Goullet (Jean), second fils du capitaine Balafré, vint se fixer à Metz, et y épousa Suzanne Mangin.

Il était, en 1627, ministre de l'église réformée de Sauzel, établie à Metz.

Son fils, Goullet (David), sieur de Rugy et de Crépy, né en 1627, conseiller-échevin de l'Hôtel-de-Ville de Metz, eut quinze enfans de deux mariages, dont la plupart passèrent en pays étranger à la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut dans sa terre de Crépy, en 1705. Trois de ses fils restèrent en France.

L'aîné, Louis-Auguste, capitaine de la grande fauconnerie de France, mort à Paris, en 1754; eut, de son mariage avec mademoiselle Suzanne-Antoinette Charpentier, une fille unique, qui épousa, en 1743, Jean-Anne de Grégoire, marquis de Saint-Sauveur, premier écuyer du Dauphin, père de Louis XVI, femme remarquable, que son mérite et ses vertus firent nommer à la place de sous-gouvernante des enfans de France.

Le second, Pierre-Philippe, président des traites foraines dans la généralité de Metz et pays messin, mort en 1749, a eu, de son mariage avec mademoiselle Madelaine Lecoq, cinq fils, dont quatre ont suivi la carrière militaire dans l'arme de l'artillerie.

RUGY.

Quot Cæsar portenta tuo, Rugi, ebibit ore!
Frugibus et vallis et forti milite frustra
Oppida munivere hostes: Tellure sub imâ
Semine sulphureo fartos aperire meatus
Ars docet; et cives dum censent omnia tuta,
Præcipiti ecce volant disjecta per aera saltu
Mœnia, (Terrificum visu!) ceu turbine rapta
Fulmineo; quassæ fit terræ immanis hiatus:
Victor ineffossas erumpit Rugius arces.

Temp. Met. sacr.

Rugy (le chevalier Jean-Melchior-Goullet de), ancien maréchal de camp d'artillerie, commandant en chef du

corps et de l'école des mineurs de l'artillerie française, chevalier des ordres de Saint Louis et de la Légion-d'Honneur, membre associé libre de l'Académie des sciences, des lettres et des arts de Metz, etc., est né dans cette ville, en 1727.

Fils de Pierre-Philippe Goullet de Rugy, il commença très-jeune sa carrière militaire, et s'éleva, par son seul mérite, à l'un des premiers grades de l'armée. Simple cadet en 1745, il était déjà officier de mineurs en 1747, et fut blessé, la même année, au siége de Berg-op-Zoom. Les opérations de ce siége célèbre, dans lequel il servait comme aide-de-camp du maréchal de camp de l'Orme, qui y fut tué, l'ayant convaincu de l'importance des mines pour la défense des places, il fit dès lors, de cette partie, l'objet principal de ses recherches et de ses études. Ses travaux, son activité et différens mémoires renfermant des vues nouvelles sur cette branche intéressante de l'art militaire, l'avaient fait connaitre avantageusement des chefs de l'artillerie et du ministre de la guerre d'Argenson, lorsque les circonstances le mirent à portée d'exécuter, en 1755, au camp de Compiégne, devant Louis XV, l'expérience d'un ventilateur de son invention, destiné à évacuer la fumée et renouveler l'air dans les galeries des mines. Les avantages de cette mine furent constatés, et lui méritèrent des encouragemens et des éloges.

Il était capitaine d'artillerie lorsque l'Académie royale de Metz l'appela dans son sein, en 1760, époque de sa fondation, et on le considéra comme un des membres qui contribueraient le plus à l'illustration de cette société naissante.

Ayant eu occasion de répéter l'essai de son ventilateur, en 1762, dans la rade de Rochefort, sur le vaisseau *le Guerrier*, commandé par M. d'Orvilliers; cette nouvelle expérience eut tout l'effet que s'en était promis le jeune officier pour l'évacuation de l'air vicié des entreponts et des parties inférieures des vaisseaux. En 1764, Rugy coopéra, par ordre du ministre de la guerre et sous la direction du général de Gribeauval, à la rédaction de l'ordonnance de 1765, qui donna une organisation nouvelle au corps de l'artillerie, et prépara toutes les améliorations par lesquelles cette arme fut élevée au degré de supériorité qu'on lui connaît aujourd'hui. Appelé, en 1766, par le même chef, alors inspecteur général de l'artillerie, à la direction des travaux de l'école des mineurs qui se formait à Verdun, les principes lumineux, féconds et dégagés de tout arbitraire auxquels il avait été conduit par ses longues méditations sur la guerre souterraine, furent successivement développés et mis en pratique dans l'instruction de l'école. Un front de fortification dans les proportions ordinaires, d'un relief considérable, et présentant les deux demi-bastions d'un ouvrage à corne, avec les galeries et les fourneaux de mine qui formaient le système de sa défense souterraine, fut tracé et achevé par les seules compagnies de mineurs, formant un corps d'environ trois cents hommes, en moins de trois campagnes et de quinze mois de travaux effectifs. L'instruction des officiers fut également soignée sous le rapport de la théorie et de la pratique, et le corps, composé d'une très-belle espèce d'hommes dont la tenue militaire était au pair de celle des régimens d'artillerie, fut organisé de manière à renfermer en lui-même tout

ce qui était nécessaire au service qu'il avait à remplir. Des ouvriers de tout genre en bois et en fer, des maçons, des tailleurs de pierre furent admis de préférence, et distribués en ateliers qui, préparant et mettant en œuvre les matériaux, fournissaient les moyens d'exécuter les diverses parties des constructions avec autant de perfection que d'économie.

Goullet de Rugy avait fait faire un grand pas à la science, et tous les hommes de guerre fixaient les yeux sur l'école spéciale de Verdun, où les progrès étonnans des élèves répondaient au zèle éclairé du maître. Aussi, au mois de mars 1779, lorsque le prince de Montbarey demanda au roi une commission de colonel pour notre compatriote, sa proposition écrite portait : « Le sieur « Goullet de Rugy est tellement supérieur dans son « état (puisqu'il est généralement reconnu pour le premier « officier de mineurs de l'Europe), qu'il est de la justice « de Sa Majesté de le rétablir dans la distinction qu'il « avait précédemment acquise, et que lui rendra la com- « mission de colonel proposée pour lui : c'est le vœu « de tous les officiers généraux qui ont été à portée de « juger de tout son mérite, du degré auquel il a porté « l'art des mines, et du talent particulier qu'il a de trans- « mettre, par les préceptes et par l'exemple, ses con- « naissances aux officiers qui sont sous ses ordres dans « cette partie. »

Le 28 avril 1781, un mémoire adressé au maréchal de Ségur, en faveur du colonel Goullet de Rugy, pour l'élever au grade de brigadier des armées, fut apostillé de la manière la plus honorable, par le comte de Broglie, par le maréchal, duc du même nom, le duc de Châtelet

et le comte de Caraman. Voici l'apostille du comte de Broglie; les autres étaient écrites dans le même sens : « Ayant commandé dans les Évêchés, je dois un té« moignage particulier au mérite de M. de Rugy, com« mandant de l'école des mineurs établie à Verdun; la « vérité oblige de dire que c'est à lui personnellement « qu'est due la renaissance des mines pour la défense; « il est impossible de pousser plus loin le talent dans cette « partie et d'y joindre plus de vertus personnelles; les « grâces du roi ne peuvent être mieux placées, et l'on « ne peut faire avancer trop tôt un officier d'un aussi « grand mérite. »

Les progrès de l'école et la réputation qu'elle avait acquise lui attirèrent, à différentes époques, la visite de beaucoup d'étrangers distingués et de la plupart des généraux français d'alors. Le général Rugy, qui en dirigeait les opérations, reçut fréquemment des suffrages flatteurs; mais un de ceux auxquels il dut être le plus sensible lui fut accordé par l'empereur Joseph II qui, voyageant en France sous le nom de comte de Falkenstein, en 1777, voulut connaître, dans toute leur étendue, la théorie et les détails de l'instruction de l'école qui, conformément aux ordres du gouvernement, lui furent expliqués par le commandant, pendant plusieurs conférences consécutives, tant sur le terrain que dans le cabinet, à la suite desquelles le colonel de Rugy reçut de ce prince éclairé les témoignages les plus satisfaisans de considération.

Goullet de Rugy fut annobli par lettres-patentes, signées à Versailles au mois d'avril 1785. Elles portent : « Depuis quarante ans qu'il est à notre service, il a fait « six campagnes et a reçu une blessure grave. De l'état

« de simple cadet, il s'est élevé de grade en grade jusqu'à « celui de brigadier d'infanterie; il est à la veille d'être « promu à celui de maréchal de camp en nos armées; « il est depuis vingt ans à la tête de la partie des « mines; enfin, de l'aveu de tous les généraux sous « lesquels il a servi, cette partie a été portée par lui à « un tel degré de perfection, surtout pour la défense des « places, qu'il passe, à juste titre, pour le plus habile « officier de mineurs qui existe en Europe. Nous nous « croyons d'autant plus intéressé à décerner, à des talens « aussi supérieurs et à des services aussi importans, la « récompense qui leur est due, qu'indépendamment de « ce qu'une faveur aussi méritée n'honore pas moins le « souverain qui la dispense que le sujet qui la reçoit, « nous espérons qu'elle invitera les officiers de nos troupes « à se distinguer comme le sieur de Rugy, non-seu« lement par leur valeur, mais encore par une étude « approfondie de l'art de la guerre, etc. » *Signé* Louis, et sur le repli, le maréchal de Ségur.

Les travaux de l'école des mineurs se poursuivaient toujours avec une activité remarquable : des expériences réitérées à la fin de chaque campagne avaient éclairé la théorie et fourni des connaissances plus positives sur les charges à employer dans les terrains de différente nature pour y produire des effets déterminés; sur les moyens les plus convenables et les plus faciles pour renverser plusieurs fois le même point du terrain; sur la combinaison la plus avantageuse des fourneaux accolés, etc.; un moyen aussi simple qu'ingénieux avait été imaginé par Goullet de Rugy pour communiquer le feu aux poudres des fourneaux sans avoir à craindre l'inconvé-

nient du retour de la fumée qui, dans l'ancienne méthode, rendait les galeries inabordables long-temps après l'explosion : beaucoup d'autres résultats intéressans étaient consignés dans différens mémoires dus au zèle et à l'application des officiers; enfin, les compagnies de mineurs, dirigées dans les détails de la pratique journalière, par des sous-officiers parfaitement instruits et exercés à vaincre toutes les difficultés qu'elle peut offrir, devaient être incessamment détachées dans diverses places fortes pour y exécuter les projets de défense souterraine que la nature de leurs fortifications pouvait permettre d'y adopter, lorsque les premiers événemens de la révolution vinrent suspendre l'accomplissement de cette mesure.

Goullet de Rugy était maréchal de camp depuis 1788. Ses longues veilles, sa vie constamment active lui faisaient aspirer après le terme de ses fatigues; une surdité croissante, due en partie à l'effet du canon dans ses premières campagnes, ajoutait encore au désir qu'il avait de vivre ignoré au sein de sa famille qui le chérissait. En 1791, l'armée ayant éprouvé une réorganisation complète, il accepta sa retraite comme une nécessité qu'il fallait subir, regrettant de ne pouvoir encore être utile à sa patrie. Ce brave militaire comptait alors quarante-six années de service, huit campagnes et plusieurs blessures.

Doué d'un physique robuste et d'une âme élevée, le général de Rugy a conservé, jusque dans une vieillesse fort avancée, une énergie de caractère peu commune et une présence d'esprit, une mémoire qui rendaient sa conversation attachante et variée. Il est mort à Metz, le 11 avril 1813, dans les sentimens de confiance reli-

gieuse qu'inspire à l'homme de bien une vie irréprochable, emportant, avec l'estime générale de ses concitoyens, les regrets d'une famille accoutumée à le respecter et à le chérir, et à laquelle il n'a cessé de donner le précepte et l'exemple d'un patriotisme éclairé. Un des principaux actes de ses dernières volontés témoigne de sa bienfaisance pour les pauvres : il a légué aux hospices de la ville de Metz une somme de douze mille francs qui a été acquittée par son fils.

Le général de Rugy a publié des observations sur ce qui concerne les mineurs de l'artillerie, dans un mémoire intitulé :

Considérations sur le Corps Royal du Génie. Paris, Didot aîné; in-8.°, 1790.

Il avait consigné dans plusieurs manuscrits, accompagnés de planches, l'analyse des travaux exécutés, de 1766 à 1791, à l'école des mineurs, ainsi que le développement de ses principes appliqués, surtout pour la défensive, aux principales combinaisons de la fortification moderne; mais la presque totalité de ses manuscrits a été détruite par un funeste accident, arrivé dans sa maison pendant le règne de la terreur, et lorsque lui-même, ainsi qu'un grand nombre d'habitans de Verdun, subissaient les rigueurs d'une injuste captivité.

Le cabinet des modèles de l'école d'artillerie et du génie de Metz possède un relief du polygone des mineurs à Verdun, dans l'intérieur duquel la disposition des galeries et des fourneaux de mine présente l'application des principes du général de Rugy au tracé d'un front de fortification régulière. Ce relief a été exécuté sur ses

plans par l'un des sergens du corps des mineurs, devenu depuis officier dans l'arme du génie.

Le général de Rugy avait épousé, en 1756, mademoiselle Marguerite d'Herbelot, fille du commandant du château de Sarreguemines, morte en 1766. Il en a eu quatre enfans. Trois sont morts en bas-âge. Le seul qui ait survécu est M. J.-B.-A.-T. Goullet de Rugy, colonel d'artillerie, objet de l'un des articles suivans.

Le Moniteur du 23 avril a consacré un article nécrologique à Goullet de Rugy; mais toutes les biographies ont omis de s'enrichir de cette illustration contemporaine.

Ce général, au reste, n'est pas le seul de sa famille qui, dans ces derniers temps, ait bien mérité de la patrie. Quatre de ses frères et son fils, sans avoir jeté le même éclat, sont dignes du souvenir de la postérité. Tous ont vu le jour à Metz. Les voici dans leur ordre de naissance :

Goullet de Vigy (Charles-Alexandre), colonel d'artillerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, mort à Metz en 1787, sans postérité. Il avait épousé, en 1756, mademoiselle Marie-Thérèse de la Sable, morte en 1766.

Goullet (Philippe-Auguste), président à la chambre des enquêtes du parlement de Metz, après s'être distingué au barreau dans sa jeunesse, est mort à Metz en 1810, avec la réputation d'avoir été un magistrat aussi intègre que laborieux et éclairé. Il n'a pas été marié.

Goullet de la Tour (Jean-Pierre), maréchal de camp, directeur d'artillerie, chevalier des ordres de Cincinnatus et de Saint-Louis, a fait, avec distinction, la guerre de l'indépendance américaine, dans le grade de lieutenant-colonel, commandant en chef l'artillerie de l'armée française, sous les ordres du général Rochambeau. Rentré

en France en 1782, il reçut, deux années plus tard, l'ordre de Cincinnatus, et fut nommé, en 1785, colonel directeur d'artillerie au Hâvre. Maréchal de camp en 1791, il est mort à Metz en 1809. Cet officier distingué avait épousé, en 1782, mademoiselle Françoise-Charlotte le Picard d'Eische, décédée en 1788, et dont il n'a point eu d'enfans.

Goullet de Saint-Paul (Louis-Auguste), lieutenant-colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, est mort célibataire à Metz en 1814.

Goullet de Rugy (Jean-Baptiste-Albert-Thomas), fils du général Melchior Goullet de Rugy, ancien-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, associé correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres, et de la société d'agriculture de Caen, est né à Sarreguemines vers 1770. Entré dans le corps de l'artillerie en 1776, il était capitaine dans cette arme, lorsqu'il fut désigné, en 1787, par le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, pour faire partie d'une commission militaire qui avait pour objet différens changemens dans la constitution et l'instruction de l'armée napolitaine. Il a concouru, pendant sept années consécutives, à la nouvelle organisation de l'artillerie à Naples, et a été spécialement chargé du travail relatif à la refonte des bouches à feu dans le système Gribeauval. Rentré en France avec le grade de colonel qui lui a été confirmé en 1816, il a rempli diverses fonctions civiles gratuites et a été membre du conseil municipal de Metz de 1808 à 1813.

En 1786, M. de Rugy avait traduit de l'anglais le *Traité d'artillerie du professeur Müller*, ouvrage estimé

dont la troisième édition venait d'être publiée à Londres; cette traduction, dont il avait fait hommage au premier inspecteur général de l'artillerie M. de Gribeauval, est restée inédite.

Il a publié des *Observations sur les projets de curage et de redressement de la Seille*. Metz, Antoine, 1818. Il existe une seconde édition de cet ouvrage. Paris, 1824.

M. de Rugy s'est marié, en 1797, à Caen, avec mademoiselle Marie-Anne Tardif-de-Petitville. Quatre enfans sont issus de ce mariage:

1.° Jean-Melchior Goullet de Rugy, né à Metz en 1798. Il a fait, en 1823, la guerre d'Espagne comme officier au 22.e chasseurs; est passé, en 1824, dans les hussards de la garde royale, et se trouve aujourd'hui en disponibilité. Il a épousé, en 1830, mademoiselle Armandine de Caulaincourt.

2.° Philippe-Auguste, né à Metz en 1802, après s'être distingué dans ses études au lycée de Metz, a été l'un des élèves de l'école polytechnique dont les succès sont le résultat d'heureuses dispositions jointes au travail le plus assidu. Il en est sorti le troisième, en 1825, pour passer à l'école d'application de Metz, et a été classé, après les examens d'usage, le premier de la promotion de 1827 pour l'arme du génie. Cet officier est aujourd'hui capitaine attaché à la direction de Strasbourg.

3.° Deux demoiselles, dont l'une a épousé M. Marchal, dit de Corny, fils d'un ancien commissaire des guerres.

SAGET.

SAGET (Joseph-Léopold), ancien membre du corps législatif, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général du département et de la société des sciences, arts et agriculture de la Moselle, est né à Metz le 13 octobre 1748. Il était fils de Léopold Saget, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, et de dame Régnier.

Dès son enfance, son goût le porta à l'étude des arts du dessin et des sciences mathématiques. Ainsi la nature l'avait fait ingénieur, et son père favorisa cette vocation. D'anciens camarades de M. Saget rendent hommage à ses premiers succès; il n'a pas parcouru d'autre carrière que celle des ponts et chaussées, et il a presque toujours été employé dans la province des Trois-Évêchés. Sa ville natale était pour lui un séjour de prédilection, il était aimé, et il est naturel de se plaire où l'on inspire de l'attachement. Le rang qu'il y occupait lui semblait d'ailleurs préférable à tous les avantages auxquels ses talens lui permettaient de prétendre, s'il eût consenti à s'éloigner.

A l'époque de la révolution, il était ingénieur en chef de la généralité de Metz et associé libre de la société académique des sciences et arts. Les premières élections du directoire du département le placèrent dans cette assemblée, l'élite de la province, et à laquelle les Messins ne peuvent penser qu'avec le sentiment le plus douloureux. Cette révolution, dans sa marche rapide autant qu'imprévue, parvint au point où la vertu était une

cause de proscription. Le directoire de la Moselle, ferme autant qu'éclairé, opposait encore son ascendant à l'impulsion du moment. C'était une digue que l'on ne put surmonter et que l'on se décida sans peine à détruire. Les motifs manquaient; mais manque-t-on de prétextes? Ce qui devait le plus honorer cette administration servit de texte à l'affreux comité. Ses membres furent accusés, arrêtés, conduits à Paris. M. Saget et deux de ses collègues échappèrent de quelques secondes aux recherches. La nécessité les obligea tous trois à quitter la France où bientôt leurs malheureux amis furent sacrifiés !.... Après quelques années d'exil, M. Saget revint à Metz et y reprit sa place d'ingénieur en chef, qu'il garda jusqu'au moment où le sénat l'appela au corps législatif, le 6 germinal an X.

Remarquons que la providence réunit bientôt à M. Saget, pendant sa législature, les deux collègues échappés comme lui à la proscription, en 1793, MM. Berteaux et Durbach. L'organisation qui suivit le décret du 7 fructidor an XII, sur les ponts et chaussées, le porta à la place d'inspecteur divisionnaire; c'est en cette qualité qu'il a dirigé, pendant sept ans, les travaux publics de neuf départemens. Si l'on pouvait recueillir les témoignages de tous les ingénieurs placés sous ses ordres, combien la mémoire de M. Saget n'en serait-elle pas honorée? Aucun d'eux ne voyait en lui, un chef, ami du pouvoir, mais un frère, un guide aussi éclairé qu'indulgent, un appui toujours prêt à dire une vérité aimable, et un camarade affectueux auquel le langage du reproche était étranger. Son silence en tenait lieu.

Aimé, estimé de MM. les comtes Cretet, Montalivet

et Molé, qui se sont succédés à la direction générale des ponts et chaussées, il a dû à leurs témoignages toujours favorables et aux grâces de l'empereur la décoration de la Légion-d'Honneur. Cette récompense de l'homme qui sert bien son pays, a satisfait son cœur. Un accroissement de fortune, de l'avancement l'eussent peu flatté. Son aggrégation à la légion combla ses vœux; mais la durée de cette jouissance d'une âme noble et pure fut courte: dès lors M. Saget portait le germe de la maladie de langueur à laquelle il succomba.

Peu de personnes ont porté aussi loin que lui le désir, ou mieux, le besoin d'obliger. La bienveillance était la base de son caractère; tout en lui la signalait. Le service qu'il rendait acquérait un nouveau prix par la grâce dont il l'accompagnait; non, qu'il y attachât de l'importance ni *que l'affectation* parût dans ses actions; mais, au contraire, le naturel qu'il y mettait semblait vous décharger du poids de la reconnaissance et permettait de douter lequel était l'obligé, de vous ou de lui. Cette vertu ne dégénérait pas en faiblesse. D'une probité austère, il eut été inflexible pour l'homme qui se serait écarté de ses principes.

Il n'a rien publié, quoique ses connaissances et la pureté de sa diction lui donnassent le droit d'aspirer à se faire lire; mais son temps était consacré à son état. Les écrits d'un ingénieur respirent dans les monumens d'utilité publique qu'il a élevés. Depuis plusieurs années il avait la direction supérieure du canal des salines, entreprise digne du règne de Napoléon-le-Grand. Au dernier passage de Sa Majesté à Metz, M. Saget eut l'honneur de l'entretenir sur l'importance de ce canal et sur

le terme présumé de son achèvement. Sa Majesté daigna écouter avec intérêt et avec bonté les explications de M. Saget. Ce fut lui qui fit adopter les projets du grand pont de Sarreguemines.

Avec un caractère tel que nous l'avons peint, on est convaincu qu'il était bon père. Ce sentiment est si naturel qu'on ne peut en faire un sujet de louange. La perte d'un fils chéri, mort à l'âge de seize ans, fut un choc si violent pour son cœur, que dès-lors sa santé déclina. Il mourut à Metz le 8 décembre 1811, à l'âge de 63 ans.

Le département de la Moselle avait cherché à multiplier les liens de M. Saget à sa ville natale; il était président de canton, membre du conseil général, du collége électoral, et de la société des sciences, arts et agriculture de Metz. Le lien le plus fort était néanmoins l'affection qu'il portait à ses concitoyens et celle qu'ils lui rendaient à si juste titre.

Cette notice nous a été envoyée par M. Teissier. Elle a été insérée en partie dans le Moniteur du tems.

SAINT-JURE.

SAINT-JURE (Jean-Baptiste de), écrivain ascétique, né à Metz en 1588, fut admis à seize ans dans l'institut des jésuites, et se consacra particulièrement à la direction des âmes. Ses supérieurs l'ayant placé à la tête des maisons professes d'Amiens, d'Alençon, d'Orléans et de Paris, il forma, par ses leçons et son exemple, un grand nombre de dignes religieux ; et il fut ensuite un des jésuites qui passèrent en Angleterre sous le règne de Charles I.er De retour en France, il reprit ses travaux accoutumés, et mourut à Paris le 30 avril 1657. On lui

est redevable de plusieurs ouvrages autrefois estimés, mais qu'on ne lit plus, parce que le style en a vieilli et que les discussions théologiques sont devenues ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être, indifférentes à la masse et inutiles pour les personnes éclairées. Nous citerons les écrits suivans:

I. *De la connaissance et de l'amour de N. S. Jésus-Christ.* En IV livres. Paris, Sébastien-Mabre Cramoisy, 1634, in-4.°

II. *Méthode pour bien mourir.* Paris, S.-M. Cramoisy, 1640, in-4.°

III. *L'Homme spirituel,* in-12. Paris, 1646. Cet ouvrage a eu sept éditions, la septième a paru à Paris, chez Pierre Lepetit, en 1664.

IV. *Exercices de piété,* etc.

V. *L'Homme religieux,* 1657.

VI. *Vie de M. de Renty.* Paris, in-12, 1651, in-4.° Il s'en fit un grand nombre d'éditions à Paris et à Rouen. On la traduisit en anglais et en italien, et Pierre Poiret en donna une édition sous ce titre: *Le Chrétien réel.* Cologne, 1701, in-12. Voyez l'article Poiret.

Biblioth. lorr. de D. Calmet, p. 862. — Hist. de Metz, t. III, p. 220. Elle n'a fait que copier Calmet —Biogr. univ., t. XXXIX, p. 603, 604. L'article est de M. Weiss. Le Nouveau Dictionnaire historique, critiq. et bibliogr. a ridiculement consacré au P. Saint-Jure un article sous le nom de *Sangiure.*

Plusieurs autres Saint-Jure, également originaires du Pays Messin, ont acquis une certaine illustration dans les armes.

Messire Joseph de Saint-Jure, chevalier, seigneur de Mercy-le-Haut, marquis de Scy, baron des Grandes-Armoises, né le 11 mai 1663, est devenu gentilhomme de la chambre de S. A. E. de Bavière, et colonel au régiment du prince électoral. Il est mort le 28 août 1721.

Il avait épousé Marguerite de Martinet, décédée le 28 novembre 1748, et eut pour fils Jean-Baptiste de Saint-Jure, officier au régiment des gardes françaises, mort en 1744, sans postérité, et le dernier de sa famille.

Un autre Saint-Jure (Jean-Baptiste), né le 3 février 1667, décédé le 27 janvier 1723, probablement oncle de ce dernier, prenait les titres de chevalier, seigneur de Mercy-le-Haut et de Maranges, gentilhomme de la chambre de S. A. E. de Bavière, maréchal de camp, colonel et commandant du régiment aux gardes de sadite altesse.

Fabert, dans sa relation de l'entrée de Henri IV à Metz, parle d'un nommé Jean Bertrand de Saint-Jure, magistrat distingué, qui portait un des coins du dais sous lequel la reine entra dans Metz.

SCHNEIDER.

Schneider (Virgile-Antoine), lieutenant-général d'infanterie, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie et membre de plusieurs autres ordres, a vu le jour vers 1773, à Bitche, où son père exerçait la médecine. Après avoir étudié les mathématiques à Strasbourg, il se rendit à Paris où il suivait, en 1799, comme élève externe, les cours de l'école polytechnique. Ses parens ayant alors éprouvé des revers de fortune, se trouvèrent dans l'impossibilité de suffire à sa faible dépense dans la capitale; mais M. Schneider, sans être découragé par mille obstacles, supporta les plus cruelles privations, et, persuadé que tout son avenir dépendait de lui seul, il ne négligea rien pour l'assurer. Logé à cette époque dans les mansardes du faubourg

Saint-Germain, sans feu et mal vêtu, il bravait d'une manière stoïque un froid glacé, et achevait, au milieu des rigueurs de l'hiver, dans un dénûment presque absolu, un ouvrage militaire et statistique où il cherchait à démontrer l'utilité, pour la France, de la possession de l'île de Corfou. Cet ouvrage, une fois terminé, fut présenté à Napoléon, et bientôt le jeune auteur reçut à la fois une lieutenance et une gratification de quelques mille francs. Parti pour l'Espagne, comme aide-de-camp du général Dalesme, il devint celui du lieutenant-général comte Musnier, et fit, en cette qualité, les premières campagnes de la Péninsule. Capitaine, après la bataille de Tudéla; légionnaire au siége de Sarragose; blessé gravement à la bataille de Maria, M. Schneider rentra en France pour sa guérison, retourna ensuite en Espagne, assista au siége de Figuières, commandé par le duc de Tarente, et montra, dans cette affaire, une intelligence qui lui valut les éloges du maréchal. Envoyé à Paris pour rendre compte au ministre de la guerre des circonstances de ce siége mémorable, M. Schneider se fit connaître d'une manière fort-avantageuse. Le duc de Feltre se l'attacha en qualité d'aide-de-camp, lui promit un avancement rapide, et l'envoya en mission à Corfou et dans les îles Ioniennes. En 1812, il quitta son protecteur pour un service plus actif et plus périlleux, fut nommé major, et eut le commandement d'une demi-brigade de quatre bataillons envoyée en Russie. Après avoir fait une partie de cette campagne, sous les ordres du général Rapp, il se trouva enfermé avec lui dans la ville de Dantzick, dirigea les opérations de défense de cette place importante, valut au gouverneur la gloire de

plusieurs résultats inespérés, et mérita d'être cité plusieurs fois avec honneur dans ses rapports. Ayant eu le bonheur de sauver de la contagion, qui y régnait, la plus grande partie de son corps, M. Schneider fut chargé de défendre le faubourg d'Ohra. Il occupa neuf mois ce poste périlleux et perdit sous le feu de l'ennemi la moitié de sa troupe. Prisonnier de guerre en Russie, il rentra en France avec les débris de la grande armée, en 1814, resta quelque temps sans activité, et devint, au retour de l'ile d'Elbe, chef de l'état-major de l'armée du Rhin commandée par le général Rapp. Enfermé dans Strasbourg au mois de juillet, d'août et de septembre, il se distingua par son courage et sa présence d'esprit dans différentes reconnaissances, et notamment dans celle qui eut lieu le 6 juillet, où un gros de cuirassiers, sur le point d'entourer le 18.e dans son mouvement de retraite, fut culbuté par un bataillon que le colonel Schneider avait sous la main. Ce brave militaire ne montra pas moins de dévoûment au mois de septembre suivant, lorsque toute la garnison se révolta contre le général en chef. Le désastre de Waterloo remit le colonel Schneider en non-activité. Ce ne fut qu'en 1819 qu'on lui confia le commandement de la légion de l'Indre. Devenu colonel du 20.e régiment d'infanterie légère, il fit, à la tête de son corps, la campagne d'Espagne de 1823, et ouvrit la tranchée devant Pampelune comme le plus ancien colonel du corps d'armée. Sa conduite, dans cette affaire, lui mérita la croix de commandant de la Légion-d'Honneur et celle de Sainte-Anne que lui envoya l'empereur de Russie. Rentré en France depuis 1823, il fut promu au grade de maréchal de camp,

en 1825, à l'occasion du sacre; il fut, peu après, attaché à la commission chargée de reviser le réglement des manœuvres d'infanterie, et commanda une brigade au camp de Saint-Omer. Nommé au commandement de la troisième brigade de la division d'expédition en Morée, il a enlevé, aux Turcs, Patras, et ouvert le siége du château de Morée, qui ne fut pris qu'ayant une brèche praticable, le onzième jour de la tranchée. La croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur fut la récompense de ce fait d'armes, et il continua de demeurer en Morée, où il eut le commandement en chef des troupes françaises après le départ du maréchal Maison pour la France. Des raisons de santé lui ayant fait solliciter son rappel, il vient de rentrer dans sa patrie.

Tous les soldats de l'armée de Morée sont unanimes dans les éloges qu'ils donnent au général Schneider. Il a su se concilier leur attachement par les soins qu'il a pris pour améliorer leur bien-être. Aucune partie du service n'a souffert sous son administration paternelle; une maison de convalescens a été élevée, par ses ordres, dans une fort jolie position, entre Modon et Navarin; enfin, on a su d'autant plus gré à M. Schneider de sa conduite philantropique et de sa prévoyante sagacité, que le maréchal Maison paraît avoir beaucoup plus songé aux jouissances de la table qu'aux moyens de procurer quelque bien-être au soldat.

Avant le départ de ce général, le gouvernement de la Grèce lui a offert un sabre d'honneur, digne récompense de l'esprit de justice et de modération qu'il n'a cessé de déployer dans un commandement difficile. Louis-Philippe l'a élevé au grade de lieutenant-général.

Indépendamment de plusieurs mémoires adressés aux différens ministères qui se sont succédés, et ayant tous pour objet les différentes branches des sciences militaires, on doit au général Schneider :

Attributions et Devoirs de l'infanterie légère en campagne. Prix : 1 fr. 50 cent.

Ce brave militaire a épousé, en 1814, une comtesse polonaise aimable et spirituelle, qui lui a apporté de la fortune.

Moniteur, 1813, 713, 714, 724 ; 1815, 959 ; 1816, 1033 ; 1819, 1383, 1823, 1115, 1482 ; 1824, 1045. — Victoires, Conquêtes, etc., t. XXIV, p. 335, 340.

SCHONEN (LE BARON DE).

SCHONEN (le baron A. de), député du département de la Seine, procureur général à la cour des comptes, colonel de la 9.e légion de la garde nationale de Paris, officier de la Légion-d'Honneur, etc., est né à Sierck, petite ville où un de ses oncles remplissait autrefois les fonctions de maire.

Conseiller auditeur à la cour impériale de Paris en 1809, substitut au procureur impérial en 1810, créé baron en 1813, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, conseiller à la cour royale de Paris en 1819, M. de Schonen est un des hommes de l'époque qui, sous la restauration, se sont montrés avec le plus d'indépendance et de courage dans les rangs de l'opposition. Avant même que sa compagnie eût ouvert les yeux sur les tentatives envahissantes des jésuites, ce magistrat les avait signalées à l'attention publique. Il a été, pendant douze

ans, le soutien des opprimés, le défenseur intègre des principes constitutionnels, et les armes qu'il a employées dans la lice ont fait voir en lui, dès son début, un des plus ardens et des plus forts jouteurs rangés sous les bannières de l'opposition libérale. M. de Schonen, en 1827, ne s'était encore fait connaître que par des plaidoyers, des réquisitoires et des décisions remplis de cet esprit de sagesse, de lumineuse discussion et de philantropie qui distinguent éminemment notre compatriote, lorsque la mort de Manuel étendit tout à coup la réputation qu'il s'était acquise jusqu'alors. Ami de ce tribun malheureux, jaloux de déposer sur sa tombe le tribut d'estime et d'admiration que devait la France à l'un de ses plus courageux défenseurs, il devint, le 24 août, avec Lafayette, Lafitte et Béranger, l'organe de la douleur publique, et sa voix puissante, expression vraie de l'indignation, ébranla pour un moment le trône vermoulu de Charles X, en faisant voir à ses satellites que le peuple, privé d'un organe et d'un guide, en retrouverait mille qui marcheraient à sa tête quand l'heure de la vengeance aurait sonné. Le discours du baron de Schonen, inséré dans une brochure intitulée : *Relation des obsèques de M. Manuel, ancien député de la Vendée*; in-8.° Paris, Gaultier-Laguionie, imprimeur, devint l'objet d'une poursuite judiciaire. On saisit la brochure et l'on traduisit devant le tribunal de première instance MM. Mignet, homme de lettres, Sautelet et Gaultier-Laguionie, auteur, distributeur et imprimeur de l'ouvrage incriminé. Le 19 septembre, MM. Lafayette, Lafitte, Schonen et Manuel jeune, frère du député, réclamèrent leur part d'intervention et de solidarité; ce qui n'empêcha pas

M. Delapalme, avocat du roi, de conclure contre M. Mignet à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende, et à moitié de cette peine contre le libraire et l'imprimeur. La cause fut remise à huitaine, et le 28 septembre, le tribunal ayant acquitté les prévenus, mit hors de cour les parties intervenantes. Le ministère public interjeta appel; mais l'affaire n'eut point de suite.

L'éclat qu'avait jeté cette cause, la juste réputation de probité, de patriotisme et de talent de notre compatriote, le nouvel hommage qu'on désirait rendre à Manuel, en appelant à la chambre celui qui, dans son éloge, s'était peut-être le mieux pénétré de son esprit et de sa bouillante ardeur, engagèrent les électeurs du cinquième arrondissement de la Seine à porter leurs suffrages sur M. de Schonen. Dans la première section, sur trois cents votans, il obtint deux cent soixante-quatorze voix; dans la deuxième, sur trois cent quinze votans, deux cent soixante-douze; et dans la troisième, sur deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent soixante-huit. Il fut, en conséquence, proclamé député, et vint grossir les phalanges de l'opposition.

Dans la séance du 11 février 1828, il demanda que l'élection de M. de Chardonnet fût mise aux voix, et excita, par cette proposition, une rumeur dans l'assemblée. Le lendemain, il déclara n'avoir pas entendu le président proclamer M. Séguy, député, et, dans le doute, proposa que le président voulût bien mettre aux voix la question de savoir si les membres l'avaient entendu ou non. (On rit.) Le 14, M. de la Bourdonnaye ayant demandé la mise aux voix des conclusions d'un rapport relatif à MM. Mauguin et Agier, conclusions qui ten-

daient à ce que l'élection de l'un ou de l'autre fût annulée, M. de Schonen se récria que la chose était impossible, M. Agier faisant déjà partie de la chambre. Organe du neuvième bureau, chargé d'examiner la validité des nominations faites par le département des Vosges, l'orateur lut un long rapport qui mit au jour toutes les intrigues, toute la mauvaise foi de l'administration d'alors, et dont les conclusions furent l'annulation des élections de ce département. Le rapport de M. de Schonen, écouté avec faveur, reçut de nombreux applaudissemens, et, à dater de cette époque, c'est-à-dire, peu de jours après son entrée à la chambre, il mérita d'être compté parmi les hommes de l'opposition que leur loyauté, leur franchise et leurs talens rendaient recommandables aux deux partis. Malheureusement, une indisposition grave et longue l'empêcha de prendre, dès le commencement de la session, une part active aux débats de la chambre dont il se tint quelque temps éloigné. Il s'inscrivit cependant, au mois de mai, parmi les orateurs qui devaient parler en faveur de la presse périodique, et prononça, le 20 du même mois, un discours remarquable contre l'inscription au grand-livre de quatre millions de rentes. Après un coup d'œil rapide sur la triste situation de la France, situation qui justifie à ses yeux l'emprunt dont s'agit, l'orateur trouve dans la conduite du ministère un juste motif de défiance, l'engage, dans l'intérêt de toutes les opinions, à provoquer l'ajournement de la question et entre ensuite dans l'examen des dangers qu'entraînent les *dettes fondées* :

« On a dit que l'Angleterre était le pays classique de la liberté; on pouvait dire, avec plus de raison, qu'elle

était le pays classique de la dette fondée et de l'amortissement. Nous allons voir bientôt ce qui résulte, suivant ces savans publicistes, des nombreuses expériences auxquelles le pays a été depuis long-temps soumis. Je vous avouerai, Messieurs, qu'avant d'avoir appris à cette tribune que la langue française était une connaissance nuisible, dangereuse pour les Bas-Bretons, j'aurais pu glisser légèrement sur certaines prémices de mes argumens, et je vous aurais dit, par exemple, et sans autre déduction, qu'aujourd'hui peu ou point de personnes pensaient que les dettes publiques sont essentielles au bien-être du pays; qu'elles assurent sa tranquillité en multipliant le nombre des intéressés à son repos; que les affaires d'une grande nation ne se gouvernent pas par des principes économiques autres que ceux qui règlent la maison bien ordonnée d'un riche particulier. Aujourd'hui qu'il me semble qu'il y a certains esprits pour qui tout s'est remis en question, je devrais tout prouver. Tranquillisez-vous, cependant, j'espère qu'ils sont en petit nombre, et d'ailleurs, comment prouver qu'il fait jour, que l'on marche!.... Je vous dirai donc que j'ai le malheur de ne pas concevoir l'utilité des dettes toutes les fois qu'on peut s'en passer. C'est d'ailleurs, vous en conviendrez, un avantage plus facile à se procurer qu'à extirper, dès qu'une fois elles sont contractées.

« J'ai également le malheur de ne pouvoir comprendre comment les principes d'ordre, d'économie, qui tirent un individu de la misère, le font prospérer, perdent tout à coup leur utilité en s'appliquant à plusieurs individus, en généralisant, en s'appliquant à une nation; j'ai, à cet égard, d'illustres complices de mon ignorance,

les Hume, les Smith, les Ricardo, les Hamilton en Angleterre, et en France, les Tracy et les Say, et je puis ajouter pour exemple de l'une et de l'autre hypothèse, et d'autant plus frappant, les États-Unis d'Amérique marchant librement dans une voie progressive et indéfinie de prospérité, et l'Angleterre se débattant sous le faix de ses vingt milliards. Je sais bien que l'évêque Berkley, le juif Pinto, et même M. Hope, d'Amsterdam, regardaient les fonds publics comme des mines d'or découvertes par la civilisation, et comme enrichissant l'heureux pays qui les possède de tout le montant de leur capital. Il n'y a point de folies, Messieurs, qui n'aient passé dans les têtes humaines. Savez-vous ce que Hume disait de ces revenus : on croirait que ce sont des jeux d'esprit, comme les discours de ces rhéteurs qui faisaient l'éloge de la folie, de la paille, de la peste, de Busiris et de Néron. Il en est de cela comme des globes d'or que le docteur Price, l'un des défenseurs les plus enthousiastes de l'amortissement, découvrait dans le produit accumulé d'un sou, avec ses intérêts composés depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 1772, époque où il écrivait ce que vous citait hier M. le ministre des finances.

« Laissons, Messieurs, ces brillantes chimères, et voyons les réalités, les tristes réalités. Les emprunts sont une ressource pour les gouvernemens modernes qu'ont en général ignoré les peuples anciens. Ceux-ci thésaurisaient; c'était appeler le passé au profit du présent. Nous empruntons; c'est l'avenir qui subvient à nos besoins actuels. Les deux méthodes sont également vicieuses. L'une, qui appartient à l'enfance des sociétés,

prive l'industrie de riches capitaux. L'autre, en déchirant l'avenir, favorise souvent des besoins fictifs aux dépens de besoins trop réels. Pour les gouvernemens, il faut en convenir, les emprunts ont de grands avantages. On emprunte facilement, abondamment; les contribuables ne sont pas mécontens, car en prélevant seulement sur eux l'intérêt du capital emprunté, ils ne sont tenus à aucun sacrifice extraordinaire dans un temps souvent très-court. Cependant Napoléon, qui se connaissait si bien en moyen de force et de gouvernement, n'en a jamais fait usage; il savait, Messieurs, que les emprunts ressemblent à ces affections chroniques qui s'introduisent lentement dans le corps humain, et dont le danger ne se révèle que lorsque la vie est elle-même attaquée. Si leurs progrès sont insensibles, ils n'en sont pas moins certains. Ils ne cèdent rien de ce qu'ils ont obtenu, et croissent sans s'arrêter. C'est la maladie des États modernes: voyez la Hollande. En 1562, elle ne devait que 78,100 florins; en 1791, elle en devait 18,276,015, sans compter les réductions forcées de l'intérêt; l'Angleterre qui, sous la reine Anne, ne devait que 16 millions 400 mille livres sterling de capital, et qui, en 1817, en doit 848 millions; et la France, dont la dette, depuis 1814 jusqu'au moment où je parle, s'est accrue de 62 à plus de 200 millions. Les emprunts créent un capital fictif dont l'intérêt peut absorber les impôts et finir par n'être pas plus payable que le capital même. Smith l'a avoué; la banqueroute est la fin nécessaire des emprunts exagérés. C'est une dernière condition à laquelle on s'attend si bien, que les économistes modernes ont examiné quels en seraient les résultats possibles, et jusqu'aux tristes avantages qui pour-

raient résulter d'une pareille catastrophe. Si les emprunts n'amènent pas immédiatement la banqueroute, ils donnent souvent naissance au papier-monnaie. C'est un papier-monnaie véritable que les inscriptions aux livres de la dette publique, les cédules, les *valès* et autres reconnaissances de cette nature, dont la valeur nominale est bien souvent mensongère. Nous connaissons les conséquences d'un papier-monnaie, et 1825 nous a appris à nous défier de l'exagération de ces valeurs mobilières. D'un autre côté, les emprunts trompent les citoyens sur leur état actuel. Les contribuables ne se persuadent jamais que ce soit la même chose de payer 50 fr. annuellement ou 1,000 fr. en une seule fois. Ils ne voient que la perte du moment. Leur paresse compte, pour en être délivrés, sur un changement de système ou tout autre événement qui n'arrive jamais : s'ils étaient persuadés de la continuité de la dette, ils s'évertueraient pour reconquérir le capital, et l'industrie s'accroîtrait de leurs efforts. Si la facilité d'emprunter est utile aux gouvernemens, elle est en revanche dangereuse pour les peuples; elle peut précipiter le pays dans des guerres ruineuses, dans des entreprises gigantesques; voilà le péril des gouvernemens forts. Sont-ils faibles? leur crédit ne sert qu'à les faire mettre à contribution par leurs alliés. On les oblige à faire la guerre à leurs frais; on leur emprunte de l'argent, et on leur fait banqueroute. L'exemple n'est pas loin.

« Les partisans du crédit public ont vivement reproché à Hume et à Smith leurs sinistres prévisions sur la fin déplorable que devait avoir l'extension prodigieuse du système financier qui heureusement ne se sont pas

encore réalisées. L'erreur était toute simple; alors les immenses découvertes des Watt, des Arkwrgit n'existaient pas. Depuis ce temps la face des choses est changée; les particuliers ont fait plus de bien que le gouvernement n'a fait de mal. Mais aussi attendez, Messieurs, la dette s'est accrue à raison de cet essor; rien n'est terminé, et la position de l'Angleterre, au milieu d'une guerre qui menace son existence, devient chaque jour plus effrayante. Et, quant à nous, souvenons-nous de la répugnance de Colbert sur les emprunts, et des banqueroutes de 1716, 1769 et 1795.

« On a représenté les rentiers comme les citoyens les plus intéressés au maintien de l'ordre et du repos; les rentiers n'ont qu'un intérêt, c'est de toucher leurs dividendes; c'est une classe qui prend en général peu de part aux entreprises agricoles et industrielles, et qui n'est pas étrangère, comme on semble le croire, aux mouvemens politiques; car il en résulte hausse et baisse dont elle peut profiter également; classe qui d'ailleurs peut souhaiter certains embarras au gouvernement pour en être mieux traités.

« Messieurs, vous connaissez, d'un autre côté, les maux qu'enfante l'abondance des effets publics, l'agiotage qu'il me suffit de nommer, et dont tous les jours nous déplorons les désastres. Mais enfin, il y a des cas où il faut de l'argent à tout prix; il n'y a point de loi contre l'inexorable nécessité. Ces cas sont rares. Ne vaudrait-il pas mieux alors obliger les citoyens à payer le capital de leur quote-part dans l'emprunt? Ils sauraient tout de suite quel est le sacrifice qui leur est imposé et s'arrangeraient en conséquence. Un impôt sur le revenu,

combiné avec un impôt sur les objets de luxe, pourrait même remplacer l'emprunt. Au surplus, laissez les citoyens faire ce que veut faire le gouvernement, c'est-à-dire, emprunter s'ils n'ont pas d'argent. Mais en trouveront-ils et à aussi bon marché? Oui, répond sans hésiter le célèbre Ricardo, si le grand emprunteur se retire du marché. Ce grand emprunteur, qui fait monopole de tout, je n'ai pas besoin de le nommer. »

L'orateur, se livrant ensuite à l'examen des prétendus miracles et de la nature de l'amortissement, établit en principe qu'il n'y a jamais eu un amortissement qui ait subsisté conformément à la loi de son institution, et par conséquent pas un qui ait produit ce que l'on en attendait. « En effet, dit l'orateur, dans les nécessités de l'État, ou ce que l'on qualifie de tel, la première chose qui se présente à l'œil des ministres, c'est le fonds de l'amortissement. Si l'on recourait directement aux contribuables, ils murmureraient, on discuterait : tout est évité en s'adressant au fonds de l'amortissement. »

M. de Schonen croit donc devoir s'opposer au crédit demandé, et parce qu'on ne le fait reposer que sur un emprunt, mesure en général désastreuse, comme il l'a démontré, et parce que le ministère n'a point indiqué les taxes sur lesquelles il préleverait les 4,800,000 fr. « Il ne suffit pas de dire, ajoute l'honorable député, que ces fonds seront faits au budget des voies et moyens. Dans l'état actuel de nos finances, nous avons deux *déficits*, l'un en capital, l'autre annuel. La première chose à faire est de combler ce déficit, soit par des moyens d'économie, soit par des supplémens de taxes. Si vous débitez maintenant le trésor de la somme demandée,

savez-vous si vous aurez, pour y faire face, un revenu réel et non emprunté, correspondant? Si vous étiez obligé de recourir ou à un emprunt, ou, ce qui est la même chose, au secours de la dette flottante, et par conséquent de bons royaux, ce serait alors un amortissement comme celui des bons de l'échiquier en Angleterre, fictif, par conséquent, d'après les principes que j'ai eu l'honneur de vous développer dans l'instant. Ainsi, dans l'hypothèse où le principe de la loi passerait, ce serait le cas, ce me semble, d'adopter l'amendement de mon honorable collègue M. Lafitte, en supprimant toutefois les mots *en rentes*, réservant à prononcer sur le meilleur mode de consolidation, soit par impôt, soit même en rentes, lors de la discussion du budget des voies et moyens. »

L'amendement de M. Lafitte était conçu en ces ternes :

« Un crédit de 80 millions est ouvert au ministre « des finances. Il en sera fait usage en bons du trésor.

« Le mode de consolidation de ce crédit en rentes sera « déterminé par la loi sur les voies et moyens. »

La chambre s'est déclarée contre, à une grande majorité.

Dans le projet de loi relatif à l'interprétation des lois après cassation, M. de Schonen proposa la disposition additionnelle suivante au premier article :

« Cependant, en matière criminelle, correctionnelle « ou de simple police, lorsque le second arrêt ou ju- « gement en dernier ressort aura prononcé, soit le renvoi « du prévenu, soit, dans le concours de deux peines, « la moins grave, cet arrêt ou jugement sera exécuté, « sans préjudice du pourvoi et dans l'intérêt de la loi. »

Mais, M. de Ricard ayant observé que, d'après cet amendement, quoique conçu en faveur des accusés, le

prévenu qui aurait été condamné à la peine la plus douce possible perdrait la faculté de se pourvoir en cassation, M. de Schonen s'empressa de le rectifier. Il fut néanmoins rejeté.

Le 30 mai, dans la discussion du projet relatif à la presse périodique, M. de Schonen se prononça pour la liberté de cette dernière avec une force de raison fort remarquable; il s'éleva contre les mesures préventives des anciennes lois, les trouva d'une rigueur inapplicable dans le siècle de lumières où l'on marche, déclara que la censure ne blesserait désormais que la main téméraire qui voudrait l'employer, félicita le gouvernement de ne plus soumettre à l'arbitraire de son autorisation l'établissement d'un journal et d'abandonner la poursuite des délits de tendance ainsi que la censure; mais il lui reprocha la création des éditeurs responsables, et trouva, dans le cautionnement, une des dispositions inconstitutionnelles, favorable au privilége, créant une inégalité révoltante devant la loi au profit du riche contre le pauvre. Arrivant ensuite à l'examen des amendes énormes prononcées par le nouveau projet, il termina de la manière suivante un discours qui dura plus d'une heure :

« Sommes-nous donc encore au temps où le revenu de la couronne se fondait sur des amendes? Cette source odieuse devrait-elle être lucrative? Elle est répudiée par la Charte, qui abolit la confiscation. Toute amende exorbitante est une véritable confiscation. D'ailleurs, si l'on veut que les lois soient franchement appliquées par les magistrats, il faut proportionner la peine au délit. Sinon ils désobéiront en obéissant à une loi plus impérieuse, celle de la conscience. Les mauvaises lois s'abro-

gent aussi légitimement par la désuétude que par des dispositions expresses. Je ne vous parlerai pas de sa suspension du journal d'un mois à trois mois; c'est la suppression; ni de la signature du gérant responsable, mesure qui, en Angleterre, blesserait toutes les convenances; car il y est de principe que personne ne doit y mettre son nom : c'est une œuvre collective et mystérieuse qui a d'autant plus d'influence qu'elle appartient à tous et n'est l'œuvre de personne. Je ne vous dirai rien, Messieurs, d'une foule d'autres dispositions plus ou moins arbitraires et vexatoires qui se trouvent, soit dans le projet, soit dans les amendes, et qui seront sans doute relevées lors de la discussion des articles. Je finis par les obligations imposées aux journaux existans contrairement aux actes de leur constitution. Sans entrer dans une longue discussion, je dirai ici que la propriété industrielle d'un journal est aussi légitime que si elle se mesurait au mètre ou à l'are; que l'inviolabilité des propriétés ne cède que devant l'utilité publique et une indemnité préalable; que les droits acquis et conservés sur la foi d'une législation précédente sont sacrés; qu'autrement la loi aurait un effet rétroactif, et que dans cette partie le projet viole tout à la fois la Charte, les lois et le droit de la propriété. Au surplus, quoique l'on fasse, la pensée humaine ne peut plus être enchaînée, ni exilée. C'est un fluide que rien ne peut empêcher de prendre son niveau; c'est un fleuve qui s'irrite contre les obstalces, mais qui s'apaise aussitôt qu'ils sont renversés. Cela était vrai déjà pour nos pères. A quoi ont servi les bannissemens, les cachots et la mort? Est-il un livre supprimé qui ait disparu, une pensée nouvelle et vraie

qui se soit éteinte? Non, Messieurs, les livres sont dans nos bibliothèques; plusieurs sont la gloire de la patrie, et les principes poursuivis forment aujourd'hui notre droit politique. Ce qui était vrai alors, à plus forte raison, combien l'est-il pour nous! Depuis eux, que de moyens d'échapper à la censure et à toute surveillance! A la presse que nous avons améliorée par les procédés de la mécanique et de la vapeur, qui rendent le tirage si prompt et si considérable, nous ajoutons les lithographes, les autographes et les presses portatives. Il n'est pas un de nous qui ne soit imprimeur au besoin. Et, puisque l'on fait des réglemens, voilà pour l'intérieur. Mais regardons autour de nous. En Angleterre, en Belgique, dans toute l'Amérique, dans l'Océanie, la presse est libre, et les feuilles des mondes y circulent sous la protection des lois. En Angleterre, une résolution de M. Hutchinson, adoptée par les chambres, affranchit les journaux des frais de port de la poste. Dans les États-Unis, il n'y a pas une ville qui n'ait son journal. Les journaux ne paient ni frais de poste ni timbre. Que disons-nous? L'Inde, si attachée à l'orgueil de ses antiques coutumes, voit le Brame et le simple Bengali composer des journaux dans la langue usuelle du pays, et même en samscrit. On en comptait cinq dans ces deux langues, il y a déjà quelque temps, à Calcutta et dans les possessions anglaises. Messieurs, vous le voyez, la liberté fait le tour du globe. Acceptons-la, et songeons que la presse se sert de garantie; qu'elle est son seul et véritable remède. C'est la lance d'Achille, guérissant les blessures qu'elle a faites. Je vote pour l'article 18 du projet de loi, regardant comme dangereux d'aggraver les dispositions assez sévères

et toujours subsistantes de la loi du 9 juin 1819. »

Le 9 juin, M. de Schonen parla de nouveau sur le projet de loi en discussion, et proposa un sous-amendement de peu d'importance qui fut adopté; le 11, il fut d'avis qu'on retranchât du projet la condition « *d'affirmer que les propriétaires d'un journal réunissent les conditions de capacité prescrites*, cette condition étant un non sens, puisqu'une femme, un mineur, un interdit, peuvent être propriétaires. » Dans la même séance, il demanda « *que l'autorité fût obligée de donner un récépissé de dépôt*, *si on le requiert.* » Cet amendement fut adopté. Le 16, il fit passer un nouvel amendement dans la rédaction de l'article 10. L'adoption de cet amendement causa une longue agitation au centre. Le même jour, il demanda, sans succès, le rejet de l'article 14, qu'il considérait comme injurieux à la magistrature, comme un hors-d'œuvre dans le système de la loi. Cet article défend d'appliquer une autre peine que le double des amendes déjà prononcées par les lois antérieures.

Le 24, M. de Schonen écrivit au président de la chambre que la mort de son fils unique l'empêchait d'assister à la séance du lendemain. La douleur que lui fit éprouver une perte aussi cruelle, le tint quelque tems éloigné des travaux législatifs, et, certes, il ne fallait rien moins qu'une raison aussi puissante pour qu'il cessât de prendre une part active aux travaux de ses collègues. L'accusation dirigée contre le ministère Villèle, par l'honorable Labbey de Pompières, rappela notre compatriote à la tribune. Il fut l'un des premiers orateurs inscrits pour soutenir cette accusation.

Le 29 juillet, ce député prit la parole pour la suppression d'un article du budget relatif à la liste civile : « Je lis, dit-il, dans la section que nous discutons, un article ainsi conçu : « *Frais de transport extraordinaire des dépêches du roi, pendant les voyages de la cour*, 17,000 *fr.* » Je désire que M. le ministre des finances ou M. le commissaire du roi veuillent bien nous donner des explications sur ces faits là, qui me paraissent devoir être portés sur la liste civile. (Murmures à droite.) Je demande le retranchement de cet article. Il me semble qu'il est contraire à la majesté royale de voir un article de cette nature figurer au budget de l'État, quand la liste civile est magnifiquement rétribuée. » (Nouveaux murmures.) Le retranchement proposé est mis aux voix et unanimement rejeté. M. de Schonen s'est levé seul pour son adoption.)

Le 10 et le 11 mars 1829, il parla dans le projet de loi concernant la pêche fluviale, et proposa plusieurs amendemens dont les uns furent adoptés et les autres rejetés à une faible majorité. Au nombre de ces derniers, s'en trouvait un relatif aux délits que peuvent commettre les agens de la pêche et les fonctionnaires publics chargés de les surveiller. M. de Schonen proposait que tout délinquant fût poursuivi, ou à la requête de l'administration, ou à celle du ministère public, sans établir pour les fonctionnaires une jurisprudence exceptionnelle. Son amendement, qu'il soutint avec vivacité, fut l'objet d'une réplique non moins vive de la part de M. Favard de Langlade, commissaire du gouvernement. Cette fois, comme tant d'autres, la raison succomba sous l'influence ministérielle.

Le 14 mars, plusieurs orateurs s'étant élevés contre l'élection de M. de Bully, député du Nord, dénoncé à la chambre par cent quatre-vingt-deux électeurs de l'arrondissement de Lille, M. de Schonen examina cette question, sous le rapport politique et judiciaire, fit ressortir la nullité absolue de l'élection de son collègue, tout en déclarant qu'elle était moins le fait de M. de Bully que celui de l'administration déloyale du ministère Villèle, et termina par ces mots qui ont retenti dans toutes les consciences droites, dans toutes les âmes élevées :

« Je n'ai pas le courage de suivre M. de Bully sur ce terrain. Je le laisse avec sa conscience; elle lui en dira plus que moi. Qu'au moins, au milieu de la douleur que nous ressentons d'un semblable débat, il résulte ce bien pour la chose publique, c'est d'apprendre à quel point un ministère corrupteur peut nous faire descendre. Des hommes d'une position sociale élevée, environnés jusqu'alors de l'estime publique, sont remarqués par lui; ils peuvent lui être utiles. Il les environne, s'en empare, les pousse dans ses voies, l'ambition fait le reste. Le ministère tombe, et ses malheureux cliens demeurent seuls devant l'opinion publique; ils luttent vainement, elle a prononcé leur arrêt. Une conscience pure et un front serein eussent été des biens qu'on n'eût pu leur enlever. »

L'orateur proposa, en conséquence, que sans rien préjuger ni rien admettre, la discussion et la décision de la chambre fussent ajournées au lundi suivant, espérant que dans ce délai l'honneur dicterait le devoir.

La chambre continua, deux jours après, la discussion commencée sur la pêche fluviale. M. de Schonen prit de nouveau la parole sur le même objet, et proposa un

amendement qui ne fut point adopté. Il s'inscrivit ensuite pour parler en faveur de la loi communale et contre la loi départementale.

Le 2 avril, l'ordre du jour ayant ramené la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des conseils d'arrondissement et de département, notre compatriote prit la parole en ces termes:

« Messieurs, c'est un étrange spectacle que celui de cette discussion. Un projet est présenté par le ministère, tous les côtés se sont réunis pour l'attaquer; dans la chambre il semble qu'il y ait unanimité, et cependant personne n'a quitté son poste. Au contraire, chacun se resserre avec plus d'ensemble autour de son drapeau. Le ministre, abandonné des siens, est obligé de descendre dans l'arène et seul de faire face à tous. Pas le moindre servant d'armes pour lui porter aide! Il aurait eu raison, Messieurs, de compter sur ses forces.... Pour vaincre, il suffit de la vérité; mais sans elle, le plus beau talent succombe. Nous ne lui demanderons pas plus de faire fléchir *sa ligne de fidélité au trône*, que de priver la France de ses libertés. Nous respectons ses devoirs qui sont les nôtres; mais nous respectons aussi nos droits. Plût à Dieu qu'en toutes choses les actes fussent d'accord avec les paroles! Pour les nôtres, elles seront le miroir fidèle de notre pensée. Pourquoi la déguiserions-nous? Nous n'avons rien à cacher: tout ce que nous demandons nous semble juste, légitime et mesuré. Si quelque parole trop véhémente nous échappe, nous protestons d'avance contre elle; nous ne faisons la guerre qu'à la pensée qui nous semble fausse, et jamais à l'homme...............................

« Nos adversaires ont sans cesse équivoqué sur le sens complexe et souvent différent du mot *administration :* l'*administration* du pouvoir exécutif est fort différente de l'*administration* en ce qui concerne les intérêts locaux. C'est ce que l'honorable orateur (Charles Dupin) a fait parfaitement sentir en démontant pièce à pièce, si l'on peut parler ainsi, tous les rouages du mécanisme municipal et départemental. La démonstration, Messieurs, ne vous a paru que trop complète; elle ne nous a que trop bien prouvé que les attributions des conseils généraux, comme celles des moindres conseils des communes, ne sont que des attributions de corps purement consultatifs, à qui jamais, en définitive, ne pouvait appartenir la moindre parcelle du pouvoir administratif; car, dans tous les cas, même en ceux où ils délibèrent et avortent, il faut toujours, non-seulement l'exécution, soit du maire, soit du préfet, mais encore l'approbation de l'autorité supérieure. Le ministre a excellé à prouver de quels liens étaient garrotées nos prétendues libertés, ces anciennes franchises, qui avaient été le prix de tant de nobles travaux, et combien c'était à tort que quelques-uns de nos collègues s'en effrayaient. Cependant, oubliant dans la seconde partie de son discours (celle qui nous est spécialement adressée) ce qu'il venait de dire à d'autres, il a grandi pour nous cette autorité qu'il venait d'affaiblir, et il a justifié ainsi les mille précautions dont il entoure le choix des électeurs et des éligibles; employant avec une triste facilité les argumens les plus contraires pour parer aux accidens divers de sa bizarre position. Quoi qu'il en soit, il me semble qu'il est impossible de rien ajouter à la force

des démonstrations du ministre dans la première partie de son discours, pour prouver que la prérogative royale restait intacte. Au contraire, c'est dans ce cas qu'elle s'enrichit de ce qu'elle cède. C'est avec la même franchise que je dirai que, lorsqu'il a voulu combattre les amendemens de la commission, cette puissance irrésistible d'argumentation me paraît l'avoir abandonné. J'ai cette conviction, Messieurs : c'est peut-être une erreur de mon esprit; mais à coup sûr ce n'en est pas une de ma volonté. Voyons si je me trompe, et pour cela, examinons le système de M. le ministre. »

L'orateur s'attache ici à combattre l'opinion de M. de Martignac qui prétendait qu'une loi existante ne pouvait être rapportée par un amendement, opinion contraire à tous les précédens de la chambre. En effet, le droit d'amendement est écrit dans la charte, à côté du droit qu'a le roi de les refuser. Comment le droit d'amendement n'appartiendrait-il pas aux chambres, qui ont celui de délibérer, qui ont celui plus grand encore de faire une proposition de loi? Du droit de corriger le projet naît le droit d'amender. . . . . . .

Quant aux conseils d'arrondissement, rien ne s'oppose à leur suppression s'ils sont inutiles, dit M. de Schonen; toute la discussion se résume en un fait capital : *les électeurs de députés doivent-ils ou non élire les membres des conseils départementaux?* La charte ayant gardé le silence sur les administrations inférieures, tout est à faire en cette partie. Or, la charte ne cherche pas des capacités ailleurs que dans la propriété, et le *cens déterminé* est la limite naturelle qui doit déterminer le nombre des électeurs, parce que les réelles garanties que réclame

l'intérêt public, ne se rencontrent ni dans les hauteurs, ni dans les infériorités sociales. La moyenne propriété que le ministère repousse fait la partie virile de la société. Le ministre a conçu son projet en haine de l'élection telle que l'a faite la charte......

« Ce ne sont pas seulement les droits des électeurs que nous défendons, mais ceux des généreux enfans de cette belle France qui n'a pas un droit à leur donner, et qui leur demande et leur sang et le salaire de leurs travaux; abaissez le sens; et vous détruirez, en l'étendant, les forces de cette aristocratie si redoutable. Ne craignez pas un peuple d'électeurs : vous iriez jusqu'à 100 fr. (ce qu'on ne demande pas), vous ne trouveriez pas quatre cent mille cotes dans tout le royaume, appartenant aussi à des femmes, à des enfans, à des incapables. Vous craignez que les passions politiques, qui sont de l'essence du corps électoral, tel que nous le connaissons, et tel qu'on l'a fait, ne viennent se mêler aux paisibles discussions des intérêts de la commune : ce serait là encore un des motifs qui vous ferait repousser l'identité des électeurs de députés et des électeurs de conseillers. Vous poussez loin les scrupules à cet égard, car vous ne croyez pas à l'influence des plus imposés, appelés cependant par la commission en nombre égal aux électeurs : vous ne comptez pas non plus sur celle des jeunes gens de 25 à 30 ans, qui ne le sont que dans ce cas particulier; ni même sur la division par cantons, qui, favorable aux grands propriétaires, doit changer les combinaisons de l'élection. Si vos craintes sont réelles, élargissez le cercle, abaissez le cens seulement à 200 fr., à 250 fr. même, et vous formez un corps tout nouveau

et tout autre que celui qui est l'objet de vos préventions et de vos terreurs.

« Messieurs, malgré qu'on en ait, en entendant certains discours, on se rappelle ce mot fameux : *la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.* Comment en serait-il autrement, lorsqu'après avoir manifesté les craintes que vous connaissez, on choisit pour remède celui que le bon sens indique comme plus dangereux que le mal que l'on cherche à éviter? En effet, on se plaint de la concentration d'une aristocratie dangereuse, et l'on augmente les uns pour la concentrer encore davantage. On se plaint de l'invasion de la politique dans les conseils généraux, et on l'infuse partout par ses terreurs comme par ses espérances. On n'ouvre la porte de ces conseils et des colléges qui en nomment les membres qu'à la grande propriété dont la fortune, les loisirs et l'éducation favorisent les penchans politiques, sans qu'on puisse lui en faire un reproche. . . . .

« On a été, pour justifier le choix des plus imposés à raison de un par mille, jusqu'à rechercher les traditions de la république mourante...; et, de ces tems si fatals et si glorieux, on n'a su exhumer que la déception qui a présidé à la rédaction des droits politiques; et l'on ne se souvient ni de l'immense gloire nationale de cette époque, ni de l'indépendance de la patrie, ni des désastres de 1814. On semble nous reprocher ces lois à nous qui, la plupart, étions ou jeunes hommes, ou dans la disgrâce en combattant sur une terre étrangère. Nous ne demandons pas ce qu'on faisait alors, et si l'on interrompait de son côté le silence général.

« On a parlé de réélection, Messieurs, et l'on vous a

dit que ce serait sans craindre qu'on s'y présenterait. M. Peel, Messieurs, le plus grand des hommes d'État de l'Angleterre, et sans contredit l'un des plus beaux caractères des temps modernes, a donné sa démission, usage si noble, et qui a tant de peine à passer le détroit! Il n'a pas été réélu. Les peuples aujourd'hui veulent avant tout, pour représentans, des hommes qui écoutent leurs vœux et qui fassent leurs affaires. Ils ont raison, car les affaires des peuples sont aussi celles du prince. Nous, Messieurs, nous sommes toujours libres de ne pas trahir leur confiance ni notre conscience. Ici mes vœux sont conformes à ceux de mes concitoyens, et c'est pour satisfaire un double et impérieux devoir que je vote le rejet de la loi que je n'accepterais qu'avec les amendemens de la commission. »

De nombreux applaudissemens ont accueilli ce discours, et M. de Schonen a reçu, en descendant de la tribune, les félicitations méritées de ses amis.

Cet orateur s'inscrivit, le lendemain, parmi les députés qui devaient parler contre le projet de loi relatif à la pairie. Le 10 avril, il parla contre les droits électoraux de M. Amy, conseiller-d'état, président de la cour royale de Paris. Le 18 et le 25, il lut un rapport sur différentes pétitions. Le 4 mai, il prit la parole pour le même objet. Le 7, le ministre de la guerre ayant entrepris l'éloge de la guerre d'Espagne, M. de Schonen s'écria avec force que c'était une guerre impie, et cette exclamation fut suivie d'une rumeur soudaine dans toutes les parties de la salle. Le 9, il prit de nouveau la parole pour un rapport de la commission des pétitions. Le 20, il se mêla à la discussion relative au budget de 1827, et proposa

l'amendement suivant : « *Le rapport dressé chaque* « *année par la cour des comptes, en vertu de l'art.* 22 « *de la loi du* 15 *septembre* 1807, *sera imprimé et* « *distribué aux chambres.* » Il défendit son amendement par des raisons solides, puisées dans la haute prérogative qu'a la chambre d'exiger tous les documens nécessaires au mandat qu'elle exerce, et dans l'importance qu'il y a d'assurer la marche constitutionnelle du gouvernement en apportant une attention scrupuleuse dans l'emploi des fonds de l'état. Cet amendement fut néanmoins rejeté après une vive discussion dans laquelle M. de Schonen monta plusieurs fois à la tribune. Le 21 juin, le budget lui servit d'occasion pour attaquer la conduite du ministère à l'égard de Galotti, et signaler une lacune dans notre législation criminelle, à propos de l'injuste condamnation du sieur Duclot-Legris, arrêté comme vagabond et condamné ensuite, sur la déclaration de deux forçats, comme galérien échappé du bagne. Le 4 juillet, il appuya une pétition dont le but était d'obtenir le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. Après avoir démontré que l'origine des interdictions ecclésiastiques, en fait d'alliance, était un moyen adroit de lever une contribution, il cita la loi du 20 septembre 1792, qui ne reconnaît d'autres empêchemens que ceux de la ligne directe, ascendante, et des frères et sœurs en collatérale, et prouva que le code civil, en modifiant ces dernières dispositions, avait voulu éviter d'introduire le désordre au sein de la famille, dans un pays où le divorce était admis; mais que le divorce n'étant plus dans nos lois, aucune raison ne pouvait empêcher les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. « Ne mettons pas, dit-il,

la loi aux prises avec les passions, et quand ces passions peuvent n'être pas coupables, qu'une ligne jetée imprudemment dans la loi ne les rendent pas telles! Songez qu'ici la peine ne s'arrête pas aux têtes criminelles, mais qu'elle va frapper des innocens qui ne pourraient recueillir dans la succession de leurs auteurs que le nom flétri d'enfans incestueux et de misérables alimens. La société n'a pas d'intérêt à multiplier une race de *parias.* » (La chambre passa néanmoins à l'ordre du jour.) Le 15 juillet, M. de Schonen parla sur la question des domaines engagés, à propos du domaine de Fénestranges, dont la concession illégale dépouilla l'état d'une valeur immobilière de 15 millions; et le 3 mars 1830, il prit la parole au nom du septième bureau, chargé de vérifier l'élection de M. Berryer, député de la Haute-Loire.

L'opposition vigoureuse que M. de Schonen n'avait pas cessé de faire aux empiétemens du pouvoir qui pesait ignominieusement sur la France, sa qualité de signataire de l'adresse dite des 221, étaient des motifs suffisans pour que les électeurs de Paris lui donnassent de nouveau leurs suffrages. Aussi, au mois de juillet, fut-il élu député à une grande majorité. Le 27, il prit part aux premières réunions de députés, et fut un de ceux qui voulurent organiser la résistance. Nommé, le 30, avec Jacques Laffitte, Casimir Périer, le comte de Lobau, Audry de Puyraveau et Mauguin, membre de la commission municipale, il montra autant de zèle que de courage dans ces momens difficiles où toute l'administration reposait sur la tête de ces six magistrats. Le 1.er août, cette commission adressa au peuple de la capitale la proclamation suivante :

« Habitans de Paris, Charles X a cessé de régner sur la France! Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés, qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français : grâces à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis. Quelques instans ont suffi pour anéantir ce gouvernement corrompu, qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang; elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle. Quel peuple au monde mérita mieux la liberté! Dans le combat vous avez été des héros; la victoire a fait connaître en vous ces sentimens de modération et d'humanité qui attestent, à un si haut degré, les progrès de notre civilisation; vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation; jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

« Habitans de Paris, nous sommes fiers d'être vos frères : en acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévoûment et à vos efforts; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie. Leurs sentimens, leurs principes sont les vôtres : au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un gouvernement qui

vous devra son origine : les vertus sont dans toutes les classes; toutes les classes ont les mêmes droits; ces droits sont assurés.

« Vive la France! vive le peuple de Paris! vive la liberté!

« Lobau, Audry de Puyraveau, Mauguin, de Schonen,
Odillon-Barrot, secrétaire. »

Envoyé à Rambouillet, le 3 août, avec le maréchal Maison, MM. Odillon-Barrot et de la Pommeraie, M. de Schonen accompagna l'ex-roi jusqu'à Cherbourg, où il s'embarqua le 16, et montra, dans cette mission, une fermeté et une modération dignes du grand peuple qu'il était chargé de représenter. Le 6, une ordonnance, signée par Audry de Puyraveau, Mauguin et Lecomte, le nomma provisoirement membre du conseil municipal de Paris, et quelques jours après, Lafayette, dans son projet d'organisation de la garde nationale parisienne, le proposa au roi pour commander la 9.e légion.

De retour à Paris le 19, il prêta son serment de député le 20, et continua, jusqu'à la fin de la session, de prendre part aux débats de la chambre. Louis-Philippe l'appela à la cour des comptes, en qualité de procureur général, et le décora de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Nous ne ferons pas ici la critique des opinions émises depuis un an par M. de Schonen; comme elles s'éloignent souvent des nôtres, nous craindrions trop de nous laisser entraîner vers un jugement auquel l'esprit de parti ne serait peut-être pas étranger. On a signalé ce député comme une des défections du parti patriote les plus inattendues; les journaux de l'opposition l'ont at-

taqué avec violence, le Figaro l'a poursuivi et le poursuit encore de ses sarcasmes..... Persuadés qu'un homme du caractère de M. de Schonen ne peut changer parce que sa position sociale est devenue plus élevée, nous aimons à croire que, dans la prochaine session, il se montrera de nouveau lui-même, et que, dans le procureur général à la cour des comptes de 1831, nous retrouverons l'ancien conseiller à la cour royale de Paris. Cette opinion de notre part est d'autant mieux fondée que M. de Schonen, admis dans l'intimité du palais royal, n'en a pas moins conservé l'expression franche de ses sentimens. Un jour, par exemple, qu'il était question de la guerre, la reine lui ayant demandé ce qu'il en pensait, il répondit: *Madame, si on ne la déclare point aujourd'hui, il faudra plus tard la faire avec le bonnet rouge sur la tête.*

M. de Schonen a épousé la fille de l'honorable Corcelles, si connu par les services qu'il a rendus à la cause nationale. On lui attribue une brochure toute patriotique, intitulée :

De la Noblesse française selon la charte, et un mot sur les ordres de chevalerie, par un Gentilhomme qui, avant tout, est français et citoyen. Paris, in-8.° Dondey-Dupré, 1817.

Un titre de plus, parmi les titres nombreux qui recommandent M. de Schonen, c'est la protection éclairée qu'il n'a cessé d'accorder aux gens de lettres. Jaloux d'en faire sa société habituelle, il s'est lié d'amitié avec beaucoup d'entr'eux, et ils n'ont jamais eu qu'à s'applaudir de leurs rapports avec lui. Plusieurs lui ont dédié quelques-unes de leurs productions.

Moniteur, 1815, 1040; 1819, 915, 941; 1827, 1233, 1244, 1266, 1272, 1277, 1294, 1326, 1333, 1345, 1381, 1600; 1828, 162, 171, 180, 191, 217, 218, 432, 518, 672, 673, 675, 676, 678, 714, 724, 748, 749, 750, 819, 820, 822, 841, 842, 850, 870, 878, 956, 1177, 1230, 1254, 1268; 1829, 318, 320, 328, 329, 330, 331, 332, 347, 358, 360, 381, 382, 462, 476, 480, 528, 529, 631, 640, 645, 671, 697, 717, 718, 726, 730, 793, 801, 802, 806, 807, 808, 819, 826, 1081, 1082, 1200, 1201, 1294, 1295; 1830, 250, 825, 827, 829, 831, 845, 853, 858, 891, 896, 901, 907, 936.— J. B. M. Braun. Statistique constitut. de la Chambre des Députés, de 1814 à 1829, p. 392. — Biogr. des Députés, session de 1828. Paris, 1828. Imprimerie de Anthelm Boucher. In-8.°, p. 388, 389.

SEMELLÉ.

SEMELLÉ (le baron Jean-Baptiste-Pierre), lieutenant-général d'infanterie, député de la Moselle, grand officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Metz le 16 juin 1773. Son père, François Semellé, était receveur du grenier à sel de Metz; sa mère se nommait Barbe Oriot.

Entré au service en 1791, époque de la formation des premiers bataillons de volontaires du département de la Moselle, il fut placé dans le cadre du 3.e de ces bataillons en qualité de capitaine, et partit sur-le-champ pour l'armée, où il parcourut, pendant la révolution, une carrière aussi brillante que rapide. Colonel au 24.e de ligne en 1801, il fut créé officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, se trouva, avec son corps, au camp de Boulogne, et fit ensuite les campagnes de 1806 et de 1807, où il donna des preuves multipliées d'intelligence et de valeur. Au combat de Golymin, en Pologne, 1807, il fut blessé assez grièvement, et se distingua, quelques jours après, à l'affaire de Braunsberg, ville dont les rues furent jonchées de plus de 600 cadavres ennemis. Sa

conduite mérita également des éloges à la bataille d'Eylau, où il combattit, quoique blessé. Général de brigade à la suite de cette sanglante affaire, il fut envoyé en Espagne en 1808, reçut des lettres de baron, et fut décoré, le 22 novembre de la même année, de la croix de commandant de la Légion-d'Honneur. En janvier 1810, le baron Semellé se fit remarquer au combat de Cuença, et transmit, en cette occasion, comme chef d'état-major du premier corps d'armée, un rapport sur ce qui était arrivé dans la baie de Cadix, le 16 mai 1810, et sur l'évasion des prisonniers français détenus à bord d'un ponton. Il mérita des éloges dans une infinité d'autres occasions, et reçut, le 31 juillet 1811, le grade de général de division. Ce fut en cette qualité qu'il se trouva à la prise du camp de Saint-Roch, au mois d'octobre. Quelques jours après, Ballestéros, rentré dans son camp par suite de la retraite des troupes françaises, apprend que le général Semellé se trouve à Bornos avec un seul régiment, le 16.e d'infanterie légère. Résolu de l'y surprendre, il part dans la nuit du 4 au 5 novembre, et arrive devant Bornos, dont il occupe toutes les avenues au moment même où les Français prenaient les armes à la diane. Le général Semellé fait sortir sa troupe hors du village pour prendre position; mais une colonne de deux mille hommes occupait déjà le défilé; le 16.e s'avance au pas de charge, culbute, à la baïonnette, tout ce qui s'oppose à son passage, tue un grand nombre d'Espagnols et s'empare de vive force de la position qu'il comptait occuper. Ballestéros, dans l'impossibilité de nuire au général français, se replia vers Ubrique; mais M. Semellé éprouva quelques pertes, et, dans la première surprise, ses bagages étaient

tombés au pouvoir de l'ennemi. Le 15, le général Semellé, aux troupes duquel ce dernier succès avait rendu de la confiance en leurs forces, prit à son tour l'offensive sur Ballestéros, qui se retira dans les montagnes de Ronda, et ensuite dans le camp de Saint-Roch, où il avait toujours pour ressource de se mettre sous la protection des batteries anglaises de Gibraltar.

Sorti d'Espagne en 1813, où il avait presque toujours rempli les pénibles fonctions de chef d'état-major d'un corps d'armée, notre compatriote partit pour l'Allemagne, où il soutint sa réputation militaire parmi les braves de la grande armée. Il suivit, en 1814, le mouvement rétrograde de nos troupes, et se rendit à Paris peu de temps après l'arrivée des Bourbons. Louis XVIII le nomma, par ordonnance du 1.er juin, inspecteur général d'infanterie dans la 19.e division militaire, et chevalier de Saint-Louis le 8 juillet suivant.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le général Semellé courut se ranger sous les aigles. Nommé gouverneur de Strasbourg, il se trouvait dans cette place lors de la révolte de la garnison, et partagea les dangers auxquels Rapp fut exposé pendant plusieurs jours. Ce général ayant sollicité notre compatriote de conserver son commandement jusqu'à ce que Louis XVIII eût fait de nouvelles dispositions, il ne quitta Strasbourg que le 10 septembre. Mis en demi-activité de service, le baron Semellé se retira dans sa terre d'Urville, à quatre lieues de Metz, s'occupa d'agriculture, et ne quitta sa retraite que pour se mettre au rang des candidats qui briguaient, dans la Moselle, l'honneur de devenir les mandataires du peuple. Cependant, dès 1819, le gouvernement l'avait

fait reporter sur les cadres de l'état-major de l'armée active. Nommé député par l'arrondissement de Sarreguemines, en remplacement de Rolland, décédé en 1821, le baron Semellé a siégé au côté gauche jusqu'à la fin de la session de 1822. Différentes fois il porta la parole, soit sur le budget de la guerre, soit sur certaines parties du système des douanes, et le fit toujours de manière à satisfaire les amis des libertés publiques. Le 28 mars, le général Lafont ayant, dans un discours virulent, prononcé quelques phrases injurieuses aux chefs de l'ancienne armée, une vive interruption éclata sur les bancs de la gauche. MM. Demarçay, Foy, de Lameth, Corcelles, Semellé, debout, criant à l'ordre, interpellèrent avec violence l'orateur qui, en pleine séance, accepta le duel que lui proposa M. Semellé. Il eut lieu le 30, au pistolet. Les généraux Sébastiani, Partonneaux, Gérard et Digeon servirent de témoins. Après trois coups tirés de part et d'autre, ces derniers mirent fin au combat.

La session terminée, M. le général Semellé rentra dans la vie privée. Depuis lors, ses concitoyens firent de vaines tentatives pour le porter de nouveau à la chambre; il échoua plusieurs fois. Mais, au mois de juin 1830, les phalanges des constitutionnels s'étant grossies par quinze années d'opposition, le général Semellé, élu par le grand collége de Metz, fut un des six députés que les électeurs libéraux de la Moselle chargèrent d'arrêter les envahissemens du despotisme contre lequel commençait à se raidir la majorité de la nation. Jamais, depuis trente années, l'élection d'un mandataire n'avait autant préoccupé les esprits; jamais le parti patriote n'avait montré plus de zèle en faveur de ses candidats; aussi l'élection

du général Semellé fut-elle considérée comme le plus beau triomphe du parti populaire dans le département de la Moselle. Presque toute la jeunesse de la ville courut à sa campagne pour le féliciter, et lorsqu'il vint à Metz, il fut l'objet d'une sorte d'ovation : fêté à la loge maçonnique, fêté dans plusieurs maisons particulières, on se rallia avec empressement autour de sa personne, disposé qu'on était de résister avec lui à l'orage qui se promenait alors sur nos têtes. Le soleil de juillet vient luire tout à coup sur la France; on apprend les événemens de Paris; on sait que le général Semellé est à Metz; on le presse, on le conjure, tant la confiance en lui était grande alors, de prendre le commandement de la division, d'organiser la garde nationale, etc.; mais ses fonctions de député l'appellent à Paris, et les Messins le saluent à son départ par des vœux presque unanimes. C'est assurément la plus belle époque de la vie du général Semellé.

Dès son arrivée dans les murs de la capitale, notre compatriote prit part aux travaux de la chambre. Le 18 août, M. le colonel Paixhans ayant démandé que la loi donnât au serment militaire plus d'étendue qu'au serment des fonctionnaires civils, et que, pour la première fois, elle posât des limites à une obéissance qu'on regardait autrefois comme illimitée, M. Semellé, frappé de la justesse de ces observations, monta le lendemain à la tribune pour les développer.

« Messieurs, dit-il, je demande à la chambre qu'elle veuille bien me permettre de l'occuper un instant de la proposition faite hier par mon honorable collègue M. Paixhans, non pour appuyer sa proposition, mais pour lui donner un développement qui aura, je pense,

quelque degré d'utilité dans la discussion actuelle.

« Mon honorable collègue vous a demandé que le projet de loi qui doit déterminer le serment à prêter par les autorités civiles et militaires soit de nouveau renvoyé à la commission, pour passer à un examen plus approfondi, dans la pensée où il était, que le serment à prêter par les militaires pouvait supporter une extension en raison de l'importance de l'action militaire, surtout lorsqu'elle a lieu contre les citoyens. Il était tout naturel que cette pensée vînt à un officier, d'après ce qui s'est passé à Paris dans les derniers jours de juillet.

« Effectivement, Messieurs, les devoirs des chefs et officiers, dans les situations pénibles et délicates, n'ont jamais été parfaitement tracés, et nos réglemens militaires sont imparfaits sous ce rapport. Cependant, tout imparfaits qu'ils sont, si les réglemens eussent été connus des troupes de la garde, les chefs y eussent trouvé une règle de conduite qui eût sans doute prévenu beaucoup de mal. Je saisirai cette occasion pour vous entretenir un instant de l'organisation, de l'esprit et de la conduite de la garde dans les dernières circonstances qui, du reste, ont eu de si heureux résultats pour la France.

« La garde royale a été formée sur les projets et sous la direction de lord Wellington. Ce que j'ai l'honneur de dire à la chambre, j'en possède les preuves matérielles. Dès le principe de l'organisation de cette garde, l'on s'est appliqué à lui donner des chefs dont les opinions étaient toutes contraires au système constitutionnel. Les chefs ont cherché à diriger l'esprit des troupes dans leur sens, pour s'en servir au besoin. Eh bien! Messieurs, malgré le vice d'organisation, malgré l'esprit que les pre-

miers chefs ont cherché à inculper à la garde, il est notoire que la plus grande partie était animée des mêmes sentimens que la France entière, qu'elle voulait le régime constitutionnel, que c'était contre l'ennemi du dehors qu'elle aspirait, ainsi que tous les autres corps de l'armée, à signaler sa valeur, et non contre de paisibles citoyens qui défendaient leurs droits les plus sacrés, qui étaient aussi ceux de tout ce qui était militaire. Jugez, Messieurs, quelle a dû être la position de cette garde lorsqu'elle a été dans le cas d'agir et de faire feu sur les habitans de Paris. Elle a cru remplir un devoir militaire, un devoir d'honneur; elle l'a accompli, et chaque individu qui la composait avait l'âme pénétrée de la plus profonde douleur. Je dois, à cette tribune, leur rendre cette justice; mes honorables collègues partageront mes sentimens, et déjà cette justice ils l'ont obtenue de leurs valeureux adversaires. Je crois, Messieurs, que le serment, tel qu'il est proposé par la commission, est celui que vous devez admettre. Mais je pense qu'il est indispensable, et cette opinion est partagée par le ministre de la guerre, que, dans le nouveau code militaire, les limites de l'obéissance passive que doit tout militaire à ses chefs soient bien clairement et positivement établies pour les cas qui, d'ailleurs, j'espère, ne se représenteront plus, où les troupes seraient dans la douloureuse nécessité d'agir contre les citoyens. »

Quelques jours après, le baron Semellé fit partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à assurer l'état des officiers de tous grades, et, dans le courant de septembre, il reçut du maréchal Gérard, alors ministre de la guerre et son ami, l'honorable mission

d'organiser le personnel des divisions militaires du Nord-Est. Mais, dans ces fonctions de haute confiance, le général Semellé outrepassa le mandat qui lui avait été donné, et se laissa trop souvent guider par des considérations particulières qui ont jeté le mécontentement et la confusion dans certains corps soumis à son organisation. Peut-être, au reste, avait-il de bonnes intentions; mais possédait-il, en même temps, cet esprit juste, ces vues larges, ce caractère indépendant et élevé qui déjouent l'intrigue et mettent les hommes et les choses dans leur vraie place? La conduite du général nous permet d'en douter.

De retour à Paris, après avoir inspecté toutes les troupes des départemens de la Moselle, de la Meurthe, des Ardennes, de la Meuse, des Vosges, du Haut et du Bas-Rhin, du Doubs et de la Côte-d'Or, c'est-à-dire, après avoir été plus de trois mois absent de la chambre, le général Semellé vint y reprendre place à la fin de décembre.

Au mois de mars suivant, M. Guizot ayant attaqué les associations nationales, et particulièrement celle de Metz, mère de toutes les autres, les députés Charles Bouchotte, Paixhans et Semellé crurent devoir monter à la tribune pour justifier leur département des inculpations dirigées contre lui. Voici quelles ont été les paroles du général Semellé, membre lui-même de l'association :

« Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce que vient de dire mon honorable collègue (M. Paixhans). Il y a effectivement à Metz deux sociétés; l'une, comme on l'a fort bien observé, a des opinions un peu plus prononcées, et c'est celle là qui a été l'objet des attaques de M. Guizot. Messieurs, je me trouvais dans mon dé-

partement le 10 décembre dernier, j'ai été témoin des inquiétudes qui s'y sont manifestées. On ne voulait pas me laisser partir, parce qu'on croyait que ma présence pourrait être utile pour nous défendre contre les troupes prussiennes qui étaient campées dans le voisinage. Les forces que nous avions alors dans le département de la Moselle étaient bien faibles. Elles consistaient en un régiment de dragons, un régiment d'infanterie dont l'effectif était de 2,000 hommes, deux régimens d'artillerie composés à peu près de 11 à 1,200 hommes, sans chevaux pour les attelages, et un régiment du génie. Dans la division militaire, il y avait deux faibles régimens de cavalerie et trois faibles régimens d'infanterie. Remarquez qu'à cette époque il y avait 75,000 Prussiens, divisés en deux corps d'armée, prêts à marcher sur nos frontières. Depuis les traités de 1814, nous sommes à découvert dans notre département; on nous a enlevé Luxembourg, Sarrelouis; la position de Landau est entre les mains des Badois. Vous sentez que la population, voyant si peu de troupes pour la protéger, et une masse d'étrangers à sa porte, a dû concevoir bien des inquiétudes. Voilà d'où est venu à l'association cette disposition d'esprit. Ces inquiétudes étaient telles, qu'au moment de mon départ les habitans sont venus en pleurs me retenir, croyant qu'ils allaient être envahis. Le général commandant l'artillerie m'a supplié d'en référer au ministre de la guerre, de lui dire combien les autorités militaires se trouvaient compromises envers les habitans. La place n'était pas en état de défense. Depuis, les efforts du gouvernement ont été grands; les places sont approvisionnées, les troupes tous les jours augmentent de

force, et elles sont animées d'un excellent esprit. Je crois que sous ce rapport la France peut être parfaitement tranquille. » (Très-bien! très-bien!)

Le général Semellé n'a point partagé la disgrâce de ses honorables collègues, signataires de l'association nationale. Non-seulement on l'a conservé sur les cadres d'activité, mais il a obtenu en outre une nouvelle inspection dans le Nord-Est et le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur. On ignorerait encore la source de ces ménagemens du pouvoir, si, dans certaine circulaire électorale répandue par les créatures du général Semellé, il n'avait été dit qu'*il était entré dans l'association dite nationale pour lui donner une salutaire direction.* D'après cela, on ne doit plus s'étonner que M. le baron, décoré de la livrée ministérielle, n'ait pas craint d'user en un jour une popularité de quinze années, en mendiant les suffrages à la porte de trois colléges, et en souffrant que, dans l'un d'eux, on le mît en opposition avec M. Emile Bouchotte, ancien maire de Metz, victime de son dévoûment à la chose publique et aux principes proclamés en juillet. Élu député aux colléges de Metz et de Sarreguemines, le général Semellé a opté pour ce dernier. On ignore encore quelle marche il se propose de suivre à la nouvelle chambre; mais ses antécédens depuis juillet font craindre, avec quelque fondement, qu'il n'appuie de ses votes le ministère qui pèse en ce moment sur notre malheureuse patrie. Il a été désigné à tort comme faisant partie de la réunion Lointier.

Le général Semellé a épousé mademoiselle Geisler. Il n'en a pas eu d'enfans.

Moniteur, 1807, 59, 288; 1812, 91, 612, 761; 1815, 1819, 1822. Voir la table. — Victoires, Conquêtes, etc., t. XVII, XX, XXIV, XXVI. Voir la table. — J. B. M. Braun. Statistique de la Chambre des Députés, p. 394, 395. — Biographie des Hommes vivans, t. V, p. 353, 354; article signé CC. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. XIX, p. 136, 137. — Journaux de la Moselle, depuis juillet 1830.

SERÈNE (Saint).

Virtus multiplices non jugiter expetit annos;
Exhibuit mundo, primo spectabilis ævo,
Fulgida sinceræ pietatis signa Serenus.
Stemmata nil tangunt: fortunam, tecta parentum
Deserit, atque inopem gaudet traducere vitam
Vincit opes animo; peregrinâ ignotus in orâ
Pascit oves; noscique timens, et clausus in antro
Exprimit Angelicos humano in corpore mores.

Temp. met. sacr.

« La vertu n'attend pas toujours le nombre des années; Serein, à peine sorti de l'enfance, donne des marques de la plus grande piété; il n'est touché ni par la noblesse ni par l'opulence de sa famille : il quitte la maison paternelle pour mener une vie pauvre et inconnue. Sa grande âme le rend bien supérieur aux richesses; il va dans une province étrangère où il s'abaisse jusqu'à la condition de berger. Dans cet état même, il craint d'être reconnu; il se cache dans une grotte, et là, dans un corps terrestre, il mène une vie tout-à-fait céleste. »

Serein ou Serène, saint hermite, issu d'une famille noble du pays messin, vivait dans le 7.e siècle, sous le règne du roi Dagobert. Son père se nommait Adrien et sa mère Serène. Ils n'épargnèrent aucun soin pour lui donner une éducation distinguée; mais leur fils, porté d'inclination vers l'étude des livres saints, négligea tout ce qui n'avait pas un rapport direct avec la religion. Après avoir vécu saintement dans le Pays Messin, il se retira, selon les uns, dans une solitude aux environs de Trèves, et selon d'autres, près de Troyes, en Champagne, fit ensuite le voyage de Rome, pour visiter les tombeaux des apôtres, en rapporta des reliques qu'il déposa dans

son oratoire, et mourut le 2 octobre 650. Sa vie, écrite par Desguerrois et Dusaussay, est un tissu de fables où la vérité se fait à peine jour.

Corollar. Martyrol. Gall. ap. Le Cointe, an. eccl. Fr. ad an. 650, n. 33. — L'Année Sainte de la Maison de Lorraine, par François Vinot, de Froville, manuscrit. — Grande Histoire de Metz, t. 1, p. 398, 399. — Temple des Messins, p. 86 et 89.

SICARD (le Chevalier.)

Sicard (François), né à Thionville le 6 juillet 1787, l'un de nos meilleurs écrivains militaires et l'un des officiers les plus utiles dans les travaux historiques spéciaux du dépôt général de la guerre, dirigés en l'absence du comte Guilleminot, par le spirituel et laborieux marquis de Carrion-Nisas, colonel de cavalerie.

Le père de M. François Sicard, issu d'une famille de cultivateurs aisés, était de la Loubière, département de l'Aveyron; du grade de simple soldat au régiment d'Hainaut, M. Pierre Sicard, par sa bonne conduite et ses services, devint lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis.

Son fils, élevé au collége de Rhodez, y fit de bonnes études; mais, entraîné par l'esprit militaire qui dominait alors la jeunesse française et qui fermente toujours en elle, le jeune Sicard n'attendit pas l'appel légal, et avant l'âge de dix-sept ans, s'engagea dans le 62.e régiment d'infanterie, alors à Modène. Un coup de feu, reçu en 1805 à l'affaire de Castel-Franco, un coup de baïonnette, reçu le 18 mai 1809, à l'assaut du fort de Malborghetto, où il monta des premiers, sont les effets

et les preuves des dangers que ce jeune homme courut en Italie, et qu'il cherchait en toutes occasions. En 1809, son courage le fit signaler à l'ordre de l'armée de Calabre, pour avoir défendu un poste à Rogliano avec vingt-deux grenadiers contre quatre cents habitans qu'il était convenu, en France, d'appeler des brigands, parce qu'ils résistaient à notre injuste agression.

Attaché comme secrétaire particulier à notre compatriote le comte Grénier, et estimé de ce brave général, M. Sicard a acquitté la dette de la reconnaissance en consacrant sa plume à la biographie de son protecteur; il a été employé pendant sept ans à Thionville, sa patrie, comme officier de l'état-major; ces années de repos ont été laborieusement employées à des études graves et soutenues, à de nombreuses recherches qui portent maintenant leurs fruits; c'est de Thionville que M. Sicard a été appelé au dépôt général de la guerre. Sous le ministère de M. de Clermont-Tonnerre, sans autre recommandation que sa réputation d'officier actif et lettré, il a été nommé, pour première récompense, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ses connaissances comme littérateur et son expérience militaire rendirent sa collaboration précieuse aux deux journaux mensuels, intitulés : *Journal des Sciences militaires des armées de terre et de mer*, et *le Spectateur militaire*; il est membre de l'Athénée des arts, de la société royale de géographie et de la société française de statistique universelle. Cette dernière société est une importante création qui, sous la direction et l'impulsion de nos premiers savans, de nos hommes d'état les plus éminens, acquerra bientôt en France un grand crédit.

Aux fondateurs de la société de statistique[1] s'est bientôt réunie une élite d'hommes zélés, parmi lesquels on compte M. Sicard, appelé dans l'organisation de cette académie, à faire partie du conseil d'administration[2].

OUVRAGES DE M. SICARD.

Le premier écrit qui ait fait connaître M. Sicard, est :

I. *Précis historique sur M. le comte Grénier, lieutenant-général des armées du roi...* » Metz, Imprim. d'Ephraïm Hadamard, 1828, in-8.° avec portrait. 56 pages. Cet ouvrage, dicté par de nobles sentimens, laisse peu de prises à la critique. Plusieurs journaux en ont fait l'éloge.

[1] La Statistique est une science vaste et toute positive; ses principes, ses devoirs et son but sont exprimés dans la définition qu'en fait D. Fr. Donnant; il l'appelle l'*art de dresser et de présenter l'inventaire exact des choses remarquables et vraiment existantes d'un état*.

[2] Pour que l'on puisse apprécier la vaste base sur laquelle repose et agit la société française de statistique universelle, il est nécessaire d'offrir à nos lecteurs le tableau de son organisation.

Les travaux de la société sont divisés en trois grandes classes qui comprennent dix-neuf commissions.

La 1.re classe compte deux commissions : topographie (terraquée, hydrographique et atmosphérique); productions naturelles (minérales, végétales et animales). Cette classe réunit les matériaux de la *Statistique physique* ou *descriptive* qui fait connaître les richesses fournies par la nature, le climat, le sol et la demeure des hommes.

La 2.e classe se compose de dix commissions : population, langues, religion, instruction publique, agriculture, industrie, commerce intérieur et extérieur, état scientifique, littérature, beaux-arts. Ces commissions traitent de la *Statistique morale* et *philosophique* qui fait connaître la culture intellectuelle, morale et philosophique, et développe l'état de la population, de l'industrie, de la civilisation, en un mot, les forces morales.

La 3.e classe enfin, comprend les sept commissions qui suivent : pouvoir législatif, administration publique, pouvoir judiciaire et tribunaux, finances, armées, marine militaire et marchande, diplomatie. Cette classe réunit les matériaux de la *Statistique civile* et *politique* qui se rapporte au gouvernement, et entre dans tous les détails sur les institutions sociales et les relations extérieures.

M. Sicard a fait paraître au dépôt de la guerre :

II. *Tableau comparatif des différentes organisations de l'armée de terre en France,* depuis 1763 jusqu'en 1825, etc. ; précédé d'un *Précis historique sur les organisations antérieures,* (lithographié).

III. *Tableau historique de la solde des troupes françaises,* depuis 1791 jusqu'en 1823 ; précédé d'un *Précis et de Tableaux comparatifs de la valeur des monnaies, de l'écu et du marc d'or et d'argent pendant le même temps.*

IV. *Tableau statistique de l'État militaire de la France en* 1829 *et* 1830 ; publié par J. Corréard jeune. Dédié à la Société française de statistique universelle. Une feuille grand atlas. Prix : 6 fr.

Les travaux inédits de M. Sicard sont :

V. *Essai historique sur la solde des troupes françaises.* Ouvrage qui aura quatre à cinq cents pages in-8.°

VI. *Résumé de l'Histoire des arts et des institutions militaires en France,* depuis Pharamond jusqu'au règne de Charles X.

Fort volume in-12.

On trouve dans le Journal des sciences militaires, une suite de mémoires qui méritent d'être indiqués :

VII. *Observations sur la nécessité d'établir un nouveau réglement sur le service des places,* t. III.

VIII. *Coup d'œil rapide sur les guerres anciennes et modernes, et les différens genres de tactique employés jusqu'à nos jours,* t. VI, p. 516 à 532.

IX. *Précis historique sur le corps des ingénieurs géographes,* t. XVI, p. 111 à 121.

X. *Précis historique de la direction générale du dépôt de la guerre,* t. XVI, p. 218 à 227.

XI. *Chronologie de la maison militaire des rois de France, et des différentes gardes qui lui ont succédé,* depuis

Clovis jusqu'à nos jours, t. XVI, p. 267 à 289, 370 à 388.

XII. *Mémoires chronologiques sur les différentes armes de nos troupes faisant la suite et le complément de la chronologie de la maison du roi.*

XIII. *Chronologie de la marine, des colonies, des découvertes, des institutions, siéges, batailles et combats maritimes,* depuis la fondation de la monarchie jusqu'à Charles X, t. XVII, p. 41 à 73, 169 à 205, 283 à 317.

XIV. *Chronologie de l'infanterie française, de l'infanterie étrangère au service de France, et des institutions qui y ont rapport,* depuis l'an 89 de J. C. jusqu'au règne de Charles X, t. XVII, p. 56 à 72, 199 à 217, 273 à 286, etc.

Dans le Spectateur militaire, on remarque:

XV. *Mémoires sur les Campagnes de l'armée du Rhin et de Rhin-et-Moselle, etc.* Compte rendu. 48.ᵉ livraison du Journal des Sciences militaires. A été tiré à part in-8.° Paris, Corréard. Une feuille.

XVI. *Etat de l'artillerie en France,* du 13.ᵉ au 17.ᵉ siècle (Fragmens historiques), t. VII, p. 252 à 261.

XVII. *Composition de la maison du roi et des princes, en* 1664. (Recherches historiques). T. VII, p. 493 à 499.

XVIII. *Recherches historiques sur les guerres, siéges et traités de paix,* depuis l'origine du nom français, t. VII, p. 619 à 649.

XIX. *Recherches historiques sur les diverses formations, sur les exercices, les manœuvres et les évolutions de ligne, etc.*, t. VIII, p. 579, etc.

L'ouvrage qui rendra durable la réputation de M. Sicard et qui paraît en ce moment, est intitulé :

XX. *Histoire des Institutions militaires des Français, depuis la fondation de la monarchie jusqu'en 1826, avec un Atlas de 200 planches, représentant les uniformes militaires anciens et modernes, les armures, les machines de*

guerre, etc., etc., suivie d'un Aperçu sur la Marine militaire, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules jusqu'à nos jours; par M. F. Sicard, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes, collaborateur du Journal des Sciences militaires et du Spectateur. Dédié au Roi des Français. IV volumes in-8.° d'environ 500 pages. Paris, J. Corréard jeune, éditeur, et Anselin, libraire. 1830—1831.

Cet ouvrage, fruit d'immenses recherches, de laborieuses élucubrations, rédigé avec une sagacité remarquable, remplira une véritable lacune. Il continue, corrige, refait même tout à neuf l'*Histoire de la Milice française* du père Daniel. Plus familiarisé avec son sujet que le jésuite, son devancier, écrivant d'ailleurs à une époque où la plume du guerrier peut s'exercer avec indépendance, M. Sicard acquiert, dès aujourd'hui, par sa longue et difficile entreprise, des droits incontestables à la reconnaissance du monde savant, des militaires instruits et des explorateurs de l'antiquité. L'*Histoire des Institutions militaires des Français*, dont la publication a été retardée par les événemens de juillet et par des difficultés survenues entre l'auteur et son imprimeur, vient enfin de paraître et de répondre aux légitimes désirs de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire nationale; plusieurs journaux en ont parlé avec éloge, et tout récemment le roi de Prusse, à qui M. Sicard avait fait hommage de son travail, l'en a remercié dans une lettre gracieuse, accompagnée d'une bague enrichie de diamans.

Voici comment, dans son avant-propos, M. Sicard présente le plan de son travail :

« Il fallait aborder de longues recherches sur la statistique, pour fixer avec précision la composition des diverses parties de l'armée à toutes les époques, la hiérarchie des dignités et des grades, leur origine, leur importance, leur apparition

sur la scène de l'histoire, et le moment où ils s'effacent pour faire place à de nouvelles fonctions que commandait un nouveau système de guerre.

« Ce travail pénible et souvent fastidieux, ne nous a point rebuté. Nous avons même, pour les hautes dignités de l'armée, donné, d'après des ordonnances d'une date positive, les noms des personnes qui en ont été revêtues.

« Nous n'avons pas été moins exacts et moins sévères pour toutes les autres parties de l'organisation des troupes, depuis les bandes courageuses mais désordonnées de Clovis, jusqu'aux régimens, si bien disciplinés, que Napoléon avait familiarisés avec la victoire.

« C'est ainsi qu'après chaque grade, chaque arme a aussi son histoire détaillée. L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, etc., occupent chacune dans cet ouvrage une place relative à leur importance.

« L'administration, partie si essentielle dans le système de guerre actuel, et si négligée autrefois, précède, dans notre livre, l'histoire des armes régulières. Le mode et l'ordre des approvisionnemens et des subsistances, les fonctionnaires chargés d'y pourvoir, leurs attributions spéciales et leurs rapports avec les autres grades de l'armée, etc., tout cela forme une connaissance aujourd'hui indispensable pour tous les militaires qui veulent joindre à la science des armes l'intelligence des affaires.

« Enfin, toutes les variations de l'armement, de l'habillement, de l'équipement, etc., ont aussi attiré notre attention, non pas seulement sous le rapport de la vérité historique que nous tenions à conserver, mais principalement parce que nous savions que c'est surtout dans l'art de la guerre que rien n'est indifférent pour augmenter le bien-être, alléger le fardeau, redoubler la confiance, fortifier la santé ; car ce sont là les auxiliaires les plus solides du courage. Sous

ce rapport, donc, on peut aussi dire, pour le costume militaire, ce qu'on a dit dans un autre sens : l'*habit est une puissance*. Ici ce n'est pas seulement à l'esprit ou à la mémoire, mais à l'œil surtout qu'on devait parler. Les descriptions les plus fidèles sont faibles et obscures en comparaison d'un dessin soigné et ressemblant. Nous avons donc ajouté à cet ouvrage un atlas de 200 gravures.

« Tel est l'aperçu rapide, incomplet, insuffisant de notre ouvrage. Bien souvent, en le composant, le découragement et l'impatience nous ont atteint; mais soutenu par le suffrage des militaires éclairés que nous avons consultés; encouragé surtout par le Dépôt général de la guerre, qui a bien voulu nous ouvrir ses riches archives, nous avons repris courage, redoublé de zèle, d'ardeur et de persévérance. Qu'il nous soit donc permis d'offrir ici le témoignage de notre gratitude aux personnes qui nous ont assisté de toute leur bienveillance.

« Grâce à elles, nous avons accompli cette histoire; nous l'offrons au public avec confiance, malgré ses nombreuses imperfections. Les choses nous ont beaucoup plus occupé que les mots : on peut se passer de l'artifice du discours dans un livre qui a un but d'utilité bien positif.

« Nous avions adopté d'abord le titre d'*Abrégé chronologique de l'Histoire militaire des Français, ou Essai historique sur les institutions et les origines militaires, etc.* Alors, nous faisions entrer, comme partie essentielle de notre plan, l'histoire générale de France, qui n'en est qu'un accessoire. En donnant aujourd'hui, avant tout, les développemens convenables à ce qui regarde les institutions militaires proprement dites, notre ouvrage prend le titre plus vrai, d'*Histoire des Institutions militaires des Français*.

« Par ce que lui reste de l'ancien plan, il offre l'avantage de comprendre tout ce qui a rapport à la marine, cette branche si importante de la puissance d'un grand état. Tant

de souvenirs de gloire, tant d'illustration, tant de progrès pour la science, tant de conquêtes de tous genres se rattachent à la marine, qu'elle exigerait, seule, de longs et de riches volumes. Nous ne pouvions la traiter que dans ses rapports avec les autres branches de la force publique, et nous nous sommes attaché à en donner un aperçu exact plutôt que complet. »

Nous ne ferons pas à l'auteur le reproche d'avoir été infidèle à son titre et à ses engagemens envers le public. Sa tâche, quoique fort épineuse, a été remplie; mais, dans la crainte que l'amitié personnelle que nous lui portons ne donne lieu à suspecter notre éloge, nous laisserons aux feuilles publiques le soin de le faire, et nous terminerons cet article, que la modestie de M. Sicard trouvera sans doute déjà trop long, en publiant le *Rapport* suivant, *fait au ministre de la guerre le* 11 *septembre* 1830.

« Le Ministre de la guerre a ordonné, en octobre 1827, que l'on examinât le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Abrégé chronologique de l'histoire militaire des Français*, envoyé par M. Sicard.

« Le chef de la section de statistique a fait connaître dans l'examen de ce manuscrit, sous la date du 15 novembre 1827, que cet ouvrage, fruit de recherches longues et laborieuses, serait fort utile, si l'auteur, après l'avoir revu avec soin, parvenait à le compléter en profitant d'un manuscrit sur le même sujet, déjà préparé au dépôt de la guerre, et il pensait que M. Sicard méritait d'obtenir les moyens de perfectionner un travail dont l'utilité ne laissait aucun doute.

« En conséquence de ces conclusions, M. Sicard fut autorisé à se rendre à Paris pour mettre la dernière main à l'*Abrégé chronologique*, et compléter l'histoire des institutions militaires de la France.

« On a indiqué à cet officier, dès son arrivée à Paris, les

additions et les améliorations dont son livre paraissait susceptible, et l'on se plaît à reconnaître qu'il a rempli cette tâche d'une manière digne d'éloges.

« L'*Abrégé chronologique* se compose de quatre volumes in-8.°, et est divisé en six Parties.

« La Première contient un aperçu assez développé de notre histoire militaire depuis l'origine des Gaulois et des Francs jusqu'à nos jours.

« La Seconde fait connaître l'origine des grandes dignités militaires de l'armée, et suit, pas à pas, les changemens survenus, jusqu'en 1826, dans les différens grades ou emplois.

« La Troisième Partie renferme un historique intéressant sur l'administration, les hôpitaux, les finances, la solde, les subsistances, les étapes, la justice militaire et les tribunaux.

« Ces trois parties sont traitées avec concision et clarté. L'auteur y développe les variations successives qu'ont éprouvées ces diverses branches de l'administration des troupes.

« La Quatrième présente l'histoire complète des différens corps militaires, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à l'année 1826. La milice, les corps privilégiés, les régimens étrangers au service de France, les gardes nationales, les troupes hors ligne; chacune de ces institutions est passée en revue avec beaucoup de précision dans ses diverses transformations.

« La Cinquième Partie de l'ouvrage de M. Sicard est aussi développée et traitée avec autant de soin que les précédentes. L'auteur l'a consacrée aux institutions des corps royaux de l'artillerie, du génie et des ingénieurs géographes. On remarque, dans la section qui concerne les fortifications, l'exposé du perfectionnement graduel des moyens d'attaque et de défense des places. Cette *cinquième partie* contient en outre un précis historique sur la noblesse d'épée et les titres qui la constituent; une description géographique des

places fortes; une dissertation sur les guerres anciennes et modernes, et sur les différens genres de tactique employés jusqu'à nos jours.

« Les institutions particulières qui n'ont pu trouver place dans les chapitres précédens, forment la Sixième et dernière Partie de cet ouvrage. Dans ce nombre, on citera ce qui concerne l'hôtel royal des Invalides, les écoles militaires, l'historique des armes anciennes et modernes, etc., etc.

« L'auteur termine ses longues et laborieuses investigations par un Aperçu sur la marine militaire, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules.

« Enfin, le texte est accompagné de 200 gravures représentant les uniformes anciens et modernes, les armures, les machines de guerre, etc., etc.

« La difficulté et l'étendue des recherches auxquelles M. Sicard a dû se livrer, l'authenticité des sources auxquelles il a puisé, l'utilité incontestable de son travail et le vaste sujet d'instruction qu'il présente, sont autant de titres qui paraissent permettre d'appeler l'attention de M. le Maréchal Ministre de la guerre sur cet ouvrage. »

Le Lieutenant-Colonel, chef de la section de statistique militaire au dépôt général de la guerre,

Moline de Saint-Yon.

SIDO.

Sido (Philippe-François), maître en pharmacie, chimiste distingué, est né à Metz le 1.er mai 1752. Ayant perdu son père à l'âge de cinq ans, sa mère, restée veuve, en prit un soin particulier, et le mit au collége des Bénédictins où il fit d'excellentes études qu'il termina complètement à l'âge de quinze ans. Une vo-

cation décidée le poussait vers l'étude des sciences naturelles; il entra chez le savant Bécœur (V. son article), pharmacien de Metz, qui l'initia dans son art, et lui donna des notions étendues d'ornithologie et de botanique. L'ayant quitté, après cinq années d'un travail assidu, il partit pour Strasbourg où il remporta un premier prix qui lui valut une place d'interne à l'hôpital militaire. Cette position avantageuse pour un jeune homme désireux de s'instruire, fit naître à Sido l'idée de joindre à l'étude des sciences naturelles celle des sciences médicales. Il consacra trois années à ce nouveau plan d'éducation scientifique; se rendit ensuite à Paris pour se perfectionner sous des maitres tels que Baumé, Payen, Déyeux, Parmentier, et pour consolider, à l'école de Desault et de Pinel, l'instruction médicale qu'il avait acquise précédemment. Élève en pharmacie chez le célèbre Cadet de Vaux, son maître ne tarda pas à l'apprécier. Une amitié fondée sur l'estime les lia dès lors intimement l'un à l'autre, et ils demeurèrent constamment unis. En 1777, Sido ayant rédigé un *Mémoire sur l'usage des Parmentières* (pommes de terre), Parmentier, Cadet de Vaux et notre compatriote furent admis à l'honneur de présenter à Louis XVI du pain fait avec ces tubercules. De retour dans sa ville natale en 1779, il eut le bonheur, peu de temps après son arrivée, de sauver la vie à une famille entière qui avait été empoisonnée par de l'arsenic. Sido employa, en cette circonstance, le vinaigre étendu d'eau, procédé dont la médecine ignorait encore l'efficacité, mais que de nouvelles expériences ont bientôt mise dans tout son jour. A cette époque, l'huile essentielle d'anis était le

remède préconisé contre les empoisonnemens par les acides minéraux; les médecins de Paris firent grand bruit dès qu'ils surent qu'un apothicaire de province avait empiété sur leur domaine; la Faculté cria à l'imposture; les journaux prirent fait et cause pour ou contre notre compatriote, mais Cadet de Vaux et les chimistes l'appuyèrent du poids de leur autorité, et la raison triompha.

Reçu maître en pharmacie le 22 juillet 1779, et membre du jury médical depuis 1805, Sido passa trente-sept années dans l'exercice de son art. Après le 9 thermidor, sa réputation de savoir et de probité le fit placer au conseil municipal, où il prononça différens discours dont on applaudit les vues philantropiques. Il est mort le 15 mai 1816, regretté des pauvres dont il était le bienfaiteur et l'appui, et de tous les hommes qui savent apprécier le mérite modeste et la vertu. Sido avait été lié avec Parmentier, Fourcroy, Chaptal, Pilâtre de Rozier, etc. Son fils lui a succédé dans l'exercice de la pharmacie. Son petit-fils, M. Ernest Boulet, a été notre collaborateur pour la rédaction de *l'Indicateur de l'Est*. (Voyez son article, t. I.er)

SIERCK (JEAN ET PIERRE DE).

SIERCK (Jean de), évêque de Toul, appartenait à une illustre et ancienne maison seigneuriale de Sierck qui portait d'or à l'aigle de sable, et qui est éteinte depuis la fin du 17.e siècle. Ce prélat, né vers 1250, fut long-tems archidiacre de l'église de Trèves. Les chanoines,

pleins de confiance en ses vertus apostoliques, voulurent le nommer archevêque, après la mort de Henri de Fénestrange, mais il refusa, aimant mieux occuper un rang secondaire que d'avoir à plaider avec ses compétiteurs. Elu évêque d'Utrecht en 1288, après la déposition de Jean d'Assouve, il lutta contre l'aristocratie féodale qui disputait alors au clergé le pouvoir temporel que ce dernier voulait usurper. Obligé de se défendre par la force des armes, il rentra en possession du domaine et du château de Vredel que Gisilbert d'Aemstel avait usurpé sur son église, et montra, dit l'histoire, autant de fermeté que de sagesse dans l'administration épiscopale. En 1797, après huit années de séjour à Utrecht, il y fut remplacé par Guillaume de Malines, et envoyé à Toul. *Tandem hic venerabilis Ioannes episcopus apostolicâ autoritate translatus, Tullensis episcopus effectus est, postquàm octo annis rexisset episcopium.* (Chron. de Flandre.)

Les bourgeois de Toul, entraînés alors dans le mouvement général qui avait lieu en France pour l'émancipation des communes, soutenaient, les armes à la main, leurs prétentions légitimes. Jean de Sierck fut obligé de leur permettre de lever, dans son diocèse, les tailles et les subsides qu'ils jugeraient nécessaires; et comme, pendant la vacance du siége épiscopal, l'empereur d'Allemagne avait accordé au duc de Lorraine, Frédéric IV, le gouvernement du Toulois, mesure à laquelle les bourgeois s'étaient constamment opposés, Jean de Sierck se rendit à Strasbourg où l'empereur se trouvait par hasard, et obtint la révocation d'un décret qui rapportait au duc de Lorraine 100 livres de rentes.

La chaîne historique des empereurs d'Allemagne nous

apprend que ce prélat fut envoyé, par les princes de l'empire, en ambassade vers le pape: *Novis posteà in dictis comitiis ad idus novembris Norimbergæ adfuerunt Bohemiæ et Apuliæ reges cum germanis principibus, qui omnes jurarunt pro immunitate jurium imperialium præcipuè Rheni vestigalia sub disceptatione fuêre, quæ sui juris esse Cæsar contendebat, sed non absque odio et livore possidentium. Ibi post declaratum Rodolphum filium Cæsaris archiducem Austriæ, legatio ad Romanum pontificem est decreta. Missi sunt Tullensis episcopus et Conradus Oetingensis comes, qui electorum communi nomine peterent ut Albertum cunctis electorum suffragiis electum confirmaret. Pontifex verò id se facturum negavit, parricidam esse Albertum, nihilque juris in imperio tenere præter vim publicam, etc.*

Jean se rendit une autre fois à Rome pour assister au jubilé de 1300.

Il paraît que ses lumières le firent appeler différentes fois à des ambassades importantes, mais l'histoire ne nous a laissé presque aucun détail sur la vie politique de ce prélat. Il ne vécut pas toujours en harmonie avec les Toulois dont l'exigence augmentait, sans doute, à proportion de l'arbitraire que l'évêque voulait introduire dans la partie temporelle de son administration. En 1302, les esprits étaient même irrités à tel point, que le jour des Rameaux les Toulois pénétrèrent de vive force au sein de la cathédrale et empêchèrent Jean de Sierck de continuer l'office. Il y eut dès-lors alliance offensive et défensive entre Jean de Sierck et ses chanoines; le peuple fit la paix et reconnut l'autorité temporelle de son évêque; mais, peu de temps après, il se révolta

de nouveau et mit en prison le doyen de Port. Jean de Sierck, fatigué de voir son autorité et même sa vie compromises de jour en jour, afferma, pour quatre ans, le revenu de son évêché à son neveu Philippe de Sierck, chantre de l'église de Toul et archidiacre de celle de Metz, et alla vivre dans la retraite où il mourut en 1305.

Meurisse, dans son Histoire des évêques de Metz, assure que Jean de Sierck avait un frère nommé Pierre, archidiacre de Marsal, élu évêque de Metz après Renaud de Bar, mais dont l'élection fut contestée. Il ajoute que l'évêque de Toul se rendit à Avignon pour prier le pape Jean XXII de confirmer cette élection et lui présenter un savant *Commentaire sur le* 6.e *livre des décrétales*. Mais, il y a double anachronisme dans le récit de l'écrivain Meurisse, Jean XXII n'ayant occupé le siége pontifical que onze années plus tard, et Renaud de Bar n'étant mort qu'en 1216. Voici les faits: Il y eut, après le décès de ce dernier prélat, une sorte de schisme parmi les chanoines messins. Les uns voulaient Pierre de Sierck, les autres désiraient Philippe de Bayon, archidiacre de Sarrebourg. Pierre, soutenu par Ferri IV, duc de Lorraine, obtint la pluralité des voix; Philippe de Bayon, au contraire, s'appuyait du crédit d'Edouard, comte de Bar. Les deux candidats partirent pour Avignon et sollicitèrent en vain la confirmation de leur élection. Après deux années d'attente, le pape nomma évêque de Metz Henri Dauphin, fils de Humbert de la Tour, et d'Anne, héritière du Dauphiné. Depuis lors, l'histoire s'est tue sur Pierre de Sierck.

Martin Meurisse. Hist. des év. de Metz, p. 493. — Histoire eccl. et pol.

de Toul, par le rév. p. Benoit de Toul, p. 463 à 465. — Histoire de Metz, in-4.°, t. II, p. 508. — Chronique de l'Évêché. — D. Calmet, Biblioth. lorr., p. 891.

SIERCK (Jacques de).

Indépendamment des deux prélats que la maison de Sierck fournit à Toul et à Metz, cette petite ville donna naissance, vers la fin du 14.e siècle, à Jacques de Sierck, qui obtint, en 1439, de Raban, archevêque de Trèves, moyennant 60,000 ducats, qu'il abdiquerait en sa faveur les fonctions épiscopales. On dit même qu'il donna une pareille somme à l'évêque de Liége pour l'engager à renoncer aux prétentions que lui donnaient son titre de coadjuteur de Raban. Quoiqu'il en soit, Jacques de Sierck ayant reçu ses bulles du pape Eugène IV, fut sacré le 11 septembre 1439, et fit, immédiatement après, son entrée solennelle dans la ville de Trèves. Le clergé y était alors en guerre avec les bourgeois qui, accablés d'impôts, s'étaient emparés des biens de la main-morte pour l'obliger à participer aux charges publiques. Mais les prêtres avaient mieux aimé quitter la ville. Jacques de Sierck leur donna l'ordre d'y rentrer sur-le-champ, de payer les droits imposés sur le vin, afin d'aider la ville dans les obligations immenses qu'elle avait à remplir depuis la dernière guerre, et rétablit ainsi le calme dans son diocèse. Quelque tems après, le collége électoral des états d'Allemagne ayant élu empereur Frédéric, duc d'Autriche, Jacques de Sierck fut envoyé en ambassade vers ce prince pour l'inviter à se rendre à Aix-la-Chapelle, afin d'y recevoir les ornemens impé-

riaux. Le 20 décembre 1441, il se rendit à Metz, accompagné de deux cents jeunes seigneurs Allemands, fut reçu par les magistrats de cette ville dans le quartier connu sous le nom de la *Haute-Pierre*, et accepta les présens d'usage; savoir: quatre bœufs, quatre queues de vin [1], et cent quartes d'avoine. Les seigneurs du chapitre lui donnèrent également deux queues de vin. Parti le surlendemain pour Nancy, il en ramena son oncle Conrad Bayer, évêque de Metz, séjourna de nouveau dans cette dernière ville et reprit la route de Trèves. L'année suivante, il assista au couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, l'accompagna ensuite à Francfort, Strasbourg, Vieux-Brisach, et obtint de ce prince l'investiture du temporel de son église, le pouvoir de prélever le droit de péage pour le vin et autres marchandises à Coblentz, Verden et Hammerstein. Quelques années après, l'empereur Frédéric lui accorda le même privilége dans les villes d'Engers et de Boppart.

Ce fut aussi en 1442 que Jean de Hurte de Schonec, seigneur des environs de Trèves, ayant attaqué Jean d'Esch, abbé de Prume, originaire du Pays-Messin, Jacques de Sierck, embarrassé des affaires de son clergé avec la bourgeoisie Tréviroise, implora le secours de René, duc de Lorraine, qui lui envoya sur-le-champ des aventuriers nommés Armagnacs, dont la réputation était européenne et qu'il avait à son service. A peine s'étaient-ils montrés que le seigneur de Hurte cessa les hostilités.

Berry, dans son histoire de Charles VII, rapporte que

[1] La queue de vin répondait à deux pièces de Champagne.

ce monarque étant allé à Nancy en 1443, y reçut les hommages de l'archevêque de Trèves et du comte de Blankenheim, chargés, par l'empereur d'Allemagne, de renouveler avec le roi de France leur ancienne alliance. Il paraît que ces deux ambassadeurs s'acquittèrent avec succès de leur mission. La même année, Jacques de Sierck assista à la diète de Nuremberg que l'empereur Frédéric III convoqua pour remédier au désordre résultant de la division qui régnait entre le pape Eugène IV et le concile de Basle. Le pape n'ayant pas voulu acquiescer au projet du concile, Jacques de Sierck et l'archevêque de Cologne se détachèrent de la cause d'Eugène III, et prirent ouvertement le parti de l'empereur. Ce pontife obstiné les excommunia, mais sa sentence n'eut aucun effet, et, au commencement de l'année 1447, il leva même l'interdit dont il les avait frappés.

En 1450, Jacques de Sierck se rendit à Rome avec son oncle Conrad Bayer de Boppart, pour y gagner les indulgences du jubilé, et profita de son séjour dans cette ville pour plaider près du pape Nicolas V, les intérêts de son église, et obtenir la permission de fonder une université à Trèves. Nicolas y consentit et publia, le 2 février 1454, une bulle par laquelle il donne à son vicaire apostolique, Jacques de Sierck, l'autorisation d'établir une académie destinée à l'enseignement de la théologie, du droit civil et canonique, et de toutes les autres sciences. Nicolas, par cette bulle, assimile, sous le rapport des prérogatives et des honneurs, les professeurs et les élèves de la nouvelle académie à ceux de l'université de Cologne. Quelques jours après, une nouvelle bulle, accordée aux prières de l'ar-

chevêque, supprimait trois canonicats et en affectait les revenus ainsi que celui de trois cures à l'entretien des professeurs; mais l'archevêché de Trèves, ravagé par plusieurs seigneurs qui en consumaient les revenus, accablé de dettes énormes, était loin de jouir de cet état tranquille si nécessaire aux travaux de l'esprit et aux établissemens qui ont pour objet le développement de l'intelligence humaine. L'académie de Trèves demeura en projet tant que vécut Jacques de Sierck. Il ne réussit pas davantage à rendre à son église son ancienne splendeur, quoiqu'il fût puissamment secondé par l'empereur Frédéric III dont il était l'ami.

En 1453, notre prélat s'étant trouvé à une assemblée des princes d'Allemagne tenue à Neubourg, et dont le but était de délibérer sur les moyens de repousser les Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople, il parla dans le sens de la guerre avec une éloquence véhémente, et entraina l'assemblée; mais d'autres affaires survenues depuis mirent obstacle à cette nouvelle croisade.

Jacques de Sierck était à la veille de succéder à son oncle, dans l'administration de l'évêché de Metz, lorsqu'il tomba malade. S'étant fait transporter à Palz, près de Trèves, il y mourut le 26 mai 1456, après dix-huit jours de maladie. Son cœur fut apporté à Trèves et enterré devant le maître-autel de la cathédrale.

Ce prélat, un des plus illustres de son siècle, tant par ses connaissances littéraires que par son habileté diplomatique, n'a cessé de jouer un grand rôle dans les affaires du temps. René, duc de Lorraine, se l'était attaché en qualité de grand chancelier; l'archevêque de Mayence lui avait aussi confié les fonctions de grand-

chancelier de l'Empire, attachées à la dignité de son siége, et l'empereur avait en lui une telle confiance qu'il était au courant de toutes les grandes affaires qui se traitaient en Europe. On le voyait, comme César, dicter en même temps à ses secrétaires plusieurs lettres différentes sur des objets d'un grave intérêt; il aimait les lettres et les protégeait; son idée de fonder une académie, idée que Jean de Bade, son successeur, a eu le bonheur d'exécuter, en disent assez pour le prouver. Il a composé des constitutions pour les chanoines de Saint-Castor de Coblentz, et des statuts pour ceux de Saint-Siméon de Trèves. On y trouve des pensées d'ordre et de réforme monastiques, devenues alors bien nécessaires dans les cloaques de fanatisme et de débauche dont l'église était infestée. Mais ces qualités, chez Jacques de Sierck, se trouvaient obscurcies par de grands défauts. Il manquait de franchise, s'exprimait ordinairement à mots couverts, aimait l'argent, vendait les emplois plutôt qu'il ne les donnait au mérite, écrasait ses peuples d'impôts pour subvenir à ses goûts somptueux et aux besoins de sa famille.

Le 11 juin 1456, les chanoines de Trèves se réunirent pour lui donner un successeur. Deux de ses parens, Philippe de Sierck, grand prevôt de Trèves, et Jean Bayer, archidiacre de la même église, réunirent quelques suffrages, mais Jean, marquis de Bade, l'emporta.

Brouver. Annal. Trevir., t. II, p. 277, 279, 282, 283, 284, 287, 288, 289, 290.— Manuscript. Monast. Tholeiensis.— Chron. du Doyen de Saint-Thiébaut, an 1441, 1444.—Meurisse. Hist. des Euesques de Metz, p. 650. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, 1.re éd., t. II, p. 909 à 916 et 910. — Biblioth. lorr., p. 891. — Grande Histoire de Metz, t. II, p. 653. — Histoire des Sciences, etc., dans le Pays Messin, in-8.°, 1829, p. 316.

SIERCK.

SIERCK (Adolphe de), chartreux, né à Sierck, mort à la chartreuse de Trèves dont il était vicaire, vécut dans le cours du 15.e siècle. Marguerite de Bavière, épouse du duc Charles II, ayant choisi pour directeur ce sage et pieux ecclésiastique, il profita de son séjour à la cour de Lorraine, pour écrire la vie d'une princesse vertueuse que ses bienfaits ont rendue chère à ses sujets. Le P. Raderus, jésuite, auteur de *la Bavaria Sancta*, avait recouvré le manuscrit d'Adolphe de Sierck. Il en donna de longs extraits dans son ouvrage que l'on peut consulter, car celui du P. Adolphe n'a point été imprimé. On ne sait même aujourd'hui ce qu'il est devenu.

En 1752, la vie de Marguerite de Bavière se trouvait dans un manuscrit du R. P. Thierri Leutsch, sacristain de la chartreuse de Trèves; mais on ne prouve pas, dit D. Calmet, que ce soit la vie originale de la duchesse Marguerite. C'est plutôt une copie de ce qu'en rapporte le P. Raderus.

Le manuscrit du P. Thierri Leutsch commence de la manière suivante:

Sequitur vita beatæ Margaretæ Palatinæ Reni Boiariæ seu Bavariæ, Principis Roberti Bavarri Imperatoris filiæ, Caroli secundi Lotharingiæ Ducis conjugis, ex Mathæo Radero S. J. Sacerdote; qui ex manuscriptis V. P. D. Adolphi ex Assindiâ, Professi et Prioris Domus Trevirensis, necnon Rectoris Carthusiensis novæ Planationis in Mariæ Rivulo propè Circium.

On est partagé d'avis sur le mérite de cet ouvrage.

Dom Calmet le trouve écrit d'un style simple et rempli d'onction; Chevrier, au contraire, prétend qu'il renferme peu de jugement et beaucoup de puérilités.

Dom Calmet. Bibliot. Lorr. Additions et Correct., p. 121. — Chevrier. Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres de Lorraine, Bruxelles, 1754, 2 vol. in-12, t. II, p. 160, 161.

SIMMER.

SIMMER (le baron François-Martin-Valentin), général de division, député du Puy-de-Dôme, commandant de la Légion-d'Honneur, etc., est le fils de Martin Simmer, négociant, et d'Elisabeth Schiltz. Il naquit le 7 août 1776, à deux heures du matin, dans un bourg de la partie allemande du département de la Moselle, et non en 1774 comme l'indiquent la Biographie des Hommes vivans, les Tables du Temple de la Gloire, et d'autres ouvrages. M. Simmer, entré au service le 7 novembre 1791, comme simple soldat, s'est élevé rapidement au grade d'officier. Nommé chef d'escadron le 14 février 1807, officier de la Légion-d'Honneur le 7 juillet suivant, il était attaché, en 1808, en la même qualité, à l'état-major du prince de Neufchâtel, armée de Portugal. Au sac d'Evora, (mois de juillet), dès que les sapeurs eurent pratiqué, dans la muraille d'enceinte, un trou assez grand pour qu'un homme pût y passer, le général Margaron s'étant précipité le premier par cette ouverture, fut suivi, immédiatement après, par M. Simmer. Le 4 août suivant, cet officier fut envoyé en parlementaire à Badajoz où s'étaient rassemblé quinze mille

Espagnols. On ne le reçut pas dans la place, et le lendemain il suivit le mouvement de l'armée qui se porta sur Abrantès, sous les ordres du général Loison.

Le courage et l'intelligence que M. Simmer ne cessa de montrer à l'état-major des chefs militaires auxquels il fut attaché depuis 1808 jusqu'en 1812, lui méritèrent un prompt avancement. Parti pour la campagne de Russie, en qualité de colonel, il fut nommé général de brigade le 8 octobre, peu après le départ de Moscou; se trouva au combat de Krasnoï, sous les ordres du maréchal prince d'Eckmulh, signala son dévoûment et son intrépide activité en une infinité de circonstances, et reçut, pour récompense, le 4 mai 1813, la croix de commandant de la Légion-d'Honneur. Il avait sous ses ordres, en 1814, la gendarmerie des départemens envahis, avec laquelle il couvrit, à Châlons, la rive gauche de la Marne et prit part aux manœuvres et aux combats de la Champagne.

Après les résultats de la campagne de France, le baron Simmer fut employé dans la 19.e division militaire en qualité de commandant du Puy-de-Dôme, et créé chevalier de Saint-Louis. Au retour de Bonaparte, en mars 1815, il se rendit à Lyon à la tête des troupes qu'il commandait, se rangea sous ses aigles, et reçut, le 21 avril, le brevet de général de division. A Vaterloo, le baron Simmer combattit à la tête d'une division du 6.e corps, et, à la fin de cette courte et désastreuse campagne, il commandait le 2.e corps d'armée, avec lequel il se retira sur la rive gauche de la Loire. Son quartier-général était à Tours.

La promotion du baron Simmer au grade de général

de division ayant été annulée par ordonnance royale du 1.er août 1815, il fut mis à la demi-solde et se retira dans le département du Puy-de-Dôme. Mais une ordonnance ministérielle du 26 février 1816, lui enjoignit de résider au Mans, sous la surveillance des autorités. Autorisé depuis à revenir dans le Puy-de-Dôme où il possède de grandes propriétés, mis en disponibilité en 1819, à la retraite en 1824, le baron Simmer entra bientôt dans une autre carrière où il rendit encore par ses votes indépendans et consciencieux, des services à sa patrie. Il fut élu député du 1.er arrondissement du Puy-de-Dôme, le 11 juin 1828, en remplacement de l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, démissionnaire. Son adhésion à l'adresse des 221, le ramena, au mois de juillet 1830, sur la scène politique, en qualité de député du même collége, et, dans la lutte des trois grands jours, présent à Paris, il fut un des premiers généraux de l'ancienne armée, et, par conséquent, un de nos premiers mandataires qui prirent les armes pour assurer la cause de l'indépendance. Au mois d'août suivant, il fit partie d'une députation du Puy-de-Dôme chargée de présenter au roi les hommages de ce département. A l'époque des dernières élections, la *Société aide-toi le ciel t'aidera*, dans sa galerie parlementaire, a reproché au général Simmer de ne point imiter le zèle ni les votes consciencieux de M. Chardel près duquel il se place, à la 2.e section de gauche, de n'avoir point encore paru à la tribune et d'être incertain sur plusieurs questions fondamentales de notre droit public. L'accusation était trop grave pour qu'on n'y répondît point. L'*Ami de la Charte*, journal du Puy-de-Dôme, s'est

chargé de ce soin; voici comment il s'exprime: « Le général Simmer, depuis sa nomination, en 1828, a été un des députés les plus exacts, les plus assidus aux séances. A la session dernière, qui fut si longue, si fatigante, le général Simmer, plus zélé que beaucoup de députés de la gauche qui n'attendirent pas la clôture de la session, ne quitta Paris qu'après la séance de prorogation. Quant à ses votes, dont on va jusqu'à suspecter la pureté, nous dirons que non-seulement ils ont toujours été consciencieux, mais libéraux dans toute l'acception du mot. S'il en était besoin, nous invoquerions à cet égard le témoignage de MM. Lafayette, père et fils, de M. Baudet-Lafarge et de tous les députés du côté gauche qui, connaissant M. Simmer, savent qu'il n'a jamais varié dans ses opinions patriotiques. L'effet de cette dénonciation ne peut nuire à l'élection du général Simmer. Une manœuvre plus adroite a été employée; on a dit qu'il venait de recevoir le commandement d'une division; il n'en est rien; et de plus, le général n'acceptera du service que pour faire la guerre. Dans ce cas, il s'empresserait de donner sur-le-champ sa démission, pour ne pas laisser notre ville sans représentant. On a reproché au général Simmer les services que son obligeance naturelle lui a fait rendre. Au moment de la révolution, lorsqu'il a fallu sur-le-champ pourvoir aux places vacantes, les députés ont eu nécessairement une grande influence sur la nomination des candidats aux emplois. Le général Simmer, qui, comme ses collègues, a été accablé de sollicitations, n'a pas trouvé assez de charmes dans les démarches qu'il a dû faire afin de les appuyer, pour qu'il ne se conforme pas avec plaisir au

vœu exprimé par les électeurs de le voir s'abstenir désormais de son officieuse influence. »

La profession de foi de M. Simmer était ainsi conçue :

« Je déclare que je voterais contre l'hérédité de la « pairie : cette opinion, déjà ancienne pour moi, se « fonde sur l'égalité des droits consacrée par la charte.

« J'ai déjà voté pour l'adjonction des capacités ; il n'a « pas tenu à moi que cette disposition n'ait été intro- « duite dans nos lois : je n'ai pas besoin d'ajouter que « je voterais encore dans le même sens.

« Pour la fixation de la liste civile et la réduction « des dépenses, j'appuierais toutes les propositions d'é- « conomie compatibles avec la juste dignité de la cou- « ronne, et la régularité des services publics.

« L'émancipation des communes par une loi d'attri- « butions depuis longtems réclamée, et l'organisation « départementale sur des bases larges et populaires, « trouveront en moi un partisan sincère et persévérant. »

Cette déclaration, que sa briéveté et sa concision rendent vague, n'était pas de nature à satisfaire complètement les patriotes du Puy-de-Dôme, aussi hésitèrent-ils à donner leurs votes à leur ancien député. Au premier tour de scrutin, sur 303 votans, il n'obtint que 137 suffrages ; M. Dessaigne, avocat, son plus redoutable concurrent, 101, M. Lafitte 22, M. Blatin 22, M. Félix de Leyval 7, etc...... Le lendemain, il sortit à une assez faible majorité.

Le général Simmer est un très-bel homme, ayant beaucoup d'affabilité dans les manières. Il a épousé, à Clermont-Ferrand, la veuve d'un M. Tournade.

Moniteur. Il le désigne à tort sous le nom de Simmaire. 1806, 305 ;

1807, 366, 1297; 1814, 801, 920; 1815. V. la Table. — Victoires, Conquêtes, etc., t. XVIII, 94, 97; XXI, 277; XXIII, 84, 86; XXIV, 203; XXVI, 199. — Biographie des Hommes vivans, 1819, t. V, 391, art. signé S. S. — Biogr. nouv. des Contemporains de MM. Norvins, Jouy, etc., t. XIX, p. 208, 209 — J.-B.-M. Braun. Statistique constitut. de la chambre des députés de 1814 à 1829, p. 397. — J. Dourille. Biographie des députés de la nouvelle chambre septennale, etc., in-8.°, 1819, p 268, 269. — Les Communes, Courrier des électeurs 1831, N.° 304, p. 1231. — L'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme, N.os du 2 et du 7 juillet 1831.

SIMON DE SARREBRUCK.

Il existe un ouvrage ayant pour titre:

Journal contenant le voyage faict en Hierusalem et autres lieux de dévotion, tant en terre saincte qu'en Ægypte par très illustre Seigneur Messire Simon de Sarrebruche, chevalier, baron d'Anglure au diocèse de Troyes en l'année 1395. *Mis en lumiere pour la premiere fois sur le manuscript trouvé en une bibliothéque.* In-16. Troyes, 1621. Sans chiffres de pagination.

La Notice de Lorraine, par D. Calmet, t. II, p. 413, offre une courte notice sur ce Simon de Sarrebruck qui épousa Élisabeth, ou, comme on parlait alors, Isabeau de Chatillon, et qui mourut *en Chypre.* Ce narré est conforme à ce qu'on lit dans l'avis au lecteur en tête du *Journal* rédigé par quelqu'un de la suite de Simon, qui, revenant d'Orient, aborda l'ile de Chypre en 1395. Jacques, roi de cette île, averti de son arrivée, s'empressa de lui envoyer « un de ses écuyers et avec lui « mille chevaux et sommiers pour porter son bagage et « celui de sa compagnie. » Mais, peu de temps après, Simon tomba malade et mourut à Nicotie, capitale du pays.

Le rédacteur du *Journal* qui peint Simon comme un homme de bien et d'une piété tendre, paraît très-crédule. « A Venise, on leur montre, dit-il, dans la *maison Dieu*, « une grosse dent du Géant Goliath, *laquelle avoit plus « d'un demi pied de long et pesoit douze livres*; à Ramas « (Rama), on leur indique la maison où la sainte Vierge « alloit à l'école pour apprendre à lire; à Gareza (Gaza), « ils trouvent quelques mécréans que l'on appelle Sama- « ritains et d'icelles personnes ne peuvent être au monde « vivans que mille personnes, comme il nous fut dit: « ainsi l'ordonna notre seigneur à la prière de Moïse. »

Que Dieu l'ait ainsi ordonné à la prière de Moïse, rien n'appuie cette assertion, mais la vérité est que le nombre des Samaritains, à l'époque dont il s'agit, était déjà très-restreint, et qu'on en trouvait quelques-uns à Gaza. Benjamin de Tudèle, qui, au 12.e siècle, voyagea en Orient, est un écrivain peu véridique, mais son récit, appuyé par d'autres auteurs, atteste le nombre exigu des Samaritains qui actuellement n'est plus guère que d'environ deux cents individus, la plupart à Naplouse et quelques-uns à Jaffa. Ce fait est constaté par les lettres que j'ai reçues des Samaritains mêmes avec lesquels j'ai renoué la correspondance qu'ils avaient eue jadis avec Scaliger, Ludolph et Marshal, mais qui était interrompue depuis cent dix-neuf ans. (Voy. mon Histoire des Sectes, t. II, p. 313 à 336.)

Simon de Sarrebruck, après avoir visité les lieux saints de la Palestine, partit pour le monastère Sainte-Catherine de Sinaï, passa de là au Caire, et vint, comme on l'a dit, terminer sa carrière à Nicotie. Ce *Journal* n'est guère qu'un itinéraire; il peut cependant fournir

quelques faits pour établir la chaîne des traditions historiques et des descriptions géographiques.

Cet article, comme on a pu voir par ce qui précède, nous a été envoyé par M. Grégoire. Nous n'y avons rien ajouté ni changé.

SIMON.

SIMON (Léon), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés médicales, fils de M. Simon dit de Briey, ex-receveur de l'enregistrement à Courcelles-Chaussy (Moselle), condamné à mort en 1815 comme complice dans une conspiration contre les Bourbons, est un des jeunes praticiens éclairés de la capitale, où il a fixé sa résidence depuis 1818.

M. Léon Simon, né à Metz à la fin du siècle dernier, après avoir fait avec succès ses études classiques dans sa ville natale, est allé étudier la médecine à la faculté de Strasbourg où il a reçu le bonnet de docteur en médecine. Il s'est fait connaître de bonne heure dans le monde libéral par son affiliation aux carbonari, et dans le monde savant par l'ouvrage suivant dont les journaux ont rendu un compte favorable :

Résumé complet d'Hygiène publique et de médecine légale, précédé d'une introduction historique, et suivi d'une biographie et d'un vocabulaire; par M. Léon Simon, D. M. Un vol. in-32. Prix : 3 fr. 50 c. Paris, 1829. Au bureau de l'Encyclopédie portative.

M. Simon est un des collaborateurs du Journal complémentaire des Sciences médicales. Il y a inséré plusieurs articles judicieux, ainsi que dans la Revue encyclopédique.

STATOR.

Stator (Pierre. — *Petrus Statorius* ou *Stoinski.*), né à Thionville, disciple de Théodore de Bèze, savant sectaire, ardent pour les nouveautés en matière de religion, passa en Pologne en 1559, y propagea les opinions de Macédonius contre la divinité du Saint-Esprit, et fut le successeur d'Orsacius dans le rectorat du collége de Pinczow. Christophe Sandius, qui, dans son *Nucleus historiæ ecclesiasticæ* (In-4.° Cologne, 1676), ne parle pas de Stator, répare cette omission dans l'appendix de cet ouvrage (Ibid., 1678, p. 91), mais il varie sur les noms qu'il lui donne; il l'appelle successivement *Petrus Statorius Gallus*, *Petrus Statorius Gonesius*, *Petrus Gonesius*, et simplement *Gonesius*. Le même Sandius, dans sa *Bibliotheca Antitrinitariorum* (In-8.° Freistad, 1648, p. 47), le cite sous son véritable nom, et donne la liste de ses ouvrages. C'est dans Sandius et dans Lubinieski (*Historia reformat. cales. Poloni.*), que le père Fabre, continuateur de Fleuri, a puisé ce qu'il dit de Stator. (Histoire ecclésiastique, xxxv, 66 et 67.)

Les premiers ouvrages publiés par Stator avaient pour but d'attaquer la divinité du Saint-Esprit et même celle de Jésus-Christ; qu'il l'ait fait par conviction ou seulement pour acquérir une certaine renommée en soutenant des idées hardies, peu conformes aux préjugés religieux de l'époque, c'est ce que nous ne pouvons pénétrer. Les historiens sociniens prétendent que si Stator abandonna plus tard l'hérésie qu'il proclamait, ce fut moins en raison d'un retour sur lui-même que par la crainte

de se mettre en opposition formelle avec ses amis, de perdre ses pensions et tous les avantages qu'on lui faisait en France. Le fait est que, dans un synode tenu en 1567, Stator nia hautement qu'il eût jamais manifesté des sentimens contraires à la divinité des trois personnes. Alexis Radecius, un des assistans, lui rappela les opinions hérésiarques qu'il ne dissimulait pas au collége de Pinczow; mais Stator persista à vouloir passer pour orthodoxe, aussi Budzinius l'a-t-il appelé le *Protée de son siècle.*

Stator avait un esprit vaste; il parlait avec une rare élégance le latin, le français et le polonais. Tous ses ouvrages roulent sur la théologie et sont contraires au dogme de la *Trinité :*

I. *Livre contre le Dogme de François Stancar.* 1560. Stator avait depuis peu le rectorat du collége de Pinczow, lorsqu'il mit cet ouvrage au jour. Prateolus ou du Préau dit que Stophilus l'ayant lu, accusa aussitôt son auteur d'hérésie. C'est convenir qu'en certains points de matière religieuse Stator voyait plus juste que la plupart des écrivains de son siècle.

II. *L'oraison funèbre de Jeana Laska.* 29 janvier 1560.

III. *Lettre à R. Chelmius.* 30 janvier 1561. C'est une réponse faite par ordre du synode de Pinczow, sur cette question: *doit-on invoquer le Saint-Esprit?*

IV. *Grammaire polonaise.*

V. Il a coopéré, avec plusieurs savans, à *la traduction de la Bible en langue polonaise.* Cette Bible, connue sous le nom de *Bible des Pinczowiens,* a été imprimée en 1563, par les soins et aux dépens du prince Nicolas Radziwil, palatin de Wilna. Stator y a travaillé six ans, pendant son rectorat du collége de Pinczow. Il a laissé un fils, nommé comme lui, Pierre Stator, auteur de quelques écrits dont on peut voir la liste dans le dictionnaire historique de Jœscher.

D. Calmet a omis de placer Pierre Stator dans sa Bibliothèque lorraine; la grande Histoire de Metz ne fait que citer l'époque de sa mort, arrivée en 1570; M. Teissier en dit fort-peu de chose dans son Histoire de Thionville.

Voy., pour plus de détails, les auteurs déjà cités et les suivans: Bibliothèq. curieuse, historique et critique, de David Clément, in-4.° 1753; t. IV, p. 190 et suiv. — Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque, de Dibdin, 4 vol. grand in-8.° 1825, III, 251, IV, 9. — Dibdin en parle aussi dans la Bibliotheca Spenceriana, II, 85 à 89.

STEMER.

Stemer (Nicolas-François-Xavier), secrétaire de l'intendance de Metz sous M. le Lefebvre de Caumartin, est né dans cette ville, d'après l'histoire de D. Brocq. (Manuscrit. 5.e add. à la biogr. du 2.e vol.)

Stemer ne nous est connu que par l'ouvrage statistique suivan :

Traité du département de Metz. (Les armes de Lefebvre de Caumartin.)

A Metz, chez Joseph Collignon, imprimeur du Roi, à la Bible-d'Or. 1756. In-4.°, VIII, 474 pages, avec une carte gravée par Lattré, indiquant les routes des lieux d'étapes; prix : 6 f.

Ce volume, quoique superficiel, présente des notions utiles sur le commerce de la province : l'état alphabétique et topographique des villes, bourgs et villages, copié sur d'autres recueils statistiques plus anciens, contient beaucoup d'inexactitudes. L'ouvrage est dédié à M. de Caumartin.

Biblioth. hist. de la France, n.° 631, 2232 et 38758. — Le continuateur du père Lelong a consacré trois articles à l'écrit de Stemer. — M. Teissier. Essai sur la Typographie à Metz, p. 139.

TAILLEUR (Demoiselle.)

Tailleur (Anne-Victoire), fille de Nicolas Tailleur, propriétaire, officier de la seigneurie de Distroff, et de Jeanne Boisteau, mérite, par ses vertus et surtout par sa bienfaisance, de trouver place dans ce panthéon littéraire de la Moselle. Née, en 1763, à Distroff, village à une lieue de Thionville, Victoire Tailleur épousa, le 28 août 1786, M. Alexis de Méjanés, quartier-maître-trésorier du régiment de Hainault (infanterie), alors en garnison à Thionville. Son mari étant mort, elle devint la fondatrice, et depuis, la supérieure générale de l'ordre des dames hospitalières de Sainte-Chrétienne de Metz, congrégation qui compte aujourd'hui vingt-trois établissemens dans le seul diocèse de Metz, et plusieurs autres dans les diocèses de Reims et de Châlons. Cette pieuse et utile association est consacrée au soulagement des pauvres et à l'instruction gratuite des jeunes filles. Une ordonnance du 25 avril 1816, confirme et reconnaît les statuts des dames hospitalières, déjà approuvés par un décret du 26 décembre 1810.

Histoire de Thionville, p. 475.

TALANGES (Les Sires de).

C'est dans le 15.e siècle que nous voyons, pour la première fois, figurer le nom de *Talanges* dans les annales messines.

Ce fut un seigneur de Talanges qui, après la chute

de notre république, fut choisi par les Français, en 1552, pour succéder à Jacques de Gournay dans la dignité de maître-échevin. Le 21 avril, il prêta serment de fidélité au roi de France, mais à condition qu'il ne prendrait que le titre de *protecteur* et qu'il n'exigerait des Messins autre chose que leur coopération à la ligue formée contre l'Empereur. Les Treize de la ville qu'on avait renouvelés dans l'espoir d'en obtenir une docilité plus grande à Henri III, imitèrent le patriotisme du maître-échevin. Tous voulaient Metz libre et forte, tous jurèrent de lui conserver ses priviléges. Aussi, leur serment, transcrit ci-après, est-il plus tôt un acte d'alliance qu'un contrat de soumission :

« *Nous, etc., ayant entendu de vous que pour le bien du Saint-Empire, recouvrement et conservation de ladite liberté, a été ces jours passés, fait et accordé entre vous et les Princes de ladite Germanie, ligue offensive et défensive, à l'encontre de Charles V, Empereur de ce nom, à présent régnant, et ses adhérens. Pour le bien de laquelle ligue, vous vous êtes en personne avec votre armée, acheminé jusqu'en cette ville et cité de Metz, ne voulant, comme il ne seroit raisonnable, nuire et défavoriser ladite ligue et entreprise, tendant au bien commun de la Germanie et Saint-Empire; nous jurons et promettons sur nos honneurs, et la part que nous prétendons en Paradis, de ne jamais aider ni supporter ledit Empereur, ni sesdits adhérens, en quelque sorte ni manière que ce soit, contre vous, ni contre vos amis et alliés. Ains, au contraire, de vous porter toujours honneur, faveur, assistance, aide et confort, tant de notredite ville et places qui en dépendent, que de nos biens,*

personnes, facultés, vivres et commodités, dont vous aurez besoin à l'encontre d'icelui Empereur et sesdits adhérens. Suppliant Votre Majesté de nous vouloir prendre et recevoir en sa protection et sauve garde, sans préjudice toutefois des droits du Saint-Empire.

« *Le* 21 *d'avril* 1552, *le Roi étant à Metz en son logis, accompagné des Princes, des Maréchaux de France, etc., les Maître-Echevins, Treize jurés, etc., ont prêté le serment solennel ci-dessus transcrit.* »

Les fonctions de Talanges ayant cessé en 1554, il fut remplacé par Michel Praillon.

Le 5 septembre 1576, Henri III engagea les Messins à nommer gouverneur de la forteresse de Vry (canton de Vigy) un sieur de Talanges, messin au service de la reine Elisabeth de Hongrie: « *Nous assurant, dit le roi, que l'ayant en ses mains la sçaura bien conserver en nostre service et sera soigneux, estant mesme de vostre patrie, de l'entretenir au prouffit* DE VOSTRE RÉPUBLIQUE, *laquelle, en le faisant, nous fera service très-agréable, et toujours fera paraistre l'affection qu'elle nous porte.* »

Le roi renouvela sa demande le 3 novembre 1576; mais il paraît que les Messins n'en tinrent pas compte, puisque le 4 mars 1577, il leur écrivit de nouveau en faveur du sieur de Talanges, qui était probablement une créature de la cour entre les mains de laquelle Henri III était bien aise de sentir la forteresse de Vry, appelée en raison de son importance la *Petite Metz* et regardée comme un des boulevards les plus redoutables du Pays Messin. Le sieur de Talanges, disait le roi dans sa dernière lettre, « *se sçaura autant dignement acquitter de cette charge que nul autre, et en ce faisant, vous ferez, ajoute-t-il,*

chose qui nous sera bien fort agréable, priant Dieu, très-chers et grands amys, qu'il vous ayt en sa sainte garde.»

Les Messins n'ayant pas tenu plus de compte de cette missive royale que des deux premières, le cardinal de Guise réclama la propriété du château de Vry, sous prétexte que c'était un domaine engagé de l'évêché de Metz, mais il échoua dans ses tentatives. Enfin, les magistrats de notre ville cédèrent encore, et Talanges devint gouverneur de Vry. S'étant emparé des biens que l'hôpital Saint-Nicolas possédait dans sa principauté, le roi lui intima l'ordre de les rendre et l'en dédommagea par une pension de 600 livres.

La forteresse de Vry a été rasée au commencement du 17.ᵉ siècle.

Mémoires de Vieilleville, t. II, p. 242, 244. — Carloix, t. III, liv. VI, chap. VI et VII. — Dumont, corps diplom., t. IV, p. 3, 33, 34. — Hist. de Metz, t. III, p. 33, 34, 60. — Dict. de la Moselle, t. II, p. 426, 437.

TASTU (MADAME).

TASTU (M.ᵐᵉ Amable), poète célèbre du 19.ᵉ siècle, membre de la société linnéenne de Paris, de l'académie royale de Metz, de celle des jeux floraux de Toulouse, etc., né à Metz vers la fin du siècle dernier, est la fille de M. Jacques-Philippe Voïart, littérateur distingué, et de mademoiselle Anne-Élisabeth Petitpain, connue aussi sous le nom de Wouters, Nancéïenne fort aimable, dont le nom, depuis long-temps illustre, brille chaque jour d'un nouvel éclat. Elevée sous le patronage des muses, assez heureuse pour rencontrer, sous le toit paternel, des exemples à suivre, des modèles à imiter, la jeune

Amable Voïart découvrit au berceau le secret de ses forces intellectuelles, et se prépara de bonne heure aux essais poétiques que l'Europe littéraire accueillit avec un aussi honorable empressement. Déjà trois pièces de vers, *L'Étoile de la Lyre*, *la Veille de Noël*, *le dernier Jour de l'Année*, remarquables par la facilité, la douceur de l'expression, le choix des pensées et la touchante mélancolie dont elles sont empreintes, avaient été couronnées par l'académie des jeux floraux de Toulouse, lorsque mademoiselle Voïart, devenue l'épouse de M. J. Tastu, imprimeur, cédant aux désirs de ses amis, au secret orgueil de celui auquel sa destinée se trouvait liée, laissa échapper de ses cartons modestes le recueil que nous avons sous les yeux. Ce recueil, arrivé à sa 4.e édition, a pour titre:

I. *Poésies par Madame Amable Tastu.* Paris, Ambroise Dupont et compagnie. Imprimerie de J. Tastu. 1827. In-18 de 347 pages. Édition ornée d'une gravure en tête du volume, représentant *l'Ange gardien, la jeune Mère et son Enfant*, dessinée par A. Deveria, gravée par A. Fauchery; d'un titre avec encadrement, de vignettes, et de culs-de-lampe. Prix: 5 fr. Les exemplaires, format in-8.°, se vendent 16 fr.

Le public n'a point encore oublié les éloges flatteurs qui suivirent l'apparition des Poésies de madame Tastu. Les journaux ont été unanimes en cette occasion, et la France littéraire confirma, par ses suffrages, le choix qu'avait fait madame Dufresnoy à son lit de mort, lorsqu'elle voulut que notre compatriote acceptât l'héritage poétique de sa muse qui s'éteignait, et fit entendre de nouveaux accords sur les cordes d'une lyre que les doigts d'une femme tendre et mélancolique pouvaient seuls animer.

Les Poésies de madame Tastu n'avaient pas toutes, lorsqu'elles ont paru, le mérite de la nouveauté; indépendamment des pièces couronnées que nous avons citées plus haut, on connaissait déjà *les Oiseaux du Sacre*, *l'Enfant de Canaris*, morceaux d'une touche mâle et fière; *la Veille de Noël*, élégie touchante que les amis des vers placent à côté de *la Chute des Feuilles* de Millevoie, de *la Pauvre Fille* de M. Soumet, et enfin, quelques autres pièces remarquables qui rendent ce recueil plus riche et plus varié. Au nombre des compositions nouvelles, on remarque *la jeune Mère mourante*, *Germanicus*, *le Lai de la mort d'Amour*, *la Mer*, *l'Ange gardien*, *les Feuilles de Saule*, *Julia Alpinula*, *la Fille des Fées*, *le Retour à la Chapelle*, *la Mendiante*, *etc.* Tous ces poèmes, dictés par une sensibilité profonde, écrits avec un talent plein d'originalité et une sévérité de goût peu commune dans les ouvrages des femmes, placent madame Tastu au premier rang des écrivains dont la France s'honore aujourd'hui. Jusque dans ses *Imitations* elle a trouvé le secret d'être elle-même: car, en empruntant les pensées des autres, son esprit créateur fait naître des idées nouvelles. Il suffit de citer son poème de *Schakeepeare* où elle parvint à donner une idée juste du génie de ce grand homme, par la reproduction libre des plus belles scènes de ses tragédies.

On est encore redevable à madame Tastu des ouvrages suivans:

II. *Chevalerie française.* In-18 de 154 pages. Paris, 1821.

III. *Chroniques de France, poèmes par Madame Amable Tastu.* Premier recueil. 1 vol. in-8.° Paris, Ambroise Dupont et compagnie. 1827.

Pour faire mieux apprécier le génie poétique de madame Tastu, nous nous permettrons les citations suivantes :

LE DERNIER JOUR DE L'ANNÉE.

Déjà la rapide journée
Fait place aux heures du sommeil,
Et du dernier fils de l'année
C'est enfin le dernier soleil.
Près du foyer, seule, inactive,
Livrée aux souvenirs puissans,
Ma pensée erre, fugitive,
Des jours passés aux jours présens.
Ma vue, au hasard arrêtée,
Longtemps de la flamme agitée,
Suit les caprices éclatans,
Ou s'attache à l'acier mobile
Qui compte sur l'émail fragile
Les pas silencieux du temps.
Un pas encore, encore une heure,
Et l'année aura sans retour
Atteint sa dernière demeure ;
L'aiguille aura fini son tour.
Pourquoi, de mon regard avide,
La poursuivre ainsi tristement,
Quand je ne puis d'un seul moment
Retarder sa marche rapide ?
Du temps qui vient de s'écouler,
Si quelques jours pouvaient renaître,
Il n'en est pas un seul, peut-être,
Que ma voix daignât rappeler !
Mais des ans la fuite m'étonne ;
Leurs adieux oppressent mon cœur ;

Je dis : c'est encore une fleur
Que l'âge enlève à ma couronne,
Et livre au torrent destructeur ;
C'est une ombre ajoutée à l'ombre
Qui déjà s'étend sur mes jours ;
Un printemps retranché du nombre
De ceux dont je verrai le cours !
Ecoutons !..... Le timbre sonore
Lentement frémit douze fois ;
Il se tait..... Je l'écoute encore,
Et l'année expire à sa voix.
C'en est fait ; en vain je l'appelle,
Adieu !..... Salut, sa sœur nouvelle,
Salut ! quels dons chargent ta main ?
Quel bien nous apporte ton aile ?
Quels beaux jours dorment dans ton sein ?
Que dis-je ! à mon âme tremblante
Ne révèle point tes secrets :
D'espoir, de jeunesse, d'attraits
Aujourd'hui tu parais brillante ;
Et ta course insensible et lente
Peut-être amène les regrets !
Ainsi chaque soleil se lève
Témoin de nos vœux insensés ;
Ainsi toujours son cours s'achève,
En entraînant, comme un vain rêve,
Nos vœux déçus et dispersés.
Mais l'espérance fantastique,
Répandant sa clarté magique
Dans la nuit du sombre avenir,
Nous guide d'année en année,
Jusqu'à l'aurore fortunée
Du jour qui ne doit pas finir.

LA MER.

IMITATION DE THOMAS MOORE.

Viens ! ô viens avec moi sur la mer azurée ;
Qu'aux vents capricieux ma barque soit livrée.
Tu seras ma compagne, alors que le soleil
Colore l'Océan de son éclat vermeil,
Ou lorsque, s'échappant de la nue orageuse,
La neige au sein des flots tombe silencieuse.
Que nous font des saisons les changemens divers ?
La flamme qui nous luit ne connaît point d'hivers.

Ah ! qu'importe le sort, si ta main caressante
S'appuie au gouvernail de ma nef inconstante !
Si nous sommes unis, si l'amour suit nos pas,
La vie est près de toi, la mort où tu n'es pas.
Viens ! ô viens avec moi sur la mer azurée ;
Qu'aux vents capricieux ma barque soit livrée ;
Oublions des saisons les changemens divers :
La flamme qui nous luit ne connaît point d'hivers.

Crois-moi, fuyons la terre et ses brillantes chaînes ;
L'Océan fut créé pour les âmes hautaines ;
Confions-nous sans crainte à son sein indompté,
Refuge de l'amour et de la liberté.
Là point d'œil curieux, point de longues traîtresses
N'oseront épier ou blâmer nos caresses :
Nous n'aurons pour témoin qu'un ciel propice et doux
Qui semble s'abaisser entre le monde et nous.

Viens ! ô viens avec moi sur la mer azurée,
Qu'aux vents capricieux ma barque soit livrée ;
Oublions des saisons les changemens divers :
La flamme qui nous luit ne connaît point d'hivers.

LA LIBERTÉ

OU LE SERMENT DES TROIS SUISSES [1].

(.... Au bord d'un lac solitaire, et délibérant de la liberté de leur patrie, au milieu des montagnes, des torrens, des forêts; le silence de la nature les environne; et ils n'ont pour témoin de leur sainte union que le Dieu qui entassa ces Alpes glacées, et déroula ce firmament sur leur tête. CHATEAUBRIAND.)

Ils étaient là tous trois! à travers les nuages,
La lune révélait sur leurs mâles visages
D'un héroïque espoir les présages vainqueurs :
Sous leurs habits grossiers battaient de nobles cœurs.
Un serment généreux sort de ces bouches pures,
Et l'écho menaçant, par l'écho répété,
Redit de monts en monts, avec de sourds murmures :
Liberté ! liberté !

On l'entendra ce nom que la Suisse réclame,
Comme un céleste accord retentir d'âme en âme;
Et déjà, descendu de ces sommets déserts,
Puissant, mystérieux, il plane dans les airs :
A toute heure, en secret, du peuple qu'on opprime
Un pouvoir inconnu ranimant la fierté,
Dit au cœur assez fort pour ce fardeau sublime :
Liberté! liberté!

Orgueilleux Gouverneur, quelle terreur te presse?
Pourquoi fermer sur toi la sombre forteresse?
Ah! de la liberté dénonçant les efforts,
Un traître l'aurait-il livrée à tes trésors?
Non, mais à ton effroi tu sens qu'elle s'éveille;
Tu lis partout son nom d'un œil épouvanté;
Partout un Dieu vengeur répète à ton oreille :
Liberté! liberté!

Elle eût dormi long-temps sans cette voix cruelle
Qui tourna vers un fils la flèche paternelle!

[1] Les trois grands patriotes qui donnèrent la liberté à leur pays furent Werner Stauffacher, Arnold de Melchtal et Walter Furst.

Mais les yeux des tyrans d'un bandeau sont couverts;
En croyant les river, ils ont brisé vos fers,
Enfans de l'Helvétie; achevez leur ouvrage:
Déjà livrant Gessler à l'abîme irrité,
La vengeance de Tell crie au sein de l'orage:
Liberté! liberté!

Liberté, c'est ton jour, ce sol est ton empire;
Là, nulle ambition sous tes traits ne conspire:
D'un peuple pauvre et fier toi seule armes les mains:
Sur ces pics sourcilleux, vierges de pas humains,
L'aigle au vol indompté semble te rendre hommage,
Le bleu miroir des lacs réfléchir ta beauté,
Et le bruit des torrens dire à l'écho sauvage:
Liberté! liberté!

Héritier de ces biens, toi qui les abandonnes,
Et soutiens à prix d'or les lointaines couronnes,
D'où vient qu'aux premiers sons d'un air mélodieux,
J'ai vu des pleurs furtifs s'échapper de tes yeux?
Sans doute en l'écoutant tu rêvais ta patrie,
Et des vallons natals l'agreste majesté;
Sans doute il murmurait à ton âme attendrie:
Liberté! liberté!

Il est bien fâcheux que madame Tastu, dont les premiers essais avaient tant promis pour l'avenir, ait perdu le zèle littéraire qui l'animait. Depuis quatre ans, les recueils périodiques, autrefois enrichis des fruits de ses veilles, n'en renferment presque plus; la lyre de nos premiers artistes a cessé de se marier à celle de notre compatriote, et il ne reste, pour consoler les amis des vers, alarmés d'un aussi long silence, que les derniers sons de la voix du poète qui promettait de nouveaux hymnes auxquels nous eussions sans doute accordé de nouveaux éloges.

TAVERNIER.

Tavernier (Jean-Baptiste-Brice), ingénieur des ponts et chaussées, dessinateur et peintre, fils de J.-B. Tavernier, aubergiste, et de Suzanne Jonquerre, est né à Metz le 27 juillet 1744. Doué de dispositions fort heureuses pour les arts d'imitation, Brice Tavernier quitta la maison paternelle à un âge encore tendre, et fut envoyé à Paris où des amis de sa famille dirigèrent ses études sur un plan plus large que celui adopté dans les colléges de province. Ingénieur des ponts et chaussées à l'âge de vingt ans, il remplit avec distinction cet emploi pendant vingt-sept ans, et s'en défit pour entreprendre, avec d'autres artistes, *le Voyage de France et d'Italie;* ouvrage immense dont le gouvernement faisait les frais. Tavernier parcourut, à cet effet, une partie du royaume, leva une grande quantité de plans et de vues, et donna, entr'autres dessins, tout ce qui concernait la province de Picardie. Mais la révolution l'ayant forcé de revenir dans ses foyers, il entra dans le génie militaire, et reprit son premier emploi dans le génie civil dès que le calme eut succédé à l'orage révolutionnaire. Une application trop soutenue le rendit aveugle en 1819. Il vécut encore sept années, et mourut chez son fils à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 28 octobre 1825. Il avait épousé Marie-Isidore Pioré.

Le théâtre de Lorient a été construit sur les plans de Tavernier. Le même artiste a composé une certaine quantité de petits paysages à l'huile, presque tous d'après nature, et dont les amateurs admirent les tons vrais et

la parfaite exécution. Tavernier excellait à peindre les animaux. Presque tous ses ouvrages sont restés en dépôt chez son fils, M. Robert Tavernier, né à Metz, agrégé de l'académie royale de cette ville, instituteur-adjoint à l'école d'application de l'artillerie et du génie, pour les dessins et les levers militaires, fondateur, avec M. Dupuis, en 1821, d'un atelier lithographique d'où sont déjà sortis de bons ouvrages.

TEIL (DU).

TEIL (le baron Jean du), lieutenant général d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, membre titulaire de l'ancienne académie royale de Metz, de la société patriotique de Hesse-Hombourg et de plusieurs autres sociétés savantes, a passé, dans le Pays Messin, une grande partie de sa vie militaire.

Dès l'année 1778, s'étant fait connaître par un ouvrage sur l'artillerie, l'académie de Metz l'admit au nombre de ses associés libres. En 1782, il devint membre titulaire du même corps. Major du régiment de Toul (artillerie) en 1782; lieutenant-colonel de celui de Metz en 1787, et de celui d'Auxonne en 1790, il fut nommé la même année, à l'unanimité des suffrages, colonel-général de la garde nationale de Metz, et reçu, en cette qualité, le 28 avril, en présence des vingt-cinq compagnies dont cette milice citoyenne était alors composée. Il prononça un discours éloquent et patriotique auquel le baron Poutet, maire de la ville, répondit avec sa

noblesse accoutumée. Le 4 mai, époque de la fédération des gardes nationales de la province, le chevalier Duteil fut élu, à l'unanimité des suffrages de tous les détachemens, général de l'armée pour les trois jours que devait durer la fête, et le soir, au spectacle, il partagea avec le marquis de Bouillé et le baron de Poutet, l'honneur d'être couronné par ses concitoyens. Le 4 août suivant, il déploya beaucoup de courage et d'activité pour réprimer l'émeute qui eut lieu parmi les soldats de la garnison de Metz, émeute qui avait pour objet l'obtention d'un supplément de solde et dans laquelle M. Depont, l'intendant, courut les plus grands dangers. Ce fut le chevalier Duteil qui coopéra davantage à rétablir le calme. Aussi, quand M. Depont rendit compte au roi des événemens de cette journée, il dit, en parlant de Duteil : « M. le colonel général est accouru avec cet « empressement qui ne peut être que l'inspiration d'une « âme passionnée pour l'humanité et pour les lois qui « doivent assurer la liberté des citoyens. »

Le 2 vendémiaire an VIII, à la réception du drapeau du premier bataillon de la Moselle, le chevalier Duteil, qui avait été nommé maréchal de camp le 25 août 1792, prononça le discours suivant :

« Bataillon de la Moselle, vous venez de recevoir des mains de la patrie, dont les administrateurs sont les interprètes, ce drapeau, gage assuré de la victoire. C'est aux soins et à l'activité des généraux commandant cette division, que vous devez votre prompte organisation : elle fera la terreur de l'ennemi, comme l'espoir de vos concitoyens. Grenadiers, chasseurs, soldats, le champ de la gloire et de l'honneur vous est ouvert; vous aurez une

grande tâche à remplir; mais est-il des difficultés que ne puissent vaincre des Français? Si l'Europe étonnée de vos succès, l'est aussi de nos revers momentanés, le pas de charge et la baïonnette ramèneront la victoire. Quel motif plus puissant pourrait vous animer? Vous combattrez pour votre liberté, la conservation de vos propriétés, l'existence et le bonheur de vos familles. Enfans de la Moselle et de la Sarre, habitans de cette antique cité, qui fut de tous les tems le boulevart de la France, vous ne dégénérerez point de la vertu de vos ancêtres. Souvenez-vous que la renommée de votre valeur, la fierté de votre attitude, arrêtèrent le successeur du grand Frédéric: lorsqu'il menaça d'inonder de ses phalanges jusqu'alors invincibles, le sol sacré de la liberté, il contempla vos murs et n'osa les attaquer. Soldats républicains, marchez à la victoire, ne quittez point les armes, et ne rentrez dans vos foyers que couverts de nouveaux lauriers, qu'après avoir cimenté, par votre courage, une paix solide et glorieuse. Vous jouirez alors, au sein de vos familles, qui s'enorgueilliront de vous avoir donné le jour, de la gloire inappréciable d'être les sauveurs de la patrie. »

Duteil prononça encore d'autres discours en plusieurs circonstances solemnelles, et fit preuve d'un grand zèle tant que durèrent les fonctions honorables que le vœu de ses concitoyens l'avait appelé à remplir; il hâta l'instruction des volontaires, anima leur patriotisme et acquit chaque jour des droits à l'estime publique, à la reconnaissance de la patrie.

Nommé lieutenant général sous le directoire, Duteil a rempli, de 1801 à 1814, les fonctions de commandant

d'armes à Metz. Il est mort le 25 avril 1820, à Ancy-sur-Moselle.

On lui doit les ouvrages suivans:

I. *Usage de l'Artillerie nouvelle dans la guerre de campagne; connaissance nécessaire aux officiers destinés à commander toutes les armes; par le chevalier Duteil.* Metz. J. B. Collignon. 1778. In-8.° Cet ouvrage a été traduit en allemand par J. H. Malherbe. Dresde, 1783. In-8.°

II. *Manœuvres d'infanterie pour résister à la cavalerie et l'attaquer avec succès; par M. le Chevalier Duteil, major du régiment de Toul, du corps royal de l'artillerie, académicien titulaire de la Société royale de Metz.* Metz, J.-B. Collignon. 1782. in-8.°, avec 11 planches.

Duteil est auteur de plusieurs autres ouvrages de tactique, publiés ou restés manuscrits, et dont nous n'avons pas les titres. Il a travaillé à un livre *sur les feux d'infanterie*, et a lu, à l'ancienne académie royale de Metz, plusieurs Mémoires relatifs à la science des armes.

Son frère aîné, maréchal de camp d'artillerie en janvier 1784, commandant de l'école d'Auxonne en 1788, puis de celle de Valence, a été assassiné judiciairement à Lyon pendant la terreur.

C'est sous ce dernier que le jeune Bonaparte, alors lieutenant en second dans le régiment de la Fère, a puisé la première instruction pratique de son arme. L'illustre prisonnier de Sainte-Hélène s'en est généreusement rappelé trente ans après dans un des codicilles de son testament. L'un de ses fils (le baron Césaire-Marie Duteil), officier d'artillerie avant la révolution, émigra et fut nommé, après sa rentrée en France, en 1807, l'un des inspecteurs généraux des forêts. Chevalier de

Saint-Louis en 1816; secrétaire général de l'administration forestière en 1820, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1821, il fut élu député, le 2 juin 1825, par l'arrondissement de Thionville, en remplacement de M. de Wendel, décédé le 11 mars de la même année. Il siégea au côté droit de 1826 à 1827, et fut réélu, le 18 novembre 1827, par l'arrondissement précité dont il avait présidé le collége. Administrateur général des forêts, depuis 1825, officier de la Légion-d'Honneur le 6 décembre 1827, il a cessé d'être employé après les événemens de juillet. Le baron Duteil n'a pas toujours été comme ses autres collègues de la Moselle, un député muet. Il a prononcé plusieurs discours qui ont été imprimés séparément.

Affiches des Évêchés et Lorr., 1782, p. 69, 70; 1783, 380; 1788, 122; 1790, 138, 146 et suiv., 251, 378, 387. — L'Abeille des gazettes et journ. de la rép., an VII, n.os 329, 331. — Journal des dép. de la Moselle, de la Meurthe, etc., an VII, n.° 79; an VIII, n.os 1, 2, 10; an X, n.° 5; 1806, n.° 55; 1807, n.° 1; 1808, n.° 51. — Ersch. La France littéraire, t. III, p. 302. — Hist. de Thionville, p. 329. — Essai sur la typ. à Metz, p. 157, 158. — Statistique constitutionnelle de la chambre des députés, de 1814 à 1829, p. 209.

TERQUEM.

TERQUEM (Olry), docteur ès-sciences, officier de l'université, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien professeur de mathématiques transcendantes, bibliothécaire du dépôt central d'artillerie, à Paris, membre correspondant de l'académie royale de Metz et de plusieurs autres sociétés savantes, est né dans cette ville le 16 juin 1782.

Après avoir étudié la Bible et le Talmud sous le rabbi Hirtz Dalsace, excellent talmudiste qui vit encore, les belles-lettres et les mathématiques sous MM. Moïse Ensheim (Voy. son article) et Bernier, ce dernier étant professeur à l'école centrale de la Moselle, M. Terquem subit un examen brillant et fut reçu à l'école polytechnique en 1802. Devenu, au commencement de 1804, chef de la première division de cette école, il passa, à la fin de la même année, professeur de mathématiques transcendantes au lycée de Mayence, et à l'école d'artillerie de cette ville en 1811. Il fut attaché, en 1814, comme bibliothécaire, au comité central d'artillerie, et reçu, en 1822, membre correspondant de l'académie royale de Metz.

M. Terquem connaît plusieurs langues anciennes et modernes. Il est orientaliste distingué. Ses connaissances en botanique sont aussi fort étendues.

L'armée compte dans ses rangs beaucoup de ses élèves.

Ce savant israëlite a publié les ouvrages suivans :

I. Un *Discours sur l'utilité des sciences positives* à Mayence, prononcé à l'occasion d'une distribution solennelle de prix.

II. *Nouvelles expériences d'artillerie faites pendant quatre années: 1787, 88, 89 et 91, imprimées par Ch. Hutton, traduites de l'anglais.* In-4.° Paris, 1826.

III. *Gerstner, chemin de fer.* Ouvrage trad. de l'allemand, in-8.° 1827.

IV. *Manuel de géométrie, ou Exposition élémentaire des principes de cette science, comprenant les deux trigonométries, la théorie des projections et les principales propriétés des lignes et surfaces du 2.e degré; à l'usage des personnes privées des secours d'un maître.*

1828. Un vol. in-18, de plus de 400 pages, orné de planches.

V. *Manuel d'algèbre, ou Exposition élémentaire des principes de cette science; à l'usage des personnes privées des secours d'un maître.* 1828. Un gros vol. in-18.

VI. *Manuel de mécanique, ou Exposition élémentaire des lois de l'équilibre et du mouvement des corps solides; à l'usage des personnes privées des secours d'un maître.* 1828. Un vol. in-18, orné de planches.

Ces trois derniers ouvrages font partie de la collection des manuels encyclopédiques publiés par Roret.

VII. Plusieurs brochures adressées à ses coreligionnaires, dans le but de combattre leurs superstitions et qui ont excité contre leur auteur certaines animosités.

M. Terquem a un frère, docteur en médecine, fixé à Metz, membre de la société des sciences médicales du département de la Moselle, et un neveu (Olry Terquem), pharmacien.

THIÉBAUT.

THIÉBAUT (N.), député à l'assemblée nationale, docteur et professeur de théologie, ancien supérieur du séminaire de Saint-Simon, examinateur synodal et curé de la paroisse Sainte-Croix, à Metz, où il fut nommé, en 1765, est probablement né dans cette province, vers le commencement du siècle dernier. Sa vie, consacrée à l'étude, à l'enseignement et à la prédication, a été bien remplie. Il a composé trois ouvrages religieux importans, ainsi que plusieurs *brochures relatives à la constitution et au serment du clergé.* Le vœu de ses concitoyens l'appela, en 1789, à la députation aux États-Généraux. Émigré à l'époque de la terreur, il mourut à Elsenfeld, sur le Mein, le 8 avril 1795.

OUVRAGES DE THIÉBAUT.

I. *Homélies sur les Épîtres des dimanches et des fêtes principales de l'année.* Par M. Thiébaut.

Metz, Joseph Collignon. 1766. 4 vol. in-8.° ; prix : 10 f.

II. *Doctrine chrétienne en forme de prônes,* etc.

Metz, Joseph Collignon. 1772. 6 vol. in-12. (18 f.)

III. *Explication littérale, dogmatique et morale des Évangiles des Dimanches et Fêtes principales de l'année, en forme d'Homélie,* par M.***, etc.

Metz, J.-B. Collignon. — 1776, 3.ᵉ édition notablement changée, laquelle sera suivie d'une explication semblable et sous la même forme, tant des quatre évangiles réduits en concordance, que de tout le reste du nouveau testament. Avec cette épigraphe :

Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. Ec. 24. 31.

Voici, en quels termes M. de Montmorency, alors évêque de Metz, donna son approbation à cet ouvrage :

« Nous avons lu, avec une vraie satisfaction, un ouvrage intitulé : *Explication littérale,* etc. L'auteur de cet écrit y a partout suivi les règles excellentes qu'il prescrit aux jeunes ecclésiastiques, pour réussir dans l'art de faire des homélies. Un style pur et naturel ; des principes solidement établis ; des raisonnemens à la portée de tout le monde ; des traits d'érudition ecclésiastique, et même profane, lorsque celle-ci peut servir à la religion ; des affections qui coulent de sources ; des portraits, des détails, des règles de mœurs ; des décisions de cas de conscience ; tout cela est bien un mérite de cet ouvrage, mais il n'est ni le seul, ni le distinctif. Il est divisé en deux parties, dont l'une paraît aujourd'hui, et l'autre paraîtra en peu. Dans la première, l'auteur y réduit à un même sujet, sans gêne et sans contrainte, les évangiles de chaque dimanche et fête principale de l'année. Dans la seconde, il explique sous la même forme,

quoiqu'avec moins d'étendue, les quatre livres des évangiles réduits en concordance, avec tous les autres livres du nouveau testament; il propose et exécute un plan qu'aucun de nos écrivains (que nous sachions) n'avait essayé. Quelques-uns, il est vrai, avaient joint le sens littéral au sens spirituel; mais personne ne nous avait donné une explication qui fût tout à la fois littérale, dogmatique, morale, réduite en forme d'instructions familières, etc.

C'est ainsi que ce savant et zélé pasteur partage ses momens entre le pénible exercice des fonctions du saint ministère, et une étude assidue des saintes lettres, et qu'il consacre ses veilles et ses travaux à l'utilité de l'église. »

IV. *Explication littérale, dogmatique et morale des quatre Évangiles, réduits en concorde, et des actes des apôtres et Épîtres, en forme d'homélie.* Par M. Thiébaut, etc.

XII ou XVI vol., de 1761 à 1783.

Metz, J.-B. Collignon, à la Bible-d'Or.

Les quatre premiers volumes de cet ouvrage ne sont pas de 1778, comme l'a dit M. Teissier, dans son *Essai sur la Typographie à Metz;* ils ont paru en 1761, in-8.° On en publia une nouvelle édition en 1778; le 5.° vol., contenant l'explicat on de la plus grande partie des actes des apôtres, est de 1779; le suivant termine l'explication des actes des apôtres et commence l'explication des épîtres, qui est continuée dans les autres volumes; ils sont intitulés: *Explication littérale, dogmatique et morale des Épîtres des apôtres.* Le dernier a pour titre: *Explication, etc., de l'Apocalyp e.* Le huitième porte t. X.°, et les suivans XI.°, XII.°, XIII.°, XIV.°, XV.°, XVI.°, ce qui est exact si l'on regarde cet ouvrage comme la suite du précédent. Ces sept derniers volumes ont pour millésime 1783.

L'ouvrage, considéré comme complet, doit comprendre les parties indiquées sous les n.os II, III, IV, et former un ensemble de XXII volumes.

V. *Explication littérale, dogmatique et morale de l'ancien Testament, en forme de prônes.*

Metz, chez J.-B. Collignon. 1786. XIV volumes in-12.

Les ouvrages de Thiébaut ont eu l'honneur de la traduction. J.-B. Dilg. Aougsboug les a mis en allemand.

Affiches des Évêchés et Lorraine, 1776, p. 119, 120; 1778, 141; 1781, 156, 157, 175; — 1789. 131. — M. Teissier. Essai sur la typ. à Metz, p. 141, 142. — J.-S. Ersch. Ouv. cité. t. III, p. 310; IV, 440.

THIÉBAULT.

Thiébault (Pierre), député de la Moselle au conseil des anciens, fils de Nic. Thiébault, procureur à la cour, et de demoiselle Barbe Conrard, est né à Metz le 16 mai 1745. Greffier de la juridiction consulaire, conseiller-échevin de l'hôtel-de-ville, membre pour le tiers-état de l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés, en 1787, les Messins l'élurent au conseil des anciens en l'an IV de la république, avec le président Pécheur et Barbé-Marbois. Il s'y fit remarquer par son patriotisme et la droiture de ses vues. Ce fut sur un de ses rapports que, dans la séance du 23 fructidor an IV, le conseil approuva une résolution tendant à appliquer le mode de radiation de la liste des émigrés, aux citoyens qui étaient administrateurs de Longwy lors de la reddition de cette place aux Prussiens. Le 29 pluviôse an V, il fit un autre rapport relatif à une subvention de six mille livres accordées, comme récompense nationale, à la citoyenne Corbin, première dénonciatrice des voleurs du garde-meuble. Thiébault crut pouvoir affirmer que ce vol, quoiqu'en eût dit le ministre Rolland, n'était lié à aucune combinaison politique. Le 22 ventôse,

dans la discussion ouverte sur la contrainte par corps, Thiébault résume tout ce qui a été dit en faveur du projet. « Il attribue à l'abolition de la contrainte par corps l'usure effrayante qui dévore chaque jour un grand nombre de fortunes. Il attribue à la même cause la mauvaise foi des débiteurs qui bravent avec imprudence des condamnations qui ne les soumettent à payer que cinq pour cent d'intérêt pour des sommes qu'ils retiennent, afin de les placer à un intérêt exorbitant. Il ne croit pas que les objections de Goupil soient fondées. Dans l'ancien régime, le respect pour le domicile du débiteur n'était que le privilége de certaines villes ou de certains lieux dans lesquels les hommes de mauvaise foi se mettaient à l'abri des poursuites de leurs créanciers qu'ils avaient excroqués. La détention de police pour escroquerie lui paraît plus sévère que la contrainte par corps pour dettes de commerce, puisqu'elle est accompagnée d'une amende de 5,000 fr. Enfin, il pense qu'on ne doit pas craindre l'abus de la condamnation aux dépens, puisqu'il n'existe plus ni dépens, ni procureurs, ni avoués. » Le 28 germinal, notre compatriote appuie, par un rapport, la réclamation des huissiers-audienciers tendant à obtenir l'exercice du droit de faire privativement, dans le canton où siége le tribunal, les premières notifications des jugemens. Le 3 messidor, il soutient fortement la résolution qui a pour but d'autoriser la trésorerie à prononcer sur les rectifications d'erreurs de noms portés au grand livre. Le 7, il fait rejeter celle qui annule des élections faites à Saint-Agathon, département des Côtes-du-Nord. Le 12, il combat une autre résolution sur les transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie.

« Un domestique, dit-il, au lieu de recevoir ses gages, les a placés chaque année chez son maître, et chaque année a passé avec lui un engagement; certes, au bout de vingt ans l'argent est le même que celui placé la première année; cependant, d'après la résolution, il faut que ce domestique se soumette à une échelle de proportion, parce qu'il a renouvelé, depuis les assignats et les mandats, les engagemens avec son maître. Ainsi le malheureux, parce qu'il n'a pas spécifié dans son contrat que c'est un renouvellement, que l'argent a été placé depuis une suite d'années, parce qu'il a eu confiance en son maître, va devenir victime de sa bonne foi et va être ruiné. » L'orateur s'élève ensuite contre les articles portant que les créances et les rentes au-dessus de 1,000 liv. seront payées sans délai, et vote pour le rejet. Le 7 thermidor, il déclara l'urgence d'une loi contre les clubs qui recommençaient à s'ouvrir sur différens points de la France. « Déjà, dit-il, le sang a coulé dans plusieurs parties de la république. Les feuilles de la nature de celles de l'*Ami des Lois* et celles du parti opposé s'accordent sur le fait de la renaissance des sociétés populaires. Partout ces sociétés sont composées d'anciens membres de comités révolutionnaires, sous la tyrannie desquels vous ne voulez sûrement pas retomber, ni moi non plus. Je rends justice aux intentions et à la réputation de la plupart des membres qui composent le cercle constitutionnel de Paris; mais je ne crois pas que l'on puisse avoir la même opinion des clubistes des départemens; au surplus, l'esprit de ceux-ci fût-il aussi bon qu'on a lieu de craindre qu'il ne soit mauvais, il suffit que leur réunion inspire des inquiétudes, excite des

alarmes, et ait déjà donné lieu à des désordres, pour qu'on doive craindre qu'ils ne soient la cause ou le prétexte de désastres plus grands; rien n'est donc plus urgent que de fermer ces clubs. »

Le 29 thermidor an VI, Thiébault attaqua un projet de loi sur les pensions, attendu qu'il établissait entre les veuves des défenseurs de la patrie une différence dont tout le désavantage tomberait sur les veuves et les enfans des moins fortunés. Le 17 floréal de l'année suivante, il parla en faveur du projet de loi qui exceptait l'île Louviers des biens nationaux, comme appartenant, par droit d'acquit, à la commune de Paris; le 3 fructidor, il défendit la nomination de Sieyes au directoire exécutif, nomination dont plusieurs pétitionnaires contestaient la validité. Le troisième jour complémentaire de l'an VII, Thiébault soumit au conseil des anciens une motion d'ordre renfermant des idées propres à améliorer le système financier. « Il faut, sous ce rapport, dit-il, une constitution aussi inviolable que celle qui reconnaît la souveraineté du peuple et consacre ses droits. Le secret d'administrer les finances consiste à choisir des employés bons et honnêtes, et à les bien payer. Ce n'est pas en criant contre les nouveaux enrichis, contre les dilapidateurs et les fripons, que l'on parviendra à relever le crédit public et à rétablir la confiance; mais par de bonnes lois qui punissent les concessionnaires et les déprédateurs, quelque part où ils se trouvent. » L'orateur insista particulièrement sur les principes suivans : « Maintenir l'ordre le plus sévère dans les recettes et les dépenses; ne rien donner et ne rien recevoir en paiement qu'en monnaie métallique; annoncer et tenir dans ses engagemens la

plus grande fidélité. Les domaines nationaux pourraient seuls être payés mois par mois; la trésorerie pourrait faire souscrire par les receveurs généraux des contributions des lettres de change et des effets payables à vue. » Le conseil ordonna l'impression de ces observations, développées en un fort long discours, et leur renvoi à la connaissance des finances.

Telles ont été les principales opinions émises par Thiébault au conseil des anciens, dont il fut un des membres les plus consciencieux et les plus zélés pour le bien public. Revenu à Metz, Napoléon, alors premier consul, lui donna la place de greffier en chef de la cour d'appel instituée dans sa ville natale. Thiébault exerçait ces fonctions lorsque, le 28 décembre 1806, une maladie, occasionnée par ses longs travaux, l'enleva aux nombreux amis que lui avaient faits ses vertus. Obligeant, affable, désintéressé, ses momens ont toujours été consacrés à ses concitoyens qui, dans le poste éminent où l'avaient élevé leurs suffrages, ne réclamèrent jamais en vain sa justice ou sa bienfaisance.

Affiches des Évêchés et Lorr., 1787, 283; an VIII, 55; an XIII, 27; 1806, 9, 48, 73. — Moniteur, an IV, 1435; V, 6 6, 704, 857, 968, 1110, 1131, 1159, 1242; an VI, 1331; an VII, 945, 1365, 1481.

THIRION.

Thirion (Didier), député à la convention nationale, né à Thionville le 17 février 1763, se voua, dès ses plus jeunes années, à l'instruction publique. Professeur de rhétorique lorsque la révolution éclata, il prenait à Metz le titre de professeur de législation quand il fut

élu député à la convention, au mois de septembre 1792.

Les premières séances de ce judicieux et sanglant tribunal ont fait voir, en la personne de Thirion, un ardent ami de la république, telle que l'entendaient Danton, Saint-Just et tous les jacobins de l'époque. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, et motiva son opinion de la manière suivante : « Si je croyais que les départemens frontières fussent encore exposés aux invasions de l'ennemi, je serais le plus lâche des hommes si j'éloignais la responsabilité de ma tête pour la faire tomber sur celle de mes commettans, et les exposer au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. Si la femme du malheureux Sauce, procureur de la commune de Varennes, a été lâchement massacrée par les lâches satellites de Léopold, parce que son mari avait eu l'audace d'arrêter le ci-devant roi fuyant, que pensez-vous qu'il arriverait si mes concitoyens votaient pour la mort du tyran? D'ailleurs, les districts de mon département sont allemands; avez-vous envoyé les pièces de la procédure traduites en allemand? Mes commettans n'ont donc pas les instructions nécessaires à ce sujet; ils ne sauraient juger sciemment; ainsi, pour répondre à la confiance de mes commettans, qui m'ont chargé de juger et de condamner le tyran, je dis *non.* » Il vota pour la mort, en demandant toutefois que cette peine fût abolie, « *parce que,* dit-il, *personne ne peut être aussi criminel* « *que le tyran.* »

Le 26 février, Thirion demande la parole pour défendre Marat, *c'est-à-dire, la liberté des opinions;* ce dernier s'écrie qu'il ne veut point de défenseur; Thirion insiste, on le rappelle à l'ordre : « Je veux, dit-il, qu'il

soit constaté que je me suis présenté pour défendre un accusé, et quoique cet accusé soit *Marat*, le rôle de défenseur est assez honorable..... Les cris continuent et couvrent la voix de l'orateur.

Le 15 avril 1793, Thirion prit la parole pour repousser la pétition des sections de Paris qui demandaient l'expulsion des députés non régicides, ainsi qu'une nouvelle convocation des assemblées primaires. Il considéra cette pétition comme dangereuse en ce qu'elle faisait un véritable appel au peuple dont le jugement était sollicité par le côté droit de l'assemblée. Le 26, il demanda que le comité de salut public fût chargé d'examiner s'il ne serait pas utile de n'accorder de gratification aux déserteurs qu'après un an de résidence dans la république. Cette proposition fut décrétée. Le 2 mai, il parla et vota en faveur de l'établissement du maximum. Le 24, Vigée, au nom de *la commission des douze*, ayant dénoncé une conspiration, Thirion fut d'avis qu'avant d'arrêter cette commission on rédigeât un rapport circonstancié. « Il ne suffit pas, dit-il, que le rapporteur vienne vous dire ici, comme Boucher d'Argis : *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur*, sans qu'il vous ait rien fait connaître. Je vois qu'on s'accuse réciproquement de conspiration; les uns disent qu'il existe une faction des anarchistes; Marat accuse la faction des hommes d'état; et comme je vois que la commission des douze est toute composée d'hommes d'état, je crains qu'ils ne veuillent se venger, et faire le procès à la révolution du 10 août, comme on a voulu faire le procès de la première révolution. Je ne suis d'aucun parti, moi, mais je veux que l'on m'indique les coupables avant de les punir; je veux

que les crimes soient prouvés. Je demande donc que l'on nous fasse un rapport par écrit et bien motivé; ensuite, on ouvrira la discussion sur le projet. » Dans la séance du 27 mai, il fut un des membres du côté gauche qui soutinrent, avec le plus de force, Robespierre contre les Girondins, ligués pour lui refuser la parole; *nous sommes opprimés*, s'écria-t-il, *mais nous résisterons à l'oppression*. Le lendemain, Thirion attaqua le rapport de la commission des douze qui accusait la commune de conspirer contre la représentation nationale, et dit à ce sujet que *les contre-révolutionnaires étaient au sein de l'assemblée*. Enfin, il prit la plus grande part à tout ce qui put amener le triomphe de la *Montagne*, au 31 mai 1793.

Le 16 juin, ce conventionnel mit opposition à l'institution du grand jury national, et demanda la question préalable, « attendu qu'il existait alors un tribunal de ce genre, l'opinion publique. Un pareil tribunal serait, dit-il, funeste à la liberté des opinions des membres du corps législatif; chacun craindrait de manifester sa pensée; d'ailleurs, ce serait établir une autorité au-dessus de celle de l'assemblée législative et vouloir entraver sa marche. Considérez que le peuple est toujours là; qu'il examine la conduite de ses mandataires; il saura bien les punir de leurs prévarications......... » Dans les autres discussions relatives à la constitution, Thirion proposa divers amendemens qui furent adoptés. Le 9 juillet, il fit décréter l'examen de la conduite du général Biron, qui avait fait arrêter Rossignol, et il obtint l'élargissement provisoire de celui-ci, dont il loua les talens et le patriotisme. Le 25, la convention élut Danton pour son président, Thirion pour un de ses quatre secrétaires. Le même

jour, ce dernier prit la défense de Garat, ministre de l'intérieur, accusé d'avoir voulu mettre la famine dans Paris, et dit que la rareté du pain s'expliquait par le mauvais système d'administration suivi à cet égard. Le 26 août, il se plaignit du défaut d'approvisionnement des places fortes, et provoqua la traduction au tribunal révolutionnaire de Gigot et du payeur-général Dumas, accusés d'avoir dégarni Thionville pour approvisionner Metz, en transportant six cents sacs de farine d'une ville à l'autre.

Thirion fut envoyé, au mois d'octobre suivant, dans la Vendée, en qualité de commissaire extraordinaire, en même temps que Bourbotte et Turreau. Il ne paraît pas qu'on ait eu beaucoup à se louer de son administration dans cette province; mais, les temps étaient si difficiles, le péril si pressant, les exigences de toute nature si multipliées, les passions politiques se trouvaient dans un tel degré de fermentation que l'historien doit accueillir avec défiance les éloges et les critiques dont un fonctionnaire public était l'objet : la vérité a tant de peine à se faire jour à travers le prisme des intérêts personnels !...... Aussi donnons-nous ici, comme simple renseignement, l'accusation du général Danican, contre notre compatriote. Ce général, qui commandait alors une division dans l'Ouest, a publié que, dînant un jour avec Thirion, on leur avait amené un homme arrêté par des soldats; que le proconsul lui ayant demandé qui il était, sur sa réponse qu'il avait servi dans les fermes, il l'avait accusé d'être un aristocrate et fait fusiller à l'instant. La mission de Thirion dans l'Ouest ne dura pas long-temps; il en fut rappelé par un décret, sur le rapport du comité de

salut public, dont Couthon était l'organe, qui déclara que, n'étant pas militaire et ne connaissant rien à la guerre, il avait retenu à Dreux 10,000 hommes de l'armée du Nord, au lieu de les faire porter vers Alençon; et d'en avoir envoyé 5,000 à Chartres, où l'ennemi ne se portait pas. Cette accusation grave, basée sur une simple lettre de Garnier, de Saintes, envoyé dans la Vendée pour remplacer Thirion, peut fort bien avoir eu pour motif l'ambitieuse rivalité qui, tant de fois, divisa les proconsuls que la convention députait dans les départemens. Défendu par Fayau et par Merlin, de Thionville, cette accusation donna lieu, le 26 frimaire, à un vif débat où furent échangées les paroles suivantes :

Fayau. « Je n'ai pas demandé la parole pour m'opposer au projet de décret du comité, mais pour faire quelques observations. On ne doit pas jeter sur les représentans du peuple une méfiance dont il ne convient pas de les environner; on ne peut pas calculer la marche d'un ennemi toujours vacillant, toujours incertain. D'abord, le comité croyait que les brigands se porteraient sur Chartres, et il a donné des ordres en conséquence; ces ordres ont été connus de notre collègue Thirion, et il s'y est conformé. Depuis, le comité a pris un arrêté contraire; mais Thirion a-t-il pu connaître, le 22, cet arrêté dont nous a parlé Couthon? Voilà ce qu'il faut savoir avant de juger notre collègue.

Couthon. Je crois bien que la convention ne pense pas que j'aie voulu faire la censure des représentans du peuple, ni suspecter les intentions de notre collègue Thirion; j'ai seulement rapporté les faits pour faire apprécier sa conduite. Je ne dis pas qu'il a pris ces mesures

dans des intentions contre-révolutionnaires; mais il les a prises contre toute prudence et tout principe militaire.

Merlin, de Thionville. Je demande que la convention confirme l'arrêté du comité de salut public. Si ses arrêtés avaient été exécutés, nous aurions été plus souvent victorieux. Mais avant de juger un de nos collègues, il faut connaître les faits. Chartres craignait les brigands, Alençon les craignait aussi; à laquelle de ces deux villes devait-il envoyer des secours? Il est possible qu'il ne connaissait pas l'arrêté du comité de salut public. D'ailleurs, les rebelles, battus à plate couture par l'armée de la république, se sont dispersés; pouvait-il connaître quelle route ils prendraient? C'est celui qui était à la poursuite des brigands qui devait informer la colonne du Nord de leur marche. Je demande que la convention approuve les arrêtés du comité.

N....... Thirion est un prêtre, la convention doit le rappeler.

Merlin. Je suis député du même département que Thirion, et j'atteste qu'il n'a jamais été prêtre.

Dans la séance du 1.er nivôse, Thirion vint se disculper, et parla en ces termes :

« Chargé, par la convention, d'une mission dans quatre départemens, je lui présenterai un compte général de ma conduite qui sera incessamment imprimé. En attendant, il importe que je justifie les motifs de mes opérations dans le département d'Eure-et-Loire; motifs mal saisis par la convention et mal interprêtés par les journaux. Puis donc qu'il en est résulté une espèce d'inculpation contre moi; que cette inculpation a même motivé mon rappel et a été rendue très-publique, je demande

que ma disculpation soit de même manifestée. Je me trouvais à Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loire, où un arrêté du comité de salut public m'enjoignit de rester jusqu'après l'épuration des corps administratifs. A la nouvelle de la prise du Mans par les brigands, j'écrivis au comité de salut public pour l'informer de l'état de dénûment de nos troupes. Le département d'Eure-et-Loire est précisément situé entre celui de la Sarthe, dont le Mans est le chef-lieu, et celui de Paris. La marche incertaine et rapide des brigands me faisait craindre qu'ils ne se portassent sur le département d'Eure-et Loire, qu'on sait être le grenier d'abondance de Paris. Redoutant donc qu'ils ne tentassent de réduire à la famine Paris, cette ville immense, foyer du patriotisme et des lumières, et le département d'Eure-et-Loire qui l'alimente, je communiquai sur-le-champ mes observations au comité de salut public et au ministre de la guerre. Ils arrêtèrent, en conséquence, que les dix mille hommes de l'armée du Nord se réuniraient à Dreux. La colonne qui était à Verneuil, et qui n'avait que deux jours de marche pour se rendre à Alençon, rétrograda de dix lieues pour se rendre à Dreux. Ce n'est pas à moi qu'il faut attribuer cette rétrogradation, puisqu'elle a été ordonnée par le comité de salut public et le ministre de la guerre. J'appris le jour même que la ville du Mans avait été reprise par les patriotes, et que ces derniers avaient tué huit à dix mille hommes aux brigands. Une autre lettre m'apprend qu'ils ont perdu à peu près le même nombre sur la route du Mans à Laval. Alors, voyant le brigandage marcher à sa fin, je crus le département d'Eure-et-Loire sauvé. Mais comme les brigands pou-

vaient menacer Alençon, puisqu'ils se portaient sur Laval, je pensai qu'il ne fallait pas que la colonne rétrogradât davantage. J'écrivis au commandant, qu'attendu le changement de direction des brigands, il fallait qu'il restât à Dreux, en communiquant au ministre de la guerre ce même changement et lui demandant ses ordres. Comme il n'y a que seize lieues de Dreux à Paris, l'ordre arriva au commandant de la première colonne d'attendre la seconde. Ainsi, quand j'aurais fait porter sur Chartres la première colonne avant la reprise du Mans, j'aurais rendu service à la république en couvrant un département abondant en subsistances. Il ne peut rester de doute sur ma conduite. Je me suis expliqué au comité de salut public. Je demande que la convention charge le comité de salut public de lui faire un rapport. Il est important qu'il ne reste pas de nuage sur les opinions des représentans du peuple, parce que cette défaveur tendrait à discréditer toutes leurs autres opérations. Si, à la moindre dénonciation, on se permettait de nous diffamer, ou vous ne trouveriez plus de commissaires, ou ils seraient si tremblans, qu'ils ne feraient rien d'utile. »

Charlier. La conduite de Thirion, dans le sein de la convention, lui a toujours mérité l'estime et la confiance de ses collègues. A l'égard de sa mission dans quatre départemens, il en doit un compte détaillé: j'en demande l'impression, et sur le reste l'ordre du jour. Cette proposition est adoptée.

Après sa justification, Thirion garda le silence à la convention, fréquenta plus assidûment que jamais le club des jacobins, et fut nommé président de cette société au mois de pluviôse de la même année. Le 3 ven-

tôse, il fit l'éloge de la bravoure du général Westermann, mais le jugea peu propre, en raison de sa tête ardente, à conduire de grandes masses. Le 19 du même mois, il reparut à la tribune de la convention pour parler des mesures à prendre dans l'approvisionnement de Paris, et pour dérouler le tableau des intrigues des colons contre le général Jornet qu'ils avaient fait arrêter à Paris, afin de l'empêcher de retourner aux colonies où il devait faire exécuter le décret du 16 ventôse en faveur de la liberté des nègres. Le 13 germinal, à la société des Jacobins, Thirion combattit Dubois-Crancé qui proposait d'exclure des jacobins les membres des sociétés affiliées et les agens du pouvoir exécutif. Il fit sentir combien il était avantageux pour cette société d'avoir dans son sein des conventionnels, afin de concerter avec eux les moyens de combattre les ennemis du peuple, et de recevoir d'eux les renseignemens nécessaires sur a manière de se conduire envers les diverses factions et d'en triompher. L'orateur appuya ses réflexions en rappelant que la section Brissot n'avait été terrassée que par l'union et l'accord parfait des montagnards et des jacobins. A la même séance, Thirion se plaignit de ce qu'on n'avait pas encore présenté aux sociétés affiliées l'adresse ayant pour objet de leur dévoiler une conspiration tramée contre l'État par Hébert et ses complices.

Il y avait long-temps que notre compatriote gardait le silence à la convention, entrevoyant sans doute, dans un prochain avenir, la chute des monstres qui ensanglantaient la France, et aux opinions desquels il s'était associé tant qu'il n'avait point vu dans leur conduite l'aiguillon abject d'une ambitieuse scélératesse; lorsque,

le 8 thermidor, attaquant Robespierre du haut de la même tribune où venait de retentir sa voix froudroyante, il empêcha l'impression de sa harangue. « Le discours de Robespierre, dit-il, vous présente des accusations et des accusés qui, tous, sont nos collègues, et auxquels vous devez une justice égale. Si vous envoyiez aux communes le discours qui accuse, vous n'exerceriez pas une impartiale équité, car vous préjugeriez par cela même en faveur de l'accusation. (On applaudit.) Je ne sais comment Robespierre seul prétend avoir raison contre plusieurs. Les présomptions sont en faveur des comités. (Nouveaux applaudissemens.) Je demande donc le rapport d'un décret surpris à votre religion. » Le 13 du même mois, à la société des jacobins, Thirion s'éleva de nouveau contre Robespierre, et obtint le rappel, dans cette société, de tous les membres qui en avaient été exclus par l'influence tyrannique du despote sanguinaire dont la France venait de secouer le fardeau.

« Si la société, dit-il, n'avait point commis des fautes, nous n'aurions pas été surpris par le malheur auquel nous venons d'échapper. Poussant jusqu'à l'excès sa confiance dans l'individu le moins fait pour la mériter, souvent elle chassa de son sein des membres sans les entendre. Un citoyen avait-il le malheur de déplaire au tyran, il se levait, le dénonçait, lui fermait la bouche, le faisait chasser, et, pour couronner son œuvre inique, le faisait de son autorité privée charger de fers. Ouvrez donc aujourd'hui les yeux, ô vous tous qui avez été éblouis et aveuglés par le clinquant de cette fausse vertu; ouvrez les yeux, vous tous qui fûtes la dupe de cette mine abjecte, hypocrite et sournoise; et retenez pour

vérité, qu'un homme vaut un homme, et que nous sommes tous égaux. Les exclusions dont ont été frappés tous ceux qu'on n'a pas voulu entendre, sont radicalement nulles, car le droit de se défendre est un droit naturel, sacré, imprescriptible, que le plus lâche des tyrans peut seul nous arracher; et comment serait-il possible à l'homme pur, à l'homme faible, craintif et isolé, de se soustraire aux coups de l'ambitieux et du méchant, si le barbare, qui, d'une main l'assassine, de l'autre lui ferme la bouche pour l'empêcher de prendre le ciel et le peuple à témoin de son innocence? J'ai vu, oui, j'ai vu des patriotes chassés par l'ordre de Robespierre. Saintex fut expulsé du milieu de vous pour avoir pris la défense d'un accusé, et avoir rempli le premier le plus saint des devoirs d'un patriote juste et vertueux. Ainsi, les hommes qui avaient mis la probité, la justice et la vertu à l'ordre du jour, ne semblaient nous avoir imposé les grandes obligations qu'elles prescrivent que pour s'en exempter eux-mêmes. Je demande qu'on regarde comme non-avenue toute exclusion prononcée contre un citoyen qui n'a pu répondre aux accusations portées contre lui. » (Adopté.) Un membre fait observer que si la société ne prend les mesures les plus sévères, les intrigans ne tarderont pas à se glisser de nouveau dans son sein, et que peut-être d'autres tyrans renaîtront des cendres du premier....... (Non, non, s'écrient tous les membres.) Thirion demande que l'arrêté pris sur sa proposition soit maintenu, tous les citoyens devant être considérés comme innocens, et, par conséquent, ayant tous les mêmes droits de parler et de se défendre à la tribune d'une société populaire. Il ap-

prouve le nouveau scrutin demandé, mais il désire qu'il soit bien différent de celui inventé par Robespierre pour favoriser ses partisans et reculer l'admission des patriotes qu'il savait être en opposition de principes avec lui. « Depuis six mois, continue Thirion, les droits sacrés de l'homme ont été ouvertement violés dans cette enceinte par le Catilina moderne. Peut-être se croira-t-on bien fondé à nous reprocher de ne nous être pas élevés contre l'oppression; mais qui blâma jamais Brutus d'avoir joué le rôle d'imbécile à la cour de Tarquin, en attendant le moment favorable de le frapper et de sauver la liberté de son pays? Qu'on sache que la Montagne a suivi l'exemple de Brutus : il fallait que les moins clairvoyans fussent éclairés sur sa perfidie; en un mot, nous n'avons point parlé tant que le moment de se faire entendre n'était pas arrivé. Dans cette tribune on nous prodiguait les épithètes de scélérats et de traîtres, parce que nous avions le courage de demeurer tranquilles, et de ne pas céder à l'impulsion de cette tourbe ignorante qui couvrait de clameurs scandaleuses les déclamations hypocrites du tyran. Quand tous applaudissaient à ce perfide enchanteur, certes il y avait du courage à se taire : et c'est alors que l'imposteur Dumas nous appelait lâches et nous défiait de parler. Dès que le moment nous a favorisés, nous avons parlé; nous avons mieux fait encore, nous avons agi. »

Le 26, Thirion appuya, à la convention, le sentiment de Merlin de Thionville, qui voulait que le comité de sûreté publique ne rendît pas de compte de sa gestion, et que la liste des personnes mises en liberté ne fût pas imprimée; attendu que les détenus qui devraient

leur liberté à la bienfaisance de la convention, seraient peut-être les premières victimes d'une nouvelle faction. Le 5 vendémiaire an III, il s'opposa à l'ouverture de deux manuscrits de J.-J. Rousseau, présentés par sa veuve. « Plus la mémoire de Rousseau, dit-il, doit être « honorée, plus vous devez craindre de ne pas respecter « sa dernière volonté. Il faut donc traiter solennellement « la question de savoir si l'on doit ouvrir le paquet. »

L'époque de la vie de Thirion à laquelle nous sommes arrivés, n'est pas sans intérêt, en ce qu'on le voit, naguère chaud partisan de la Montagne, l'abandonner peu à peu, l'attaquer ensuite, et se mettre ainsi à l'abri des élémens qui opérèrent sa ruine. Ce fut sans doute ce retour vers le modérantisme que suggérait à tous les hommes sages la marche de la révolution qui porta Thirion à voter la suppression des comités. Le 13, Pelet ayant demandé que les membres de la convention ne fissent partie d'aucune société, Thirion monta à la tribune pour appuyer cette proposition. « Et moi aussi, je suis jacobin, dit-il, mais je suis patriote; je saurai, quand il le faudra, faire à la chose publique le sacrifice de mon amour-propre et de toutes mes passions. J'ai combattu avec les jacobins tous les genres d'ennemis publics; mais après avoir examiné ce qui s'est passé dans les derniers tems, et la manière dont cette société célèbre est dégénérée par les intrigues de quelques membres du gouvernement, je me suis convaincu qu'il était impossible que ceux qui gouvernent soient en même tems membres d'une société populaire, sans y porter un germe de corruption et d'intrigue. (On applaudit.) La convention est le centre des pouvoirs, et elle a dû, pour le

bonheur du peuple, suspendre pendant la durée du gouvernement révolutionnaire le droit qu'il avait de nommer ses magistrats. Il est arrivé de là que des membres de la convention, revêtus de grands pouvoirs, pouvant disposer d'un grand nombre de places, se présentèrent aux jacobins, et qu'aussitôt tous les intrigans de la république se faisaient jacobins pour avoir des places. (On applaudit.) Ils ne pouvaient parvenir à faire leur cour aux membres du gouvernement dans les comités ni dans leur domicile, ils ont trouvé le moyen de la leur faire aux jacobins, où par leurs discours et leurs applaudissemens ils ont capté leurs faveurs. Lisez les journaux, et vous verrez que les séances de cette société ont toujours été occupées, ou par les membres du gouvernement, ou par des fonctionnaires publics qui, craignant d'être dénoncés, allaient y dénoncer leurs futurs dénonciateurs, ou par des voleurs qui, pour qu'on ne recherchât pas leurs vols, allaient aux jacobins crier contre les voleurs et les dilapidateurs de la fortune publique. Je pense que les germes de division qu'on trouve parmi nous, viennent de ce que quelques membres de la convention qui le sont aussi de sociétés populaires, sont par là même surveillans et surveillés. Les sociétés populaires sont le *palladium* de la liberté; mais elles ne doivent avoir d'autres fonctions que la surveillance, et n'être composées que de surveillans; car si, par exemple, le gouvernement abuse de ses pouvoirs, et qu'il fasse partie de la société populaire où il dominera par son opinion, il est clair dès lors que l'opinion de la société sera celle des dominateurs. C'est ainsi qu'avaient agi Robespierre et Couthon, c'est ainsi que la société des

jacobins n'avait d'autres opinions que celles qu'ils lui avaient données. On se rappèle que Couthon et Robespierre, membres du comité de salut public, allaient aux jacobins dénoncer leurs collègues du même comité; ils faisaient nommer une députation de douze membres pour aller sommer le comité de leur dire, à eux individus, les raisons d'état qui avaient déterminé le départ de deux ou trois compagnies de canonniers. C'est ainsi qu'ils abusaient de leur influence pour perdre la chose publique; c'est ainsi qu'on pourrait encore le faire. Je pense que tant que durera le gouvernement révolutionnaire, le droit d'élection doit être suspendu, parce qu'il ne faut pas que tant que nos braves républicains seront sur la frontière, les modérés profitent de leur absence pour choisir en leur nom; mais je pense aussi que, tant que durera le gouvernement révolutionnaire que la convention a institué pour le bonheur du peuple et l'achèvement de la révolution, elle doit décréter qu'aucun député ne pourra être membre d'une société populaire. »

Cette proposition est adoptée, et Thirion, transfuge des jacobins, se range dès lors au nombre des thermidoriens qui voulaient le système de 93, moins la terreur et les échafauds. Mais il était difficile d'adopter un juste milieu entre la route sanglante que certains esprits avaient l'habitude de suivre, et la voie de modération que d'autres voulaient creuser sur l'abîme encore ouvert des discordes civiles; aussi, le 9 nivôse, trois mois environ après s'être retiré des jacobins, Thirion s'éleva contre la marche rétrograde que prenait la convention, et ne crut pas devoir adopter un article de loi portant *qu'il ne serait*

plus donné suite aux décrets relatifs au séquestre des biens des sujets des puissances avec lesquelles la république était en guerre, etc. « Si vous rapportez le séquestre, dit-il, vous rendrez aux étrangers, et les étrangers ne vous rendront pas. C'est donner à nos ennemis obérés les moyens de faire la campagne prochaine. Il existe, pendant la guerre comme pendant la paix, un droit des gens. Il faut qu'on nous rende écu pour écu, prisonnier pour prisonnier, million pour million. Je pense que le séquestre ne doit être levé qu'autant qu'on aura rendu à nos négocians la valeur des sommes que nous avons à rendre. » Le surlendemain, Thirion monta plusieurs fois à la tribune pour éclairer la discussion relative à la liquidation des créanciers des émigrés, et fut d'avis qu'on usât d'une parcimonie d'autant plus grande que la république avait contracté des engagemens immenses envers ses défenseurs. Le 25, il lut à l'assemblée, au nom du *comité d'instruction publique* dont il était membre, un projet de fête pour le 2 nivôse; mais ce projet ne satisfit point la convention, attendu qu'il rappelait les processions et les cérémonies créées par Robespierre, pour essayer sa puissance. Le 29, il démontra la nécessité de créer des *institutions républicaines.* Après avoir blâmé la marche qu'on avait suivie, et être entré dans quelques détails sur les travaux des commissions, il ajouta : « Il me semble qu'on ne sent pas assez toute l'importance de cet objet : si nous ne réussissons pas d'abord, il nous sera impossible de réussir ensuite. Le peuple aura conçu pour les innovations un dégoût qu'on ne pourra plus aisément surmonter, et il retombera peu à peu dans ses vieilles habitudes et ses vieux préjugés.

Je crois que l'on serait parvenu à des résultats plus heureux, si l'on eût vu la chose plus en grand, et qu'au lieu de traiter la question particulière des fêtes décadaires, on eût traité la question générale des institutions politiques et républicaines. Il ne suffit pas, en effet, de se montrer républicain un jour de décade, il faut l'être tous les jours, dans toutes les circonstances, dans tous les instans de sa vie. Il faut, en un mot, que les mœurs et tous les usages du peuple s'accordent avec les principes politiques, et la forme du gouvernement qu'il a adopté. Je dirais volontiers que pour constituer une république, il faut trois choses : 1.° des institutions ; 2.° des institutions ; 3.° des institutions. Que me font en effet les principes que nous professons, si, dans la pratique, nous sommes sans cesse en opposition avec ces principes? N'avons-nous pas vu des factions abuser, tour à tour, des mots de vertu et de liberté, et des adages les plus sacrés, pour assouvir leurs vengeances, et asservir leurs concitoyens? Parlons moins de vertu et de liberté, et soyons plus libres et plus vertueux. Nous ne pouvons espérer de le devenir, je ne me lasserai de le dire, que *par des institutions.* C'est par elles que la génération naissante se fera distinguer de la nôtre ; et que son âme, moulée, pour ainsi dire, à la vertu et aux sentimens les plus héroïques, saura faire sans effort et avec délices ce qui nous coûte encore tant de répugnance aujourd'hui. C'est *par les institutions* que Moïse, Lycurgue et tous les grands législateurs ont consolidé leur ouvrage, et que le premier a fait, en quelque sorte, survivre le sien à lui-même, et au peuple qu'il avait institué. Mais, comment donner aux Français les sublimes

institutions qui doivent éterniser l'empire de la liberté avec celui de leur constitution? Ce n'est pas, je le répète, en précipitant le travail et en rapetissant la chose: il n'appartient qu'au génie et à la méditation de préparer mûrement un tel ouvrage. Peut-être, pour être bon, faudra-t-il qu'il sorte tout entier de la tête d'un seul homme. Et certes, ce n'est pas à nous, qui sommes journellement occupés des grands intérêts de la république, et distraits par mille objets de détail, qu'il convient de prétendre à la solution de ce grand problême. Je réitérerai donc ici la motion que j'ai faite il y a deux mois au comité, et qui, si elle eût été exécutée, comme elle avait d'abord été adoptée, eût peut-être déjà aujourd'hui produit son effet. C'était de nommer hors du sein du corps législatif une commission composée d'un petit nombre d'hommes profonds et expérimentés pour présenter au comité, *le plus tôt possible*, (et non dans un délai fixé, comme si le génie travaillait à la toise), un plan général d'institutions sociales et républicaines. Les fêtes décadaires y eussent été nécessairement compris, et auraient eu, comme cela doit être, une liaison intime avec le reste de l'ouvrage. En attendant, on eût pu se contenter du projet de décret présenté par le comité, qui n'était qu'un préliminaire, et ne préjugeait rien. Mais telle est notre légèreté : emportés par le zèle, tout nous paraît facile, nous ne doutons de rien. Ensuite, il faut revenir sur ses pas; malheureusement pour l'objet dont il s'agit, il ne sera plus temps si jamais on s'égare. Nous aurons toujours fait assez vite, si nous avons fait assez bien: qu'aurions-nous gagné à tant nous hâter, s'il faut un jour recommencer l'ouvrage avec plus de difficultés? La

plus dangereuse de toutes les erreurs politiques est de croire que nous pouvons tout faire par nous-mêmes. Ne craignons pas de nous environner de secours étrangers; appelons de toutes parts autour de nous les penseurs et les talens de tout genre. *Fixons surtout en ce moment, l'attention de tous les philosophes de la république* sur les institutions qu'il convient de donner *aux français pour assurer leur liberté et maintenir leur gouvernement démocratique;* tel est le véritable problème à résoudre; c'est à quoi je conclus quant à présent; j'ai dit. Le 10 pluviôse, Thirion justifia Adam, de Metz, des inculpations dirigées contre lui. « Le citoyen Adam, dit-il, nommé juré au tribunal révolutionnaire le 17 nivôse, et dénoncé le 4 pluviôse par Merlin, de Thionville, comme agent de Robespierre, a été si peu le complice de ce traître, que le 16 thermidor il est venu, au nom de la commune de Metz, féliciter la convention nationale sur la journée du 10 thermidor, et que, le 3 nivôse dernier, il a été continué dans ses fonctions d'officier de police à l'armée de la Moselle, par le citoyen Merlin lui-même. Cependant, je ne m'oppose pas à ce que le citoyen Adam soit remplacé dans ses fonctions de juré du tribunal révolutionnaire, dont il avait lui-même sollicité sa démission; mais, pour qu'il ne reste aucun nuage sur sa réputation de probité et de civisme, je demande que le comité de sûreté générale examine la conduite du citoyen Adam, afin que, s'il est un agent de Robespierre, il soit puni comme tel, et qu'au contraire il conserve l'estime de ses concitoyens, s'il est véritablement innocent. » Cette proposition est adoptée. Le 9 ventôse, il prononça un long discours à

l'effet d'engager la convention à retirer trois milliards d'assignats de la circulation, en prélevant provisoirement sur les propriétaires fonciers un impôt qui équivaudrait à dix fois la valeur de leur imposition actuelle. « Ils recevraient, à la place de leurs assignats, des obligations patriotiques qui porteraient trois pour cent d'intérêt, et qu'ils pourraient donner en paiement de domaines nationaux. Ces obligations auraient cours dans le commerce, et ne seraient sujettes qu'à un faible droit d'enregistrement. » Le 5 germinal, lors de la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, Thirion cita des faits en faveur de Collot-d'Herbois. Notre compatriote était alors tout-à-fait livré aux opinions de la Montagne; aussi, le 1.er prairial, les insurgés qui se rendirent à la convention le nommèrent-ils secrétaire de cette assemblée. Accusé d'avoir été leur complice et d'avoir pris part à la révolte des jours suivans, moment affreux où périt le député Ferraud, il fut décrété d'arrestation huit jours après par la convention, et resta détenu jusqu'à l'amnistie par laquelle la convention termina ses travaux, le 26 octobre suivant (4 brumaire an IV). Ainsi, il demeura incarcéré près de cinq mois. Le 16 vendémiaire, Thirion avait écrit la lettre suivante à la convention; mais elle était demeurée sans réponse:

« Citoyens collègues, depuis quatre mois je suis décrété d'arrestation; je vous ai fait distribuer ma défense, c'est à vous de prononcer. J'invoque la constitution que vous venez de proclamer; j'invoque le principe qui veut qu'un prévenu ne demeure pas éternellement sous le poids d'une accusation. Je demande à être jugé par mes *pairs*, par ceux qui depuis trois ans ont pu apprécier

mes discours, mes actions et toute ma conduite politique. Citoyens collègues, savez-vous à quels juges vous me réservez? Savez-vous quels seront vos successeurs? Permettrez-vous qu'un républicain reste exposé à toutes les chances horribles qu'entraînerait à sa suite le triomphe le plus momentané du royalisme et du fanatisme coalisés? Citoyens, avant d'être convaincu de délit, avant même d'avoir été entendu, j'ai été frappé par vous de la peine la plus sensible à une âme honnête, la dégradation civique. Quoique vous n'en ayez point eu le droit, quoique je ne l'aye pas méritée, je ne me plaindrai point. Fort de ma conscience, je me réjouirai, si dans la république il se trouve encore trois cents citoyens meilleurs que moi. Je demande seulement d'être définitivement rendu à moi-même, au repos dont j'ai besoin, et à la liberté que je n'aurais pas dû perdre. Je demande que vos comités vous fassent enfin un prompt rapport sur mon affaire, et que vous proclamiez, avant que vous vous sépariez, ou mon innocence, ou mon acte d'accusation. Salut et fraternité. » Cette demande fut appuyée par Bentabolle, Dubois-Crancé et Garrau. Le renvoi au comité de législation fut décrété. Les tribunes applaudirent.

Après la session, le directoire exécutif s'empressa d'envoyer Thirion à Bruges, en qualité de commissaire près le tribunal de cette ville. En l'an VII, il fut rappelé à Metz, et nommé commissaire du directoire près l'administration centrale du département, à la place du citoyen Albert. Voici le jugement qu'en a porté, à cette occasion, l'Abeille de la Moselle. « Depuis long-temps « le vœu des patriotes de Metz était de voir le citoyen

« Thirion, ex-conventionnel, reparaître parmi eux. On « se rappelle les services rendus par ce citoyen à la « commune dans des temps malheureux. Son installation « s'est faite le 5 thermidor dernier. Son premier soin a « été de rappeler près de lui ses anciens collaborateurs, « qui tous lui sont attachés comme à un ami tendre. » L'année précédente, Thirion avait été nommé président du tribunal criminel, mais il avait refusé.

A la chute du directoire, Thirion perdit sa place, entra dans l'instruction publique, et devint professeur de belles-lettres à Douai, à l'école centrale de Namur, puis au lycée de Mayence. Rentré à Metz en 1814, et compris ensuite dans l'ordonnance de proscription prononcée contre les régicides, il forma le projet d'aller en Amérique; mais, peu de jours avant l'époque fixée pour son départ, il s'empoisonna et mourut dans sa ville natale.

Thirion a publié plusieurs brochures, aujourd'hui perdues avec tant d'autres que les circonstances ont fait naître. Ersch cite la suivante :

Opinion dans le procès du roi, 1792, in-8.°

Ce conventionnel, marié à Metz, a laissé plusieurs enfans; un entr'autres, qui habite Paris, ancien carbonaro, aujourd'hui membre de la société des amis du peuple.

Il y avait à Metz, en l'an VII, un autre Thirion qui exerçait les fonctions de receveur général, et qui, nommé la même année secrétaire de l'assemblée électorale séant au temple décadaire, fut élu au corps législatif avec Reubell et Husson. Son élection n'a pas été confirmée.

Moniteur, 1793, 82, 274, 481, [482, 518, 548], 632, 644, 645, 650, 732, 733, 826, 892, 1033; an II (1793), 155, 171, 356, 372; an II (1794), 593, 643, 644, 691, 691, 798, 1270, 1329 1348; an III (1794),

40, 78, 420, 435, 436, 485, 486, 502, 503, 542, 543, 663, 664, 770, 989, 1018; an IV, 80, 173; an VII, 980, 981. — L'Abeille des gazettes et journaux de la république, an VI, 243, 319, 327. — Journal des départemens de la Moselle, de la Meurthe, etc., an VII, n.os 34, 48, 49, 67; an VIII, n.o 3. — Ersch. La France littéraire, t. III, p. 313. — M. Teissier. Histoire de Thionville, p. 315, 316 — Biographie universelle des frères Michaud. t. XLV, p. 424, 425. Cet article, rédigé par M. Michaud jeune, est étendu — Biographie nouvelle des Contemporains, par Norvins, Jouy, etc., t. XXX, p. 456, 457.

THOMAS (J.-B.)

THOMAS (Jean-Baptiste), né à Metz le 12 septembre 1767, de Jacques Thomas, négociant, et de Catherine Michel, son épouse, commença ses études en cette ville, au collége tenu par les Bénédictins. D'une santé très-faible, il se vit forcé, après le cours de quatrième où il s'était distingué, d'abandonner l'établissement pour prendre, dans la maison paternelle, les leçons d'un précepteur ecclésiastique qui, en 1786, le mit en philosophie au séminaire lazariste de Sainte-Anne. L'application et les progrès de Thomas ne tardèrent pas à récompenser d'honnêtes parens chargés d'une famille de onze enfans, des sacrifices qu'ils s'imposaient en faveur de l'aîné. Il devint un des plus serrés argumentateurs du séminaire, et y soutint différentes thèses avec assez d'éclat. M. le maréchal duc de Broglie, dont la bienfaisance égala toujours le mâle courage, l'honorant de sa protection, détermina M. l'abbé de Fumé, grand-aumônier de la cathédrale, à le nommer, en 1788, à une chanoinie au petit chapitre de Sainte-Raynette. Elle lui rapportait annuellement cent vingt francs. Promu ensuite aux ordres mi-

neurs, il reçut le diaconat en 1790. Les supérieurs de Sainte-Anne l'élurent alors à la place de préfet des études des jeunes clercs, supprimée six mois après. Ce séminaire dissous, Thomas s'occupa à composer quelques sermons qu'il prêcha à Metz et qui firent espérer qu'il marquerait dans la chaire évangélique. Mais réduit, comme tant d'autres, à fuir sa patrie en proie à l'anarchie, il se retira à Trèves, où, le 2 mai 1792, il fut ordonné prêtre, et passa de là à Coblentz. Ennuyé de vivre sur une terre hospitalière, la pensée de rentrer en France afin de servir la religion, l'y ramena au bout de cinq à six semaines. D'épouvantables lois de proscription le contraignirent à se cacher soigneusement jusqu'en 1794. A cette époque il se rendit à Vic, pour s'y livrer en secret à l'exercice de ses fonctions, et, pendant trois ans, muni de pouvoirs étendus des évêques de Metz et de Nancy, y remplit, ainsi que dans les campagnes voisines, à l'aide d'un rigoureux déguisement et non sans dangers, celles de missionnaire.

En 1805, le titre de second aumônier au Lycée de la dernière de ces villes lui fut conféré par son conseil académique.

L'année suivante, il accepta la desserte de Longeville-lès-Metz, et prit, en 1812, possession de la cure d'Ars-sur-Moselle. C'est à ce poste du sanctuaire que le trouva l'armée russe au mois de janvier 1814, quand elle y assit son quartier-général. La conduite sage qu'il tint lui attira l'estime des principaux officiers et épargna beaucoup de vexations et de chagrins à sa paroisse, tandis que les contrées d'alentour gémissaient désolées sous l'oppression du soldat ennemi.

Une femme rare, excellente, une épouse selon l'écriture, Anne-Goulet de Montlibert, veuve de M. Jacques-François de Foix de Candale, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, meurt à Metz le 10 mars[1]. Yousefowitch, commandant les troupes alliées du blocus, frappé d'un mérite si éminent et pénétré d'ailleurs de gratitude pour les secours immenses qu'elle avait prodigués aux prisonniers de sa nation, s'empresse d'adresser à M. Thomas la lettre dont voici les termes textuels:

« Madame Anne de Foix de Candale, comtesse douairière, vient de décéder à Metz, à sa soixante-quatorzième année. Ce nom est connu également dans l'histoire civile et dans vos annales ecclésiastiques: il est fait pour rappeler des souvenirs intéressans aux Français qui aiment à revenir sur la mémoire de leurs ancêtres. Mais la défunte a su rendre ce nom cher aux habitans actuels de la ville de Metz. Elle s'est épuisée en œuvres de charité qui ont anéanti ses forces. Sa fortune, qui était considérable, était entièrement consacrée au soulagement des pauvres. Dans ces derniers temps, elle s'est occupée à diriger les hôpitaux, et sa charité embrassait la cause de tous les êtres souffrans. A mesure que sa santé déclinait, son âme s'élevait; et les infirmiers et les confesseurs, exténués de fatigues, venaient chaque jour chercher de nouveaux encouragemens et recueillir de nouvelles forces auprès de son lit de mort: c'est ainsi qu'a fini sa carrière Anne de Foix de Candale.

[1] Biographie, t. I.er, p. 229 et 230.

« La ville de Metz vient de s'honorer elle-même en « lui accordant des honneurs publics. Son corps a été « présenté à la cathédrale; tout le clergé, tous les chefs « militaires et civils, tous les pauvres, surtout, ont con- « couru à solemniser sa pompe funèbre. Ce modèle il- « lustre de toutes les vertus chrétiennes appartient à « toute la chrétienté, à l'humanité toute entière.

« Je vous invite donc, Monsieur le curé, à faire pour « Madame Anne de Foix de Candale un service solennel « dans l'église d'Ars-sur-Moselle, où les Russes et Fran- « çais confondus puissent offrir au père commun de tous, « leurs vœux et leurs prières. Je vous laisse à en régler « le jour et l'heure, dont vous me préviendrez dès la « veille.

« Recevez l'assurance de mon estime.

« Le général YOUSEFOWITCH.

« Ars-sur-Moselle, le 13 mars 1814. »

M. Thomas communique, en conséquence, le message du général aux autorités du lieu et à tous les fidèles. Le jour de la cérémonie funèbre est fixé au 17, les villages environnans y sont invités. Ce qu'offrent de plus recommandable les escadrons moscovites disséminés, s'y réunit, vers les onze heures du matin, à l'état-major et à l'aumônier de l'armée. Les maires d'Ars et de Gorze, les membres du conseil municipal, d'anciens militaires français d'un haut rang, les curés du canton au nombre de huit, quantité de dames enfin viennent acquitter à l'illustre défunte le juste tribut de leurs regrets. La messe est chantée par M. le curé d'Ancy, et, après l'évangile, M. Thomas prononce, à deux pas du général Yousefowitch, un discours éloquent.

La solennité, qui se fit avec une magnificence extraordinaire, pour être vraiment digne de la mère des indigens de toutes les classes, devait se terminer par des aumônes. Le général n'oublia point d'en répandre d'abondantes sur ceux d'Ars.

Au départ des Russes chassés dans une sortie de la garnison de Metz, les Bavarois leurs successeurs demandèrent aussi à M. Thomas un service funèbre pour tous les guerriers régnicoles et étrangers morts lors de cette même sortie depuis Longeville jusqu'à sa paroisse. Il le célébra comme le premier, après l'avoir fait annoncer au camp et dans les communes adjacentes. Le général Müller et son état-major eurent pareillement soin des pauvres, et, à l'instante prière du curé, affranchirent le bourg d'Ars du paiement de réquisitions d'autant plus onéreuses qu'il était déjà épuisé par le long séjour des Russes.

M. Thomas jouissait d'un tel crédit vis-à-vis des généraux Müller et Yousefowitch, que, sachant qu'il avait géré la cure de Longeville durant près de sept ans, ils avaient prescrit aux soldats, le traversant en patrouilles, de respecter les habitans, et, sous aucun prétexte, de ne rien exiger d'eux. Il a donc été, dans ces temps de misère, d'émois et d'alarmes, le refuge des affligés et l'appui de ses ouailles. Il est encore des âmes reconnaissantes qui s'en souviennent et le proclament.

L'évêché de Metz perdit M. Thomas au mois d'avril 1824. Ses bonnes œuvres et sa réputation lui valurent une place de chanoine à Châlons-sur-Marne. A peine y arriva-t-il, qu'investi de la confiance de M. Monyer de Prilly, ce prélat le nomma grand-écolâtre et le chargea

successivement de l'aumônerie de l'école royale d'arts et métiers, où, pendant quatre ans, il contribua à rétablir la piété et les mœurs, objet spécial de sa tendre sollicitude.

Un frère de M. l'abbé Thomas, ancien élève du conservatoire de la cathédrale de Metz, et professeur de musique, avait institué en notre ville, le 2 juillet 1810, une classe de musique vocale et instrumentale dans le genre de celle des conservatoires. Dirigée par plusieurs maîtres habiles, elle eût produit d'heureux résultats, si le goût des Messins les portait davantage à l'étude des beaux-arts. Ce même Thomas avait en porte-feuille un ouvrage intitulé: *Instruction sur l'enseignement de la musique vocale, et sur la manière de l'étudier, ainsi que sur la conservation de la voix du chant, suivie d'un abrégé sur l'origine de la musique, d'après les grands maîtres en cette partie.* Il devait former un volume in-8.°, du prix de 3 francs, paraître au mois de septembre 1810, et servir de texte aux leçons de l'auteur. Mais je ne sache pas qu'il l'ait publié. M. le musicien Thomas épousa une demoiselle Willaume, sœur du chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz. Il en eut un fils, (Ambroise) aujourd'hui attaché à l'académie royale de musique de Paris, et qui, en 1829, à l'âge de dix-huit ans, y remporta le premier prix de piano. Il était l'élève de M. Laurent, professeur honoraire, puis de Zimmermann.

Un autre frère de M. l'abbé Thomas a combattu dans les armées de la république. Il fut du nombre des quatorze officiers embarqués, au mois de messidor an IX, sur l'*Entreprenant*, et porteurs de dépêches du premier

consul pour le général Menou en Égypte, qu'attaquèrent deux pinques corsaires anglais, et qui firent échouer leur esquif sur des rochers, près du golfe de la *Spezia*, plutôt que de capituler et de voir tomber leurs dépêches entre les mains de l'ennemi auquel cette généreuse audace imposa.

La plume élégante de M. le chanoine Thomas ne s'est exercée que sur des sujets religieux. Voici la nomenclature de ses ouvrages :

I. *Pensées diverses sur la Religion chrétienne, tirées des auteurs les plus célèbres de notre temps*, en vers et en prose, revêtues de l'approbation du cardinal Caprara. 1 vol. in-18, 1803. Nancy, Claude Leseure.

II. *Discours pour la Fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, et du rétablissement de la Religion en France*, prononcé le 15 août 1806, dans une des églises de Nancy; avec des notes. Brochure in-8.°, de 31 pages. Metz, Lemaire.

III. *Discours sur la nécessité de la Religion chrétienne dans les institutions sociales, où sont mises en ordre les pensées des grands orateurs du 19.° siècle sur cette importante vérité.* Brochure petit in-8.°, de 36 pages. 1809. Metz, Pierret.

IV. *Oraison funèbre d'Anne Goulet de Montlibert, veuve de Candale.* In-4.° 1814.

V. *Avis, et Exercices spirituels, avant et après la première Communion.* In-18. Paris, Demonville, 1825.

VI. *Instruction sur le Sacrement de la Confirmation, suivie des Avis d'un Pasteur à la Jeunesse de sa paroisse.* Brochure in-18, de 36 pages. Paris, Poussielgue-Rusand, 1829.

VII. *Souvenir de la première Communion, ou Moyens de persévérance dans les résolutions chrétiennes que les*

jeunes fidèles ont prises en ce jour solennel, dédié à M. Monyer de Prilly, évêque de Châlons. 3.ᵉ édition augmentée. Volume in-12. 1831. Châlons, Boniez-Lambert.

VIII. Quelques belles *Allocutions* aux Elèves de l'Ecole royale des Arts et Métiers.

M. l'abbé Thomas avait annoncé au public, par un prospectus en date du 12 décembre 1805, un ouvrage ayant pour titre : *Abrégé de l'Histoire Sainte, traduit littéralement du latin de M. Lhomond, semé de courtes réflexions, et suivi d'un choix de poésies sacrées, par Racine*. Ce livre n'a point paru.

Mon père, F. N. Bégin, magistrat, auteur de l'article *Pilatre de Rozier*, m'a également envoyé celui qu'on vient de lire.

THOMAS.

Thomas (Jean), maréchal des camps et armées du roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, membre de l'académie royale de Metz, naquit à Cheminot (Moselle) le 7 juin 1770.

Son entrée au service, le 18 août 1791, dans le 3.ᵉ bataillon de la Moselle, époque de l'organisation de ce corps, fut marquée par la confiance que lui prouvèrent ses camarades en l'élevant au grade de lieutenant, et, le lendemain, à celui de capitaine. Chargé ensuite de l'équipement et de l'habillement, il en dirigea les détails à la satisfaction générale. M. Thomas se trouvait dans Thionville lorsqu'on assiégea cette place en 1792; il fit, la même année, la campagne d'hiver à l'avant-garde de l'armée de la Moselle, et continua d'y être attaché pendant la campagne de l'an 11. On le

chargea de plusieurs opérations de confiance et du commandement de détachemens dans des circonstances difficiles, notamment le 16 frimaire. Son général lui ayant fait faire une reconnaissance à Freisweiler, un combat s'engagea entre les lignes, et le succès dépendit des bonnes dispositions du capitaine Thomas. Le 22 nivôse, à l'enlèvement des lignes précitées, cet officier se distingua d'une manière toute particulière, et fut blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche qui l'empêcha de tenir campagne; mais il reparut à la tête de sa compagnie dès le mois de germinal, avant même l'expiration de la convalescence qu'il avait obtenue. Le 5 messidor, au siége de Charleroi, il soutint l'attaque de la tranchée, où il commandait, avec une audace qui déconcerta les assaillans; on se battit corps à corps. Le 13 du même mois, à l'affaire de *Sombreff*, il soutint la retraite, arrêta quelque temps l'ennemi et dégagea une grande partie du premier bataillon du Bas-Rhin qui était coupée. Le courageux sang-froid du capitaine Thomas ayant attiré l'attention du général, il le chargea, quelque tems après, de faire une reconnaissance sur Huy, avec 300 hommes. Cet officier se distingua, en outre, à Fleurus et à l'affaire de Liége. Les volontaires de la Moselle désignés, dans l'ordre de l'armée, par le n.° 53, ayant formé, avec le 159.e, la 10.e demi-brigade, M. Thomas fut chargé d'administrer l'équipement et l'habillement du corps. Mais, comme ces détails l'éloignaient du théâtre de la guerre, il demanda et obtint un service actif. Envoyé à l'armée du Rhin, il fit les campagnes de l'an IV. Le 21 messidor, le bataillon auquel était attaché le capitaine Thomas, fut chargé

d'emporter de vive force le village de Melk, outre Rhin; cet officier se précipita au milieu des troupes ennemies qui le défendaient, et reçut un coup de feu à la cuisse droite. A peine sa blessure fut-elle guérie qu'il rejoignit son corps, et on l'employa à Nancy où se trouvait alors le dépôt, en qualité de commissaire du gouvernement près du conseil de guerre de la 4.e division. En l'an VI, la 10.e demi-brigade étant rentrée dans l'intérieur pour passer à l'armée des côtes de l'Océan, M. Thomas fut nommé, durant le séjour qu'il fit à Rennes, rapporteur du conseil de guerre. Envoyé à Tours, le général Vimeux le choisit pour commander la force armée dans le département de Loir-et-Cher, où, pendant onze mois, il parvint à maintenir la plus parfaite tranquillité. Nommé chef de bataillon le 19 thermidor an VII, par le général Championnet, il fit les campagnes d'Italie et du royaume de Naples, depuis l'an VIII, jusques et compris nivôse an XV, et se signala dans plusieurs occasions. Aux affaires des 9 et 13 brumaire an VIII, par exemple, il effectua une retraite avec le plus grand ordre, soutint le choc de l'ennemi et ne céda le terrain que pied à pied. Le corps du chef de bataillon Thomas ayant beaucoup souffert quelque temps après, le découragement fut à son comble, la désertion allait devenir générale et l'activité de notre compatriote put seule retenir ses compagnons dans le devoir. Il sacrifia une partie de ses appointemens pour entretenir un hospice où les militaires du corps seraient soignés; les autres officiers imitèrent cet exemple généreux, et Masséna donna de justes éloges à M. Thomas. Cet officier signala son courage dans plusieurs occasions; et, entr'autres, aux affaires de la Rocca-

Barbena, de Saint-Jacques, en Ligurie, au pont du Var, etc..... Il fit le siége de Gayète, en qualité de major de tranchée, y servit d'une manière particulière, et fut blessé d'une bombe qui éclata au milieu de sa tente, au moment où il était à diner avec plusieurs officiers de son régiment. Promu au titre d'officier de la Légion-d'Honneur, en récompense de sa conduite, et au grade d'adjudant commandant, le 30 septembre 1807, on l'employa à l'état-major général, et il fit partie de l'expédition de l'ile de Caprée. Comme il commandait l'avant-garde des troupes de débarquement, il arriva l'un des premiers sur la côte, gravit des rochers d'une hauteur extraordinaire, et concourut puissamment à l'heureux résultat de l'expédition. Murat lui donna plusieurs témoignages flatteurs de son estime. Passé, en 1812, à la grande armée d'Allemagne, il était, l'année suivante, à la bataille de Lutzen, et fut blessé, le 7 mai, en poursuivant les Russes près de Nossen. L'empereur, content des services du colonel Thomas, le fit maréchal de camp le 22 juillet suivant, et lui confia, à la fin de la même année, le commandement du département de la Manche. Lorsque Napoléon eut quitté l'ile d'Elbe, il envoya le général Thomas à Sarrelouis, où ce brave officier déploya une grande énergie et un noble caractère. Sollicité par plusieurs généraux alliés de leur ouvrir les portes de la ville, rien ne put le faire dévier de la ligne de ses devoirs. Nous avons sous les yeux les lettres qui lui ont été écrites, en cette circonstance, par les généraux Diébitch, de Essen, Langeron et par le prince de Mecklenbourg, et nous nous faisons un vrai plaisir d'en transcrire textuellement quelques-unes.

Lettre du comte Langeron, général en chef au service de Russie.

A Saarbrük, ce 23 juin (5 juillet) 1815.

« Monsieur le Commandant,

« Vous estes sans doute instruit des évenemens qui se sont passés depuis peu. Les armées *anglaises* et *prussiennes* sont sous les murs de *Paris* dont s'approchent aussi les fideles et admirables *vendéens*. Votre roi légitime est *rappelé* par la partie saine de la nation, il doit être maintenant dans sa capitale. Le monstre à qui un moment d'erreur vous a de nouveau réuni n'existe plus politiquement. Les députés envoyés par les rebelles au quartier général de nos souverains ont été renvoyés sans être admis et ont passé hier ici pour retourner à *Paris*. Nos armées s'avancent de tous côtés sans trouver de résistance. Votre devoir et votre *interest* futur vous engagent également à accelerer le moment d'arborer ce drapeau blanc si cher aux bons Français. *Rappellez* vous, monsieur le commandant, que Louis 18 qui n'a que trop pardonné, n'a point étendu sa clémence sur le maréchal *d'Avoust* qui a fait tirer sur le pavillon blanc. C'est au nom de Louis 18 que je vous engage à remettre votre forteresse et vous pouvez m'envoyer un officier de confiance pour faire avec moi les arrangemens nécessaires. »

Réponse.

« Monsieur le Général,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dattée de Sarrebruck. Je n'ai de reponse à vous faire, que de vous assurer que les malheurs de ma

patrie n'ébranleront jamais ma fidélité, et que la place que je commande ne sera remise qu'au gouvernement qu'elle se sera librement choisi.

« Ma conduite n'est et ne sera jamais dirigée que par le sentiment de ma propre conscience; je ne suis point imitateur.

« Le général Thomas. »

Lettre du prince de Mecklenbourg.

« Mon général,

« Je m'enpresse de vous dépécher ces lignes, pour vous prier de choisir également le moyen d'un billet non officiel, en cas que vous avez des communications à me faire désquelles vous souhaitez peut-être qu'elles restent un secret entre vous et moi. Je crois que c'est ici l'endroit de vous assurer, que je suis pret à vous accorder pour votre personne les conditions les plus honorables et les plus avantageuses, et qu'il me sera un véritable plaisir de prévenir tous vos desirs; je me flatte d'être en état de ne refuser aucune des conditions que vous pourriez vraisemblablement me faire, et je vous prie de vous assurer par là de la considération parfaite, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le général, votre très-humble et tres obeissant serviteur.

« Charles, prince de Mecklenbourg,

« général prussien, commandant le 7.e corps d'armée.

« Ce 6 juillet 1815. »

L'aide-de-camp porteur de la lettre était chargé d'offrir au général Thomas un soidisant cadeau de 500,000 francs et le grade de lieutenant général au service de Prusse.

Le prince avait écrit, en même tems, une lettre officielle, en allemand, par laquelle il menaçait de poursuivre les hostilités jusqu'à la signature du dernier article du traité de paix. Le commandant de Sarrelouis répondit à la lettre particulière :

« Prince,

« Rien ne me serait plus agréable que de correspondre avec V. A. sur tout autre point que celui qui fait l'objet de sa lettre. Ma résolution étant inébranlable, une réponse à sa lettre particulière ne peut être que conforme à celle de sa lettre officielle. J'ai la confiance que V. A. l'approuvera comme étant celle qu'elle prendrait dans une pareille circonstance.

« Je suis avec la plus haute considération de V. A., etc. »

Réponse à la lettre officielle :

« J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'empereur Napoléon n'étant plus le chef de l'état et les hautes puissances ayant formellement déclaré qu'elles ne prétendaient pas gêner la nation dans le choix de la forme de son gouvernement, la guerre qu'on nous fait n'a plus d'objet : permettez-moi d'être étonné qu'on parle encore d'hostilités.

« Je commande cette forteresse au nom de ma patrie, et je la lui conserverai jusqu'à la dernière extrémité, dût-elle être réduite en cendres.

« La population et la garnison partagent ma détermination.

« Le 6 juillet 1815. »

A la fin de juillet, le général Thomas, après avoir adressé une proclamation fort sage aux habitans de Sar-

relouis et à la garnison, proclamation dans laquelle il les exhortait à attendre avec calme et résignation la fixation de leur future destinée, il demanda au général Belliard d'abord, puis au général Lanusse, commandant la division, qu'il lui fût permis de quitter son poste et de se retirer du service actif pour vivre en simple particulier.

Ces officiers supérieurs résistèrent à ses sollicitations et firent valoir à Paris les services du maréchal de camp Thomas qui continua d'être compris sur le cadre d'activité. Ayant obtenu sa retraite en 1825, il se fixa à Ars-Laquenexy, près de Metz, où il s'occupe d'agriculture. L'académie royale de Metz l'a admis dans son sein, et il a communiqué à cette société plusieurs observations d'économie rurale. On lui doit, en outre, un mémoire ayant pour titre :

De la force publique de la France. Metz, de l'imprimerie de S. Lamort. 1830, brochure in-4.° de 29 pages.

Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans l'Indicateur de l'Est.

THYBOUREL.

THYBOUREL (François), chirurgien et mathématicien distingué, a vu le jour dans la petite ville de Gorze, vers la fin du 16.e siècle. Il a enseigné les mathématiques au collége de Pont-à-Mousson, et a publié, en 1620, un vol. in-4.° ayant pour titre:

Recueil de Machines militaires et Feux artificiels, pour la guerre et la récreation.

L'Histoire de Metz, la Bibliothèque lorraine, le Temple des Messins ne donnent pas plus de détails sur Thybourel. Nous n'avons pu nous en procurer d'autres ailleurs.

TIQUET (Dame).

Tiquet (Angélique-Nicole Carlier, dame), née à Metz en 1657, était fille d'un libraire de cette ville, qui lui laissa en mourant une fortune d'un million à partager avec son frère, devenu depuis capitaine aux gardes. Orpheline à l'âge de quinze ans, ornée de tous les charmes de l'esprit, de tous les dons de la fortune et de la beauté, Nicole Carlier ne pouvait manquer d'avoir un cercle nombreux d'adorateurs. M. Tiquet, conseiller au parlement, devint un des aspirans au cœur et à la richesse de la belle Angélique; et, quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près un de ceux qui devaient concevoir le plus d'espérances, il trouva le secret de l'emporter sur ses rivaux en mettant dans ses intérêts une tante, sous la tutelle de laquelle mademoiselle Carlier était placée. Cette tante, plus désireuse de se débarrasser de sa pupille que de lui assurer un avenir agréable, céda aux sollicitations pressantes de M. Tiquet, secondées d'un présent de 40,000 livres, et détermina sa nièce à l'épouser. Angélique hésitait encore, lorsque le jour de sa fête M. Tiquet lui offrit un bouquet composé de fleurs mêlées de diamans, d'une valeur de 15,000 livres, et leva ainsi tous ses scrupules.

Pendant trois ans, ces nouveaux époux vécurent d'une manière assez heureuse. Deux enfans, un fils et une fille,

resserrèrent encore des nœuds formés par l'intérêt et la vanité. Tout alla bien tant que madame Tiquet ne fut point gênée dans son goût pour le luxe et la représentation; mais dès qu'elle se fut convaincue que ses dépenses outrepassaient de beaucoup les revenus de la maison; que M. Tiquet, au lieu de 25,000 livres de rente qu'il s'était gratuitement données, n'avait pour toute fortune que sa charge et des dettes, elle conçut un mépris légitime pour l'homme qui l'avait trompée, et ne mit dès lors aucune borne à ses dissipations. Un capitaine aux gardes, nommé Mongeorge, militaire aimable, ami de son frère, devint l'amant favorisé de la belle Angélique. M. Tiquet s'en aperçut, prit des mesures pour arrêter cette passion criminelle, et se rendit plus odieux encore à son épouse.

« Madame Tiquet, dit Richer, n'eut pas plutôt fait le premier pas dans la galanterie, qu'elle accorda tout à son tempérament. Les objets les plus vils devinrent ceux de ses faveurs; et la seule différence que l'on peut mettre entre Messaline et elle, c'est qu'elle sauva les apparences, et sut se conserver l'estime et le cœur de son amant, auquel, malgré son horrible débauche, elle resta toujours sincèrement attachée. »

Les poursuites dirigées contre M. Tiquet par ses créanciers ayant engagé son épouse à plaider en séparation de biens avec lui, ce dernier ne garda plus de mesures dans ses plaintes. Il l'accusa publiquement d'entretenir des liaisons criminelles avec Mongeorge, obtint contre elle une lettre de cachet, et la lui fit voir, espérant arrêter par là sa conduite déréglée et l'engager à suspendre la procédure en séparation. Mais, furieuse,

elle jeta la lettre au feu, et continua le cours de ses débauches. Tiquet en sollicita vainement une seconde; la séparation fut prononcée au Châtelet peu de temps après, mais ils continuèrent à vivre dans la même maison, ayant chacun un appartement séparé et ne se voyant qu'à table. Cette manière de vivre dura trois années; madame Tiquet ne cessa de se livrer à ses goûts impudiques, à toute la brutalité d'une passion effrénée, et à devenir l'objet des morales amères, des reproches et des brusqueries d'un époux irrité. Lasse enfin de cette dépendance, et voulant rompre les dernières chaînes qui l'empêchaient encore de s'unir à Mongeorge, elle conçut l'infâme projet d'assassiner son mari. Jacques Moura, son portier, et Auguste Cattelain, domestique attaché aux hôtels garnis, devinrent ses premiers confidens. Elle acheta leur criminelle coopération par ses libéralités et même ses faveurs, elle mit dans le même complot plusieurs autres personnes, et attendit un moment favorable pour agir. La jalousie de M. Tiquet le rendant fort circonspect et très-attentif à tout ce qui se passait chez lui, il n'était pas facile de le jeter dans un guet-apens. Il avait renvoyé Jacques Moura sur un simple soupçon de complicité, et gardait lui-même sa porte dont il tirait la clef quand il avait à sortir ou quand il se couchait. Toutes ces précautions n'empêchaient cependant pas les entrevues de Mongeorge et de madame Tiquet, et cette dernière y puisait chaque jour de nouveaux motifs de dégoût et de haine contre son mari. Une première tentative d'assassinat ayant échouée, elle craignit qu'un secret confié à plusieurs personnes ne fût divulgué, et elle attendit une occasion propice pour

accomplir seule le crime qu'elle avait projeté. Un jour que son mari tenait le lit, elle jeta du poison dans un bouillon qu'elle chargea le valet-de-chambre de lui porter; mais celui-ci s'en étant aperçu, il feignit de faire un faux pas, laissa tomber le bouillon, demanda son congé et révéla cet horrible essai. Madame Tiquet réussit à étouffer l'affaire, et le bruit n'en parvint même pas aux oreilles de M. Tiquet.

Le jour où devait avoir lieu la dernière tentative d'assassinat de madame Tiquet sur son époux, elle se rendit chez madame *d'Aunoy*, romancière spirituelle du siècle, avec qui elle était liée. Madame Tiquet ne pouvant cacher une profonde émotion : on la pressa d'en indiquer la cause. « Je viens, dit-elle, de passer deux « heures avec le diable. — Vous avez eu là une vilaine « compagnie, reprit la comtesse d'Aunoy. — Quand « je dis, répliqua madame Tiquet, que j'ai vu le diable, « je veux dire une de ces fameuses devineresses qui « prédisent l'avenir. — Que vous a-t-elle prédit ? — « Rien que de flatteur. Elle m'a assuré que dans deux « mois je serais au-dessus de mes ennemis, hors d'état « de craindre leur malice, et que je serais parfaitement « heureuse. Vous voyez bien que je ne puis pas compter « là dessus, puisque je ne serai jamais tranquille pen- « dant la vie de M. Tiquet, qui se porte trop bien pour « que je compte sur un si prompt dénoûment. »

Retirée chez elle, madame Tiquet passa le reste de la soirée avec la comtesse de Senonville, pendant que son mari était, de son côté, chez madame de Villemur, sa voisine. Il sortit plus tard que de coutume; et à peine fut-il dans la rue qu'on entendit plusieurs coups de

pistolet et les plaintes d'un homme criant à l'assassinat. Accourus au bruit, les domestiques de M. Tiquet le trouvèrent baigné dans son sang. Il avait reçu cinq blessures. Aucune n'était mortelle. Ayant préféré qu'on le portât dans la maison d'où il sortait, plutôt que de retourner chez lui, son épouse accourut; mais il refusa de la voir, et quand le commissaire du quartier, appelé pour l'interroger, lui eut demandé s'il avait des ennemis, il répondit n'en pas connaître d'autre que sa femme. Cette déclaration fixa, dès ce jour, tous les soupçons sur madame Tiquet, soupçons, au reste, qui ont été pleinement justifiés. Cette malheureuse retourna le lendemain chez madame d'Aunoy pour savoir ce qu'on pensait dans le monde de l'aventure de son mari. Chacun l'observa attentivement, et personne ne remarqua, dans ses manières et ses paroles, rien qui pût faire soupçonner en elle la moindre culpabilité. « M. Tiquet, dit la com-
« tesse d'Aunoy, ne connait-il point ses assassins? —
« Ah! répondit madame Tiquet, quand il les connaîtrait,
« il ne les nommerait pas; c'est moi que l'on assassine
« aujourd'hui.—On devrait, reprit la comtesse, s'assurer
« du portier qui a été chassé; c'est sur lui que la publi-
« cité réunit tous les soupçons. »

Madame Tiquet fut à peine rentrée chez elle qu'on vint lui annoncer que de graves soupçons planaient aussi sur son compte, et qu'il ne lui restait d'autre ressource que la fuite. Ses amis la conjurèrent de se dérober aux poursuites; et huit jours après l'assassinat, un théatin, entrant chez elle avec une robe de sa confrérie, lui annonça positivement qu'on allait l'arrêter; qu'il lui restait à peine le temps de se déguiser et de se jeter

dans une chaise à porteur qu'il avait laissée dans la cour. Il ajouta que les porteurs la déposeraient dans une chaise de poste qui la conduirait à Calais où elle s'embarquerait pour l'Angleterre. Madame Tiquet répondit que la fuite était la ressource des coupables; que son innocence la mettait à l'abri du supplice dont on la menaçait; que M. Tiquet était l'auteur des bruits injurieux répandus sur son compte, mais qu'elle ne se laisserait pas prendre à un piége dont le but tendait évidemment à lui faire prendre la fuite pour s'emparer de sa fortune. Elle remercia le théatin et persista dans la résolution d'attendre les événemens. Le lendemain, madame de Senonville l'alla voir; et comme elle se levait pour la quitter : « On va venir m'arrêter dans un « instant, lui dit madame Tiquet; et je voudrais bien « ne pas me trouver seule avec cette *canaille.* » Elle avait à peine cessé de parler, que le lieutenant criminel entra suivi d'une troupe d'archers. « Vous pouviez, lui « dit avec assurance madame Tiquet, vous dispenser « de vous faire accompagner par ce *tas de gens là;* je « n'avais assurément pas le dessein de m'enfuir; et « eussiez-vous été seul, je vous aurais suivi. » Elle demanda ensuite qu'on mît le scellé dans son appartement pour la sûreté de ses effets, embrassa son fils, âgé de huit à neuf ans, et qu'elle aimait beaucoup, lui donna de l'argent pour ses menus plaisirs, le rassura sur le sort de sa mère, et monta tranquillement en carrosse avec le lieutenant criminel. En traversant la place du Petit-Marché, elle salua avec grâce une personne de sa connaissance et conserva plutôt le maintien d'une femme qui fait des visites, que celui d'une personne chargée d'un

crime capital. Cependant, une émotion involontaire la saisit à la vue du petit Châtelet où elle fut d'abord écrouée. On la transporta ensuite au grand Châtelet pour l'instruction de sa procédure. Les preuves légales ne furent pas trouvées suffisantes pour établir sur la dernière tentative d'assassinat la culpabilité de madame Tiquet; mais les révélations d'Auguste Cattelain rendirent évidentes les premières tentatives qu'elle avait faites, et le Châtelet la condamna, par sentence du 3 juin 1699, et sur la poursuite de son mari, à « avoir « la tête tranchée en place de Grève, et *Moura*, son « portier, à être pendu, comme convaincus *d'avoir, de « complot ensemble, médité et concerté de faire assas- « siner le sieur* Tiquet; *et, pour parvenir audit assassinat, « fourni, à plusieurs fois différentes, à* Cattelain, *les « sommes de deniers mentionnées au procès.* Leurs biens « furent déclarés confisqués au profit de qui il appar- « tiendrait; sur iceux préalablement pris la somme de « 10,000 livres au profit du roi, en cas que la confisca- « tion ne lui appartint pas, et 100,000 livres de répara- « tions civiles, dommages et intérêts envers le sieur « *Tiquet*, dont la jouissance lui était adjugée sa vie « durant; et la propriété à ses deux enfans. Condamnés « tous les deux à être appliqués à la question, pour « avoir révélation de leurs complices; sursis au jugement « du procès à l'égard des autres accusés, même de ceux « qui étaient en fuite, jusqu'après l'exécution des deux « condamnés. »

M. Tiquet, qu'une ignoble avarice portait à spéculer sur la malheureuse destinée de son épouse, fit appel du jugement, et demanda, qu'outre la somme de

100,000 livres laissée en propriété à ses enfans, on lui adjugeât 15,000 livres de dommages et intérêts. Une nouvelle sentence du 17 juin porta cette dernière somme à 20,000 livres et confirma les peines déjà prononcées contre madame Tiquet et son portier.

M. Tiquet, guéri de ses blessures, courut à Versailles, avec son fils et sa fille, se jeter aux genoux du roi et implorer la grâce de sa femme; le frère de cette dernière et son amant firent de leur côté toutes les démarches possibles, mais le monarque à qui l'archevêque de Paris et le grand pénitencier demandaient un exemple, demeura inflexible. M. Tiquet réclama aussitôt la confiscation des biens de sa femme à son profit et l'obtint. Rien ne put le laver de cette tache sanglante que l'avarice imprima sur sa personne.

L'arrêt de condamnation de madame Tiquet avait été prononcé un mercredi, veille de la Fête-Dieu; les reposoirs firent différer l'exécution jusqu'au vendredi. A cinq heures du matin, on l'introduisit, selon l'usage, dans la chambre de la question, où le lieutenant criminel, après l'avoir fait mettre à genoux, ordonna au greffier de lui lire sa condamnation. Elle l'écouta avec un imperturbable sang-froid, et répondit au lieutenant criminel qui avait été un de ses adorateurs, et qui venait de lui faire quelques exhortations:

« Monsieur, je sens toute la différence qui se trouve
« entre les beaux jours dont vous me parlez, et celui-ci.
« Je suis à vos genoux, en posture de suppliante; et
« vous savez bien que nous avions autrefois chacun un
« rôle, et chacun une posture bien différente. Mais,
« loin de regarder avec horreur l'instant qui doit ter-

« miner ma vie, je le regarde comme celui qui va mettre
« fin à mes malheurs; et vous me verrez monter à l'é-
« chafaud avec la même fermeté que j'ai montrée sur
« la sellette et à la lecture de mon arrêt. Mais la peur
« de quelques tourmens ne m'arrachera point l'aveu
« d'un crime dont je suis innocente. »

Le lieutenant criminel n'ayant pu vaincre son obstination, il la fit appliquer à la question. Mais, au second pot d'eau, elle avoua tout. On lui demanda si Mongeorge n'avait point eu de part à son crime. « Ah!
« s'écria-t-elle, je n'ai eu garde de lui en faire confi-
« dence; j'aurais perdu son estime sans ressource. »

« Tout Paris, dit Richer que nous avons déjà cité, avait l'attention fixée sur cette affaire; et quand on sut qu'elle devait se terminer à la Grève, tout le monde voulut louer des fenêtres aux maisons qui entourent cette place. L'affluence fut si grande dans les rues par où madame *Tiquet* passa, qu'il y eut des personnes étouffées. Elle était, ce jour là, vêtue de blanc; et cet habillement rehaussait l'éclat de sa beauté. Elle avait baissé sa coiffe sur son visage, pour s'épargner la confusion que lui auraient causée tous les regards fixés sur elle. Le curé de Saint-Sulpice, par une exhortation touchante et pathétique, lui rendit le courage qui l'avait abandonnée. Elle releva sa coiffe, et regarda le peuple d'un œil modeste, mais ferme et assuré. Le portier était dans le même tombereau; elle lui demanda pardon de l'avoir engagé dans le crime horrible qui le conduisait au supplice. Elle arriva à la Grève à cinq heures du soir. Il pleuvait si fort, dans ce moment, qu'il fallut attendre, pour faire l'exécution, que l'orage fût dissipé. Elle resta dans son tom-

bereau, ayant toujours devant les yeux l'appareil de son supplice, et un carrosse noir, attelé de ses propres chevaux, qui attendait son corps. Tout cela ne l'ébranla point. Elle vit, avec la même fermeté, le supplice de son portier. Quand il fallut monter à l'échafaud, elle tendit la main au bourreau, afin qu'il lui aidât, et, par signe de politesse, la porta à sa bouche avant de la lui donner. Sur l'échafaud, elle baisa le billot, accommoda ses cheveux, sa coiffure, avec une adresse et une célérité surprenantes, et présenta le cou elle-même. Le bourreau fut ébloui de ses charmes, et si troublé, qu'il la manqua, et revint cinq fois à la charge avant de pouvoir séparer sa tête de son corps. On laissa quelque temps cette tête sur l'échafaud pour la faire voir au peuple. Elle n'avait point été altérée par la séparation qui venait de se faire, et jamais on n'avait rien vu de si beau, quoiqu'elle eût alors quarante-deux ans. Son mari fit porter le corps à Saint-Sulpice, et lui rendit tous les honneurs funèbres. La confiscation qu'il avait obtenue le consola bientôt. »

Ainsi périt une des plus belles femmes de son siècle. Elle avait eu pour amie madame d'Aulnoy et d'autres personnes également aimables et spirituelles. Gastaud, avocat de l'époque, fit l'*Oraison funèbre de madame Tiquet*, et le P. Chauchemer en publia la *Critique*. Ces pièces, imprimées séparément, ont été recueillies en un volume in-8.° Gayot de Pitaval les a insérées dans les *Causes célèbres*, IV, 43; V, 485. Cependant, l'éditeur des *Mélanges historiques de M. de Bois-Jourdain* (Paris, 1807, 3 vol. in-8.°) croyant l'*Oraison funèbre de ma-*

dame Tiquet inédite, l'a placée dans le tome III, 309-25, précédée d'une *Notice* sur cette dame.

Voir aussi l'ouvrage intitulé : *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées.* Rédigées de nouveau par M. Richer, ancien avocat au parlement. Amsterdam. Michel Rhey, 1773, t. V, p. 459 à 482. La Biographie Michaud, t. XLVI, p. 119 à 121, a aussi consacré un article à madame Tiquet. Il est de M. Weiss.

TOUSSAINT.

Toussaint (le vicomte Jean-François), maréchal de camp, inspecteur général d'infanterie, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, 4.ᵉ classe, est né à Sarrelouis.

Entré au service en 1791, comme lieutenant d'infanterie, François Toussaint a servi successivement aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Irlande, du Rhin, du Hanovre, de la Hollande (gallo-batave), à la grande armée de Prusse, à celle de Pologne, à l'armée d'Espagne (de 1808 à 1813) et à celle commandée par le duc d'Angoulême en 1825.

L'influence de son mérite personnel l'éleva avec rapidité aux premiers échelons de la carrière militaire. Dans l'expédition d'Irlande, à la prise de Castlebar, le 30 juillet 1790, il reçut, sur le champ de bataille, le grade de chef de bataillon, passa major du 28.ᵉ régiment d'infanterie de ligne au mois de mars 1805, colonel du même corps en décembre 1806, et officier de la Légion-

d'Honneur l'année suivante. Sous sa conduite, le 28.ᵉ acquit une belle part de gloire dans les campagnes de Prusse et de Pologne, et mérita plusieurs fois des éloges qui se trouvent consignés dans les bulletins de la grande armée. Passé en Espagne, les soldats de ce régiment se montrèrent dignes de leur chef et le chef fut loin de démériter; aussi reçut-il pour récompense, au mois d'avril 1813, le titre de général de brigade. Attaché au 4.ᵉ corps de la grande armée, les champs de Leipsick furent témoins de sa valeur. Il rentra en France avec les derniers débris de nos vieilles cohortes, et reçut, au commencement de 1814, le commandement de Dunkerque. Le roi y ajouta le commandement supérieur de l'arrondissement de cette ville, et décora François Toussaint de la croix de Saint-Louis. En 1815, il demeura fidèle à la cause des Bourbons, et se réunit à Lille aux troupes que Louis-Philippe d'Orléans avait ordre d'y rassembler. En récompense de ce dévoûment, Louis XVIII confia, au mois d'août 1816, les fonctions d'inspecteur général d'infanterie au général Toussaint, fonctions qu'il a remplies d'une manière fort honorable, jusqu'en 1823, époque à laquelle, convalescent à peine d'une longue maladie qui avait donné de vives inquiétudes à sa famille, il sollicita le commandement d'une brigade d'infanterie à l'armée d'Espagne où il se conduisit avec autant de zèle que d'intelligence. Après cette promenade militaire, le général Toussaint reprit ses fonctions d'inspecteur général. Il commandait une brigade au camp de Saint-Omer. En 1827, une mort inopinée l'enleva, à l'âge de 55 ans, à sa famille dont il était le soutien et l'exemple, et à l'armée qui comptait peu de chefs d'une intégrité aussi

parfaite, d'une bravoure aussi éprouvée. Ce général a laissé après lui une épouse et plusieurs enfans.

Aucune biographie militaire ne parle de François Toussaint. Nous nous estimons heureux de réparer cette omission.

Un Toussaint, parent du précédent, est aujourd'hui chef de bataillon d'état-major attaché à la place de Metz.

TRIBOUT.

TRIBOUT (C. [1]), médecin vétérinaire, né au village de Montigny-lès-Metz, vers 1742, est entré, à l'âge de 30 ans, à l'école vétérinaire, et y a fait ses études avec assez de distinction pour être remarqué de Bourgelat, fondateur de ces établissemens, et pour obtenir la médaille des artistes vétérinaires, espèce de décoration à chaîne d'or qui leur était, à cette époque, exclusivement réservée. Breveté en 1779, il vint se fixer à Metz et fut stipendié médecin vétérinaire de la généralité, fonctions qu'il perdit l'année qui précéda la suppression des Intendances. Depuis lors, la révolution ayant souvent appelé de nouvelles figures au timon administratif, Tribout fut tour à tour employé, négligé, écarté, jusqu'à ce que M. de Vaublanc, grand brocanteur de chevaux, l'eût fixé définitivement près de lui et l'eût revêtu de sa confiance pour le commerce lucratif auquel se livrait cet ancien préfet. Tribout demeura le vétérinaire du département, jusqu'en 1810. Ses infirmités le condam-

(1) Louis est son prénom dans le tableau des vétérinaires; mais, à la tête de son mémoire sur les épizooties, l'initiale est un *C.*

nèrent alors au repos. Cependant, il ne cessa qu'en 1815, d'avoir des relations avec la préfecture. Il mourut en 1818.

Tribout, pendant son exercice, s'est beaucoup occupé de l'étude de la morve, mais il l'a fait d'une manière empirique. On lui doit plusieurs instructions imprimées, relatives aux épizooties qu'il a été à même d'observer dans sa pratique. Celles de 1796 et 1814, plus remarquables encore que les autres, ont fait l'objet de mémoires spéciaux dont nous n'avons pu nous procurer les titres. Le seul ouvrage de Tribout que nous connaissions est le suivant:

Mémoire sur le traitement des maladies épizootiques les plus communes dans le département de la Moselle, et sur les prairies naturelles et artificielles, par C. Tribout, artiste vétérinaire et membre de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Moselle; imprimé par ordre de la Société. A Metz, chez B. Antoine. 1807. Brochure in-8.° de X, 80 pages.

Ce petit ouvrage est un extrait compilé de la partie hygiénique du livre de Bourgelat et des traités de Paulet et de Vicq-d'Azyr sur les maladies épizootiques. Il convient de rejeter sur l'impression les nombreuses fautes d'orthographe qui se font remarquer dans la nomenclature des plantes et des maladies; mais le sens obscur de divers passages; la confusion qui règne dans le classement des végétaux; les préjugés auxquels l'auteur se laisse entraîner dans l'appréciation de certaines propriétés médicamenteuses, et dans celle des funestes effets produits par les eaux dont les bestiaux s'abreuvent dans les campagnes; les erreurs qu'il accrédite sur le caractère

prétendu contagieux de la *péripneumonie du bœuf et du cheval*, *du vertige*, *de certaines maladies aiguës du bœuf ou inflammatoires du cheval*, affections qui, comme on voit, sont indiquées d'une manière très-vague; le tort qu'il a de désigner sous le nom de *sphacèle* l'altération morbifique de la membrane qui tapisse les sinus frontaux du cheval morveux au 3.ᵉ degré, etc.; tout cela est du fait de Tribout, et nous prouve que pour lui, de 1779, époque à laquelle parut l'ouvrage de Bourgelat, jusqu'en 1807, l'art vétérinaire n'a point marché.

Nous saisirons cette occasion pour donner une idée du profond savoir des membres de l'ex-société d'agriculture de la Moselle, qui avaient voté, par acclamation, comme un bienfait rendu à l'agriculture, l'ouvrage de Tribout. Cet artiste a inséré plusieurs *observations* dans le recueil des *Mémoires de la société libre d'agriculture de Metz.* t. 1. an IX. Behmer. et an XI (1803), in-8.° IV, 199 pages.

TROTYANNE.

TROTYANNE (Jean-François), né le 19 février 1737, à Tressange, canton d'Audun-le-Roman, homme estimable, député de la Moselle au conseil des anciens, est redevable à ce dernier titre d'être placé dans notre galerie biographique. Il était avocat et receveur des consignations au bailliage de Thionville lorsque le Tiers-État du district le nomma, en 1787, député à l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés. Il en devint immédiatement après procureur-syndic; et fut élu, en 1797, membre du conseil des anciens. Mais il y parut à peine, car son élection,

reconnue valable par une loi du 20 mai de la même année, fut annulée par la fameuse loi du 19 fructidor an V. Sous le consulat, Trotyanne devint membre du conseil général du département. Il refusa, au mois de décembre 1801, la place de président du tribunal de Thionville, devenue vacante par le décès de Bar (Jean-Étienne), ancien député au conseil des anciens, décédé à Thionville le 3 mai 1801, et il mourut lui-même peu de tems après au village d'Ottange.

TSCHUDY (les).

Cette famille, originaire du canton de Glaris, en Suisse, a joui, pendant quatre siècles, d'une belle illustration. Son arbre généalogique, fécondé par un génie héréditaire, a produit une infinité d'heureux fruits, et nous voyons le nom de Tschudy figurer avec éclat dans les annales de la guerre, de la magistrature, de la chaire, des sciences et de la littérature. Au commencement du 16.e siècle, Valentin Tschudy, le type des théologiens latitudinaires, compose une histoire de la réformation du canton de Glaris, et prêche la tolérance et l'amour du prochain, lorsque de toutes parts le sang coulait au nom d'un dieu de paix; Gilles Tschudy, diplomate et littérateur, s'immortalise par sa conduite sage dans les troubles religieux de l'époque et par ses immenses travaux sur l'histoire; dans le siècle suivant, Dominique Tschudy, bénédictin, se livre à des recherches curieuses sur l'histoire de son ordre et sur les grands hommes qui l'ont illustré; Jean-Henri Tschudy publie un nombre

considérable d'ouvrages sur l'histoire de la Suisse, etc.; et d'autres membres de la même famille, en acceptant l'héritage glorieux de leurs ancêtres, continuent à soutenir l'éclat de leur berceau. Les émigrations, alors fréquentes, amenèrent à Metz, vers le milieu du 16.e siècle, une branche de cette famille, et bientôt le nom des Tschudy n'acquit pas moins d'illustration sur les rives de la Moselle que dans les montagnes de la Suisse.

TSCHUDY (le Baron de).

Tschudy (le baron de), fils aîné d'un conseiller-chevalier d'honneur au parlement de Metz, est né dans cette ville vers 1724. Ayant été pourvu très-jeune d'une place de conseiller au même siége qu'occupait son père, il sollicita et obtint du roi la permission de voyager, car les membres des cours souveraines ne pouvaient sortir du royaume sans une autorisation spéciale. Arrivé en Italie, son caractère aimable, sa conversation spirituelle lui procurèrent beaucoup de bonnes fortunes; mais sa légèreté l'entraîna souvent à des inconséquences qui auraient pu lui être fatales. Il s'attira, par exemple, de fâcheuses affaires, pour avoir publié une *Apologie* des francs-maçons contre une bulle du pape qui venait de les condamner. Son ouvrage ne portait pas son nom; était désigné sous le titre de *chevalier de L.* (Lussy), pseudonyme sous lequel voyageait notre jeune baron. Obligé de quitter précipitamment l'Italie, il se rendit en Russie, où le besoin le força d'entrer dans la troupe de comédiens de l'impératrice Elisabeth. Les talens de Tschudy

et la facilité avec laquelle il parlait plusieurs langues l'ayant fait connaître d'Ivan Schouwalow, ce favori lui fit quitter le théâtre, se l'attacha en qualité de secrétaire intime, sous le nom de comte de Puttelange, et lui obtint, en même temps, le secrétariat de l'académie de Moscow. En 1765, le prétendu chevalier de Lussy, ou comte de Puttelange, rédigeait, à Saint-Pétersbourg, le journal français, intitulé *le Caméléon littéraire*. Cette publication l'ayant fait connaître d'une manière avantageuse dans cette capitale, une plus haute protection que celle du chambellan Schouwalow l'éleva aux fonctions de gouverneur des pages de l'impératrice. Mais bientôt les faveurs dont il jouissait, et plus encore, sa qualité de français lui firent de puissans ennemis qui le forcèrent de quitter la Russie, et le poursuivirent jusqu'en France. A son arrivée à Paris, la cour ayant obtenu contre lui des lettres de cachet, l'envoya à la Bastille, où il fut enfermé long-temps. Sa mère écrivit à l'impératrice Elisabeth et au grand-duc qui depuis monta sur le trône sous le nom de Pierre III, et qui n'aimait pas Tschudy. Cependant le grand-duc, obéissant aux ordres de l'impératrice, répondit à madame la baronne de Tschudy *que son cher fils lui serait rendu*, et fit toutes les démarches qu'exigeaient sa mise en liberté. Plusieurs personnes, initiées dans les secrètes intrigues de la Czaresse, ont prétendu que son cœur n'a point été insensible aux charmes du jeune français, et l'inimitié que Pierre et les grands de l'empire portaient contre Tschudy pourrait bien en être le motif. Au sortir de la Bastille, notre compatriote revint à Metz, et y parut uniquement occupé de franc-maçonnerie. Il retourna ensuite à Paris,

où il mourut, le 28 mai 1769, âgé d'environ quarante-cinq ans. C'était un homme très-aimable, très-spirituel, très-léger, mais d'une instruction fort médiocre. On a de lui :

I. *Le Vatican vengé, apologie ironique pour servir de pendant à l'Étrenne au Pape, ou Lettre d'un père à son fils, à l'occasion de la bulle de Benoît XIV, avec les notes et commentaires, par le chevalier* de L...., La Haye. Van Cleef, 1752, in-8.°

II. *Le philosophe au Parnasse français, ou le Moraliste enjoué; Lettres du chevalier de L. et de M. de M., dédiées au Comte Chevaloff* (Schouwalow).

Barbier (Supplément à Grimm, p. 382) dit que ce journal, imprimé à Amsterdam, 1754, in-8.°, en douze numéros, contenait treize Lettres, et que c'est probablement de cet ouvrage que Duclos a voulu parler dans ses *Mémoires*, en le désignant sous le titre de *Parnasse français*. J'ai sous les yeux ce journal réuni en un vol. Parmi les lettres qui le composent, trois sont de M. de M.***, deux n'ont pas de signature.

III. *Le Caméléon littéraire, par l'auteur du philosophe au Parnasse;* autre journal français, imprimé à Saint-Pétersbourg, en 1755.

IV. *L'Étoile flamboyante, ou la Société des Francs-Maçons, considérée sous tous les aspects.* Francfort et Paris, Blondet. 1766. 2 vol. in-8.° 2 vol. in-12, selon Barbier, qui les attribue à J.-B.-T. Tschudy.

Cet ouvrage a été composé en Société avec Bardou Duhamel, membre de l'ancienne Académie royale de Metz. Voy. son art.

V. *L'Écossais de Saint-André d'Écosse, contenant le développement total de l'art royal de la franche-maçonnerie,* 1780, in-12.

L'auteur avait légué son manuscrit aux archives du conseil des Chevaliers de l'Orient; *mais à condition de ne pas le faire imprimer*. Le conseil n'eut aucun égard à la condition.

Duclos assure que Tschudy est encore auteur de quelques romans. Le seul que nous sachions être de lui, a pour titre :

VI. *Thérèse philosophe*. C'est un ouvrage obscène.

Biographie universelle de Michaud. t. XLVII, p. 9 et 10. L'article est de M. Beuchot. — Notes communiquées par Grégoire, ancien évêque de Blois.

TSCHUDY (le Baron J.-B.-L.-T. de).

. . . . Severi Martis alumnus,
Naturæ cultor, felici Tschudius horto
Arboreos sevit foetus quos Africa dives,
Quos Asia, et lætis America educit in oris,
Sæpè etiam argutis subjunxit carmina nervis.
Vos Pini teretes, vos coniferæ Cyparissi,
Extulit. Huic Præsul modò jura sacerrima credit,
Quæ bene Borbonidum justâ tueatur in aulâ.
Temp. met. sacr.

« Les travaux de la guerre et l'étude de la nature partagèrent jusqu'ici la vie de Tschudy. Il rassembla dans ses jardins les arbres les plus rares de l'un et de l'autre continent. Il essaya sur sa lyre différens sujets. Pins, Cyprès, vous fûtes surtout l'objet de ses chants. Aujourd'hui, honoré de la confiance d'un grand prince, il soutient ses intérêts à la cour de France. »

Tschudy (le baron Jean-Baptiste-Louis-Théodore de), cousin germain et beau-frère du précédent, chef de la noblesse messine, fils de Claude-Henri Tschudy, magistrat distingué, qui fut reçu, le 22 janvier 1728, conseiller-chevalier d'honneur au parlement de Metz, est un des hommes dont cette ville doit se glorifier davantage. Savant naturaliste, littérateur aimable, poëte d'un genre élevé, jurisconsulte profond, il joignait à ces dons de l'esprit toutes les autres qualités sociales qui peuvent les faire aimer; aussi, rien n'a manqué à sa gloire, et

les suffrages de ses contemporains ont souvent anticipé sur l'avenir. Né à Metz le 25 août 1734, Théodore Tschudy a commencé par servir dans un régiment Suisse. Il était chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Jenner lorsque son père mourut, et lui laissa la seigneurie de Colombey et d'autres lieux. Devenu bailli de Metz, en 1760, conseiller du roi, etc., Théodore Tschudy se vit obligé de sacrifier quelque temps ses goûts, ses études chéries aux devoirs de son emploi, surtout lorsque le prince, évêque de Liége, en le nommant son ministre, eut ajouté de nouvelles obligations à celles qu'il avait déjà à remplir. Il paraît que sa conduite administrative fut digne d'éloges; car on lit dans les *Mémoires Secrets*, dits de Bachaumont, « qu'il s'était comporté noblement « dans le temps des tracasseries avec le corps diploma- « tique concernant les jeux publics, et, quoique peu « riche, s'était refusé aux profits considérables que lui « avaient offerts les banquiers. »

La vie des bureaux, si aride pour un homme de lettres dont l'imagination aime à prendre quelque essor, n'était point faite pour Tschudy, mais il s'y résignait par nécessité et profitait des moindres occasions pour rappeler aux Muses qu'il ne les oubliait pas. Il est même digne de remarque que l'époque à laquelle les travaux administratifs et judiciaires absorbèrent davantage notre compatriote fut celle où son imagination se montra plus féconde, où ses talens parurent plus variés. Nommé, en 1761, membre titulaire de l'académie royale de Metz, le baron de Tschudy fut un des membres les plus zélés de cette société; il la présida plusieurs années, et paya chaque fois son tribut académique par un discours élo-

quent, où l'on remarquait une hauteur de pensées et une richesse d'expressions peu commune. Ainsi, dans la séance du mois d'août 1767, clôture de l'année académique, il prit *les Voyages* pour texte de son discours. Ce morceau littéraire, demeuré inédit, tendait à en prouver le danger ou l'inutilité quand ils sont mal faits, et les avantages qu'ils procurent dans la supposition opposée. Il considéra les voyages, par rapport aux mœurs, aux habitudes, aux sciences, aux arts utiles et agréables, à leur influence politique, et enfin, par rapport à l'âge, à la profession, aux talens des voyageurs. De ces diverses considérations, il tira ce corollaire: que la plupart des hommes ne doivent point voyager, et que ceux qui y sont conduits par le concours de certaines circonstances, ne le feront presque jamais avec fruit s'ils n'ont pas acquis ces principes clairs et généraux sans lesquels on voit mal ou l'on ne voit rien. Il conseilla de choisir pour théâtre des voyages les provinces dont les institutions et les mœurs peuvent fournir des données utiles relativement au système de gouvernement sous lequel on vit, et au rang que le voyageur doit y occuper. Tschudy présenta ensuite les principaux moyens d'utiliser les voyages, et offrit le tableau d'un projet d'exploration sur tous les points du pays messin, dans le but d'en faire parfaitement connaître la topographie, le climat, le sol, les productions, les ressources pour le commerce, l'industrie agricole et le caractère des habitans. Il espérait que de l'ensemble des connaissances acquises par ce moyen jaillirait une lumière capable d'éclairer tous les projets d'amélioration et d'en assurer la réussite, en faisant abandonner les hypothèses pour ne bâtir que sur des

faits; *base sans laquelle*, dit l'auteur, *les systèmes d'agriculture ressemblent assez à des châteaux de glace qui perdent leur consistance dès qu'on les expose au soleil.*

En 1769, Tschudy se livra, en séance générale, à l'examen des progrès qu'a fait l'esprit humain par le secours des sociétés naissantes, et prouva que, dans tous les gouvernemens soumis aux lois, il était utile à l'état que le peuple fût instruit. Le 25 août 1770, il parcourut la chaine des connaissances humaines, depuis le moment où l'esprit de société les eût fait éclore, jusqu'à l'institution des sociétés savantes qui n'en conservent le dépôt que pour l'enrichir. Ce second discours présentait un tableau rapide et brillant des progrès de la philosophie; de cette philosophie qui ne fut arrêtée dans sa marche, ni par les ruines des empires, ni par les ravages du temps, ni par les dévastations de la barbarie qui resplendit d'un vif éclat sous les yeux vivifians des bons princes, et se dérobe aux regards sombres des tyrans quand elle n'ose braver leurs chaines pour leur présenter le tableau de la vérité. Tschudy ne chercha point à dissimuler les erreurs de la philosophie; quelquefois il les combattit, et s'éleva contre ce fatal esprit de système qui l'a tenue si long-temps captive. Il rendit un juste tribut d'hommages aux grands hommes dont elle eut l'appui, aux princes dont elle a obtenu le plus de secours, et plaça Baçon et Pierre-le-Grand au premier rang de ses régénérateurs. « La Russie, dit-il, est sortie toute formée de la tête du Czar, comme on feint que Minerve s'est élancée toute armée du cerveau de Jupiter..... Le chancelier d'Angleterre est le père de ce siècle philosophique....

Il a su recueillir quelques vérités éparses dans les archives immenses des siècles qui ont précédé le sien....... Ce qu'il n'a pas découvert, il l'a annoncé....... Il a tracé la marche des découvertes; il a défriché toutes les sciences, aperçu la chaine qui les lie, les nuances qui les séparent..... Toutes ensemble, elles n'étaient pour lui qu'une seule et grande idée....... » Tschudy présenta ensuite un résumé historique succinct des principales académies de l'Europe, s'attacha surtout à prouver que celles dont l'objet principal est de perfectionner les arts le plus directement utiles aux hommes, sont dès lors les plus philosophiques, dans la saine acception du mot, devenu de nos jours, ajouta-t-il, un titre prodigué, souvent même usurpé par la plus funeste démence. L'orateur termina son discours en présentant le modèle d'une société économique telle qu'elle devrait être, et en gratifiant d'un juste tribut d'éloges les protecteurs de l'académie de Metz. En 1775, Tschudy ouvrit la séance de clôture par un morceau d'éloquence où il émit quelques idées d'économie rurale qui devaient entrer dans un cadre plus vaste, intitulé : *du Journalier*. Nous indiquerons plus loin, dans la liste de ses ouvrages, quelques autres compositions que cet homme illustre a présentées à la même société. Elles attestent toutes son savoir, ses vues larges et sa philantropie.

De semblables travaux auraient certainement suffi à l'illustration d'un homme ordinaire; mais à la gloire des lettres, Tschudy devait joindre une autre gloire plus solide, qui ne s'acquiert qu'à la longue et par de nombreuses veilles dans le domaine des sciences. Amateur éclairé d'agriculture et de botanique, il herborisa pen-

dant deux années dans les montagnes les plus escarpées de la Suisse, parcourut plusieurs provinces de France, se créa un herbier magnifique, et commença, en 1763, ces superbes collections d'arbustes et de plantes exotiques, inconnus jusqu'alors en France et même en Europe, et qui rendirent, avant la révolution, les jardins du village de Colombey fort célèbres. Joignant à la pratique tout ce qu'une théorie savante pouvait lui suggérer, Tschudy multipliait les expériences, consignait ses judicieuses observations dans des mémoires envoyés à diverses sociétés savantes, dans des recueils périodiques et dans l'Encyclopédie d'Yverdun. Membre honoraire des sociétés économiques de Berne et de Soleure, de la société physique de Zurich, etc.; lié d'amitié avec la plupart des savans naturalistes de l'Europe, le seigneur de Colombey fut à Metz, pendant près de vingt années, le représentant des sciences aimables et de la belle littérature. Jamais un homme de mérite ne passait ici sans aller admirer les jardins de Colombey et rendre hommage à l'homme éclairé qui, par l'enjouement de sa conversation et les grâces de son esprit, savait toujours ajouter un nouveau charme au tableau varié des richesses agricoles qu'il réunissait autour de lui. Le voyageur, également satisfait de la propriété et du propriétaire, les confondait tous deux dans le même sentiment d'admiration, et ne quittait pas Colombey sans que son esprit lui ait retracé, dans la personne de Tschudy, un de ces sages de l'ancienne Grèce, méditant sur le beau, à l'ombre des figuiers, des orangers et lauriers-roses de l'Attique. On a pu voir, à l'article Rœderer père, le rôle que Tschudy jouait dans les festins, et la manière à la fois noble et touchante

dont il organisait une fête. Il y avait une couleur antique dans les dispositions qu'il prenait; et la morale et la poésie venaient, sous le voile d'allégories ingénieuses, présider aux élans du plaisir. Il existait aussi, entre notre compatriote et les premiers littérateurs du siècle, une correspondance littéraire dont nous devons, à juste titre, déplorer la perte. Une seule lettre que nous sachions a été sauvée du naufrage, grâce à la publicité qu'on lui a donnée; c'est une réponse de François de Neufchâteau au journaliste de Metz, qui avait inséré dans sa feuille, sous le voile de l'anonyme, des vers de Tschudy, en l'honneur du poëte des Vosges. Voici cette lettre :

Mirecourt, le 20 juillet 1789.

« Monsieur, je n'ai reçu que bien tard et à mon retour d'un petit voyage, les vers beaucoup trop flatteurs que vous avez eu la bonté de m'adresser. Je dois en être d'autant plus reconnaissant que je les mérite moins. Mais, comment vous marquer ma reconnaissance? Je ne sais, Monsieur, à qui j'ai l'obligation de cette excessive politesse. Votre honnêteté m'accable d'éloges qui m'humilient véritablement, et votre signature n'annonce que votre patrie. Cet amour des lettres et de ceux qui les cultivent ne m'étonne pas de la part d'un *Messin*. Les citoyens de Metz m'ont accoutumé à leurs bontés. Je n'oublie point que cette ancienne capitale de notre Austrasie a vu naître aussi l'auteur de mon éducation et le bienfaiteur de mon enfance (d'Hennin Liétard, bailli d'Alsace). Il me seroit donc bien doux, Monsieur, de pouvoir vous répondre, ou du moins vous connoître; car pour répondre à de beaux vers, il faudroit en faire soi-même, et c'est à quoi je n'oserai prétendre :

Le temps, la triste adversité
Détend les cordes de ma lyre.

« Voilà, Monsieur, l'épigraphe de ma vie actuelle, et l'excuse bien légitime du parti que je prends de me réduire ici *à la vile prose*. Les vers sont les chants du génie. Eh! comment pourrois-je chanter dans le triste état où je suis? Il ne m'appartient pas de dire : *quomodò cantab mus*, etc. Cela convient à des prophètes qui ne sont point dans leur pays. Pour moi, qui ne suis point prophète, et qui n'en suis pas moins souffrant, je m'applique, en lisant vos vers, au passage qui semble fait pour la plupart des gens de lettres. *Laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt.* J'ai l'honneur d'être, etc. »

En 1774, le baron de Tschudy avait renoncé aux fonctions de bailli de Metz, et avait eu pour successeur M. Thomas (Jean-Baptiste), marquis de Pange, père du pair de France de ce nom, mort à Paris au mois d'août 1780. La province perdit beaucoup lorsque le baron de Tschudy, devenu ministre du prince, évêque de Liége, et son chargé d'affaires à la cour de Versailles, obéissant d'ailleurs à l'instinct qui pousse les génies supérieurs vers un large théâtre, quitta sa ville natale et son domaine de Colombey pour habiter Paris. Il y arriva vers 1777, fut présenté, le 23 mars 1779, au roi, à la reine et à la famille royale, en qualité de ministre du prince, évêque de Liége, et fit dès lors marcher de front les travaux scientifiques et littéraires. Il se livra à des compositions lyriques d'une belle portée, et publia différens ouvrages qui ont accru sa réputation comme savant naturaliste et comme poëte. Tschudy jouissait, depuis quatre à cinq ans, de la plénitude de sa gloire,

lorsqu'une mort presque subite, causée par imprudence, le frappa, le 7 mars 1784, à l'âge de quarante-neuf ans et demi. Atteint d'un érysipèle lorsqu'on faisait, au théâtre des Arts, les répétitions de son dernier opéra, il voulut s'y rendre contre l'avis du médecin; l'érysipèle fut supprimé, et une inflammation violente des intestins l'enleva en peu de jours.

OUVRAGES DU BARON THÉODORE DE TSCHUDY:

I. *Mémoire sur l'Agriculture en général, et en particulier sur la culture des prairies artificielles.* Manuscrit. Lu le 16 novembre 1763 à l'Académie royale de Metz.

II. *Essais, recherches et expériences sur la culture de la luzerne, faisant suite au mémoire précédent.* Manuscrit. Lu le 14 novembre 1764 à la même société.

III. *Mémoire sur la culture des forêts et sur les avantages et l'utilité des plantations, d'après les expériences de l'auteur.* Manuscrit. Lu le 19 novembre 1766 à l'Académie précitée.

IV. *Mémoire sur le tems de la transplantation des arbres.* Manuscrit lu par M. Dumont, au nom de l'auteur, dans la séance académique du 18 novembre 1767.

V. *Traité des arbres résineux conifères, extrait et traduit de l'anglais, de Müller, avec des notes,* etc. Metz, 1768, in-8.° 2 liv. 10 s.

VI. *Vénus dans la vallée de Tempé.* Ode. Larisse et Metz. 1773, in-8.°

VII. *Lettre de M. le baron de Tschudi à M. Duquesnoy, chanoine régulier et curé de Vouxey, en Lorraine; précédée de la relation des encouragemens que ce digne pasteur a donnés à l'agriculture; suivie d'une ode à sa louange, en 41 strophes.* Metz, Joseph Antoine, 1774.

Il nous suffira de citer la strophe suivante:

Duquesnoi n'aura point un pompeux mausolée,
Où le marbre imitant la France désolée,
Semble éteindre un flambeau dans la nuit des douleurs:
Sa cendre frémirait du sang d'une hécatombe;
Mais l'homme vertueux répandra sur sa tombe
Des larmes et des pleurs.

VIII. *Les vœux d'un citoyen, ode au roi avec un morceau de poësie champêtre, par M. le Baron Tschoudi.* A Londres, et se trouve à Paris. 1775. Brochure in-4.° de deux feuilles.

IX. *La nature sauvage et la nature cultivée,* Metz, 1777, in-8.°

X. *De la transplantation, de la naturalisation et du perfectionnement des végétaux.* Londres et Paris, 1778, in 8.° fig.

XI. *Écho et Narcisse,* pastorale en trois actes, donnée sur le théâtre de l'opéra, le 24 septembre 1779, et avec un *prologue,* le 8 août 1780. La musique est du célèbre Gluck, mais elle n'est pas comparable à celle de ses meilleurs ouvrages. En général, elle se ressent du mauvais choix du sujet et de la faiblesse du poëme. Cependant, on ne peut disconvenir que, dans certains passages, le poëte et le musicien ne se soient élevés à la hauteur de leur sujet. Par exemple, tous les amateurs savent ce bel *hymne à l'Amitié* dont Gluck a fait un chœur sublime. C'était, au reste, le coup d'essai du baron Tschudy. Il a été plus heureux dans la composition des Danaïdes.

On lit dans l'ancien Journal de Paris:

« Quoique le poëme d'*Echo* et *Narcisse* soit du genre pastoral, il a peu de rapport avec ceux du même genre qui l'ont précédé. Voici comme l'auteur, dans son avertissement, rappelle la fable d'Echo :

Un oracle menace Narcisse d'une mort soudaine, s'il approche de quelque rivage. Il s'en tient longtems éloigné ;

mais, poussé par un penchant invincible, ou plutôt par l'invincible force d'un Dieu qui poursuit en lui un rival préféré, il voit enfin l'élément liquide. Il en ignore les propriétés. Il est bien simple qu'il soit trompé par un phénomène inconnu. Il prend pour une jeune et belle nymphe son aimable image, et se sent enflammer pour elle.

« Le moment où s'ouvre la scène est le jour choisi pour l'hymen *d'Echo* et de *Narcisse*. L'Amour personnifié se plaint de ce qu'Apollon trouble le bonheur de ces deux amans, et prévient qu'il va essayer de ramener Narcisse sous ses lois.

« Écho s'est aperçu que Narcisse la néglige. Elle le suppose amoureux de *Doris*, et, pour s'en éclaircir, elle vient faire une offrande à l'amour. L'autel de l'Amour est dans le même bocage où se trouve la fontaine de Narcisse; elle le surprend incliné sur la fontaine, apostrophant sa Nymphe prétendue; la curiosité la fait approcher. Elle appelle Narcisse et se présente devant lui; mais Narcisse en fuyant lui dit :

> Je ne saurais te consoler,
> Et ne puis soutenir tes larmes.

Cynire, ami de Narcisse, paroît; Écho l'interroge sur l'infidélité de son amant. Elle apprend qu'elle n'a point de rivale, et que Narcisse, ivre d'amour et trompé, poursuit sa propre image. Écho, frappée d'étonnement et qui se flattait intérieurement de l'emporter sur Doris, désespère de ramener Narcisse, et se retire en implorant la mort.

« Les Nymphes, ses compagnes, viennent annoncer qu'Écho touche à son heure dernière. Cynire, sollicité par les Nymphes et par sa pitié pour Narcisse, le joint près de la fontaine, lui annonce la mort prochaine d'Écho, et lui reproche sa barbarie. Narcisse, attendri, voudroit satisfaire son ami; mais, entraîné par sa passion, il court vers la fontaine où son ami le suit, et où Narcisse veut, pour

se justifier, le rendre témoin des charmes de celle qu'il préfère à Écho. Cynire entreprend de le détromper. Le moyen dont il se sert est simple; il s'incline à son tour et presse Narcisse dans ses bras; il fait observer leurs deux images réunies dans la même attitude; Narcisse convaincu se rend: mais on entend dans le lointain un chœur de Nymphes et de Silvains; il annonce qu'Écho expire. Les Nymphes, compagnes d'Écho, se présentent à l'entrée du Temple; Narcisse veut y entrer, elles se retirent, et il fuit dans la forêt.

« L'amour paroît, et avec sa suite il envoie les Zéphirs recevoir l'esprit de la Nymphe. Il annonce vouloir que sa voix reste dans les vallons, qu'elle réponde aux accens des amans malheureux, et qu'elle soit, par ce moyen, un monument éternel de la fidélité d'Écho, de la puissance de l'amour et de la honte d'Apollon. Les Nymphes se rassemblent, et déplorent la perte de leur Souveraine; Narcisse égaré se présente: il leur dit de fuir un coupable. Il renvoie Cynire, son ami; il reste seul; il fait retentir le vallon des cris de son désespoir. Il supplie l'ombre d'Écho d'avoir pitié de Narcisse: la voix répond *Narcisse.* Il laisse tomber son javelot, et trompé par le son de voix qu'il reconnoît, il s'écrie, *c'est elle:* la voix répond, *c'est elle.* Certain cependant de l'avoir vu mourir, il interroge son ombre, et lui demande si, sur les bords du Styx, il peut l'aimer encore: la voix répond *encore.* Brûlant du désir de la rejoindre, Narcisse ramasse son javelot et veut se percer. L'amour suivi d'Écho le désarme, et la pièce se termine par un hymne à l'Amour. »

« On peut voir par cet extrait que l'auteur, qui ne se fait point connoître, a su ménager, dans un sujet aussi simple, de beaux momens et de belles situations. On paroît lui reprocher, cependant, de n'avoir pas jeté un intérêt

assez vif sur ses deux principaux personnages; d'avoir introduit l'Amour dès le commencement, pour ne le faire agir qu'au dénoûment; d'avoir supposé Cynire instruit depuis longtems de l'erreur de Narcisse, et de ne lui avoir fait faire aucun effort pour le détromper, surtout lorsque cette erreur se détruit par le moyen le plus simple auquel Narcisse n'oppose aucune résistance; et enfin, d'avoir placé l'événement de la mort d'Écho trop près du moment où elle apprend la double fatalité qui lui donne une rivale, et lui fait rencontrer cette rivale dans l'objet même de son amour. On y a remarqué de l'esprit et quelques vers assez bien faits, que la forme de notre journal et le trop d'abondance de la matière ne nous permettent pas de rapporter. »

« La seconde représentation *d'Écho et Narcisse*, continuent les auteurs du *Journal de Paris*, a été mieux exécutée que la première. Nous avons déjà observé que le défaut capital du poëme est d'être froid. On a fait, à cette seconde représentation, des changemens heureux qui conduisent plus directement à l'action; mais, quoique plus rapide, elle n'a point paru plaire davantage au spectateur, qui ne peut s'intéresser, ni à la mort d'Écho, ni au désespoir de Narcisse. »

XII. *Les Danaïdes*, tragédie lyrique en cinq actes, jouée le 24 avril 1784, imprimée dans le format in-4.° Gluck s'était chargé de la musique; mais, rassasié de gloire, comblé de richesses, il laissa imparfait ce grand ouvrage que Saliéri termina de la manière la plus heureuse. Tschudy a montré dans son poëme beaucoup de sensibilité et une imagination brillante. Nous citerons, pour le prouver, son chœur des époux, au second acte:

Descends dans le sein d'Amphitryte,
Cache tes feux, astre jaloux!
Tendre Phébé, hâte sa fuite,
Voiles discrets, déployez-vous!

Que ta carrière soit plus lente,
Nuit favorable à notre ardeur;
Aurore, sois moins diligente,
Respecte une nuit de bonheur.

XIII. Plusieurs morceaux de poésie, tels que des *Odes*, des *Épîtres*, etc., insérés dans différens recueils ou restés manuscrits. On se rappelle, entr'autres, l'ode célèbre qui commence ainsi :

Avant que l'homme sur la terre
Eût porté des yeux créateurs,
Son globe inculte et solitaire
N'offrait que de vastes horreurs;
Des forêts chauves et mourantes,
Des rocs tombans, des eaux stagnantes,
Des troncs brisés, des monts fumans, etc.

XIV. *Des articles de botanique dans l'Encyclopédie d'Yverdun* et dans celle *de Genève.*

Voici ce qu'on lit dans l'avertissement des éditeurs des supplémens de l'Encyclopédie de Genève :

« Nous devons aussi un travail considérable sur les arbres et les arbustes indigènes et exotiques, à M. le baron de Tschoudi, ancien bailli de robe courte de Metz. Nous n'en exposerons point ici le plan, parceque cet illustre botaniste l'a tracé lui-même à l'article Botanique. Nous nous contenterons de dire que M. le baron de Tschoudi y a réuni tout ce que comprend la science des arbres, la nomenclature, l'histoire naturelle, la culture et les usages des plantes. C'est presque toujours d'après ses propres expériences qu'il parle. Voyez les articles *alaterne, arbre, bosquet, bouton, bouture, élaguer, forêt, fruit, greffe, marcotte, pépinière, plantation, semis, transplantation*, et un très-grand nombre d'articles particuliers auxquels il applique les préceptes établis dans les articles didactiques. Ses méthodes ont beau-

coup perfectionné la culture des arbres fruitiers dans le Pays Messin, et c'est dans ses jardins de Colombé, près de Metz, que sa main savante dirigeant adroitement la force productrice de la nature, a augmenté les richesses du règne végétal, et puisé les connaissances qu'il a déposées dans cet ouvrage, etc. »

Nous terminerons l'article du baron Théodore Tschudy en exprimant notre surprise de le voir omis ou négligé dans tous les recueils littéraires ou biographiques. Il n'en est question, ni dans les Mémoires littéraires de Palissot, ni dans les Trois Siècles de Sabatier de Castres, ni dans le Cours de Littérature de La Harpe. Il pouvait cependant y trouver place, comme littérateur et auteur d'opéras. Le Dictionnaire de Chaudon et Delandine, le Dictionnaire historique et bibliographique abrégé des Personnages illustres, par L. G. Peignot, et autres gens de lettres, confondent en une seule personne les deux Tschudy, et le premier de ces deux ouvrages reproche à Théodore d'avoir mis trop de poésie dans sa prose et pas assez dans ses vers. Buc'hoz, dans son *Tournefortius Lotharingiæ,* donne à peine quelques lignes à son compatriote. Enfin, M. Beugnot, dans la Biographie universelle, lui a consacré un article trop court pour ne pas être insignifiant.

Peut-être nos concitoyens nous sauront-ils gré de leur offrir une Épître (ouvrage d'une soirée) que leur adressa Tschudy, le 17 février 1774. Ce n'est pas son meilleur ouvrage; mais il a une teinte locale qui doit plaire; il renferme, d'ailleurs, à propos d'un drame sifflé sur le théâtre de Metz, des conseils qui recevraient encore aujourd'hui leur application.

ÉPÎTRE A MES CONCITOYENS.

Je demandais aux Dieux, d'une voix attendrie,
De protéger les arts dans ma chère patrie,
Lorsque d'un premier drame on m'annonça le sort;
J'y crus voir les talens expirer dans sa mort:
Je tremblai qu'un rameau d'un olivier agreste
En naissant infecté, n'en infectât le reste.
Osiez-vous espérer des mains d'un jeune auteur,
D'un prodige éclatant la soudaine splendeur?
Sur la scène aujourd'hui quelle est la main profane,
Qui touche sans trembler au poignard d'Orosmane?
Qui pourrait, égalant un poëte immortel,
Arracher un feston des bords de son autel?
Peut-on du premier vol, aux cimes du Parnasse,
Entre Racine et lui, s'emparer d'une place?
Et qui dédaignerait, courbé sur son chemin,
D'amasser les lauriers échappés de sa main?
Voit-on le jeune aiglon dans sa débile serre
Porter au haut des cieux les carreaux du tonnerre?
Des timides talens appuyons les essais,
Si nous voulons un jour partager leurs succès.
La nature et les arts s'élèvent par nuances;
Ils ne franchissent point des espaces immenses:
Sauvons-nous par leurs dons des pavots de l'ennui;
Au torrent vicieux opposons leur appui.
Quand l'innocent loisir d'une muse novice
Ne ferait qu'enlever des minutes au vice,
Dans un cercle frivole occuper les esprits,
Des médisans oisifs y supprimer les cris,
On devrait lui sourire..... et la jalouse rage
Prépare des sifflets pour son premier ouvrage!...
Elle fait rejaillir, dans sa lâche noirceur,
Les flots de son venin jusque sur son auteur!...
Si ce drame est mauvais, il suffit qu'il périsse.....
N'allez pas à sa mort ajouter le supplice:
Tel qui du double mont n'atteint pas aux sommets,
Toutefois à son pied peut glaner désormais;
Tel parmi les cercueils égara Melpomène,
Qui peut avec le socque avancer sur la scène,

D'un lyrique intermède égayer les tableaux,
De l'idylle champêtre enfler les chalumeaux,
Eveiller les buveurs endormis sous la treille,
Presser dans la vendange une grappe vermeille,
Chanter le doux plaisir au couchant d'un beau jour,
Ou surprendre Psyché dans les bras de l'Amour.
 De la moisson des arts la parure est diverse,
On flétrit leur émail par le fiel qu'on y verse;
L'ignorance y verra prospérer ses chardons:
Nous qui d'un fer timide ici les combattrons,
En abreuvant leur sol du nectar d'Uranie,
Faisons-y pulluler les palmes du génie.
 Dans des climats divers luit le soleil des arts;
Du Pirée autrefois au trône des Césars
D'un pas rapide et sûr il étendit sa course:
Catherine l'appelle au ciel glacé de l'Ours;
Des sables de la Prusse il féconde le sein;
Allumé par les yeux d'un sage souverain,
Il mêle ses rayons à l'or de sa couronne,
Et s'accroît de l'éclat que sa gloire lui donne.
Même on voit son aurore au milieu du divan,
Sur un pupitre antique éclairer l'Alcoran.
 De l'agreste Helvétie il a doré les cimes;
Il voit sous ses regards fleurir jusqu'aux abîmes,
Sur les troncs vigoureux du laurier de Milton
S'appuyer et briller les roses d'Hamilton.
Aux serpens d'Esculape un feston du Parnasse
Sur les rives de l'Aar fièrement s'entrelace;
Et d'un autre Virgile on entend les pipeaux
Des Alpes égayer les sérieux échos*.
 Mais, ô mes chers amis! l'amitié protectrice
Ose y déconcerter les plans de la malice,
Soutenir des talens le début incertain,
Leur montrer un trophée élevé de sa main:
Enchanté dans Zurich de leur douce harmonie,
Je les ai vus autour d'un Nestor du Génie**
S'élevant sous ses yeux, par sa voix accueillis,
S'enrichir des lauriers que ses mains ont cueillis,

* Haller, un des plus grands médecins de l'Europe, auteur d'un beau poëme sur les Alpes.

** Bodmer, auteur de deux poëmes épiques; le patriarche de la littérature allemande, dans le dernier siècle.

D'un goût sévère et pur y puiser la lumière,
Mesurer devant lui leurs pas dans la carrière,
Sur mille tons divers y moduler leurs voix :
Leur indiquant leur genre, il arrêtait leur choix;
Alors d'un noble orgueil osant enfler leurs veines,
D'essais infructueux leur épargnant les peines,
A l'un donnant la lyre, à l'autre le clairon,
Contre l'orgueil des sots il armait leur raison.
Si l'esprit mâle et fier se roidit sous les glaces,
La mollesse à son tour efféminé ses grâces;
C'est à Metz que les arts, dans leurs efforts heureux,
Des mœurs, de la nature emprunteraient les feux.
Dans ces vallons fleuris la Moselle profonde
Répète les coteaux au miroir de son onde,
Le pampre et la topaze attachés sur leur front,
Et mille hameaux rians que la vigne interrompt.
Loin des climats brûlés où l'homme n'est qu'esclave,
Loin des brouillards épais où fume le Batave,
Par le flambeau des arts de plus près éclairé,
Respirant un air pur sous un ciel tempéré,
Nous cueillons tous les dons dans l'urne de Cybelle:
Aux seuls dons de l'esprit le sol serait rebelle?
Non, mes concitoyens! vous ne le croyez pas:
Dans une arène inculte essayez plus d'un pas.
....

TSCHUDY (J.-J.-C.-R.).

Tschudy (le baron Jean-Joseph-Charles-Richard), appelé dans sa famille Charles, ancien officier général, chevalier de Saint-Louis, membre correspondant de la société royale et centrale d'agriculture de Paris, né à Metz le 3 avril 1764, était fils du précédent, et de dame Davidine-Jacobine-Paule-Franç.^se^-Christ.^ne^ de Tschudy.

Un goût inné pour les travaux agricoles, une expérience qui datait du berceau, la possession d'un vaste domaine où il pouvait multiplier ses expériences, ren-

dirent de bonne heure le baron Charles de Tschudy un des premiers agronomes et horticulteurs de France. Cependant, il n'écrivit que fort tard, ayant été détourné long-temps de ses occupations chéries par ses emplois aux armées. On connait de lui :

I. *Essai sur la greffe de l'herbe des plantes et des arbres.* Par Monsieur le baron de Tschudy, bourgeois de Glaris. Brochure in-8.° de 60 pages, avec une planche lithogr. Metz, Antoine, imprimeur du roi et de la Société d'agriculture. 1819. Le titre de l'ouvrage porte en épigraphe :

Nullâ spe, nullo timore sollicitor ; nullis rumoribus inquietor ; mecum tantum et cum libellis loquor. O rectam sinceramque vitam ! O dulce otium, honestumque, ac penè omni negocio pulchrius.

Pline le jeune à *Minutius Fundanus.*

« Affranchi des sollicitudes qui accompagnent
« la crainte et l'espérance, aucun ébranlement
« ne peut me remuer. Conversant avec mes livres
« et avec moi-même, je me dis chaque jour :
« ô vie droite et unie ! doux loisirs que l'occupa-
« tion rend honorables ! combien je vous préfère
« à l'éclat des plus nobles emplois ! »

Cette épigraphe peint beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire nous-même, le caractère simple et modeste du baron Charles de Tschudy ; elle aide à pénétrer dans son intérieur et nous donne le secret de sa vie.

L'*Essai sur la greffe,* etc., se divise en deux parties. La première, servant d'*introduction,* présente la *description des organes des plantes, dans leurs rapports à l'art de greffer ;* la seconde a pour objet la *Division naturelle des plantes dicotylédones, considérées dans leurs rapports à l'art de greffer.* Pour donner un échantillon du style et des vues droites de l'auteur, nous croyons bien faire en citant le commencement de son *Introduction.*

« Hiéron priait Archimède qu'il voulût bien faire descendre

sa géométrie des hauteurs intellectuelles, et l'appliquer aux objets matériels, à l'effet de convaincre l'entendement par le rapport des yeux. Combien de fois n'ai-je pas formé le vœu d'Hiéron, en etudiant les ouvrages de nos savans sur l'organisation des plantes! Combien de fois n'ai-je pas été tenté de leur dire: abaissez votre science jusqu'aux choses communes. Celui-ci embrasse la vue de quarante mille espèces, mesure leurs rapports et assigne à chacune sa place; celui-là suit, avec constance, la marche de la sèvre jusques dans les plus petits vaisseaux; un autre pèse l'eau qui a été absorbée par les organes des feuilles et des jeunes tiges, dans un tems donné, par une température donnée. La connaissance approfondie des langues grecque et latine, l'algèbre, la géométrie, la chimie, deviennent dans leurs mains de simples instrumens applicables à l'avancement d'une seule science, la physiologie végétale. N'est-ce pas, par l'impuissance de m'élever jusqu'à eux, que j'ai formé plusieurs fois le vœu qu'ils descendissent jusqu'à moi? Rien de plus vrai. C'est pourquoi je ne puis assez recommander aux jeunes gens de bien cultiver les études auxiliaires de l'étude qu'ils ont choisie, afin qu'il ne leur arrive pas, ce qui m'est arrivé plusieurs fois, d'éprouver du découragement en présence des connaissances dont ils sont avides. Hommages soient rendus à tous ceux dont les travaux assidus ont reculé les limites de nos connaissances! Je n'ai pas cité leurs noms toutes les fois que j'ai répété ce qu'ils ont écrit: c'est que tout vient d'eux, et que tout est à moi, lorsque je dirige sur un seul point le faisceau de lumières que j'ai reçu d'eux dans l'espoir d'ouvrir à l'industrie des voies plus sûres, des sources plus riches. »

L'auteur rend ensuite un juste hommage à MM. Duhamel, Desfontaines, Thouin, etc., qui ont porté si loin le flambeau de l'observation; il se félicite des secours que lui a prêtés M. Holandre, aujourd'hui bibliothécaire de la ville, soit

pour la rédaction de ses notes, soit pour ses opérations horticoles, et entre en matière en annonçant qu'il écrit pour ceux qui n'ont aucune connaissance de l'organisation des plantes. Le but du baron de Tschudy était fort louable. Il l'a rempli avec sagacité. Son style est simple, clair, précis; ses exemples bien choisis, ses descriptions courtes. Tout ce qu'il dit de nouveau est appuyé sur ses propres expériences.

II. *Un grand nombre d'observations nouvelles toutes relatives à ce qui fait l'objet du mémoire précédent, envoyées en 1820 à la société royale et centrale d'agriculture.* Ces observations ont donné lieu à un rapport de M. Thouin, duquel il résulte qu'elles fournissent:

1.° Un nouveau mode de multiplication des végétaux, qui n'avait pas encore été mis en pratique jusqu'à cette époque; 2.° que ce mode peut être employé dans la culture ordinaire des pépinières, pour la propagation des végétaux ligneux des différentes zones; 3.° qu'il se prête à la multiplication des plantes herbacées vivaces et même des plantes annuelles, de variétés et de races perfectionnées qu'on n'est pas toujours sûr d'obtenir par la voie des semis; 4.° que son mérite le plus éminent est de favoriser dans des proportions plus grandes que par les méthodes usitées, la multiplication des grands arbres résineux toujours verts dont les bois servent à la charpente et à la mâture des vaisseaux; 5.° que le procédé de l'auteur possède à un degré plus éminent la faculté qu'ont les autres greffes d'accélérer les jouissances des propriétaires, de rendre les espèces et les races moins délicates sur la nature des sols, des situations, des températures locales, et, par conséquent, de les acclimater plus rapidement que par le passé; 6.° qu'enfin, ce procédé nouveau, employé sur les diverses séries des plantes annuelles, semble ouvrir une nouvelle application de l'art de la greffe, de laquelle peuvent résulter des découvertes physiologiques, botaniques et agricoles très-utiles. En conséquence, la société a arrêté que les

mémoires de M. le baron de Tschudy seraient imprimés dans son recueil, et qu'il lui serait décerné une grande médaille d'or.

Ces mémoires n'ont pas eu les honneurs de l'impression, mais leur auteur a reçu sa médaille dans la séance publique du 27 mai 1821, présidée par le comte Siméon.

L'ingénieuse découverte du baron Tschudy lui attira de toutes parts, comme c'est l'usage, des complimens flatteurs et des critiques. Nous ne prendrons pas la peine de relever ces dernières; mais il importe de ne point passer sous silence un article du *Bon Jardinier* de 1830 (Revue horticole, page XIII), car ce journal a quelque autorité. « La greffe herbacée, y est-il dit, qu'on nous accoutume à regarder comme une invention de notre contemporain le baron de Tschoudy, était connue au 16.ᵉ siècle. Jean-Baptiste Porta l'a décrite à cette époque dans un ouvrage en douze livres, intitulé *Villa:* mais elle avait été oubliée jusqu'au tems du baron de Tschoudy qui l'a ressuscitée et qui en a démontré les avantages, surtout dans la multiplication des arbres verts ou résineux comme pins et sapins. Elle est applicable à tous les végétaux ligneux et herbacés, et on peut s'étonner de ce que l'horticulture n'en ait pas encore tiré un plus grand parti, etc. »

Ceux qui ont connu Tschudy fils ont dû faire justice de cette supposition gratuite du *Bon Jardinier :* notre compatriote était un observateur patient, un expérimentateur assidu, et nullement un explorateur de vieux livres. Il savait même peu de latin; sa carrière militaire, fort agitée pendant quinze ans, l'avait éloigné du goût des études classiques. Aussi pouvons-nous dire, avec sûreté de conscience, qu'il n'a jamais songé à ouvrir Porta, (Villæ lib. XII. Francfurt, 1592, in-4.°), et encore moins à y puiser sa doctrine.

XII. *Un Mémoire constatant des expériences faites dans l'hiver de* 1820 *à* 1821, *pour obtenir de la sève de l'érable à sucre.*

Ce mémoire, resté manuscrit, n'est connu que par le rapport qu'en a fait, le 21 mars 1821, à la société royale et centrale d'agriculture, le voyageur et naturaliste F.-A. Michaux fils. Le rapport est imprimé intégralement dans le xv.[e] vol. des annales de l'agriculture française, de MM. Tessier et Bosc, pages 223 à 226.

Les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture fixent à l'année 1823 l'époque de la mort de Tschudy. Je crois que c'est une erreur. La date de son décès doit être le 14 août 1822.

Le célèbre botaniste Decandolle, qui avait adopté la France pour patrie, et que la France n'a pas su conserver, puisqu'il est aller mourir à Genève, a consacré aux deux Tschudy, dont nous venons de parler, un genre de l'intéressante famille des melastomacées. « Le nom de Tschudy, dit M. Decandolle, a été illustré en botanique par deux observateurs habiles: M. le baron de Tschudy, qui a écrit un ouvrage théorique et pratique sur les arbres résineux, et a, en particulier, enseigné l'art de les greffer; et son fils, qui a découvert la méthode de greffer les herbes les unes sur les autres, et qui a publié, sur ce sujet, un mémoire plein d'observations originales: c'est à la mémoire de ces deux savans, et surtout du dernier que j'ai eu encore le bonheur de connaître personnellement, que je dédie ce nouveau genre [1].

[1] Les *Tschudya* sont des arbrisseaux de la Guianne ou du Brésil, qui étaient inconnus avant les voyages de M. de Martius et de M. Richard. Ce genre est, jusqu'à présent, composé de quatre espèces, mais le nombre s'en accroîtra sans doute. On peut juger des découvertes faites dans le règne végétal, en apprenant que Linnée, à l'époque où il a publié ses ouvrages, ne connaissait que vingt-une espèces de mélastomacées, et que Decandolle classe et décrit sept cent trente espèces dans cette famille.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'orthographe du nom de *Tschudy*. L'Encyclopédie in-4.°, les journaux du siècle dernier, et presque tous les ouvrages écrivent *Tschoudi*. M. Viville, qui devrait être une autorité en pareille matière, mais dont l'ouvrage fourmille d'erreurs, de contre-sens et d'omissions, met dans son premier volume, p. 505, *Tschoudy*, et dans le deuxième, à l'article Colombey, p. 100, *Tschoudi*. La Biographie universelle écrit *Tschudi*, mais la signature de *Tschudy* le fils, rectifie l'orthographe de ce nom, comme nous venons de le faire.

Ouvrages consultés pour les articles Tschudy : Journal de Metz, in-12, 1764, p. 138; 1765, 141; 1767, 136; 1768, 195 et 206; 1769, 207; 1771, 151, 158. — Affiches des Évêchés et Lorraine, 1774, 33, 34, 40, 44, 49; 1775, 161, 205; 1779, 46, 101, 318; 1780, 207, 208, 248, 249, 421. — Journal du Département de la Moselle, 1808, n.° 35. — Registre secret du Parlement de Metz. — Journal encyclop., 1778, t. V, p. 3. — Le Temple des Messins, 182, 183. — Nouveau Dictionnaire historique, par une société de gens de lettres; septième édit., t. IX, p. 211. — Supplément au Nouveau Dictionnaire, par L. M. Chaudon et F. A. Delandine. Lyon, Bruyset aîné et Buynaud, an XIII (1805), t. XIII, p. 82. — Ersch. La France littéraire, t. III, p. 345, 346. — A. A. Barbier. Dictionnaire des Ouvrages anonymes et pseudonymes. 1806, t. I, p. 132, n.os 1042, 2139, 7254. — Buc'hoz. Tournefortius Lotharingiæ, p. 259. — Encyclopédie de Genève, in-4.°; Supplément, t. I, LXXXIII et LXXXIV. — Dictionn. historique et bibliographique abrégé des personnages illustres, célèbres ou fameux ; par L. G. Peignot et autres gens de lettres. Paris, 1822. IV vol. in-8.° — Dictionnaire historique des Musiciens, Artistes ou Amateurs, morts ou vivans; par Al. Choron et F. Fayolle. Paris, Chimot, 1817, 2 vol. in-8.°, t. II, p. 390. — Annales de l'Agriculture française, de MM. Tessier et Bosc, t. XV, p. 223, 226. — Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, 1821, p. 2 et 149 à 151. — Biographie universelle des frères Michaud, t. XVII, p. 520, article Gluck; et t. XLVII, p. 6 à 10. MM. Ustéri, Marron et Beuchot sont les auteurs des articles Tschudy de ce dictionnaire. M. Beuchot a fait les deux notices concernant les deux premiers Tschudy nés à Metz. Le troisième, Charles, n'a pas trouvé place dans ce recueil. — André Thouin. Monographie des greffes. Paris, Huzard,

libraire, p. 11. — Pirolle. L'Horticulteur français, ou le Jardinier amateur. Paris, 1824–1825. Un fort vol. in-12, p. 103, 132 et suiv. — Decandolle. Memoire sur la Famille des *mélastomacées*. Paris, Treuttel et Wurtz. 1828. Petit in-4.°, avec 10 planches. — Prodromus Systematis naturalis regni vegetabilis. Auctore Decandolle. 1828. T. III, p. 155. — Le Bon Jardinier. Année 1830. Revue horticole, p. XIII. — Panologie physiologique, ou Traité du Perfectionnement de la Fructification, etc., par Sageret, in-8.° Paris, 1830, p. 20, 24, 25, 31, 32. — Teissier. Essai philolog. sur la Typographie à Metz, p. 135, 171, 196. — Notes manuscrites de Grégoire, ancien évêq. de Blois, et de M. Teissier, aujourd'hui sous-préfet à Saint-Etienne.

TURMEL (C.-J. DE).

Quæ pelagi imperium tumida affectare videtur,
Turmelii ingentes animos, mentemque sagacem
Anglia formidat.

Templ. Met. sacr.

« Turmel, par son courage et sa prudence, s'est fait redouter du farouche Anglais qui veut s'arroger l'empire des mers. »

TURMEL (Claude-Joseph De), maréchal de camp d'artillerie, et chevalier de Saint-Louis, né à Metz le 10 octobre 1740, était fils de Joseph-Antoine de Turmel, décoré du même ordre, et d'Anne Bertrand, son épouse. Entré, en qualité de volontaire, à l'école d'artillerie de Metz, le 10 octobre 1753, fait sous-lieutenant le 1.er janvier 1757, il quitta ensuite l'artillerie pour entrer dans le régiment de la marine où il reçut le grade de lieutenant le 24 février 1757. Capitaine le 25 juillet 1764, major du régiment d'Auxerrois et chevalier de Saint-Louis le 7 mai 1777, il fut élevé, après la prise de la Dominique sur les Anglais, au grade de lieutenant-colonel du même corps, le 24 juin 1780, et à celui de colonel des grenadiers royaux de l'Ile de France, le 1.er janvier 1784. Il a fait la cam-

pagne de 1758, s'est trouvé à l'affaire du passage du Rhin par les troupes impériales, et a pris part aux batailles de Crevelt et de Lutzelberg; en 1759, il défendit le Hâvre bombardé par les Anglais, et fut ensuite dix ans avant de faire une nouvelle campagne. En 1777, il s'embarqua pour la Martinique avec son régiment, participa, l'année suivante, à la prise de l'île de la Dominique, et à l'attaque du port de la Vigie, dans l'île Sainte-Lucie. Monté sur le vaisseau de guerre *le Robuste*, Joseph de Turmel s'est trouvé aux trois combats livrés aux Anglais par l'armée sous les ordres du comte de Guiche, dans les mers des Antilles, les 17 avril, 15 et 19 mai 1780. En 1781, il fut au nombre des troupes envoyées au secours de l'île de la Grenade; il prit part à la seconde tentative sur Sainte-Lucie, à la conquête de l'île de Tabago, à la prise de Saint-Eustache et de Saint-Martin, au siège et à la conquête de Saint-Christophe. Embarqué, en 1782, à bord du vaisseau *la Ville-de-Paris*, il se battit sur mer les 9 et 11 avril, fut pris par les Anglais dans cette dernière affaire et conduit à la Jamaïque, puis en Angleterre, d'où il est revenu, par suite d'échange. Il repassa peu après à la Martinique, pour y rejoindre son régiment. Dans toute cette guerre en Amérique, Turmel a rempli les fonctions de major général de l'armée de terre aux ordres du marquis de Bouillé. Quelques années avant la révolution, se trouvant en inactivité de service, il s'était retiré au village d'Antilly, dans une belle campagne devenue depuis la propriété de son fils. Fait maréchal de camp le 1.er mars 1791, il fut, peu de tems après, incarcéré pendant 17 mois comme suspect. Dès qu'on l'eut remis en liberté,

il reprit ses travaux agricoles et fut le premier à introduire dans son canton la culture de la luzerne et du trèfle. Telles étaient les préventions d'alors contre toute innovation, que ses deux fermiers le quittèrent, parce qu'à un renouvellement de bail, il leur avait imposé la condition de semer tous les ans, dans leurs jachères, chacun 20 jours de trèfle. Cet homme recommandable avait épousé, le 21 novembre 1769, mademoiselle Goussaud, fille d'un conseiller au parlement de Metz, et sœur d'un ancien maire de cette ville. Il est mort à Metz le 21 janvier 1816, regretté des pauvres dont il était le père et de toutes les personnes qui avaient eu des rapports avec lui.

Le fils de Claude-Joseph de Turmel, ancien maire de Metz, député et payeur de la Moselle, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, membre honoraire de l'Académie royale de Metz, après avoir fait partie de l'armée des princes, s'était également retiré à la terre d'Antilly. Son père lui abandonna, dans les dernières années de sa vie, le soin de ses travaux agricoles. Il les dirigea sur une échelle beaucoup plus grande, éleva une bergerie pour 600 bêtes, d'après les modèles des agronomes qui se sont le plus livrés à ce genre d'économie rurale, tels que Daubenton, Pictet, Tessier, etc., et remporta, en 1810, le prix proposé par la société d'agriculture du département de la Moselle pour l'éducation des bêtes à laine. Mais ayant eu la générosité de demander qu'on le transmît à M. Henriot, de Foville, son concurrent, la société fit frapper une médaille d'argent en l'honneur de M. de Turmel. Il avait alors le plus

beau troupeau du département. Ce fut lui qui, le premier du canton, introduisit la culture en grand du colza. Ses essais eurent un tel succès que les cultivateurs des environs, croyant qu'ils étaient dus à la bonté de sa graine, vinrent lui en demander. Ce propriétaire quitta, en 1815, les travaux de la campagne pour remplacer M. le baron Marchant à la mairie de Metz. (V. la notice de ce dernier.) Élu député par le grand collége en 1820, par l'arrondissement de Metz en 1823, 1824 et 1827, il a constamment siégé au centre, de 1820 à 1830, époque à laquelle il cessa d'être le mandataire des Messins. Cette décade législative a été féconde en avantages pour M. de Turmel et sa famille. Il a reçu, en 1824, le cordon de la Légion-d'Honneur; a été nommé payeur du trésor à Metz en 1825, sans cesser pour cela d'être maire; officier de la Légion-d'Honneur le 19 mai 1825; président du collége électoral de l'arrondissement de Metz, en 1827, etc. Après les événemens de juillet, ce fonctionnaire est rentré dans la vie privée. M. Émile Bouchotte l'a remplacé à la mairie de Metz. Un de ses fils, procureur du roi à Briey, a été également destitué.

VAGNAIR.

Vagnair (Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude) dit Vagnair de Marisy, général de brigade de cavalerie, commandant de l'ordre de la Légion-d'Honneur, est né à Altroff le 11 juillet 1764, et non à Kédange, en 1769, comme le dit M. Viville dans le dictionnaire du dépar-

tement de la Moselle, t. II, p. 214. Le père de ce général, Michel Vagnair, a été longtemps notaire à Kédange; sa mère, Élisabeth de Marisy, était sœur de Ferdinand de Marisy, ancien lieutenant-colonel, né à Boulay le 3 novembre 1723.

Baptisé le 10 juillet, Frédéric Vagnair a eu pour parrain Frédéric Hermand, capitaine de la Légion de Conflans, représenté par Henri Schmitt, capitaine de la même Légion et chevalier de Saint-Louis, et pour marraine Claudine de Cabannes, épouse de Ferdinand-Ernest de Marisy, cité précédemment, qui était alors capitaine de la Légion de Conflans et chevalier de Saint-Louis.

Frédéric Vagnair entra de bonne heure au service. Cadet au régiment de Conflans, hussards, en 1779, sous-lieutenant le 2 janvier 1784, lieutenant le 27 mai 1788, capitaine le 29 avril 1792, chef d'escadron le 4 octobre 1793, il devint chef de brigade (colonel) du 7.ᵉ hussards le 1.ᵉʳ messidor an II, époque à laquelle tous les chefs de cette arme étaient des hommes distingués. Le messin Lasalle commandait le 10.ᵉ; Lahoussaye le 3.ᵉ; Merlin, de Thionville, le 4.ᵉ; Schwartz, marié à Metz et mort à Sainte-Ruffine, le 5.ᵉ; Pajol, gendre du maréchal Oudinot, le 6.ᵉ; Marulaz, de Sarralbe, le 8.ᵉ, etc.

Nommé général de brigade le 12 floréal an XI, Frédéric Vagnair n'avait cessé jusqu'alors de mener une vie militaire fort active, et de se signaler par des actes de bravoure. Il avait fait les campagnes de l'an I à l'an X de la république, avait reçu trois coups de sabre à l'affaire de Boppingen, le 24 thermidor an IV, et avait eu

un cheval tué sous lui le 26 ventôse de la même année.

Ce brave est mort célibataire le 2 janvier 1812, à Talaveyra. Il avait été fait commandant de la Légion-d'Honneur à la première promotion, le 25 prairial an XII (14 juin 1804).

Frédéric Vagnair a eu deux frères morts célibataires comme lui : l'un, Henri Vagnair, officier au régiment de Chartres, a succombé à Paris sous la hache révolutionnaire; l'autre frère, colonel du 22.[e] d'infanterie légère, a été tué à Eylau.

Le général dont nous parlons est porté dans plusieurs Almanachs nationaux, puis impériaux, sous le nom de Van-Marisy; d'autres mettent seulement Marisy. Ce fut en entrant au service qu'il prit le nom de famille de sa mère, parce que Ferdinand de Marisy, frère de cette dernière, s'était distingué dans les armées. Volontaire au régiment d'Alsace, en 1740, capitaine le 19 mars 1760, et chevalier de Saint-Louis le 21 juin suivant, pour une action d'éclat dans la guerre de sept ans, Ferdinand de Marisy était devenu lieutenant-colonel le 14 novembre 1779.

États de services et notes de famille.

VAILLANT.

VAILLANT[1] (François), célèbre voyageur et naturaliste, originaire de Metz, est né en 1753 à Paramaribo dans la Guiane hollandaise, où son père, riche négociant

[1] Il signait *Le Vaillant*, mais son acte de naissance porte simplement *Vaillant*.

de notre ville, était venu s'établir, et avait obtenu le titre de consul de France, après avoir enlevé mademoiselle François, fille d'un conseiller au parlement, dont il eut le fils qui fait l'objet de cet article. « Le Vaillant nous apprend lui-même que ce fut sous les yeux et par l'exemple de ses parens que se développa son goût pour les courses lointaines, la chasse e l'histoire naturelle. Amené en Hollande, en 1763, il suivit bientôt après sa famille en France, passa deux ans en Allemagne, puis sept dans le Pays Messin, la Lorraine et les Vosges. La chasse faisait son principal amusement. Il étudiait les mœurs des oiseaux, et s'habituait à bien empailler ceux qu'il avait abattus. Une circonstance favorable le conduisit à Paris en 1777. Quand il y eut bien examiné tous les cabinets d'histoire naturelle, il éprouva un désir irrésistible d'aller observer dans leur pays natal les êtres dont il avait considéré les dépouilles. L'Afrique, encore moins connue alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, fut celle des parties du monde où il jugea qu'il pouvait acquérir le plus de notions nouvelles, et rectifier les idées anciennes sur l'objet qui l'intéressait. La France et l'Angleterre étaient en guerre; il s'embarqua au Texel, le 19 décembre 1780, et arriva au Cap de Bonne-Espérance le 29 mars 1781. Afin de voir plus de choses entièrement neuves, il passa sur un des vaisseaux de la compagnie, qui se retirèrent dans la baie de Saldanha. Tandis qu'il chassait dans les environs, cette flotte fut attaquée par une escadre anglaise. Le bâtiment qui portait tous ses effets
« sauta en l'air. N'ayant, dit-il, pour toute ressource que
« mon fusil, dix ducats dans ma bourse, et le mince
« habit que je portais, quel parti me restait-il à prendre?

« Qu'allais-je devenir? » Heureusement le colon Slaber lui donna l'hospitalité; Bars, fiscal de la colonie, prit à lui le plus vif intérêt et devint son bienfaiteur. Après avoir passé près de trois mois au Cap ou dans les environs, Le Vaillant en partit pour voyager dans l'Est. En général, il s'éloigna peu de la côte, et pénétra dans la Cafrérie, au-delà du vingt-huitième degré de longitude à l'est de Paris, et bien près du vingt-neuvième degré de latitude sud. Les hostilités déclarées entre les colons et les Cafres l'empêchèrent d'aller plus avant dans le pays de ces derniers, quoiqu'il eût été bien accueilli par ceux qu'il avait rencontrés. Il revint par une route plus septentrionale, traversa les monts Sneeuwe, le Cambedou, et revint au Cap, après seize mois d'absence. Cette première excursion ne l'avait pas entièrement satisfait; il en fit quelques autres, dans les cantons peu éloignés du Cap, et enfin reprit son projet de traverser toute l'Afrique. Le 15 juin 1783, il se remit en route et se dirigea vers le Nord. Ce second voyage fut beaucoup plus pénible que le premier: la plupart de ses attelages de bœufs périrent par suite de l'excessive aridité du pays qu'il traversait; il fut obligé de laisser une partie de son train sur la rive gauche ou méridionale de la rivière d'Orange; puis, avec un petit nombre de Hottentots dévoués qui le suivaient depuis le commencement, il s'aventura dans des régions inconnues, prenant successivement des guides dans les hordes sauvages chez lesquelles il passait, et dont, par ses manières pleines de franchise, il réussissait à gagner la bienveillance. Mais plus il avançait, plus il acquérait la conviction que son dessein primitif était inexécutable. Enfin, il arriva chez les Houswanas ou

Boschismans, dont le nom répandait la terreur chez leurs voisins qu'ils pillaient sans cesse. Il sut aussi se concilier l'amitié de ces hommes sauvages. Leur caractère hardi lui fit penser que par leur secours il pourrait effectuer le plan qu'il méditait depuis longtems. Mais il fallut renoncer à cette illusion. Après avoir fait plusieurs chasses avec les Houswanas, jusqu'au Nord du tropique du Capricorne, et à l'ouest du quatorzième méridien oriental, Le Vaillant repartit pour joindre son camp. Il reprit ensuite la route du Cap, faillit mourir d'une esquinancie, dont un Namaquois le guérit; et enfin, échappé à des périls sans nombre, il revit le Cap, d'où il était parti depuis seize mois. Il s'embarqua le 14 juillet 1784 pour l'Europe, débarqua à Flessingue, et en janvier 1785 rentra dans Paris. Son unique occupation fut alors de mettre ses collections en ordre, et de rédiger les journaux de ses voyages, ainsi que les observations particulières qu'il avait recueillies sur les oiseaux. Quelque paisible et simple que fût son existence, il ne put échapper aux calamités de la révolution; emprisonné en 1793, comme suspect, il ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre. Une petite propriété qu'il possédait à La Noue, près de Sézanne, fut dans ses dernières années son séjour le plus habituel. Lorsque la composition de ses ouvrages ne l'occupait pas, son goût inné pour la chasse le portait sans cesse à courir les champs. Il vécut ainsi près de trente ans, et mourut, le 12 novembre 1824, dans cette retraite qu'il quittait fort rarement pour venir soigner à Paris la publication de ses ouvrages. » Cependant, on le vit quelquefois à Metz où l'appelaient ses intérêts de famille et ses souvenirs d'en-

fance. Il avait enlevé et épousé une demoiselle de Lunéville. Ayant divorcé, il se maria de nouveau, eut un grand nombre d'enfans dont plusieurs naturels, et négligea leur éducation et leur avenir au point que quelques-uns d'entre eux sont dans un état voisin de la misère. Une de ses deux épouses, j'ignore laquelle, est morte misérablement à Strasbourg où elle donnait des leçons de musique. Un de ses fils est capitaine dans un régiment d'infanterie. La ville de Metz met au rang de ses plus respectables citoyens un cousin-germain de Le Vaillant pour lequel ce dernier avait même beaucoup d'amitié : c'est M. Humbert-Pomcourt, président de chambre à la cour royale, et membre du conseil municipal de Metz.

OUVRAGES DE LE VAILLANT.

I. *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance, dans les années* 1780-1785. Paris, 1790, Leroy. Deux tomes grand in-8.°, avec pl., 16 fr., pl. color., 24 fr. ; édit. in-4.°, avec pl., 27 fr., et avec pl. color., 80 fr.

Cet ouvrage, rédigé par le père de Le Vaillant, qui reçut de la Convention nationale, à titre de gratification, 2,000 liv. par décret du 4 septembre 1795, a été traduit en plusieurs langues : en allemand, Francfort, 1790, 2 vol. grand in-8.° ; en hollandais, par J. D. Pasteur, Leyde et Amsterdam, 1791, 2 vol. grand in-8.° ; en danois, dans l'Archiv. f. Reisebeskr, 2 vol., 1797 ; et en russe.

Une seconde édition du Voyage de Le Vaillant a paru en France en 1798. 2 vol. in-8.° Prix : 15 fr.

II. *Second Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance, pendant les années* 1783, 84 *et* 85. Paris, an IV (1795), 2 vol. in-4.° ou 3 vol. in-8.° Trad. en allemand, en 1797 ; en danois, en 1798 (Archiv. f.

Reisebeskr, V. 3 et 4; et la même année, en suédois. Stockholm, 1798, in-8.°

La rédaction du second Voyage de Le Vaillant est due à Casimir Varon, littérateur estimé, mort en 1796, à Mons, où il remplissait les fonctions d'administrateur du département de Jemmapes.

Les deux ouvrages précités, revus par Le Vaillant, ont été réimprimés, Paris, an XI (1803), 3 vol. in-4.°; 5 vol. in-8.°, fig. et cartes. Les 3 vol. in-4.° ont une valeur de 40 à 50 fr., et, en grand papier vélin, avec les figures coloriées, de 120 fr.; les 5 vol. in-8.° valent 30 à 36 fr., et en papier vélin, 60 fr.

III. *Histoire naturelle des Oiseaux de l'Afrique, par François Le Vaillant.* Première édition (Paris, an IV (1796), de l'imprimerie de H. J. Jansen et compagnie, place du Muséum.) d'environ 60 livraisons in-4.°, papier vélin, figures gravées et coloriées, 18 fr. chaque; in-folio, papier vélin, fig. noires et coloriées, 30 fr. L'ouvrage complet, quoique tombé de prix, est encore très-cher. Il en existe un exemplaire sur peau de vélin.

En 1797, J. Mth. Bechstein a traduit cet ouvrage en allemand. Nuremberg, in-4.°, 1801. Il a également traduit les autres livraisons qui ont paru jusqu'en 1812. L'ouvrage français forme six volumes in-folio ou in-quarto, ornés d'environ 600 pages. Le Vaillant a laissé deux volumes en manuscrit, qui doivent compléter l'ouvrage. L'*Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique* a eu quatre éditions. La première in-folio, ainsi que nous l'avons marqué, la seconde et la troisième in-4.°, et la quatrième in-12.

IV. *Histoire naturelle d'une partie d'Oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes; ouvrage destiné à faire partie de l'Ornithologie d'Afrique, par Le Vaillant.* Paris, 1801 et années suivantes, grand in-fol. et grand in-4.°

V. *Histoire naturelle des Perroquets.* Paris, Jansen et Perronneau, 1801-1805; 24 livraisons formant 2 vol. in-fol. ou in-4.°, figures dessinées par Barabaud et gravées par Bouquet.

Cet ouvrage, d'une très-belle exécution, a été tiré sur trois papiers différens, savoir: 1.° grand in-fol., papier grand colombier vélin, chaque livraison 60 fr.; 2.° grand in-fol., nom de Jésus vélin, la livraison, 30 fr.; 3.° in-4.°, nom de Jésus vélin, la livraison 18 fr.

VI. *Histoire naturelle des Oiseaux du Paradis, des Geais, des Rolliers et des Promerops, suivie de celle des Toucans et des Barbus.* Paris, Didot l'aîné, 1801-1806, 21 livraisons in-fol. ou in-4.°, figures noires ou coloriées. Ouvrage magnifique. Chaque livraison s'est vendue 48 fr., et en grand papier, fig. noires et fig. coloriées, 96 fr. L'ouvrage complet peut avoir 30 livraisons.

VII. *Histoire naturelle des Cotingas et des Todiers.* Paris, 1804, in-fol. et in-4.°, fig.

VIII. *Histoire naturelle des Calaos.* Paris, 1804, in-fol. et in-4.°, fig.

Ces derniers ouvrages de Le Vaillant sont, en quelque sorte, le complément de ses deux *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique.* Les détails où il entre sur les mœurs, les habitudes, le caractère physique et moral des oiseaux qui habitent ces contrées lointaines, prouvent bien qu'il ne les a pas seulement observés au bout de son fusil. Les caractères physiques, à l'aide desquels il distingue chaque espèce, sont en général fondés sur les proportions de toutes les parties du corps, et sur les formes qui déterminent toujours leurs puissances morales et leurs habitudes. Aussi, ses recherches ornithologiques le placent-elles au premier rang des hommes qui ont approfondi cette branche si intéressante des sciences naturelles. Ennemi des systèmes, Le Vaillant reconnaissait

néanmoins la nécessité d'une classification. Il suivait celle qui consiste à ranger les êtres en familles naturelles, critiquait souvent les nomenclatures des naturalistes qui l'avaient précédé dans la même étude, et observait avec raison que les noms populaires sont plus significatifs que ceux dont la plupart du tems les savans décorent certains animaux. Il est fâcheux qu'en publiant l'histoire des oiseaux d'Afrique, Le Vaillant ait cru rendre service à la science en mentionnant toutes les espèces rares et non décrites qu'il a trouvées dans les cabinets de l'Europe. Cette addition est un hors-d'œuvre dans l'histoire des oiseaux de l'Afrique. D'ailleurs, quelles observations vraiment intéressantes peut-on transmettre sur des animaux empaillés où tous les traits de la vie sont effacés, et qui ne présentent plus que des formes altérées et des couleurs éteintes ?

« On a souvent dit et même imprimé que la rédaction des voyages de Le Vaillant appartenait à Casimir Varon. Voici ce qui a donné lieu à cette fausse assertion. Le Vaillant, qui avait passé son enfance dans les forêts de la Guiane et sa jeunesse en Afrique, n'écrivait pas toujours le français correctement, quoiqu'il le parlât bien. Lorsqu'il s'agit de livrer ses manuscrits à l'impression, il fallut bien qu'il eût recours à une plume étrangère pour corriger les épreuves, et ce fut pour cela seulement qu'il emprunta celle de Varon. Longtemps après la mort de celui-ci, Le Vaillant publia d'autres ouvrages d'histoire naturelle, où l'on retrouve, ainsi que dans les lettres qu'il écrivit à ses amis, vers les dernières années de sa vie, le même style que dans ses voyages. Peu de relations se lisent avec plus de plaisir. Le Vaillant ne s'appesantit pas sur des détails de route, qui n'auraient pu qu'être fort ennuyeux, puisqu'il n'a parcouru que des déserts; mais il sait joindre à ses récits une foule de particularités qui intéressent. Ce qu'il raconte de son singe Kees n'a pas besoin

des excuses qu'il répète à ce sujet. Des critiques ont reproché à ce voyageur de se mettre trop souvent en scène, et d'attacher trop d'importance au résultat de ses chasses. On lui pardonne bien ces défauts, ainsi que ses élans d'amour-propre et ses exclamations d'enthousiasme, quand il a été assez heureux pour abattre un oiseau ou un quadrupède rare. On rit volontiers de ses boutades contre les sociétés civilisées. Toujours il se montre humain, affectueux, reconnaissant. Il ne tarit pas dans ses expressions de gratitude pour tous les hommes, sans distinction de couleur, qui lui ont rendu service, entre autres pour le Hottentot Klaas. Des voyageurs qui ont visité les mêmes contrées après lui, entre autres M. Barrow et M. Lichtenstein, ont mis en doute quelques-uns de ses récits. Le premier l'a même accusé d'avoir inventé des noms de peuplades qui n'existaient pas ; mais ne s'est-il pas écoulé un temps suffisant, de 1782 à 1797, pour que la horde des Gonaquois, à laquelle appartenait cette Narina que Le Vaillant a rendue si célèbre, ait pu être dispersée ? Combien n'a-t-on pas d'exemples d'événemens semblables ! Du reste, les deux voyageurs, détracteurs de Le Vaillant, sont d'accord avec lui sur la conduite atroce et odieuse des colons envers les indigènes ; conduite qui a provoqué, de la part du gouvernement anglais, les mesures les plus sévères. Le missionnaire Campbell, qui a voyagé deux fois dans l'Afrique australe, raconte qu'il vit, près des monts Kamis, une femme qui se souvenait parfaitement du séjour de Le Vaillant dans sa maison. Ce voyageur, ajoute Campbell, mêle trop de romanesque à ses récits ; mais c'est lui qui a décrit avec le plus d'exactitude les mœurs et les usages des Hottentots. Le Vaillant a le premier fait connaître en France la giraffe dont on ne possédait que des descriptions imparfaites. Il a rapporté d'Afrique celle que l'on voit au cabinet du roi. On lui doit la découverte d'un grand nombre de mammifères, d'insectes,

et sur-tout d'oiseaux nouveaux. Le premier, il a signalé, chez les Houswanas, l'existence de cette difformité au bas des reins, dont on a vu récemment un exemple à Paris, dans une Africaine. »

Il nous reste à parler des planches qui accompagnent les ouvrages de notre voyageur naturaliste. Dessinées sous ses yeux, par Barraband, elles présentent les animaux avec un air de vérité parfait. Chaque oiseau y conserve son allure naturelle, et se présente dans une attitude pleine de vie et d'expression. L'artiste a su imiter parfaitement la mollesse et les ondoiemens du plumage.

Moniteur, an 1789, n.° 126 et 131; an X, p. 58, 492, 496, 511; 1824, voy. la table. — La Decade phil., littér. et politiq., an IV, 1796, n.° 77, p. 449 à 454; n.° 84, p. 330 à 333, art. signés G. T; an V, n.° 10, p. 41. — Erch. France littéraire, t. III, p. 353; IV, 449; 511, 512. — F. Ign. Fournier. Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie. Paris, 1809, in-8.°, p. 531. — A. A Barbier. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, t. III, p. 317. — Le même. Biblioth. d'un homme de goût. 1808, t. IV, 381, 382.— Biogr. des Hommes vivans, 1818, t. IV, 218. Art. signé OT. — Biogr. nouv. des Contemporains, t. XI, p. 435. — Biographie universelle des frères Michaud, t. XLVII, p. 261 à 264. Art. signé F.-S. Eyriès. Il est fort-bien fait. Nous lui avons beaucoup emprunté.

VARSBERG (Les Sires de).

Varsberg, Warsberg ou Warnersberg (les Sires de) étaient de riches et puissans seigneurs qui possédaient plusieurs villages et plusieurs châteaux forts : l'un de ces châteaux était sur les rives de la Bisten, à quarante kilomètres de Metz; un autre, appelé *Milbourg*, à gauche de l'Orne et de la Moselle, dans l'emplacement du village de *Richemont*.

Les sires de Varsberg ont été tantôt en guerre avec les Messins, et tantôt à leur solde. En 1283, on voit un sire de Warsberg devenir l'arbitre d'une contestation entre Ferri III, duc de Lorraine, et Poinsignon *le Truant*, citoyen de Metz.

Le 21 mars 1285, Jacques, sire de Warsberg, fait un accord avec les religieux de Longeville dont il avait pillé les terres, assurant que c'était dans le but d'aider ses vassaux et non pour son avantage personnel.

En 1286, Boémond de Warsberg, princier de la cathédrale de Metz, est élu archevêque de Trèves, et son élection confirmée en 1288 par le pape Nicolas IV. Il mourut en 1299.

Le 30 août 1348, Jean de Forbach, chevalier, sire de Varsberg, s'engage au service de la cité de Metz, avec des gens d'armes *bien monteis, bien armeis et à heaume* (à casque) *parei.*

La même année, Marie de Blois, régente de Lorraine, et Ademare de Montil, après une guerre acharnée, choisissent pour arbitre Jean de Mengue et Gérard de Warsberg qui rendirent leur sentence d'accommodement à Pont-à-Mousson, le 26 décembre.

En 1482, la ville de Metz avait pris pour trois ans à ses gages le comte de Varsberg; mais l'année suivante ce déloyal chevalier, abusant de la confiance qu'on avait en lui, se mit à la tête d'une troupe d'aventuriers, et, conjointement avec le sire de Rodemack, soulevé alors contre l'empereur Maximilien, il fit des courses sur les terres du Luxembourg, de la Lorraine et du Pays Messin, coupant, brûlant les récoltes, enlevant les troupeaux, et pillant les maisons de ferme et les voyageurs. Pour se

défaire d'un ennemi si dangereux, la république messine, les ducs de Lorraine et de Luxembourg, ainsi que vingt-quatre seigneurs dont les propriétés étaient exposées aux incursions du comte de Varsberg et de son allié, se liguèrent contre lui, et résolurent d'attaquer en même temps Rodemack et Richemont-sur-Moselle. Les Messins et les Luxembourgeois furent chargés, par une convention, signée le 18 mai 1483, d'assiéger cette dernière place. Ils l'investirent le 28, montèrent plusieurs fois à l'assaut et y entrèrent le 7 juillet.

Philippe de Vigneules rapporte qu'un des assiégés s'étant introduit dans le camp des Messins pour enclouer une bombarde, on l'attacha par le milieu du corps à une chaîne de fer dont l'autre extrémité tenait à une grosse pierre avec laquelle on chargea la bombarde. Il fut ainsi renvoyé dans la place par la détonation de cette bouche à feu.

La dépense de la ville de Metz, pour assiéger le château de Richemont, s'est élevée à 1276 liv. 19 s., et, pour en détruire les fortifications, à 132 liv. 16 s. Le butin fut partagé dans l'église de Bousse, entre les Messins et le gouverneur de Luxembourg qui, dans son lot, eut dix-sept lits, vingt-six linceuls, vingt nappes, dix-sept plats, vingt-six écuelles, trois chaudrons, neuf bandes de lard, etc., etc. La statue de la vierge de Richemont fut déposée à Metz, dans la chapelle des Victoires ou des Lorrains, détruite en 1754, pour l'agrandissement de la place d'Armes.

Chron. du Doyen de Saint-Thiébaut, an 1349. — Archiv. de Lorr. sur Metz, in-fol., p. 473, 475, 547, 548. — Philippe de Vigneules, t. II, p. 217 et suiv., 227. — Meurisse. Hist. des Evesques de Metz, p. 484.

-- D. Calmet Notice de Lorr., t. I, Suppl., p. 166; t. II, Suppl., p. 936. — Hist. de Lorr., t. III; p. 154 et suiv. — Hist. de Metz, t. II, p. 476, 478, 546, 680, 682. — Archiv. de la ville de Metz.

VAULTRIN.

VAULTRIN (Joseph), ancien conseiller à la cour royale de Metz, membre de l'ancienne société des Philathènes et de l'académie royale de la même ville, né en 1747, fut reçu avocat au parlement de Metz en 1768. Il débuta d'une manière brillante dans la carrière du barreau, et eut le mérite de joindre les palmes littéraires aux fleurs de l'éloquence. En 1770, l'académie royale de Metz avait mis au concours le sujet de prix suivant: *La désunion des diverses portions d'héritages possédés par un même propriétaire, sur un même ban ou finage, étant un obstacle réel aux progrès de l'agriculture, quels seraient les moyens de droit et de fait capables d'opérer actuellement la réunion de ces portions; d'en empêcher la désunion à l'avenir, en ménageant, autant qu'il est possible, l'intérêt des particuliers, et en le combinant surtout avec le bien général?*

Vaultrin se présenta dans l'arène académique et obtint le prix. Son travail portait l'épigraphe :

Video meliora......

Il paraît que l'auteur n'avait pas osé achever la citation du passage:

Video meliora, proboque;
Deteriora sequor.

En vain je vois le mieux, c'est le pis qui l'emporte;
Et malgré la raison, l'habitude est plus forte.

Aussi, M. Vaultrin débute-t-il par un triste aveu:
« Les recherches sur la perfection de notre agriculture

n'ont guère d'autres résultats que l'épigraphe que je viens d'énoncer. On entrevoit un meilleur ordre ; on reconnait une foule d'abus. Nos usages champêtres, nés dans la barbarie, ou formés par la nécessité, n'ont ni proportion, ni régularité. On pourrait les comparer à ces édifices gothiques qui se soutiennent à peine sur des fondemens ruinés, auxquels on n'ose toucher dans la crainte d'être renversé et entraîné par leurs débris. »

Cette question devait, en effet, paraître d'une solution fort difficile avant la révolution française, c'est-à-dire, avant que le régime des fiefs fût aboli. « L'auteur, a dit François de Neufchâteau en rendant compte du travail de Vaultrin à la société d'agriculture du département de la Seine, l'auteur n'avançait qu'en tremblant dans cette lice périlleuse, où les droits féodaux, les retraits, les gens de main-morte l'embarrassaient à chaque pas. Cependant son ouvrage renferme des matériaux extrêmement utiles. »

Voici en quels termes les Affiches de Metz terminèrent l'article consacré à l'examen de son travail : « Ce mémoire, rempli de vues saines, est d'autant plus digne de la couronne qu'il a méritée, qu'il ne présente aucun de ces systèmes que l'imagination enfante, et qui sont presque toujours impraticables. Briser les entraves qui empêchent les progrès de l'agriculture, encourager l'industrie, favoriser les échanges par des exemptions, exciter les riches à s'occuper de la culture, et à montrer par leur exemple, aux habitans des campagnes, les avantages des réunions, voilà les moyens de l'auteur. Liberté, encouragemens, paix et protection, voilà son système. Mais ce qui doit lui mériter tous les suffrages,

c'est la connaissance parfaite avec laquelle il parle d'un grand nombre de lois, de coutumes et d'usages qui sont relatifs à son sujet. Parler des lois et des coutumes, et les citer dans un ouvrage, ne prouve pas qu'on les connaît parfaitement; mais pour les développer, les apprécier, marquer leurs inconvéniens, et ce qu'elles ont d'utile pour proposer les modifications et les changemens qu'on pourrait y faire, comme a fait M. Vaultrin, il faut en avoir la connaissance la plus familière. Que ne doit-on point attendre, et quelle confiance ne doit-on point avoir pour un jeune avocat qui entre, pour ainsi dire, au barreau avec un savoir qui ne s'acquiert que par l'étude la plus constante et le travail le plus assidu! »

Ce mémoire, demeuré inédit, passa entre les mains du comte Colchen qui le remit à François de Neufchâteau. Ce dernier en inséra des extraits dans le Recueil des mémoires publics par la société d'agriculture du département de la Seine.

En 1775, Joseph Vaultrin partagea avec Blouet, avocat (V. son article), le prix offert par la même académie, à l'auteur du *Meilleur Système de Réglement pour la Police champêtre*.

En 1790, Vaultrin, toujours poussé par le désir du bien public, lut au comité municipal de Metz un *Mémoire sur la Taxe des Bois*, dont le comité ordonna l'impression. L'auteur se propose les trois questions suivantes : « Comment assurera-t-on l'abondance des bois « pendant l'année qui va commencer? Convient-il qu'ils « soient taxés? Et leur ancienne taxe doit-elle être chan« gée? » Les considérations où il entre sont du plus haut intérêt; plusieurs de ses conseils ont reçu depuis

leur application; il déplore déjà le défrichement immodéré des forêts, et entrevoit, dans cette mesure, de funestes résultats pour l'avenir. Que dirait-il aujourd'hui?

Nommé, au mois d'octobre de la même année, suppléant au district de Metz, il devint plus tard magistrat de sûreté, puis conseiller à la cour d'appel, et mourut dans cette ville, avec le titre de conseiller honoraire, le 21 janvier 1831.

Il était époux divorcé de madame Agathe Pasquier.

Affiches des Évêch. et Lorr., 1771, p. 137, 138; 1775, 6; 1790, 46 à 49, 330. — Hist. des Sciences, des Lettres, etc., dans le Pays Messin, par É.-A. Bégin, p. 572, 583. — Mémoires d'Agricult., d'Économie rurale et domestique, publiés par la Société d'Agriculture du départ. de la Seine, imprimé par arrêté du préfet du département. Paris, madame Huzard, 1806, in-8.°, p. 148 à 161.

VEZUS.

Fulmina sæva feri rauco Cyclopes in Antro
Cudebant. Novus ecce Cyclops nova fulmina cudit
Sæva magis : gravido non emicat æthere flamma;
Non fragor auditur; modulans avis alite plumbo
Icta cadit, cadit et prævertens impete ventos
Cerva leves. Quin et radium quo docta Minerva
Texebat pietas, opera immortalia, telas,
Quo nimio tumidam fastu percussit Arachnen,
Extudit ille. Graves lasso dare corpore motus
Non opus est : animat ferri chalybisque rigorem,
Atque ultrà radius percurrit stamina telæ.

Templ. Met. sacr.

« C'étaient les fiers Cyclopes qui forgeaient la foudre redoutable de Jupiter. Vezus, leur rival, lui donne une nouvelle forme et la rend plus terrible. On ne voit point l'éclair fendre la nue; on n'entend pas gronder le tonnerre; cependant l'oiseau est atteint d'un plomb mortel dans le moment qu'il répète ses doux accens, et la biche, lorsqu'elle s'enfuit avec la rapidité des vents. On doit encore au génie de Vezus l'invention de cette navette divine, avec laquelle Minerve faisait ses ouvrages immortels, et dont elle frappa l'orgueilleuse Arachnée. Il anima le fer et l'acier; sa navette parcourt d'elle-même les différens fils de la chaîne, et nos ouvriers sont dispensés des mouvemens pénibles auxquels ils étaient assujettis. »

Vezus (Pierre-Marie), machiniste et habile serrurier de Metz, est né dans cette ville au commencement du

siècle dernier. Sa vie, dépourvue d'événemens, se dérobe à la biographie. Il n'est connu que par ses œuvres. On lui doit l'invention d'une filière pour le fer, d'un moulin et d'un blutoir pour la poudre, des fusils à vent d'un nouveau goût, une navette qui, par le moyen de deux ressorts, traversait la chaîne, sans être jetée par l'ouvrier. L'ancienne grille de Sainte-Glossinde était son ouvrage. Lié au célèbre l'Amour, de Nancy, il a travaillé avec lui aux objets de serrurerie qui décorent la place Royale de cette ville. Il avait commencé une voiture qui devait être mue par des ressorts. Vairinge (Philippe), autre mécanicien fort distingué de la Lorraine, venu en apprentissage à Metz, se sera probablement lié avec Vezus. L'histoire n'en dit rien; mais une conformité de goûts, de mœurs et de talens, donne un degré de certitude à cette probabilité.

Vezus est mort le 14 avril 1777, âgé d'environ cinquante ans. Son fils, élève de l'Académie de Paris, avait établi, quelques mois auparavant, en Fournirue, n.° 2909, une salle de dessin. Il donnait aussi des leçons en ville. On ignore ce qu'il est devenu. Le nom de Vezus paraît aujourd'hui perdu.

Affiches des Évêchés et Lorr., 1777, p. 22. — Temple des Messins, p. 166 à 169. — Husson. Éloge hist. de Callot. Notes, XIII. — Trav. de l'Acad. royale de Metz. Discours de M. Poncelet, 1823—1824, p. 24.

Vezus n'est pas le seul mécanicien distingué que le Pays Messin ait produit. Sans parler de M. Jaunez, à qui nous devons plusieurs découvertes utiles [1], on

([1]) L'ancienne académie royale de Metz, frappée des inconvéniens des pressoirs à bascule qui exigent, pour leur construction, de longues pièces

trouve dans les archives de l'ancienne académie royale de Metz, des *Mémoires sur les syphons à épuisement et les scies composées*, par Gardeur Lebrun, ancien ingénieur de la ville; un *Rapport sur les filières à tarauder les peignes de vis*, dues à *Borel* dit *Courtois*; un *Mémoire* d'un nommé Coré, horloger de Metz, *sur une nouvelle cheville à accorder les instrumens de musique*, etc. Nous citerons, en outre, M. Ledantu, horloger mécanicien fort habile, auteur de plusieurs ouvrages qui

de bois de chêne, et qui occupent, en conséquence, un emplacement tel que peu de personnes peuvent en construire, eut l'heureuse idée, en 1784, d'appeler l'attention des artistes mécaniciens sur le perfectionnement du pressoir, en proposant, pour sujet de prix à décerner en 1785, une construction nouvelle de cette machine si intéressante pour les pays vignobles. Cet appel produisit douze mémoires, parmi lesquels la société mentionna honorablement celui qui avait en épigraphe ces mots d'Horace : « *Tractant fabrilia fabri.* » Il traitait d'un pressoir à rouages et à crics fort bien conçu et où la vendange était placée dans un coffre vertical. Cependant, l'académie, ne jugeant pas qu'il satisfaisait complétement aux conditions du programme, remit la même question au concours de 1786. Ce second appel produisit sept mémoires, au nombre desquels on distingua de nouveau celui portant pour épigraphe : « *Tractant fabrilia fabri*, digne, sous tous les rapports, de mériter les suffrages de la société. M. J.-P. Jaunez, alors entrepreneur des ponts et chaussées et maître charpentier de la ville de Metz, depuis ingénieur et architecte de la même ville, était l'auteur des deux mémoires. Il reçut la couronne, quoique par une préoccupation qu'on ne conçoit guère aujourd'hui, l'académie ne l'eût considéré que comme approchant de la solution de la question.

« Le judicieux auteur du mémoire couronné, qui savait que l'expérience donne rarement une complète sanction aux prévisions résultantes de nos combinaisons les mieux raisonnées, et qui, avec une rare modestie, se disait plus qu'un autre dans le cas de craindre pour les siennes, fit exécuter en grand, à Scy, près de Metz, son pressoir à coffre, afin de le soumettre, pendant les vendanges de la même année 1786, à des expériences qui seules pouvaient constater son mérite réel. » Ce fut alors seulement que la société royale reconnut l'excellence du pressoir *Jaunez* et tout le mérite du mémoire qu'elle avait couronné. Elle témoigna toute son estime à

l'ont placé haut dans son art; M. Verronnais père, né avec des dispositions extraordinaires pour la mécanique, et qui, sans maître et sans conseil, inventa des horloges à toc et à timbre, des presses d'imprimerie, etc. Ces travaux et d'autres, qui remontent à une époque plus reculée, prouvent que, depuis longtems, les arts mécaniques et industriels n'ont point été négligés dans nos murs. Cependant, le siècle où nous sommes l'emporte de beaucoup sur les précédens, grâce à la tendance générale des

l'auteur et se chargea de l'impression et de la publication de son travail. Il parut à Paris, en 1788, in-8.°, chez Barrois l'aîné, libraire pour l'artillerie et le génie, quai des Augustins, n.° 29. L'édition en fut promptement épuisée.

Depuis lors, M. Jaunez perfectionna sa machine. En 1809, il eut l'heureuse idée de placer la vis et le coffre dans une position verticale, ainsi qu'il l'avait fait d'abord dans son pressoir à rouages et à crics, et de remplacer le levier de Lagarouste par deux roues à mains et à engrenages, qui servent de volans pendant une partie de la manœuvre.

Ces perfectionnemens successifs donnent au pressoir Jaunez un avantage inappréciable sur les autres machines du même genre. Dans l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans de plus longs détails, nous renvoyons au recueil de l'académie de Metz, année 1829-1830. On y trouvera un mémoire intéressant de M. le capitaine Munier sur le pressoir *Jaunez*, comparé au pressoir *Révillon*, horloger-mécanicien à Mâcon, qui, en 1826, s'attribua l'invention de notre compatriote. Les médailles et les éloges prodigués à M. Révillon sont autant d'hommages mérités par M. Jaunez, dont la machine est connue aujourd'hui, non-seulement dans la Touraine et la Bourgogne, où des constructions ont été faites sur le même modèle, mais encore dans presque toute la France, depuis que M. de Maud'hui a déposé, en 1821, au Musée des arts et métiers, un plan détaillé du pressoir vertical.

On doit au même mécanicien un *Mémoire sur une cheminée économique*; une *Machine à broyer les pierres*; une *Machine propre à faciliter la sonnerie de la mutte*, etc.

Recueil des trav. de l'académie royale de Metz, 1823-1824, p. 28; 1826-1827, 81, 82; 1828-1829, 31; 1829-1830, 36, 37 à 171.

Nous avons cru cette note nécessaire pour compléter l'article que nous avons consacré à M. Jaunez, t. II, p. 366, 367.

esprits vers les sciences d'observation et à l'élan qu'ont imprimé certains hommes recommandables à l'esprit inventif de nos ouvriers. Au milieu d'une foule de noms qui se pressent, nous choisirons MM. Glavet, Hisette, Segard, Pancré, Pierron fils, Thiry, parce que nous les croyons originaires du département, et parce qu'ils ont devancé la classe des industriels messins dont ils excitent l'émulation par leur exemple. Le travail, pour un artiste, étant ordinairement l'histoire de toute sa vie, ce sera en indiquant les œuvres de ces MM. que nous satisferons au plaisir qui nous porte à parler d'eux.

GLAVET aîné, de Metz, serrurier-mécanicien, reçu, depuis 1820, membre agrégé de l'académie royale de la même ville, a fait, dans cette société, partie de plusieurs commissions chargées d'examiner différens produits industriels. On lui doit :

I. Une *Machine ingénieuse propre à tailler les limes.* Jusqu'à présent, il fallait, malgré de nombreux essais, recourir, pour cette fabrication, à la taille à la main, qui exige beaucoup de tems, des ouvriers adroits, et qui présente de nombreuses difficultés.

II. Un *Parallélogramme de pompe à feu* de la force de quatre chevaux.

III. Plusieurs *Machines à vapeur :* l'une d'elles, de la force d'un cheval, est établie aux bains Hermann.

A l'exposition de la Moselle de 1823, M. Glavet eût obtenu une médaille de première classe, s'il n'avait été membre de la société.

IV. Des *Roues d'angle,* taillées avec une grande précision, au moyen d'une machine inventée par le même artiste. Le profil des dents est une portion d'épicycloïde ; mais il ne

s'agit que de varier le patron, pour que le mécanisme produise toute autre courbe.

V. Des *Sondes de mineur*, des *Presses hydrauliques*, et, en général, tous les mécanismes qu'exigent les moteurs puissans.

Ces ouvrages ont placé M. Glavet aîné, aux yeux de l'académie, dans le rang des artistes les plus recommandables de la province.

GLAVET fils, de Metz, serrurier-mécanicien, ciseleur et graveur. Ce jeune artiste, élève du célèbre Gambey, marche sur les traces de M. Savart. Il promet d'atteindre à la perfection. On lui doit une belle *Boussole de Maissiat* et une *Échelle à l'usage des géomètres du cadastre*, dont la précision et le fini remarquables ont mérité à leur auteur une médaille de bronze, à l'exposition de la Moselle de 1829.

Recueil des Trav. de l'Académie royale de Metz, 1820–1821, p. 47, 48; 1822-1823, 34, 99, 140, 142; 1825–1826, 101; 1826–1827, 56, 167; 1828–1829, 22, 23, 24. — Exposition des Produits de l'Industrie dans le Département de la Moselle, en 1828, rédigée par M. Bergery. Metz, Dosquet, 1829, in-8.°, p. 172.

HISETTE, de Metz, serrurier-mécanicien, ciseleur et graveur, membre agrégé de l'académie royale, n'avait que vingt-un ans lorsqu'en 1806, l'empereur Napoléon étant venu à Metz, M. Marchant eut l'heureuse idée de décorer les appartemens du monarque d'objets composés par des artistes messins. On a surtout distingué, à cette exposition improvisée, trois *Tableaux d'Histoire* de M. Chevreux, de Metz; une *Pendule marquant les heures, les minutes et les secondes mortes concentriques sur un cadran principal*, par M. Ledantu, horloger, de Metz, et

I. Un *Vase fumigatoire* de M. Hisette. Ce vase, en fer battu, d'une forme élégante, est un vrai chef-d'œuvre pour l'exécution du poli et du mat. Les ciselures, la frise surtout, sont d'une délicatesse extraordinaire. La ville de Metz en a fait l'acquisition.

On doit, en outre, à cet artiste:

II. Quatre *Bas-Reliefs, en tôle noircie et refoulée au marteau*, représentant *Henri IV, Sully, Louis XVIII* et l'*ex-duchesse de Berri*. Ces bas-reliefs, précieux par la rare perfection et le fini du travail, sont déposés à la Mairie, la ville en ayant fait l'acquisition. Les portraits de Henri IV et de Louis XVIII ne laissent rien à désirer, sous le rapport de la ressemblance.

III. Deux *Vases* dans le genre de celui indiqué plus haut.

IV. Des *Balances à fléaux*, remarquables par l'élégance des formes, la solidité du travail, et la grande précision des suspensions à couteau.

V. Une *Pendule en acier* d'un poli et d'un travail parfaits.

VI. Une *Cheminée en tôle* dont la forme élégante, le poli, les ciselures sont de la plus grande beauté.

VII. Des *Frises* et des *Renommées*, également en tôle noircie et refoulée.

Ces objets, exposés en 1822, 1826, 1829, à Metz, eussent mérité de l'académie des distinctions de première classe, si M. Hisette n'avait point été membre de la société.

M. Hisette a fait partie de plusieurs commissions nommées par l'académie de Metz pour examiner différens produits industriels.

Journal du Département de la Moselle, 1806, n.° 57, p. 2. — Recueil des Trav. de l'Académie royale, 1819-1820, 38, 39; 1820-1821, 49, 50, 67; 1821-1822, 34, 139, 140; 1825-1826, 148. Exposition des Produits de l'Industrie dans le Département, 1828-1829, 105.

Pancré, de Gorze, horloger-mécanicien, auteur d'un

Mémoire et d'un *Procédé pour le perfectionnement des Machines soufflantes.* L'académie de Metz avait mis cette question au concours en 1820. Le travail de M. Pancré, quoique ne remplissant pas les conditions exigées par le programme, a obtenu une médaille d'or de 150 fr. à titre d'encouragement, parce qu'il a présenté des vues ingénieuses et utiles. La société l'invita à compléter ses expériences, et il parvint à perfectionner les pompes, la charrue et les tuyaux d'orgue. Ces derniers travaux lui ont mérité une mention honorable en 1829, à l'exposition des produits de l'industrie de la Moselle.

Recueil des Travaux de l'Académie roy. de Metz, 1820-1821, 109 et suiv., 128; 1822-1823, 59, 145, 146. — Exposition des Produits, etc., 1828-1829, 99.

PIERRON fils, de Metz, menuisier, membre agrégé de l'académie royale de cette ville, est un ouvrier peu ordinaire. « Sans avoir jamais eu de maître, il possède la géométrie et la science des projections, au point d'en faire sans peine les applications les plus difficiles. C'est ce que prouvent suffisamment les nombreux modèles de voûtes, de charpentes, de constructions diverses qu'il a exécutés en bois, et dont une partie a été exposée. Mais à ces preuves on peut encore ajouter les beaux escaliers qu'il a construits dans plusieurs maisons particulières de cette ville. »

Le jury, institué pour juger les produits de l'exposition de la Moselle en 1829, a décerné une médaille de bronze à cet artiste.

Recueil des Trav. de l'Académie royale de Metz, 1823-1824, 69; 1828-1829, 50. Exposition des Produits de l'Industrie, 1828-1829, 97, 98.

Segard, garde du génie, membre agrégé de l'académie royale de Metz, décédé dans cette ville en 1830, était un des plus habiles mécaniciens de la province. Il a inventé :

I. Un *Mécanisme au moyen duquel une Scierie ordinaire peut scier circulairement*. « Ce mécanisme ne se compose que de deux pièces : un secteur de roue dentée et une crémaillère. Celle-ci se place sur la crémaillère de la scierie ordinaire, et engrène avec le secteur qu'elle fait tourner sur son centre. Le madrier à débiter s'établit solidement sur le secteur, de manière que les circonférences du tracé et celle de la roue soient concentriques. » Une scierie ainsi modifiée est fort avantageuse. Les arsenaux de Metz se sont empressé d'en adopter l'invention.

II. Un *Mécanisme propre à distribuer uniformément le fil sur les bobines du métier à guimper des passementiers*. Ce procédé est une solution heureuse d'un des problèmes les plus difficiles de la mécanique pratique.

III. Différentes *Dispositions ingénieuses faites à l'Arsenal du Génie*, pour lever et baisser les vannes à de grandes distances, pour engréner et désengréner à volonté les pignons et les lanternes, en les faisant marcher parallèlement à elles-mêmes ; enfin, pour suspendre et donner à volonté le mouvement au tour à moyeu, établi dans l'usine de l'arsenal. M. Poncelet, qui a fait connaître ces perfectionnemens à la société académique de Metz, a transmis une copie de son mémoire à la société d'encouragement pour l'industrie nationale, qui en a ordonné l'insertion dans son Bulletin.

M. Segard a été employé, par l'académie, dans plusieurs commissions d'examen. Il y a toujours fait preuve d'un sens droit.

Recueil des Trav. de l'Acad. roy. de Metz, 1820–1821, 48, 49, 110; 1822–1823, 35, 36, 145; 1823-1824, 50, 51; 1826-1827, 167; 1829-1830, 84.

Thiry, serrurier-mécanicien de Metz, s'est fait connaître en 1823 par différens ouvrages envoyés à l'exposition industrielle de cette ville, et qui lui ont mérité une médaille de bronze. En 1826, il exposa plusieurs serrures à garnitures mobiles et à combinaisons, tout à fait incrochetables. « Cet artiste, dit le Rapport de la commission, a fait quelques changemens avantageux à la serrure de l'anglais Baron, et il en a perfectionné les détails. Une platine en cuivre a été ajoutée par lui à la serrure de Pons, dite Égyptienne. Dans la serrure de Bramah, il a remplacé les quatre ressorts par un seul. Il a perfectionné quelques détails de la grande serrure à combinaison. Il a inventé une nouvelle serrure moins chère que celle de Bramah, et qui en offre tous les avantages, etc. Le même artiste a aussi exécuté un cadenas qui surpasse, par la simplicité de sa construction, tous les cadenas à combinaisons, et qui offre plus de sûreté. Enfin, il a imaginé un gond mécanique qui permet de supprimer les tourniquets et les crochets destinés à tenir ouverts les contrevents et les persiennes. Pour donner à M. Thiry une preuve du cas que la société fait de ses travaux et de ses idées sur l'amélioration des serrures, il lui est décerné une *médaille d'argent*, 2.e *classe*. »

Depuis ces expositions, M. Thiry a continué de s'occuper de son art avec succès; M. Molart lui a donné des encouragemens particuliers, et à l'exposition de Paris, en 1827, il fut jugé digne de la médaille de bronze. En 1828, M. Lemoyne, chargé d'un rapport sur les ouvrages de cet artiste, passa en revue tous les perfectionnemens qu'il avait introduits en serrurerie, et décrivit une nouvelle serrure d'amateur que M. Thiry avait en-

voyée à l'académie, avec un mémoire explicatif et des dessins. A l'exposition de la même année, cet habile mécanicien présenta :

Vingt-six serrures et cadenas à garnitures mobiles et à combinaisons, tout à fait incrochetables, même pour l'ouvrier qui les a faits; une presse de notaire très-bien exécutée; un réchaud économique à l'usage des repasseuses; une penture qui permet de supprimer les tourniquets au moyen desquels on tient ouverts les contrevents et les persiennes; enfin, une mitre qui garantit les cheminées des effets que produisent sur la fumée les vents directs, les vents réfléchis, la pluie ou le soleil.

Parmi les vingt-six serrures de sûreté, seize n'avaient point encore figuré aux expositions départementales, et douze avaient été faites depuis la dernière exposition du Louvre.

La commission, rendant justice à ces travaux, en fit une mention fort honorable dans son rapport.

Recueil des Travaux de l'Académie royale précitée, 1822-1823; 141, 142; 1825-1826, 146, 147; 1827-1828, 41, 42, 245 a 258. — Rapport sur l'Exposition des Produits de l'Industrie du Département de la Moselle. Metz, 1829, p. 23.

La galerie industrielle que nous venons de présenter est loin d'être complète; bien des noms encore pourraient y figurer; mais, ne nous accuserait-on pas d'outrepasser les bornes d'une Biographie, en élargissant plus que nous le faisons le cercle de nos diverses notabilités provinciales?

VIARD.

Viard (le comte Pierre-Joseph de), général autrichien, né, en 1655, à Bitche, où son père était

commandant pour le duc de Lorraine, suivit, dès sa jeunesse, dans son expédition, le duc Charles V, surnommé le *fléau des Ottomans*, et se fit remarquer par un grand courage dans les guerres de Hongrie et contre les Turcs. Il passa par tous les grades, et parvint à celui de feld-maréchal lieutenant; fut créé baron, et ensuite comte de l'Empire. Ce fut surtout aux journées de Péterwaradin et de Belgrade qu'il se distingua. Il commandait l'aile gauche de l'armée impériale à la première de ces deux batailles; et il contribua beaucoup à la victoire, en chargeant en flanc la cavalerie des Turcs, dans un moment où elle paraissait victorieuse. Il fit faire à sa troupe, devant Belgrade, un mouvement qui ne fut pas moins décisif, et le prince Eugène l'en félicita hautement, en présence de tout son état-major. Ce brave général avait servi sous trois empereurs, et il s'était trouvé à plus de cinquante batailles ou combats, tant en Hongrie qu'en Allemagne et contre les Turcs. Il mourut à Chisbourg en Transilvanie, le 23 avril 1718, sans avoir été marié.

Cet article, extrait de la Biographie universelle, t. XLVIII, p. 343, est de M. Michaud jeune. Nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignemens sur le comte Viard.

VIGNEULLES.

Vinolius patriæ calamum devovit, et acta
Inclyta temporibus liquit celebranda futuris.
Ne tamen austeris solùm insudasse libellis
Vinolium credas; etiam jocularia lusit.
Si sit opus, docto stringit sale, pungit aceto.

Templ. Met. sacr.

« Vigneulles consacra ses veilles et ses écrits à sa patrie : il transmit aux siècles à venir les belles actions de ses concitoyens. Ne croyez pas, cependant, qu'il se soit toujours occupé d'ouvrages sérieux; il en a composé de légers et de badins. Il sut railler à propos, et répandre à pleine main le sel de la plaisanterie. »

VIGNEULLES (Philippe de), ainsi nommé du village

où il naquit, situé à une lieue de Metz, chroniqueur du 16.e siècle, marchand et citain de Metz, a la gloire d'avoir été le premier qui ait rédigé toute l'histoire de sa patrie. Son ouvrage, demeuré manuscrit, a pour titre : *Chroniques de France, de Lorraine et de Metz ;* il forme trois volumes in-fol. de plus de 800 pages chacun, se divise en quatre livres, commence à l'an du monde 2659, et finit à l'an de J. C. 1525. Malheureusement, le peu d'érudition et de jugement de l'auteur ne permet pas de le consulter pour tout ce qui précède le siècle où il a vécu. Mais à compter de 1400, les *Chroniques* de Vigneulles présentent un grand intérêt. Les Bénédictins, auteurs de la grande Histoire de Metz, y puisaient avec confiance. Ce recueil fait partie des archives municipales de Metz. Il en existe un extrait, formant un petit volume in-folio, à la Bibliothèque de la ville.

Au mois de novembre 1490, Jean Gérard, maire de Vigneulles, et Philippe son fils, furent enlevés de chez eux par trois hommes armés, qui les conduisirent à cheval jusqu'à Chauvancy-le-Château, où ils restèrent emprisonnés dans une tour pendant plus de deux mois. Ils ne recouvrèrent leur liberté qu'en payant mille florins du Rhin à deux habitans de Norroy qui les avaient fait arrêter. Le père s'était cassé la jambe en voulant s'évader. Philippe de Vigneulles nous a transmis, dans sa Chronique, l'*histoire de sa captivité.*

On possède, du même auteur, un ouvrage ayant pour titre :

Cent Nouvelles nouvelles. Elles sont rédigées dans le genre des *Nouvelles de la Reine de Navarre.* Le comte

Emmery, pair de France, possédait ce précieux manuscrit. Il se trouve probablement encore entre les mains de son fils.

D. Calmet. Biblioth lorr. — Hist. de Metz, t. I, préf., p. xi; III, 13. — Le Temple des Messins, p. 164, 165. — Beson Histoire de Lorraine. Paris, Valade, 1777, in-8.°, p 220. — É.-A. Bégin. Histoire littér. du Pays Messin, p. 308, 313, 314, 321, 374.

VILLATTE.

VILLATTE (Eugène-Casimir), comte d'Outremont, lieutenant général en disponibilité, grand croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur grand'-croix de l'ordre de l'Épée, grand'croix de l'ordre militaire de Charles-Frédéric, chevalier de la Couronne de fer, naquit à Longwy le 14 avril 1770.

Ce général débuta dans la carrière des armes en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, 13.e de ligne, infanterie. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution, fut aide-de-camp de Bernadotte, et parvint rapidement au grade de colonel. Nommé général de brigade le 29 août 1803, commandant de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et général de division le 21 février 1807, à la suite de la bataille d'Eylau; il dut ce dernier grade aux services qu'il avait rendus pendant les campagnes de 1805 et 1806. Le 2 juin 1807, il contribua à la glorieuse défense de la redoute de Spanden, soutint le général Frère qui combattait à la tête d'un pont avec les braves du 27.e d'infanterie légère, et fut chargé de prendre l'ennemi

en flanc. Il se distingua avec sa division à la bataille de Friedland et au combat de Wehlau, qui précédèrent le fameux traité de paix de Tilsit.

En Espagne, le 31 octobre 1808, à la tête de sa division, le général Villatte contribua à la défaite de l'avant-garde du général Blacke qui défendait les hauteurs de Durango, ainsi qu'à la prise de Bilbao, que le général espagnol fut contraint d'évacuer dans le désordre de sa retraite. Quelques jours après, la division Villatte décida la victoire à Espinosa del Rey, et se distingua encore à la Santa-Marca del Campo et à Somo-Sierra.

A la prise de Madrid, le général Villatte emporta par escalade, le 3 décembre, l'établissement royal de Retiro, força la porte d'Alcala, et, successivement, tous les postes retranchés qu'on avait établis dans son enceinte.

A Uclès, le 13 janvier 1809, la division Villatte s'étant avancée droit à l'ennemi, pendant que le duc de Bellune tournait les Espagnols par Alcazar avec la division Ruffin, elle attaqua et battit le corps d'armée commandé par le duc de l'Infantado qui défendait la position et la ville d'Uclès, et lui fit dix-huit mille prisonniers, dont deux généraux, sept colonels, vingt lieutenans-colonels, trois cents officiers. La prise de trente drapeaux et de toute l'artillerie complétèrent le succès de cette mémorable journée. Le général Villatte y ayant eu la plus grande part, voici la lettre que lui écrivit le duc de Bellune, commandant en chef le 1.er corps de l'armée d'Espagne :

Alcazar, le 13 janvier 1809, à neuf heures du soir.

« Monsieur le Général,

« Votre mouvement sur Uclès, combiné avec celui du général Ruffin, sur Alcazar, avait pour objet d'envelopper les ennemis. Vous l'avez senti en grand capitaine, et votre conduite à l'attaque que vous avez dirigée sur les ennemis qui avaient pris position à Uclès, ajoute aux titres que vous aviez à mon estime et à la bienveillance de l'Empereur. Après avoir culbuté les ennemis sur ce point, vous les avez obligés, par une manœuvre habile, à se retirer sur Alcazar, où la division Ruffin les attendait, et où ils ont été forcés de mettre bas les armes. Votre conduite, je le répète, est celle d'un bon général : il vous fallait d'aussi bons soldats que ceux que vous commandez, pour pouvoir agir ainsi. Votre confiance en eux a été couronnée du plus grand succès. Recevez mes félicitations, et dites à votre division que je vais la citer à Sa Majesté comme le modèle des troupes de son armée d'Espagne.

« Agréez, monsieur le Général, l'assurance de ma haute considération.

« Signé VICTOR. »

Le général Semellé, qui avait pris une part honorable à la même affaire, adressa, de son côté, la lettre suivante à son compatriote :

Alcazar, le 14 janvier 1809.

« Mon cher Général,

« Son Excellence attend avec impatience votre rapport et les diverses demandes que vous désirez faire. Elle ne veut pas faire partir M. Château, avant d'avoir reçu votre

travail. Envoyez-lui aussi les drapeaux que votre division a pris.

« Vous aurez passé une bonne nuit, sans doute, vous aviez un bon lit de lauriers pour vous reposer.

« Tout dévoué.

« Signé SEMELLÉ. »

Le 16 mars, la division du comte Villatte chassa les Espagnols de Val-de-Ramas, remonta le Sbor, et poursuivit l'ennemi de positions en positions, de rochers en rochers.

Le 28, ce général décida, à la tête de ses troupes, la sanglante victoire de Médellin, et, en cette occasion, digne émule du général Lasalle, il dut à ses talens et à son expérience les éloges du duc de Bellune.

Dans le bulletin officiel publié à la suite de la bataille de Médellin, il est dit: « Le général Villatte a fait une belle charge à la tête des 63.e et 95.e de ligne soutenus par le 94.e, charge qui a décidé l'affaire; 17,000 hommes tués, 3,000 prisonniers, 30 pièces de canon, dont 12 drapeaux, sont les fruits de cette victoire. Parmi les prisonniers se trouvent plusieurs généraux, et nombre de colonels et d'officiers.

« Le duc de Bellune fait un éloge distingué des talens et de l'expérience que montre tous les jours le général de division Villatte. »

Le 28 juillet, le comte Villatte fit des prodiges de valeur à la bataille de Talavéra-de-la-Reyna.

Le 4 mars 1811, la veille de la bataille de Chiclana, l'ennemi avait eu l'audace d'opérer un débarquement près des lignes de Santi-Pétri, le général Villatte ayant ordonné dans la nuit à ses troupes de marcher contre

l'ennemi, ce dernier fut complètement culbuté; un drapeau, 36 officiers, dont 3 colonels, 459 sous-officiers et soldats faits prisonniers, 200 hommes noyés, plus de 100 passés au fil de l'épée, ont été les résultats de cette attaque.

Il fut grièvement blessé le 5 mars 1811, à la bataille de Chiclana, où des forces triples semblaient devoir écraser les troupes françaises. Une brigade de sa division commença l'action, culbuta les Espagnols, leur tua plusieurs centaines d'hommes, et détruisit les ouvrages qu'ils avaient commencés à la tête du pont de Santi-Pétri.

Le 26 mai 1812, près de Salamanque, il soutint, avec six bataillons d'infanterie du 27.e léger, des 63.e et 94.e de ligne, et trois cents dragons du 12.e, les attaques et les charges que réitérèrent plusieurs fois sur lui, dans la journée, huit mille hommes de cavalerie anglaise.

A la malheureuse journée de Vittoria, qui eut des conséquences si funestes, le général Villatte combattit avec succès le général anglais Hill, succès dont il ne put profiter, par suite du désordre qui se mit dans l'armée; mais il sut maintenir ses troupes, se retira en bon ordre devant un ennemi qui lui était bien supérieur, et soutint ainsi la retraite jusqu'à Salvatierra.

Pendant les campagnes de 1812 et 1813, le général Villatte commandait le corps de réserve des Pyrénées, sur la Bidassoa. Le 25 juillet 1813, l'armée française, sous les ordres du duc de Dalmatie, ayant repris l'offensive, le général Villatte fut chargé de contenir l'ennemi avec seize mille hommes sur la Basse-Bidassoa. Le 31 août, il passa au gué cette rivière vers Bériatu, et fit, avec le général Reille, des efforts inouis, mais

inutiles, pour enlever la gauche des positions de l'ennemi en avant d'Irun, et pour se rapprocher de Saint-Sébastien qu'on avait l'intention de débloquer. Cependant, une partie de la division Villatte gravit la montagne des Trois-Couronnes, où était le camp ennemi, et y mit le feu.

Lors du passage de la Bidassoa par les Anglais, le 8 octobre 1813, le général Villatte, campé sur les hauteurs d'Ascain, à une lieue de la Bayonnette, passa la Nive pour se porter au secours de la division du général Taupin, assailli dans cette redoute et vivement mené par vingt mille ennemis. Cette division, soutenue par la réserve du général Villatte, put se reformer en arrière de la Nive, et ces deux corps se maintinrent dans leur position jusqu'au mouvement que fit l'armée pour aller en prendre une nouvelle en avant de Bayonne.

Le général Villatte avait été blessé à l'affaire de Bessussary, sur la Nive, le 10 décembre. Il combattit à Orthez et à Toulouse, les 27 février et 10 avril 1814, et il rendit, en ces deux occasions, des services signalés.

Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 2 juin suivant, et inspecteur général d'infanterie dans les 11.e et 20.e divisions militaires. En 1815, à la seconde rentrée du Roi, il commandait les troupes françaises qui se trouvaient à Paris, et avait sous ses ordres toute la gendarmerie. On le nomma membre du conseil de guerre assemblé pour juger le maréchal Ney, conseil qui se déclara incompétent. En 1816, il passa au commandement de la 4.e division militaire, à Nancy, et le 17 décembre 1818, à celui de la 2.e, à Châlons. Décoré du grand cordon de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 20 septembre 1820, commandeur de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis au mois d'août 1823, ce général commandait, depuis le mois de janvier 1820, la 3.e division militaire, lorsque les événemens de juillet lui ont fait perdre sa place. Il a été remplacé par le comte Barrois.

On reproche au comte Villatte d'avoir hésité, dans ces momens difficiles, entre ce qu'il devait à un roi parjure et ce que réclamait la justice nationale. Le fait est qu'il n'a point paru à la hauteur des circonstances, soit que des motifs secrets l'attachassent à la dynastie proscrite, soit qu'il interprétât autrement que nous la loi d'obéissance qui régit les citoyens armés. Depuis lors, le général Villatte vit dans la retraite, à sa campagne près de Nancy. Nous lui devons la justice de dire qu'il n'a point, comme tant d'autres, souillé son habit en l'usant dans les antichambres ministérielles, et qu'il a su résister aux offres de service des maréchaux Soult et Gérard. Une opinion, quelle elle soit, est toujours respectable, quand on n'en fait pas un instrument d'ambition, d'intrigues et de bassesses.

Le général Villatte est auteur d'un petit ouvrage intitulé :

Voyage du Roi à Metz, Relation militaire.

A Metz, chez Verronnais, imprimeur-libraire. 1828. in-8.°, 43 pages.

Moniteur, Tables de 1800 à 1814, p. 735; — Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le 11.e siècle jusqu'en 1824; — Dictionnaire historique des batailles, etc. 4 vol. in-8.° Paris, 1818, t. I, pag. 200, 460; III, p. 101; IV, p. 80, 155. — Victoires, Conquêtes, etc., des Français, de 1792 à 1815, par une société de militaires et de gens de lettres. Paris, Panckoucke, 26 vol. in-8.°, t. XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIII, XXIV, XXVI. Biog. des Hommes vivans, t. V,

La Biographie nouvelle des Contemporains, de MM. Norvins et Jouy, etc., a omis de parler du général Villatte.

VILLATTE.

VILLATTE (J.-B.te-Alexandre), frère du précédent, maréchal de camp de cavalerie, né à Longwy le 10 décembre 1780, a commencé à servir dans les dragons, garde de l'armée de l'ouest, devint bientôt aide-de-camp du général Bernadotte, qui la commandait en chef, le suivit en Hanovre, et fit successivement avec distinction les campagnes d'Autriche, Prusse et Pologne; il ne quitta ce général que lorsque celui-ci fut appelé par les Suédois à l'honneur de régner sur eux.

Le chef d'escadron Villatte rejoignit alors le 6.e régiment de hussards, continua la guerre, se trouva avec lui à la mémorable campagne de Russie, et ne le quitta que lorsqu'il fut nommé adjudant commandant.

Au mois de mars 1814, dès que les Français, conduits par le général Penne, se furent emparés de Gand, sur l'avis que des coureurs russes se montraient aux environs de Lokeren, le général Maison détacha le colonel Villatte, avec cinquante lanciers et une compagnie de voltigeurs, afin d'ouvrir une communication avec Anvers. Ce mouvement s'exécuta le 27, au gré du comte Maison, qui se renforça ainsi de quatre mille fantassins, deux cent cinquante chevaux et quatorze bouches à feu.

Dans l'année 1814, il était sous-chef d'état-major du gouvernement de Paris.

Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur,

chevalier de l'Épée et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Alexandre Villatte commandait les dragons de la Seine en 1819, et a fait à leur tète la campagne d'Espagne, sous les ordres du duc d'Angoulème. Louis XVIII signa son contrat de mariage en 1818.

V. Moniteur, tables, 1800 à 1814, p. 735; — Dictionnaire des batailles, t. IV, p. 89; — Victoires, Conquêtes, etc., des Français, etc., t. XXVI. Art. Villatte, du Temple de la Gloire.

Un frère des précédens (Jean-François), né à Longwy le 5 septembre 1785, colonel, chef de l'état-major général de la 3.e division militaire, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Charles III, de Saint-Ferdinand et du Mérite militaire de Charles-Frédéric, est mort à Metz le 8 mai 1829, des suites d'une blessure reçue en 1813 devant Bayonne.

Voir, pour plus de détails, l'Essai sur l'Histoire de Longwy. Metz, 1829, in-8.°, p. 187 et suiv.

VILLEROY (MM.)

VILLEROY (Félix et Charles), agronomes distingués, membres de l'académie royale de Metz, sont nés dans cette ville à la fin du siècle dernier. Après de brillantes études faites au lycée de Metz, ces deux frères occupèrent quelques emplois qu'ils abandonnèrent ensuite pour se livrer exclusivement aux travaux agricoles. L'académie royale de Metz, sur le rapport de M. Woisard, les admit dans son sein, en qualité de correspondans, en 1829. M. Félix Villeroy demeure au Rittershoff, commune de Hassel (Bavière), et M. Charles Villeroy à

Fremersdorff, près de Sarrelouis. Ces deux agronomes se sont fait connaître par les ouvrages suivans :

I. *Lettre à l'Académie royale de Metz, sur la Culture du Sarrasin et du Riz de montagne ;* par M. Félix Villeroy. Recueil des Travaux de l'Académie royale, 1828-1829, p. 246 à 250.

II. *Mémoire sur cette question : L'Agriculture doit-elle préférer les Bœufs aux Chevaux, sous les rapports du travail, du nombre, de la nourriture, de la qualité du fumier et de son abondance ? Par MM. Villeroy.* Recueil précité, 1829-1830, p. 234 à 274.

III. *Instruction pour les Agriculteurs commerçans, etc., traduit de l'allemand de Schwerz* (Traité des Assolemens), traduit par MM. Charles et Félix Villeroy, 1 vol. in-8.°, 1830. Metz, chez M.me Thiel. Paris, chez M.me Huzard.

Journal du Département de la Moselle, etc., n.° 2, p. 3 et 4. — Recueil des Travaux de l'Académie royale, 1828-1829, p. 32, 33, 61, 246 à 250 ; 1829-1830, 43, 44, 70, 78, 79, 235 à 274.

VILLERS (De).

Villers (Charles-François-Dominique de), docteur en philosophie, professeur à l'université de Goëttingen, membre correspondant de l'institut royal de France, de la société royale des sciences de Goëttingen, de l'institut d'Amsterdam, de l'académie royale de Berlin et de Munich, de la société impériale de Moscou, chevalier des ordres de Saint-Louis et de l'Étoile-Polaire de Suède, etc., est un des hommes qui ont illustré davantage la fin du 18.e siècle et le commencement du 19.e ; génie vaste et profond, placé entre deux époques litté-

raires séparées par les désordres d'une sanglante révolution, comme pour servir de transition de l'une à l'autre. Il naquit le 4 novembre 1765 [1], dans la petite ville de Boulay (Bolchen) où son père, Nicolas-Dominique-Charles de Villers, était alors conseiller du roi, receveur particulier et alternatif des finances [2]. Il se trouvait allié à la noblesse languedocienne, par sa mère Catherine Hugonin de Launaguet, fille de François Hugonin de Launaguet, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Berri, chevalier de Saint-Louis, alors pensionné du roi, résidant à Toul. Ce dernier a été le parrain de l'enfant avec Marie-Marguerite Maurice, sa grand'-mère du côté paternel.

Villers avait à peine neuf ans lorsqu'il quitta sa famille pour venir faire ses études à Metz. On le mit au collége des Bénédictins, où il resta jusqu'en 1780, époque à laquelle, ayant terminé, de la manière la plus brillante, des classes qui furent un cours non-interrompu de succès, il devint élève aspirant au corps royal d'artillerie. Admis l'année suivante à l'école d'artillerie de Metz, il fut nommé, le 1.er septembre 1782, second lieutenant au régiment de Toul, et passa, le 11 janvier suivant, au régiment de Metz, alors en garnison à Strasbourg. Les expériences de Mesmer sur le magnétisme y faisaient beaucoup de bruit. Villers, dont l'imagination ardente s'enthousiasmait volontiers de tout ce qui lui

[1] La Biographie universelle le fait naître, en 1767, et le Dictionnaire de M. Viville, t. II, p. 66, mourir en 1814 : ce sont deux erreurs.

[2] Il est mort en 1809, à Sarreguemines, où il remplissait, avec autant de savoir que de probité, les fonctions de juge au tribunal de première instance. Il avait présidé, en l'an VIII, le collége electoral de la même ville.

paraissait extraordinaire, désira vivement connaître le secret de ces expériences; mais M. de Puységur, major du régiment, qui lui servait de Mentor, s'étant refusé à ce que son jeune officier satisfît sa curiosité, celui-ci, piqué au vif, voulut s'initier de lui-même dans le mystère qu'on dérobait à ses regards, et il y parvint, en effet, par ses propres méditations. Le résultat de ses recherches est consigné dans un roman intitulé *le Magnétiseur amoureux*, que Villers composa en 1787. Ce livre, publié deux ans plus tard, au milieu de la préoccupation où les premiers évènemens de la révolution avaient jeté les esprits, ne produisit pas grand effet, mais il est, en quelque sorte, la pierre d'attente, le résumé des opinions métaphysiques que notre compatriote devait approfondir et discuter plus tard. Villers considérait alors le magnétisme comme également digne des méditations du psychologiste et du médecin; aussi, aucune des études qui ont occupé depuis tout le cours de son existence, ne lui a fait négliger les occasions de revenir aux observations de sa jeunesse sur les effets du magnétisme animal.

C'était peu pour lui des devoirs de son état qu'il remplissait avec une rigoureuse exactitude, et des travaux scientifiques auxquels un officier d'artillerie est obligé de se livrer journellement. L'activité d'esprit de Villers n'en eût pas été satisfaite. Il fallait à cette âme brûlante des alimens divers qui ne l'exposassent point à languir sur un seul genre d'étude, lorsqu'elle pouvait les embrasser presque tous. On le vit, en 1789, à Besançon où il avait suivi son régiment, se familiariser avec les travaux de nos plus célèbres mathématiciens,

étudier le grec, l'hébreu, composer des pièces de théâtre, et mériter, par anticipation, les éloges de La Harpe et des autres grands critiques qui tenaient alors le sceptre de la littérature française.

Ce fut au milieu de ses veilles que la révolution vint surprendre Villers. Il la salua avec allégresse comme la source d'une condition meilleure, et l'isolant des funestes excès qui se sont commis au nom de la liberté, il vit en elle un bienfait que devaient amener tôt ou tard les progrès de la civilisation européenne. Mais bientôt l'horison s'obscurcit; les passions incandescentes s'agitèrent; l'arène politique en fut embrasée, et tous les hommes paisibles, amis d'une sage indépendance, tous ceux qui, semblables à Villers, désiraient une amélioration sociale produite sans secousse et sans tourmente, gémirent sur les sanglans résultats qu'allait amener l'établissement du régime nouvellement institué. Villers en fut d'autant plus affecté qu'ayant connu beaucoup d'hommes appelés à jouer un rôle dans les affaires publiques, il les vit presque tous changer de caractère et de principes, et non-seulement obéir à l'impulsion du torrent populaire, mais travailler encore à briser les digues qui auraient pu le contenir, sinon l'arrêter. Ce fut dans cette situation d'esprit qu'il s'éleva contre la révolution française, ne jugeant pas le peuple français assez vertueux ni assez éclairé pour jouir d'une indépendance aussi large que celle à laquelle l'appelait l'ardeur philosophique du siècle. Il exprima sa douleur et son indignation avec une franchise qui souleva contre lui la haine du parti dominant, et regardant comme un devoir religieux d'éclairer ses compatriotes qu'il lui semblait voir sur les

bords d'un abîme, il publia différentes brochures, soit en vers, soit en prose, et un ouvrage sur la *liberté*, qui acheva de soulever contre lui une opinion, sans doute exagérée, mais noble dans sa source, féconde dans son but, grande dans son développement, et qu'il aurait certainement respectée s'il avait eu plus d'âge et d'expérience. L'orage gronda tout à coup sur l'imprudent écrivain dont la plume hardie voulait s'imposer comme une barrière au danger des innovations qui, en 1791, fermentaient dans toutes les têtes. La retraite, l'exil ou la mort, telles étaient les trois conditions laissées au choix de Villers. Cependant, il continua de remplir avec autant de zèle que de courage ses devoirs de citoyen et de soldat. Lieutenant en premier dans le régiment d'artillerie de Metz, depuis le 11 avril 1787, il passa capitaine en 1792, et fut attaché, en qualité d'aide-de-camp, au général marquis de Puységur, dans le régiment d'artillerie de Besançon, où servait comme sous-officier le célèbre Pichegru dont Villers pressentit l'avenir, et se plut à cultiver les dispositions naissantes. Mais les périls qui menaçaient notre compatriote ayant pris tout à coup un caractère fort alarmant, il jugea qu'il était sans raison comme sans utilité de les braver, et partit au mois d'avril pour l'armée du prince de Condé. Au mois d'août suivant, il reçut ordre de se rendre à celle des princes campée alors sous les murs de Trèves. Mais la république ayant, dans cette première campagne, triomphé de ses ennemis et anéanti l'espoir des amis de la monarchie, Villers revint au mois de novembre, dans sa ville natale, chercher un refuge au sein de sa famille. Dénoncé presqu'aussitôt au comité de salut public, on

ordonna des perquisitions minutieuses chez son père, et il échappa à un corps de Marseillais envoyés à sa recherche, par la présence d'esprit d'un fidèle domestique qui mourut, peu de jours après, des suites de l'épouvante que lui avait occasionnée la vue du danger auquel son maître était exposé. Ce brave homme, entendant frapper à la porte au milieu de la nuit, court prévenir madame de Villers la mère qui s'empresse de mettre du fard pour cacher son émotion, et d'aller avec assurance au-devant des Marseillais. Charles Villers, averti en même temps, s'était hâté de gagner la remise où le domestique en question ne trouva d'autre moyen de le soustraire aux regards qu'en le blottissant dans l'angle d'un mur, derrière quelques fagots qu'il dressa devant lui. Les Marseillais entrèrent dans la remise, traversèrent même plusieurs fagots avec la pointe de leur sabre, et se retirèrent sans avoir pu trouver celui qu'ils cherchaient. Obligé de prendre de nouveau la fuite, Villers se déguise en paysan, marche à la frontière en traversant les forêts, arrive avec beaucoup de peine à Sarrebruck, et gagne ensuite les environs d'Aix-la-Chapelle où un voleur le dépouille du peu qu'il avait emporté. La Biographie universelle dit, à cette occasion, que, dans l'incertitude pénible où se trouvaient les parens de Villers sur les moyens de lui envoyer des fonds avec sûreté, une de ses sœurs entreprit à pied, sous le costume d'une femme du peuple, le voyage de Boulay à Francfort, pour faire parvenir à son frère les secours dont il avait le plus pressant besoin.

Un riche Hollandais, charmé de l'esprit et de la tournure avantageuse du jeune fugitif, l'avait recueilli

chez lui, avec l'intention de le faire passer pour son fils; mais l'invasion de l'armée française en Hollande ne permit pas à Villers d'user long-temps de cette gracieuse hospitalité. Il se rendit à Lutech, où il trouva, chez une des familles les plus distinguées du pays, tous les soins officieux qu'on n'est en droit d'attendre que de ses propres parens. A l'approche de l'armée française, il suivit cette famille à Munster, et passa ensuite à Holzminden sur le Wéser. Cette dernière ville lui servit de séjour pendant quelques années; il y contracta une étroite liaison avec le médecin Brandies, de Copenhague, avec l'abbé Haëlzler, et le prevôt Bansen, hommes d'un grand mérite, qui commencèrent à initier notre compatriote dans le secret des richesses de la littérature allemande. Ce fut en 1794 qu'il alla, pour la première fois, à Goëttingen. Haëlzler lui avait donné une lettre pour l'illustre Kaëstner, professeur à l'université de cette ville savante, un des plus célèbres mathématiciens de l'Allemagne, auteur de plus de deux cents ouvrages sur les *sciences* exactes et la philologie. Son estime fut bientôt acquise au jeune Français dont le germanisme commençait à se développer; il le présenta aux membres de l'université dont il devait un jour devenir le collègue, et le mit à même de commencer ces liaisons scientifiques si fécondes en résultats heureux, et si agréables pour l'homme de lettres, lorsqu'un sentiment de jalousie ne vient pas en détruire le charme. C'est à cette époque de la vie de Charles Villers qu'il faut fixer ses premiers rapports avec les professeurs Heyne, le plus illustre interprète de Virgile, secrétaire de la société royale de Goëttingen; Frédéric Brandies, jurisconsulte profond, doué de facultés étendues, d'une

grande pénétration et d'un esprit supérieur qu'une mort inopinée empêcha de mûrir; Spittler, écrivain philosophe dont le vaste génie embrassait d'un coup d'œil toutes les particularités de l'histoire; Schlœser, publiciste, remarquable par sa profonde sagacité, son septicisme et ses nombreuses investigations historiques; et d'autres hommes d'un grand mérite, presque tous professeurs à l'université de Goëttingen. En 1796, Villers ayant fait un second séjour, plus long que le premier, dans cette ville, il cultiva avec assiduité les liaisons qu'il y avait déjà commencées, surtout avec la famille de Schlœser dont la fille, madame de Rodde, devait incessamment entrer pour beaucoup dans les affections de notre compatriote. Villers fit aussi différens voyages à Eutin, à Altona, à Hambourg et dans quelques autres villes où il séjourna quelque tems, toujours accueilli, toujours aimé des personnes qui tenaient un rang dans les lettres et dans le monde. Il serait fastidieux de rappeler toutes ses liaisons scientifiques et littéraires, mais nous ne pouvons laisser ignorer la profonde estime et l'étroite amitié qui l'unirent au chanoine Meyer, à Klopstock, l'Homère et le Pindare de l'Allemagne; au comte de Strolberg, émule et rival de Klopstock en poésie, auteur dramatique et lyrique d'une grande distinction; au gracieux et tendre Jacobi, le Gresset de l'Allemagne; au poète Gerstenberg; à Voss, aussi grand critique que grand poète; et aux principaux membres de cette joyeuse et spirituelle réunion des *Amis de Goëttingen*, dont l'histoire littéraire de la Germanie a conservé le souvenir.

Le projet que Villers avait formé, en 1797, d'aller habiter la Russie, l'ayant conduit à Lubeck, dit M. Stap-

fer, auteur de son article dans la Biographie universelle des frères Michaud, « il se sentit singulièrement attiré par le spectacle d'industrie, de goût pour l'instruction, de mœurs douces et hospitalières que lui présentait cette petite république; et il finit par prendre la résolution de s'y fixer jusqu'au moment où l'état de sa patrie lui permettrait d'y rentrer et d'y retrouver une carrière honorable. Mais le bonheur qu'il goûta dans la société de quelques magistrats éclairés, dont il avait acquis l'estime, et les liens d'amitié qu'il forma avec la famille du sénateur Rodde, l'attachèrent tellement à ce séjour, qu'il ne le quitta plus que pour accompagner cette famille dans les voyages qu'elle entreprit en France et en Allemagne, pour des motifs de santé ou de devoirs, imposés à M. de Rodde par sa ville natale, qui lui confia des missions importantes auprès du gouvernement français, et par les soins que madame de Rodde allait rendre, à Goëttingen, à ses parens. » Le premier voyage que Villers fit à Paris, avec cette intéressante famille, eut lieu en 1801, de mai en octobre. Ce ne fut pas sans une vive émotion qu'il toucha le sol de sa patrie qu'une convulsion sans exemple avait ébranlée; la voyant calme et heureuse, il interrogea ses souvenirs pour se la représenter telle qu'elle était aux jours d'orage, lorsqu'un arrêt de mort le poursuivait au-delà des frontières; il redemanda ses anciens amis; mais les uns avaient péri sous la hache révolutionnaire; les autres, après avoir servi plusieurs idoles, traînaient en esclaves le char du vainqueur d'Italie; bien peu étaient demeurés fidèles à leurs croyances monarchiques ou républicaines. Dès qu'il eut terminé ses affaires dans la capitale, il se hâta de venir à Metz, de revoir les lieux

témoins de son enfance, la famille du sein de laquelle des circonstances imprévues l'avaient contraint de s'arracher; et, comme s'il eût voulu rendre un public hommage de ses travaux à la province qui lui avait donné le jour, il fit paraître à Metz son *Exposé de la Philosophie de Kant*, ouvrage remarquable qui fixa sur Villers l'attention du monde savant.

De retour en Allemagne, ce littérateur continua de vivre dans l'intimité de madame de Rodde, femme célèbre par l'universalité de ses connaissances autant que par le charme d'une conversation tour à tour profonde et spirituelle, dont la maison, sorte d'académie, était le rendez-vous de tous les hommes instruits ou élevés en dignité, et qui formait, si j'ose m'exprimer ainsi, un centre d'intelligence et de lumières à l'action duquel obéissait une grande partie de l'Allemagne. L'université de Goëttingen, jalouse de s'attacher une femme d'un mérite aussi éminent, lui avait conféré le grade de docteur ès-lettres, et Villers puisait à côté d'elle une connaissance de la littérature allemande plus exacte qu'il n'avait été donné jusqu'alors à un écrivain français de l'acquérir. Il approfondissait les diverses branches de cette littérature, si riche et si variée, dans la société des hommes illustres que nous avons cités précédemment, et s'initiait aux systèmes presque mystérieux de philosophie qui agitaient alors l'Allemagne lettrée, comme la Grèce aux temps d'Aristote et de Zénon. « A la vue de tant de nouvelles sources d'instruction et de jouissance, dont l'ignorance de l'idiôme et de vieux préjugés fermaient encore l'accès à ses concitoyens, il s'embrase d'un noble enthousiasme, et se promet de diriger toutes

ses études et tous ses efforts vers la belle tâche de devenir le médiateur littéraire et philosophique entre deux nations faites pour s'estimer, et pour échanger, au profit des lumières et surtout des sciences morales, leurs richesses intellectuelles. Cet engagement qu'il prit avec lui-même, il le tint religieusement, ne considérant ses relations, ses talens, ses travaux, sa vie tout entière que comme les moyens d'accomplir la mission qu'il s'était donnée sous l'inspiration de sentimens aussi élevés que patriotiques. Ce n'est dire que la vérité, et rendre à Villers une justice rigoureuse, que d'affirmer qu'il sacrifia à ce dessein son existence, tout avancement dans les carrières lucratives qu'auraient pu lui ouvrir son mérite et sa célébrité, l'estime que lui portaient des hommes d'état du plus haut rang, et leur désir souvent manifesté de le voir rendu à son pays. Pour atteindre le but qu'il se proposait, il sentit qu'il importait de montrer à ses compatriotes tout ce que le caractère des Allemands renferme de qualités solides et rares, tout ce que les mœurs domestiques, la pureté et la délicatesse des sentimens, la candeur, la probité présentent chez eux de beau et de touchant. Il s'attacha à faire voir le reflet de ces vertus dans les productions de leurs écrivains, et à mettre dans tout son jour la tendance noble et morale de leur littérature, le spiritualisme qui en pénètre toutes les branches, et l'exaltation toute poétique qui, souvent, perce jusque dans les détails de leur vie, et dans les écrits de leurs plus simples prosateurs. Le désir d'être l'interprète du génie germanique auprès de la France, et de faire partager à ses concitoyens sa profonde estime pour les qualités morales de la nation

où il avait rencontré de si bons amis, et son admiration pour les productions de ses grands écrivains, ce désir ne cessa d'animer Villers pendant tout le cours de sa trop courte carrière, et fut la source de tous les travaux qui lui ont acquis un nom dans les lettres : on peut dire qu'il fut sa véritable muse. Mais se sentiment ne se renferma pas dans les limites d'une médiation purement littéraire. A l'époque des malheurs de l'Allemagne, lorsque les Français parurent en conquérans dans les contrées où Villers avait trouvé une patrie, il employa tout son talent d'écrivain, toute l'influence que lui donnaient ses anciennes liaisons, le charme de sa société et l'énergie de son caractère, à prévenir ou à diminuer les abus de la victoire, à plaider pour les opprimés, et à leur concilier l'affection et l'estime des vainqueurs. Nous le voyons tour à tour défendre la cause germanique auprès du public lettré de son pays, et auprès des hommes puissans qui décidaient du sort des vaincus. A ce grand but de son existence se rattachent toutes les actions de sa vie et tous ses travaux littéraires, depuis les volumes célèbres qui, offrant le tableau des effets de la réforme de Luther sur la civilisation européenne et l'exposé du système du plus profond des métaphysiciens modernes, font valoir quelques-uns des principaux titres de la nation allemande à la reconnaissance des amis de la liberté religieuse et des sciences philosophiques, jusqu'aux plus petits articles des journaux, où il a déposé ses réflexions sur les événemens contemporains, et le résultat de ses recherches sur quelques points d'histoire ou de critique. »

En 1803, lorsque l'armée du général Mortier occupa le Hanovre, Villers, affligé des désastres auxquels la

guerre exposait sa patrie d'adoption, publia une adresse aux officiers français, qui contribua à leur inspirer de l'intérêt pour un peuple essentiellement bon, hospitalier, et dont les qualités sociales méritaient plus de ménagemens que n'en ont eu des vainqueurs qui s'autorisaient souvent des priviléges du triomphe pour exercer, avec impunité, des actes que réprouvent la morale et le droit public des nations.

A la fin de la même année, Villers, dont l'académie française venait de couronner l'*Essai sur l'Esprit et l'Influence de la réformation de Luther*, se rendit de nouveau à Paris, accompagné de madame de Rodde, et vint passer quelque temps à Metz avec son aimable voyageuse qui ne le quittait presque jamais. Il était dans cette dernière ville à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Madame de Staël, la plus célèbre des femmes auteurs du 18e siècle, âgée alors de trente-sept ans, prompte à s'enthousiasmer, et dont le cœur suivait de près les caprices de l'imagination, ayant eu plusieurs fois l'occasion de voir Villers, soit en Allemagne, soit à Paris, avait conçu pour lui un sentiment plus tendre que celui de l'estime ou de l'admiration. Jalouse de se l'attacher par des liens étroits, elle part de Paris, suivie de Benjamin-Constant qui, depuis 1797, affectait de se montrer à sa suite, et de devenir à la tribune l'écho de ses principes politiques; elle arrive dans nos murs, se fait présenter à la famille Villers, est accueillie par elle avec la distinction qu'une femme de son mérite devait imposer, et ne néglige aucune démarche pour provoquer une alliance qne les parens de Villers n'entrevoyaient pas sans orgueil. Mais ce dernier, attaché à madame de

Rodde, sut résister aux avances de sa rivale, sans l'humilier et sans l'aigrir, et elle quitta Metz le 15 brumaire (7 novembre 1803), accompagnée de Benjamin-Constant qui la conduisit jusqu'au Rhin. « Je commence à « lire votre Richter, écrivait-elle à Villers, quelques « jours après l'avoir quitté; à travers mille niaiseries, « il y a des mots charmans: mais je ne trouve pas moins « l'extérieur allemand peu *æsthétique;* ici les voix, les « accents, les tournures m'annoncent déjà que la France « disparait. Vous disparaissez avec elle, vous qui faites « le traité entre nos grâces et les qualités étrangères, « aimable mélange dont je ne trouverai point le modèle « au-delà du Rhin. »

Dans un autre endroit de ses ouvrages, madame de Staël présente Charles Villers comme « un des hommes « les plus aimables et les plus spirituels que puissent « produire la France et l'Allemagne combinées. »

Villers alla passer à Paris le temps de la mauvaise saison. Il y cultiva l'amitié du naturaliste Cuvier, du statuaire Houdon, et des autres grands hommes qui tenaient alors le sceptre des sciences, de la littérature et des beaux-arts, et ne retourna pas en Allemagne avant 1805.

En 1806, Villers, par une généreuse abnégation de soi-même, par une activité vigilante et un dévoûment sans borne, prouva toute sa reconnaissance envers la ville hospitalière et la famille respectable où il avait trouvé les secours de l'amitié la plus délicate et la plus désintéressée. Blücher, après la bataille d'Iéna, s'étant retranché dans Lubeck, les Français cernèrent cette malheureuse ville, la prirent d'assaut le 6 novembre, et s'y

livrèrent, pendant trois jours, aux plus déplorables excès. Villers, au milieu des scènes de carnage et de désolation qu'excitaient sous leurs pas des soldats irrités, se multiplia pour arrêter le mal, et porter, au péril de sa vie, des secours et des paroles de paix partout où la loi du glaive exerçait sa sanglante autorité. Accueilli par le maréchal Bernadotte comme devait l'être un homme d'un caractère aussi noble et d'un mérite aussi éminent, devenu le secrétaire intime de ce prince, il le détermina à instituer, sur-le-champ, une commission militaire chargée de punir de mort tout soldat qui serait surpris à piller, et obtint de l'autorité française tous les allégemens qu'il fut possible d'accorder. Son attitude imposante, sa présence d'esprit, son courage, son talent, et surtout le crédit dont il jouissait près du maréchal, l'aidèrent à empêcher beaucoup d'actes de barbarie et à sauver une foule de victimes. Il fut même assez heureux pour préserver la maison du sénateur Rodde du pillage et des horreurs dont tant d'autres devinrent le théâtre.

A la fin de 1806, Villers, dont l'imagination était sans cesse occupée des horribles tableaux qui avaient frappé ses regards, voulut en perpétuer le souvenir dans un ouvrage écrit de verve, destiné à exciter la pitié de Napoléon, et à engager les chefs de l'armée, par la crainte d'une honteuse publicité, à redoubler désormais de vigilance pour épargner à la gloire française l'indigne responsabilité de pareils désordres. Cet ouvrage, sous forme de lettres, publié à Lubeck, et adressé à la comtesse Fanny de Beauharnais, tante de l'impératrice Joséphine, fut mis sous les yeux de l'empereur, et souleva contre son auteur des inimitiés puissantes qui le

poursuivirent jusqu'au terme de sa vie. Villers s'y attendait, mais il n'eût point voulu, au prix même de son repos, rester silencieux au milieu de l'abattement général. Il aima mieux braver la haine de ces despotes militaires, qui, effaçant les droits des peuples avec la pointe de leur sabre, eussent voulu les plier au joug de la force aveugle; seul contre eux, appuyé sur l'autorité d'une raison éclairée, il fit retentir sa voix accusatrice jusqu'au palais des Tuileries, et l'Allemagne consolée eut un vengeur.

Dans cette disposition d'esprit, rien ne pouvait ralentir le zèle de Villers pour les intérêts moraux et politiques de l'Allemagne. Deux années plus tard, le gouvernement westphalien ayant projeté des réformes dans l'enseignement des six universités échues en partage au roi Jérôme, les chefs de ces établissemens scientifiques prirent l'alarme et ne virent d'autre moyen de salut que dans la plume d'un homme capable d'apprécier un système d'institutions largement conçues, qui faisaient de Goëttingen et des villes voisines l'Athènes de la Germanie. Heyne et Heeren supplièrent notre compatriote de prendre la défense de l'université dont ils faisaient alors la gloire. Jean de Müller lui-même joignit ses instances aux leurs. « Il s'agit de défendre *Pergame*, écrivait-il, « le 6 mars 1808, à M. Heeren; celui qui nous aidera « à la sauver sera l'éternel objet de nos louanges. » Villers, quoique malade, n'hésite point à prendre la défense des institutions menacées, et à servir les lettres en même temps que l'amitié. Peu de jours lui suffirent pour faire sortir des presses de l'imprimerie royale de Cassel, un écrit ayant pour titre : *Coup d'œil sur les Universités*

et le mode d'instruction publique de l'Allemagne protestante. Cet ouvrage, dédié au roi, produisit l'effet qu'on en attendait; il éclaira l'opinion, rectifia les idées anti-allemandes de la cour de Cassel, et sauva l'instruction publique du pressant danger dont elle était menacée.

Vers la même époque, cet écrivain, abordant l'arène de la haute politique, s'est élevé avec le langage énergique d'un homme convaincu de la justice de sa cause, contre le système continental de Napoléon. Il défendit les droits du commerce et les intérêts de la civilisation; et comme si la nature, en lui imprimant le génie dont il était doué, lui eût confié l'honorable mission de protéger les peuples contre l'ambition sans cesse envahissante de la puissance, il proclama des vérités méconnues, des principes foulés aux pieds; il jeta dans la voie progressive des améliorations sociales ces semences fécondes, qui, négligées pour un temps, finissent toujours par germer et porter leur fruit; il fit voir, dans l'établissement d'un grand empire, le retour au funeste système d'après lequel les peuples, parqués, comme des esclaves, deviennent les instrumens passifs de l'ambition démesurée d'un seul homme; et, dans différens ouvrages, il considéra l'anéantissement des petites principautés allemandes comme un crime de lèse-humanité, comme l'extinction d'un foyer moral. Mais alors, que pouvaient les plaintes d'un écrivain philosophe, qui n'avait pour lui que la justice et la raison? L'humanité, colosse aux pieds d'argile, s'était affaissée sous le poids de l'aigle impériale de France. Elle attendait, pour se relever, que la coupe d'amertume dont elle était abreuvée

eût coulée à pleins bords, et que la liberté lui eût ménagé une émancipation nouvelle et définitive.

La destruction de l'indépendance des villes anséatiques où Villers avait trouvé une seconde patrie, et reçu tant de preuves d'affection et d'estime publique (Bremen venait de lui conférer le droit de bourgeoisie), ne pouvait manquer de faire sur lui une impression douloureuse; sa santé en fut altérée; et bientôt d'autres chagrins s'étant joints à ce deuil patriotique, elle alla désormais en déclinant, et l'on peut même dire qu'il ne la recouvra jamais complètement. La chute de la maison de commerce de M. Rodde, et la dureté avec laquelle les créanciers faisaient valoir une ancienne loi d'autorité problématique, pour s'emparer de la fortune personnelle de madame Rodde, ajoutèrent de nouvelles peines et de nouvelles inquiétudes à celles dont l'âme sensible de notre compatriote était déjà pénétrée. Voir dans la misère une famille qui avait tout fait pour lui, une femme bien aimée, qui, par ses conseils, son sens droit, ses connaissances profondes et variées, l'avait lancé au premier rang de la littérature contemporaine, et lui avait fait trouver un ami sûr dans un sexe si sujet à l'inconstance; sentir toutes ces choses; s'apercevoir pour la première fois qu'on est sans fortune; être réduit à gémir sur la fatalité du sort.... : telle fut la position pénible de Villers. Mais tout à coup, réunissant par un dernier effort toutes les facultés de son esprit, il veut au moins les appliquer à la défense de madame Rodde et soutenir ses droits attaqués. Deux mémoires, publiés à cette occasion, excitèrent l'étonnement des hommes de loi, par la solidité et la sagacité des raisonnemens, la

spécialité des connaissances, et Villers eut la consolation d'avoir préservé une portion de patrimoine qui laissa quelques ressources à la famille infortunée dont il devait être désormais le seul appui.

« Lorsque le gouvernement français fit prendre possession des villes anséatiques, il offrit vainement à Villers une place, à son choix, dans la nouvelle administration. Ne voulant ni entrer en partage d'une domination qu'il abhorrait, ni renoncer à la noble mission de se porter médiateur pacifique entre deux grandes nations, en les engageant à un échange mutuel de leurs richesses intellectuelles, il préféra les modestes travaux d'un professeur de littérature française dans l'université de Goëttingen. Sa nomination à cette chaire venait de lui parvenir, dans les premiers jours de janvier 1811, lorsqu'au milieu de ses préparatifs de départ pour son nouveau poste, il vit paraître dans sa chambre, à Lubeck, le 19 février, le colonel de gendarmerie Charlot, envoyé par le maréchal Davoust, aux mains duquel la lettre de Villers, sur les horreurs commises à Lubeck, était tombée peu auparavant, et dont elle avait allumé la colère. L'agent de ce gouverneur, à la fois civil et militaire, des états de Basse-Saxe et Westphalie, récemment incorporés à la France, mit les effets de Villers sous le scellé, et l'arrêta, comme *coupable de trahison et d'attentat contre les intérêts de l'empereur et l'honneur du nom français.* Les papiers de Villers ne présentant aucun motif légal à la prolongation de sa détention, et la considération qui l'environnait ne permettant pas à son persécuteur d'en user avec un tel accusé comme envers un homme obscur et moins protégé, le maréchal Davoust se vit contraint de lui

rendre sa liberté, et de se contenter d'exhaler sa colère dans un article diffamatoire, inséré le 3 mai dans le *Correspondant* de Hambourg, et dans un ordre du jour, qui bannit Villers des pays compris dans le gouvernement du maréchal, comme calomniateur de l'armée française. Mais Villers, retiré à Goëttingen où il se disposait à remplir ses nouvelles fonctions de professeur dans la faculté de philosophie, ne tarda pas à savoir que le maréchal continuait de se livrer envers lui aux plus violentes menaces jusque devant des fonctionnaires français en crédit, attachés à Villers par les liens de l'amitié et de l'estime, et que, dans la ville de Goëttingen, il n'était pas à l'abri de tout danger. Il se réfugia d'abord à Cassel où il était plus aisé au comte Reinhard, alors ministre de France auprès du gouvernement de Westphalie, de protéger son ami. Averti bientôt de l'impossibilité où se trouvait cet ambassadeur de le préserver d'un acte de violence, surtout pendant l'absence du roi Jérôme, qui allait se rendre à Paris, Villers suivit les conseils de l'amitié, et se détermina à s'éloigner des contrées où le gouverneur général exerçait une autorité presque illimitée. Son voyage dans la capitale de l'empire eut pour résultat de lui procurer des garanties suffisantes contre de nouvelles persécutions; et sûr de pouvoir désormais reprendre avec sécurité des travaux qu'il brûlait plus que jamais de poursuivre, il retourna en Allemagne, où il partagea son temps entre le séjour de Goëttingen, que la famille de Rodde était venue habiter après les revers de fortune qui l'avaient frappée, et celui de Cassel où l'appelait souvent le désir de rendre service aux universités du pays, à l'aide de ses relations personnelles et par cet ascendant

de sa présence que le charme de son commerce et sa courageuse franchise rendirent doublement efficace et quelquefois nécessaire à ses amis. Voulant se ménager plus de moyens d'être utile à ses collègues, ainsi qu'aux étudians, il accepta une tâche que, dans toute autre circonstance, ses goûts personnels lui eussent fait repousser; ce fut de prendre part à la rédaction du Moniteur westphalien, et d'y plaider la cause des lettres et des universités. Il n'aurait tenu qu'à lui d'étendre l'influence qu'il exerça ainsi par sa plume et par son crédit à la cour du nouveau roi. On lui offrit à plusieurs reprises l'emploi de gouverneur des pages et le titre de conseiller d'état; mais il lui répugnait de consacrer ses travaux à un autre but qu'aux progrès des sciences et des lettres. Cependant, appelé de nouveau sur la scène politique, à la suite des événemens de 1813, il eut encore, par ses liaisons personnelles et sa présence d'esprit, le bonheur de contribuer au maintien de l'ordre, et de soustraire à la fureur d'une populace égarée son ami, M. Bolius, préfet westphalien, fonctionnaire recommandable; et, dans le même temps, il obtint du prince royal de Suède, dont l'armée avait occupé Goëttingen, la remise de réquisitions écrasantes pour la contrée. Il s'acquit de plus en plus l'affection et l'estime du vainqueur de Leipzig, qui l'avait déjà distingué aux jours désastreux de la prise de Lubeck, et qui maintenant se plut à le combler de marques de bienveillance. Retournant en Suède, ce prince lui envoya de Lubeck l'ordre de l'Étoile-Polaire, comme pour attacher cette décoration, par la date du brevet, à une des plus honorables époques de la vie de Villers. »

Cet homme illustre, devenu dans sa patrie adoptive,

l'objet de la reconnaissance universelle, et dans toute l'Allemagne un modèle de désintéressement et de fidélité au culte politique sous la bannière duquel il s'était rangé depuis la marche ambitieuse de Napoléon, ne s'attendait pas que le moment où ses plus chers désirs allaient s'accomplir par la délivrance de la nation allemande et le retour des anciennes dynasties, serait celui où une cour allemande frapperait son cœur du coup le plus douloureux qu'il ait jamais ressenti, et le punirait de la *germanomanie* que lui avait si amèrement reprochée les satellites de l'empereur des Français. Au lieu de récompenser d'une manière éclatante tout ce que Villers avait fait depuis vingt ans pour la gloire et la liberté de l'Allemagne; au lieu de sanctionner par de nouveaux bienfaits cette naturalisation que le talent et les travaux de Villers semblaient devoir lui assurer dans un pays qu'il avait adopté pour patrie, le cabinet ministériel de Hanovre, par un arrêté du 21 mars 1814, le destitua de ses fonctions de professeur de l'université de Goëttingen. Les réclamations qu'il adressa au ministère hanovrien et au prince régent, furent sans effet. On lui répondit, au nom de ce dernier, que toute démarche serait désormais inutile, que son prochain retour en France paraissait devoir mieux convenir et à lui-même et à l'université à laquelle il pouvait être plus utile à l'étranger par ses relations que par sa résidence. Villers croyant devoir sa destitution à un article d'opposition qui avait été inséré dans le Moniteur de Wetsphalie, en 1812, et dont on le croyait orateur, écrivit de nouveau pour déclarer que cet article était de M. Charles Viennet. Il lui fut répondu, peu après, qu'il n'existait au ministère aucune trace

de cette prétendue accusation; et, par une lettre du 26 mai, le ministre B.... lui déclara que la résolution du prince était immuable. Villers répliqua qu'une semblable expulsion, ayant un caractère déshonorant, il devait insister pour connaître les motifs qui avaient provoqué contre lui seul, parmi tous les savans étrangers domiciliés à Goëttingen, la peine arbitraire du bannissement; mais cette nouvelle plainte, demeurée sans réponse, lui fit présumer que le ministère obéissait à quelque inimitié secrète.

Résolu de s'exposer à tout plutôt que d'obéir à des ordres aussi humilians qu'injustes, Villers ne quitta point Goëttingen. Ses amis l'y retenaient et usaient de leur influence pour empêcher cet odieux ostracisme contre un savant qui avait si bien mérité du pays. Enfin, des hommes d'état du premier rang, parmi lesquels figurait le comte de Munster, ministre de Hanovre à Londres, arrachèrent, le 19 août 1814, un nouveau décret qui portait à 4,000 florins la pension de Villers qu'une première décision avait fixée à 3,000, et qui le laissait libre d'en jouir partout où il jugerait convenable d'établir sa demeure; mais le mal était fait; le trait mortel avait pénétré dans son cœur; il ne pouvait plus en sortir désormais qu'avec sa vie. La nation lui donna vainement des marques de la plus haute estime; en vain les premières illustrations de l'Allemagne redoublèrent de soins pour lui faire oublier l'outrage qu'il avait reçu; l'amitié du baron de Stein, celle de M. Dohm qui l'engagea à venir puiser des consolations chez lui; l'attachement si vif des élèves de l'université de Goëttingen, les marques de reconnaissance que lui prodiguèrent les principaux magistrats d'une ville anséatique qui voulaient l'avoir au

milieu d'eux; les témoignages d'estime de plusieurs souverains, de Louis XVIII, entre autres, qui le nomma chevalier de Saint-Louis, les soins assidus de cette digne et constante amie que nous avons déjà citée plusieurs fois, rien ne put cicatriser la profonde blessure de Villers; un chagrin dévorant le consuma en peu de mois, et peu de temps avant sa mort, ses traits étaient altérés au point que ses intimes amis le reconnaissaient avec peine. Il l'exprime dans quelques lettres qui nous restent de lui, et fait une peinture touchante des souffrances morales auxquelles son âme était en proie. Cependant, au milieu de cet affaissement progressif qui laissait à Villers la triste prérogative de mesurer chaque jour les degrés qu'il avait encore à descendre pour atteindre la tombe, il poursuivit avec courage des recherches commencées sur la vie de Luther, et se chargea de plusieurs travaux que lui imposait le devoir ou l'amitié. C'est dans ce douloureux intervalle qu'il composa un *Traité de la fausse valeur et de la fausse gloire militaire;* des *Considérations sur les prisonniers de guerre;* une *Histoire de la littérature française;* un *Mémoire sur les Constitutions des trois villes anséatiques, Brême, Lubeck et Hambourg;* un écrit sur *le Retour des Bourbons;* une *Introduction* pour le grand ouvrage de madame de Staël, *sur l'Allemagne, etc.* Villers, avec qui cette dame n'avait pas cessé d'entretenir des rapports d'amitié depuis 1803, s'était plu à inspirer et à développer chez elle le goût de la littérature allemande : il lui fit connaître les ouvrages de Jean Poole, traduisit pour elle *Le Songe d'un Ange,* l'aida de ses conseils dans le choix des morceaux remarquables d'écrivains allemands qui sont tra-

duits dans son ouvrage. Les deux derniers écrits sortis de la plume de Villers sont un *Article* inséré dans les Gazettes allemandes *sur l'Histoire de Bonaparte* par Salsfeld, et un *Discours préliminaire* pour une nouvelle édition de la *Confession d'Augsbourg*. Sa fin était bien prochaine lorsqu'il en termina la rédaction. Le dix-septième volume des Œuvres de Jean Müller fixa ses dernières pensées : il en interrompit la lecture à cette phrase : « Que reste-t-il à un mourant? Regarder autour « de soi et mourir! »

Villers avait éprouvé, le 11 février 1815, une violente attaque de nerfs. Cet accident se renouvela quinze jours après, et il mourut, le 26 du même mois, entre les bras de ses amis qui ne l'avaient point quitté dans ses derniers momens. Quelques jours avant sa mort, lorsque déjà un délire continuel troublait ses sens, il reçut du grand-duc de Bade une lettre gracieuse par laquelle ce prince l'appelait à une chaire de professeur à l'université de Heidelberg; mais notre compatriote n'eut point la satisfaction de connaître cette nouvelle marque d'intérêt et d'estime. Ce ne fut que le 2 mars qu'on rendit à Villers les honneurs funèbres. Les élèves de l'université qui n'avaient pas cessé jusques là de lui donner des témoignages d'une tendresse vraiment filiale, un grand concours de monde et les nombreux amis qui lui restaient à Goëttingen, malgré les vicissitudes de sa fortune, l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Là plusieurs orateurs, sortis de la foule ou choisis parmi ses anciens collègues, exprimèrent les regrets de l'amitié, de l'Allemagne savante, et le deuil où se trouvait plongée l'université de Goëttingen depuis le jour où la chaire de

philosophie était devenue veuve du grand homme dont cet infâme ostracisme avait précipité le trépas. L'institut royal de France s'associa à la douleur que ressentirent tous les corps littéraires; et malgré la nouvelle commotion politique dont la France fut le théâtre quelques mois plus tard, la mort de Villers ne passa point inaperçue. Son éloge, prononcé au sein de plusieurs sociétés savantes, imprimé dans différens recueils, occupa la renommée; la voix touchante de la poésie ne resta point muette sur son tombeau.

Cet homme illustre, mort sans avoir été marié, loin de sa famille et de son pays, avait légué à madame de Rodde tous ses manuscrits, toutes ses notes, ses livres et sa correspondance. Cette dame en eût profité pour élever un monument impérissable en l'honneur de notre compatriote, en publiant une édition de ses œuvres complètes; mais la mort l'ayant enlevée elle-même, avant que son projet fût mis à exécution, nous ne savons ce que sont devenus ces précieux débris, enfouis peut-être dans quelque bibliothèque d'où ils ne sortiront jamais.

Nous lisons dans une biographie allemande que Villers ne s'est pas toujours montré assez difficile dans le choix de ses amis, et que la légèreté avec laquelle il se liait aux personnes qui l'entouraient, avait souvent fait porter sur lui une opinion défavorable. Ce reproche tient peut-être aux rapports qu'il eut, étant jeune, avec les membres de la société des *Amis de Goëttingen*, joyeux épicuriens, parmi lesquels se trouvaient des hommes fort estimables et d'un commerce aussi instructif qu'amusant. Dans la dernière période de son existence, il vivait retiré, par raison de santé et par goût, n'admettant dans ses rela-

tions intimes que les personnes qui avaient sa confiance depuis un certain nombre d'années.

Le rang qu'occupait Villers dans le monde savant et littéraire, l'a rendu l'objet d'une infinité d'hommages qui n'avaient point leur source, comme ceux qu'on adresse aux personnes élevées en dignité, dans le sentiment d'une basse flatterie. Beaucoup d'élèves des universités allemandes lui ont dédié leurs thèses, et plusieurs écrivains ont sollicité l'honneur d'inscrire son nom en tête de leurs ouvrages. Au nombre de ces derniers, nous citerons J. S. Ersch qui dédia à l'évêque Grégoire et à Ch. Villers le cinquième volume de sa France littéraire, imprimé à Hambourg, en 1806. Gerstenberg, ami de Villers, poète dramatique et lyrique, qui a exposé avec un rare talent les théories de Kant, surtout celles des catégories, a adressé à notre compatriote une *Lettre sur le principe commun aux deux divisions de la philosophie critique.* (Tom. III des Œuvres de Gerstenberg, et Philosophie de Kant, par Villers, p. 110 et suivantes.) L. M. P. Tranchant de Laverne, littérateur assez connu, lui en a adressé également une, ayant pour titre: *Lettre à M. Ch. Villers, relative à son Essai sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation de Luther, etc.*, 1804, in-8.°

Les détails dans lesquels nous sommes entré jusqu'ici n'ont eu pour but que de peindre la physionomie morale du grand homme dont nous retraçons l'histoire, ainsi que le caractère de ses œuvres. Quelques mots sur son physique satisferont la juste curiosité de ceux qui n'isolent point l'homme matériel de l'homme intellectuel. Villers était d'une haute stature, d'un maintien noble

et aisé; sa figure exprimait la bonté; sa parole était douce, son regard tendre, spirituel, vif et perçant; son front élevé, son nez long et largement ouvert, sa bouche avait de la grâce; divers autres traits de sa physionomie lui donnaient quelque ressemblance avec les portraits de Paul Veronnèse.

OUVRAGES DE CHARLES VILLERS.

I. *Le Magnetiseur amoureux.* Genève (Besançon), 1787, in-8.° Ce livre n'a paru qu'en 1789, sans nom d'auteur.

II. *Les Députés aux États-généraux.* Satire politique. Février 1789. in-8.°

Flétrir par des vers pleins de verve les intrigues et les manœuvres employées dans les opérations électorales, développer des vues saines, exposer des vérités fortes, annoncer les maux qui allaient résulter de choix peu dignes de la France, tel était le but de l'auteur. Il l'a rempli avec une courageuse franchise et un talent remarquable.

III. *Examen du serment civique.* 1790. in-8.°; écrit destiné à dévoiler les contradictions et les absurdités renfermées dans la formule du serment que prêtèrent les gardes nationales fédérées.

IV. *Regrets d'un Aristocrate sur la destruction des moines.* 1791.

V. *De la liberté: son tableau et sa définition; ce qu'elle est dans la société; moyens de l'y conserver.*

Aliud est, aliud dicitur. Aulu-Gell.
Tout le monde en parle, et personne ne sait ce que c'est.

Sans nom d'auteur. A Metz, de l'Imprimerie de Collignon, 1791. in-8.° de 238 p. avec la table. 2.° éd. Paris, même année. 261 pages. 3.° édit. Paris, 1792. La 3.° éd. seule porte le nom de l'auteur.

Cet ouvrage ne pouvait manquer d'attirer sur son auteur

des persécutions et des dangers. Divisé en livres et chapitres, écrit d'une manière serrée et avec une puissance de logique remarquable, il avait pour objet de démontrer, d'après l'expérience des siècles, l'opinion des publicistes et l'examen impartial d'une société encore souillée des vices de la régence, combien était fausse l'idée qu'on se formait en France du régime de liberté sous lequel les masses pouvaient vivre. Dans le premier livre, Villers, après avoir défini la liberté, *la faculté d'agir en conséquence de tous les actes de la volonté, sans éprouver aucune contrainte*, s'attache à prouver, et, avec une définition aussi large, c'était chose facile, que la *liberté* ne s'accommode à aucune forme sociale, qu'elle est impossible dans l'état de civilisation, et qu'en définissant la liberté, *le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi*, on limite la liberté au point d'en faire une condition d'esclavage, puisque, en société, il n'est pas une démarche, un peu importante, où la loi ne vienne prendre la place de la volonté. Dans le second livre, il expose ce qu'on doit entendre par *liberté politique* dans l'état social, et trouve qu'elle n'est autre chose que la *sûreté publique*, et la *justice* également répartie à tous. Mais la *sûreté* et la *justice* ne peuvent se maintenir que par *l'obéissance aux lois;* l'obéissance aux lois suppose des *vertus sociales* qui n'existent point au milieu d'un peuple corrompu; les lois, continuellement frappées et minées sourdement, cessent bientôt d'y être en vigueur, et l'on voit survenir le despotisme ou l'anarchie, deux maux qui s'engendrent mutuellement. Pour n'être pas esclaves, il faut que les Français soient vertueux; il faut qu'ils soient *régénérés*, car régénérer un peuple, c'est le faire passer par de sages lois, du vice et du désordre à la tempérance et à la modération. La 3.e partie du livre de Villers est consacrée à l'examen des moyens propres à maintenir la sûreté et la franchise publique. Le

meilleur, selon lui, consiste à éviter la tyrannie de tous et la tyrannie d'un seul. « Les diverses formes de gouvernement penchent plus ou moins, dit-il, vers ces deux excès, démocratie, aristocratie, monarchie, toutes ont un vice radical qui les fera bientôt dégénérer. Ce n'est pas que ces gouvernemens ne soient bons et parfaits de leur nature : ils ne deviennent vicieux, que parce que les hommes qui s'en servent, sont eux-mêmes vicieux. Chez un peuple simple et tempérant, démocratie, aristocratie, monarchie, tout est bon : chez nous, tout est mauvais. L'arbre le plus bienfaisant, transplanté au milieu d'un bourbier fétide, porte bientôt des fruits avariés. Il faut alors recourir aux greffes, aux palliatifs, aux complications ; remèdes passagers, mais les seuls à mettre en usage, quand on ne veut pas changer la nature du terrain. » L'auteur, après avoir successivement examiné en quoi consiste *la tyrannie ou le despotisme, la démocratie, l'aristocratie, la monarchie, l'institution des représentans, le gouvernement tempéré*, la *loi*, le *législateur*, le *pouvoir législatif* et *exécutif*, le *mode d'élections*, le *vice* qui en résulte, termine par la conclusion suivante : « Ici je fixe à ma carrière une borne que j'aurais pu beaucoup reculer. Le plan que j'ai embrassé fournirait bien d'autres développemens ; mais il est difficile d'être lu quand on est volumineux, comme il n'est pas aisé d'être entendu, quand on est concis : j'ai tâché de marcher entre ces deux points. J'ai eu affaire aux préjugés, aux passions ; forcé de parler leur langage, je me suis éloigné quelquefois du ton qui convient à la politique. Je pourrais penser que j'ai réussi, sans qu'on fût obligé d'en convenir ; mais ce qu'on doit croire, parce que cela est vrai, c'est que l'amour de l'humanité et de ma patrie m'a constamment servi de guide. J'ai montré l'homme libre et indépendant ; j'ai prouvé que la société lui imposait des liens, et le privait

de sa liberté. Mais tant qu'il a eu peu de besoins et peu de vices, il est demeuré assez près d'elle. Par une progression décroissante inévitable, nous l'avons vu s'éloigner de la liberté, et descendre vers l'asservissement à mesure que ses vices, ses plaisirs, son luxe augmentaient, et nécessitaient de nouveaux liens. Le seul parti à prendre alors pour se régénérer, est de redevenir vertueux et simple : si l'on veut corruption et liberté ensemble, on n'aura rien du tout, et on ne fera que se débattre contre une ancienne tyrannie, pour retomber sous une nouvelle plus violente que la première, parce qu'elle aura besoin de s'affermir ; on secouera des fers dorés, pour reprendre des chaînes couvertes de boue et de sang. Le seul palliatif qui puisse encore faire connaître une ombre de repos et de franchise à un peuple vicieux, c'est un gouvernement plein de vigueur, tempéré par des corps de sages et d'anciens, qui n'aient d'autre pouvoir que d'opposer à l'autorité une simple résistance, sans jamais refluer sur les peuples. Européens du dix-huitième siècle, qui êtes bien loin des mœurs nomades et patriarchales, ayez des rois, aimez-les et respectez-les ; car c'est aimer la patrie et les lois qu'ils représentent. Méfiez-vous de ceux qui vous exaltent au nom de la liberté ; et puisque vous n'êtes pas en état de juger leur ouvrage, examinez au moins l'ouvrier : s'il est un scélérat, hâtez-vous de repousser indistinctement tout ce que sa main pourra vous présenter ; le génie ne peut mériter votre confiance que lorsqu'il est accompagné de la probité la plus austère. »

Le livre de Villers est certainement un des meilleurs plaidoyers qui aient paru en faveur de la royauté. Son succès fut immense. Quoique nous n'adoptions pas ses principes dans toute leur rigueur, et que nous nous fassions une idée plus juste, en raison d'une expérience de 15 années, des résultats que peut avoir en France le gouvernement

représentatif, nous concevons que, dans l'état de dissolution profonde où se trouvait la société à la fin du 18.e siècle, Villers ait pu soutenir avec conviction les opinions aristocratiques et monarchiques qu'il a émises.

VI. *Lettre à Mademoiselle D. S. sur l'abus des Grammaires dans l'étude du français, et sur la meilleure méthode d'apprendre cette langue.* Sans nom d'auteur. Goëttingen. 1797, in-8.°

VII. *Lettres Westphaliennes sur plusieurs sujets de philosophie, de littérature et d'histoire, et contenant la description pittoresque d'une partie de la Westphalie.* Sans nom d'auteur. Berlin. 1797, in-8.°

Ces lettres, dont quelques-unes sont mêlées de vers, offrent un exposé très-spirituel de la philosophie critique.

VIII. *Liebe und Pflicht, eine neufrankische Geschichte nach Villers franz, Original übersetzt, im Romanen-Kalender Von Carl Reinhard für* 1798.

IX. *Relation abrégée du voyage de la Peyrouse, pour faire suite à l'abrégé de l'histoire générale des voyages de Laharpe.* (Sans nom d'auteur.) Leipzig. 1799, in-8.° Il en existe une traduction allemande. Leipzig. 1800. in-8.°

X. *Philosophie de Kant, ou Principes fondamentaux de la philosophie transcendantale.* Par Charles Villers, de la Société royale des sciences de Goëttingen. Metz, Collignon, 1801, in-8.° de 441 pages.

L'idée seule d'un semblable ouvrage prouverait beaucoup en faveur de celui qui l'aurait conçue; aussi son exécution devint-elle pour Villers un des plus beaux titres à la gloire. « Quelle tâche, dit M. Stapfer, à qui nous croyons devoir emprunter les paroles suivantes, car elles peignent parfaitement le mérite de ce grand travail, quelle tâche que celle de façonner à l'expression d'idées, et de procédés d'une abstraction inconnue aux philosophes français, un langage

qui, depuis plus d'un siècle, n'avait été employé qu'à l'exposition de doctrines matérialistes, plus ou moins déguisées! Il s'agissait de prouver que Kant est le Newton de l'homme moral, qu'aux yeux du philosophe il a mis la conscience morale irrévocablement hors des atteintes du raisonnement, en établissant que cette conscience est la seule des réalités que l'homme puisse saisir, qu'elle n'est point subordonnée aux opérations de ses facultés intellectuelles, qu'elle est à jamais affranchie de toute apparence de mécanisme, de causalité, de soumission aux lois physiques. A cet effet, il fallait montrer avec clarté que la connaissance que l'homme prend des choses, n'est valable pour ces choses qu'autant qu'elles apparaissent à l'homme, et que toute application de son savoir aux choses, telles qu'elles sont en elles-mêmes, lui est interdite. Pour répandre la lumière sur des matières si abstruses, Villers emprunta à son ami Gerstenberg une comparaison tirée de la catoptrique, un objet placé successivement devant un miroir plan, conique, concave, sphérique, et les miroirs recevant de cet objet unique des images totalement dissemblables, parce que leur mode de recevoir l'image ou leurs formes perceptives varient essentiellement. Ayant, de cette manière, fait voir que l'image n'est pas uniquement produite par la chose représentée, qu'il faut encore, pour sa production, le concours des dispositions inhérentes au miroir, il facilita singulièrement l'intelligence des principes fondamentaux de la philosophie qu'il avait entrepris d'expliquer en français. Il fit, ainsi, nettement concevoir la nature des formes inhérentes à notre organe cognitif; il fit sentir que ces formes, c'est-à-dire, l'espace, le tems (avec leurs propriétés qui engendrent la géométrie et l'arithmétique pures), les notions d'unité, de totalité de substance, de cause et d'effet, d'action et réaction qui constituent à nos yeux le mécanisme du monde visible,

ne sont, suivant la théorie de Kant, nullement les lois et les formes des choses en elles-mêmes, pas plus que la tache que je porte dans la contexture de mon œil, et qui m'apparaît nécessairement partout, n'appartient aux choses qui ne me l'offrent que parce que je la leur prête. En s'aidant de ces analogies, Villers mit la doctrine du transcendantalisme à la portée des esprits les moins habitués à suivre des raisonnemens métaphysiques : ils comprirent ce que les disciples de cette philosophie entendaient par formes *à priori*, et comment, dans leur point de vue, il était impossible de soutenir que tout est matière, puisque la matière, ou l'étendue, n'est, ainsi que les couleurs et les sons, qu'un produit tout-à-fait idéal de notre mode de recevoir des sensations, un jeu de notre propre organisation intellectuelle : ils comprirent à quel titre les Kantiens célébrèrent le triomphe de leur maître sur les doctrines du matérialisme et de l'athéisme, et pourquoi, selon eux, il ne pouvait plus désormais y avoir d'argumens ni d'appui pour ces systèmes funestes à la dignité de l'homme. Il est à regretter que Villers ait, dans sa lumineuse analyse, réservé un si petit espace à l'exposé de la partie morale de la philosophie critique, et que, dans son discours préliminaire, il se soit abandonné à une verve d'indignation contre les principes de Condillac et de ses adhérens, qui nuit à l'appréciation calme et impartiale des points en discussion. Malgré les imperfections et les lacunes qu'on peut reprocher à cette esquisse du Kantisme, il serait à désirer qu'on réimprimât un ouvrage qui en est encore l'exposé le plus clair, jusqu'ici publié en français, qui a ramené plus d'un sceptique aux principes religieux, et qu'on jugerait aujourd'hui avec plus d'impartialité et de faveur, grâce aux changemens qui sont survenus dans les opinions en matière de philosophie, et auxquels cet ouvrage même a incontestablement coopéré.

On joindrait utilement à une nouvelle édition de ce résumé de la philosophie théorique de Kant, quelques-uns des articles insérés par Villers dans les feuilles à la rédaction desquelles il eut part, dans le *Spectateur du Nord*, le *Publiciste*, le Morgenblatt, les Gazettes littéraires de *Goëttingen*, *de Halle* et *de Jena*, le *Moniteur Westphalien*, etc., et plusieurs de ses autres écrits de peu d'étendue, tous marqués au coin d'une saine philosophie, et du noble désir d'améliorer la condition morale des hommes. »

Villers ayant laissé des *notes*, des *commentaires* et des *corrections* pour servir à la réimpression de cet ouvrage, M. Stourm, son beau-frère, avait eu le projet, après sa mort, d'en donner une seconde édition. Il s'était même entendu pour cela avec Barba, mais il lui fut impossible d'obtenir des héritiers de Villers les manuscrits qui lui étaient indispensables, et les amis des lettres et de la philosophie attendent encore la réapparition d'une analyse transcendentale devenue tellement rare et tellement recherchée qu'elle se vend de 18 à 24 f. dans le commerce de la librairie.

XI. *Lettre de Charles Villers à Georges Cuvier, de l'Institut national de France, sur une nouvelle théorie du cerveau, par le docteur Gall: ce viscère étant considéré comme l'organe immédiat des facultés morales.*

Metz, chez Collignon, imprimeur-libraire. An X (1802). In-8.° 84 pages. 2 planches gravées, représentant le crâne vu par-dessous, en face, en profil et par-dessus.

« Licet anima sit juncta toti corpori, in illo tamen est quædam pars, in qua exercet suas functiones specialiùs. »

Descartes. Pass. anim. 131.

Cet ouvrage, revue superficielle et pleine d'esprit du système de Gall, est le premier écrit français qui ait été consacré à sa publicité. Villers l'adopte et le trouve en

harmonie parfaite avec les opinions psychologistes de Kant. S'il avait été ananomiste et physiologiste, il est probable qu'il eût traité Kant avec plus de sévérité, et que le docteur Gall lui eût semblé plus voisin du vrai, plus dans la voie de la saine critique et de l'expérience matérielle.

« Quand, à la fin de vendémiaire dernier, dit-il, je vous quittai pour venir faire encore quelque séjour parmi les lettres de la Germanie, observer leurs progrès, étudier leur esprit et m'enrichir de leurs travaux, je vous promis, mon cher Cuvier, de vous informer des productions littéraires les plus récentes de ce pays. J'arrive à peine, et n'ai pu encore me mettre au courant de tout ce qui s'est passé pendant mon absence. Plus tard, je remplirai de grand cœur la tâche que je me suis imposée. Vous êtes du très-petit nombre de ceux qui, sur la rive gauche du Rhin, rendent au moins une demi-justice aux gens de la rive droite. Vous avez lu et saisi sans effort ma *Philosophie de Kant*, laquelle m'a attiré tant d'injures et de pitoyables réfutations de la tourbe des critiques parisiens. Votre opinion, et celle de quelques hommes éclairés, m'a consolé du petit malheur d'avoir été jugé de travers par ces messieurs. *Principibus placuisse viris non ultima laus est*. Et heureusement que leurs clameurs n'arrêteront pas le cours d'une réforme qui s'opérera tôt ou tard dans le règne de la pensée. L'auteur jette ici un coup d'œil rapide sur les travaux scientifiques et littéraires les plus récens de l'Allemagne, et ajoute avec ironie: « Il vous revient, sans doute, là-bas, peu de chose des progrès et des travaux de tous ces gens-ci. Cela est fort-simple: ils cherchent plus à faire bien qu'à se faire valoir, et ils ne sont pas sur la montagne d'où l'on prêche aux nations. Mais, je vous le répète, ce n'est pas d'eux que je veux vous entretenir aujourd'hui. Il n'est question que du docteur Gall, etc.

Après avoir ainsi jeté avec abandon quelques idées critiques sur les prétentions trop exagérées de la France, Villers entre en matière, fait voir le fond sur lequel repose la doctrine de Gall, passe en revue les différentes hypothèses relatives au siége de l'âme, entre dans quelques considérations préliminaires sur le volume du cerveau chez les différens êtres, et indique ensuite les organes que Gall croyait avoir découverts.

« Voilà donc, s'écrie-t-il en terminant, cette théorie que la cour de Vienne a jugé à propos de frapper d'anathême, et de défendre d'enseigner, par la raison, portait l'ordre prohibitif, qu'*elle tend à établir le matérialisme.* En cela, le gouvernement autrichien, ombrageux à l'excès et libéral en censure, s'est montré assez mauvais métaphysicien, comme le sont presque tous les gouvernemens. . . . .

« Au lieu d'avancer *que nous avons telle faculté et telle disposition, parce que nous avons tel organe,* il faut poser en principe *que nous avons tel organe, parce que nous avons telle faculté ou disposition;* en sorte que nos facultés ne procéderont pas de nos organes, mais bien nos organes de nos facultés, ce qui est, sans contredit, le véritable point de vue de toute théorie psychologique de l'organisation. Nous ne sommes point vains, parce que nous avons l'organe de l'orgueil très-copieux; mais, au contraire, cet organe est copieux chez nous, parce que nous entretenons ce penchant de notre âme, et que nous le tenons en grande activité. Nul corps n'est vivant parce qu'il est organisé; mais bien organisé, parce qu'il est vivant. C'est au principe vital qu'appartient la priorité, et tout ce qui s'ensuit n'est que la manifestation de son efficace présence. Au reste, on sait trop peu jusqu'ici ce que c'est que les corps et la matière. Ce que nous appelons corps et matière est tout simplement la forme que nous donnons aux impressions reçues par nous des choses

qui ne sont pas nous. Ces impressions sont évidemment des produits de forces actives, et dont la nature nous est cachée : ce qu'il y a seulement de bien certain, c'est que ces forces n'ont rien qui ressemble à ce que nous appelons corporel et matériel. Que ces forces inconnues soient de la même nature que ce que nous appelons esprit, et que le grand tout ne soit qu'une seule substance, ainsi que le prétendait Spinosa, c'est sur quoi, en bonne philosophie, l'on ne peut prononcer; mais du moins, ne serait-ce pas encore là tomber dans le matérialisme; ce serait bien plutôt spiritualiser la matière. Il n'y a de vrais matérialistes que ces étourneaux de la philosophie, qui prennent pour argent comptant tout ce que leur livrent leur sens, et qui, sans aller regarder derrière la toile du tableau, ou même sans soupçonner que c'est une toile, prennent pour de vrais paysages, pour des montagnes, des bois, des rivières, tout ce qui leur frappe la vue. La vraie réalité pour eux, c'est l'apparence, c'est ce qu'ils palpent et qu'ils voient; et ils y croient fermement, parce qu'ils voient et palpent. La seule conclusion naturelle qu'ils en devraient tirer serait celle-ci : « Je palpe et je vois, donc je palpe et je vois. » Ces messieurs, au contraire, concluent bravement que, puisqu'ils palpent et qu'ils voient, il y a des objets hors d'eux, lesquels, par un singulier miracle, ressemblent à leur sentiment de palper et de voir. Ils ne s'aperçoivent pas que c'est la catégorie de *causalité*, dominante dans leur entendement, qui les entraîne à cette conclusion. La matière devient donc pour eux une réalité, et la seule des réalités. Donc, poursuivent-ils, le principe de leur vie est matériel; donc celui de toutes choses est matériel. Si les matérialistes étaient conséquens, ils seraient tous athées; mais s'ils étaient conséquens, seraient-ils matérialistes?

« Grâces encore une fois pour ma démangeaison de méta-

physique. Croyez à mon sincère attachement, comme à ma haute estime pour vous. VILLERS.

« Lubeck. Nivôse an X (Janvier 1802). »

Cette lettre a été traduite en allemand, avec des notes, par un disciple de Gall. Leipzig, 1803, in-8.°

XII. *Figures d'Homère, dessinées d'après l'antique, par Henri-Guillaume Tischebein, avec les explications de Chrétien Gottleb Heym, mises en français par Charles Villers.* Metz, Collignon. 1802 à 1806. Grand in-folio, papier nom de Jésus.

« Ouvrage assez bien exécuté, dit Brunet; il n'en a paru que six livraisons, qui coûtent 186 francs. » Trois de ces livraisons appartiennent à l'Illiade, et trois à l'Odyssée. L'ouvrage original allemand avait paru à Goëttingen, de 1801 à 1804, en six cahiers.

XIII. *Appel aux officiers français de l'armée de Hanovre, qui peuvent et veulent mettre à profit le loisir de leur position.* Lübeck, 1803, in-8.° Traduit en allemand par F.-J.-L. Meyer. Hambourg, 1803, in-8.°, et une seconde fois à Hanovre, 1803, in-8.°

XIV. *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther.*

Ouvrage qui a remporté le prix sur cette question, proposée, dans la séance publique du 15 germinal an X, par l'institut national de France: « *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différens* « *états de l'Europe et sur les progrès des lumières.* » Par Charles Villers. — Metz, Collignon. an XI, in-8.° — 2.° édition. Paris, an XII. 1804. In-8.°, an XVI, 467 pages. — 3.° édition. 1808. in-8.° — Stéréotypé in-12 à Paris. — Traduit en allemand, par N.-P. Stampeel, avec une préface de J.-A. Rosenmüller, Leipzig, 1805, in-8.°; par K.-F. Cramer, avec une préface et des additions considérables

par H. P. Kr. Honke, théologien célèbre de Helmstadt, Hambourg, 1805, in-8.°; fort en abrégé, par G. F. H. Plieth, Nordhouse, 1805; en anglais, par B. Lambert d'abord, puis par Jean Mill; Londres, 1805, in-8.°; en hollandais, par le docteur H. Eivyk; Haarlem, 1805, grand in-8.°; en danois, Copenhague, ... etc.

L'Institut avait sagement écarté de la discussion tout ce qui pouvait être relatif aux dogmes et aux idées religieuses des différentes communions, et Villers se tint dans les limites tracées par ses juges. L'établissement de la liberté des cultes, le progrès des lumières, l'impulsion donnée à l'instruction publique et populaire, l'étude de l'histoire et de la religion, les discussions philosophiques qui eurent lieu sur la politique ou la morale, dans toutes les localités un peu considérables, le développement du commerce et de l'industrie, le système d'équilibre européen introduit par le traité de Westphalie, les notions justes, acquises sur le droit public, la classification de la société par l'influence de l'intérêt religieux qui rapproche ou divise les peuples,... tous ces résultats et d'autres encore furent, d'après l'auteur couronné, l'effet de la révolution religieuse opérée au 16.e siècle. Il traita toutes ces matières dans des chapitres séparés, et fit suivre son mémoire d'une esquisse de l'histoire de l'Église avant la réformation, esquisse riche en faits, en tableaux rapides et brillans, et en vue fort élevées. Cet ouvrage eut un succès prodigieux. Toutes les feuilles publiques en parlèrent avec éloge. L'Europe se l'arracha comme un présent commun à toutes les nations civilisées. Sept ans après sa publication, en 1810, la commission des prix décennaux ayant à décider sur le *douzième grand prix de première classe, destiné à l'auteur du meilleur ouvrage de littérature qui réunirait au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style*, ne trouva que deux compositions histo-

riques vraiment dignes de cette récompense nationale, l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, par Sainte-Croix, que la troisième classe de l'Institut venait de perdre, et les *Mémoires* de Villers. Elle donna la préférence à l'ouvrage de Sainte-Croix, tout en déclarant que notre compatriote *avait jeté de nouvelles lumières sur une des révolutions les plus mémorables et les plus importantes de l'histoire moderne dont il avait analysé les conséquences avec beaucoup plus d'étendue et de sagacité qu'on ne l'avait fait encore.* Cependant, la commission lui reprocha *de ne pas tenir toujours la balance bien égale entre les deux doctrines dont il expose la lutte.*

« Ce serait, dit M. Stapfer, se tromper étrangement que d'attribuer à l'esprit de parti ou de secte l'accueil que l'Europe savante fit à ce *Mémoire*. Des conjonctures extraordinaires et l'activité d'une coterie influente peuvent momentanément mettre en vogue des productions médiocres : mais un ouvrage qui ne touche ni au dogme ni aux intérêts du jour, qui n'est pas un livre de circonstance ou de controverse, qui est un livre de pur raisonnement politico-philosophique, s'éclairant à chaque pas du flambeau de l'histoire, ne peut se soutenir que par son propre mérite, et c'est le temps seul qui en donne la mesure. Le succès de l'*Essai sur l'Influence de la Réformation* a toujours été croissant, parce qu'il ne dépendait ni du mal qu'on en a dit, ni des éloges qu'on lui a donnés; et ce succès est un indice d'autant plus certain du mérite réel de l'ouvrage, que le style n'en est ni correct ni élégant. Plein de verve, d'esprit et de chaleur, Villers ne respecte pas toujours les règles de la langue et du bon usage, et son style se ressent du long séjour qu'il fit en Allemagne. Le même reproche peut être adressé à son *Exposé de la Philosophie de Kant*. Mais ici le défaut trouve une juste excuse dans la nouveauté ou l'étrangeté des vues que l'auteur

avait à développer, et pour lesquelles la littérature française n'offrait pas à l'interprète du métaphysicien de Koënigsberg des termes ni des formules consacrés par de bons écrivains. »

Villers avait eu plusieurs illustres concurrens, au nombre desquels figurait J.-J. Leuliette, professeur de belles-lettres, mort à Paris le 23 décembre 1808. L'ouvrage de ce dernier parut avec le titre suivant :

Discours qui a eu la mention honorable sur cette question proposée par l'Institut national : Quelle a été l'Influence de la Réformation de Luther sur les lumières et la situation politique des différens états de l'Europe? Paris, 1804, in-8.° 2 fr. 50 c.

XV. *Esquisse de l'Histoire de l'Église depuis son fondateur jusqu'à la réformation.* Ut supr., 1804, in-8.°

Cette esquisse est l'appendice de l'ouvrage précédent. On en a tiré plusieurs exemplaires à part.

XVI. *Combat de Lubeck,* avec une carte, 1806, in-4.°

Il ne faut pas confondre ce petit ouvrage avec le suivant :

XVII. *Lettre à Madame la Comtesse Fanny de Beauharnais sur Lubeck.* In-8.°, 1806.

XVIII. *Discours prononcé à la Fête anniversaire du couronnement de Napoléon, 2 décembre 1806, par Henke;* traduit par Villers.

XIX. *Érotique comparée, ou Essai sur la Manière essentiellement différente dont les Poètes français et allemands traitent l'Amour,* 1807. C'est un tableau très-piquant de la sensualité et de la spiritualité qui dominent dans les poésies érotiques des deux peuples.

XX. *Essai sur l'Influence des Croisades,* traduit de l'allemand de A. H. L. Hécren, professeur de philosophie à Goëttingen, in-8.° de 538 pages. 1808.

Traduction commencée en 1807, et présentée à l'Institut royal de France.

XXI. *Coup-d'œil sur les Universités et le Mode d'Instruction publique de l'Allemagne protestante* Cassel, imprimerie royale. Brochure in-8.° de 110 pages, dédiée à Jérôme, roi de Westphalie. Elle contient un tableau schématique représentant deux cent quatre cours publics et particuliers d'une université allemande, pendant un seul semestre.

XXII. *Coup-d'œil sur l'État actuel de la Littérature ancienne et de l'Histoire, en Allemagne; rapport fait à la troisième classe de l'Institut de France.* Amsterdam et Paris, 1809, in-8.° de 153 pages.

Cet écrit était destiné à faire apprécier, par le public français, la fécondité scientifique et littéraire de l'Allemagne. Villers nous montre ce peuple, en 1802, au moment de perdre sa nationalité, menacée dans son existence politique et morale, n'ayant plus d'autre recours qu'en la clémence du vainqueur, produire, néanmoins, et lire, dans l'espace d'une année, plus de trois cents ouvrages sur des matières tout-à-fait étrangères aux nécessités du moment, preuve irrécusable que, dans les provinces au-delà du Rhin, l'arbre intellectuel a des racines profondes qui résistent aux orages, et que la sève dont il est doué peut produire en lui une exubérance de vitalité qui consolera l'avenir des obstacles que la civilisation a éprouvés dans sa marche à travers les siècles de barbarie, de fanatisme et de conquêtes, car ces trois états sont liés l'un à l'autre.

XXIII. *Doléances des Peuples du continent, au sujet de l'interruption du commerce*, traduit de Reimarus. Cet ouvrage a été également publié avec le titre suivant, ce qui est cause que plusieurs bibliographes en ont fait deux livres distincts : *Le Commerce, par J. A. H. Reimarus*, professeur de physique à Hambourg. Amsterdam et Paris, 1808, petit in-8.°

XXIV. *Kleiner Volks-Catechismus, oder lehren des Edlen und Guten. Fur Linder. In 6 Gesprächen.*

Petit Catéchisme préparatoire, ou Doctrine du noble et du bon; pour la jeunesse. En six entretiens, avec cette épigraphe tirée d'une exhortation du comte de Stolberg à ses enfans :

« Toute la valeur de l'homme dépend de « cette alternative : aspire-t-il à s'unir par « l'amour à l'amour divin, ou se replie-t-il « tellement sur son *moi*, que, dans tout ce « qui l'attire et lui plaît, il ne cherche que les « moyens d'une jouissance personnelle plus « ou moins fine ou grossière? »

Un petit volume. Lubeck, 1810.

Le catéchisme de Villers, écrit avec autant de grâce que de clarté et d'élégante précision, avait pour but de développer, en faveur de la jeunesse, les principes foudamentaux de la morale et de la religion, qui n'est autre chose qu'une morale appliquée.

XXV. *Précis historique de la Vie de Martin Luther, traduit du latin de Melanchton, avec des notes.* 1810. (Almanach des Protestans.)

XXVI. *Mémoire sur la question de savoir si la femme d'un failli est tenue de payer les dettes de son mari, d'après le droit de Lubeck.* 1811.

XXVII. *Exposition de la nature de la communauté des biens entre époux, suivant le droit de Lubeck.* 1811.

XXVIII. *Introduction de l'ouvrage de madame de Staël sur l'Allemagne.*

XXIX. *Avant-Propos qui se trouve en tête du Walstein de Schiller, tragédie traduite par Benjamin-Constant.* Tout ce qui, dans cette brochure, concerne le théâtre allemand, est également de Villers.

XXX. *Constitutions des Villes anséatiques* (Brême, Lubeck et Hambourg), suivies de considérations pleines.

d'esprit et de sagacité sur le rang qu'elles occupent dans la civilisation européenne.

XXXI. *Préface de la Confession d'Augsbourg.*

XXXII. Plusieurs *Articles*, signés V-s, insérés dans la Biographie universelle des frères Michaud : *Achenwal* (*Godefroy*), célèbre publiciste, t. I, p. 140, 141 ; *Adelung* (*Jean-Christophe*), littérateur et grammairien allemand, 220 à 223 ; *Alkmar* (*Henri d'*), vieux poète allemand, 582, 583 ; *Asch* (*Georges-Thomas, baron d'*), médecin des armées russes, II, 562, 563; *Beireis* (*Godefroy-Christophe*), professeur de chimie et de médecine, IV, 70, 71 ; *Brandès* (*Ernest*), homme de lettres et homme d'état, V, 494, 496; *Brunet* (*Claude*), médecin et philosophe distingué du 18.ᵉ siècle, VI, 114, 16; *Caffarelli-du-Falga* (*Louis-Marie-Joseph-Maximilien*), général de division, parent de Villers du côté maternel, 461, 462. L'article *Adelung* n'est pas de Villers seul, son ami Stapfer y a coopéré. Notre compatriote avait encore rédigé d'autres articles, entre autres celui de *Luther*. Ils sont restés manuscrits.

Au mois de janvier 1797, Villers devint, avec plusieurs émigrés français, distingués par leur esprit et par leurs connaissances, un des principaux rédacteurs du *Spectateur du Nord*, journal politique, littéraire et philosophique, dont la publication mensuelle dura jusqu'en 1802. MM. de Rivarol, de Mesmond, Chênedollé, de Pradt, de Jaubert de Thionville (V. son article.), et quelques autres, étaient les collaborateurs de Villers. Voici, dans leur ordre de date, les articles de ce dernier.

XXXIII. *Lettre sur le Roman intitulé Justine ou les Malheurs de la Vertu.* 1797, décembre, t. IV, p. 407.

XXXIV. *L ngue allemande. Sur le genre donné dans cette langue au soleil et à la lune.* 1798, t. V, p. 189.

XXXV. *Géographie. Description de la Volhinie.* V, 207.

Le Spectateur du Nord n'est pas le seul journal auquel Villers ait pris part. Il a inséré des articles dans le *Morgenblatt*, les *Gazettes littéraires de Goëttingen, de Halle et d'Iéna*, le *Moniteur westphalien*, le *Publiciste*, les *Archives littéraires*, la *Décade philosophique*, *etc.*

Ses principaux ouvrages restés inédits, sont les suivans :

C. Plusieurs *Tragédies*, et, entre autres, celle d'*Ajax, fils d'Oëlée.*

CI. *Vie de Luther*, inachevée. Villers en avait fait un abrégé pour la Biographie universelle.

CII. *Histoire de la Littérature française.*

CIII. *Traité de la fausse valeur et de la fausse gloire militaire.*

CIV. *Considérations sur les prisonniers de guerre.*

CV. *Mémoire sur le Retour des Bourbons.*

CVI. *Mélanges de Philosophie et de Littérature allemande.* Villers se proposait de publier ce dernier ouvrage de concert avec son ami, M. Philippe-Albert Stapfer, qui, d'une chaire de philosophie à l'académie de Berne, s'est élevé par son mérite aux fonctions éminentes de ministre des cultes et des sciences de la république helvétique, etc.

CVII. *Mémoire* en réponse à cette question, proposée en 1807 par l'académie des sciences et belles-lettres de Dijon : *La nation française mérite-t-elle le reproche de légèreté que lui font les nations étrangères?*

« Dans cette lettre, Villers, distinguant la légèreté de la frivolité et de l'inconstance, soutient que l'homme agit avec légèreté lorsqu'il se laisse entraîner par ses passions ou ses goûts vers un but, sans s'inquiéter si les moyens qui doivent l'en rapprocher sont conformes à la raison, à l'équité, aux lois éternelles du devoir, du juste et de l'injuste. »

CVIII. *Recueil de Poésies diverses.*

Charles de Villers n'est pas le seul membre de sa famille qui ait marqué dans la carrière des sciences et des lettres. Il avait deux frères, plus jeunes que lui, officiers d'infanterie au service de France, qui, ayant émigré à l'époque de la révolution, combattirent contre leur patrie. L'un d'eux (Maurice) reçut la mort sous une bannière où son sang n'aurait jamais dû couler; l'autre (Frédéric), plus heureux, suivit la destinée du corps de Condé, et, après la dissolution de cette phalange, fit élection de domicile en Allemagne où il devint successivement professeur à l'université de Leipsick et instituteur en Russie. En 1812, à l'entrée des Français dans l'ancienne capitale de cet empire, il leur donna des renseignemens utiles, devint leur interprète, et fut obligé de fuir avec eux lorsque le froid, indomptable géant du Nord, eut brisé dans ses mains l'épée jusqu'alors invincible de Napoléon. M. Frédéric Villers eut deux enfans gelés pendant la retraite de Moscow, et ne parvint qu'avec infiniment de peine à sauver sa personne et sa famille de la mort ou de l'exil, car cette alternative seule lui restait. De retour en Allemagne, il obtint la chaire de langue française à l'école des pages de Dresde, où il demeure encore aujourd'hui. On lui accorde beaucoup de savoir. Nous ignorons s'il est auteur de quelque ouvrage.

Villers avait aussi quatre sœurs. L'aînée (madame des Hauteurs), femme distinguée, qu'il affectionnait particulièrement, était appelée par la nature au plaisir de le comprendre et de l'apprécier; les trois autres se sont également mariées. L'une d'elles a épousé M. Stourm, ancien procureur général impérial à la cour de Trèves,

président de chambre de la cour royale de Metz, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Vic, retiré à Saint-Avold, père du jurisconsulte du même nom, né à Metz, et qui dernièrement étant substitut au tribunal de première instance de Paris, devint un des signataires de l'association nationale, et encourut ainsi la disgrâce du pouvoir. Ce jeune magistrat, rempli de talent et d'avenir, est avocat à Paris. Aux dernières élections de Troyes, le parti du mouvement l'a opposé à l'un des hommes qui pèsent davantage sur la France, au type du juste milieu, à M. Casimir Périer.

Moniteur univ. (Villers le père), an VIII, 846, 1091; (Charles Villers), an IX, 1378; an XII, 804; 1809, 783, 784, 975; 1811, 59. — Affiches des Trois-Évêchés et Lorraine, 1791, p. 142, 143, 144. — Journal des Départemens de la Moselle, de la Meurthe, etc., 12 novembre 1803, n.° 10, p. 5. — Journal du Département de la Moselle, 5 février 1810, n.° 7, p. 1, n.° 41, p. 3. — S. S. Ersch. Second Supplément à la France littéraire, t. V, Hambourg, 1806, p. 523, 524, 525 (les deux articles ant. sont fondus dans celui-ci), même volume, p. 326, 327, 493. — A. A. Barbier. Nouv. Biblioth. d'un homme de goût, 1810, t. III, p. 215; V, 215. — Le même. Dictionn. des ouvrages anonymes et pseudonymes, n.os 3894, 8765, 9960, 10083, 10632. — Madame de Staël. L'Allemagne. — *Zeitgmossen Leipzig und Altenburg. A. Brockhaus.* 1817. in 8.° Écrit périodique allemand, intitulé: *les Contemporains*, t. V, p. 53 à 78. Cet article est signé B. A. — M. Teissier, Histoire de Thionville, p. 316. Le même. Essai sur la Typographie à Metz, p. 210, 212, 213, 214. — Biographie universelle, ancienne et moderne, t. XLIX, p. 69 à 82. Cet article, signé S. B., un des plus remarquables du volume, est de M. Stapfer, collaborateur fort utile de cette Biographie. — Notes de famille. Il est étonnant que la Biographie nouvelle des Contemporains ait omis Charles Villers. (Art. Stourm.) Journ. des Départ. de la Moselle, de la Meurthe, etc., an VII, 76; an VIII, 55; an XII (1802), 28, 40; an XIII, 10, 54, 68, 70, 71. — Journal de la Moselle, 1806, 26; 1807, 31, 59, 64; 1809, 72; 1810, 38. — Indicateur de l'Est.

VIVILLE (De).

Viville (Claude-Philippe de), ex-secrétaire général de la Préfecture de la Moselle, membre honoraire de l'académie royale de Metz, chevalier de la Légion-d'Honneur, est le fils d'un commis-greffier au parlement de cette ville, et d'une demoiselle Lepayen. Il naquit dans nos murs le 15 janvier 1770, fit d'assez fortes études chez les Bénédictins, et montra de bonne heure beaucoup de dispositions pour le théâtre. Son talent mimique, dont il sut depuis admirablement profiter, lui mérita l'honneur, étant en rhétorique, de remplir dans la pièce de Voltaire, intitulée: *la Mort de César*, le rôle de ce célèbre dictateur. Son cours de philosophie terminé, il se jeta dans la bureaucratie, dédia une pièce de vers au baron Poutet, alors maître-échevin de Metz, obtint son appui, et se maria même avec une de ses parentes, mademoiselle Debrie, fille unique, qui avait de la fortune et qui appartenait à une famille jouissant d'un certain crédit dans le monde.

La révolution éclate; M. Viville en embrasse la cause avec ardeur, couvre son front du bonnet républicain, et rivalise de zèle et de dévoûment avec les plus fervens patriotes de l'époque; on le voit, en même temps, pérorer dans les clubs, composer pour les journaux des pièces de vers où brillent, à défaut de feu et d'élan poétiques, les sentimens d'un républicanisme pur; on l'entend pleurer sur la mort de Mirabeau, et déplorer en lui *le héros de la démocratie:* il célèbre ensuite le

10 août dans une pièce de théâtre, que le hasard a mise entre nos mains ; va s'asseoir à ce tribunal révolutionnaire dont les membres faisaient la terreur de la province, et prend part avec eux aux actes illégaux dont ils se sont rendus coupables. Nous devons dire, cependant, pour rendre à chacun la justice qui lui est due, que si M. Viville s'est laissé entraîner au point de sanctionner par sa présence et sa signature les délibérations souvent arbitraires de ses collègues, il l'a plutôt fait par faiblesse et par irréflexion que dans le but d'en retirer un avantage personnel. Libre de disposer de sommes fort considérables ; ayant entre ses mains la fortune de beaucoup de familles, M. Viville n'en a point abusé. Il est sorti des emplois publics aussi peu riche qu'en y entrant, et, dans ces momens difficiles, beaucoup de personnes compromises lui ont été redevables de leur salut. Secrétaire de la société populaire, simultanément avec M. Lepayen, de Jouy, et commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, M. Viville ne vota point la mort du roi, comme on l'a répété à tort, mais seulement sa réclusion jusqu'à la paix, ce qui était alors courageux. Ces fonctions, alors très-importantes, le mettant fréquemment en scène, il prononça plusieurs discours dont les journaux de la province ont recueilli des fragmens. Voici quelques-unes des paroles sorties de sa bouche à la fête de la fondation de la république, en l'an VI :

« La ligue des rois rompue, les ennemis vaincus et humiliés, les uns recevant de nos mains généreuses l'olivier de la paix, les autres rendus à la liberté, aux droits de la nature ; le temple de la guerre prêt à se

fermer; les factions enchaînées ou éteintes; le patriotisme ranimé; les citoyens échappés à l'orage, se réunissant à l'envi autour de la charte constitutionnelle; tels sont les heureux auspices sous lesquels nous célébrons le renouvellement de l'année, et le retour de cette époque mémorable où la république fut solennellement proclamée.

« Dans une réunion aussi simple que touchante, montrons-nous dignes de nos glorieuses destinées; abjurons les haines et les préventions; aux torches sanglantes du fanatisme, à de funestes dissentions, faisons succéder les fraternelles étreintes de la concorde, les lumières douces et tolérantes de la philosophie. Mettons des fleurs sur la tombe des héros morts pour la patrie; donnons des gages de notre reconnaissance aux braves dont les honorables cicatrices attestent le courage. »

A la même fête, on distingua un hymne patriotique composé par le même.

Peu de jours après, M. Viville fit insérer dans le journal du département, une pièce de vers sur la mort de Hoche: ils sont trop faibles pour être cités.

Les discours prononcés par M. Viville aux fêtes de la *Reconnaissance, du* 18 *Fructidor,* de la *Fondation de la République*, ont été généralement goûtés, car ils étaient en parfaite harmonie avec les sentimens républicains de la nation.

Le 9 germinal an VIII, époque de l'organisation de la préfecture de la Moselle, M. Viville y fut attaché en qualité de membre du conseil, avec MM. Renault l'aîné, ancien administrateur, Leclerc, ancien directeur de la Monnaie, et Rœderer-Broville, ex-magistrat.

Le 1.er germinal an X, à l'installation des juges de paix de Metz, M. Viville prononça un discours dont le but était de leur tracer la ligne que devait suivre leur magistrature. Il en prononça également un, deux années plus tard, à l'installation du jury de médecine.

En l'an XI (1803), il fut élu membre du collége électoral du département, et désigné parmi les candidats à nommer pour le renouvellement de la moitié du conseil municipal de Metz.

Nommé, le 8 fructidor de la même année, secrétaire-général de la préfecture, en remplacement de M. Berteaux, appelé au corps législatif, M. Viville a rempli ces fonctions, jusqu'en 1814, de manière à se concilier les bonnes grâces de Napoléon dont il se montra une des créatures les plus dévouées. Mais, à la chute de son trône, il s'empressa de se ranger sous les bannières de la restauration, et parut revenir, en 1815, au retour de l'île d'Elbe, aux sentimens qui l'avaient animé pendant dix ans en faveur du gouvernement impérial. Napoléon tombe de nouveau; la dynastie proscrite rentre en France, et M. Viville reprend aussitôt la livrée de la légitimité.

Une telle mobilité d'opinions, chez M. Viville, l'a fait passer à Metz pour un caméléon politique, et malheureusement, rien, selon nous, ne pourrait infirmer le jugement de ses concitoyens.

La restauration lui a valu des lettres de noblesse, la décoration de la Légion-d'Honneur, et le privilége de placer favorablement ses enfans, presque en bas âge. Depuis la révolution de juillet, il est demeuré sans fonctions administratives.

Indépendamment de sa *Comédie du 10 Août*, dont nous avons parlé plus haut, M. Viville s'est fait connaître par différens travaux littéraires. Lorsque le comte Colchen, préfet de la Moselle, institua dans notre ville une société d'agriculture, il en devint secrétaire perpétuel, et composa plusieurs rapports remarquables qui ont été insérés dans les journaux de l'époque. Il a eu la plus grande part à la rédaction du

II. *Mémoire statistique du Département de la Moselle, adressé au Ministre de l'Intérieur, d'après ses instructions, par le C.en Colchen, préfet de ce département, publié par ordre du gouvernement.*

Paris, Imprimerie de la République. An XI. In-fol. grand atlas, 196 pages.

On doit, en outre, à M. Viville :

III. *Annuaire statistique du Département de la Moselle.* Metz, an XI, Antoine, imprimeur. In-12 de 179 pages. Sans nom d'auteur.

IV. *Annuaire statistique du Département de la Moselle.* Metz, an XII, Antoine, imprimeur. In-12 de 193 pages, avec des tableaux et une carte dessinée par Tavernier père, ingénieur des ponts et chaussées. (V. son article.)

Ces annuaires renferment quelques documens historiques et des notes statistiques assez intéressantes ; mais les erreurs y sont tellement nombreuses qu'on s'étonne, avec raison, qu'un administrateur, placé par la nature de ses fonctions dans la position la plus favorable pour démêler le vrai du faux, ait pu livrer à la publicité des recueils qui ne se recommandent ordinairement que par l'exactitude des détails et la fidélité des descriptions.

V. *Dictionnaire du Département de la Moselle, contenant une histoire abrégée des anciens rois de Metz, de la*

république messine, des évêques de Metz, des monumens civils et religieux du pays, et un dictionnaire des villes, des bourgs et des villages qui composent le département de la Moselle, avec des notes historiques et statistiques sur chacun d'eux; par M. Viville, ancien secrétaire général de la préfecture.

Metz, Antoine, imprimeur du roi et de la préfecture, 1817. Deux volumes in-8.° 1.er vol. 511 pages; 2.e vol. xxxv et 452 pages. La carte du département, placée en tête du 1.er volume, a été gravée par M. Michaud père, de Metz.

Nous n'entreprendrons pas la critique de cet ouvrage. Elle nous entraînerait trop loin. Tout y est à refaire. Le plan d'après lequel il a été conçu n'est pas heureux : ce n'est point une statistique; ce n'est pas non plus une histoire. M. Viville, en prenant pour modèle l'ouvrage de Durival, devait s'imposer l'obligation de faire mieux, et il est resté fort au-dessous de lui. Le Dictionnaire du Département de la Moselle est un ouvrage fait de pièces et de morceaux, sans le moindre ensemble, sans critique historique. Il ne redresse aucune erreur de fait, et en accumule un grand nombre; la plupart des dates en sont inexactes, et l'érudition que quelques personnes ont bien voulu y rencontrer, est une érudition d'emprunt dont les Bénédictins ont fait presque tous les frais. Aussi a-t-il fallu, de la part de certains membres de l'académie de Metz, ou une profonde ignorance de l'histoire de cette ville, ou un sentiment d'adulation bien prononcé pour solliciter en faveur du *savant Auteur du Dictionnaire de la Moselle*, le titre de membre honoraire. C'est tout au plus ce qu'on aurait pu faire, si, dans une seconde édition, M. Viville avait rectifié dans son ouvrage environ cinq cents erreurs que nous prendrions volontiers l'engagement de signaler, pour peu que l'on doutât de notre assertion. Notre Biographie, d'ailleurs, en a déjà fait connaître beaucoup

d'essentielles. Il est vrai de dire, cependant, que l'ouvrage, objet de l'examen que nous en avons fait, est bien écrit, et qu'on y trouve quelques renseignemens qu'on chercherait vainement ailleurs. Sous ce rapport, il mérite de tenir place dans les collections relatives à la province.

Nous sommes fâché d'avoir eu à nous expliquer d'une manière aussi défavorable sur le compte d'un de nos compatriotes envers lequel nous n'avons aucun sujet de haine; mais le public, presque toujours impartial, nous attendait peut-être à cette épreuve. Il jugera si nous avons manqué à la vérité et aux convenances sociales.

Affiches des Évêchés et Lorr., 1791, p. 111, 112 et 134. — Journal des Départemens de la Moselle, de la Meurthe, etc., an VI, p. 3, 32; an VII, n.° 8; an VIII, n.° 40; an X, n.° 37; an XI, n.°s 26, 27, 28, 73; an XII, 45, 56; 1807, 62; 1808, 31; 1810, 46, 47. — M. Teissier. Essai philologique sur la Typographie à Metz, p. 195, 196. — Recueil des Trav. de l'Académie royale de Metz, 1823–1824, p. 15, 16.

VOÏART.

Voïart (Jacques-Philippe), homme de lettres, membre-fondateur de la société linéenne de Paris, et membre de plusieurs autres sociétés savantes, est né vers le milieu du siècle dernier, à Longwy, où son père, devenu depuis contrôleur général des fermes, était employé dans l'administration des vivres. M. Voïart n'a fait que de faibles études. Attaché à la même administration que son père, il passa une partie de sa vie aux armées, fut long-temps garde militaire dans les vivres, et eut, pendant la révolution, l'entreprise de la fourniture des Invalides. Il exerçait cet emploi, lorsqu'au plus fort de

la terreur, lui et son épouse furent enfermés par les chauffeurs dans une des caves de cet hôtel, et ne durent leur salut qu'au hasard le plus heureux.

M. Voïart reçut de la nature le goût des beaux-arts et de la poésie. Dès ses plus jeunes années il dessinait, peignait la miniature, faisait des vers, composait de petits ouvrages en prose; mais la révolution vint interrompre ces occupations agréables, et il ne les reprit qu'en 1815, époque à laquelle la paix le rendit aux Muses. Devenu, en 1820, l'un des fondateurs de la société linéenne de Paris, il fut attaché au bureau de cette même société en qualité de trésorier, et publia différens ouvrages parmi lesquels nous citerons :

I. *Entretiens sur la Théorie de la Peinture*. In-12. 1820.

II. *Choisy. Épître en vers à mon Ami*. Paris, 1829, in-8.o

Ami du célèbre médecin Alibert, M. Voïart l'a aidé dans la rédaction de quelques-uns de ses ouvrages. Il a même entièrement composé le texte de l'un d'eux.

M. Voïart avait épousé, en premières noces, une demoiselle Bouchotte, sœur du colonel. Cette dame étant morte phtysique, à la fleur de l'âge, M. Voïart s'unit, peu d'années plus tard, avec une demoiselle de Nancy, connue dans le monde littéraire sous le nom d'Élisa Voïart, auteur charmant, couronné par l'Institut, digne enfin d'être l'épouse d'un homme de lettres, et la mère de madame Tastu, l'un des ornemens du Parnasse moderne.

WEIL (C.-M. De).

Weil, Viel ou Veil (Charles-Marie de), fils d'un juif de Metz, est né dans cette ville au commencement du 17.e siècle. Il demeura, jusqu'à la mort de son père, fidèle au culte de ses ancêtres; mais ayant assisté aux conférences de controverses que le célèbre Bossuet, alors chanoine de notre cathédrale, faisait au public messin, il fut touché de l'éloquence entraînante de l'aigle de Meaux, se convertit à la religion chrétienne, et voulut même prendre l'habit religieux. Il entra, à cet effet, chez les Augustins; mais, quelque temps après, il en sortit, et se présenta à Sainte-Geneviève pour être reçu dans cette congrégation de chanoines réguliers. Son admission y éprouva des difficultés, en raison d'un statut portant défense de recevoir des religieux qui avaient appartenu à un autre ordre. Le crédit de Bossuet applanit facilement cette difficulté; de Weil fut reçu, et, immédiatement après sa profession, envoyé à Angers, à l'abbaye de Toussaint, pour y faire ses études universitaires en philosophie et en théologie. Il soutint avec éclat la thèse dite de *Tentative*, préliminaire au baccalauréat; acquit ensuite non moins de célébrité parmi les néophytes qui se préparaient à la *licence*, et fut interrogé, en séance solennelle, le 17 avril 1674, sur la thèse nommée *Majeure*, qu'il dédia au docteur Antoine Arnauld. Moréri et la Biographie universelle nous ont conservé le titre de cette dédicace, ainsi conçue: *Clarissimo Ecclesiæ Christi sacerdoti, D. A. Arnaldo, doctori Sorbonio, apostolicæ sedis sincero ac religiosis-*

simo cultori, studiosissimo Ecclesiæ unitatis et disciplinæ, novitatis prophanæ ac hereticæ pravitatis debellatori invictissimo, orthodoxæ veritatis, et semel traditæ fidei vindici acerrimo ac defensori fortissimo. Reçu, la même année, docteur en théologie, de Weil professa pendant quelque temps cette science aux écoles publiques d'Angers; mais, ayant été pourvu du prieuré-cure de Saint-Ambroise, dans la ville de Melun, il quitta sa chaire pour ce bénéfice. Telle était sa position sociale, lorsqu'en 1679, abandonnant tout à coup les croyances auxquelles il avait consacré plusieurs années de sa vie, il passa en Angleterre où il abjura le catholicisme pour embrasser la communion anglicane. Cette nouvelle apostasie, au reste, ne fut pas la dernière de Weil, car, dès l'année suivante, il se fit anabaptiste, et s'unit, par les liens du mariage, à la fille d'un homme de cette secte. La faculté de théologie d'Angers, instruite de ces faits, raya Weil de la liste de ses membres, par décret du 9 janvier 1680. La même année, il mourut dans un état voisin de l'indigence, obligé d'exercer la médecine pour subsister, et abandonné de presque tous ses anciens amis. On ne cite que Tillotson qui lui soit demeuré fidèle.

Charles-Marie de Weil a composé les ouvrages suivans:

I. *Commentaire sur l'Évangile de Saint Matthieu et sur celui de Saint Marc.* Angers, 1674, in-4.° Londres, 1678, in-8.°

Au sens littéral de l'Évangile l'auteur a ajouté plusieurs *Questions de théologie et d'histoire, sur le pain azyme, la dernière pâque de Jésus-Christ, le mélange de l'eau et du vin dans la cène, etc.* Dans l'édition de Londres, il a

supprimé ce qui était avantageux à l'église romaine. L'ouvrage est écrit en latin.

II. *Commentaire sur Jeël.* 1676. Paris, Caillou, in-12. Weil, dans ce livre, a voulu expliquer le prophète Joël en s'appuyant de l'Écriture. Il a ajouté au texte littéral quantité de remarques tirées des saints-pères, des interprètes, des mœurs et du langage des Hébreux dont il avait une connaissance parfaite.

III. *Commentaire latin sur le Cantique des Cantiques.* Il a paru sous le titre suivant : *Explicatio Cantici Canticorum, ex ipsis scripturæ fontibus, Hebræorum ritibus et idiomatis, veterum et recentiorum monumentis erecta.* Paris, Pralard, 1674, 1676, in-12. Londres, 1679, in-8.°, sous ce nouveau titre : *Caroli-Mariæ de Veil Ecclesiæ Anglicanæ Presbyteri, explicatio litteralis Cantici Canticorum ex ipsis Scripturarum fontibus, Hebræorum ritibus et idiomatis veterum et recentiorum monumentis erecta.*

IV. *Caroli-Mariæ de Veil Ecclesiæ Anglicanæ Presbyteri explicatio litteralis duodecim Prophetarum minorum.* Londres, 1680, in-8.°

V. *Acta SS. Apostolorum, ad litteram explicata.* Londres, 1684, in-8.° L'auteur en donna lui-même une traduction en anglais.

Weil est un des premiers théologiens qui se soient élevés contre l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon. A peine eut-il lu cet ouvrage qu'il écrivit au célèbre Robert Boyle, de la société royale de Londres, une lettre où il s'attachait à démontrer, contrairement à l'opinion de Richard Simon, que l'Écriture seule devait être la régulatrice de la foi. Simon y répondit, le 16 août 1678, sous le pseudonyme de *R. de Liole, prêtre de l'Église Gallicane.* Ces deux lettres sont

insérées à la suite de l'*Histoire critique du Vieux Testament*, édition de Rotterdam, 1685.

On remarque dans tous les ouvrages de Weil une profonde érudition. Les savans de l'époque leur ont donné d'honorables suffrages. Malheureusement, la versatilité d'opinions de l'auteur donnait peu de crédit à ce qui sortait de sa plume.

WEIL (L. C. De).

Weil, Viel ou Veil (Louis-Compiègne de), frère du précédent, comme lui né à Metz, et converti à la religion chrétienne par Bossuet, a suivi l'exemple de double apostasie de son frère aîné, en embrassant le protestantisme après s'être rangé sous les bannières du catholicisme. Cet homme érudit, devenu interprète du roi pour les langues orientales, a composé les ouvrages suivans :

I. *Catechismus Judæorum in disputatione et dialogo magistri et discipuli*. 1679. Francker, 1690, in-8.° Ce catéchisme est écrit en hébreu et en latin.

II. Traduction latine de quelques *Livres de Maimonide*, dont l'un concerne les *Cérémonies*, Paris, 1667, in-12; et l'autre le *Culte divin*, ibid., 1678, in-4.° L'auteur a enrichi sa traduction de savantes remarques.

III. *Commentaire sur le Lévitique*, traduit d'Abarbanel en latin. Londres, 1683, in-4.°

La date d'impression de ce dernier ouvrage indique que L. C. de Weil a survécu à son frère. Les biographes ne font pas mention de l'époque de sa mort, et il a été

même tout à fait oublié par D. Calmet et les auteurs de l'Histoire de Metz.

WEIL (F. R. DE).

WEIL ou WEILE (Frédéric Ragstat de), rabbin allemand dont parle Bayle, pourrait fort bien être de la même famille que les précédens. L'analogie de son nom et de sa croyance religieuse nous autorise à former cette supposition. Il était, au surplus, leur contemporain. Frédéric de Weil se convertit de bonne heure au christianisme. Il reçut le baptême à Clèves, dans l'église des réformés, fut appelé Frédéric, parce que l'électeur de Brandebourg se nommait ainsi, et devint ensuite ministre à Spük, près de Gorcum, en Hollande, où il baptisa, le 10 février 1686, un juif portugais que la lecture de ses ouvrages avait converti à la religion luthérienne. Frédéric Weil était né vers l'année 1648. On ignore l'époque de sa mort. Voici ceux de ses écrits dont Bayle fait mention ; nous n'en connaissons point d'autres:

I. *Theatrum lucidum exhibens verum Messiam dominum nostrum Jesum-Christum, ejusque honorem defendens contrà accusationes Judæorum, seu Rabbinorum, in genere, speciatim R. Lipman Nitzachon. Amstelod.* 1671. In-12 de 150 pages.

« On trouve dans cet ouvrage, dit Bayle, des particularités fort singulières touchant les impostures du faux Messie Sabbathi Tzebhi qui avait fait beaucoup de bruit en Turquie depuis peu de temps. M. Lendt les a rapportées, et a donné des éloges à notre de Weile. »

II. Ouvrage écrit en flamand, destiné à prouver que J.-C. est le Messie, et à réfuter Abarbanel, Isaac ben Abraham et Lipman Nitzachon. 1.re édit., in-8.°, 1683. 2.e édit. La Haye, 1684, 709 pages. Nous n'en avons pas le titre exact.

III. *Sermon sur le 6 e verset du 2.e Pseaume*, écrit en flamand et prononcé le 10 février 1686, jour du baptême du juif mentionné précédemment. La Haye, 1686, in-8.°

V. Io a Lendt, de Pseudo-Messiis, p. 63. Theatrum lucidum Epist. dedic. — D. Calmet. Biblioth. lorr., p. 1000, 1001. — Bayle. Dictionn. hist. et crit., in-fol., 1740, t. IV, p. 492. — Grande Histoire de Metz, t. III, p. 271, 272. Cet article n'est qu'un extrait de la Bibliothèque lorraine. — Biographie universelle des frères Michaud, t. XLVIII, p. 434 à 436. — Art. de M. Lécuy. — Le Temple des Messins a omis les trois Weil, et M. Viville n'a parlé du premier que pour commettre une erreur en devançant de dix années sa réception au doctorat.

WIGERIC.

O quæ virtutum timidâ sub fronte coronâ
Fulgebat! Prudens, rigidi servator honesti,
Mitis et affatu bonus, omni dignus amore. . . .
Cur tantum variis pastorem assultibus urges,
Sors injusta? Lues exhaurit civibus urbem;
Torret anhelantes malesana Canicula campos;
Hungarus hosque ferox ferro populatur et igni.
Nil ità sed cruciat quàm quod, Germania, cogis
Ferre jugum. . . . .

Templ. Met. sacr.

« Que de vertus l'on voyait briller en lui, malgré le voile dont sa modestie tâchait de les couvrir! Quel discernement, quelle prudence pour proportionner la nourriture spirituelle à la force ou à la foiblesse de son peuple! Comme il allioit avec la plus rigide observance de ses devoirs, la plus grande douceur et la plus engageante affabilité! Il étoit bien digne d'être chéri de tous nos citoyens.... Pourquoi donc la fortune injuste livre-t elle au cœur de ce Prélat sensible de si vifs assauts? Les Hongrois mettent ce pays à feu et à sang; nos campagnes sont désolées par une sécheresse extraordinaire, et la peste rend cette ville déserte. Wigeric ressentit vivement ces maux; mais le chagrin, plus cuisant encore pour lui, fut de voir la patrie asservie aux princes allemands. »

WIGERIC, 44.e évêque de Metz, issu d'une maison seigneuriale du Pays Messin, est né vers le milieu

du 9.[e] siècle. Il vécut d'abord à Gorze dans l'exercice des vertus religieuses, devint prieur, puis abbé de ce monastère, et conserva ce titre, même après sa promotion à l'épiscopat, arrivée en 917. L'affaire de Soissons, dans laquelle Raoul, duc de Bourgogne, que les seigneurs français avaient proclamé roi, venait de battre Henri-l'Oiseleur, ayant obligé la Lorraine à subir les lois du vainqueur, Wigeric profita du séjour de Raoul à Mousson pour se ranger au nombre de ses vassaux, à la seule condition que ce prince reprendrait sur le parti de l'empereur le château de Saverne, et qu'il le rendrait à l'évêché de Metz. Raoul, fidèle à ses engagemens, assiégea cette forteresse pendant tout l'automne, s'en rendit maître, et la remit entre les mains de Wigeric qui la fit raser, dans la crainte que les Allemands ne vinssent à l'occuper de nouveau. Mais ces précautions furent inutiles. Quelque temps après, Henri-l'Oiseleur passa le Rhin, mit le siége devant Metz, avec l'archevêque de Trèves et le duc Gislebert, s'empara de cette ville, malgré la ténacité courageuse et le dévoûment patriotique de Wigeric, et força ce dernier à le reconnaître pour souverain.

Wigeric ne survécut pas long-tems à cette catastrophe. Il mourut le 19 février 927, après dix ans et un mois d'épiscopat, laissant son diocèse en proie à la peste, à la famine, aux misères inséparables d'un long siége et d'un état d'hostilité presque perpétuel entre des princes puissans qui choisissaient nos provinces pour vider leurs querelles.

Frodoard. Chron. ad an. 923 et seq. — Chron. Episc. Met. spicil., t. VI, p. 657. — Frodoard. Hist. Rem., lib. IV, cap. xxi. — Martin Meurisse.

Hist. des Evesqves de Metz, p. 295 et suiv. Cet auteur s'est trompé sur l'origine de notre évêque. — D. Calmet. Biblioth. lorr., p. 1042. Il relève l'erreur de Meurisse, mais en commet d'autres auxquelles les auteurs de l'Histoire de Metz, t. II, p. 8, 9, 10, ne se sont pas laissé entraîner. — Temple des Messins, p. 60 à 65.

WILD.

WILD (Mathieu), lieutenant-général, commandant supérieur de la garde nationale du district de Sarreguemines, a été élu, en 1790, par le même district, membre du département. Ce sont les seuls faits que nous ayions pu nous procurer sur ce général.

WILLAUME.

WILLAUME (Ambroise-Mathis-Louis), ancien chirurgien principal des armées françaises en Espagne, ex-chirurgien en chef de l'hôtel succursale des Invalides de Louvain, docteur en médecine de la faculté de Paris, chirurgien en chef, premier professeur de l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, associé correspondant de l'académie royale de médecine de Paris, associé étranger de l'académie Joséphine Impériale de Vienne, de l'académie royale de médecine de Madrid, membre de la société des sciences de Mâcon, de celle des sciences médicales du département de la Moselle, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal du Mérite-Civil de Wurtemberg, etc., est né à Metz le 18 juillet 1772.

Issu d'une famille pauvre, puisque son père était

portier de la Préfecture de la Moselle, M. Willaume dut à son goût pour l'étude et aux généreuses libéralités d'un parent, M. Pichon, ancien curé de Briey, l'avantage de pouvoir sortir de bonne heure de l'état précaire où le plaçait son manque de fortune. Après avoir suivi, pendant quelques années, le collége des Bénédictins de Metz, et y avoir fait d'assez fortes classes, M. Willaume, soutenu par M. Pichon qui lui avança 1500 francs, partit pour la Russie. Mais il n'y demeura que peu de temps. La révolution l'ayant rappelé en France, il entra dans le service de santé militaire et fut bientôt distingué par l'illustre Percy qui se l'attacha d'une manière toute particulière. Il le prit pour secrétaire, pour confident de ses pensées, lui fit parcourir avec rapidité les premiers grades, le combla de ses faveurs, et l'admit plusieurs fois à la coopération de ses travaux. Ce fut sous la direction d'un tel maître que M. Willaume acquit l'érudition et l'habileté chirurgicales qui l'ont mis au rang des sujets les plus distingués de la chirurgie militaire. En 1814, époque de la fondation des hôpitaux d'instruction, le gouvernement le plaça à la tête de celui de Metz. Il le quitta, en 1815, pour la campagne de Waterloo, et reprit ensuite ses fonctions qu'il n'a point abandonnées depuis. M. Willaume partage son temps entre l'étude de son art et les soins qu'exige de lui une nombreuse clientelle. Il est l'un des membres fondateurs de la société des sciences médicales du département de la Moselle, établie en 1819; société qu'il a déjà présidée différentes fois, et à laquelle il a lu quelques observations chirurgicales.

Outre plusieurs *Mémoires* insérés dans les recueils

des sociétés savantes dont M. Willaume fait partie, et que nous n'avons pu nous procurer, on connait de lui :

I. *Notice physique, médicale et historique sur le climat, le sol et les productions de l'Espagne, considérées particulièrement sous le rapport de leur influence sur les armées étrangères qui y font ou qui y ont fait la guerre;* par A. Willaume, etc. A Paris, chez Gabon, 1812. Brochure in-8.° de 128 pages, ayant pour épigraphe :

> *Nam qui hæc omnia probè, quantùm fieri potest, cognoverit, aut horum plurima, eum non latere possunt quam in urbem etiam ignotam sibi pervenerit, neque morbi regioni peculiares et patrii, neque communis regionis natura, quæcumque tandem ea fuerit, ut non possit in cognoscendis morbis dubius hærere, aut errare sicubi ad morborum medicationem adhibeatur.*
> Hipp. de aer. aq. et loc. §. I, Vanderlind.

Cet ouvrage, écrit avec pureté, est un petit monument d'érudition historique et médicale. On y trouve, à la vérité, quelques larcins faits à M. Alexandre de Laborde; mais ils l'ont été avec une telle adresse qu'on ne saurait faire de cet objet une critique sérieuse.

II. *Mémoire sur l'ancienneté des Hôpitaux, couronné par la société des sciences de Mâcon,* par MM. Percy et Willaume.

III. *Notice sur Anuce Foës,* lue à la société des sciences médicales de la Moselle, dans sa séance du 28 novembre 1822; 4 pages in-8.°

IV. *Éloge historique de M. Coste,* lu à la même société, en 1822.

V. Plusieurs *Observations* insérées dans les *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, publiés par le Conseil de santé des armées.*

V. Comptes-rendus des Travaux de la Société des Sciences médicales du Département de la Moselle, 1821, p. 25; 1822, p. 1, 2, 3, 4, 21, 22, 29; 1830; 50, 114. — Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaire, t. XXI, servant de table générale aux XXI premiers volumes. 1828, t. XXV, p. VII.

WITTERSHEIM.

WITTERSHEIM (Prosper), imprimeur de Metz, membre correspondant de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Strasbourg, secrétaire de la société d'encouragement des arts et métiers parmi les israélites de Metz, etc., doit à son goût inné pour les travaux littéraires, l'honneur d'être mis au rang des hommes qui s'occupent avec succès d'ouvrages à la portée de la jeunesse. Destiné au commerce par ses parens, peut-être M. Wittersheim n'aurait-il jamais rien publié, sans une circonstance particulière qui devint le principe déterminant de sa vocation. En 1824, la société académique de Strasbourg proposa, pour sujets de prix, plusieurs questions relatives à la civilisation des israélites de l'Alsace. M. Wittersheim, en sa qualité de coreligionnaire, ayant cru devoir se placer au nombre des concurrens, la société académique, satisfaite de son travail, lui écrivit en ces termes :

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que la société, dans sa séance générale du 24 mai 1825, après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours ouvert sur la question relative aux Israélites d'Alsace, a décerné au Mémoire n.° 2, dont vous êtes l'auteur, une

mention honorable. La société regrette de n'avoir eu qu'une palme à décerner, etc..... La société, pour distinguer et honorer le travail que vous lui avez adressé, après lui avoir décerné la mention honorable, vous a inscrit parmi les membres correspondans, dont vous trouverez le diplôme ci-joint, et, en vous nommant l'un de ses membres, elle a cru vous donner un témoignage de plus de son estime, etc.... »

La même année, M. Wittersheim, devenu l'associé de M. Hadamard, imprimeur, profita de la faculté que lui donnait son genre de commerce, pour mettre au jour l'ouvrage précité. Il parut avec le titre suivant :

I. *Mémoire sur les Moyens de hâter la régénération des Israëlites de l'Alsace; ouvrage présenté au concours ouvert par la Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.* Imprimé à Metz, chez Hadamard. 1825. Brochure in-8.°

Depuis lors, d'autres ouvrages de M. Wittersheim sont sortis des mêmes presses:

II. *La Mythologie en Miniature.* Impr. d'E. Hadamard. 1827. 1 vol. in-64.

III. *Aurélia et Valérius, épisode de la dictature de Sylla, an de Rome 669 jusqu'à 673.* 2 vol. in-12. 1827. Hadamard.

Ce roman, composé pour répondre aux désirs d'un ami, est écrit dans le genre du *Numa* de Florian.

IV. *Esquisses morales, ou Préceptes mis en action; ouvrage destiné à développer les sentimens naissans des Adolescens des deux sexes.* 2 vol. in-12. Gravures. 1829. Hadamard.

En publiant cet ouvrage, l'auteur avait principalement en vue de faire connaître quelques fables extraites d'un recueil

volumineux auquel il a déjà consacré de nombreuses veilles, et que l'état de souffrance de la librairie ne lui a pas encore permis de mettre au jour. Les *Apologues*, faisant partie des *Esquisses morales*, sont fort bien adaptés au sujet; le style en est simple, correct, la versification aisée; mais peut-être M. Wittersheim ne se tient-il pas assez en garde contre sa facilité. Plusieurs de ses fables sont trop longues : elles gagneraient presque toutes à être resserrées dans un cadre plus étroit. Quoiqu'il en soit de ce défaut, les *Esquisses morales* sont, en quelque sorte, devenues classiques dans les librairies d'éducation de Paris, notamment chez M. Hachette.

WOISARD AINÉ.

WOISARD (Jean-Louis), mathématicien distingué, répétiteur des sciences appliquées à l'école royale d'artillerie de Metz, etc., fils de Jacques Woisard, tailleur d'habits, et de Madelaine Lalance, est né à Metz le 11 germinal an 5. Il fit ses études au lycée de cette ville, montra de bonne heure de grandes dispositions pour les sciences exactes, fut admis à l'école polytechnique, n'ayant encore que dix-sept ans, et y accrut la réputation des élèves de M. Lesage, par ses progrès rapides dans les mathématiques transcendantes. « Mais bientôt, dit M. Bergery, auteur de son éloge, vint le licenciement de 1816 qui le força de rentrer dans le sein de sa famille, avant d'avoir profité, autant qu'il l'eût désiré, des savantes leçons des successeurs de Monge, de Lagrange et de Fourcroy. Cette mesure politique fut un coup funeste pour la plupart des élèves qu'elle atteignit.

Arrêtant brusquement le cours de leurs études, elle les jeta dans le monde avec une instruction incomplète, et changea tout à fait leur avenir. Mais Woisard était de ces hommes qu'il n'est point aisé de détourner du but qu'ils se sont marqué. Il aspirait à devenir un géomètre distingué, il le devint malgré tous les obstacles et même avant le temps. » Obligé d'embrasser, contre ses goûts, les affaires de banque et de commerce, notre compatriote sut tirer de ce cahos nouveau pour lui, les moyens d'entreprendre, sur les spéculations industrielles, un ouvrage absolument neuf, *dont il n'a laissé que* les cinq premiers chapitres. Livré à l'enseignement des mathématiques, nommé professeur, d'élève qu'il était, M. Woisard franchit avec habileté ce passage épineux, et donna bientôt un nouvel exemple du privilége qu'a l'homme instruit d'énoncer clairement les idées qu'il a conçues. Une foule d'élèves sortis de ses mains ont illustré nos écoles nationales, et perpétuent dans les sciences qu'ils cultivent la mémoire du maître *éclairé* auquel ils sont redevables de leurs succès.

Encore que Woisard se vouât avec amour à ceux qui le prenaient pour Mentor et pour guide, il était loin de se borner à donner des leçons orales à toutes les heures du jour. Il interrogeait, dans le silence du cabinet, les problèmes difficiles de la géométrie appliquée, et se livrait à des considérations savantes qui ont fait beaucoup d'honneur à l'académie royale de Metz, à laquelle il appartenait depuis 1821. Les membres de cette société n'ont oublié ni ses lumineux rapports, ni son ingénieux mémoire sur la cohésion, ni le nouveau moteur qu'il a trouvé dans les variations de température

de l'atmosphère, ni ses belles recherches sur quelques propriétés des solutions particulières des équations différentielles du premier ordre, etc. Il est fâcheux, pour la postérité et la gloire de notre compatriote, que la vie lui ait échappé à cette époque si intéressante de l'existence où le génie développé commence à produire.

Ce profond mathématicien était, depuis quelques années, répétiteur à l'école régimentaire d'artillerie. La rédaction du cours de construction des voitures et des machines de guerre, confiée par le ministre à l'établissement dirigé par Woisard, fut peut-être la cause de sa perte. « Habitué à vaincre heureusement les difficultés scientifiques, il ne put se résoudre à céder quand il en rencontra d'insurmontables ; pendant plusieurs semaines, il fit, jour et nuit, de pénibles efforts pour parvenir à représenter, par des formules qui fussent applicables, les effets du tir sur les affûts; et la tension continuelle où il tint son cerveau sur une question qu'on peut dire insoluble, y produisit une inflammation qui ne tarda pas à enlever aux sciences et à l'amitié un homme dont elles déploreront long-temps la fin prématurée. Mais il avait assez vécu pour mériter l'estime publique, pour inspirer la plus haute considération à tous ceux qui pouvaient l'apprécier et lui rendre justice. Le nombre en était grand, car Woisard possédait le rare talent de se mettre à la portée de tous : il avait un de ces heureux caractères qui désarment l'envie : à la simplicité de ses manières, à la naïveté de ses paroles, on eût dit qu'il ne connaissait point l'immense étendue de son savoir, qu'il ignorait la

force étonnante de son esprit; et combien n'inspire pas d'intérêt, de bienveillance, d'affection même et d'estime, l'homme modeste qui semble ne point se douter d'un mérite que tout le monde se plaît à reconnaître et à proclamer!

« S'il est un moment, ajoute M. Bergery, où l'on puisse bien juger du prix que les hommes attachaient à la vie d'un de leurs semblables, c'est celui où ils s'en séparent à jamais. Alors éclatent, dans toute leur force et leur vérité, les sentimens qu'inspirait l'hôte de ces dépouilles qu'on rend à la terre. *S'il a rempli tous ses* devoirs d'homme et de citoyen, si son passage dans ce monde a été utile à ceux qui achèvent le voyage, si ses bienfaits lui survivent, un concert de louanges et de bénédictions monte avec lui jusqu'aux cieux. Qui n'en a pas entendu aux obsèques de notre jeune ami? Elles pouvaient seules rompre le silence religieux que l'affliction des cœurs fit régner long-temps dans cette foule empressée de rendre les derniers devoirs aux restes d'un savant qui avait honoré sa ville natale. Tous les rangs étaient confondus, comme il arrive toujours dans un grand malheur public : on voyait se suivre ou marcher côte à côte des ouvriers et des officiers d'artillerie, les professeurs du collége et des sous-officiers, des chefs d'atelier et les membres de l'académie universitaire, des manufacturiers et des officiers du génie; au milieu des négocians se trouvaient même quelques officiers d'infanterie, auditeurs assidus des cours industriels; des élèves du collége séparaient les membres de la société académique; des ecclésiastiques payaient aussi leur tribut de douleur, et la présence du représentant de M. le Maire

achevait de prouver que la ville entière était en deuil. Mais les élèves de l'excellent Woisard témoignèrent bien plus vivement encore leurs regrets et leur reconnaissance : ouvriers, sous-officiers d'artillerie, externes du collége, tous vinrent à l'envi offrir leurs bras pour porter sa dépouille mortelle à la dernière demeure; chacun d'eux faisait valoir avec chaleur les droits qu'il avait à remplir ce triste devoir, et l'on en vit beaucoup rentrer dans le cortége funèbre, peinés d'être obligés de renoncer à un acte que le cœur leur prescrivait. Combien devait être imposante cette longue suite de personnes de toutes les classes, qui suivaient, silencieuses et mornes, les restes d'un simple professeur! A quelles graves réflexions ne dut-elle pas porter les Messins qui la contemplaient! Heureuse notre cité! se dirent-ils sans doute, on y sait apprécier le mérite, on y sait honorer la mémoire des hommes qui furent utiles : elle est donc sûre d'atteindre à la plus haute prospérité. »

Telles ont été les paroles solennelles proférées en pleine académie par un maître digne d'apprécier son infortuné collègue; nous avons voulu les conserver, parce qu'indépendamment du cachet de vérité dont elles sont empreintes, elles ont le mérite d'être, dans la bouche du secrétaire de la société académique de Metz, l'expression de la peine que ressentit ce corps littéraire à la mort de Woisard, arrivée le 28 février 1828.

Voici les ouvrages dus à ce jeune savant :

I. *Machine propre à utiliser, comme force motrice, les variations de température qui arrivent à la surface de la terre.*

« Cette machine se compose de deux vases communiquant

par un tube vertical. Le vase inférieur est plongé dans l'eau. Le vase supérieur, exposé à l'action des rayons solaires, renferme un ballon à parois flexibles, dans lequel on a introduit de l'air et une petite quantité d'un liquide très-dilatable, tel que l'éther. On conçoit que si la température atmosphérique vient à baisser, le ballon diminuera de volume; l'air qui l'environne deviendra plus rare et l'eau s'introduira dans le vase inférieur par une soupape. Si la température augmente, la pression qui s'exercera dans l'intérieur de la machine par l'augmentation de volume du ballon, fera écouler l'excédant de l'eau. D'après les calculs de Woisard, si l'on emploie de l'éther sulfurique, et que l'on proportionne convenablement toutes les parties de la machine, elle élevera à un mètre de hauteur autant de fois cinq cents litres qu'il y aura de mètres cubes dans la capacité du vase supérieur, toutes les fois que la température variera de 15 à 35 degrés du thermomètre centigrade. »

II. *Considérations sur les* SOLUTIONS PARTICULIÈRES *des Équations différentielles du premier ordre*. Mémoire lu, au mois d'avril 1823, à la société académique de Metz, et publié dans le Recueil de cette société, 1828-1829, pages 311 à 320.

« L'auteur, étudiant la propriété des *lignes enveloppes*, en a déduit la démonstration de l'existence des solutions particulières dans les équations différentielles à deux variables, et la règle à suivre pour les obtenir sans résoudre les équations dont elles dérivent. Des considérations géométriques le conduisent à la découverte d'une méthode simple et facile, pour reconnaître et isoler les solutions particulières, fonctions d'une seule variable, et toutes celles dans lesquelles les variables ne passent pas le premier degré. Ce mémoire a été inséré postérieurement dans les *Annales de Mathématiques*, tome XIII. »

III. *Recherches sur la Détermination des fonctions de deux variables dont les coefficiens différentiels du premier ordre sont donnés implicitement.* Mémoire lu, le 6 février 1825, à la société académique de Metz, et inséré parmi les ouvrages de cette société, 1827-1828, p. 165 à 184.

IV. *Rapport fait, le 1.er avril 1827, sur la nouvelle Scierie établie à Metz, par M. de Nicéville.* Ce judicieux rapport est inséré dans le Recueil des Travaux de l'Académie royale de Metz, 1826-1827, p. 167 à 184.

V. *Arithmétique appliquée aux spéculations commerciales et industrielles, par MM. Woisard frères.* 1.re et 2.e parties, deux tomes formant un volume in-8.°, 1826-1828. Metz, Lamort. Prix : 2 f. 50 c.

Ce livre, remarquable par son utilité, par l'intérêt des applications qu'on y trouve, par la marche neuve et lumineuse que l'auteur y a suivie, est le texte des leçons orales que Woisard donnait aux ouvriers depuis 1826. Ses nombreuses occupations l'ayant empêché de les diriger, M. Berton, répétiteur de mathématiques au collége royal, s'était chargé de ce soin pour la première partie. Woisard, aidé de son frère, négociant instruit, que l'académie s'est adjoint en 1827, en qualité d'associé libre, avait composé les cinq premiers chapitres de la seconde partie, lorsque la mort est venue le surprendre. L'ouvrage a été achevé d'une manière heureuse par MM. Woisard jeune et Berton.

Woisard aîné. Recueil des Travaux de l'Académie royale de Metz, 1821-1822, p. 29, 42, 43, 50; 1822-1823, 25, 31; 1823-1824, 40, 48; 1824-1825, 16 36, 38; 1825-18 6, 22, 23, 31, 43; 73, 90; 1826-1827, 55, 61, 62, 74 à 77, 80 à 82, 150, 167 à 184, 189; 1827-1828, 10, 14, 15, 118, 123, 142, 145, 165 à 184; 1828-1829, 145, 311 à 320; 1829-1830, 35. — Woisard jeune. (D.-M.) 1827-1828, 15, 118; 1828-1829, 24, 28, 143.

WOLTER DE NEURBOURG.

WOLTER DE NEURBOURG (Benoît-Nicolas), seigneur de Cattenom et autres lieux, maréchal de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse à l'assemblée des Trois-Évêchés et du Clermontois, membre de l'assemblée constituante, etc., est né à Cattenom le 16 juillet 1726. Il était fils de Jean-François de Wolter, conseiller au parlement de Metz, et de Marie-Françoise Desandrouins.

Appelé fort jeune au service militaire, Nicolas Wolter abandonna sans peine ses prétentions à la toge et à l'hermine pour suivre la carrière des armes. Il figura avec honneur dans la guerre de sept ans, et se trouvait déjà, en 1761, lieutenant de la compagnie des cent-suisses. Il y reçut le brevet de colonel en 1766, et fut nommé brigadier d'infanterie le 1.er mars 1780. Maréchal de camp de la promotion du 1.er janvier 1784, il cessa, à cette époque, de faire partie des cent-suisses, et se retira même, peu de temps après, dans ses terres. Il y vivait tranquille, loin des orages qui annoncèrent la révolution, lorsqu'en 1787, les vœux de ses concitoyens le désignèrent comme député de la noblesse à l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés et du Clermontois. Le roi confirma ce choix en le portant à la présidence de l'assemblée du district de Thionville. Au mois de juillet 1789, le général Wolter fut élu député aux états-généraux. Obligé de se tenir caché pendant la terreur, il rentra dans ses foyers après les troubles de la révolution, et mourut à Cattenom le 23 février 1804.

L'aïeule maternelle du général en chef Custine, immolé à Paris, était une Wolter.

Moréri de 1759, t. III, 333. — Affiches des Trois-Évêchés et Lorraine, 1787, 274; 1789, 131. — Histoire de Thionville, p. 322, 323, 330.

WORMS.

WORMS (Aaron), talmudiste, né en 1754, à Geislautern, village voisin de Sarrelouis et cédé à la Prusse en 1815, a fait de l'étude de la loi de Moïse l'application de toute sa vie. Livré, dès son enfance, à la théologie rabbinique, il y fit de si grands progrès, qu'à l'âge de quinze ans, il soutint des thèses en présence des docteurs de la loi de la synagogue, qui reconnurent chez le jeune Worms une profonde érudition dans ce genre.

« Worms, à vingt-trois ans, fut nommé rabbin de l'arrondissement de Créhange, sous les auspices du grand-rabbin Lion-Asser. En 1786, il fut rappelé à Metz comme rabbin du séminaire talmudique; la convocation du grand sanhédrin le fit connaître avantageusement parmi les partisans de la régénération des israélites. Élu en 1815 grand-rabbin, par *intérim*, de la circonscription de Metz, il seconda avec zèle le consistoire dans la fondation des écoles et dans l'exécution des généreux projets qui ont déjà tant d'influence sur la jeunesse de Metz. En 1820, il fut remplacé dans les fonctions de grand-rabbin par l'application de l'article 20 du décret du 17 mars 1808, portant que nul rabbin ne pourra en obtenir le titre, à dater de 1820, s'il ne sait la langue française. »

Un pamphlet récent[1], dont le spirituel auteur est M. Terquem, de Metz (V. son article), porte, en parlant de M. Worms, « qu'ayant consumé sa vie dans des « études laborieusement futiles, il y a acquis une érudition prodigieuse, et a composé des ouvrages si volumineux, que la moitié de tant de travaux appliqués « à des objets connus, aurait suffi pour lui procurer « l'entrée de toutes les académies d'inscriptions de l'Europe. » M. Terquem a dit vrai. Il est en cela d'accord avec M. Carmoly Beer, autre israélite distingué, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, et qui, nous entretenant un jour d'Aaron Worms, regrettait que ses facultés eussent été absorbées par des niaiseries religieuses et des futilités talmudiques, véritable chaos méthaphysique où la raison et la philosophie ne trouvent presque rien à puiser.

L'ouvrage de M. Aaron Worms est intitulé :

Le Flambeau de la Loi.

Il a dix ou douze volumes in-4.° Abraham *Spire*, imprimeur à Metz, au commencement de la révolution, a mis au jour les trois premières parties de cet immense recueil. M. Ephraïm Hadamard a publié les 4.e, 5.e et 6.e volumes. Chacune des parties qui le composent est terminée par un ou plusieurs morceaux de poésie hébraïque, qui sont de nature à faire regretter que le génie de cet écrivain n'ait pas été poli par des études plus fortes et mieux suivies.

[1] Sixième Lettre d'un Israélite français à ses co-religionnaires, sur l'établissement d'une École de théologie à Paris, et sur la suppression des écoles talmudiques en province ; suivie d'une bonne nouvelle. Paris, Berraud. In-8.° 43 pages. Sans indication d'année et sans nom d'auteur.

M. Aaron Worms, dit M. Teissier, a souvent contribué à perfectionner les publications de M. Hadamard, en corrigeant les épreuves, et en ajoutant au texte hébreu des variantes et des notes grammaticales ou philologiques.

M. Teissier, sous-préfet à Saint-Étienne, a été jusqu'à présent le seul biographe de M. Aaron Worms. V. son Essai sur la Typographie à Metz, p. 152 à 154, 228.

Un autre Worms, de Metz, membre correspondant de l'académie royale de cette ville, professe, à Carlsruhe, la langue française, et rédige le journal français qui y est publié sous le titre de *Gazette ou Journal universel.*

WÜRTZ.

Wurtz (Jean-Wendel), naquit à Walschbronn, vers 1766. Vicaire de la paroisse de Saint-Nizier, à Lyon, l'abbé de Würtz n'était guère connu, malgré la publication de quelques brochures, productions d'une imagination malade ou du moins excessivement exaltée, lorsqu'un incident inopiné lui procura un instant de célébrité. M. Dupin aîné, plaidant devant la cour royale de Paris, assemblée pour juger le procès de tendance au mépris de la religion de l'État, intenté au journal *le Constitutionnel*, en 1825, récrimina en dénonçant un écrit de l'abbé Würtz adressé à M. l'abbé de La Mennais, comme contenant une attaque formelle aux libertés de l'église gallicane, reconnues par la déclaration du clergé de 1682, érigée en loi de l'Etat par Louis XIV, et enregistrée au parlement. Par suite de cette dénonciation,

des poursuites furent dirigées contre l'abbé Würtz, et un jugement par défaut, devenu définitif, fut rendu par le tribunal correctionnel de Lyon, le 18 janvier 1826. En voici le dispositif :

« Le tribunal considérant qu'il ne résulte pas de l'écrit incriminé.... que ledit M. Würtz ait attaqué la religion de l'État, ni la plénitude de la souveraineté temporelle du roi dans son royaume, non plus qu'aucune des prérogatives attachées à sa couronne; qu'il ne résulte également pas de l'ensemble de l'écrit, que M. Würtz ait provoqué à la désobéissance de la *déclaration du clergé* de 1682, mais seulement qu'il aurait manifesté son opinion sur certains points de théologie, controversés entre les docteurs, et qui peuvent, suivant lui, naître des conséquences tirées des articles de cette déclaration;

« Considérant que si cet écrit renferme plusieurs phrases peu mesurées, qui annoncent de l'exagération dans les idées, cette exagération ne peut être attribuée qu'à l'état maladif dans lequel il est notoire que M. Würtz languit depuis long-temps, et où il se trouvait encore lorsqu'il a rédigé son écrit, comme il l'a déclaré dans son interrogatoire devant M. le juge d'instruction, et non à aucune mauvaise intention de sa part;

« Par ces motifs, le tribunal prononce..... que J.-W. Würtz est renvoyé de la plainte portée contre lui;

« Et, annulant la saisie qui a été faite de douze exemplaires de son écrit, ordonne qu'ils lui seront restitués.

« Fait et jugé, etc. »

L'abbé Würtz est décédé à Colonges, aux environs de Lyon, le 1.er octobre 1826. A part ses idées bizarres

et ses sentimens outrés en matière de religion, c'était un homme très-pieux et très-sincère.

OUVRAGES DU J.-W. WURTZ.

I. *L'Appollyon de l'Apocalypse*, *ou la Révolution française présentée par saint-Jean l'Évangéliste.* Lyon, Rusand, 1816, in-8.°; quatre éditions. La cinquième, publiée la même année, *revue et considérablement augmentée*, a pour titre : *Les Précurseurs de l'Antechrist*, histoire prophétique des plus fameux impies qui ont paru depuis l'établissement de l'Église jusqu'à l'an 1816, etc., suivie d'une *Dissertation sur l'arrivée et le règne futur de l'Antechrist.* In-8.° de 328 pages, plus la table. Anonyme.

Cet ouvrage motiva les premières plaintes de l'autorité civile contre l'auteur, qui obtint, des grands-vicaires de Lyon, la suspension des pouvoirs ecclésiastiques de l'abbé Würtz. Après quelque temps d'absence, à mesure que le parti ultramontain gagna de l'influence dans l'Église et dans l'État, on vit l'abbé Würtz successivement attaché à la paroisse de la Guillotière, faubourg de Lyon, ensuite à une communauté de religieuses de cette ville, en qualité de directeur; enfin, en 1824, réinstallé dans la même église de Saint-Nizier, dont la manifestation inconsidérée de ses principes l'avait fait éloigner.

II. *Superstition et Prestiges des Philosophes*, *ou Démonaldtrie du siècle des lumières.* Lyon, Rusand, 1817. In 8.° de VIII, 230 pages. Anonyme.

Ce livre tend à prouver que le démon est l'auteur des phénomènes du magnétisme : il rapporte à la même cause les miracles du diacre Paris, les visions de Cagliostro, les ventriloques, les francs-maçons; mais il range parmi les rêveries ou même parmi les fourberies, les révélations de Martin, paysan de la Beauce, dont il fut question en 1816 et 1817.

III. *A M. de La Mennais.* Lyon, Boursy, 1823. In-8.° de 26 pages.

C'est cet écrit qui a donné lieu au jugement rapporté plus haut ; tissu de déclamation et d'incohérences, il est, comme tous ceux du même auteur, au-dessous de la critique.

Cette notice est extraite textuellement des *Annales biographiques*. Paris, Ponthieu et compagnie, 1827, in-8.°, t. I, 1.re partie, p. 257 à 259.

ZAY.

Zay, de Metz, hébraïsant distingué, est auteur des ouvrages suivans :

I. *Prières pour toutes les fêtes de l'année.* Traduites de l'hébreu en allemand par M. Zay, commentées et annotées par Moyse Biding.

Cette volumineuse collection, imprimée en 1817, à Metz, par E. Hadamard, forme deux éditions différentes, l'une en V volumes in-8.°, l'autre en IX, du même format. Elles ont été tirées à 3000 exemplaires.

II. *Nouveau Dictionnaire de poche français-allemand et allemand-français, rédigé, pour l'allemand, d'après Campe, l'abbé Mozin et Martin ; et pour le français, d'après l'académie française, Laveaux et Boiste.* Par M. Zay. Paris, Thiériot. Prix : 5 fr.

III. *Poésies hébraïques* dont quelques pièces traduites ont été insérées dans différens journaux.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

T. I.er Préface. Page XIV. André du Saussay, évêque de Toul, est né à Paris.

Idem. Page XVIII. Madame Élisa Voïart est née à Nancy.

Idem. Pages XX, XXI. Langeron n'appartient pas au département. Il est né aux environs de Paris. Nous ne lui avons point consacré de notice, non plus qu'à André du Saussay et à madame Élisa Voïart.

A.

ANTHOINE (Fr.-P.-Nic.), conventionnel. Pages 49 et suiv. Il a présidé la société des jacobins de Paris. On trouve dans la *Correspondance* imprimée *de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, avec Louis XVI, la Reine, etc., publiée par L. C. R.* (Paris, in-8.°, p. 202 et suiv.), les preuves qu'Anthoine avait été chargé d'user de son influence dans le département de la Moselle, pour obtenir des votes en faveur de *Philippe Égalité*, candidat à la convention nationale.

ARROS (le comte d'). Pages 57, 58. Destitué par le ministère Polignac, en 1830, élu député au mois de juin de la même année, il reprit, après la révolution de juillet, ses fonctions de préfet de la Meuse.

B.

Bazaine père (N.), né dans le département de la Moselle, décédé depuis quelques années, est auteur des ouvrages suivans :

I. *Métrologie française, ou Traité du Système métrique, d'après la fixation définitive de l'unité linéaire fondamentale*. Paris, Bachelier, 1802. In-8.°, fig. 6 fr.

II. *Cours de Stéréométrie appliquée au jaugeage assujéti au système métrique*. Paris, F. Didot, 1806. In-8.°, fig. 4 fr. 50 c.

III. *Transformateur (Nouv.) des Poids et Mesures*. Paris, 1806, in-8.°

IV. *Cours de Géométrie pratique appliquée à la mesure des objets de commerce, assujétis au calcul métrique*. Paris, F. Didot, 1807. In-8.°, avec fig. 6 fr.

Bazaine (P.-D.), fils du précédent, né au village de Scy, près de Metz, général-major des ingénieurs des ponts et chaussées au service de Russie, membre de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, etc., a été un des élèves de l'école polytechnique que l'empereur Alexandre attira dans sa capitale. Décoré, en y arrivant, du titre de colonel, il était sur le chemin des honneurs et de la fortune, lorsque l'Europe se rua sur la France, en 1815. Désigné pour faire partie de l'armée envahissante, il refusa de marcher contre son pays et fut exilé en Sibérie. Mais sa disgrâce dura peu. Il revint à Saint-Pétersbourg avec une conscience tranquille, estimé de ceux-mêmes qui l'avaient puni, et publia les ouvrages suivans :

I. *Traité élémentaire du Calcul différentiel, à l'usage de l'Institut des voies de communications (des ponts et chaussées).* Saint-Pétersbourg, 1817, in-8.°

II. *Mémoire sur la Théorie du Mouvement des barques à vapeur, et sur leur application à la navigation des canaux, des fleuves et des rivières.* Saint-Pétersbourg, 1818, in-4.°

III. *Mémoire sur l'Application à la Géométrie plane de plusieurs propriétés de l'Hyperboloïde de révolution et du cône, et Résolution de quelques problèmes relatifs aux courbes du second degré.* Dissertation de 30 pages, insérée dans le Recueil des nouveaux Mémoires de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, t. VII, 1820.

M. Quérard, dans sa France littéraire, t. I.er, p. 231, 232, confond MM. Bazaine père et fils.

BEXON D'ORMESCHWILLER, né à Volmunster, chef-lieu de canton; de la même famille que l'abbé Bexon, de Remiremont, l'un des collaborateurs de Buffon, et du jurisconsulte Scipion Bexon, qui a été vice-président du tribunal civil de la Seine.

Le père de M. Bexon d'Ormeschwiller était prevôt royal de Sarralbe. Le surnom d'Ormeschwiller venait d'un village voisin de Volmunster, et où cette famille avait un domaine.

M. d'Ormeschwiller, colonel avant la révolution, émigra et revint en France en 1801. Bonaparte le traita favorablement et lui reconnut le grade de général de brigade, titre que M. d'Ormeschwiller unit depuis aux fonctions civiles qui lui furent confiées.

Enfermé sous le régime de la terreur avec le vicomte Alexandre de Beauharnais, il fit alors la connaissance de Joséphine qui ne l'oublia pas, et qui servit avec zèle

M. d'Ormeschwiller et son frère l'abbé Bexon. Ce fut elle qui le fit nommer préfet du département de la Sarre par le premier consul, lors de l'organisation définitive des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

Honnête homme et ne manquant pas d'esprit, ce fut néanmoins un administrateur peu habile, c'est-à-dire, comme on en voit tant; son caractère était prétentieux et bizarre; il n'avait aucune expérience, et ses rapports avec le public étaient désagréables; avec des intentions pures et un cœur droit, il ne parvenait pas à se faire aimer. Une mission du conseiller d'état Réal à Trèves, nuisit au préfet; celui-ci voulut prendre avec l'homme de confiance de Bonaparte, les manières et le langage qu'il s'était faits et qui paraissaient par fois si étranges aux fonctionnaires trévirois. Réal s'en offensa et prit d'exactes informations. Peu après, le 23 avril 1803, la préfecture de la Sarre fut donnée à M. Maximilien Keppler, ancien maire de Strasbourg.

M. d'Ormeschwiller rentra dans l'obscurité: il a habité Metz, Sarralbe, Mayence, Spire, Worms, et est mort ignoré dans une petite ville des bords du Rhin.

Son fils unique, le baron d'Ormechville (c'est ainsi que signait le père), d'abord sous-préfet à Dickirch (Forêts), a été conseiller de préfecture de la Meurthe, puis sous-préfet à Sarrebourg: il est aujourd'hui sans fonctions.

Une place publique avait reçu à Trèves le nom de *Place Ormeschville;* mais cette flatterie municipale est oubliée depuis long-temps.

Bexon (Claude-Léopold), frère du précédent, né à

Sarralbe le 14 juin 1736; curé dans la Lorraine-Allemande avant la révolution; émigré, puis, au rétablissement du culte, nommé par Bonaparte, en 1802, évêque de Namur, fut sacré en cette qualité le 30 mai de la même année.

En 1804, il perdit son évêché, et fut remplacé par M. Pizani de la Gaude. L'abbé Bexon s'était attiré cette disgrâce par divers actes de violence qui excitèrent les plaintes des autorités civiles et des principaux habitans. Dans un pays nouvellement réuni et dont il importait au gouvernement français de captiver la confiance et de gagner l'amour, un prélat emporté était un contre-sens: il eût fallu là le caractère évangélique, la voix conciliatrice que Metz et Nancy ont apprécié dans MM. Jauffret et d'Osmont. M. Bexon était loin de pareils modèles. Forcé de donner sa démission, il reçut en indemnité une pension de dix mille francs, et vint se fixer au Ban-Saint-Martin, près de Metz; il y mourut quelques années après.

C'était un homme bienfaisant, et qui déplorait lui-même ses accès de vivacité : il aimait l'étude et se connaissait en agronomie : dans ses dernières années, elle faisait le sujet habituel de sa conversation.

Lorsqu'il parlait du temps de son émigration, il se louait beaucoup de l'accueil constant et fraternel qu'il avait reçu des pasteurs des églises réformées, et avouait avoir eu au contraire de fortes discussions avec les prêtres catholiques, compagnons de son exil. Cet exil lui avait inspiré de véritables sentimens de tolérance; mais l'impétuosité de son caractère gâtait trop les précieuses qualités qu'on admirait en lui dans l'intimité.

Blouet (J.-F.-N.). Pages 96 et suiv. Nous n'avons désigné qu'un seul ouvrage sorti de la plume de Blouet. On lui en doit plusieurs autres.

En 1774, l'académie royale de Metz ayant mis au concours la question de savoir *quel serait le meilleur système réglementaire concernant la police champêtre*, MM. Blouet et Vaultrin, tous deux avocats à Metz, partagèrent la couronne.

Indépendamment de ce Mémoire, nous devons encore à Blouet :

II. *Observations sur l'avantage qui résulterait pour le Pays Messin, de la liberté de fabrication et de commerce des eaux-de-vie de grains et de fruits.* Mémoire lu à l'académie royale de Metz, le 16 novembre 1778.

III. *Mémoire sur une nouvelle Manière de faire les Vins dans quelques cantons du Pays Toulois.* Lu à la séance publique de la même société ; du mois de novembre 1779.

IV. *Discours sur le Commerce considéré relativement au rang qu'il occupe dans la politique, et à son influence sur le sort des nations.* Lu à la séance publique de la même société, le 25 août 1781.

Après avoir présenté un tableau rapide des révolutions du commerce, dans l'antiquité, l'auteur démontre qu'il n'est entré que depuis les temps modernes, comme partie essentielle dans l'organisation des corps politiques dont il est, en quelque sorte, devenu l'âme, et parmi lesquels il entretient une sorte de rivalité.

V. *Considérations sur la question proposée par l'académie, concernant l'utilité de la jonction de la Moselle à l'Aisne, et de la Meuse à la Moselle.* Mémoire lu le 17 novembre 1783, à la même société.

VI. *Nouvelles Considérations sur le même objet.* Lues à cette société le 15 novembre 1784.

VII. *Mémoire sur les modifications qu'il conviendrait de donner à la loi du partage des communes.* Lu le 26 mars 1787, à la même académie.

VIII. *Discours sur l'amélioration de plusieurs branches d'agriculture, et la décadence de quelques autres dans le Pays Messin.* Lu, le 14 avril 1788, à la société académique de Metz.

En 1780, Blouet, ancien conseiller-échevin, fut un des députés des paroisses de Metz à l'assemblée des Trois-Ordres. En 1787, il fit partie de la même assemblée et de la commission intermédiaire du district.

V. Affiches des Evêchés et Lorraine, 1775, p. 6, 1778, 186, 205, 206, 1779, 364; 1780, 85, 134; 1781, 292, 293, 294; 1783, 380; 1784, 382; 381; 1787, 106, 306; 1788, 122.

BONAVENTURE (le baron Nic.). Pag. 108 et suiv. Mort dans les premiers mois de 1831, à sa campagne près de Bruxelles. Il a laissé une fortune de plus de trois millions.

BOUCHEPORN (Bertrand de). Page 128. Il y a erreur dans ce que nous avons dit sur la famille de ce magistrat. Il faut y substituer la note suivante:

L'aîné des enfans Boucheporn, René, né en 1770, émigra, et fut nommé, à son retour en France, préfet du palais de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Marié, en 1803, avec mademoiselle Tinot, fille d'un ancien avocat de Metz, son épouse devint gouvernante des enfans du roi et de la reine Hortense de Beauharnais qui

fut, à son tour, la marraine de la première fille de René Boucheporn.

Louis Bonaparte ayant abdiqué, M. de Boucheporn rentra en France, comblé des faveurs de l'ex-monarque. Décoré depuis des ordres de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, revêtu du titre de baron, il fut nommé receveur général des finances à Chaumont, département de la Haute-Marne.

Le frère puîné, revenu avec son aîné de Hambourg où ils avaient vécu pendant le régime de la terreur, fut nommé, peu de temps après, préfet du palais de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, avec le titre de baron, et ensuite contrôleur général de la liste civile, ayant cédé ses fonctions de préfet du palais au plus jeune de ses frères, qui ne les remplit que jusqu'en 1812, époque à laquelle il revint à Metz. Redevenu préfet du palais, le baron de Boucheporn rentra en France en 1814, exerça, pendant plusieurs années, la place de directeur de la poste aux lettres à Metz, et y mourut à un âge peu avancé, laissant une épouse qui le suivit l'année d'après, et trois enfans, sans autre fortune qu'un majorat en Allemagne qui leur fut long-temps disputé, mais dont ils furent indemnisés par jugement de la cour royale. Ce baron de Boucheporn était décoré des ordres de Westphalie et de ceux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Il avait épousé mademoiselle Desportes, fille de l'ex-préfet de Colmar, condamné au bannissement par ordonnance royale du 24 juillet 1815, et amnistié depuis.

Le troisième fils, placé un moment en Westphalie, comme nous l'avons marqué plus haut, occupe aujour-

d'hui, à Metz, la place de sous-inspecteur de la loterie. Il est chevalier de Saint-Louis. Son épouse est une fille du baron de Poutet. (V. son article.)

Bouchotte (J.-B.-N.). Pages 129 et suiv. Il y a erreur à la page 138, ligne 16. Ce n'est pas lui, mais bien son frère aîné, Simon Bouchotte, qui fut nommé officier municipal, puis adjoint de la commune à Metz, fonctions qu'il n'a quittées qu'à la restauration.

Bouchotte (E.-J.-D.). Pag. 142, 143. Devenu homme politique lors des événemens de juillet, il a saisi avec courage, et lorsque tant d'autres se cachaient, les rênes de l'administration municipale. Son zèle, digne de beaucoup d'éloges, a été diversement apprécié par les hommes de parti. Le juste-milieu l'a enveloppé dans sa haine contre les patriotes: il lui a reproché avec violence d'avoir été l'un des premiers membres de l'association nationale, et le ministère, en le frappant de destitution, a donné un démenti formel aux principes sur lesquels reposent les institutions de juillet. Deux fois les amis de M. Bouchotte l'ont mis au rang des candidats à la députation dans le département de la Moselle. Son nom eût sorti triomphant de l'urne électorale, si l'on avait pesé les droits des candidats dans la balance de la justice, au lieu de s'abandonner à ces passions politiques que réprouvent la sagesse et la liberté. M. Bouchotte a été élu, par ses concitoyens, membre du conseil municipal. Témoignage honorable en faveur de sa trop courte administration.

Bouchotte (J.-B.-C.). Page 143. Homme de bien

et de sens. Élu député de Metz au mois de juin 1830, il se rangea immédiatement sous les bannières de l'opposition et fut un de nos représentans qui comprirent le mieux le nouveau système politique où devait nous conduire la chute de l'ancien gouvernement. Il s'est montré rarement à la tribune. Quand il l'a fait, il y a traité des objets relatifs à son département. Il faisait partie de la réunion Lointier. M. J.-B.-C. Bouchotte avait été nommé membre du conseil communal de Metz et membre du conseil départemental. Il signa l'acte d'association nationale, se démit de ces deux charges honorifiques, et, à la fin de la session, rentra dans ses foyers avec la satisfaction bien douce de n'avoir été ni parjure à sa conscience, ni au-dessous des obligations que lui imposait son mandat législatif. En 1831, il fut proposé de nouveau pour la députation, mais le nom de Bouchotte, devenu hostile au parti de la résistance, lui devint fatal.

Bournon (Madame de). Pag. 149 et suiv. A la suite des ouvrages de cette dame que nous avons indiqués, il faut ajouter ceux-ci :

XXXI. *La Famille de Thilbury, ou la Caverne de Wokei.* Paris, 1816. 3 vol. in-12.

XXXII. *Olympia et Ethelwolf.* Paris. 3 vol. in-12.

XXXIII. *La Sourde et Muette, ou la Famille d'Ortemberg.* Paris, 1820. 3 vol in-12.

XXXIV. *Le Brigand démasqué, ou le Pouvoir des Sermens.* Paris, 1824. 3 vol in-12, fig.

XXXV. *Les Ruines d'un vieux Château de la Haute-Saxe, ou Gervas et Ferdinand de Mondenedo.* Paris, 1825. 4 vol. in-12, fig.

XXXVI. *Les deux Propriétaires d'un vieux Château dans les Hautes-Alpes, ou les Intrigans punis.* Paris, 1825. 4 vol. in-12, fig.

XXXVII. *Roman manuscrit* composé par M.me de Bournon avant les malheurs de sa famille, et auquel elle a donné tous ses soins. Il y a des matériaux pour en former trois volumes, ce qui portera les œuvres de l'auteur de Miralda à 117 volumes.

BURTHE (le baron André). Pages 217 et suiv. Décédé à Paris, le 3 avril 1830.

C.

CAHEN (J.-S.), hébraïsant. Pages 226, 227. Il publie en ce moment une

V. *Nouvelle Traduction de la Bible, avec le texte en hébreu en regard, accompagné des points voyelles et des accens toniques;* par J. Cahen, rabbin gradué ès-lettres à l'académie de Paris, et une réunion de savans. L'ouvrage aura 25 vol. in-8.°

Les journaux ont fait l'éloge de cette traduction.

CHEDEAUX (P.-J.). Pages 248 et suiv. Sorti de la poussière des comptoirs où il aurait dû rester, pour devenir à la fois maire de Metz, député et chevalier de la Légion-d'Honneur, M. Chedeaux est un homme que les meilleures intentions dirigent, mais qui se laisse trop facilement aller aux exigences de son ambition personnelle. Cette ambition l'a fait sortir d'une sphère où il avait acquis quelque lustre, pour le transformer en homme politique et en administrateur. L'avenir dira mieux que nous ce que le pays y aura gagné.

Depuis la publication de notre premier volume, ce commerçant a mis au jour deux nouvelles brochures dont nous n'avons pas les titres.

Chérisey (le marquis L.-J.-F. de). Pages 261 et suiv. Ce général a eu trois enfans, comme nous l'avons marqué page 263. L'aîné, baron Louis de Chérisey, portait, à sa mort, le titre de marquis, et vivait au château de Chérisey, retiré, comme son père, avec le grade de général, le cordon rouge et une pension de 4,000 fr. Ce château, vendu par le gouvernement, avait été racheté par le comte de Vidampierre, gendre du marquis L.-J.-F. de Chérisey.

Mademoiselle Plaicar-Gabrielle-Victoire de Chérisey, épouse du baron de Hunolstein, en eut deux filles; l'aînée, mariée au comte de Brias, mort député de l'Artois; la seconde, mariée au comte Félix d'Hunolstein, aujourd'hui pair de France.

Clermont (De), général de division, né à Sarrelouis, mort gouverneur de la Martinique, dans le 18.e siècle. C'est le seul renseignement que nous ayions pu nous procurer sur lui.

Cochois (A.-C.), général. Pag. 277 et suiv. Décédé à Nancy en 1829.

Coetlosquet (C. Du). Page 284. Il n'est pas de Metz.

Cohen (Uri-Phœbus), issu d'une famille juive de Pologne établie à Metz, fils et petit-fils de rabbin, reçut,

de bonne heure, une éducation scientifique, et obtint, par suite des progrès remarquables qu'il fit dans le domaine de la métaphysique hébraïque, une place de *daijin* dans le Bethdin, sous Aria Lion, grand-rabbin, auquel il sut céder en 1785. Il remplit ces fonctions avec honneur jusqu'à l'époque où la révolution française lui enleva son emploi, et il mourut peu de temps après. Ce rabbin avait publié, en 1793, un ouvrage intitulé :

I. *Malacha Bérurra*. Recueil de dissertations sur plusieurs traités du Talmud.

On a aussi de lui une

II. *Décision* insérée dans l'ouvrage de R. Issacher Baer Carmoly, intitulé *Iam Issacher*, que M. Teissier a mal à propos attribué à un certain R. Issacher, de Metz. (Essai philologique, etc., p. 230.)

Le fils de Uri-Phœbus Cohen, David Cohen, est en ce moment rabbin à Verdun.

Colchen (le comte J.-V.). Pag. 286 et suiv. Décédé à Paris, en 1830, sans postérité.

Courtois (l'abbé). Pag. 313. Membre de la société philomatique de Verdun, décédé à Longuion en 1830.

D.

Deshayes (......), chanoine régulier, professeur de physique au collége de Metz, est né dans cette ville. En 1787, il fut couronné par l'académie royale de Nancy, pour une machine de son invention, propre à décrire toutes sortes de courbes par un mouvement continu. Il a aussi écrit sur les sciences physiques et mathéma-

tiques, mais nous ignorons le titre de ses mémoires. A l'époque de la révolution, il épousa une religieuse qui a survécu à son mari, mort depuis une vingtaine d'années, et qui a eu le mérite rare de diriger elle-même l'éducation de ses deux fils, dont l'un est capitaine d'état-major attaché au quartier-général de Metz, et l'autre, médecin, professeur d'histoire naturelle à Paris, auteur d'ouvrages estimés sur la Géologie.

Didier. On lit dans le n.° 29 des Affiches de Metz, de 1775, page 117, l'article *suivant, qui mérite* de trouver place dans notre Biographie :

« Le sieur Didier, natif de Metz, machiniste et fondeur, résidant à Strasbourg, vient de finir et de poser les ornemens qui décorent le piédestal de la statue pédestre de S. A. R. le Duc Charles de Lorraine et de Bar, érigée à Bruxelles par les États du Duché de Brabant; c'est lui qui a coulé cette pièce de bronze, et dirigé toutes les opérations de la fonte : il a suivi une route nouvelle et sans exemple, la plus sûre et la plus avantageuse, tant pour le recuit que pour empêcher les bules occasionnées par la compression de l'air : il a tellement réussi à éviter tous les accidens dont la fonte est susceptible, que cette statue est sans aucune gerse. Il a aussi composé la machine la plus simple pour la sortir de la fosse où elle a été coulée, d'où elle a été enlevée et transportée à quinze pieds de côté, dans l'espace d'une demi-heure de temps, avec le seul secours de seize hommes, dont huit ne servaient même qu'à changer les leviers. S. A. R. a bien voulu honorer cet artiste d'une marque de distinction flatteuse, par un présent de

grand prix. Les États de Brabant ont aussi témoigné leur contentement en gratifiant cet artiste. »

Nous regrettons de n'avoir pas d'autres détails à donner sur Didier. Il serait, sans aucun doute, un des ornemens de notre Galerie messine; mais l'histoire n'a recueilli ni son nom ni la liste de ses ouvrages.

DORÉ (le P.). Page 383. Cet estimable jésuite n'a point vu le jour à Longwy (Moselle), mais bien à Longwez (Ardennes).

DORTHE. On lit dans le Discours sur la Vie de feu M. Ancillon, pag. 64, 65, le passage suivant: « L'illustre M. Dorthe, qui est né à Metz, mais qui s'est retiré en Brandebourg, aussitôt après la reuocation de l'Edict de Nantes, et qui y est reuêtu d'employs militaires considérables au dessus desquels il est pourtât par son mérite et par sa naissance. Il est allié de M. de Pomponne, ministre d'Etat de Sa Majesté très-chrétienne, et de toute la maison de Feuquiere. Il a surtout, l'honneur d'estre vn des descendants de ce glorieux Cla. A. de V. Baron de Cleruant, etc. » V. l'article de ce dernier.

« DROUIN (Gilles), abbé régulier de Saint-Pierremont, près Briey, mort en 1675, a laissé des mémoires détaillés sur la réforme des chanoines réguliers de Lorraine, et particulièrement de son abbaye depuis 1623 jusqu'à sa mort. Cet ouvrage contient, en outre, des particularités intéressantes sur l'histoire du pays qu'il habitait.

« Une manie ancienne et toujours subsistante, c'est de dépouiller ou plutôt de voler les divers cantons de la

France, pour enrichir Paris. On se rappelle en Lorraine les tentatives faites sous Louis XIV pour enlever le sépulcre de Saint-Mihiel, chef-d'œuvre de Richier. Le rédacteur de cet article, qui, au milieu des tourmentes révolutionnaires, déploya tant d'efforts pour opposer dans toute la France l'esprit conservateur des monumens des arts aux fureurs du vandalisme, s'opposoit avec le même zèle à cet esprit d'envahissement qui vouloit les concentrer tous dans la capitale, et, à la tribune nationale, il le reprocha amèrement aux Parisiens, qui, s'ils le pouvoient, disoit-il, feroient venir à *Paris les* Arènes de Nimes et le Pont du Gard.

« Au commencement de ce siècle, le manuscrit de Drouin, formant un grand volume in-folio, fut, par ordre du ministre de l'intérieur, envoyé à Paris, et déposé à la Bibliothèque de l'Arsenal dont Ancillon était administrateur. Certes, on ne fera point à ce savant vertueux l'injure d'inculper sa mémoire. On ignore d'ailleurs si c'est de son temps ou après sa mort que le manuscrit a disparu de ce dépôt. Cette perte est irréparable, à moins qu'un heureux hasard n'en fasse découvrir une copie dans quelque bibliothèque des ci-devant Lorraine et Pays Messin. » (Autographe de Grégoire.)

Nous déplorions la perte de cet ouvrage, avec l'illustre prélat qui nous a envoyé la note qu'on vient de lire, lorsque les sieurs Geoffroy, d'Avril, qui possédaient une *copie* très-soignée du manuscrit en question, eurent assez de complaisance pour nous la confier. Cette *copie,* volume in-folio de XII, 700 pages, a pour titre :

Copie

des mémoires de Labbé Droüin Intitulés Libvre

manuscript qui contient 1.° *Les Recueils de tous les Papes*, 2.° *de tous les Evesques de l'Eglise de Metz*, 3.° *de quelques SS. et signalés personnages de chaque siecle*, 4.° *des abbéz de S.t Pierremont*, 5.° *Ce qui est arrivé en l'abbaye de Saint Pierremont depuis l'an* 1621 *jusques a l'an* 1654 *et outre. Un Recueil de plusieurs privileges accordés a L'abbaye de S.t Pierremont par le S.t Siége et par les Ducs de Lorraine et de Bar.*

Ex libris J. F. Xivry. 1808. — Ex dono Mathieu.

Duhamel. Pages 399, 400. M. Chappes, ancien capitaine aide-major d'infanterie à Metz, ayant adressé à Buffon un exemplaire de l'*Éloge de Bécœur, par Duhamel*, éloge publié au mois de novembre 1778, ce grand homme écrivit à M. Chappes la lettre suivante:

« J'ai reçu et lu avec plaisir, Monsieur, l'éloge historique de M. Bécœur, et je vous prie d'agréer tous mes remercimens de cette marque de votre obligeante attention. J'ai trouvé que M. Duhamel, indépendamment de la facilité du style, a pris le ton simple qui convenait au caractère simple de celui dont il fait l'éloge; et la convenance du ton est, selon moi, l'un des plus grands mérites de l'écrivain. Je ne puis donc que lui en faire mon compliment qui sera mieux reçu, en passant par vous, Monsieur, et auquel je n'ai rien à ajouter que les sentimens de la respectueuse estime et de la reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé*, le comte de Buffon.

« Paris, au Jardin du Roi, ce 10 décembre 1778. »

DUMOLARD (Bouvier). Pages 400 et suiv. Sorti de l'obscurité après la révolution de juillet, il a été fait préfet de Lyon et conseiller d'État. On l'accusait de conserver, dans les hautes fonctions dont il était revêtu, cette obédience aveugle des préfets de l'empire, nécessaire à un gouvernement despotique, mais nuisible à toute administration dont les actes publics doivent passer sous le contrôle de la presse et de l'opinion; mais il a montré un beau caractère lors des derniers événemens de Lyon.

DUQUESNOY, chanoine régulier, oncle d'Adrien-Cyprien Duquesnoy, qui a trouvé place dans notre Biographie, tome I.er, page 421, mérite, par ses vertus, ses bienfaits et ses connaissances en agriculture, d'être compris dans cette Galerie messine. Nous le croyons né à Briey, au commencement du 18.e siècle. Cet homme vénérable, après avoir été quelque temps professeur au collége royal de Saint-Louis de Metz, fut nommé à la cure de Vouxey, en Lorraine, près de Neufchâteau. Il y institua des prix qui ont fait bénir sa mémoire. On lit dans un journal du temps (30 octobre 1778):

« Quatre villages dépendent de la cure de M. Duquesnoy; tous ont eu part à sa générosité par des prix qu'il a fait distribuer le 26 septembre dernier, en présence des seigneurs et gens de justice de Vouxey. Il y a eu trois prix pour les filles qui ont le mieux cultivé le lin; c'est la première fois qu'on y en a cultivé. Un pour le chanvre; cinq pour les vignes; six pour la bonne conduite et pour la sagesse, tous à la pluralité des voix des filles; huit autres pour les garçons labou-

reurs qui se sont distingués en agriculture, à la pluralité des voix des garçons; un à Jean Touvenin, pour avoir bien cultivé la vigne et montré un respectueux attachement à son père qui est aveugle. Ces prix consistoient en une médaille d'argent, avec un bouquet de fleurs d'Italie, et des rubans de deux aunes chacun. Ils furent distribués à l'issue des vêpres, en présence de toute la paroisse et annexes, et d'autres habitans des villages voisins, au son d'une bonne symphonie et d'un bal champêtre terminé par un repas auquel plus de quatre cents personnes ont eu part. D'un côté des médailles est représentée une charrue tenue par un homme; au-dessus, à droite, le soleil; à gauche, la pluie; et entre, cette inscription : *De benedictionibus metet.* Sur le revers, prix d'agriculture, à Vouxey, le 26 septembre 1773. Les filles ont chanté une chanson composée à ce sujet. »

Un programme de prix ayant été publié pour l'année suivante, la distribution eut lieu comme en 1773. Voici, à ce sujet, une lettre insérée dans le journal dont nous avons extrait ce qui précède. Elle sera mieux connaître encore l'institution philantropique de notre compatriote :

« J'arrive de Vouxey, et j'ai été témoin de la distribution des prix de mœurs et d'agriculture que le respectable pasteur de cette paroisse a établis. L'empressement des habitans à faire le bien, est égal au zèle du bienfaiteur de l'humanité qui les récompense : hommes, femmes, enfans, vieillards, tous m'ont paru dignes du curé qui les fait ce qu'il est.

« Le 2 octobre, la cérémonie commença par un acte solennel de religion, après lequel toute l'assemblée se

forma sur une vaste plate-forme devant la maison du subdélégué. Cinq cœurs d'or, surmontés d'une croix, étoient destinés pour les filles, et cinq médailles d'argent pour les garçons. Cinquante-trois bouquets de fleurs artificielles paroissoient rangés dans de longs paniers pour les seconds prix. La symphonie se faisoit entendre pendant que l'on prenoit place. Après de petits discours dictés par le sentiment, les filles ont été décorées des cœurs d'or par de jeunes cavaliers, et les garçons des médailles par le curé. Les bouquets, ornés de rubans, ont singulièrement été accordés aux *plus habiles cultivateurs*. De vieilles femmes et de jeunes enfans ont obtenu les mêmes récompenses que les plus infatigables travailleurs. Mais ce qui a fait l'éloge des habitans, c'est que les premiers prix ont été donnés à la vertu industrieuse, privée de secours et sans appui. La plus pauvre fille de la paroisse a réuni toutes les voix. De jeunes orphelins, recueillis par un oncle, se sont montrés dignes des soins qu'il a pris, et jusqu'à des petits garçons de laboureurs ont figuré dans cette fête patriarchale. Je ne puis me dispenser de vous citer un trait qu'Homère eût consacré. Un tisserand fait une pièce de toile pour un laboureur, celui-ci cultive le champ du tisserand. Le moment de compter arrive; chacun prétend redevoir: grande contestation. « Je serois bien heureux, dit enfin le tisserand, si j'étois quitte envers vous. — D'accord, répond le laboureur. » Quelques jours après, le tisserand trouve son champ cultivé pour la dernière façon et parfaitement fumé. Voilà une des actions que le curé de Vouxey a récompensées cette année. La fête étoit complète: un repas frugal, un bal champêtre terminoient cette

journée destinée à honorer la vertu. Tout s'y est passé avec cette décence et cette joie naïve qui sont les compagnes des bonnes mœurs. On a célébré, quelque temps après, une messe solennelle d'actions de grâces, pour remercier la providence d'avoir béni le travail des habitans, accordé d'abondantes récoltes, et donné aux parens la prudence, et aux enfans la docilité. Publiez, mon cher ami, la relation de ce que j'ai vu, et contribuez à honorer un pasteur que les premiers chrétiens auroient estimé. »

En 1762, l'académie de Metz s'est associé Duquesnoy, en qualité de membre correspondant; et Tschudy (V. son article) a chanté ses vertus dans une ode publiée en 1774. Il était, en 1787, prieur de l'abbaye de Chamousay. Sans doute il est mort en émigration, et l'oracle du poète s'est accompli :

Duquesnoy n'aura point un pompeux mausolée,
. . . .
Mais l'homme vertueux répandra sur sa tombe
Des larmes et des fleurs.

Affiches des Évêchés et Lorraine, 1773, p. 179, 180; 1774, 40, 44, 49, 216.

DURBACH (J.-L.). Page 462. Mort à Bayonne en 1829 ou 1830.

E.

Tome II.

ÉLIÉZAR DE METZ, ainsi appelé du lieu de sa naissance, savant rabbin français, florissait à Mayence où il mourut en 1238, dans un âge avancé. Disciple du célèbre Jacob Tham, Eliézar avait une grande réputation que sa connaissance approfondie du Talmud ne fit qu'augmenter.

Beaucoup d'hommes illustres sont sortis de son école. Jamais ses leçons publiques n'ont été rédigées. Le seul ouvrage qu'on ait de lui est intitulé :

Sepher Téréim; travail remarquable divisé en 464 sections dans lesquelles il traite tous les préceptes sacrés et les rites de la loi. L'édition qu'on en a donnée à Venise en 1566, et à Crakausse en 1612, n'est qu'un pâle abrégé du grand ouvrage d'Éliézar, fait par R. Benjamin ben Féchiel, et commenté ensuite par Samuel Algazi, de Candie. Le manuscrit autographe d'Éliézar est déposé à la Bibliothèque royale de Paris.

Emmery (le comte J.-L.-C.). Pag. 14 et suiv. Un fait important que nous avons oublié de publier à l'article Emmery, c'est qu'en 1777 il contribua puissamment, avec Rœderer père, au retour du parlement à Metz. A la liste de ses ouvrages, p. 53, 54, il faut ajouter :

IV. *Mémoire sur les Commencemens de l'Histoire de Metz, jusqu'à l'époque de l'extinction des comtes et de la formation de la république.* Lu à l'académie de Metz, dans sa séance publique du 25 août 1777.

II. *Mémoire historique sur Richard de la Pole, duc de Suffolck, réfugié à Metz en* 1514. Lu à la séance publique de l'académie royale de Metz, le 3 avril 1786.

Le comte Emmery a eu deux fils. L'aîné fut tué. L'autre a succédé à son père à la pairie.

Éthis. Le nom d'Éthis est d'origine messine. Cette famille avait la seigneurie de Corny. La mère du baron Dupin, ancien préfet, était une Éthis, comme nous l'avons marqué à l'article Dupin, t. I.er, p. 404.

Éthis de Corny, ancien commissaire ordonnateur

des guerres, avocat et procureur du roi et de la ville de Paris, membre de l'académie royale de Metz et de celle de Besançon, a vu probablement le jour dans nos murs. Le 17 juillet 1789, lorsque Bailly présenta au roi la cocarde tricolore, Éthis de Corny, en sa qualité de procureur du roi et de la ville, prit la parole au sein de l'assemblée, et demanda que, pour consacrer l'époque de ce grand jour, il fût élevé un monument « à Louis XVI, régénérateur de la liberté publique, res- « taurateur de la prospérité nationale, le père du peuple « français. »

Éthis est auteur des ouvrages suivans :

I. *Éloge de Bossuet, couronné par l'Académie de Dijon.* Besançon, Daclin. In-12.

II. *Éloge du Maréchal de Duras.* Besançon, Daclin, 1771. In-8.

Un Éthis de Novéant, commissaire provincial des guerres, premier secrétaire de l'intendance de Franche-Comté, a été couronné le 24 août 1767 par l'académie de Besançon, pour un *Mémoire sur les Avantages des Clôtures en Agriculture.* L'identité des noms et des fonctions de MM. Éthis de Corny et Éthis de Novéant nous porte à croire qu'ils sont la même personne.

Éthis de Corny a été reçu, en 1772, correspondant de l'académie de Metz.

Gazette du Commerce, de l'Agriculture et des Finances, etc. Année 1767. -- Affiches des Evêchés et Lorraine, 1789, p. 239. -- Biblioth. historique de la France, de Lelong et Fevret de Fontette, IV, suppl., 9428 et 31616. -- Mémoires de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, t. IX. Paris, 1806, 141 à 148.

ÉTIENNE (Louis), avocat, né à Longeville-lès-Metz, le 11 janvier 1799. Destiné par ses parens à l'état ec-

clésiastique, les études de M. Étienne furent d'abord entièrement dirigées vers ce but, et il passa plusieurs années au séminaire de Metz; mais ayant quitté la soutane, il suivit la carrière de l'enseignement, et professa, dès l'âge de seize ans et demi, les langues grecque et latine au collége de Pont-à-Mousson. Plus tard, il se chargea de l'éducation des fils du comte d'Helmstadtt, et employa ses loisirs à composer quelques ouvrages pour la jeunesse. Nous citerons, entre autres, une *Histoire de France* rimée, à peu près dans le goût des racines grecques. La postérité ne revendiquera point ces travaux pour établir la gloire littéraire de M. Étienne. Ce jeune homme ayant trouvé, grâce à sa nouvelle position, les moyens d'aller à Paris et d'y faire son droit, se livra spécialement à l'étude historique de la jurisprudence romaine. Guidé par M. Du Caurroy, devenu l'ami du célèbre docteur en droit, feu Jourdan, l'un des créateurs de la Thémis dont la réputation était alors européenne, M. Étienne entreprit une traduction de l'excellente *Introduction à l'Étude du Droit romain*, publiée en Allemagne par M. Mackeldey. Cet ouvrage, imprimé à Paris en 1825, in-18, fut recommandé à ses élèves par M. Du Caurroy, critique fort sévère de ces sortes de livres, et tous les journaux scientifiques en proclamèrent l'utilité. Encouragé par ce premier succès, M. Étienne s'occupa avec ardeur de transporter dans notre langue l'*Histoire romaine de Niebuhr*, ainsi que l'*Histoire du Droit romain dans le moyen âge, par M. de Savigny*. Le manuscrit de ce dernier ouvrage était à la veille d'être livré à l'impression, lorsque la fin prématurée de Jourdan fit ajourner à M. Étienne l'exécution de ce projet. Depuis lors, il

quitta Paris, abandonna la théorie pour la pratique, se fit recevoir avocat au barreau de Metz, et y débuta avec succès le 21 février 1828. Mais son peu de fortune ne lui permettant pas d'attendre une clientelle souvent douteuse, il alla plaider à Saint-Dié où il demeura deux ans. M. Étienne est de retour à Metz depuis la révolution de juillet. Cet avocat n'occupe pas un rang assez élevé pour que nous l'examinions sous le rapport politique, ses opinions ayant peu de crédit dans la cité qu'il occupe. Il a été le président fondateur de la *Société patriotique et populaire de Metz*, créée en 1830. Nous ignorons sous quelles couleurs marche aujourd'hui M. Étienne.

F.

FAVART (De), lieutenant-général des armées, gouverneur de Metz, puis de Lille, mort en 1792, a vu le jour à Sarrelouis. Nous avons fait d'inutiles recherches pour lui composer un article biographique.

FISCHER DE DICOURT, fameux partisan, né dans le département de la Moselle. Ce nom attend aussi un biographe. Le commandant en second de la garde nationale de Metz, en 1790, s'appelait Fischer de Dicourt.

G.

GARIEUR-LEBRUN père, t. II, p. 218 et suiv. Il a décrit, le 15 novembre 1781, en présence de la société académique de Metz :

VI. *Machine* de son invention *propre à délivrer et préserver l'hôpital militaire de cette ville, des mauvaises*

exhalaisons qui s'élèvent des latrines, et infectent les salles des malades.

Le 17 novembre 1783, il lut à la société un

V. *Mémoire concernant les travaux qui ont été faits pour le port de l'Intendance.*

Cet ingénieur étant mort en 1786, Bruno Lepayen, secrétaire perpétuel, prononça son éloge dans la séance du 3 avril. Voici en quels termes il s'est exprimé :

« M. Gardeur-Lebrun, né avec un esprit actif et pénétrant, avait montré, dès la plus tendre jeunesse, une justesse de raisonnement qui l'a toujours dirigé dans la longue carrière qu'il a parcourue avec honneur et distinction. Sans doute, l'étude constante des sciences mathématiques avait contribué à perfectionner cette qualité; mais si la nature ne l'avait pas doué en même temps d'une conception vive et d'une imagination capable d'embrasser l'ensemble des faits et les divers rapports des objets soumis à ses examens, il n'aurait pas acquis cette supériorité de lumières qui lui faisait découvrir la vérité dans les sciences, et lui donnait l'heureuse facilité de s'énoncer avec clarté sur tous le sujets les plus profonds.

« M. Lebrun a senti ses forces à l'entrée de sa carrière : il les a appliquées constamment à l'étude des sciences, qui, en satisfaisant son goût, pouvaient obliger la fortune à réparer ses torts envers lui. Bientôt il s'est trouvé en état, non-seulement de se livrer à l'enseignement, mais encore de juger ses maîtres en simplifiant les méthodes, et en applanissant pour ses élèves les difficultés qui ne se rencontrent que trop communément dans les premières routes qu'on est forcé de parcourir pour faire

des progrès dans l'étude des sciences mathématiques et physiques. Ce mérite, justement apprécié, lui a facilité l'accès à la place de professeur de l'école royale d'artillerie.

« Il s'est dès-lors livré principalement aux instructions nécessaires pour approfondir cette partie essentielle de l'art militaire. Cherchant à réunir toutes les connaissances qui y sont analogues, il consultait les hommes distingués par leur savoir, soit dans l'artillerie, soit dans le génie. Ses propres lumières devinrent, dans peu de temps, assez étendues pour être consulté à son tour; et c'est ainsi qu'on a vu des hommes supérieurs dans ces différentes parties, former avec lui des conférences où l'esprit patriotique, aidé de l'expérience et du savoir, cherchait à assurer la prospérité publique, en méditant sur les moyens de perfectionner l'art de faire la guerre avec le moins de perte possible pour l'humanité.

« M. Lebrun qui, dès sa jeunesse, avait toujours été guidé par un esprit observateur, avait eu l'avantage de joindre en quelque sorte la pratique à la théorie, en travaillant sous des généraux habiles, dans les guerres d'Italie et de Flandres : il avait vu des siéges et des batailles, et il avait médité sur les fautes comme sur les actions brillantes des acteurs principaux.

« C'est par suite de l'application constante qu'il donnait aux objets qui l'occupaient essentiellement, qu'il avait remarqué que, dans le nombre des connaissances que le génie qui a dirigé l'établissement de la nouvelle artillerie, exigeait des membres de ce corps, il y avait quelques parties qui, n'ayant pas encore été traitées dans le même esprit, pouvaient retarder les progrès de l'instruction sur tout ce qui tient à l'ensemble de cette

branche de la tactique. Ainsi M. Lebrun, convaincu qu'un officier d'artillerie qui ne connaît pas parfaitement les parties fortes et les parties faibles des fortifications qu'il veut renverser, est souvent exposé à voir les bouches à feu qu'il dirige produire peu d'effet; convaincu encore, que si l'officier qui gouverne les feux de la défense, ignore la propriété et l'usage des différentes pièces de fortification qu'il doit défendre, il ne peut jamais diriger l'action de ses coups de la manière la plus avantageuse, s'est occupé pendant quinze années de suite à développer devant MM. les officiers du corps royal de l'artillerie, les principes les plus sains de la science des ingénieurs.

« Une longue expérience et les réflexions les plus profondes lui ayant fait sentir encore que les officiers d'artillerie et ceux du génie ne devaient pas considérer la fortification sous le même aspect, il a consacré les courts loisirs que lui laissaient ses occupations multipliées, à la composition d'un ouvrage sur cette science, uniquement destiné à MM. les officiers du corps royal de l'artillerie. Cet ouvrage, que M. Lebrun a intitulé *Essai sur l'Esprit des Fortifications et des Mines*, est divisé en cinq livres............................

« On s'étonnera peut-être qu'une production capable d'illustrer un homme qui y aurait employé tout son temps, n'ait rien dérangé de ses immenses occupations habituelles. Mais l'histoire des lettres nous montre de temps en temps des exemples de ces hommes rares, pour qui le travail semble nécessaire à leur existence; lorsque surtout il présente des variétés, c'est une source de jouissances sans cesse renaissantes pour le philosophe qui, loin du monde et de ses cercles frivoles, trouve dans

son cabinet et avec ses livres, des sujets de méditation, qui, en augmentant journellement les forces de l'âme et de l'esprit, le disposent à reprendre le cours de ses occupations avec plus d'énergie.

« C'est ainsi que M. Lebrun, malgré l'assiduité continue qu'exigeaient les cours que son devoir l'obligeait de faire, en qualité de professeur de l'école royale d'artillerie, remplissait encore avec exactitude les fonctions multipliées de sa place d'ingénieur de la ville de Metz, et celles attachées à la place de directeur des travaux des communications; car il joignait à ses nombreuses connaissances celles de l'architecture. Nous devons même ajouter à son éloge, qu'il a, en quelque sorte, marqué dans cette ville l'époque où la construction des édifices publics et particuliers a commencé à être dirigée suivant les principes du goût.

« La réputation qu'il avait acquise par l'étendue de ses connaissances en tous genres, n'a pas toujours été bornée dans l'enceinte de sa patrie : il a été souvent consulté par des étrangers, justes appréciateurs du mérite que les petites jalousies des compatriotes ne savent ou ne veulent pas reconnaître dans celui qui paraît s'élever au-dessus d'eux. Savant en astronomie, physicien éclairé, M. Lebrun n'était étranger à aucune des sciences naturelles, et toujours on rapportait de ses conversations des sujets d'instruction utiles et agréables.

« La société royale a surtout été à portée de connaître à cet égard combien un esprit juste, qui unit la sagacité à la profondeur des connaissances, sait se plier à tous les objets d'utilité publique et particulière.

« Animé du zèle patriotique, il désirait ardemment

de voir prospérer un établissement qui a pour but d'exciter l'émulation et d'encourager à la culture des sciences et des lettres : il se faisait un plaisir de fréquenter assidûment nos séances, et de remplir ce qu'il regardait comme un devoir attaché à sa qualité de membre de cette société; aussi était-il un de ses membres les plus actifs, par les nombreux mémoires qu'il y lisait sur les diverses parties des sciences, tant physiques et mathématiques que d'économie politique. Indépendamment du mérite propre à ses productions, par les idées neuves et une logique claire et démonstrative, *on y reconnaît partout* l'âme d'un citoyen qui s'occupait du bien de son pays.

« Dans le nombre de ses ouvrages, nous en avons beaucoup qui sont relatifs au commerce et à l'agriculture de la province, ainsi qu'à des projets d'établissemens propres à animer l'industrie dans la ville de Metz, en même temps qu'à lui procurer des embellissemens. Le public a vu avec applaudissement le travail qu'il a fait en 1772 avec M. de Calonne, sous l'autorité du gouvernement, pour reconnaitre les obstacles physiques qu'éprouvait la navigation de la haute et basse Moselle, ainsi que de la Meurthe jusqu'à Nancy. Ce travail, publié dans le recueil que la société royale a fait imprimer alors, et qui renferme les ouvrages faits à cette occasion, montre partout le physicien éclairé, le géomètre exact, enfin l'homme public qui embrasse toute l'étendue de son sujet, et le présente avec cette force persuasive propre à convaincre l'administration de l'utilité et même de la nécessité de s'occuper efficacement d'un objet aussi important pour les peuples de cette province. Il a eu la satisfaction de voir l'exécution d'une grande

partie de ses vues, et d'être assuré qu'on ne néglige pas les moyens de les suivre jusqu'à leur perfection.

« Tels sont les titres qui fondent la réputation de M. Lebrun. Nous devons à sa mémoire de les rappeler à ses concitoyens, et de présenter à la postérité l'image d'un homme qui, avec de grands talens employés avec succès dans toutes les circonstances où le bien public l'appelait, a eu l'âme assez élevée pour négliger la fortune, et ne laisser à ses enfans qu'un très-modique héritage; mais il leur a donné l'exemple des vertus et de l'amour de l'humanité, ainsi qu'à ses amis, dont les regrets sincères achèvent son éloge. »

Gardeur-Lebrun (Claude-C.). Pag. 222. On connait encore de cet ingénieur les ouvrages suivans:

II. *Mémoire sur la Construction des Bains publics de Metz*, publié dans les Petites-Affiches, mois de juillet et d'août 1785.

III. *Mémoire sur les Moulins de Metz situés sur la Moselle*. Lu à la séance publique de l'académie royale, le 25 août 1789.

IV. *Description d'un Scyphon de son invention, qui, exécuté en grand, fournit un moyen aussi expéditif qu'économique d'opérer des épuisemens dans quelques circonstances*. Séance publique de la même société, 25 août 1790.

Nous possédons une excellente copie de la Carte de Metz et de ses environs, dressée par M. Lebrun et par lui donnée, en juillet 1785, à Dom Tabouillot, notre grand-oncle maternel, alors prieur du collége des Bénédictins de la même ville, pour servir à l'intelligence du siége de Charles-Quint, en 1552.

V. pour l'article Lebrun père, Affiches des Evêchés et Lorraine, 1781,

405, 406; 1782, 74, 75; 1783, 380; 1784, 382; 1786, 114, 115, 116. Pour le fils: 1782, 11, 388, 396, 397, 403; 1783, 116; 1785, 227, 228, 236, 237, 243, 244; 1787, 106, 1789, 289, 290, 305 à 307, 315; 1790, 287.

Godfroy (Cyprien). Pag. 234 et suiv. Indépendamment des deux ouvrages que nous avons indiqués, on lui doit :

III. *L'Okigraphie méthodique, ou Système régulier de Caractères abbréviateurs.* Metz et Paris, 1802. In-8.° 1 fr. 25 c.

IV. *Instruction de l'Enfance.* 1802. In-8.° 40 c.

V. *Nouvel Abrégé de Grammaire française, rédigé d'après les meilleurs principes des plus célèbres Grammairiens modernes, par C. Godfroy, professeur à l'école centrale du département de la Moselle.* Brochure in-12 de 125 pages. 20 s. A Metz, chez l'Auteur, à l'École centrale.

L'Abeille des Gazettes et Journaux de la République, an VI, an VII, n.os 96, 100, 256, 267, 295; an X, n.os 40, p. 7, 55, p. 7. — Ersch, France littéraire, t. V, p. 256.

Gougeon (Jean), maréchal de camp. Pag. 236 et suiv. Mis en traitement de disponibilité, depuis la révolution de juillet.

Gourcy (l'abbé de). Pages 241 et suiv. L'ouvrage désigné au n.° III, *Quel fut l'État, etc.*, coûtait 2 liv. Il fut traduit en allemand par G. H. Oesterley. Gottingue, 1789, in-8.° L'ouvrage indiqué au n.° VII, forme 2 vol. in-8.° Prix: 9 fr. V. Ersch. France litt., t. II, 123; IV, 225.

Gournai (Famille des). Pages 244 et suiv.

Hugues de Gournai était, en 1074, général en chef de l'armée navale de Guillaume-le-Conquérant. Il passait

pour un grand capitaine. Il est à regretter, pour l'histoire du moyen âge, que cette notabilité messine ne nous soit connue que par son nom et par les principaux résultats de ses faits d'armes.

Vuldus de Gournai, général en chef, a également servi sous Guillaume, vers le milieu du 11.e siècle. Ce fut pour récompenser sa valeur et sa fidélité, que ce prince lui donna la ville qui porte encore, en Normandie, le nom de Gournai.

On avait, à Metz, une telle idée de la noblesse et de l'ancienneté de la maison de Gournai, qu'on voit dans la légende de saint Livier, au 3.e siècle, des Gournai former la généalogie de ce saint, et commander les troupes du pays.

En 1356, lorsque Charles IV vint à Metz pour publier la bulle d'or, il fut reçu sous un dais magnifique, porté par plusieurs chevaliers messins, parmi lesquels figuraient Poince et Philippe de Gournai.

En 1384, sous le règne de Charles VI, beaucoup de Messins étant partis pour la Flandre, afin de combattre à la tête de l'armée de ce monarque, il voulut leur laisser un témoignage de sa satisfaction en donnant à six d'entre eux le titre de chevalier. De ce nombre sont *Laurent* et *Viry de Gournai*. La même année, on trouve un *Jean de Gournai* dans la députation envoyée par les Messins à Venceslas, roi de Bohême et des Romains, qui était venu à Luxembourg.

En 1473, lorsque l'empereur Frédéric III vint à Metz, on le reçut hors de la ville, sous un dais très-riche, porté par quatre chevaliers messins, parmi lesquels se présente un *Michel de Gournai*. Ce fut le même qui, en 1479,

prit les armes avec Philippe de Raigecourt, et marcha suivi de deux cents chevaux, de deux mille hommes d'infanterie et quinze chariots d'artillerie, contre Gratian de Gueldres, gentilhomme de Damvillers, qui venait de déclarer la guerre à la république messine. La paix se fit, grâce à l'intercession du roi de France qui protégeait Gratian, mais ce seigneur commença les hostilités quatre ans après.

En 1479, *Jean de Gournai*, frère de Michel, se fit cordelier de la Chapelle-aux-Bois. Il mourut dans ce monastère, en 1482. Ce Jean de Gournai possédait beaucoup de fiefs en Lorraine.

En 1528, *Joseph de Gournai* était abbé de Saint-Arnould.

Le 18 décembre 1533, *Michel de Gournai*, chevalier, seigneur de Beux, se mit au service du duc de Lorraine, moyennant une pension annuelle de 300 livres barrois, ce qui était alors une somme considérable.

En 1543, *Nicolas de Gournai*, commandant onze cents hommes, mit le siége devant Châtel-Saint-Blaise, aujourd'hui hameau de la paroisse d'Augny. Cette forteresse, défendue par seize *Marengeois* ou *paysans*, sous un capitaine nommé Volsest, ne fut prise que par capitulation, et les assiégés sortirent du château, *vies, biens et bagues saufs*.

En 1643, lorsque Louis XIV monta sur le trône, ce fut un *Gournai*, alors maitre-échevin de Metz, qui eut l'honneur d'offrir au jeune prince les hommages de cette ville. Il se rendit à Paris, accompagné de Royer, grand archidiacre de la grande église, de *Jacques Bachellez*, avocat protestant, et harangua le roi de-

bout, privilége réservé aux maitres-échevins de Metz.

Grande Histoire de Metz, t. II, p. 126, 389, 493, 549, 550, 564; t. III, 17, 24, 25, 31, 39, 529, 593, 594, 624, 663, 671, 676, 677. — Affiches des Évêchés, 1779, 91, 92. — Bexon. Histoire de Lorraine, p. 155. — — *Lettre* manuscrite *de M. de Gournai* à M. Goffin. On lit en tête de cette pièce curieuse, ces mots écrits de la main de Paul Ferry : *Relation de ce qui s'est passé le 29 octobre 1643, en l'audience des députés de Metz devant le roi, la reine, les princes et seigneurs du conseil, lesquels députés étoient M. de Gournay, Maître-échevin qui porta la parole, le sieur Royer, grand Archidiacre et Chanoine de la grande Eglise, et le sieur Jacques Bachallez, Avocat (de la Religion).*

C'est du sein de cette illustre famille qu'est sortie *Marie le Jars de Gournai*, femme d'un grand esprit, fille adoptive de Montaigne, et à laquelle Moréri, Bayle et Weiss ont consacré des articles intéressans. (Voir la Biographie univ., t. XVIII, p. 201 et suiv.) Nous citerons encore parmi les membres de la même famille :

Gournai (Jacques-Claude-Marie-Vincent de), intendant du commerce, né à Saint-Malo, au mois de mai 1712, mort le 27 juin 1759, âgé de 47 ans. Il a traduit, avec Butel Dumont :

I. *Traité sur le Commerce et sur les Avantages de la réduction de l'intérêt de l'argent, par Josias Child; avec un petit Traité contre l'Usure (par Thomas Culpeper) : traduit de l'anglais par Vincent de Gournay*. Paris, Guérin, 1754, in-12.

Il a aussi dirigé Clicquot-Blervache dans la composition de l'ouvrage intitulé :

II. *Considérations sur le Commerce, et en particulier sur les compagnies, sociétés et maîtrises*. Amsterdam, 1758. In-12.

Gournai, avocat, auteur des ouvrages qui suivent :

I. *Lettre à M. l'abbé Roussier sur une nouvelle Règle*

de l'Octave que propose M. l'abbé de Culant. 1785. In-8.°

II. *Bibliothèque anglaise, ou Recueil d'histoires, contes moraux, romans, aventures, anecdotes et caricatures tirés des meilleurs auteurs anglais, trad. en français.* 1787. IV vol. in-12. Prix : 6 liv. 10 s.

III. *Tableau général du Commerce des Marchands, Négocians, Armateurs, etc., de la France, de l'Europe et des autres parties du monde, Almanach général du Commerce, etc.* 1788. Grand in-8.° 6 liv. 10 s. — 1789-1790. Grand in-8.° 8 liv.

GOURNAI (B.-C.), homme de lettres, le même peut-être que le précédent, mort depuis peu d'années, a publié :

I. *Etat général de l'armée de terre.* 1.re année, 1791. In-8.° Prix : 6 liv. 12 s.

II. *Journal militaire.* 1791 et années suivantes. 15 liv. par an.

III. *Réglement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie (Revu).* 1792. 2 vol. in-8.°

IV. *Supplément à la collection du Journal militaire, contenant tout ce qui peut avoir été omis dans cet ouvrage, depuis et y compris le 1.er juillet 1789 jusqu'à la fin de l'an VII, mis en ordre.* In-8.°, t. I.er, 1800, 5 fr.; t. II, 1801, 6 fr.

GUERBER (Jean), propriétaire, né à Puttelange, arrondissement de Sarreguemines, décédé depuis quelques années, n'a d'autres titres que l'ouvrage suivant pour figurer dans notre galerie historique :

Moyens d'encouragement pour les plantations artificielles, propres à obtenir des fourrages en abondance, et à l'augmentation et amélioration des élèves pour la pros-

périté de l'agriculture et du commerce, démontrée par l'influence des causes qui les dégradent. Par J. Guerber. Metz, an VIII. In-4.°

Cet écrit est cité dans le tome III, p. 54, des Mémoires de la Société d'agriculture de la Seine.

GUILLAUME DE VAUDONCOURT. Pages 296 et suiv. Ce général, ancien compagnon d'armes de Bernadotte, roi de Suède, vient de recevoir, des mains de ce souverain, l'*Ordre de l'Épée*. Nous avons omis d'indiquer au nombre de ses ouvrages, une

VIII. *Carte générale de la Turquie d'Europe, dressée d'après les meilleures observations astronomiques, itinéraires, cartes particulières et reconnaissances existantes jusqu'à ce jour.* En 4 feuilles lithographiées.

H.

HENNEQUIN (N.), célèbre comédien, né à Metz vers 1760. Après d'excellentes études au collége de Metz, où il eut Cyprien Godfroy (V. son article, t. II, p. 234.) pour condisciple et ami, il partit pour l'Amérique, y séjourna quelques années et revint en France. Ayant débuté à Bordeaux, il se montra tellement supérieur aux autres artistes de la troupe, qu'ils l'attendirent dans un guet-à-pens, et l'assassinèrent. Sa vie aventureuse s'est échappée aux détails de la Biographie.

HENNIN-LIÉTARD (d'), bailli d'Alsace, grand'-croix de l'ordre de Malte, etc., est né à Metz. Nous le citons pour un seul fait, ignorant si, sous d'autres rapports, il mérite de trouver place dans un dictionnaire historique. Ce fut lui qui, ayant reconnu chez François de Neufchâteau des talens précoces remarquables, le

prit chez lui, se plut à soigner son éducation, à cultiver ses heureuses facultés, et à lui ouvrir la carrière des lettres. Dans une ode à François de Neufchâteau (1780), M. Tschudy (V. son article.) adresse à Hennin-Liétard la strophe suivante :

Toi qui, du chantre d'Ausonie
Nous retraces le bienfaiteur,
Qui veux d'une plante chérie
Être l'heureux cultivateur,
D'Hennin-Liétard, cher Mécène,
Que ne devra pas la Lorraine
À ton héroïque bonté?
De ton élève les merveilles
Seront le fruit et de ses veilles
Et de ta générosité.

Henrion (M.-R.-A.). Pages 314 et suiv. Un article de ce jeune écrivain, inséré dans *le Drapeau blanc* du samedi 16 mars 1830, sous le titre de *Dissolution de la Chambre*, a provoqué contre lui des poursuites judiciaires, comme prévenu d'avoir commis le délit d'attaque contre l'autorité constitutionnelle de la chambre des députés. Il fut acquitté de cette prévention, et défendit M. Madrolle qui avait également attaqué la chambre. M. Henrion était à la veille de passer maître des requêtes lorsque la révolution de juillet l'a arrêté dans sa carrière. Il a publié depuis l'ouvrage suivant, divisé en trois parties:

I. *Histoire des Ordres religieux, depuis leur origine jusqu'à l'établissement des ordres mendians. Par M. Henrion.* Paris, à la Société des bons livres, rue Saint-Thomas-d'Enfer, n.° 5. 1831. In-12 de 11, 276 pages.

II. *Histoire des Ordres religieux, depuis l'établissement des ordres mendians jusqu'au schisme de Luther.* Publiée par la même société. 1831. In-12 de II, 188 pages.

III. *Histoire des Ordres religieux, depuis le schisme de Luther jusqu'au temps présent.* Idem. In-12 de VIII, 208 pages.

M. Henrion doit publier, l'année prochaine, un IV.e volume où il tracera le tableau des associations religieuses, liées par des vœux simples, et répandues en France.

Il est à regretter que cet auteur à qui l'on ne saurait refuser des talens, de la logique et du style, introduise si peu de philosophie dans ses écrits sur l'histoire. Il faut que sa préoccupation religieuse soit bien grande pour que sa plume glisse avec tant de facilité sur les crimes et les désordres causés par certaines congrégations religieuses, et pour qu'il conçoive l'utilité de leur maintien. Quand encore des souvenirs tout nouveaux, tristes et vivantes leçons, ne viendraient pas réfuter ses doctrines, l'Espagne et l'Italie ne lui présentent-elles point l'image d'une société tourmentée par le fanatisme et dévorée, jusqu'au fond de ses entrailles, par cette omnipotence sacerdotale qui s'attache comme une lèpre aux derniers lambeaux de la proie qu'elle déchire ?

HERMANN, évêque de Sherburne au 11.e siècle. Ce prélat était originaire de la Lorraine allemande. On lit dans l'*Ecclesiastical history of the Bristons and Saxons, by the Rev. Daniel, etc.*, 8.° *London*, 1815, p. 262, que, sous saint Édouard le confesseur, au 11.e siècle, il y eut quelques troubles en Angleterre, surtout de la

part du comte Godwin, parce que le roi avait élevé en dignité des étrangers. De ce nombre était *Hermann a Lorrainer.*

Herpin (J.-C.). P. 331 et suiv. Voici quelques notes qui nous ont été transmises par cet écrivain, depuis la publication de son article. Nous les donnons sans réflexions :

« Né le 7 avril et non le 8.

« Il a obtenu le titre de docteur en médecine en passant cinq années sur les bancs de la faculté de Paris, subissant les cinq examens et sa thèse, et après avoir payé ses seize inscriptions.

« V. *Instruction sur la manière, etc.* Ce mémoire a été mprimé huit à dix fois, taut dans les annales de l'agriculture française, avec les notes de M. Bosc, de l'Institut, que dans es recueils agricoles de Bruxelles, Turin, etc.

« Relativement à ses études médicales, il remporta, en 1820, le premier prix à l'académie des sciences de Lyon, sur cette question : *Quelle est la nature des émanations insalubres des marais, le mode de leur formation, la manière dont elles altèrent et infectent l'air atmosphérique ; leur action sur l'économie animale, etc.*

« XVIII. *Récréations chimiques.* L'édition a été épuisée en deux ans.

« *Professeur.* Un arrêté de la commission d'instruction publique a autorisé ses cours dès le mois d'octobre 1819. Ils ont lieu annuellement à Paris, rue Taranne, n.° 12. »

XX. *Sur les Canaux et les Chemins de fer*; par J.-Ch. Herpin, docteur en médecine, professeur des sciences physiques, membre des sociétés d'encouragement, d'économie domestique et industrielle, etc. Paris, Sédillot, 1830. In-8.° d'une feuille, extrait de la *Revue encyclopédique.* Février 1830. Prix : 60 cent.

XXI. Divers *Rapports* faits au conseil de la société pour l'instruction élémentaire.

Heu (les De). Pag. 336 et suiv.

Nicolas De Heu, armé chevalier par Charles VII, dans la guerre de Flandres, en 1384.

Jean De Heu, chanoine de la cathédrale de Metz, qui était allé en pélèrinage à Rome, en 1464, jouissait d'un grand crédit à la cour pontificale. Ce fut par son entremise que les Messins obtinrent, à cette époque, l'absolution des censures et la levée de l'interdit que le pape avait prononcés contre eux.

Grande Histoire de Metz, t. II, p. 545, 593, 624, 660, 661.

Hongre (les Le). La famille des Le Hongre, ainsi nommée parce qu'un de ses ancêtres avait servi en Hongrie, était une des plus anciennes, des plus nobles et des plus recommandables du Pays Messin. Plusieurs de ses membres ont exercé les fonctions de maître-échevin, ou rempli de hauts emplois dans la carrière des armes et dans la carrière civile. Elle a contracté de nombreuses alliances avec les Raigecourt, les Gournai, les Baudoche, les Vy, les Daix, les Dunamy, les Noiron, les Perroi, etc. A la fin du dernier siècle, elle subsistait encore en Lorraine, dans la famille de Marimont.

Ce fut *Bertrand Le Hongre*, homme d'une piété éminente et d'une charité non moins grande, qui fonda à Metz, en 1370, le couvent des Célestins. On peut lire dans l'histoire de Metz, t. II, p. 564 et suiv., la circonstance qui donna lieu à cet établissement.

« Brave Humbert, et vous généreux soldats, qui sûtes moissonner des lauriers dans les champs de Kilala et de Castelbar, rappelez aux Anglais vos triomphes passés, et combien il serait facile à des guerriers français de se maintenir dans les campagnes d'Albion et sur les bords de la Tamise. Qu'il tremble le perfide Anglais, et que la notice sur le guerrier qui étonna l'Irlande et fut l'effroi des soldats de Georges, lui rappelle encore une fois que rien n'est impossible aux Français, et que les rives des comtés de Cornouailles et de Devonshire ne sont pas inabordables. » (Galerie militaire.)

HUMBERT (Jean-Robert-Marie), général de division, né, selon les uns, à Remiremont (Vosges), et, selon d'autres, dans un village du département de la Moselle, le 25 novembre 1755, est un des chefs républicains dont l'âme indépendante refusa de se plier sous le niveau impérial. Fils de cultivateur, il quitta le toit paternel à l'âge de 17 ans, s'enrôla, en 1771, dans le régiment de Belzunce (dragons), et y servit jusqu'en 1778. Le 1.er septembre 1789, époque de l'organisation de la garde nationale parisienne, Humbert fut nommé capitaine aide-major au 2.e bataillon de la garde soldée, devenu depuis le 102.e régiment d'infanterie de ligne. Il fit la campagne de 1792; se signala en plusieurs circonstances, et reçut, le 20 germinal an II, le titre de général de brigade. Envoyé, peu de temps après, dans le Morbihan, il travailla avec un zèle courageux à la pacification d'une province livrée alors à toutes les calamités de la guerre civile, seconda Hoche de tous ses moyens, et prouva, par sa conduite, que la patrie lui était chère et que ses intentions étaient pures. On se plait à rappeler le trait suivant : « Le chef des insurgés du Morbihan veut déposer les armes, et désire conférer avec le guerrier qui commande aux soldats républicains; le lieu du rendez-vous est assigné, et le chef vendéen se place dans l'épaisseur des bois, avec une escorte de cinquante hommes,

Humbert arrive seul au rendez-vous. Le général ennemi, étonné de cette marque de confiance, congédie aussitôt son escorte, suit Humbert à Laval, et le lendemain, ils vont à Nantes signer le traité de paix. »

En l'an VI, le directoire voulant opérer une diversion utile, met sur pied une nouvelle armée. L'expédition d'Irlande est résolue, et Humbert obtient le commandement des troupes embarquées sur les frégates *la Clorinde* et *la Fraya*, ainsi que sur le vaisseau *le Watigny*, aux ordres du capitaine Savary. On lève l'ancre; les voiles se déploient malgré le vent et l'orage conjurés, et, le 4 fructidor an VI, l'œil satisfait des soldats aperçoit les attérages de Bradhaven; mais la mer est si houleuse qu'on ne peut prendre terre; les frégates sont obligées de longer la côte. Enfin, le lendemain, la flotte, après avoir lutté contre les courans et la tempête, mouille dans la baie de Kilaumen, tandis que le tocsin sonne dans toutes les paroisses de l'Irlande et que les insulaires effrayés rassemblent leurs bataillons épars. Humbert montre le rivage à ses grenadiers; soudain ils s'élancent, se forment en pelotons, et, conduits par l'adjudant-général Sarrasin [1], ils marchent, baïonnette en avant, sur Kilala. La garnison de cette forteresse, composée de deux cents braves, ose se défendre; mais elle est taillée en pièces : vingt hommes se dérobent seuls au fer des assaillans. A dix heures du soir la descente est effectuée totalement et l'armée a déjà cueilli des lauriers.

[1] Ce général est le même qui déserta le camp de Boulogne pour passer en Angleterre. Après avoir rendu de grands services à son pays, il s'est déshonoré par des trahisons et d'autres crimes qu'il expie aujourd'hui dans un bagne.

Les 6, 7 et 8 thermidor, disent les Fastes de la Gloire, les corps ennemis se rassemblent: les plus audacieux s'avancent, et bientôt ils apprennent à redouter ces grenadiers que l'Europe admire. L'Anglais est battu à Balayna. Notre infanterie et notre cavalerie font des prodiges; l'ennemi se retire en désordre; des Irlandais-Unis accourent dans les rangs français. Humbert se porte sur Rapp, campe à Balayna, et, après quinze heures de marche, le 10, à six heures du matin, il est sur les hauteurs de Castelbar. Humbert sait que le succès peut seul justifier son audace. Dans un pays qui lui est inconnu, environné de troupes, et n'ayant avec lui qu'une poignée de soldats, il ne doit songer qu'à frapper de terreur un ennemi nombreux, avant que cet ennemi puisse se convaincre de l'infériorité des forces qui viennent le combattre. Il dispose tout pour l'attaque, et, malgré l'avantage des positions occupées par les Anglais, le général Sarrasin engage l'action; leurs tirailleurs sont repoussés: le chef de bataillon Dufour les a chassés jusqu'au pied des retranchemens. On bat la charge; les grenadiers marchent sur la ligne de bataille; le reste de l'infanterie les suit; nos colonnes se déploient sous la mitraille de douze pièces de canon. Sarrasin fait alors avancer, contre la gauche de l'ennemi, un bataillon de ligne, que le feu de deux mille hommes oblige à se replier; mais Sarrasin est partout: à la tête des grenadiers, il vole au secours de ce bataillon; affronte, pendant une demi-heure, la mousqueterie la plus meurtrière, se précipite dans un choc des plus terribles et renverse tout devant lui. Ce mouvement, cette impétuosité imposent aux généraux anglais; ils délibèrent. Mais Humbert ne laisse

pas ralentir l'ardeur de ses troupes; il frappe un dernier coup, et l'ennemi est culbuté sur tous les points. Sarrasin, avec ses grenadiers, s'empare de trois pièces de canon, et Dufour poursuit au loin les fuyards qui essaient en vain de se rallier. Le combat recommence aux portes de Castelbar : l'artillerie ennemie fait un feu terrible. Le 3.e régiment de chasseurs fournit alors une charge dans la grande rue de la ville, et repousse au-delà du pont les Anglais, qui, chassés de positions en positions, abandonnent sur le champ de bataille plus de huit cents des leurs morts ou blessés : douze cents prisonniers, des canons, cinq drapeaux, douze cents fusils et presque tous les équipages de l'armée anglaise restèrent au pouvoir des vainqueurs.

L'histoire n'a point oublié les noms des braves qui se distinguèrent dans cette lutte inégale; Humbert décerna, à plusieurs d'entr'eux, les grades qu'ils avaient mérités, mais le directoire eut l'injustice de ne les pas ratifier, quoiqu'il eût donné à notre compatriote le pouvoir de décerner des récompenses.

« Les Français avaient vaincu une partie de l'armée du général anglais Lake; six mille de ses soldats battaient en retraite; mais de nouveaux renforts s'avançaient par Galloway. D'un autre côté, le lord Cornwallis, à la tête de quinze mille hommes des milices du pays, a réuni ses forces près Saint-Johnstown, et dispose tout pour combattre cette poignée de braves qui semblent se multiplier, dont l'audace est inconcevable, le courage à toute épreuve, que l'Irlande voit avec étonnement, et que l'armée anglaise ne peut s'empêcher de redouter.

« Le 22 thermidor, Humbert s'avance; mais à

Drummkuirn, à Bayle, à Kerick, à Tuberkums les Anglais se sont retranchés. Il faut que les Français forcent ces passages, passent le Schanon à Balentra et coupent le pont; le général Lake suit de près nos braves, qui de tous côtés opposent la plus belle résistance. Tous les corps de l'armée de Cornwalis sont en marche : il cerne la petite troupe du général Humbert; mais il n'ose l'attaquer. Il fatigue les Français, se retire devant eux, et oppose des troupes toujours nouvelles à des soldats accablés par une longue marche, et qui ne peuvent se procurer des rafraîchissemens et des vivres. Les routes sont dégradées et obstruées par de gros arbres; les pièces de canon traînées par les artilleurs français sont abandonnées; l'arrière-garde française est suivie par le lieutenant Crawford qui la somme de se rendre. Un Français ne se rend jamais qu'après le combat. Humbert a réuni sa petite troupe à Connaugen et se défend avec vigueur : les Français, pendant une demi-heure, font un feu terrible et continuel; un des généraux ennemis est blessé et fait prisonnier. Mais toute l'armée anglaise est en présence; toutes ses colonnes se sont développées : le courage devient inutile; toute résistance est regardée comme impossible, et Humbert et sa troupe se rendent à discrétion. Quel fut l'étonnement des Anglais lorsque l'état des prisonniers leur fut connu. La petite armée du général Humbert n'était plus composée que de 96 officiers et sous-officiers; grenadiers, 78; soldats, 440; carabiniers, 38; chasseurs, 60; canonniers, 41. Total 844. »

Le 2 vendémiaire, Humbert, plus fier de cet insuccès que d'une victoire achetée par des masses, écrivit de

Hatfield au directoire exécutif: « Citoyens directeurs, « après avoir obtenu les plus grands succès et fait triom- « pher les armes de la république française pendant « mon séjour en Irlande, j'ai enfin succombé sous une « force majeure de trente mille hommes commandés par « lord Cornwalis. Je suis prisonnier de guerre sur ma « parole d'honneur. »

Les Anglais, admirateurs du beau, même chez leurs ennemis, prodiguèrent au général français ainsi qu'aux soldats intrépides qui marchaient sous ses ordres, les soins les plus empressés. En Irlande, en Angleterre, toute la population se porta sur leur passage et les comblèrent de témoignages d'intérêt et d'éloges. Un prompt échange rendit ces prisonniers à leur patrie. Humbert et son aide-de-camp Sullivan furent les premiers à revoir le sol natal. Le directoire ne se montra point ingrat envers eux.

Employé, en l'an VII, à l'armée du Danube sous les ordres de Masséna, Humbert fut atteint d'une balle dans l'un des combats livrés devant Zurich. Au commencement de l'an VIII, le gouvernement consulaire le chargea d'accompagner à Calais le général anglais, Knox, et de s'y établir, afin de presser, en vertu de la capitulation d'Alkmaër, la remise de huit mille prisonniers.

En l'an IX, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et monta le vaisseau *la Révolution*, commandé par le vice-amiral Villaret. Ce fut lui qui chassa les noirs du Port-au-Prince, et qui, à la tête de douze cents hommes, emporta le fort Belair. Les noirs, habitués à céder au génie victorieux du général Humbert, évacuèrent encore plusieurs autres petits forts. Il revint

en France dans le cours de l'an XI ; mais Bonaparte, qui craignait son républicanisme, n'utilisa point ses qualités guerrières.

En 1814, Humbert, fatigué de sa longue inaction, et pressé de respirer, avant de mourir, l'air de la liberté, passa aux États-Unis d'Amérique où il rendit d'éminens services aux indépendans du Mexique qui lui durent leurs premiers succès. On assure que, depuis cette époque, il a été victime de l'ingratitude des Espagnols, et du sentiment de basse jalousie qui animait leurs chefs contre un homme dont ils ne pouvaient *contester le mérite*.

Moniteur. Table. — Galerie militaire de MM. Babié et Beaumont, t. IV, p. 255 à 263. — Victoires, Conquêtes, etc., des Français, t. XXV. Table. — Les Fastes de la Gloire, ou les Braves recommandés à la postérité, t. II, p. 50 ; III, 42 ; IV, 174 et suiv. ; V, 328.

HUMBERT (François-Louis), maréchal de camp de cavalerie, né à Puttelange le 21 octobre 1725, est entré au service, en 1744, comme cornette au régiment de cavalerie étrangère de Nassau : fait lieutenant en 1745, aide-major en 1746, il obtint, à la suite d'honorables services, une commission de capitaine le 21 juillet 1754, et fut nommé major au même régiment en 1760. Après avoir exercé les fonctions de ce dernier grade, pendant les dernières campagnes de la guerre de sept ans, dans la brigade allemande, il fut réformé avec tout le régiment, le 13 avril 1763. Le 27 mai suivant, Humbert quitta les hussards de Royal-Nassau ; il passa, le 8 juin 1764, avec ses épaulettes de major, au régiment de Bercheny où il eut rang de lieutenant-colonel, à dater du 25 août 1767, sous les ordres de M. de Vandale, fils de l'ancien gouverneur de Rodemack. Brigadier le premier

mars 1780, Humbert fut fait maréchal de camp le premier janvier 1784. Il avait reçu, depuis son entrée au service, deux coups de feu sur les champs de bataille, et avait obtenu, à la bataille de Sandershausen, le 26 août 1754, une des deux croix de Saint-Louis accordées par le roi.

Rentré dans ses foyers, après quarante-quatre ans de service, le général Humbert les quitta le 9 mars 1792 pour prendre le commandement en chef de la légion de Nancy; et, au mois de juillet suivant, lorsqu'un décret de la convention eût ordonné la formation des bataillons de volontaires, Humbert, âgé alors de 67 ans, s'enrôla de suite comme simple soldat, désireux de prêter à ses jeunes concitoyens l'appui de sa vieille expérience et de verser les dernières gouttes de son sang sur l'autel de la patrie. Aussi, le conseil général de la commune de Nancy crut devoir lui rendre l'hommage que méritait son dévoûment; on lit dans son procès-verbal « que cet homme « de bien, cet excellent militaire, ce bon et respectable « citoyen, désespéré de ne pouvoir obtenir de l'emploi « dans l'armée, a accepté la place de chef de la légion « de Nancy; qu'il a quitté sa maison, sa femme, ses « travaux, pour s'établir dans cette ville, qu'il y a sacrifié « sa fortune, son temps, ses talens; qu'il a deux fils vo- « lontaires; et que les ministres ont refusé de l'employer « quoiqu'il leur ait demandé du service à tous successi- « vement. »

Nous ignorons ce que le général Humbert est devenu après cet acte de patriotisme.

Le 5 thermidor an II, le tribunal criminel révolutionnaire condamna à la peine de mort F.-L.-E. Humbert,

âgé de 28 ans, né à Sarreguemines, colonel du 19.ᵉ régiment de chasseurs à pied, *ex noble.* Était-il de la même famille que le général ?

HUNOLSTEIN (P.-A.-V. de). Pag. 356 et suiv. Décédé à Marville (Meuse) en 1830.

J.

JAUBERT (le comte de). Pag. 363 et suiv. Il a publié :

II. *Apperçu d'un Plan d'éducation, à l'usage d'un jeune seigneur.* Vienne, 1796. In-8.°

Ersch. France litt., t. V, p. 536.

JAUNEZ (J.-P.). Pag. 366 et suiv. Ce n'est pas lui, mais son frère, qui a construit le Marché-Couvert.

JEANNET (François), maréchal de camp, né à Sarre-louis. Chef de bataillon en juillet 1795, il se distingua aux combats de San Bernardo, de Viosena et du Col de Terme (Piémont). Devenu colonel d'état-major, il était, en juin 1811, gouverneur de Ronda (Espagne), lors du blocus de cette place. Il est aujourd'hui en retraite.

Victoires, Conquêtes des Français, t. IV, XX, XXVI. Voir la Table.

JOBA (......), général. Page 368. Né à Corny, près de Metz.

JOBAL (le comte de). Pag. 368 et suiv. Mort en 1830.

JOLY (Pierre). Pag. 370 et suiv. Les biographes n'ont point parlé de l'ouvrage suivant, dont un exemplaire est à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris :

Raison des Anciens en la consécration de certains arbres, herbes, fleurs a aucun de leurs Dieux et comment ils entendoient en honorer ceux qui avoient bien mérité de la république. Des leçons du jeune P. Joly, messin. In-12 de 61 pages. *Metz*, 1588, *par Abraham Faber.*

L'ouvrage est dédié à l'épouse du lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Metz et du Pays Messin. Il est signé *le jeune P. Joly.* A la suite de la dédicace se trouve une pièce de vers latins que J. J. Boissard adresse *ad Petrum Lepidum*, Pierre Joly.

Ce petit écrit a peu d'importance. Il se termine par une *odelette* de quatre stances à madame de Moncassin.

K.

Kauffer (M.), ingénieur des ponts et chaussées, né à Metz, mort à Péra, faisait partie de cette colonie d'hommes de mérite que M. le comte de Choiseuil-Gouffier avait emmenés avec lui lors de son ambassade à Constantinople. Après le départ de M. de Choiseuil, Kauffer entra au service de la Porte. On lui doit un

I. *Plan de Constantinople*, qu'il ne serait plus possible de refaire aujourd'hui ; et une

II. *Carte du Bosphore.* Cette carte est très-imparfaite. Elle ne renferme que le littoral, encore s'y trouve-t-il des omissions, et la topographie du terrain n'y est point exprimée : les seuls endroits bien traités sont les environs de Péra.

Voyage à l'embouchure de la mer Noire, par M. le comte Andréossy. In-8.° Paris, 1818, p. 318. Table des matières.

Knoepfler (N.), originaire de la Lorraine allemande, curé de Roth, petit village entre Sarreguemines et Sarralbe, dans un canton vulgairement appelé le Westreich, département de la Moselle, diocèse de Metz, avait un

cœur bon, mais une imagination bouillante qui ne lui laissait pas le temps de mûrir ses idées. En 1775, il imprima, sous le voile de l'anonyme, une pitoyable brochure intitulée :

Triple hommage que rend à la souveraineté, à la foi et à la théologie, un Curé du Westreich. Édition furtive.

A travers les idées confuses de l'auteur, on entrevoit seulement qu'il veut élargir le chemin du ciel en faveur des hommes qui ne sont pas dans le sein de l'église catholique. L'ouvrage fit quelque sensation, à cause des sentimens hétérodoxes qu'il contenait, et fut déféré à l'autorité diocésaine. L'évêque Montmorency en rendit compte au Saint-Siége, puis il demanda contre le curé une lettre de cachet dont il n'aurait pas été frappé, s'il eût voulu échanger sa cure pour un canonicat. Sur son refus, on l'enferma à Saint-Lazare. Après quinze mois de réclusion, il fut élargi, sous la condition expresse qu'il resterait exilé de sa cure. Il était dans cette position quand la révolution arriva. Il fut déporté; mais étant rentré pour donner des secours à sa sœur, tombée en démence, il fut arrêté, conduit à Metz et condamné à mort. Il marcha à l'échafaud avec un courage inébranlable, en récitant son bréviaire.

L'opinion publique a prétendu que Knœpfler avait eu pour coopérateurs deux de ses amis, le père May, prémontré de Wadgas, curé de Guenviller, près St.-Avold, et Oster, prêtre du même diocèse de Metz, principal du collége de Bouquenom, puis vicaire apostolique en Suède. Celui-ci déclara n'avoir eu aucune part à la composition de la brochure, et avoir même fait ses efforts pour en empêcher la publication; et lorsqu'à

son insu et pendant son absence elle fut publiée, il s'empressa d'en faire la critique, en priant l'auteur de rétracter ses erreurs par la voie de l'impression. Oster déclare, en même temps, que le P. May n'eut aucune part à cet opuscule. Ce qui a pu le faire soupçonner de complicité, c'est que vers la même époque il avait prêché un sermon synodal dont les idées hardies prêtaient à la critique.

Cette notice nous a été envoyée par Grégoire, ex-évêque de Blois.

L.

« Labriciny (le Bienheureux), fondateur de l'église de Saint-Pierremont, près de Briey, *dans le duché de Bar*[1], étoit chancelier de l'église de Metz, et tiroit son origine des meilleures familles de Metz; il souffrit beaucoup pour la défense du Saint-Siége contre Henri IV. Enfin, il se retira avec plusieurs de ses compagnons dans un lieu écarté du monde, où il bâtit un monastère de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin que l'on appèle *du Mont de B. Pierre ou de B. Pierremont.* »

Signé Claude Robert de Wassebourg, archives de l'abbaye.

V. l'Année sainte de la Maison de Lorraine, par François Vinot de Froville. Manuscrit. Le 17.e jour de février.

Lacretlle aîné. Pag. 407 et suiv. En 1782, l'académie française, dans sa séance du 7 mars, lui adjugea le legs annuel de 1200 liv., fondé par le comte de Valbelle, en faveur de l'homme de lettres que ce corps littéraire jugerait à propos de désigner. Il en fut de même l'année suivante, preuve certaine des espérances heureuses que donnait déjà notre jeune compatriote.

[1] Saint-Pierremont ni Briey n'ont jamais fait partie du duché de Bar. Cette erreur provient du manuscrit de l'*Année sainte*.

Le 10 mai 1785 (Lacretelle avait trente-quatre ans), dans une assemblée générale des maire, alderman et citoyens, tenue à l'hôtel-de-ville de *New-Aven* dans la *Nouvelle Yorck*, en Amérique, on proposa d'admettre au rang de citoyens plusieurs personnes de France, distinguées par leurs lumières, leur philantropie, leur naissance ou leur zèle pour la liberté. Lacretelle fut au nombre des onze personnes qui reçurent cette honorable distinction.

L'ouvrage de Lacretelle, désigné page 423, n.° I, a été couronné en 1774, par l'académie de Nancy. C'est un in-8.° de 86 pages, imprimé par *Antoine, Nancy*, portant pour épigraphe : *Causa latet, vis est notissima.*

Avant la révolution, Lacretelle a inséré beaucoup d'articles remarquables dans le *Recueil de Jurisprudence*.

On peut lire dans les Affiches de Metz le jugement que les compatriotes de cet écrivain portaient sur ses travaux litteraires : 1774, p. 102, 139 ; 1779, 52, 53, 54 ; 1781, 308 ; 1782, 100, 131 ; 1783, 50, 141, 142 ; 1784, 291 ; 1785, 101, 102, 227 ; 1786, 275, 276.

LACRETELLE jeune. Pag. 433 et suiv.

A la liste de ses ouvrages il faut ajouter :

XIII. *Discours sur l'influence de la gloire, relativement à l'éducation des princes.* Présenté, en 1782, à l'académie royale de Nancy, ce discours en a obtenu une mention honorable. On y a trouvé de la vivacité de style, de l'imagination, quelques traits de la touche mâle, fière et un peu emphatique qui caractérisait alors les écrits de son aîné, mais en même temps cette incorrection et ces inégalités qui décèlent un écrivain naissant.

XIV. *Dialogue en vers entre César et Caton.* Couronné en 1787 par l'académie de Nancy.

Affiches des Évêchés. 1782, 131 ; 1787, 171.

Ladonchamps, maréchal de camp d'artillerie, né à Metz au commencement du siècle dernier; militaire non moins distingué par ses talens que par sa bravoure. Nous regrettons de n'avoir point d'autres détails à donner sur lui.

Ladoucette (le baron de), né à Nancy et non à Metz. C'était son aïeul Ladoucette (Jacques-Auguste) qui était chirurgien-major aux armées, et ce fut de son bisaïeul qu'il hérita son immense fortune.

Le père de M. Ladoucette, François Ladoucette, avocat au parlement de Paris, est mort des suites d'une aliénation mentale.

Lallemand (les frères). Pag. 469 et suiv. L'aîné, de retour en France depuis la révolution de juillet, a pris du service. Il commande, en ce moment, la 5.[e] division militaire dont le chef-lieu est Strasbourg.

Lallemand (C.-F.) Page 479. Devenu doyen de la faculté de Montpellier, depuis la révolution de juillet, il a été l'un des premiers signataires de l'association nationale, a éprouvé mille tracasseries en raison de son patriotisme et a renoncé au décanat. Il avait été mis sur les rangs pour la députation par les patriotes de l'Hérault; mais sa candidature a échoué.

Lallemant (J.-G.), membre de l'ancienne académie royale de Metz, à laquelle il fut agrégé en 1784, a publié, dans les Affiches de la province, une longue série d'Observations météorologiques qui ne sont pas dénuées d'intérêt. (Années 1784, 1786, 1787, 1788,

1789.) Il est, en outre, auteur de l'ouvrage suivant :

Les quatre Jeux des Dames, polonais, égyptien, échecs et à trois personnes, etc. 1802. 3 vol. in-12. 7 fr. 50 c.

Lallemant s'occupait beaucoup de sciences physiques et d'histoire. Il avait un superbe médailler et de nombreux manuscrits. Il périt malheureusement, dans l'incendie qui consuma l'hôtel de la préfecture de la Moselle où il était employé. Lallemant, à ce qu'il paraît, s'était endormi en travaillant; le feu de sa chandelle prit aux papiers qui l'entouraient, se communiqua de proche en proche, et, le lendemain, on le trouva *lui-même presque* entièrement réduit en cendres au milieu des débris de l'Intendance.

Affiches des Evêchés et Lorr., 1784, 59, 85 à 90, 98, 99, 116, 117, 121, 125, 140, 141; 1786, 43, 44. 66, 67, 68, 69, 84, 85, 92, 93, 155, 161, 163; 1787, 10 à 14; 1788, 170, 171, 179, 202, 203; 1789, 21 à 24, 26, 28, 29. — Ersch. France litt., t. V, p. 309.

LALLEMENT (Guillaume), homme de lettres, né à Metz le 25 décembre 1782, vint jeune à Paris où il fut d'abord prote et correcteur dans une imprimerie, emploi qui lui procura la connaissance de plusieurs gens de lettres connus, et dont il devint le collaborateur secret. Il débuta dans la carrière des lettres par quelques pièces de poésie, la plupart en faveur de Napoléon. En 1816, ses opinions l'ayant placé parmi les réfugiés français en Belgique, il publia à Gand le *journal de la Flandre orientale et occidentale*, feuille qui eut beaucoup de succès. Contraint par le ministère de quitter ce pays, il resta quelques mois à Aix-la-Chapelle. La régence prussienne lui ayant intimé l'ordre de se rendre à Kœnigsberg, il parvint à tromper ses surveillans et rentra en Belgique.

Il dirigea alors la *gazette de Liége*, puis inséra des articles dans le *Vrai Libéral* de Bruxelles. Enfin, après deux ans, il fut arrêté et ramené en France par deux gendarmes. On a de cet écrivain courageux :

I. *Le secrétaire royal parisien, ou tableau indicatif de tout ce qui, dans Paris, peut intéresser, etc.* Paris, 1814, in-12.

II. *Petit roman d'une grande histoire, ou vingt ans d'une plume, facétie.* Paris, 1814, in-8.°

III. *De la véritable légitimité des souverains, de l'élévation et de la chute des dynasties en France.* 1814, in-8.°

Dans cette brochure, l'auteur remontait à l'origine de la monarchie française, examinait comment la légitimité des princes s'était acquise et perdue, et finissait en établissant celle de Napoléon.

IV. *Choix des Rapports, Opinions, Discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789, recueillis dans un ordre historique.* Paris, 1818-1823. XXII vol. in-8.°

Ouvrage très-important, précieux pour les pièces qu'il renferme, offrant de belles pages historiques, et rédigé dans un esprit républicain.

V. *Histoire de la Colombie.* Paris. 1826. In-8.°

Cet ouvrage est remarquable sous le rapport du style et de l'exactitude. C'est d'ailleurs le premier qui ait paru sur cette vaste république.

M. Lallement a encore rédigé la *Table de l'Histoire de l'abbé Montgaillard.* Il a coopéré à la rédaction de *l'Aristarque,* en 1815; du *Feuillet littéraire,* en 1824; du *Diable boiteux* et du *Frondeur,* journaux qui ont eu de la réputation.

LALLEMENT (Félix), fils aîné du précédent, né à Paris le 30 mars 1805, a travaillé à plusieurs journaux scientifiques et littéraires. Il est auteur, conjointement

avec Maltebrun, du *Dictionnaire géographique portatif*. Paris, Gosselin, 1827. II vol. in-16.

Cette notice est extraite, presque textuellement, de la *Biographie universelle et portative des Contemporains*. In-8.° Paris, 1827. 2.° partie. 3.° livraison, p. 104 et 105. Les autres biographies ont omis MM. Lallement père et fils.

Lançon (Durand de), homme de lettres, né à Metz, *membre fondateur de la société des Bibliophiles français, créée en* 1820. Cette société a pour but, comme le club de Roxburghe de Londres, de nourrir, de relever et même de faire naître la *curiosité bibliomanique*. Elle publie annuellement le résultat de ses recherches. Les fondateurs de la société furent MM. de Chateaugiron, de Pixérécourt, de Walckenaër, de Malartic, Durand de Lançon, Bérard, Edouard de Chabrol et de Morel Vindé, tous tenant un rang distingué dans le monde ou dans les lettres, ou réunissant cette double supériorité.

M. Durand de Lançon est l'éditeur ou l'annotateur de plusieurs anciens ouvrages dont nous regrettons de ne pouvoir donner les titres.

Laubrussel (D.-B.-F.-J. de). Page 522. Il était fils de messire J.-B.-Dominique-Hyacinthe de Laubrussel, chevalier, etc., et de dame Marie-Marguerite-Françoise-Martin de Julvécourt.

Leistenschneider (Mathias), colonel de l'ex-garde, ayant le rang de général de brigade, décoré de la croix de commandant de la Légion-d'Honneur et de plusieurs autres ordres, né à Sarrelouis, mort à Mayence en 1813. C'était un brave militaire, mais dont les exploits se

confondent avec tant d'autres que l'histoire n'a point recueillis.

Lœvenbruck (l'abbé). Cet ecclésiastique, né dans le département de la Moselle, a fait ses études classiques au petit séminaire de Metz où il a ensuite professé, pendant quelque temps, la troisième et la seconde. A cette époque déja il avait attiré l'attention de ses supérieurs et de ses condisciples par ses austérités et l'exagération de ses principes religieux. Il entra peu après dans le corps des missionnaires français, et se fit remarquer, en 1823, 1824, 1825, 1826 et 1827, par les sermons qu'il prononça en une infinité de communes. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

Loynes (Mademoiselle de), fille d'un président à mortier du parlement de Metz, vécut dans le 17.e siècle. Elle s'est fait connaître par des poésies fugitives qui annonçaient son goût et son esprit.

Dictionnaire hist., etc., par Fortuné Friquet. In-8.° Paris, 1804, p. 214. Les autres Biographies se taisent sur cette femme célèbre.

M.

Mague (N.), né à Metz au commencement du siècle. Ce jeune artiste, élevé aux frais de la ville, sous la direction de M. Dupuy, et que ses heureuses dispositions ont fait juger digne d'aller étudier sous les grands maitres de la capitale où il se trouve maintenant, a exposé, en 1823, deux gravures de portraits et deux lithographies, qui répondent parfaitement à l'excellente opinion que ses premiers travaux ont fait concevoir de

ses talens. Il a également exposé, en 1826, une gravure dont les hachures sont d'une hardiesse et d'une pureté remarquables. Les travaux qu'il a exécutés depuis, attestent de plus en plus ses progrès.

Travaux de l'Académie royale de Metz, 1822-1823, p. 171, 172; 1825-1826, p. 164.

Mangin, ex-préfet de police. Pag. 12 et suiv. Son article était imprimé plusieurs mois avant la révolution de juillet. On connaît les effets de sa servile obéissance aux ordres de Charles X et de son ministère. Il est inutile de les reproduire. Le peuple de Paris, que M. Mangin avait profondément irrité par des mesures de police vexatoires, lui eût fait mauvais parti, si, dans les trois jours, il n'eût pris la fuite hors de la capitale. Il se retira aux environs de Longwy, et partit ensuite pour la Suisse où il réside maintenant. Nous devons à M. Mangin la justice de dire que sa gestion a toujours été signalée par une intégrité parfaite et qu'il est sorti pauvre d'un emploi où il lui eût été facile de s'enrichir, surtout dans la crise où la France s'est trouvée. Son neveu, M. Lamarle, ayant perdu sa place de sous-directeur de l'administration des théâtres, rédigea quelques articles dans différens journaux, fit ensuite partie de la légion que M. de Pontécoulant organisa pour aller au secours de la Belgique, et en devint même lieutenant-colonel à la suite d'une action d'éclat. On nous a assuré qu'il s'était trouvé compromis depuis dans une conspiration orangiste, et qu'il était rentré en France. Nous signalons ce dernier fait avec l'expression du doute.

Marchant (le baron N.-D.) Pag. 145 et suiv. Dans

les premiers jours qui suivirent la révolution de juillet, il remplit par intérim les fonctions de préfet de la Moselle. En 1830, il obtint la sous-préfecture de Briey.

Maréchal (N.), peintre d'histoire, né à Metz au commencement de ce siècle, s'est fixé, depuis quelques années, dans sa ville natale où il a élevé un pensionnat pour l'éducation de la jeunesse. On lui doit les ouvrages suivans :

I. *Job.* Tableau d'histoire de grande dimension, présenté à l'exposition de la Moselle en 1826.

Ce tableau est l'un des premiers fruits d'un talent remarquable. La commission d'examen, tout en reconnaissant que la draperie qui couvre Job ne fait point assez sentir le nu, et qu'on pourrait désirer que la tête de ce vieillard fût un peu plus modelée, a donné de justes éloges à la manière vigoureuse dont quelques parties sont traitées, au sentiment de résignation qu'exprime la figure principale, à la hardiesse avec laquelle l'autre est dessinée; enfin, à la naïveté et à la simplicité de l'exécution générale, qualités qui semblent distinguer le pinceau de M. Maréchal. La société académique de Metz, désirant encourager la culture des beaux-arts dans notre cité, a décerné à cet artiste une *médaille d'argent de première classe.*

II. *La Prière.* Tableau de genre, présenté à Louis-Philippe lors de son passage à Metz, en 1831, et envoyé ensuite à l'exposition de Paris où il a obtenu une mention honorable. Il paraît, au dire des personnes qui ont vu cette composition, qu'elle place notre compatriote au rang des jeunes artistes sur lesquels l'école française doit fonder le plus d'espérances.

III. Beaucoup de *portraits à l'huile,* précieux par leur ressemblance, mais d'une teinte sombre. Ce défaut tient

sans doute à l'habitude qu'a M. Maréchal de diriger ses ombres à angle droit.

Travaux de l'Académie royale de Metz, 1825-1826, p. 161, 162.

Merville (S.-M.-F.-V. de). Page 271. Il est le fils de M. François Vallet de Merville, écuyer, conseiller du roi, lieutenant des maréchaussées de France, et de demoiselle Marguerite Alexandre. Devenu préfet de la Meurthe, après la révolution de juillet, ce magistrat ne parut ni à la hauteur des circonstances, ni à la hauteur de ses fonctions. En voulant ménager tous les partis il les mécontenta tous, et fut destitué pour avoir signé l'acte d'association nationale, témoignage de civisme dont les patriotes eux-mêmes ne lui ont pas su gré. M. de Merville a obtenu depuis une place de président de chambre à la cour royale de Nancy.

Metensis ou Mathis (Corneille ou Cornet), dessinateur et graveur au burin, vivait dans le 16.e siècle. Quelques biographes prétendent qu'il est né dans les Pays-Bas; mais le mot *metensis* doit nous fixer sur son origine. Nul doute que *Mathys* ne soit son vrai nom, et que *Metensis* soit un surnom indicatif du lieu de sa naissance, comme il arrivait souvent aux 14.e, 15.e et 16.e siècles. Le professeur *Christ* avoue que tout est obscurité sur ce graveur. Tantôt il le nomme *Cor. Met.*, tantôt *Cornelius Metensis*; puis il attribue son chiffre à *Gaspar Medebach* qui vivait à Cologne vers 1534.

Metensis paraît avoir été contemporain de *Lucas-de-Leyde*. Ses ouvrages prouvent qu'il a beaucoup travaillé en Italie; ses figures sont belles, élégantes, bien propor-

tionnées; seulement, il serait à désirer qu'il eût mis plus d'expression dans ses airs de tête.

M. Huber, dans son *Manuel des Curieux*, prétend que *Cornet* et *Cornelius Metensis* ne sont qu'un seul graveur. Si cela est, on pourrait admettre que *Cormet* ou *Cornet* viennent de *Cornelius*, nom de baptême du graveur messin. Il est possible que les monogrammistes, trompés par la différence des chiffres, aient fait plusieurs graveurs d'un seul homme.

On connaît de ce maître :

I. *Une charité avec trois enfans*.

II. *Une Cléopâtre*, petite pièce en travers, datée de 1550.

III. *Une Judith*, petite pièce en travers, datée de 1539.

IV. *Ernest, comte de Mansfeld*, petite pièce en hauteur.

V. *Une bataille d'après George Pentz*, petite pièce en travers.

VI. *Une sainte famille*, moyenne pièce en hauteur, d'après Raphaël. La vierge assise, tient l'enfant Jésus debout, sur un berceau, caressant le petit Saint-Jean, mené par Sainte-Elisabeth. Cette pièce a été aussi gravée par *François de Poilly*.

VII. *La pêche miraculeuse*, moyenne pièce en travers, d'après un dessin de Raphaël, composée pour les tapisseries du Vatican. Cette pièce est signée *Cornel. Met. sc.*

VIII. *La peste*, moyenne pièce en travers, d'après Raphaël.

IX. *Jésus-Christ mis au tombeau*, petite pièce en travers, gravée d'après un eau forte de Parmesan.

X. Plusieurs *tabagies*.

Metensis a composé beaucoup d'autres pièces, mais elles ne nous sont pas connues.

V. Notices sur les graveurs. Besançon. Taulin-Dessirier, imprimeur, 1808. 2 vol. in-8.°, t. II, 60, 61, 62. La Biographie universelle a omis ce graveur.

MONDELANGES (les). Ancienne et illustre famille du pays messin qui occupa les premiers emplois de la république, depuis le 12.ᵉ jusqu'au 16.ᵉ siècle. Un Mathieu de Mondelanges, maître échevin, a été l'un des législateurs de cette cité guerrière. Sa science et sa probité lui ont acquis un grand crédit. Son portrait figure au nombre des médaillons en marbre dont Louis, secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de chirurgie, dota sa ville natale.

P.

PAYEN (Jean Le). Pag. 444, 445. Son fils, M. Le Payen de Flacourt, né probablement à Metz, est auteur d'un *poème d'Irène*, imprimé à Paris, in-8.°, 1829 ou 1830, et dont le plan et la versification laissent beaucoup à désirer.

PONCELET (Jean-Victor). Pag. 492 et suiv. Des erreurs typographiques se sont glissées dans cet article :

Page 492, ligne 4, en remontant, au lieu de *Romekem* dans l'île de *Wolchem*, lisez *Ramekens* dans l'île de *Walcheren*.

Page 493, premier alinéa, au lieu de *Suratof*, lisez *Paratoff*.

Page 495, ligne seizième, au lieu de *polettes*, lisez *palettes*.

R.

Tome IV.

REDELER (Jacques), ancien colonel d'artillerie de la marine, baron de l'empire, retraité avec le grade de maréchal de camp, était un des braves militaires de l'ancienne armée. Il naquit à Sarrelouis.

Régnier (Louis), ancien inspecteur aux revues (intendant militaire de première classe, ayant le rang de général de brigade), né à Sarrelouis, vit aujourd'hui en retraite à Toulon. Nous ne possédons pas d'autres détails sur sa vie administrative. Il n'est ici que pour mémoire.

Rodemack (Gérard de), célèbre aventurier qui, vers la fin du 15.e siècle, déclara la guerre aux Messins, et dévasta les terres de la république. Voir la notice sur les Sires de Varsberg, p. 382 et suiv.

S.

Schobert (le baron Louis), maréchal de camp, né à Sarrelouis, en retraite depuis quelques années.

Simon (N.), musicien distingué, qui a vu le jour à Metz, vers le milieu du siècle dernier, s'est fait connaître par plusieurs compositions musicales dont les *dilettanti messins* de l'époque ont apprécié le mérite. Voici ce qu'on lit dans les Affiches de la province, 26 août 1788.

« La messe en musique de l'académie, célébrée hier aux Petits-Carmes, est de la composition de M. *Simon*, musicien de la cathédrale. Dans le nombre des morceaux qui ont réuni le plus de suffrages, on a distingué le moment de l'entrée de MM. les Académiciens à l'église. L'orchestre a joué une marche composée de différens instrumens, qui a été trouvée d'une belle harmonie et convenable au sujet. A la place du graduel de la messe, il a été chanté un *Cantate Domino canticum novum*, motet en duo, en symphonie, d'un genre léger et

agréable, mêlé de traits brillans de symphonie; l'ensemble de ce morceau a été très-bien rendu. A l'offertoire, on a exécuté un grand motet, dont le titre est *Cantemus Domino gloriosè*, composé de quatre morceaux de différens genres. Les paroles de ce morceau étaient susceptibles de grandes images et d'effets musicals; l'auteur en a parfaitement saisi et rendu le sens par la variété des chants et les traits d'harmonie qu'il y a répandus. On a ensuite exécuté un *Domine salvum*, qui était d'un chant léger et agréable. A la fin de la messe, l'orchestre a joué une petite pièce de symphonie d'un genre vif et gai, pour la sortie de MM. de l'Académie.

« Toute cette musique a été chantée par MM. Bourgoin, Milet (V. son article.), et par l'auteur, qui n'ont rien laissé à désirer, tant pour le goût, l'expression que l'exacte exécution, ainsi que l'orchestre, lequel a parfaitement rendu les accompagnemens.

« M. Simon, qui a composé et conduit lui-même toute cette musique, est l'auteur de deux motets à grands chœurs, dont le titre du premier est *Quare fremuerunt gentes*, et le second *Regina cœli*. Ces motets, qui ont été exécutés, il y a près de trois ans, aux concerts donnés à l'hôtel-de-ville, ont réuni les suffrages du public. »

T.

TURIN (N.), maréchal de camp, né à Bitche, mort depuis quelques années. Il est ici pour mémoire. Les faits nous manquent pour lui composer une notice biographique.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LES QUATRE VOLUMES

DE LA

BIOGRAPHIE DE LA MOSELLE,

CLASSÉS DANS UN ORDRE MÉTHODIQUE.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page, et le chiffre supérieur le nombre de fois répété dans cette table.

FAMILLES SEIGNEURIALES, OU PATRICIENNES OU LETTRÉES DU PAYS MESSIN.

SOUVERAINS.

HOMMES D'ÉTAT,

MINISTRES, AMBASSADEURS, CHARGÉS D'AFFAIRES.

DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ET A LA CONSTITUANTE.

DÉPUTÉS A LA CONVENTION NATIONALE.

DÉPUTÉS AU CONSEIL DES ANCIENS.

SÉNATEURS ET PAIRS DE FRANCE.

DÉPUTÉS

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS, AU CORPS LÉGISLATIF, ET A LA CHAMBRE DEPUIS 1815 JUSQU'AUJOURD'HUI.

HOMMES DE GUERRE.

MARÉCHAUX.

COMMANDANS EN CHEF D'ARMÉE.

GÉNÉRAUX GRANDS-MAITRES D'ARTILLERIE.

GÉNÉRAUX DE DIVISION ET GRADES ÉQUIVALENS.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE ET GRADES ÉQUIVALENS.

ADMINISTRATEURS.

PUBLICISTES.

MÉDECINS.

MATHÉMATICIENS, PHYSICIENS, ASTRONOMES.

INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES.

VOYAGEURS.

NATURALISTES ET CHIMISTES.

AGRONOMES.

ARTISTES-VÉTÉRINAIRES.

PHILOSOPHES ET MORALISTES.

HISTORIENS-BIOGRAPHES.

ÉCRIVAINS-TACTICIENS ET STRATÉGISTES.

ARCHÉOLOGUES, NUMISMATES, ANTIQUAIRES.

LITTÉRATEURS.

PHILOLOGUES.

POÈTES.

GRAMMAIRIENS.

TRADUCTEURS.

HISTORIOGRAPHES, CHRONIQUEURS, ARCHIVISTES.

POLYGRAPHES.

THÉOLOGIENS CATHOLIQUES, LITURGISTES, CONTROVERSISTES, REFORMATEURS, ETC.

MINISTRES ET THÉOLOGIENS PROTESTANS.

ORATEURS CHRÉTIENS, MISSIONNAIRES, ETC.

TALMUDISTES, HÉBRAÏSANS.

ÉCRIVAINS MYSTIQUES; FANATIQUES.

PERSONNAGES REMARQUABLES PAR LEUR PIÉTÉ OU LEUR BIENFAISANCE.

PRÉLATS.

SECTAIRES.

INDUSTRIEL.

ARCHITECTES.

PEINTRES ET DESSINATEURS.

SCULPTEURS.

GRAVEURS ET LITHOGRAPHES.

MUSICIENS.

SUPPLÉMENT

AUX

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Grenier (le comte P.), t. II, p. 252 et suiv.

Voici la copie d'une pièce qui vient de nous être transmise du ministère de la guerre, et qui rectifiera ce que l'article de ce général présente d'inexact sur les commencemens de sa carrière militaire.

« Paul Grenier, capitaine, né le 29 janvier 1768, à Sarrelouis, district dudit département de la Moselle, demeurant à Sarrelouis. Sortant du collége il entra, comme soldat, au régiment (96.e d'infanterie, ci-devant Nassau) le 21 décembre 1784; fut fait caporal, le 14 octobre 1788; sergent, le 22 mars 1789; sergent-major, le 1.er août 1791; adjudant, le 12 mars 1792; lieutenant, le 26 juillet 1792; adjudant-major, le 1.er septembre 1792; capitaine, le 1.er décembre 1792.

« A fait la campagne de 1792; s'est trouvé à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792.

« *Nota.* Aide-de-camp du général Schaumbourg. »

Ladoucette (J.-C.-F.), t. II, p. 451 et suiv.

M. Jean-Charles-François Ladoucette, d'une famille

originaire de Metz, est né à Nancy le 4 octobre 1772. Son aïeul était chirurgien-major des ville et citadelle de Metz, et son père avocat au parlement de Paris. C'est par erreur que nous avons annoncé qu'il débuta dans la carrière des lettres par un éloge du marquis de Bouillé, au sujet de la déplorable affaire de Nancy : il faisait son droit dans cette ville lors de la catastrophe; au milieu du feu, il porta des rafraîchissemens à la garde nationale de Metz, sous l'uniforme de laquelle il n'avait cessé de se montrer; et il prononça, le lendemain, l'oraison funèbre de M. de Vigneulle, lieutenant-colonel de cette garde : ses principes politiques étaient tout à fait différens de ceux de M. de Bouillé.

On s'est trompé, en disant qu'il obtint la préfecture des Hautes-Alpes, sur la présentation du conseil-général du département de la Seine. M. Frochot, alors préfet à Paris, le proposa pour une place vacante dans ce corps, où M. de Lafayette fut nommé; sur le refus du général, et sur une nouvelle présentation de M. Ladoucette, appuyée individuellement par chaque membre du conseil, le premier consul prit de longues informations, à la suite desquelles il lui confia la préfecture des Hautes-Alpes, le même jour qu'il revêtit de fonctions semblables Monnier père et Alexandre Lameth.

Aux détails que nous avons donnés sur l'active et paternelle administration de M. Ladoucette, nous allons joindre le fragment d'une lettre qui parut dans le Moniteur, le 1.er nivôse an XIV (22 décembre 1805). M. Sauvo, qui est toujours rédacteur en chef du journal officiel, ne crut pas pouvoir l'y publier sans autorisation, parce que, en parlant de l'ouverture du Mont-

Genèvre, on comparait le préfet à Cottius, roi de cette partie des Alpes, et *reçu dans l'amitié d'Auguste.* La lettre fut envoyée au duc de Bassano, alors près de l'empereur en Autriche; le ministre la communiqua à Napoléon, qui en ordonna l'insertion au Moniteur. L'auteur de cette lettre vraiment curieuse, après avoir réclamé pour le passage du Mont-Genèvre une partie de l'admiration accordée aux routes du Simplon et du Mont-Cenis; et, après avoir indiqué les diverses expéditions dont ces lieux ont été témoins, ajoute: « C'est « ce même passage que perfectionna Cottius, dont le « nom est resté à cette partie des Alpes. . . . . Il se trouve « à ce sujet un rapprochement assez frappant entre les « circonstances de ce temps et celles de nos jours. « Cottius, admis dans les bonnes grâces d'Auguste, crut « devoir donner à ce prince un témoignage de recon- « naissance digne de lui, en abrégeant et facilitant l'an- « cien passage de cette partie des Alpes par des travaux « considérables. Le préfet actuel des Hautes-Alpes a « voulu répondre à la confiance bienveillante de son « souverain et lui prouver son zèle, en concourant de « tous ses moyens à l'ouverture et l'achèvement de ce « passage. Marcellin a dit de Cottius: *In amicitiam re- « ceptus principis, molibus magnis extenxit, ad vicem « memorabilis muneris compendiarius viantibus oppor- « tunas medias, inter alias Alpes vetustas.* De nos jours, « sous la préfecture de M. Ladoucette, le gouvernement « a aussi fait exécuter entre Briançon et la limite du « Pô, des ouvrages immenses, avec tant d'art, que l'on « aperçoit à peine le travail; les difficultés ont été évi- « tées ou vaincues, sans, pour ainsi dire, laisser de

« traces; et c'est en cela que ces ouvrages sont dignes « d'autant d'admiration et en inspirent cependant moins « que ceux dont vous avez parlé. Les rampes du Mont-« Genèvre ne sont, l'une dans l'autre, que de $\frac{1}{20}$ d'as-« cension (un peu moins de 4 pouces par toise). Il est « arrivé à plus d'un voyageur surpris de parvenir au « sommet et de s'informer s'il en était encore éloigné. « La largeur de ces rampes, dans les parties terminées, « est de 9 mètres; elle est légèrement inclinée vers la « montagne, et y porte naturellement le voyageur, qui « ne s'aperçoit pas alors de la profondeur sur laquelle « il domine, et qui, sans efforts comme sans crainte, « s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, « en parcourant une longue et douce promenade, au « milieu d'une superbe forêt. Mais, comme je l'ai déjà « observé, le travail a disparu; on jouit sans étonne-« ment, sans émotion, et conséquemment en silence.

« Sur le plateau de la montagne, l'enthousiasme et « l'amour des habitans des Hautes-Alpes ont consacré, « au héros qui les inspire, un obélisque qui semble « s'élever vers le ciel pour y porter le nom de l'Em-« pereur et les vœux de ses peuples. La Durance et la « Doire se réunissent au pied de ce monument, et ou-« blient leurs anciennes inimitiés en faveur de celui qui « les a toutes appaisées; là, enfin, comme dans toutes « les pensées qui se rapportent au chef de l'empire, l'u-« tilité s'unit à la grandeur.

« J'ai déjà fait remarquer que cette route était la plus « ancienne et la plus importante de l'Italie dans les « Gaules. Je dois faire observer encore qu'elle est la « plus courte et la plus praticable pour communiquer,

« par terre, d'Espagne en Italie. Aussi, elle est comprise « sous cette dénomination, dans l'itinéraire de l'empire « français; elle offre les mêmes avantages à toute la partie « comprise dans le parallèle entre Bordeaux et les Pyré- « nées; elle en présente d'incontestables sous le rapport « des communications militaires, politiques et commer- « ciales, sous celui de la prospérité future des départe- « mens de la Drôme, des Hautes et Basses-Alpes, de « l'Isère et du Pô; sous celui enfin des grands travaux « qu'on y a faits et de ceux qui restent à faire. Je la « regarde donc comme une de celles qui méritent le plus « de fixer l'attention de la France et la reconnaissance « pour le gouvernement, qui prouvent le mieux la sa- « gesse, la grandeur et la bienfaisance de ses vues; enfin, « je la crois bien digne de partager sous tous les rap- « ports l'admiration qu'excitent celles du Mont-Cenis et « du Simplon ». *Signé* J.-J.-F. Michel.

Dans notre article sur le baron Marchant (tome III, page 169), nous avons à rectifier quelques erreurs et omissions, et ses corrections trouveront ici naturellement leur place. M. Marchant était démissionnaire; dès lors, pouvait-il, de lui-même, reprendre ses fonctions, le 24 juillet 1815? Dans le doute, ne devait-il pas s'abstenir d'un acte, bien propre à porter le trouble dans la cité, près de laquelle campaient soixante mille Russes, tandis que quarante mille Prussiens se tenaient du côté de Briey, et qu'un parti voulait à tout prix faire entrer les étrangers dans une place qui eut bientôt cessé d'appartenir à la France? Il avait fallu de grandes précautions et un long tems pour disposer les esprits à reconnaître l'autorité de Louis XVIII. Quel jour avait choisi M. Marchant? Celui

même où l'on arborait l'étendard des lys; la compagnie de pompiers, qu'il avait convoquée, se dissipa, lorsqu'elle sut qu'il s'agissait d'installer M. Marchant. Celui-ci commit une illégalité, en faisant afficher une proclamation sans l'assentiment du gouverneur, qui, dans une ville en état de siége, réunit tous les pouvoirs. Ce ne fut pas M. Chedeaux qui dénonça la conduite de M. Marchant à M. Ladoucette, alors préfet de la Moselle; M. Leclerc, doyen du conseil de préfecture, apporta, dès quatre heures du matin, à ce magistrat, la lettre où M. Marchant déclarait le regarder lui-même comme chargé de l'*intérim* de la préfecture; M. Leclerc protestait se refuser entièrement à de pareilles relations, lorsque M. le général Miollis arriva, montra la lettre qu'il avait reçue de M. Marchant, en annonçant qu'il allait prendre des mesures de sévérité. Le préfet le pria de signifier seulement à M. Marchant de se retirer à la campagne et de s'y tenir tranquille, ce qui eut lieu. On nous a donc fait commettre une inexactitude, en représentant M. Chedeaux « comme « dénonçant l'acte de M. Marchant au préfet, qui courut « chez le général Miollis réclamer son assistance contre « M. Marchant ». L'échauffourée se termina paisiblement, et les étrangers perdirent l'espérance qu'ils y avaient fondée. Le gouverneur ne promit jamais, à cette occasion, que M. Chedeaux ne resterait point en place; au contraire, et lui, et le comte Belliard, général en chef, écrivirent, le 24 juillet 1815, au préfet, que tous les fonctionnaires devaient rester en place jusqu'à l'arrivée de son successeur. La même invitation fut adressée à M. Ladoucette, le 2 août suivant, par le ministre de l'intérieur, dont la lettre existe dans les archives de la

préfecture. C'est à la prudence et à la fermeté des mesures prises dans la Moselle, depuis la bataille de Waterloo, que ce département a l'obligation d'être resté français.

Nous ne finirions pas cet article supplémentaire, concernant M. Ladoucette, sans retracer ici la lettre par laquelle il appelait, en 1819, les récompenses du gouvernement sur les courageux défenseurs de Longwy [1]: on y trouvera consignés des traits qui honorent le département.

Paris, 2 novembre 1829.

Au Ministre de la guerre.

« Monseigneur,

« Lorsqu'en 1815, à mon retour de Metz, j'eus l'hon-
« neur de vous entretenir au sujet de Longwy, vous
« prîtes un vif intérêt au sort de cette place, qui souffrit
« deux siéges des Prussiens, le premier de douze jours
« en juillet, et le second de trente-six en août et sep-
« tembre de cette même année. Ces siéges ont honoré
« la valeur française, et je sais que Votre Excellence en
« a recueilli les détails. Me trouverait-elle indiscret, si
« j'appelais, comme ancien préfet de la Moselle, son
« attention sur quelques traits qui réclament *plus par-*
« *ticulièrement* des récompenses de la part d'un ministre,
« juste rénumérateur du mérite?

« 1.° Les ennemis s'étaient emparés du poste de la
Colombe d'où ils inquiétaient beaucoup la place. Le
« 6 juillet 1815, le sieur Deshayes, canonnier de la

[1] Voyez l'*Essai sur l'Histoire de Longwy*. A Metz, chez Verronnais, imprimeur-libraire-éditeur. 1829. In-8.° Prix : 4 fr.

« garde nationale de Longwy, disait au gouverneur : « *Je les forcerais bien à évacuer; mais ils sont établis* « *dans la ferme qui appartient à mon père, et je l'in-* « *cendierais.* Puis tout à coup il s'écrie : *Qu'est-ce que* « *mon père auprès de ma patrie!* Il pointe lui-même un « obusier sur la ferme de la Colombe, y met le feu, « mais chasse les ennemis.

« Monseigneur, l'étoile de la Légion-d'Honneur ne « brillerait-elle pas bien sur la poitrine de Deshayes?

« 2.° Le garde-forestier Coqterre, du haut de la tour « du clocher de Longwy, observa constamment, pendant « les deux siéges, avec une lunette, les mouvemens des « Prussiens; il signalait les points où il fallait tirer, sans « s'inquiéter ni du feu le plus vif auquel il était exposé, « ni du danger de voir s'écrouler sous ses pieds la tour « dont ce feu avait presque détruit la sommité.

« Monseigneur, un aussi brave homme ne mériterait- « il pas une gratification et de l'avancement?

«3. ° Ne devrait-on pas récompenser le sieur Lemoine, « demeurant à Haucourt près de Longwy, lequel, du- « rant les deux siéges, a fait sans cesse admirer son « adresse à pointer, et qui, entr'autres, le 12 septembre « 1815, a fait sauter le magasin à poudre de l'ennemi, « démonté plusieurs pièces et détruit nombre d'embra- « sures?

« 4.° Le bataillon de garde nationale étant licencié, « la garnison de Longwy était tellement réduite, que « vingt-six officiers commandés par l'intrépide Sicco, « défendaient seuls, comme soldats et canonniers, la « lunette n.° 44, que l'ennemi s'opiniâtrait à prendre. « Le 14 septembre, cédant à des forces considérables,

« ils se retirent au Blockhauss, et tuent deux cents « hommes aux Prussiens. Ceux-ci, désespérant de les « forcer, les entourent de fascines goudronnées, qu'ils « livrent aux flammes, et nos braves ne se rendent que « lorsqu'ils étouffent de fumée, et que la partie du block-« hauss, opposée à la ville, est détruite. Ces officiers « voyaient presque tous le feu pour la première fois. « Quel corps ne s'honorerait de les posséder? Je vais « placer leurs noms sous les yeux de Votre Excellence, « en regrettant de ne pas connaître ceux de trois d'entre « eux.

« Sicco, chef de bataillon, commandant le 9.e de la « Moselle.

« Laprun, capitaine adjudant-major, *idem.*

« Lambert, *id.* (tué.)

« Drumel, capitaine en retraite du 9.^{e}

« Duraffort, *id.*

« Mouchamps, *id.*, du 10.^{e}

« Pinard, du 9.e, *id.*

« Pierrone, *id.*

« Néglier, *id.*

« Dularque, *id.*, du bataillon des Vosges.

« Brocard, *id.*

« Buquet, *id.*, des retraités des Vosges.

« Drapier, *id.*, en retraite, de l'ex 6.e de dragons.

« Guilleminot, du 9.e de la Moselle.

« Berrier, *id.*

« Maucolin, sous-lieutenant du 10.^{e}

« Alombert, *id.*, du 9.^{e}

« Denis, *id.*, du bataillon des Vosges.

« Gérard, *id.*, du 10.e de la Moselle.

« Flosse, sous-lieutenant du 9.e de la Moselle.

« Druel, *id.*, retraité, *id.*

« Richet, chirurgien-aide-major, *id.*

« Je pourrais également vous citer, sans parler même « du général Duroc, commandant supérieur de Longwy :

« 1.° Le sous-préfet de Briey en 1815, M. Gérard, « que j'avais placé à Longwy pour y accélérer l'effet des « réquisitions qui ont seules pu mettre cette place en « aussi prompt état de défense ; il a été blessé dans une « sortie ; il est mort l'année dernière, ayant encore sus- « pendus son traitement et une partie de ses frais de « bureaux ; il paraîtrait convenable d'en remettre le mon- « tant à sa veuve.

« 2.° M. Négro de Grosses, colonel commandant « d'armes à Longwy, connu par une grande intrépidité, « et maintenant en retraite.

« 3.° M. Gérardin, chef de bataillon du génie à Metz, « qui commandait l'arme à Longwy, et qui y a déployé « un talent et une activité remarquables pour le système « défensif de cette place qui, à son arrivée, était en « très-mauvais état.

« 4.° Le chef de bataillon Lacroix, commandant les « retraités des Vosges ; le capitaine Courtois, commandant « à Longuyon ; le sous-inspecteur des douanes, Gorsa, « qui, quoique blessés, n'ont pas discontinué leurs com- « mandemens ni leurs traits de bravoure. Bien d'autres « seraient à désigner ; mais leurs noms auront été ho- « norablement consignés dans les rapports faits à Votre « Excellence, aux ordres de laquelle je serais d'ailleurs, « si elle désirait d'autres renseignemens.

« Je suis avec respect, etc. »

Sicard (F.), t. IV, 229 et suiv., membre de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale.

Cet officier s'occupe, en ce moment, d'un livre déjà très-avancé, ayant pour titre: *Essai historique sur l'art de la Castramétation chez les anciens et chez les modernes.* Il est divisé en trois grandes périodes: *Temps anciens*, c'est-à-dire, depuis la décadence de l'Egypte jusqu'à l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules; *Moyen âge*, et *Tems modernes.* A la fin de la première période, l'auteur donne une description, accompagnée de plans, de tous les camps romains, établie dans la partie des Gaules qui forme aujourd'hui le territoire français. Une grande carte fera connaître l'emplacement des camps romains et ceux du moyen âge; enfin, les camps modernes, depuis l'époque où l'art de la guerre a commencé à faire quelques progrès en France, jusqu'à nos jours. Un tel ouvrage, fruit de recherches consciencieuses, ne peut qu'accroitre la réputation déjà si bien méritée de M. Sicard.



NEY.



PILÂTRE DE ROZIERS.



ROLLAND.



A.ᴺᴱ DE RICHEPANSE.

